



HAL
open science

La patrimonialisation des grands sites : évolution des doctrines et transformation des espaces : exemple des promontoires littoraux emblématiques bretons

Yann Le Fur

► **To cite this version:**

Yann Le Fur. La patrimonialisation des grands sites : évolution des doctrines et transformation des espaces : exemple des promontoires littoraux emblématiques bretons. Architecture, aménagement de l'espace. Université de Bretagne occidentale - Brest, 2013. Français. NNT : 2013BRES0005 . tel-00869354

HAL Id: tel-00869354

<https://theses.hal.science/tel-00869354>

Submitted on 3 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE / UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne

pour obtenir le titre de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Mention : Urbanisme et Aménagement

École Doctorale : Sciences de l'Homme et de la Société n°507

présentée par

Yann Le Fur

Préparée à l'ÉA 2219 - Géoarchitecture

La patrimonialisation des grands sites :
évolution des doctrines et transformation
des espaces

Exemple des promontoires littoraux emblématiques
bretons

Thèse soutenue le 6 mai 2013

devant le jury composé de :

Nicolas BERNARD

Maitre de conférences, Université de Bretagne Occidentale /
Examineur

Frédérique CHLOUS-DUCHARME

Professeure, Université de Bretagne Sud /
Directrice de thèse

Philippe DEBOUDT

Professeur, Université de Lille 1 /
Rapporteur

Jérôme DUBOIS

Professeur, Université Aix-Marseille /
Rapporteur

Cyria EMELIANOFF

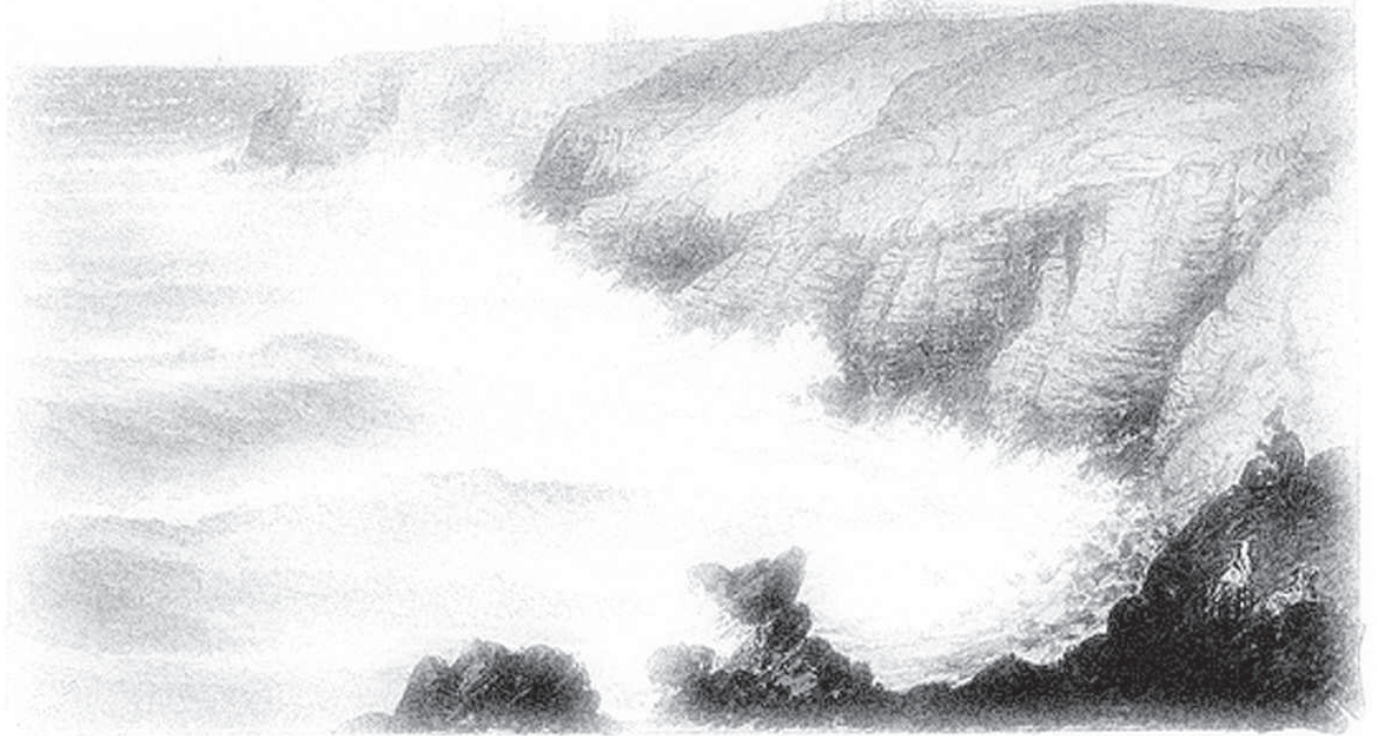
Professeure, Université du Maine /
Examinatrice

Daniel LE COUÉDIC

Professeur, Université de Bretagne Occidentale /
Directeur de thèse

UBO

université de bretagne
occidentale



THÈSE / UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne

pour obtenir le titre de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Mention : Urbanisme et Aménagement

École Doctorale : Sciences de l'Homme et de la Société n°507

La patrimonialisation des grands sites :
évolution des doctrines et transformation
des espaces

Exemple des promontoires littoraux emblématiques
bretons

présentée par

Yann Le Fur

Préparée à l'ÉA 2219 - Géoarchitecture

Thèse soutenue le 6 mai 2013

devant le jury composé de :

Nicolas BERNARD

Maitre de conférences, Université de Bretagne Occidentale /
Examineur

Frédérique CHLOUS-DUCHARME

Professeure, Université de Bretagne Sud /
Directrice de thèse

Philippe DEBOUDT

Professeur, Université de Lille 1 /
Rapporteur

Jérôme DUBOIS

Professeur, Université Aix-Marseille /
Rapporteur

Cyria EMELIANOFF

Professeure, Université du Maine /
Examinatrice

Daniel LE COUÉDIC

Professeur, Université de Bretagne Occidentale /
Directeur de thèse

« Ce n'est pas l'actrice qu'on vient voir, c'est la grande cocote qui a ruiné le comte machin truc ou l'héritier des sucres, je peux jouer comme un pied tout le monde s'en fiche. C'est très reposant, c'est comme être une curiosité touristique ou un site classé. »

Dialogue du film « Coco avant Chanel » (2009) réalisé par Anne Fontaine

Avertissement : *Le travail de thèse, s'il se compose d'un temps de terrain, représente aussi plusieurs centaines d'heures posté devant son ordinateur à analyser les matériaux accumulés, à rédiger et retravailler ce texte. Il s'agit d'autant d'heures passées avec un fond musical, rompant le silence parfois bien pesant. La musique occupant une place singulière dans mon existence, il me tenait à cœur d'intégrer la « bande originale » de cette thèse, que vous pourrez retrouver en toute fin de ce document. Libre à vous d'y jeter un œil, voire une oreille. Cette liste n'est pas exhaustive, mais donne une couleur complémentaire de ces années de travail.*

Remerciements

Ce travail de thèse a été financé par une Allocation de recherche doctorale de la Région Bretagne dont je suis reconnaissant d'avoir assuré les conditions matérielles pour mener à bien cette recherche.

Je tiens tout d'abord à remercier mes directeurs de thèses :

- en premier lieu, Frédérique Chlous-Ducharme qui a su croire en moi tout au long de ces années, qui m'a encadré, épaulé et qui a éclairé mon parcours de recherche lorsqu'il m'apparaissait bien brumeux. Pour tout cela et sa bonne humeur, pour sa disponibilité malgré certains éloignements géographiques et son implication dans de multiples activités universitaires, je lui suis très reconnaissant d'être restée plus qu'impliquée dans le suivi de mon travail.
- en second lieu, Daniel Le Couédic que j'ai eu le plaisir de côtoyer pendant ces années, dont les qualités universitaires ont su inspirer ma démarche et mon implication dans cette recherche doctorale.

Mes pensées vont également à tous mes collègues de l'Institut de Géoarchitecture pour leur amitié et le plaisir que j'ai eu à les fréquenter : Célia, Frédéric, Hélène, Lionel, Patrick, Sébastien.

J'ai une pensée spéciale pour mes collègues doctorants avec qui j'ai partagé les bureaux pendant ces quatre années, avec qui cette aventure solitaire l'était un peu moins : Adéothy, Andréa, Gwenhaël, Hamza, Jérôme, Lautaro, Raaeha et enfin Paul avec qui nous avons partagé plus qu'un bureau, nos difficultés, nos doutes et nos silences : notre thèse.

Je voudrais remercier tout spécialement Chantal Hilly-Mazé, pour sa capacité à faciliter le travail du chercheur, et surtout pour sa bonne humeur, son énergie et le bonheur de la côtoyer tout au long de ces années.

Ma gratitude va également à toutes les personnes que j'ai croisées pour réaliser cette thèse, celles qui ont accepté de me rencontrer et de me consacrer du temps.

Évidemment, je n'oublie pas tous mes amis éloignés de Brest, que je n'ai pas pu voir autant que je l'aurai souhaité, mais à qui je promets de régulariser cette situation.

Je dédie cette thèse à mes parents qui ont toujours accepté mes trajectoires de vie, et plus largement à mes grands-parents ainsi que le reste de ma famille.

Enfin, c'est aux personnes qui ont partagé mon existence brestoise, Tof et Ju, mes colocataires temporaires, mes amis et dorénavant ma famille, que va ma reconnaissance toute particulière, sans oublier bien évidemment Line, avec qui l'aventure a débuté en même temps que cette thèse, et qui m'a supporté dans les deux sens du terme.

Sommaire

Liste des sigles et acronymes.....	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	11
PARTIE I : LA PATRIMONIALISATION DES GRANDS SITES NATURELS.....	37
Chapitre 1 : L'invention du site pittoresque.....	39
Chapitre 2 : La politique publique des sites classés.....	53
Chapitre 3 : L'environnement, un élément transformant l'action publique en faveur des grands sites naturels.....	67
Chapitre 4 : L'invention et la patrimonialisation de promontoires littoraux en Bretagne : La pointe du Raz, le cap Fréhel et la côte sauvage de Quiberon.....	93
PARTIE II : LA RÉHABILITATION, UN PROCESSUS NÉGOCIÉ DE TRANSFORMATION DU PATRIMOINE.....	141
Chapitre 5 : la mise en problème de la dégradation écologique des promontoires littoraux.....	145
Chapitre 6 : Le recul des infrastructures d'accueil touristique, produit de tractations et de rapports de force.....	177
Chapitre 7 : La restauration des milieux naturels, un secteur dépolitisé de l'aménagement.....	223
PARTIE III : LES INCIDENCES DE LA RÉHABILITATION SUR LE PATRIMOINE ET SUR LA PATRIMONIALISATION.....	267
Chapitre 8 : les normes et les impensés de la naturalisation.....	271
Chapitre 9 : La préservation de « l'esprit » des lieux, garant du patrimoine ou médium de la patrimonialisation des milieux naturels?.....	311
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	349
Bibliographie.....	361
Table des illustrations.....	381
Bande originale de la thèse.....	385
Table des matières.....	387

Liste des sigles et acronymes

ATEN : Atelier technique des espaces naturels
CAF : Club alpin français
CAUE : Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CEE : Communauté économique européenne
CG : Conseil général
CNPN : Conseil national de la protection de la nature
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DDE : Direction départementale de l'Équipement
DIREN : Direction régionale de l'Environnement
DRAE : Délégation régionale à l'Architecture et à l'Environnement
ENS : Espaces naturels sensibles
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
ICOMOS : Conseil international des monuments et des sites
INRA : Institut national de la recherche agronomique
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
IRPa : Institut régional du patrimoine de Bretagne
LPO : Ligue de protection des oiseaux
MERU : Mission de l'Environnement Rural et Urbain
MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle
ODEM : Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan
OGS : Opération Grand Site
OMT : Organisation mondiale du tourisme
ONU : Organisation des Nations unies
PNR : Parc naturel régional
RGSF : Réseau des Grands Sites de France
SEPNB : Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne
SIVU : Syndicat intercommunal à vocation unique
SPPF : Société pour la protection des paysages de France
TCF : Touring club de France
TDENS : Taxe départementale des espaces naturels sensibles
SIVU : syndicat intercommunal à vocation unique
SZA : Société zoologique d'acclimatation
UBO : Université de Bretagne Occidentale

UICN : Union internationale de conservation de la nature

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

US : *United States*/États-Unis

Introduction générale

En quelques décennies, le tourisme est devenu la première activité économique mondiale avec des recettes estimées à hauteur de 918 milliards de dollars US contre 7 milliards en 1960 (Mémento du tourisme 2010, OMT). En termes de nombre de touristes, il est passé dans la même période de 70 millions à 940 millions, connaissant ainsi une croissance exponentielle. La France est particulièrement concernée par ce domaine d'activité puisqu'elle représente depuis plus de 30 ans la première destination au monde, avec en 2010, plus de 77 millions de touristes (et 47 milliards de recettes, au troisième rang mondial après les États-Unis et l'Espagne).

La notion de tourisme est plurielle. Elle est définie par l'INSEE comme l'ensemble des « activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité ». Le tourisme est une activité sociale de loisir impliquant un déplacement temporaire effectué pour le plaisir (Cousin, Réau, 2009) dont les formes sont très diverses. Sans être exhaustif, nous pouvons citer le tourisme balnéaire, de sport d'hiver et d'été, rural, de santé, culturel, religieux ou écotourisme. Par exemple, la première destination touristique française est depuis plus de dix ans, le parc d'attractions Disneyland Paris, avec en 2011 près de 15,6 millions de visites. Si aller à Disneyland Paris n'a *a priori* peu à voir avec la visite du Louvre, la pratique hivernale du ski, la découverte de l'Islande ou la pratique de la randonnée, ces activités concourent à la même recherche d'assouvir un besoin de loisir et de marquer des pauses dans son emploi du temps utilitaire imposé par la nécessité de gagner sa vie.

Dans cette diversité se distingue une forme particulière liée à la découverte des patrimoines, il s'agit d'une composante du tourisme culturel défini par Origet du Cluzeau (2000) en tant que « déplacement [...] dont la motivation principale est d'élargir ses horizons, de rechercher des connaissances et des émotions au travers de la découverte d'un patrimoine et de son territoire ». Envisager ainsi le tourisme culturel comme un lien spécifique entre culture et tourisme, c'est envisagé la motivation consciente ou inconsciente de l'individu et des groupes sociaux de « se cultiver par divers moyens touristiques » (Origet du Cluzeau, 2000), de nourrir son activité de tourisme par la ressource patrimoniale.

À l'origine, le patrimoine entendait l'ensemble des biens, des droits hérités du père, mais s'est considérablement étoffé à partir du 19^e siècle. Le patrimoine est défini par le Centre de Ressources Textuelles et Lexicales – piloté par le CNRS et l'université de Nancy – comme « ce qui est transmis à une personne, une collectivité, par les ancêtres, les générations précédentes, et qui est considéré comme un héritage commun ». Autrement dit, il s'agit d'un objet matériel ou immatériel dont la conservation est considérée comme nécessaire par certains individus ou groupes sociaux. Dans ce registre, la complexification des sociétés s'est aussi accompagnée d'une diversité patrimoniale dont l'énumération exhaustive ne semble plus vraiment réalisable. La formule désormais consacrée du « tout patrimoine » de Françoise Choay (1992) met en exergue combien cette « inflation patrimoniale » dénoncée par Henry-Pierre Jeudy (2001), cette « prolifération patrimoniale » décrite par Guy Di Méo (2007) couvre un ensemble important et diversifié d'objets et de pratiques catégorisées et interpénétrant : matériels et immatériels ; naturels et culturels ; urbains et ruraux ; historiques, archéologiques, industriels, etc. Ce ne sont que des exemples tant il s'impose dans tous les pans de l'activité sociale, dans la sphère privée et publique, tant il touche au sacré, à l'ordinaire et au profane, au matériel et à l'immatériel, de l'objet au territoire, de la culture à la nature, ou, plutôt à l'environnement (Di Méo, 2007).

L'idée de transmission du patrimoine est un dénominateur commun qui est interprété par certains auteurs référents en matière de patrimoine comme un rapport au passé, à l'instar de Pierre Nora dans *Les lieux de mémoires* (1986) qui y voit la nécessité de solliciter les mémoires nationales ou de Françoise Choay qui évoque le besoin d'un retour aux origines dans *L'allégorie du patrimoine* (1992). Pour ces auteurs, ce qui se transmet est ce qui mérite d'être transmis. Il n'y a donc pas de patrimoine auquel on ne confère une valeur, même si celle-ci n'est pas toujours appréciable en argent. La mise en théorie et les classifications des valeurs modernes attachées au patrimoine ont été initiées par Aloïs Riegl en 1903 dans *Le culte moderne des monuments* (l'auteur n'utilisait pas d'ailleurs le terme de « patrimoine », mais celui de « monument », mais le sens qu'il lui donne à travers ses écrits est tout à fait assimilable), ainsi que par Cesare Brandi, fondateur de l'Institut central de restauration de Rome, dans son ouvrage *la Théorie de la restauration (Teoria del restauro)* en 1963.

Ces théorisations et ces classifications ont depuis été enrichies et discutées notamment par Choay, mais il existe une certaine stabilité dans la catégorisation des valeurs patrimoniales, que Pierre-Marie Tricaud, dans son travail sur la conservation et la transformation du patrimoine vivant (2010), a récapitulées dans ce schéma :

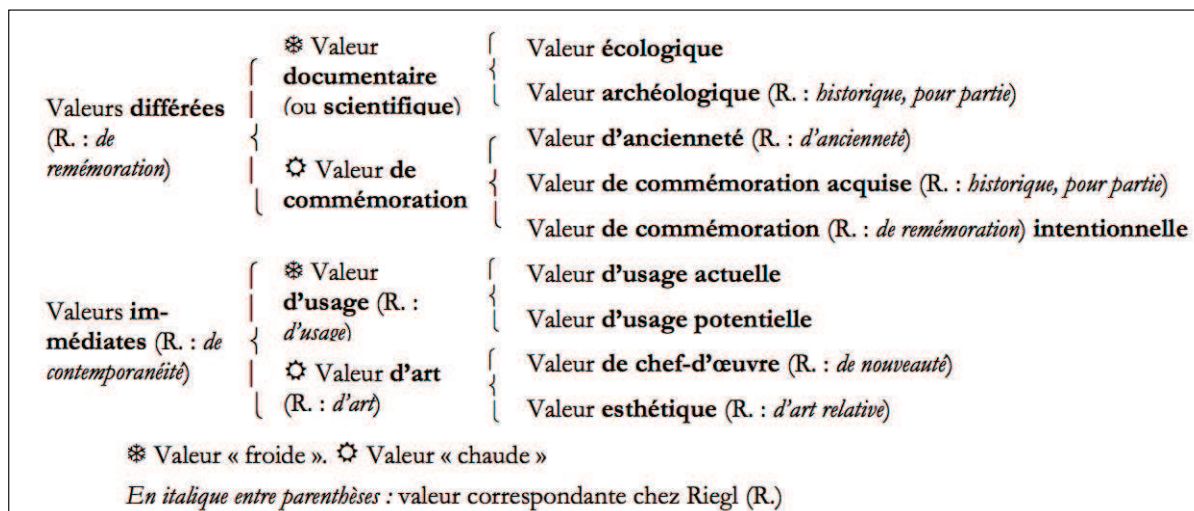


Figure 1 : Récapitulation des valeurs patrimoniales (source : Tricaud, 2010)

L’auteur y distingue, à l’instar de Riegl qui établissait une distinction entre les valeurs de remémoration et les valeurs de contemporanéité, d’un côté les valeurs différées liées au fait que l’objet parle du passé et de l’autre les valeurs immédiates, qui ne dépendent pas du fait qu’il soit ancien ou récent, hérité ou produit. Il différencie par ailleurs les valeurs « chaudes » liées à l’émotionnel, au subjectif et les « valeurs froides », rationnelles, objectives. Quelles qu’en soient les classifications en cours actuellement, les frontières entre les valeurs ne sont pas fixes et étanches. Elles tiennent lieu de guides dans la compréhension des rapports aux patrimoines plus que de tenir lieu de vérité absolue. La caractérisation de ces différentes valeurs fait l’objet d’ouvrages entiers, et cherche à répondre au questionnement qui occupe toujours certains spécialistes et qui est loin de constituer une évidence : pourquoi certains objets constituent un patrimoine et d’autres non ? Ce type de problématique, bien sous-jacent dans cette recherche, n’en constituera pas le cœur. Pourtant, il nous paraît important de le rappeler ici, en guise d’introduction.

Cependant, si la sélection patrimoniale fait référence à différentes valeurs et temporalités – conservation des monuments caractéristiques d’un certain passé, conservation du patrimoine naturel pour les générations futures –, le patrimoine s’inscrit surtout dans le présent comme un révélateur des rapports sociaux (Amougou, 2011). Les travaux universitaires dans les domaines des sciences sociales (sociologie, géographie, sciences du patrimoine) ont montré que le patrimoine est un construit social, une valeur donnée à un objet matériel ou immatériel, n’existe pas en soit et qu’il est la résultante de rapports de forces et de pouvoirs, de représentations mentales et de valeurs culturelles dominantes (Veschambre, 2006, Gravari-Barabas, 2005, Jeudy, 2001, Amougou, 2011). Il n’a une existence que dans le présent, ne dépend que de la reconnaissance actuelle qu’une société, un groupe ou une organisation sociale lui attribue. La nature patrimoniale intrinsèque d’un objet n’existe pas, mais relève d’une « alchimie patrimoniale », un processus itératif entre son identification et

l'attribut qui lui est conféré. La Joconde de Léonard de Vinci ou Guernica de Pablo Picasso sont aujourd'hui des œuvres majeures de la peinture. Cependant, elles ne le sont qu'en rapport de l'identification par les autres artistes, les critiques d'art et d'autres groupes sociaux, mais il n'y a pas, contrairement à ce que peuvent en dire certains experts, historiens de l'art, conservateurs de musée, d'œuvre d'art portant une valeur intrinsèque (Moulin, 1992 ; Trépos, 2001). Le sourire mystérieux de Mona Lisa a été le support et le sera encore de nombreux ouvrages et articles (Loyrette, 2006) s'essayant à percer une énigme insoluble, car inconsistante. L'identification patrimoniale constitue un fait social à forte dimension symbolique qui s'opère par le regard posé sur l'objet, par la société ou par l'institution et qui le conduit dans un autre univers de sens, dans un autre champ interprétatif. En ce sens, le patrimoine « relève de la réflexion savante, mais aussi d'une volonté politique, sanctionnées toutes deux par l'opinion publique et le sens commun. C'est sous ce double rapport qu'il fonde une représentation de la civilisation, au sein du jeu complexe des sensibilités à l'égard du passé de ses appropriations concurrentes et de la construction souvent conflictuelle des identités » (Poulot, 1998). Cette citation est pertinente, mais de notre point de vue le patrimoine peut relever également de la mobilisation d'un groupe social organisé, œuvrant pour la reconnaissance ou la protection d'un patrimoine qu'ils ont identifié.

Le patrimoine est ainsi « en train de se faire ». Il est un objet dynamique et plastique. En d'autres mots, le patrimoine est le produit d'un processus qui se compose et se recompose en permanence, d'une action sociale que nous nommons patrimonialisation définie dans le domaine de la géographie sociale, l'ethnologie ou la sociologie. Ainsi, la géographe Marie-Pierre Sol (2007) définit la patrimonialisation comme « la désignation d'un objet quelconque comme patrimoine ; il s'agit à la fois d'une sélection (parmi d'autres possibles) et d'une qualification (dont dépendront les usages patrimoniaux qui seront faits de cet objet), autrement dit d'un processus qui consiste à fabriquer du patrimoine ». Nous sommes en accord avec l'auteure, mais sa définition, à notre avis, reste partielle et ne prend pas assez en compte les rapports sociaux relatifs au patrimoine. En outre, elle laisse supposer que la patrimonialisation constituerait un processus se limitant à la désignation et la qualification, en d'autres mots, qu'il serait limité à une phase inductive, une phase de formalisation du patrimoine. Or, nous pensons qu'il constitue un processus continu qui se recompose en permanence, que patrimoine et patrimonialisation forment un couple indissociable, l'un ne pouvant exister sans l'autre. Emmanuel Amougou propose, dans son ouvrage *Sciences sociales et patrimoines*, cette définition qui de notre point de vue complexifie ce processus et l'inscrit dans une mécanique des rapports sociaux :

« La patrimonialisation pourrait ainsi s'interpréter comme un processus social par lequel les agents sociaux (ou les acteurs si l'on préfère) légitimes entendent, par leurs actions réciproques, c'est-à-dire interdépendantes, conférer à un objet ou un espace (architectural, urbanistique ou paysager) ou une pratique sociale (langue, rite mythe, etc.) un ensemble de propriétés ou de

“valeurs” reconnues et partagées d’abord par les agents légitimés et ensuite transmises dans l’ensemble des individus au travers de mécanismes d’institutionnalisation, individuels ou collectifs nécessaires à leur préservation, c’est-à-dire leur légitimation durable dans une configuration sociale spécifique. » (Amougou, 2011)

Cette définition énonce plus distinctement l’action de groupes sociaux qui, conférant à un objet une ou des propriétés, vont dans un système des rapports de forces légitimer leur appropriation patrimoniale auprès d’autres groupes sociaux, en d’autres mots faire en sorte que les valeurs qu’ils ont identifiées comme patrimoniales soit également l’objet d’une appropriation par les autres. Il n’est ainsi possible d’apprécier le processus de patrimonialisation qu’à travers son imbrication avec d’autres processus sociaux : processus de différenciation sociale, d’intégration économique des objets patrimoniaux, de domination culturelle, d’appropriation et de réappropriation des espaces naturels (Amougou, 2011).

Sous la terminologie de patrimonialisation se cachent en effet deux processus distincts. Selon Yvon Lamy (1993), « il s’avère nécessaire de distinguer, d’un côté, l’appropriation des monuments à protéger par les pouvoirs publics, strictement fondée sur la sélection officielle, et de l’autre, l’appropriation communautaire de ces mêmes monuments, fondée sur leur valeur d’emblèmes collectifs. Manifestement, et du point de vue des pratiques culturelles, les rythmes de ces deux sortes d’appropriation ne sont pas en phase ». Deux types d’appropriation, une institutionnelle et une autre communautaire ou sociale semblent constituer le moteur itératif de la construction patrimoniale, en permanence réactualisée (2004). Possédant une relative autonomie, ces deux modalités de la patrimonialisation vont se structurer l’une l’autre sans que, pour autant, une appropriation collective de valeurs patrimoniales autour d’un objet engendre automatiquement la mise en place d’une politique publique de conservation patrimoniale et inversement. Un certain degré d’imbrication, d’interaction entre les différents acteurs peut lier plus ou moins ces deux niveaux de structure. Cette dialectique va notamment dépendre et être fonction des rapports de forces et des positions sociales des groupes sociaux qui revendiquent et construisent un patrimoine.

Par exemple, au Chili, les *Animitas* – cénotaphes populaires édifiés spontanément à la suite de décès tragiques – qui possèdent pour les couches populaires des valeurs culturelles non orthodoxes et mémorielles non officielles, ne font pas l’objet d’une politique publique patrimoniale. Au contraire, ces édifices rejetés par les élites chiliennes posent problème aux autorités en tant que patrimoine informel, voire dans certains cas dissident (Ledezma, 2012, *in* Le Fur *et al.*). À l’opposé, au Laos, la ville de Luang Prabang, est inscrite au patrimoine mondial de l’Unesco après proposition gouvernementale, au nom de propriétés patrimoniales que les populations locales ont du mal à s’approprier (Berliner, 2010).

Ces deux exemples, qui montrent qu’un type appropriation peut se réaliser indépendamment de l’autre, illustrent le fait que ces processus conservent une certaine

autonomie, cependant il est plus fréquent qu'appropriations sociale et politique soient concomitantes, par la proximité plus étroite entre les acteurs légitimes et légitimant un type de patrimoine et les acteurs du champ politique (Amougou, 2011) ou autrement dit la mitoyenneté, voire la superposition relative des élites sociales et politiques. Les exemples récents relatifs au concept de patrimoine immatériel apparu au début des années 1990 illustrent la manière dont la reconnaissance, de certaines pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoirs-faire comme des éléments patrimoniaux furent suivis d'inscriptions au patrimoine mondial par l'organisation onusienne, l'UNESCO, les désignant et les officialisant (Poulot, 2009). Plus anciennement, les découvertes réalisées pendant les grandes campagnes archéologiques en Égypte au 19^e siècle ou le travail d'inventaire des monuments historiques réalisé par Vitet puis Mérimée à la demande du ministre de l'Intérieur François Guizot en 1830 marquent la contiguïté entre la reconnaissance de ces éléments comme patrimoniaux et la mise en œuvre de politiques destinées à leur protection, par leur identification et le dégagement de fonds nécessaires à leur conservation. Ce sera pour les objets ramenés d'Égypte leur placement en musée au Louvre et pour les monuments historiques le dégagement de crédits pour leur entretien et leur restauration.

Nous pouvons d'ores et déjà envisager qu'autour du patrimoine va se dessiner une multitude d'enjeux : 1/ enjeu social pour les groupes sociaux qui identifient un certain patrimoine, 2/ enjeu de conservation du patrimoine, que conserver ? , comment ? , 3/ enjeu de construction d'une politique publique avec la rédaction des législations, dégagement de crédits, l'établissement d'institutions publiques chargées de la mettre en œuvre, 4/ enjeu de valorisation économique pour différentes échelles territoriales englobant ces objets. Ces premiers éléments permettent d'envisager la complexité patrimoniale à travers la multiplicité des valeurs, la diversité des groupes sociaux et les logiques économiques en rapport de cet objet social. Le patrimoine est ainsi au cœur d'interactions complexes, de luttes entre différents groupes sociaux et non pas un objet fixe et habité d'une « substance » patrimoniale, mais est un objet inscrit dans un processus. Il n'y a donc pas d'objets patrimoniaux préétablis, mais ils sont constitutifs des évolutions sociales traversant les sociétés. Bourdin (1992) estime « pour que [le patrimoine] existe réellement à nos yeux, il faut que nous lui reconnaissons une valeur et que nous nous sentions des responsabilités à son égard, à commencer par celle de le conserver : un bien que l'on abandonne ou que l'on dilapide n'est plus un patrimoine ». Autrement dit, au-delà de l'identification et de la conservation entendue comme une « action de maintenir hors de toute altération, dans le même état ou en bon état »¹ se distingue une autre action, celle de réparer les altérations générées par le temps ou tout autre processus, qui malgré des efforts de conservation peuvent apparaître : nous parlons alors de réhabilitation ou de restauration.

¹ Définition du Centre national de ressources textuelles et lexicales

La réhabilitation du patrimoine

Qu'il soit matériel ou immatériel, un tableau, un bâtiment ou un monument naturel, tout élément patrimonial évolue avec le temps, soit par modification matérielle du support – la couleur, la forme, le matériau – ou par évolution du sens, du message de la valeur accordée au patrimoine. Cette modification est quelquefois identifiée comme une altération. En effet, l'assombrissement de tableaux comme *Le radeau de la méduse* ou de *La liberté guidant le peuple* ou la désagrégation progressive de monuments historiques comme le château de Versailles ou la cité médiévale de Carcassonne n'est pas sans poser de problème puisqu'à terme c'est de leur disparition dont il est question. Pour aller à l'encontre de cette transformation, certains acteurs peuvent entreprendre des opérations de réhabilitation ou de restauration du patrimoine, pouvant être définies de manière simple, voire simpliste, comme un processus qui entend « redonner à un objet sa qualité, son essence, son esprit d'origine » (Tricaud, 2010), comme une opération directe et volontaire sur l'œuvre pour remédier à ses défauts d'aspect ou de présentation et parfaire sa lecture, sa perception. Il s'agit de prolonger la vie d'une chose qui risque de mourir. Cette définition porte en elle toutes les ambiguïtés de la notion. En effet, si l'on parle de défauts d'aspects, c'est bien en référence à un stade qui en serait exempt, un état originel. Un état parfait, idéalisé selon un canon, ou un état qui serait conforme à notre goût ? De plus, le fait d'opérer sur l'objet patrimonial implique sa modification, ce qui soulève le problème de l'authenticité. Selon que les acteurs désirent restaurer un plaisir esthétique ou sauvegarder un témoignage historique, la démarche de restauration sera radicalement différente. De plus, de la conservation stricte à la reconstruction, il existe une gamme infinie d'opérations de restauration. Le terme de restauration s'applique de manière privilégiée aux œuvres d'art et monuments historiques, et les exemples de la restauration du tableau Léonard de Vinci la *Joconde* ou celle de la fresque de Michel-Ange sur le plafond de la chapelle Sixtine illustre la volonté de redonner à l'œuvre les propriétés picturales semblables à celles d'origines. Le terme de réhabilitation est quant à lui préférentiellement employé à propos de monuments naturels et bâtis, et plus largement à propos d'urbanisme. Restaurer ou réhabiliter ne se fait pas sans poser de questions. Selon quels modèles, quelles techniques, en référence à quelles périodes effectuer ces opérations ?

Ces questionnements et les controverses qu'ils engendrent ne sont pas récents. Déjà dans la première moitié du 19^e siècle des travaux de restauration de la cité de Carcassonne sous la direction de Viollet-le-Duc furent fortement critiqués, en particulier le caractère trop gothique et trop marqué par le style « Viollet-le-Duc » des modifications (Lannoy (de), 2004). Le premier débat théorique à propos de la restauration du bâti a d'ailleurs opposé pendant le 19^e siècle cet architecte avec John Ruskin. Alors que le premier entend, grâce à une grammaire des styles architecturaux et par analogie, retrouver l'unité stylistique du monument : *restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné* (Viollet-le-

Duc, 1875). Ruskin, avec Morris, dénoncent cette démarche en affirmant que l'authenticité de l'œuvre réside dans sa matière et que toute modification de celle-ci revient à renoncer à son authenticité, à son essence même (Ruskin, 1848). Deux conceptions contrastées : l'un soutient des dispositions correctives pour parvenir à un idéal, l'autre insiste sur le respect des marques du temps qui font partie de l'histoire de l'œuvre.

Dans *Conserver ou restaurer, les dilemmes du patrimoine*, Camillo Boito (1893) met en scène un dialogue entre deux personnages inspirés de Viollet-le-Duc et John Ruskin. Fondée sur la notion d'authenticité, sa doctrine affirme néanmoins que le présent a la priorité sur le passé, c'est-à-dire que la restauration peut acquérir une légitimité si elle se garde de se faire passer pour l'original. Pour cela, il développe les bases d'un style restauratif par lequel la restauration se donne à voir. Les ajouts, corrections, remplacements seront ainsi mis en scène par des couleurs, des textures, des matériaux différents pour éviter toute confusion avec ce qui reste de l'original. Il précise que la justesse et la nécessité de toute intervention doivent être soigneusement évaluées.

S'appuyant sur ses prédécesseurs, Cesare Brandi, dans *La Théorie de la restauration* (1963), définit comme but de la restauration le rétablissement de l'unité potentielle de l'œuvre et reconnaît pour guide deux instances : l'instance esthétique, sans laquelle il n'y a pas d'œuvre, et l'instance historique. Cette restauration est encadrée par le double risque du faux artistique et du faux historique : d'une part, le rétablissement d'une lacune ne doit pas se faire passer pour authentique, et d'autre part, on ne doit pas revenir sur des altérations si elles sont porteuses de sens. Une statue brisée par une chute pourra être réparée, mais si elle est brisée par un iconoclaste, alors la restauration est illégitime, car elle revient à effacer un épisode de l'histoire de l'œuvre. Pour résoudre ces conflits, il faut évaluer le poids de chaque instance et adopter une démarche conciliatrice et instruite, puisque seule la culture du restaurateur permettra cette évaluation. D'où aussi le besoin d'interdisciplinarité dans les démarches de restauration.

Dans le domaine de l'architecture, la restauration critique, dont le principal représentant est Renato Bonelli (1959), apparaît au sortir de la Seconde Guerre mondiale, à un moment où la reconstruction est un besoin pressant (Vega Cardenas, 2011). Donnant la priorité absolue à la valeur d'art, Bonelli ne recherche pas l'unité stylistique, mais plutôt une image unitaire. Après une analyse critique de l'objet à restaurer, l'architecte-restaurateur est libre d'actualiser l'acte créatif, c'est-à-dire que la critique définit en fait les conditions de la recreation (Bonelli 1959). À partir d'une attitude de respect du monument, on peut assumer la responsabilité d'une intervention et l'appropriation de l'œuvre. Cette démarche est à relier aux études d'urbanisme : l'architecture est vue comme une œuvre jamais achevée, qui s'intègre dans le tissu urbain, lui-même en constante évolution. Dans ce contexte, le restaurateur est donc autorisé à détruire des éléments entravant la vraie forme ou à en insérer de nouveaux

pour la retrouver. L'intervention se fait alors dans un effort de synthèse entre le passé et le présent qui coexistent pour garantir une continuité de l'image.

Nous voyons ainsi à travers ce succinct rappel des théories, doctrines et controverses qui ont traversé le domaine architectural, que l'action de restaurer est porteuse de sens, d'une vision spécifique du patrimoine, et d'une idée de ce qu'il doit advenir. La restauration est un enjeu social, car il s'agit d'imposer l'appropriation de l'objet patrimonial développé par les différents et qui sert de support pour argumenter leur positionnement dans un système de rapport de force. De la même manière, la réhabilitation du patrimoine par les pouvoirs publics est la résultante de la projection des représentations sur l'objet, des référentiels d'action publique. Là où l'identification et l'invention patrimoniale reposent sur la découverte et la sélection d'un objet auquel des acteurs confèrent des propriétés qu'ils désirent conserver, la réhabilitation accentue, modèle l'objet en réaction de l'image que certains acteurs lui portent.

Le terme de restauration s'emploie également, de manière plus récente, pour parler de paysage ou de milieux naturels – la restauration écologique –. À la différence de la restauration des œuvres d'art ou d'éléments bâtis dont la démarche vise à recréer à « l'identique » dans la mesure du possible, et qui pose déjà un certain nombre de problèmes, la réhabilitation des monuments naturels, à l'instar des opérations de réhabilitation d'un espace urbain, sont des opérations d'aménagement qui n'envisagent pas forcément de recréer un état d'origine. D'ailleurs, si un tableau possède un état initial – lorsque l'œuvre a été achevée –, il est bien plus difficile pour un espace naturel ou urbain de la caractériser, et cette problématique de l'état initial ou « état de référence », autrement dit l'état vers lequel les acteurs de la réhabilitation de l'objet veulent tendre pose un certain nombre de problèmes, notamment en écologie de la restauration (Clewel, Aronson, 2010). Quels positionnements idéologiques se cachent derrière la restauration et la réhabilitation des milieux naturels ? Quels acteurs y prennent part ? Au profit de quels groupes sociaux ?

Un patrimoine naturel singulier : Les grands sites naturels

La découverte de certains espaces naturels caractérise cette propension de l'individu à rechercher l'altérité de son quotidien. En effet, certains espaces de montagnes, forêts, espaces lacustres et littoraux, autrement dit les espaces présentant des caractéristiques géomorphologiques ou paysagères particulières, des espaces qui « sortent de l'ordinaire », font l'objet d'une activité touristique importante. Les chutes du Niagara, la forêt de Brocéliande, la Chaussée des Géants, le mont Fuji, le Grand Canyon sont des lieux naturels qui résonnent dans l'imaginaire commun occidental et sont devenus des destinations privilégiées. La pratique de ces espaces fait aussi partie du tourisme culturel puisque la connaissance et la reconnaissance de ces lieux ainsi que le tropisme qu'ils génèrent sont

largement liés aux représentations culturelles, à cette recherche d'émotions par l'altérité paysagère.

En France, certains lieux naturels se distinguent notamment par des fréquentations de plusieurs centaines de milliers de personnes chaque année, ce sont des lieux dont la notoriété est nationale, voire internationale. Nommés sites pittoresques, emblématiques, remarquables ou grands sites naturels, les monuments naturels sont des produits sociaux influencés par la période romantique du 19^e siècle où, se préfigure « une nouvelle représentation [urbaine et étatique] du paysage et de son évolution apparaît, non plus le pays comme témoin et support de relations sociales et économiques, mais un paysage abstrait et déterritorialisé, en passe de devenir un monument. » (Kalaora, Savoye, 1985). D'ores et déjà à ce stade plusieurs questionnements peuvent être soulevés. Quels sont les acteurs qui ont érigé ces espaces en monuments naturels ? Selon quels processus ? Comment sont-ils devenus des sites accueillant de telles fréquentations ? Les publics partagent-ils la même appropriation des lieux ? Ont-elles évolué ?

Parallèlement, des politiques publiques ont été mises en place afin de protéger ces objets sélectionnés par les pouvoirs publics de leur destruction ou de leur altération. Elles constituent un processus de sélection, de ce qui est reconnu comme patrimoine ou non par les institutions publiques. Elles nous informent sur l'interprétation de la réalité sur laquelle les pouvoirs publics veulent intervenir. Une politique publique, qu'elle se traduise par un programme de protection, de réhabilitation ou d'aménagement, est le produit de l'identification d'un problème politique, d'un décalage entre un état présent et un état désiré (Larrue, 2000). Ces politiques publiques ont-elles été mises en place par les mêmes groupes sociaux qui ont fait des monuments naturels un patrimoine ? D'ailleurs, appropriation sociale et appropriation politique sont-elles convergentes ou s'agit-il d'un synchronisme ? Car tout comme les processus d'appropriation sociale, les politiques publiques s'inscrivent dans une époque, des contextes et des doctrines particuliers qui peuvent évoluer. Afin de pouvoir comprendre et d'analyser le processus de patrimonialisation des grands sites naturels, il devient donc nécessaire de rendre compte de la formalisation des politiques publiques en leur faveur. Quels sont les acteurs, les enjeux et le sens de celles-ci ? Ne pas les recontextualiser serait s'exposer au risque de l'anachronisme.

Pour conduire cette analyse, nous avons choisi de mobiliser le concept de référentiel, inspiré par Nizard et développé par Muller et Jobert (1987), concept majeur dans le courant de l'analyse cognitive des politiques publiques. Il permet de déconstruire l'approche rationnelle des politiques publiques de l'État, centrée sur les actes de l'action publique, pour s'orienter vers une identification des interprétations du réel. « Élaborer une politique publique consiste donc d'abord à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en référence à cette image cognitive que les acteurs organisent leur

perception du problème, confrontent leurs solutions et définissent leurs propositions d'action : on appellera cette vision du monde le référentiel d'une politique » (Muller, 2003). Ce cadre général constitue le socle sur lequel vont s'élaborer les différentes politiques publiques sectorielles. La mobilisation du concept de référentiel s'attèle à saisir de quelle manière cette « mise en sens du monde » pèse sur la naissance, l'établissement et la mise en œuvre des politiques publiques. Si la mobilisation de ce concept fut l'occasion de débats et controverses sur l'aspect mécanique de la structuration des politiques publiques (Faure et *al.*, 1996), il nous apparaît comme un outil adéquat pour saisir les évolutions de la politique des grands sites naturels depuis son initiation à la fin du 19^e siècle. Nous voulons insister sur l'analyse des évolutions des politiques publiques d'autant plus que des auteurs comme Barraqué (2005), Le Part et Marty (2006), Cans et Charvolin (2008) ont décrit la manière dont la prise en compte de l'environnement au sens large du terme s'est immiscée dans les politiques publiques progressivement depuis les années 1950. La « crise écologique » ou la prise de conscience des impacts anthropiques sur la biosphère (érosion de la biodiversité, altération des habitats, changements climatiques) a entraîné une nouvelle considération de la nature devenue patrimoine mondial à « transmettre » aux générations futures, considération intégrée dans le giron du concept de « développement durable », qui diffuse dans la sphère sociale occidentale à partir des années 1980. Effectivement, plusieurs éléments laissent à penser que la considération du patrimoine naturel a été influencée par les référentiels qui ont traversé les siècles, et donc plus récemment par l'évolution générale et récente de l'action publique à prendre en compte l'environnement dans tous les secteurs des politiques publiques. Elle matérialise l'adjonction de l'écosystème et la biodiversité comme objet patrimonial à préserver. Comment ces nouveaux éléments se sont-ils insérés dans les politiques publiques de protections des grands sites naturels ? Par quels acteurs sont-ils portés ? Quelles en sont les implications sur ces espaces ? Les transforment-ils ?

Les grands sites naturels ont fait l'objet de travaux scientifiques relatifs à leur invention et leur patrimonialisation « sociale » comme nous l'avons évoqué plus haut, à l'évolution des modalités d'action publique, mais nous constatons avec Benos (2011) la relative vacuité en ce qui concerne la réhabilitation des grands sites naturels et ces incidences sur les processus de patrimonialisation, sur les objets eux-mêmes, et quels en sont les sens et les enjeux. L'analyse bibliographique réalisée et croisée avec cet auteur qui a réalisé sa thèse à propos de la patrimonialisation du massif du Canigou dans le cadre de la politique « Grand Site » fait état d'un article et d'une partie de la thèse de Mélanie Duval, de l'évocation au sein d'autres travaux de thèses (Bawedin, 2009 ; Pennanguer, 2005). Ce qui en matière de patrimoine bâti fait l'objet de nombreuses recherches et de controverses, la réhabilitation des objets naturels ne semble suscité de l'attention dans la recherche universitaire que sous l'angle des sciences de l'environnement.

La thèse

Nous désignons comme « grands sites naturels » des lieux, des paysages qui possèdent une notoriété et une attractivité nationale – ou internationale – identifiés et visités pour leurs caractéristiques ou valeurs patrimoniales – historiques, culturelles, imaginaires, récréatives, paysagères – conséquemment soumis, par les enjeux s’y rapportant – préservation de l’environnement, du patrimoine culturel, de l’activité touristique qu’ils induisent –, à différentes modalités d’action publique. L’objet de notre thèse est l’étude des processus de patrimonialisation et de réhabilitation inhérents. Notre posture, qui est de prendre cet objet spatial sous l’angle patrimonial, permet de se dégager des considérations géophysiques et écologiques, qui voudraient conférer certaines propriétés constitutives aux lieux, pour se focaliser sur les rapports sociaux relatifs à la désignation et la réhabilitation de ces lieux. Cette recherche analyse, plus précisément, les conditions de mise œuvre d’une politique historiquement régaliennne, initiée au début du 20^e siècle – la protection des paysages culturels –, l’évolution des principes d’action publique en fonction des référentiels, et leurs recompositions en fonction des groupes sociaux et des doctrines, au travers d’une politique de réhabilitation, la politique « Grands Sites ».

Les études réalisées sur d’autres politiques publiques, la politique agricole, de l’aéronautique civile (Muller, 2003) ou d’environnement (Larrue, 2000) ont montré que les politiques publiques ne sont pas immuables et qu’elles se transforment en fonction des référentiels d’action publique, des jeux d’acteurs et des évolutions de la société. Nous pensons qu’il en va de même pour celle en faveur des grands sites naturels, et ce dans une dimension complexifiée puisque ces modalités se placent sur le registre de la désignation et de l’appropriation par les pouvoirs publics autant que sur les modalités de réhabilitation. En outre, ces processus s’inscrivent dans des temporalités longues. Il s’agit donc de savoir comment la réhabilitation de grands sites naturels est réalisée en fonction des nouvelles doctrines d’action publique d’aménagement des espaces naturels, quelles transformations sur ces espaces ont-elles engendrées et quelles sont les incidences sur le processus patrimonialisation des sites emblématiques sur des espaces qui sont différemment, parfois contradictoirement considérés par différents groupes sociaux ? La mise en œuvre d’une action concertée et durable, récente doctrine de l’action publique, favorise et quelquefois impose le fait d’embrasser l’écologie, l’économie et le social d’un même tenant. Comment l’imbrication de ces différentes aspirations se réalise et se matérialise dans un dispositif de réhabilitation patrimonial ?

Patrimonialiser est bien une action de faire patrimoine. Ce processus se trouve au croisement de politiques publiques locales, régionales, nationales, internationales, qui se superposent et se déclinent sous différentes formes issues de l’agissement des acteurs : réglementations, mesures incitatives, systèmes normatifs, etc. Ce feuilletage administratif

interroge la diversité des appropriations du patrimoine, et par conséquent questionne les modalités de réhabilitation en tant qu'élément du processus de patrimonialisation. Quels sont les acteurs qui y prennent part et comment sont prises en compte ces diversités d'appropriation ? Si les organisations nationales et supranationales assurent un cadre normatif qui peut être relayé à l'échelon local, la mise en œuvre des entreprises de réhabilitation est territorialisée. En effet, l'avènement des collectivités territoriales a constitué un relai territorial à l'action publique. De cette manière, l'administration centrale eut l'occasion de réduire ces coûts de fonctionnement et d'investissement, mais également renforcer la légitimité des politiques publiques par l'extension de la gouvernance aux élus locaux. La spécificité en matière de sites classés relève du fait que les sites pittoresques relèvent du patrimoine commun de la nation sur lequel l'État veut conserver un certain contrôle. Répondant à cette volonté étatique d'être le garant du patrimoine de la nation et celle des acteurs locaux d'être concurrentiel à l'aune de la mise en compétitivité territoriale, la patrimonialisation des grands sites peut s'apparenter « au mariage de la carpe et du lapin » (Kalaora, 2004). Cela nous amène à interroger la construction des politiques de réhabilitation, les jeux d'acteurs, les positionnements des uns et des autres, et particulièrement l'aspect de l'engagement des collectivités locales, indispensables à la mise en œuvre d'une démarche de réhabilitation Grand Site. Les modalités de cette acceptation sont à explorer dans le but de reconstruire les rôles des différents échelons administratifs et territoriaux.

La politique Grands sites est un programme d'action publique poursuivant l'ambition de préserver, voire réhabiliter l'« esprit des lieux » (Thibault, 2009). L'inclusion de la préservation de l'environnement et l'arrivée de l'idéologie du développement durable dans l'action publique de la préservation des grands sites naturels ne changeraient-elles pas les usages et le regard porté par la société sur l'objet ? En effet, les transformations des doctrines, les jeux d'acteurs et les concurrences comme les alliances transforment ces espaces. Conséquemment, elles impactent les usages. De cette manière, nous voulons ainsi interroger les incidences de l'aménagement sur ceux-ci et sur l'appropriation sociale des grands sites naturels.

En définitive, l'aménagement des grands sites naturels et la politique publique qui s'y rapporte constitueraient, nous en faisons notre hypothèse générale, une composante du processus de patrimonialisation par la recomposition de la composante culturelle du patrimoine avec celle à caractère écologique. Par leur action sur l'espace, elles en modifieraient les usages, les pratiques *in situ*, autrement dit « l'expérience des lieux », et par extension une appropriation renouvelée des visiteurs du patrimoine de ces espaces.

Quatre sous-hypothèses vont nous permettre de répondre à notre questionnement général :

Hypothèse 1 : la patrimonialisation des grands sites naturels est un processus d'appropriation sociale et politique continu qui s'est composé et recomposé en fonction des référentiels qui ont traversé la société française.

Hypothèse 2 : l'environnement et plus précisément l'écologie se sont progressivement immiscés dans l'action publique en faveur des grands sites naturels sous l'action de certains groupes sociaux, aboutissant la formulation d'un problème politique, celui de la nécessité de réhabiliter ces sites.

Hypothèse 3 : les référentiels de l'action publique ne s'imposent pas d'eux-mêmes, mais sont rediscutés par les acteurs des postures qu'ils adoptent et de leurs intérêts propres. Ici la réhabilitation en est l'illustration et la résultante.

Hypothèses 4 : les doctrines et les jeux d'acteurs successifs conduisent à transformer l'espace et les valeurs associées

Choix des terrains : Trois promontoires littoraux emblématiques bretons

Dans les méthodes dont dispose tout chercheur en sciences sociales, figure deux types d'investissement de son terrain : la monographie ou la comparaison. Dans le cas de notre sujet d'étude, il nous a semblé pertinent de privilégier l'approche comparative, qui permet de créer du relief, de nous aider à « penser l'impensé » en représentant « plus qu'une méthode, une manière de voir » (Vigour, 2005). Ainsi, nous avons réalisé des enquêtes dans des contextes sociaux distincts, qui, s'ils revêtent le trait commun de constituer des objets d'études situés en Bretagne, diffèrent par les tissus d'acteurs établis autour du processus de réhabilitation. Les sites retenus possèdent certaines caractéristiques communes sur le plan écologique et géomorphologique, nous autorisant une analyse comparative qui s'inscrit dans la compréhension des processus sociaux d'action publique, des transformations des usages et de l'espace, amenuisant le facteur de différenciation lié à l'altérité intrinsèque des sites. Ils permettent ainsi dans une démarche comparatiste de se focaliser sur les processus de patrimonialisation, les modalités de réhabilitation, les acteurs qui y prennent part, les jeux d'acteurs qui s'établissent, les conflits et les alliances. Ce sont les sites de la pointe du Raz, de la côte sauvage de Quiberon et du cap Fréhel, tous situés en Bretagne dans des départements différents (figure 2). L'étude approfondie de ces sites permet d'analyser les transformations des espaces par les politiques publiques, mais les transformations des espaces nous informent sur les sens sous-jacents, non explicités de ces politiques. De cette manière, analyser les processus de réhabilitation possédant certaines analogies objectives permet de révéler ce qui est du ressort de l'activité sociale, au niveau local (à l'échelle du site et du territoire communal ou intercommunal adjacent) et national puisque la réhabilitation s'inscrit dans le cadre d'une politique publique nationale.



Figure 2 : Situation de nos terrains d'étude

Des falaises rocheuses fréquentées faisant l'objet de protections réglementaires et de projets de réhabilitation.

Les trois sites retenus pour notre étude se rejoignent sur plusieurs points :

- Ces terrains ont des élévations altimétriques de dix à plusieurs dizaines de mètres surplombants la mer (figure 3). Les contraintes environnementales sur ces sites et notamment l'exposition aux embruns organisent les milieux naturels et les communautés végétales. Il en résulte que ces lieux présentent des caractéristiques écologiques relativement proches, composés de landes littorales et de pelouses aérohalines (Sawtschuk, 2010).

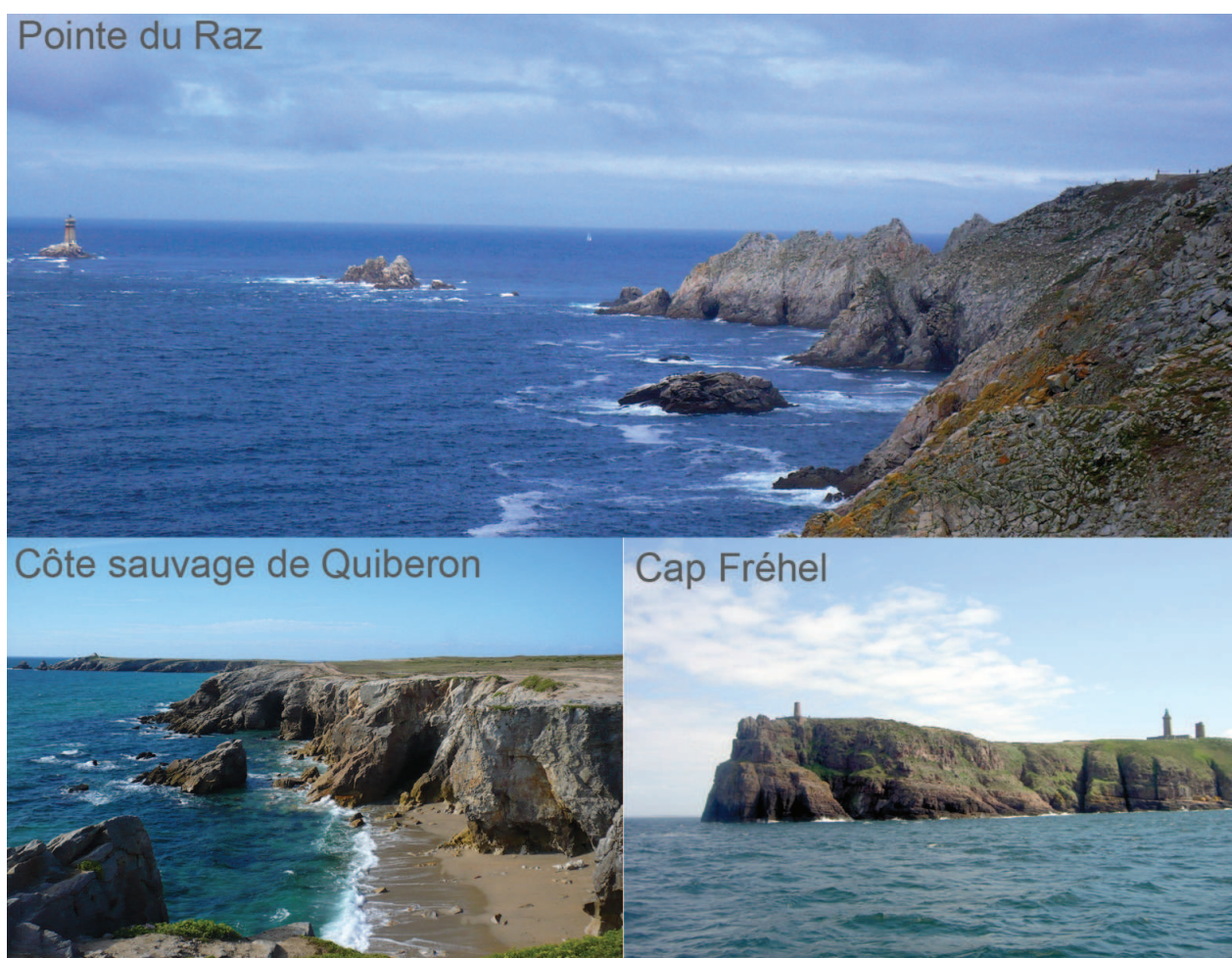


Figure 3 : Vues d'ensemble de nos trois terrains d'étude

- Ils accueillent une fréquentation touristique initiée à la fin du 19^e siècle, qui s'élève aujourd'hui entre 500 000 et un million de visiteurs par an. Cette importante fréquentation est issue de l'invention puis de la mise en tourisme, nous le verrons, de ces sites en tant que paysages attrayants.

-
- Par ailleurs, devant cette mise en tourisme des sites, les pouvoirs publics sous une sollicitation parfois locale, parfois nationale ont appliqué des protections réglementaires en rapport de leurs caractéristiques emblématiques, paysagères et pittoresques, en s'appuyant sur la législation dite des « sites classés ». Il s'agit par cette réglementation de protéger ces lieux des aménagements incongrus et de l'urbanisation, en d'autres mots d'éviter la « dénaturation des lieux ».
 - Ils ont tous trois été l'objet de processus de réhabilitation s'inscrivant dans le cadre de la politique publique Grands Sites.

Ces différents points sous lesquels se rejoignent les sites vont nous permettre de disposer d'une base commune permettant la comparaison. Ils vont permettre de renforcer l'analyse des points qui eux divergent :

- Tout d'abord, nous observons une différence de temporalités dans les réhabilitations effectuées. Elles s'étalent sur près d'une trentaine d'années puisque la première, celle de la pointe du Raz a été initiée en 1989 alors que celle du cap Fréhel est encore, en 2013, en cours de réalisation. Celle de la côte sauvage de Quiberon s'est déroulée au début des années 2000. Cet étalement permet de pouvoir observer les éventuelles évolutions dans le temps.
- Par ailleurs, si certains acteurs ont participé aux différents projets de réhabilitation comme certains membres d'institutions régionales ou nationales, les élus locaux et techniciens des syndicats mixtes en charge de l'aménagement et la gestion de ces sites différent, ainsi que les techniciens des services départementaux. Cette variabilité va nous permettre d'observer les convergences et divergences s'établissant dans le temps et dans différents espaces sociaux.

La démarche méthodologique

Une combinaison d'outils

Les différentes approches disciplinaires et théoriques retenues incitent à mettre en place une méthodologie articulant différents outils. L'objectif de ce travail étant d'analyser des politiques publiques, leurs effets sur l'espace et les jeux d'acteurs qui s'y rapportent, des données formelles et informelles, officielles et officieuses, doivent servir l'analyse. La présentation méthodologique renvoie à un élément fondamental de la démarche poursuivie, en particulier en ce qui concerne l'analyse des sources directes et la production de résultats. Nous distinguons les sources directes, dont le chercheur est à l'origine (discours produit par un acteur, observations sur le terrain) des sources indirectes, qui existent en elles-mêmes (documents d'archives, documents d'aménagement, cartes). Outre la nécessité scientifique d'expliquer les techniques qui nous ont permis de recueillir des informations et de préciser comment elles ont été traitées, le caractère essentiellement qualitatif de la méthodologie appelle une précaution renforcée. En effet, les informations obtenues au cours des entretiens sont toutes relativement subjectives. Ce sont des avis, des sentiments, des projets, des recommandations, des volontés et des aspirations propres aux acteurs et parfois à l'enquêteur. Ils nous intéressent en tant que tels et pour leur subjectivité. Une grande rigueur dans le recueil et le traitement de ces données est nécessaire pour ne pas les déformer et les fausser. Il en est de même, dans une moindre mesure, de l'examen des sources indirectes, qui font intervenir la subjectivité du chercheur. La rigueur de l'enquêteur est sans cesse mise à l'épreuve, pour ne pas transformer les informations, en omettre certaines, en inventer d'autres. L'exposé de la méthodologie est un moyen de se prémunir de ces écueils et de justifier certains choix.

Quatre types de matériaux ont été utilisés :

Une analyse bibliographique et documentaire

Le travail qui consiste à explorer la littérature est intéressant dans la mesure où il suggère les orientations et les analyses existantes qui sont susceptibles de fournir des points de départ ou des hypothèses au chercheur (Gumuchian, Marois, 2000). La littérature explorée relève de tous les sujets abordés dans cette recherche (les grands sites naturels, les promontoires littoraux, la politique des sites classés et des grands sites, les représentations, mais aussi l'aménagement, le jeu des acteurs, etc.). Les thèmes et les approches abordés à propos des grands sites naturels sont une émanation des représentations que les auteurs s'en font, c'est aussi une façon de véhiculer certaines conceptions de ces objets, au détriment d'autres. Une analyse exhaustive de ce corpus n'est cependant pas possible, en outre, elle ne

serait pas pertinente. En effet, les types d'ouvrages qui traitent de ces thèmes sont variés, ne touchent pas le même public et ne revêtent pas les mêmes formes. Ils ne sont donc pas comparables. Pour exemple, on peut distinguer les ouvrages « techniques » destinés principalement à un lectorat expert et « praticien » et des ouvrages de communication pour les populations locales ou le grand public.

Nous avons privilégié les documents relatifs à deux sortes de politiques publiques, celle qui concerne la protection du patrimoine et celle de sa réhabilitation même si d'autres documents moins directement liés à ces objets d'action publique nous ont été utiles. En effet, des productions de communication renseignent sur la posture officielle et parfois se révéler divergente avec certains discours collectés. Ainsi, aborder la problématique de la patrimonialisation des grands sites naturels en général, et des promontoires littoraux emblématiques en Bretagne en particulier, a nécessité un important travail dans différents fonds d'archives. L'objectif de ce travail d'archive est de pouvoir recontextualiser ces éléments dans leur époque et d'essayer du mieux possible d'éviter l'anachronisme.

- La bibliothèque du Centre de Recherche Bretonne et Celtique (CRBC)

La richesse de cette bibliothèque en matière de fonds documentaire spécialisé sur la Bretagne et les pays celtiques a permis de compiler un nombre conséquent d'écrits (carnets et guides de voyage, romans, poèmes, études, etc.) relatifs à nos objets d'études et à leur invention.

- Les Archives nationales de Paris

Disposant entre autres des archives des services de l'État depuis le Moyen Âge, elles nous ont permis d'avoir accès en particulier aux fonds concernant la mise en place à partir de 1906 de la politique publique dite des sites classés et de ses prémices.

- Les archives du ministère de l'Environnement

Ce fonds contient les documents relatifs aux politiques de l'environnement mises en place à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale et qui n'ont pas été transférés aux Archives nationales.

- Les archives départementales

L'intérêt pour notre étude de ces fonds départementaux est dans le fait de contenir les archives préfectorales, structure institutionnelle qui instruit les dossiers de réhabilitation et les transmet à l'administration centrale. Riches de documents programmatiques – c'est-à-dire stratégiques, contractuels, projectifs –, de comptes rendus de réunions, de correspondances entre les diverses institutions, elles rendent compte des positionnements et des postures des différents acteurs.

- Les archives de syndicats mixtes en charge de l'aménagement des sites

Elles contiennent moult documents relatifs au fonctionnement de la structure, au processus de réhabilitation, etc. Elles viennent en complément des fonds d'archives que nous avons décrit précédemment.

- Les archives de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne

Association pionnière de la protection de l'environnement en Bretagne, voire en France, elle a participé directement ou indirectement aux processus de réhabilitation. Nous y avons trouvé certains documents qui, s'ils ne figurent pas dans les autres fonds d'archives, témoignent et rendent compte des travaux et postures de l'association en rapport avec l'aménagement de nos terrains d'étude.

- L'analyse de la presse écrite

L'analyse des archives de quotidiens nationaux (Le Monde, Libération, etc.) et régionaux (Ouest-France, Le Télégramme) permet de saisir la couverture médiatique réalisée depuis la fin des années 1980 ainsi que les discours communicationnels des acteurs engagés de près ou de loin dans les projets.

- Une analyse cartographique

Nous avons entre autres pu collecter des données issues de travaux antérieurs à notre étude (Loncle, 2009) et nous en servir comme support d'analyse. Ces données nous donnent l'occasion de comprendre le développement d'une démarche d'expertise élaborée par des universitaires en direction de gestionnaires d'espaces naturels. Elles nous informent tant sur la manière dont ils représentent graphiquement ces espaces que la représentation qu'ils se font de ces espaces, par les éléments d'analyse mobilisés ou non dans ce type de production.

Nous avons privilégié pour cette étude l'analyse thématique. Ainsi, tous les textes sont analysés de manière manuelle, leur contenu est évalué, les thèmes abordés sont relevés. Plusieurs critères peuvent être retenus et croisés pour considérer les documents. Parmi eux, on peut citer ceux qui nous paraissent les plus significatifs.

- Le statut des documents : caractère officiel (lois, schéma directeur) ou non officiel (relais, communication, information) : est-ce un document de prescription, qui a valeur d'obligation, de conseil ?

- L'émetteur du document : qui l'a produit ? au nom de qui ou de quelle institution ?

- La temporalité du document : quand a-t-il été rédigé ? s'agit-il d'un plan ayant été appliqué, en application, à venir ou à l'état de projet ?

-
- Le public visé : qui est censé lire le document ? les techniciens et les décideurs ou l'opinion publique en général ou certains utilisateurs ?
 - Le domaine concerné : le document a-t-il trait à l'aménagement du territoire ou à une politique sectorielle (l'environnement notamment) ?

L'analyse des sources indirectes est une première façon d'obtenir des informations sur les représentations des grands sites naturels, ainsi que sur certaines pratiques d'aménagement et de réhabilitation. Il témoigne aussi de la place et des stratégies affichées par les différents acteurs et permet en outre de mieux comprendre les faits et les opinions passés, sans la réécriture du processus mnémorique et du jeu de l'interaction issu de l'entretien. C'est cependant un contenu extrêmement « mesuré », parce que publié et officiel. En outre, ce moyen de communication est « réservé » à une partie de la population et plus précisément aux « grands acteurs » en charge de la décision ou de la programmation de l'aménagement. Il est donc nécessaire de faire appel à une seconde source d'information, plus directe. C'est le travail de terrain qui permet d'y accéder.

La prise en compte de sources directes

Le travail à partir de sources directes relève d'une double démarche qui consiste à recueillir les données puis à les analyser. En effet, les données directes comme les discours ou les observations de terrains n'existent qu'au moment où l'enquêteur les provoque.

La réalisation d'entretiens

La plupart des données recueillies pour ce travail sont qualitatives. Cela signifie que ce sont des informations relatives à la nature d'un objet, à sa qualité, et non à sa quantité (occurrence, fréquence, densité, durée). On peut rappeler que l'analyse qualitative donne de l'importance à la présence d'un thème et à sa valeur quand l'analyse quantitative prend en compte le nombre de fois où le thème apparaît (Grawitz, 2001). Le critère d'importance du thème et de sa valeur « demeure évidemment subjectif » (Grawitz, 2001). La principale méthode que nous avons retenue est celle de l'entretien. En raison de cette subjectivité qu'évoque Grawitz, il nous importe de préciser en quoi consiste cette méthode, pourquoi nous l'avons choisie, comment nous l'avons appliquée et de quelle façon nous avons analysé les données recueillies.

La méthode de l'entretien permet de se détacher en partie de l'observation du terrain et des documents écrits pour prendre en compte les discours. Ainsi, on dissocie quelque peu les données recueillies des pratiques concrètes pour aborder une perspective qui relève de la pensée, de l'opinion, du vécu. Dans le cadre du processus d'action publique de réhabilitation, le discours oral permet de lister les postures adoptées, les pratiques les prises de positions et éventuellement de revenir sur des comportements. Mais c'est avant tout pour recueillir des

données sur les représentations que la méthode de l'enquête est intéressante. Dans une certaine mesure, les pratiques professionnelles reflètent déjà les représentations. Mais d'autre part, nous sommes aussi sujets à des sentiments cachés, plus diffus, parfois difficiles à identifier ou à nommer. Ces représentations peuvent quelquefois entrer en discordance ou en contradictions avec l'institution que nous représentons, du message officiel que nous devons délivrer. Le but de l'enquête est de tenter de mettre à jour ces éléments qu'il est parfois difficile d'identifier, mais qui pourtant peut révéler des aspects importants pour la compréhension des politiques de réhabilitation. Car en permettant l'expression des représentations que l'acteur se fait, le discours donne sens à l'action, il peut même être considéré comme une forme d'action à part entière. Il révèle les stratégies des acteurs. Le discours a ainsi une double fonction : « d'une part, affecter du sens au support matériel, d'autre part insérer la matérialité au sein d'une idéologie particulière » (Gumuchian et al., 2003). Il est ainsi le moyen privilégié de justification de l'action présente ou future. Le discours est donc une ressource pour l'action, mais aussi pour l'analyse. Hannah Arendt écrit que : « L'action muette ne serait plus action parce qu'il n'y aurait plus d'acteur et l'acteur, le faiseur d'actes, n'est possible que s'il est en même temps diseur de paroles » (1961). Ainsi, dire c'est faire et faire c'est dire. Le discours a l'avantage de permettre un accès privilégié à la diversité des logiques et des formes d'engagements.

Une grille d'entretien est établie à l'avance et permet de diriger l'entretien tout en laissant à la personne interviewée une souplesse d'expression. Le principe de l'entretien appelé semi-directif est de poser quelques questions précises et de laisser répondre la personne interviewée sans l'interrompre, sauf si elle s'éloigne trop du sujet. Le travail de l'enquêteur est de relancer la personne pour la faire insister sur des points qu'elle aborde trop rapidement, pour la faire revenir sur des zones d'ombre. Un dosage est donc nécessaire entre un enquêteur paralysant parce que trop insistant et un enquêteur muet dont le rôle de relance n'est pas tenu. Les entretiens durent ainsi une à deux heures.

L'entretien est un outil intéressant pour plusieurs raisons. D'une part, c'est une source d'information directe qui, si elle n'est pas forcément fiable ou objective, permet de recueillir l'avis d'une personne de façon nominative. On obtient un discours subjectif, plus ou moins sincère, mais toujours personnel. Si cela présente une limite, il est cependant nécessaire de recueillir un avis personnel et non un avis consensuel sur tel ou tel sujet. Le but de l'étude est bien de collecter de nombreux avis personnels et subjectifs afin de comprendre quel rôle jouent les opinions, les croyances, les conceptions dans les décisions d'aménagement. D'autre part, c'est une source riche, car relativement maîtrisée par l'enquêteur. Le danger est bien entendu de manipuler la phase de recueil de l'information. Cependant, les précautions nécessaires étant prises, il est possible de s'assurer l'obtention de réponses sur des thèmes

déterminés. Ainsi, lorsque l'entretien est correctement préparé, la plupart des enjeux sont abordés et l'interviewé a pu se livrer sans pour autant avoir l'impression de se trahir.

Les risques de la méthode de l'entretien sont intrinsèquement liés à ses avantages. En effet, les relations humaines fortes entre enquêteur et enquêté sont aussi une raison de dissimuler des informations, de cacher la vérité en particulier à un enquêteur qui maîtrise mal son sujet, surtout lorsque le chercheur s'intéresse aux politiques publiques et à affaire à des acteurs ayant l'habitude de manipuler le sens et le discours. La personne interviewée peut, même inconsciemment, faire de « fausses déclarations » ou mentir par omission. Il est donc important que l'enquêteur puisse faire la part des choses, d'une part en ne prenant pas pour « la » vérité ce que les enquêtés lui disent et d'autre part en se documentant auparavant. En outre, les données recueillies étant avant tout qualitatives, le risque d'interprétation abusive de la part de l'enquêteur est toujours présent. Les enregistrements n'assurent pas l'objectivité, voire la déguisent. L'enquêteur pense être en possession d'un document parfaitement objectif et pourtant, le travail de retranscription est un premier risque d'opérer des tris qui, par la suite, peuvent changer la signification de la rencontre. L'ensemble des données directes recueillies lors des enquêtes est tout d'abord traité manuellement. La première étape consiste à retranscrire les entretiens enregistrés et l'ensemble des informations recueillies. La retranscription est un travail très fastidieux qui consiste à réécrire mot à mot les discours enregistrés. Dans un second temps, tous ces textes et informations sont lus et relus, afin de s'en imprégner. La grande difficulté consiste à garder en mémoire le contenu synthétique de tous les entretiens. La grande difficulté de cette analyse manuelle est de limiter les interférences entre les informations recueillies et les propres représentations du chercheur (Quivy, Van Campenhoudt, 1995).

Nous avons de cette manière réalisé une série d'entretiens semi-directifs menés sur les terrains d'études auprès de différents types d'acteurs : responsables politiques, techniciens de collectivités locales, professionnels, universitaires, membres associatifs. Ce travail a permis de compléter nos informations et éventuellement de les vérifier. Il représente surtout le principal moyen de définir les types de représentations et les logiques à l'œuvre dans les processus qui nous intéressent. Au total, près d'une trentaine d'entretiens ont été menés et intégralement retranscrits. D'autres entretiens ont été menés avec des personnes moins engagées dans les sites étudiés : quelques-unes sont les personnes ressources qui ont été interrogées au commencement de la recherche. D'autres sont des personnes rencontrées de façon moins formelle, dont les témoignages nous ont aidés à comprendre le fonctionnement de l'organisation territoriale, mais qui n'ont pas été enregistrées. Au total, notre corpus d'entretien comprend les discours d'une cinquantaine d'interlocuteurs.

Une approche participante basée sur l'observation

L'intérêt de l'observation est de pouvoir évaluer *in situ* les interactions entre les acteurs, de voir l'acteur en situation d'action et hors du contexte de l'entretien. Malheureusement, les processus de réhabilitation ne sont contemporains de notre étude, et nous n'avons pu assister aux réunions d'accompagnement des projets. Cependant, d'autres occasions nous ont permis d'observer les acteurs dans différents contextes. Ainsi, notre posture de chercheur intégré à un laboratoire pluridisciplinaire, dont une composante traitant des questions relatives à l'écologie de la restauration et l'aménagement des espaces naturels nous a permis de participer à plusieurs événements rattachés de près ou de loin à notre objet d'étude. Nous avons tout d'abord eu le privilège durant le temps de ce travail de thèse d'être au contact d'écologues de la restauration, et ainsi par la « vie de laboratoire » échanger avec eux, observer et comprendre leur posture d'universitaire.

Nous avons également assisté à des colloques dont les principaux sont :

- Les Rencontres des gestionnaires de Grands Sites organisés en 2009 sur le site des caps Gris-Nez Blanc-Nez qui ont rassemblé pendant trois jours gestionnaires, acteurs institutionnels, universitaires, etc. elles nous ont permis d'échanger et de nous immiscer dès le début dans l'univers de notre étude.
- Le colloque célébrant les 80 ans de la loi de 1930 relatives aux sites classés organisés par l'administration de l'Environnement fin 2010.
- Les colloques du réseau RÉVÉR de 2010 et 2011 qui rassemblent universitaires, gestionnaires et praticiens autour des questions relatives à l'écologie de la restauration et l'aménagement des espaces naturels.

Nous avons également participé à des réunions d'expertises à propos de l'impact du départ de la route du Rhum (une course nautique) sur la végétation du cap Fréhel. Dans cette configuration, nous étions un peu plus dans la participation que l'observation stricte.

Enfin, nous avons effectué des séances d'observation sur nos terrains d'études, sans méthodologie précise, mais pour s'imprégner et comprendre les différentes temporalités de fréquentation, de la saison hivernale avec une faible présence de visiteurs à la période estivale où certains cheminements peuvent dépasser des flux dépassant les mille personnes par heures. Il était essentiel pour nous de connaître très bien ces espaces, d'observer les usages, les pratiques, les dégradations des espaces, les aménagements mis en place pour les arrêter et ceux destinés à leur réhabilitation. Cette connaissance est indispensable pour « situer » les discours, comprendre les postures des acteurs.

Une réalisation cartographique

Pour compléter ce recueil de données et son analyse, une mise en forme cartographique a été réalisée. Cette étape a permis de spatialiser et de mettre l'accent sur certains résultats obtenus. En ce sens, elle ne constitue pas le cœur de notre démarche, mais un complément utile à la compréhension de certains résultats. En effet, protéger, aménager, restaurer ou réhabiliter c'est agir sur l'espace physiquement ou symboliquement lorsqu'il s'agit d'empêcher une modification de l'espace. Cette composante impose la représentation graphique pour situer spatialement les effets des politiques publiques sur l'espace.

Alors que l'analyse des discours et l'analyse documentaire constituent le cœur de notre recherche et de sa restitution, une diversité d'outils complémentaires est donc aussi mise en œuvre. Ainsi croisées, ces données différenciées se complètent et se répondent avec pour objectif de tester les hypothèses formulées.

Ce travail de thèse est structuré en trois parties :

La première partie retrace la patrimonialisation des grands sites naturels emblématiques de France. Tout d'abord, elle dépeint l'invention du site pittoresque par les voyageurs romantiques du 19^e siècle, puis sa mise en tourisme (Chapitre 1). Ensuite, nous détaillons la désignation et l'appropriation politiques de ces objets qui se sont traduites par la mise en place d'une réglementation propre, de la politique des sites classés qui est initiée à partir de 1906 (Chapitre 2) jusqu'à la politique Grands sites progressivement mis en place à partir des années 1970 (Chapitre 3). Enfin, à partir des éléments développés dans les trois premiers chapitres nous nous focalisons plus précisément sur l'invention des hautes falaises littorales emblématiques de Bretagne, objet de notre travail de thèse (Chapitre 4).

La seconde partie montre les évolutions du cadre doctrinal, organisationnel et normatif de l'action publique, issues d'une réactualisation des valeurs patrimoniales portées par les acteurs revendiquant une protection de l'environnement (Chapitre 5). Elle révèle les logiques et les jeux d'acteurs, les convergences et les points d'achoppements coexistant dans le cadre des opérations de réhabilitations des sites. Elle met notamment en lumière la naturalisation de l'aménagement des sites (Chapitre 6). Mais si sur le plan des infrastructures d'accueil touristique, les collectivités territoriales se placent comme de véritables partenaires et régulateurs, nous constatons que la restauration écologique est un aspect de la réhabilitation relativement dépolitisé (Chapitre 7). C'est à ce niveau que nous avançons l'hypothèse que d'une part la politique Grands Sites est « argument d'autorité » permettant au système politico-administratif de mettre en œuvre des politiques sectorielles qui suscitent, à l'échelle locale, certaines réticences. D'autre part, l'aménagement des grands sites naturels est construit pour maintenir voire améliorer l'état écologique des sites et l'activité touristique, mobilisant les savoirs et savoirs-faire de l'écologie de la restauration et de l'aménagement paysagiste, entraînant une certaine domestication du site.

La troisième partie aborde enfin les effets de ces réhabilitations sur les espaces et les possibilités d'appropriation par le public. Elle identifie les effets de banalisation sur les différents sites, la convergence des pratiques de découverte et les nouveaux rapports au patrimoine générés par le dispositif Grand Site (Chapitre 8). Enfin, elle interroge ainsi la reproductibilité des objectifs et des aménagements sur nos terrains d'étude et ses répercussions la relation personnelle aux lieux, « l'esprit des lieux » (Chapitre 9). Cette partie fait la démonstration que la réhabilitation des grands sites, par les modalités de son organisation, occulte la pratique du site, exclu le promeneur et l'habitant local, se concentre sur les objectifs identifiés par la doctrine d'action publique et que derrière une posture de conservation de « l'esprit des lieux », il s'agit bien ici d'un processus de transformation patrimoniale de l'objet, le faisant devenir un objet « écologique », qui potentiellement peut se répercuter sur l'appropriation sociale.

Partie I : La patrimonialisation des grands sites naturels

Les grands sites naturels sont des éléments patrimoniaux, et comme tout élément patrimonial, n'existent pas *a priori* (Leniaud, 1992). Tout espace peut-être élevé au rang de patrimoine par un groupe social ou une institution. Cette première partie retrace l'itinéraire des grands sites naturels de leur invention par certains groupes sociaux jusqu'à devenir l'objet d'une politique publique patrimoniale. Car pour devenir des objets d'action publique, les grands sites naturels français ont été socialement construits. Ils sont la résultante d'interactions entre des groupes sociaux avec un objet, qu'il soit matériel ou immatériel. Cette construction sociale du site naturel comme un patrimoine est apparue récemment dans le monde occidental. Il convient de recontextualiser son invention patrimoniale, produit d'un processus de patrimonialisation.

Le premier chapitre de cette partie insiste sur l'invention de certains sites naturels comme objets patrimoniaux, issue du tropisme progressivement développé à l'encontre de l'altérité paysagère. Nous identifierons les groupes sociaux qui y ont participé et la manière dont ils sont devenus des éléments patrimoniaux appropriés par une large partie de la société française. Par la suite, dans cette partie, il sera question de l'évolution des représentations globales de la sphère politico-administrative, ayant contribué au renouvellement de l'action publique. Nous la mettrons en lumière par la mobilisation du concept de référentiel. Dans le second chapitre, nous montrerons comment cette construction socialement inventée puis appropriée est devenue un objet d'une politique publique de protection. Nous focaliserons notre analyse sur la mise au point par la puissance publique d'un cadrage normatif et de modalités de conservation. Puis dans le troisième chapitre, nous analyserons la manière dont certains acteurs se sont saisis de la problématique de la protection de l'environnement au sens écologique du terme et ont réussi à l'intégrer dans la politique patrimoniale des sites naturels, jusqu'à en formuler une nouvelle, différenciée, la politique Grands Sites. Enfin le quatrième chapitre sera consacré à nos terrains d'étude. À l'aide des éléments développés dans les trois premiers chapitres, nous présenterons le processus de patrimonialisation de trois promontoires littoraux emblématiques bretons.

Chapitre 1 : L'invention du site pittoresque

La notion de grand site naturel dans le sens où nous l'entendons, c'est-à-dire celui considéré par la politique publique des sites ne peut se dissocier de celle de paysage, car la représentation du site est avant tout liée à la représentation mentale du lieu, l'esthétisme et le tropisme sociétal paysager développé à partir du 19^e siècle par les élites sociales (Kalaora, 2001). Dans la mesure où ces deux constructions sociales, paysage et site pittoresque, sont contemporaines et interdépendantes, il nous semble nécessaire de recontextualiser dans l'Histoire occidentale cette invention du paysage et l'influence qu'elle a exercée sur celle du site pittoresque.

I - Le paysage, une nouvelle conception du pays

Le terme de « paysage » est rarement usité avant le 18^e siècle pour signifier une entité géographique ou un bout de territoire, sinon pour signaler sa ressemblance avec une peinture où l'élément naturel prédomine dans le décor. Le paysage comme genre pictural anticipe en quelque sorte le paysage réel. Il s'opère une sorte d'inversion relationnelle où ce dernier ressemble à la toile et non la toile qui constitue une représentation du paysage réel. Le substrat sur lequel vivent et travaillent les populations du Moyen-Âge et le début de la Renaissance, la campagne, est dénué de toute valeur esthétique (Filhol, 2000). Les espaces indomptés comme la montagne ou la mer sont des objets ignorés ou abhorrés, effrayant, car ils concentrent l'inquiétude de l'espace sauvage, sont emplis de mythes bibliques et croyances populaires (Roger, 1997). Ces espaces s'opposent à la campagne, décrite par le poète Clément Marot comme une « vaste étendue de pays plat et découvert » (Marot, 1671), symbole de la domination anthropique de la nature.

1 - La peinture paysagère, une artialisement du pays

En occident, les premières traces d'existence du paysage pictural apparaissent dans le contexte du Quattrocento en Europe du Nord avec les peintres allemands et flamands (figure 4) comme Jan Van Eyk (1395-1441), Albrecht Dürer (1471-1528), Joachim Patenir (1485-1524) surnommé "*der gute Landschaftsmaler*" (le bon peintre de paysages), dans le sud en Italie avec la fresque d'Ambrogio Lorenzetti du « Bon et du mauvais gouvernement » (vers 1340). Pour la première fois en Europe, ces artistes se mettent en quête pour une part inconsciente d'artialiser la nature à travers leurs toiles (Roger, 1997). Même s'il ne constitue pas l'objet principal de leurs peintures, le paysage constitue un élément du décor. C'est l'invention du motif de la fenêtre, la *vedeta*, qui permet au pays de devenir paysage.

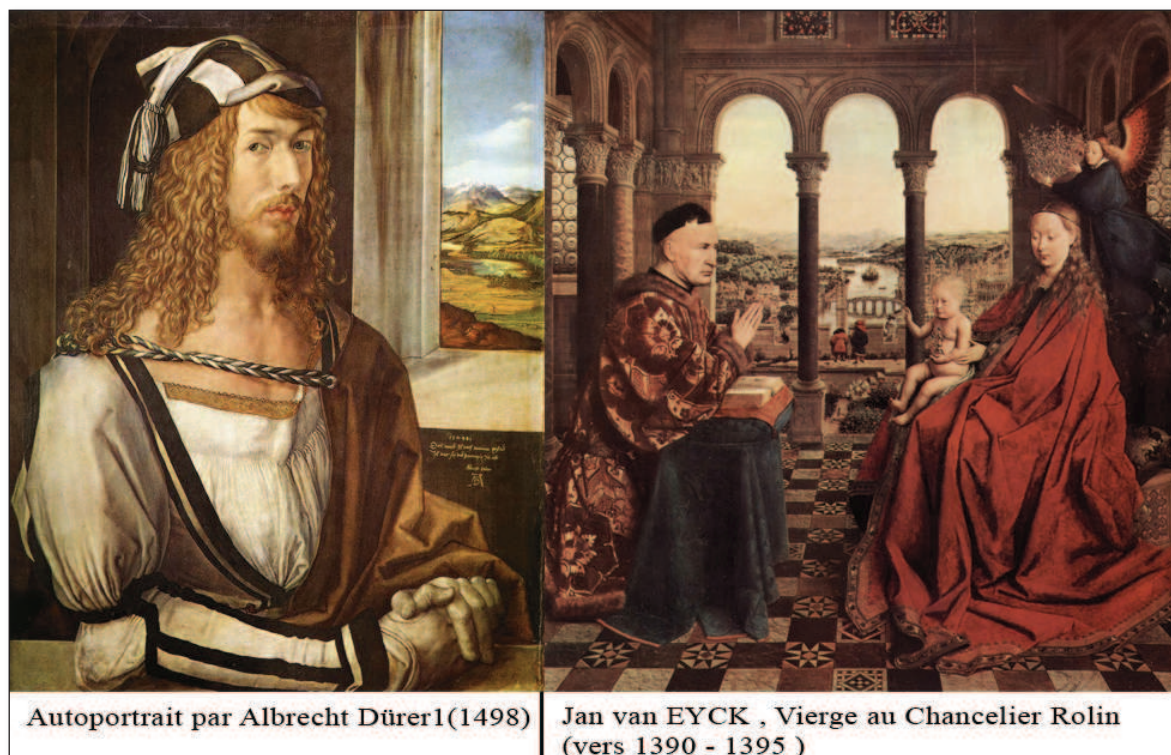


Figure 4 : Exemples des premières incursions du paysage dans la peinture occidentale

Ce « fond de scène », ayant pour fonction de mettre en valeur les scènes, souvent religieuses, au centre de l'espace pictural, va s'autonomiser peu à peu en genre à part entière. Cette « défenestration » du pays va s'accompagner d'une diminution, jusqu'à l'élimination des personnages de premier plan qui, replacés dans le décor, deviennent un élément du pays artialisé. L'art du paysage moderne est né. Les 17^e et 18^e siècles, sont des périodes fastes pour l'art paysagiste, avec l'école flamande et hollandaise qui représente les villes, rivages et campagnes, l'école italienne et leurs toiles allégoriques de l'Antiquité. Ces mouvements seront suivis par l'école anglaise et surtout au 19^e siècle par deux écoles françaises, celle de Barbizon et celle des impressionnistes, font de ce siècle celui des paysagistes par excellence.

2 - Le paysage, une mise en mots du pays

Les peintres paysagistes vont mettre en scène la campagne, le pays du paysan. Cette création du paysage par la peinture est de manière très pertinente retracée dans l'ouvrage d'Alain Roger (1997), *Court traité du paysage*. Cependant, ils ne sont pas les seuls instigateurs de l'émergence du paysage en Europe occidentale, des écrivains comme François Rabelais, Honoré d'Urfé ou Piero Camporesi vont à leur tour transcender le pays, espace de production atone, en paysage, support de l'expression littéraire, à travers leurs carnets de voyage.

« Auprès de l'ancienne ville de Lyon, du côté du soleil couchant, il y a un pays nommé Forez, qui en sa petitesse contient ce qu'il y a de plus rare au reste des Gaules... Plusieurs ruisseaux en divers lieux vont baignant la plaine de leurs claires ondes, mais l'un des plus beaux est Lignon, qui vagabond en son cours, aussi bien que douteux en sa source, va serpentant par cette plaine depuis les hautes montagnes de Cervières et de Chalmazel jusque à Feurs où Loire le recevant, et lui faisant perdre son nom propre, l'emporte pour tribut à l'Océan. »

Honoré D'Urfé, *L'astrée*, 1607

En parallèle de cet égard porté au milieu naturel par la communauté artistique, il ne faut pas écarter non plus l'importance de la science moderne émergente au 17^e siècle, à l'exemple d'Humboldt, considéré comme un des pères de la géographie. À l'instar des peintres et écrivains, Humboldt et nombre de scientifiques réalisent des expéditions scientifiques, parcourant et décrivant en détail les pays, les milieux, les espèces et les populations rencontrés. Cette élaboration d'outils scientifiques à but descriptif a contribué indéniablement à l'élaboration de la construction sociale des milieux naturels, par la capacité à les nommer et les décrire.

La représentation picturale du paysage est un produit structurant et structuré, elle est la matérialisation d'une émanation sociale. L'art de la description et de la contemplation a contribué à la mentalisation et à l'intégration d'« images » représentatives de certaines régions, pays, paysages, formées et reformées par la pratique, l'écriture, la lecture et les interactions entre divers groupes sociaux élitaires. Force est de constater qu'à la fin du 17^e siècle se constitue parmi la noblesse un public de connaisseurs de la peinture du paysage, dont l'attention se porte plutôt sur la campagne, espace anthropisé et familier. L'art pictural est un révélateur des représentations mentales et sociétales des élites sociales urbaines. La science, les arts et la littérature contemporains de ces peintres ont favorisé l'apparition du voyage comme une pratique du pays et non plus comme la traversé d'un vide, d'un espace de production agricole entre deux villes. Autrement dit, il s'agit d'une prise de conscience élitaires de l'existence du territoire de la campagne, jusque-là déconsidérée, invisible ou que l'on ne voulait pas voir en dehors du registre du travail de la terre, du labeur paysan.

II - La pratique du voyage, une découverte différenciée de la nature

L'émergence de la conception paysagère n'est pas seulement issue du pinceau de certains peintres, mais également des changements qui se sont opérés dans la noblesse européenne, par la pratique du voyage, l'écriture et la lecture de carnets de voyage.

1 - Le Grand Tour, une pratique de l'espace, une expérience du pays

Les travaux d'historiens comme Alain Corbin (1988) ou Jean Boutier (2004) ont souligné l'émergence d'une nouvelle pratique de voyage de jeunes aristocrates à partir du 16^e siècle, le « Grand Tour ». Il s'agit d'un voyage initiatique à travers les principaux pays de l'Europe occidentale ayant pour dessein l'éducation par le voyage, en complément de la formation académique (Boyer, 1996). Pouvant durer plusieurs années, le Grand Tour est destiné à l'établissement d'une cohésion des nobles à l'échelle européenne, à l'apprentissage des exercices nobles, des arts mondains, des questions scientifiques, de la politique. Cette expérience de l'Europe mondaine et politique conduisit les jeunes nobles à pratiquer l'espace, à observer la campagne et ce que l'on n'appelle pas encore les « paysages ». À l'image de Francis Bacon ou de Thomas Van Erpe, « tout voyageur se doit de noter, au jour le jour, le déroulement. Ce qui a été vu observé, étudié, doit aussitôt être traduit en texte, organisé à l'intérieur des cadres langagiers du savoir, qu'il s'agisse d'un récit du voyage lui-même ou de la description des lieux traversés ou des villes de séjour. [...] C'est ainsi à la croisée du témoignage et de la fiction que se constitue un imaginaire du jeune voyageur » (Boutier, 2004). La haute noblesse européenne, par les carnets de voyage, qui pour certains servirent d'ouvrage référence pour la préparation d'un Grand Tour et par la pratique de l'espace, s'est ainsi initiée à l'art de l'observation et la description.

« Si la pratique est d'ores et déjà attestée dans l'aristocratie anglaise depuis les années 1530-1540, elle existe aussi dans l'Empire, dans le royaume de France et dans les Pays-Bas. Les premiers comptes rendus de voyages allemands, comme celui du comte Otto von Salm-Kyrburg, datent des années 1560 » (Boutier, 2004). Il devient important ici de distinguer la phase d'initiation de la pratique du 16^e siècle dont la paternité est attribuée aux Britanniques, et la phase effective où la pratique va largement diffuser à travers la noblesse européenne à partir du 17^e siècle. Ainsi Jean Boutier précise la dominance numéraire des Allemands, des Flamands et des Hollandais au cours de ce siècle, suivi des Britanniques au 18^e siècle. Il est intéressant de souligner d'ailleurs ici la relative correspondance spatiotemporelle entre l'origine des praticiens du Grand Tour et celle des premiers peintres de paysages.

2 - Les représentations de la nature et du paysage

Selon Pierre Donadieu et Michel Périgord (2007), « la notion de nature est ontologiquement et historiquement liée à celle de paysage ». Cette proximité peut également se prolonger dans les tableaux de paysage qu'offrent les peintres. À partir du Siècle des Lumières, une distinction persistante est effectuée entre l'espace dit de « campagne », et l'espace du « sauvage », même si la délimitation entre ces deux versants peut varier selon les époques et les groupes sociaux.

Ainsi, dans la société protestante américaine de la fin du 19^e – début 20^e siècle, les écrits d'auteur comme John Muir ou Henri-David Thoreau décrivent des expériences de la nature très empreinte de religion, du déploiement de la force des phénomènes qui émanent de certains lieux, témoignant de la présence de dieu (Cronon, 1995). Ces espaces de nature vierge se retrouvent élevés au rang de monuments religieux, de cathédrales, de temples sacrés. Toutefois, Cronon souligne que ces espaces avaient déjà un caractère sacré, puisqu'ils étaient le domaine du mal. C'est simplement le propriétaire qui a changé : Dieu succédant à Satan. Mais les premiers colons anglo-saxons perçoivent l'Amérique du Nord comme un espace de nature pure et divine, la *wilderness*, selon la théologie puritaine de la nature avançant le fait que l'homme et ses œuvres sont pleins de péchés (Callicott, 2000).

En Europe, la nature est différemment perçue. Jusqu'au 17^e siècle, l'espace littoral et maritime, à l'instar de la montagne et la forêt, non maîtrisés, mystérieux, indomptables, objet du divin et du malin, sont craints, et s'opposent à la campagne, symbole de la domination anthropique de la nature. Cette dichotomie campagne/mer, montagne, forêt ; espace anthropique/espace « qui échappe à l'homme » ; humain/divin, diabolique ; dompté/sauvage va quelque peu être ébranlée à partir du 16^e siècle, par l'art, la science et le déploiement de la théologie naturelle qui tend à adopter une approche rationalisée de Dieu, en s'efforçant d'exposer de manière argumentée et déductive ses propriétés (Clavier, 2004).

Face aux coups de boutoir portés par science - et là le travail des astronomes, notamment Copernic et Galilée semble fondateur -, la conception anthropocentrique de l'univers est ébranlée. La remise en cause de certains fondements bibliques – la planète Terre au centre de l'univers, l'âge de cette dernière – contribue à une nouvelle émanation théologique, qui ne scinde plus l'homme et la nature, mais qui considère le monde physique comme « une représentation donnée par Dieu à sa créature la plus parfaite. [...] La beauté de la nature atteste la puissance et la bonté du créateur » (Corbin, 1988). Contrairement à l'approche puritaine anglo-saxonne, l'homme constitue le sommet et la perfection de cette construction divine.

De manière générale, la science se met en quête d'étudier et de construire de la connaissance sur un objet auparavant mythifié, tout en gardant de relatives précautions quant à la réfutation de certains préceptes bibliques, afin de se préserver du bucher. Cependant, même si certains épisodes scientifiques suscitèrent une grande indignation de la part des institutions religieuses (Copernic, Bruno, Galilée, Darwin), la mainmise de l'Église sur la Science entraîne une progressive évolution du concept savant de nature. Et même si le pouvoir ecclésiastique domine la production du savoir, la brèche créée lors de la révolution copernicienne n'a fait que rééquilibrer le couple religion/science, structurant/structuré. Il constitue une amorce de réconciliation entre la Nature sauvage – lieux des forces démoniaques et du paganisme – et la religion.

3 - *Le rapport au sauvage*

Depuis le 16^e siècle, le rapport des élites culturelles à la nature et aux paysages conserve ce clivage entre l'espace anthropisé, la beauté campagnarde et pastorale des paysages ruraux humanisés, de l'autre la beauté sublime de la montagne ou de l'océan effrayant (Larrère et Larrère, 1997).

À la fin du 18^e siècle sous l'influence de Rousseau et des préromantiques anglo-saxons s'opère un « renversement du regard » à l'égard de la nature. La montagne et la mer cessent d'être des lieux de répulsion. Avec Rousseau ce n'est encore que la nature des lacs, des collines préalpines et des forêts qui est source d'attraction, mais ce sont les plus hautes cimes des Alpes et les littoraux qui vont attirer. La vision néoclassique des arts qui fait grande place au rationalisme, à l'imitation stricte de la nature, au beau ordinaire, est supplantée par l'esthétique du sublime² et les oxymores qui l'accompagnent : « l'horreur exquise », la « joie terrible », le mélange de stupeur, d'horreur, de joie et de désirs qui exaltent poètes et écrivains. Le sublime va s'enrichir de l'influence de la théologie naturelle (Talon-Hugon, 2008). Certains auteurs du début du mouvement romantique comme Victor Hugo et Alphonse de Lamartine vont reprendre le sublime en postulant que la nature est l'incarnation la plus tangible de Dieu, que c'est par elle que le divin manifeste le mieux sa grandeur.

Le 19^e siècle marque le déclin de l'esthétique du sublime qui situait l'homme instruit comme témoin des forces terribles des éléments marins et terrestres au profit de l'inclusion de l'observateur dans son environnement. Les élites artistiques veulent désormais exalter leur moi intérieur. Ils inaugurent une conception individualiste de l'œuvre et du rapport à la nature, et mettent en avant une sensibilité personnelle. Le spectacle de la nature ramène d'abord à l'homme lui-même. La nature est un lieu de repos, de recueillement, pour oublier la société et

² L'esthétique du Sublime repose sur le dépassement dans l'émotion artistique des normes communes. La notion de génie, désormais appliquée à l'écrivain créateur et liée aux notions de nature et d'enthousiasme, privilégie l'improvisation sous la dictée des passions plutôt que la composition réfléchie. Ce sont les thèmes (jardins, clairs de lune,...) qui évoluent plus que la forme qui reste néoclassique.

ses mondanités. Le promeneur romantique établit le dialogue avec la mer, la montagne, le lac ; « il induit le désir du contact rapproché, prélude à la fusion imaginaire » (Corbin, 1988). Il conçoit son voyage « comme un travail sur l'imaginaire et non plus seulement comme un pèlerinage culturel » (Cousin, Réau, 2009)

4 - Le voyage romantique au 19^e siècle

Le Romantisme est en comparaison des siècles précédents une grande époque de voyages. Chez les écrivains et les peintres la pratique du voyage se multiplie en France – la vallée de la Seine, les plages normandes, la Bretagne, les Alpes –, mais aussi à travers le monde, en Écosse, en Grèce, en Italie, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Suisse, en Espagne, et avec Châteaubriant la mode du voyage en Orient. Les romantiques, comme de Stendhal et de Montesquieu adorent les voyages – l'exotisme – et se mettent en quête d'apprécier le pittoresque d'une nature jusque-là dédaignée et « découvrir les réalités sociales et d'en discerner la diversité [culturelle] selon les peuples et les régimes » (Cassou, 1967). La littérature romantique est riche de récits de voyage qui connaissent un vif succès dans les sociétés européennes. Cette pratique du carnet de voyage va se généraliser et devenir un exercice standard de l'écrivain romantique en voyage. Entre 1814 et 1830 est recensée la publication de plus de mille récits de voyage (Sangsue, 2001).

Chateaubriand (1768-1848) – *Itinéraire de Paris à Jérusalem* –, Stendhal (1783–1842) – *Mémoires d'un touriste* –, le baron Taylor (1789–1879) – *Voyages pittoresques et romantiques de l'ancienne France* –, Alexandre Dumas (1802–1870) – *Impressions de voyage*, Victor Hugo (1802–1885) – *le Rhin. Lettres à un ami* –, George Sand (1804-1876) – *Lettres d'un voyageur* –, Gustave Flaubert (1821–1880) et Maxime Du Camp (1822–1894) – *Par les champs et par les grèves* – sont quelques-uns des récits les plus fameux de cette période, qui sont les plus lus et qui accompagnent les voyageurs qui vont s'élancer à partir de la deuxième moitié du 19^e siècle sur les traces des ces écrivains. En marge du mouvement romantique, d'autres voyageurs comme Jacques Cambry (1749–1807) ou Jules Michelet (1798–1874) vont également parcourir les provinces françaises et les décrire précisément. Par ces œuvres, écrivains, voyageurs et peintres vont faire découvrir aux élites sociales des sites naturels exaltants, parfois terribles et repoussants, mais qui demeurent source d'émerveillement et d'inspiration. Ces mêmes sites qui un siècle auparavant, suscitaient crainte, répugnance et un refus de les pratiquer sont dorénavant attractifs pour ces voyageurs. Les descriptions des Pyrénées par Stendhal du cirque de Gavarnie par Hippolyte Taine, du Puy-de-Dôme par Jules Michelet et Camille Julian, de la pointe du Raz par ce même Michelet, par Jacques Cambry et Gustave Flaubert, des roches de Solutré et de Vergisson par Alphonse de Lamartine, les peintures de la montagne Sainte-Victoire par Paul Cézanne sont autant d'exemples de sites mis en lumière par des œuvres artistiques, et qui vont devenir des objets « d'excursion » lors de l'apparition d'une pratique élitaires qui se nomme le tourisme.

III - La diffusion des valeurs patrimoniales conférées aux sites naturels

Ainsi, les élites culturelles ont renouvelé les approches classiques de la nature et de ses perspectives. D'un espace rejeté, ils en ont construit un objet d'attention, un espace à regarder et à pratiquer. D'un espace utilitaire pour les activités agricoles, ils en ont fait un espace présentant d'autres attributs, d'autres valeurs, des valeurs esthétiques et émotionnelles. Cette invention constitue la première étape du processus de patrimonialisation, par la reconnaissance de certaines propriétés à ces lieux que les élites désirent préserver et promouvoir. Dans un second temps, il va se réaliser la transmission de ces valeurs à d'autres groupes sociaux. L'essor de ce que l'on va appeler le tourisme va y contribuer.

1 - L'essor du tourisme

C'est au 18^e siècle qu'apparaissent les premières pratiques qui peuvent s'apparenter au qualificatif de touristique. Elles coïncident avec l'avènement de la Révolution industrielle en Angleterre. La Côte d'Azur fut une de ces premières zones d'attraction pour les Britanniques fortunés qui y viennent passer l'hiver. Dès la fin du 18^e siècle, Nice et Hyères abritaient des colonies anglaises. Ce n'est pas le bain qui séduit, mais, outre le paysage, c'est la douceur des hivers, première manifestation d'un tourisme climatique qui complète la pratique déjà ancienne des cures thermales. Cette pratique hivernale s'étend quelques décennies plus tard à d'autres régions du sud de la France. En effet, à partir de la fin des années 1840, Pau se développe sous l'effet de l'essor d'un tourisme climatique qui attire une clientèle nombreuse d'hivernants fortunés. Elle en gardera son image de « ville anglaise » dont le golf – le premier du continent européen – et les nombreuses villas de villégiature sont les témoins tangibles dans la ville d'aujourd'hui.

Par ailleurs, c'est en 1741 que deux Anglais, Pococke et Windham, découvrent les glaciers de « Chamouni ». Leurs récits font grand bruit dans les gazettes de Londres et de Paris, déterminant la naissance d'un courant de touristes britanniques qui s'engage, chaque été, dans le massif du Mont-Blanc. En 1786, le guide Balmat triomphe du Mont-Blanc, accompagné par le docteur Paccard. Le tourisme montagnard est né et Chamonix reçoit les visiteurs les plus divers (Tissot, 2000).

À la même époque, l'attraction exercée par la mer s'amplifie sous l'influence de Chateaubriand et des romantiques français. En Angleterre, comme en France, la pratique des bains de mer commence à se développer dès le début du 19^e siècle. Sous l'impulsion de la Duchesse de Berry, c'est toute l'aristocratie européenne et tout le monde des Arts et des Lettres qui prennent l'habitude de migrer l'été vers les littoraux en villégiature. Ce mouvement naissant est puissamment catalysé par le développement des chemins de fer qui rapproche les sites du tourisme naissant des bassins de clientèle. C'est ainsi que Paris

s'affirme comme un important gisement de clientèle et permet à la Normandie, toute proche, de se doter des premières stations : Dieppe et Trouville. La pratique des bains de mer reste le fait d'une petite minorité, même parmi les gens les plus fortunés. Ce n'est que sous le Second Empire que le mouvement se généralisera aux classes aisées (aristocratie et haute bourgeoisie) impulsé autant par l'accroissement de la richesse et la modernisation des moyens de transport que sous l'effet de la mode impulsée par les groupes dirigeants, au premier desquels figure le couple impérial. Sur le littoral français, les centres touristiques se multiplient : Tréport, Fécamp, Étretat, Villerville, Deauville, Villers-sur-Mer, Houlgate, Cabourg, Les Sables-d'Olonne, Royan, Arcachon. Cependant, c'est la Côte d'Azur qui reçoit les clientèles étrangères les plus nombreuses : Nice et Menton, mais aussi Cannes, Antibes, Saint-Raphaël qui attirent anglais, mais aussi russes et allemands. La transplantation saisonnière de la « bonne société » européenne sur les littoraux atlantiques et méditerranéens suscite la naissance de véritables ensembles urbains qui leur sont dédiés, greffés sur des villes ou des villages préexistants ou créés *ex nihilo* et dotés d'équipements spécifiques comme les grands hôtels et les casinos.

Avec la constitution du Club Alpin Français en 1874 puis du Touring-club de France en 1890 et la création des premiers syndicats d'initiative – le premier à Grenoble en 1889 –, les pratiques touristiques s'organisent et se placent comme activité économique à part entière. Ainsi, le déplacement des élites dans les différents lieux de villégiatures, sur le littoral et à la montagne, va leur permettre la pratique de certains lieux pittoresques se trouvant à proximité. Il ne s'agit plus de lire les récits des voyageurs, mais de pouvoir se rendre sur les sites qu'ils ont décrits. Ils vont à leur tour les pratiquer et se les approprier en tant que sites naturels présentant des valeurs paysagères et émotionnelles patrimoniales. La patrimonialisation de ces espaces s'étend à d'autres groupes sociaux, toujours aisés.

Avec l'essor du voyage au 19^e siècle tend à se distinguer le touriste du voyageur. En effet, dès l'apparition du néologisme « touriste » dans la langue française en 1816 – emprunté à l'anglais qui lui-même l'avait formé à partir du mot français « tour » en rapport au grand tour aristocratique – le sens de cette appellation prend assez vite un sens péjoratif. Daniel Sangsue dans son étude sur les récits de voyage humoristique fait état des premières railleries à ce sujet. « Le touriste devient le repoussoir du voyageur, le voyageur honteux : le touriste ne voyage pas, il ne fait que circuler, il ne s'intéresse pas aux lieux qu'il visite, mais les consomme, il introduit des valeurs marchandes dans le voyage, corrompt les traditions des contrées qu'il visite. » (Sangsue, 2001). Néanmoins, le terme de « touriste » va s'imposer dans le langage pendant le 19^e siècle pour nommer un séjour encadré, sécurisé, à la différence du voyageur qui part « à l'aventure ».

2 - L'excursion et le livre-guide

Popularisés par les récits de voyage, certains sites naturels à proximité des lieux de villégiature vont dès le 19^e siècle accueillir les premiers touristes qui munit des carnets de voyage, tentent de retrouver l'exaltation de leur auteur. Néanmoins, cet objet littéraire va rapidement faire place au « guide » qui, spécifiquement réalisé pour la découverte, va s'imposer pendant la deuxième moitié de ce siècle. Le guide Joanne (appellation issue du nom du directeur de cette collection, Adolphe Joanne) - *Itinéraire de la Suisse* publié dès 1841, suivi de *Itinéraire général de la France, en 1861* – est la première collection de guides touristiques à s'imposer auprès des voyageurs comme une référence. La diffusion de cette nouvelle pratique n'est pas forcément du goût des auteurs de carnets de voyage. Hippolyte Taine, par exemple, fait part en 1872 dans *Voyages aux Pyrénées* de son mépris pour ces « touristes dociles », que l'« on reconnaît au manuel-guide, qu'ils ont toujours en main » (Vincent, 2007).

Dès la seconde moitié du 19^e siècle, les guides proposent aux élites friandes de découvertes, une aventure conseillée, une première lecture des paysages, préparent les touristes avec un ensemble de conseils pratiques multiples et variés, aboutissant à un ensemble de pratiques stéréotypées de la découverte, permettant « de conduire ou de rendre possible la conduite dans un espace inconnu ou insuffisamment connu » (Chabaud et *al.*, 2000). Les guides concentrent et reconstruisent des représentations du paysage, des sites pittoresques à partir des modèles de voyages et des codes esthétiques empruntés à la littérature et à la peinture romantique, mais également avant elle la peinture du mouvement néoclassique et de l'esthétique du sublime.

Ce faisant, les excursions sur des sites naturels pittoresques s'organisent largement à partir des guides touristiques. Danièle Laplace-Treytore dans son analyse des pratiques touristiques dans les Pyrénées à partir de la seconde moitié du 19^e siècle montre la place des guides touristiques qui « contribuent à forger de nouveaux rituels de voyages, à diffuser des modes d'appréciation du paysage qui relèvent comme cela a souvent été dit d'une "esthétique impérative" : ils fixent ce qu'il faut voir et ce qu'il faut penser. (...) le dépaysement semble accessible au prix d'apprentissages multiples : au fil des pages, le touriste apprend les bons gestes, les attitudes adéquates, les émotions attendues. » (Laplace-Treytore, 2007). Les guides ne constituent pas qu'un outil de sélection des sites à voir, mais tendent vers une certaine normalisation des manières de les pratiquer, de les aborder.

3 - Les sites naturels comme éléments du patrimoine de la nation

Durant le 19^e siècle, les sites naturels pittoresques identifiés par les romantiques se transforment peu à peu en éléments patrimoniaux pour élites urbaines (Becker-Jeanjean, 1999). Ils deviennent des lieux auxquels ceux-ci leur confèrent des valeurs esthétiques, paysagères et émotionnelles. Non seulement ils font référence à la littérature romantique qui à l'instar de Chateaubriand connut un vif succès, mais ils constituent un point de rencontre avec l'imaginaire produit par cette lecture et la peinture de paysage. Bien plus que les populations rurales qui sont encore considérées dans l'imagerie urbaine comme des « sauvages » (Weber, 1983) comme dans la littérature – notamment dans les ouvrages de Balzac *Les paysans* (1844) et Zola *La terre* (1887) –, les sites pittoresques représentent des symboles du territoire national, mais également un bien commun de la nation.

Par ailleurs, ils vont servir de support les notables régionaux – aristocrates, propriétaires et érudits –, qui élaborent et revendiquent une identité provinciale, une volonté de se démarquer des élites parisiennes. Cette construction identitaire notamment mise en évidence par les travaux de Bertho (1980), Delouche (1978) et Vincent (2007) sur la Bretagne ainsi que ceux de Guillet (2003) et Guillemin (1982) sur la Normandie est considérée par Cousin et Réau (2009) comme l'un des fondements du tourisme. Une production littéraire touristique locale se développe afin de faire connaître les monuments historiques, les curiosités naturelles, les folklores. Elle largement issue du développement des sociétés savantes qui œuvrent pour l'archéologie, la description de la nature, des traditions, des croyances et du retour du régionalisme sous la Troisième République. « [Les érudits provinciaux] rédigent des articles dans les revues savantes, écrivent aux rédacteurs parisiens des guides de voyages, s'investissent dans les comités locaux du Touring Club de France. Ils font des conférences et servent de guides aux visiteurs, créent des musées ou des syndicats d'initiative. Étudiés et valorisés localement, les "sites remarquables" sont ensuite, parfois promus par les prescripteurs nationaux et internationaux. Les élites urbaines qui promeuvent le tourisme rencontrent ainsi les aspirations régionalistes et le désir de distinction des notables locaux » (Cousin, Réau, 2009). Dit autrement, ce modèle culturel des provinces et de ses richesses patrimoniales, élaboré par les élites locales, est alors réapproprié par les guides touristiques et les touristes, jusqu'à infuser les représentations de la nation tout entière (Guillet, 2003)

Au 19^e siècle, le tourisme n'est réservé qu'à une petite catégorie de voyageurs privilégiés. On voyage lentement. Les équipements pour recevoir ces premiers touristes sont rares et dispersés. Les classes possédantes partent en villégiature ou voyagent sans véritable préoccupation de revenu ni de prix. C'est l'ère des privilégiés où le tourisme ainsi que le voyage figurent parmi ces avantages. Au début du 20^e siècle, les sites naturels pittoresques sont devenus des objets patrimoniaux auxquels les élites parisiennes et régionales confèrent des propriétés ou valeurs de qualités paysagères et émotionnelles issues de l'action sociale du

Romantisme et du Régionalisme, et de l'apparition d'un nouveau mode social de pratiquer le territoire, le tourisme. Sous la Troisième République, une faible proportion de la société française et européenne possède les ressources économiques et temporelles pour voyager. L'instruction obligatoire à partir de la loi Ferry, en 1882, va contribuer à la diffusion des représentations élitaires relatives aux sites naturels à l'ensemble de la société, notamment par la place faite à la géographie de la France et son utilisation à dessein de légitimation de l'idéologie dominante nationaliste (Scheibling, 1994). Dans ce cadre, de nombreux sites sont présentés à l'école primaire pour célébrer la magnificence du pays, et contribuent l'acquisition d'une représentation spatiale du territoire français.

La diffusion de la pratique touristique s'amorce en France dès le début du siècle. Cependant, au-delà de la symbolique de 1936 et des premiers congés payés, ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du 20^e siècle et l'augmentation progressive des temps dits « de loisirs » qu'une large frange de la société française pourra à son tour pratiquer le tourisme et notamment les sites naturels emblématiques. À la suite des arts, des guides et du système scolaire, ce sont les médias de l'industrie touristique qui vont reprendre les sites pittoresques et l'imagerie construite autour au 19^e siècle pour faire la promotion d'une région touristique (Duval, 2007 ; Cousin, Réau, 2009).

Jusqu'à la fin ce siècle, la fréquentation sur ces sites n'a pas cessé d'augmenter de manière non linéaire. Même avec l'instauration en 1936 des congés payés, leur fréquentation reste l'apanage des classes sociales aisées et éduquées. La démocratisation de la voiture pendant les Trente-Glorieuses constitue un pas important vers l'accessibilité pour une grande part de la population aux sites pittoresques, souvent éloignés des zones urbaines. Nous n'avons pu trouver de chiffres d'ensemble caractérisant l'évolution de cette fréquentation, mais cependant, il est notable que dès les années 1970, de nombreux sites comme la pointe du Raz, la montagne Sainte-Victoire, le cap Fréhel, la dune du Pilat, accueillent pendant la période estivale plus de 100 000 véhicules et plus de 250 000 à l'année, soit plusieurs centaines de milliers de visiteurs. Le réseau des Grands Sites de France, association regroupant 37 gestionnaires de sites naturels pour la plupart, et quelques sites urbains, revendique une fréquentation de 27 millions de visiteurs en 2011.

Conclusion du chapitre 1

En l'espace de deux siècles (18^e-20^e), certains sites naturels sont passés du statut de non-existence ou de repoussoir à celui d'attraction sociétale pour leurs propriétés paysagères. Cette invention des sites pittoresques est issue de l'activité sociale effectuée par les élites artistiques, qui ont conféré à ces objets des valeurs paysagères et émotionnelles et qui en produisent des représentations picturales, des descriptions littéraires. Ces valeurs ont ensuite diffusé à travers l'ensemble des élites parisiennes et provinciales jusqu'à traverser pendant le 20^e siècle l'ensemble de la société. L'apparition et la diffusion de l'activité de tourisme y ont largement contribué.

Véritable construction sociale, contenue à des temps et des espaces spécifiques, le patrimoine n'est pas une signification inerte et figée dont les groupes sociaux et les pouvoirs publics se saisissent pour « fabriquer » le présent (Rautenberg, 2003). Cette relation incessamment réactualisée avec le patrimoine nous conduit alors à interroger la manière dont la puissance publique s'en est saisie. Comment s'est réalisée la mise en place d'une protection étatique de ces espaces ? Comment ont-elles évolué en fonction des évolutions sociétales qui ont traversé la France depuis le 19^e siècle ?

Car en effet, la patrimonialisation des sites naturels pittoresques par les élites sociales s'est aussi accompagnée d'un processus d'institutionnalisation établie à la préservation de ces valeurs reconnues et partagées par certains groupes sociaux élitaires. Ce processus pouvant être défini comme : « La mise en place progressive d'une institution, son développement, la manière dont elle se réalise dans un appareil d'une part et le mode d'emprise et de façonnage qu'elle exerce sur les ressortissants ou plus précisément l'inculcation des représentations et le contrôle des pratiques qu'elle est à même d'assurer. » (De Montlibert, 1990). Ainsi l'appropriation collective et l'appropriation institutionnelle par les pouvoirs publics vont participer tous deux à la construction du patrimoine se structurant l'une l'autre.

Chapitre 2 : La politique publique des sites classés

Dans ce chapitre, nous identifions l'émergence d'une politique patrimoniale en faveur de certains sites naturels, et les acteurs qui ont œuvré en ce sens. La mise en place d'une politique publique faisant suite à l'identification d'un patrimoine pour certains groupes sociaux n'a rien d'automatique ou d'inductif. Et comme le souligne Dominique Poulot, certaines historiographies « élaborent *a posteriori* une cohérence illusoire en rassemblant sous le terme de "patrimoine" des éléments qui n'en relevaient pas naguère, esquisse par là une continuité de doctrine, et s'abîment peu ou prou dans l'illusion téléologique. » (Poulot, 2006). Pour déconstruire l'apparente évidence de l'universalité des éléments patrimoniaux, il nous faut analyser la genèse de la mise en place de la politique publique en faveur des sites pittoresques pour rompre avec les évidences. Qui aurait pu prédire dans les années 1950 ou même 1980 que certains secteurs de la ville du Havre ou ceux de la station balnéaire de La Grande Motte seraient aujourd'hui érigés au rang de « Patrimoine du XX^e siècle » par l'administration de la Culture ? Ceci est d'autant plus important que le terme dans son acception d'héritage commun est en définitive relativement récent. En effet, le 19^e siècle constitue l'écrin dans lequel le concept de patrimoine de la nation s'est développé.

Nous allons voir dans ce chapitre que la politique publique mise en place au début du 19^e siècle a pour origine l'action d'élites artistiques et de groupements associatifs qui ont réussi à inscrire sur l'agenda politique la nécessité de mettre en place une législation spécifique afin de protéger les sites et monument naturels ayant des vertus artistiques, pittoresques et paysagères. Nous montrerons cependant que ces dispositifs d'action publique ont suivi certaines représentations globales de la société et que par conséquent ils ont évolué en fonction de celle-ci. En somme, il sera question d'exposer le caractère dynamique de la protection publique des sites naturels à travers les évolutions sociétales.

I - Les politiques publiques

Parmi la multitude de définitions tendant à la description d'une politique publique (Lascoumes, Le Galès, 2007), nous retenons celle, minimale, de Mény et Thoening (1989) : « une politique publique se présente sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou un espace géographique ». La mise au point de ce programme nécessite en premier lieu une phase d'identification d'un problème politique. Corinne Larrue (2000) énonce qu'il y a problème lorsqu'il existe un décalage entre un état présent et un état désiré.

« Dans une société donnée, tout problème est susceptible de devenir politique, la question étant de savoir à travers quels mécanismes. Il est sûr, en tout cas, que le déclenchement de l'action publique n'est pas lié à un quelconque seuil d'intensité du problème ». On sait, par exemple, qu'il n'y a pas de lien direct entre la disparition des zones humides, l'apparition des pollutions industrielles (qui ont commencé avant le 20^e siècle) et la mise en place des premières politiques de protection de l'environnement dans les années 1970, dans une grande majorité des pays industrialisés. La mise en place d'une politique publique n'est pas directement liée à un problème, mais la résultante d'une transformation de la perception de problème, d'une (re)« construction » de ce problème. Ainsi, à l'apparente évidence qu'une politique publique est élaborée pour résoudre un problème se substitue l'acceptation qu'elle est construite en réponse à une nouvelle représentation du problème, « qui met en place les conditions socio-politiques de leur traitement par la société, et structure par la même l'action de l'État » (Muller, Surel, 1998).

C'est en ce sens qu'au-delà d'une simple identification ou d'une analyse de cette politique publique, il devient pertinent d'analyser sa construction. Elle révèle la formulation du problème politique à partir d'un récit, d'une connaissance d'un phénomène. Dans cette étude, il s'agit de comprendre pourquoi et comment à un moment donné, des groupes sociaux (artistes, notables, élus) ont estimé qu'une législation afin de protéger certains sites naturels était devenue une nécessité. Autrement dit, comment à un certain moment, ces objets sont devenus pour ces groupes un patrimoine à défendre ?

L'analyse cognitive des politiques publiques par la mobilisation du concept de référentiel

Ce courant de recherche confère un certain degré de corrélation entre la régulation étatique et sociale³. Il met en évidence « l'importance des représentations globales, des croyances partagées » (Lascoumes, Le Galès, 2007), partant du constat qu'« élaborer une politique publique consiste donc d'abord à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en référence à cette image cognitive que les acteurs organisent leur perception du problème, confrontent leurs solutions et définissent leurs propositions d'action : on appellera cette vision du monde le référentiel d'une politique » (Muller, 2003). Ce cadre général constitue le socle sur lequel va s'élaborer l'analyse des différentes politiques publiques sectorielles. Le concept de référentiel inspiré par Nizard et développé par Muller et Jobert (1987) permet de déconstruire l'approche rationnelle des politiques publiques de l'État, pour s'orienter vers une identification des interprétations du réel, de « [l']image de la réalité sur laquelle on veut intervenir » (Faure, et *al.*, 1995) et des modèles normatifs de l'action.

L'analyse par le référentiel s'attèle à saisir de quelle manière cette « mise en sens du monde » pèse sur la naissance, l'établissement et la mise en œuvre des politiques publiques. Jobert et Muller (1987) distinguent deux niveaux de référentiels. Le référentiel global correspond à la représentation sociale d'une réalité donnée, engendrant des cadres normatifs. Le référentiel sectoriel, quant à lui, représente l'image construite au sein du secteur et révèle la place de ce secteur dans la société. « Au sein d'un secteur donné coexistent toujours plusieurs conceptions de la nature et de l'extension des limites sectorielles, l'une d'entre elles étant en général dominante, souvent parce que c'est elle qui est conforme à la hiérarchie globale des normes existant dans le référentiel global. C'est alors cette représentation qui s'impose comme une image de référence pour la politique publique correspondante dans la mesure où elle génère des éléments d'articulation entre global et sectoriel » (Muller, 2003). Ainsi, les objectifs d'une politique publique sectorielle se fondent à partir du cadre général de compréhension du monde. Certains acteurs — les médiateurs — vont se mobiliser dans le but de réaliser cette transaction et par la même occasion essayer de prendre l'ascendant dans les rapports de forces qui s'y rattachent. Lorsqu'un référentiel global évolue, les médiateurs d'une politique sectorielle vont essayer avec plus ou moins de réussite de les remettre en adéquation avec les nouveaux cadres d'interprétations en place. Ces ajustements entre les référentiels ne sont jamais, ni dans le temps, ni dans la forme, un alignement parfait. Si la mobilisation de ce concept fut l'occasion de débats et controverses sur l'aspect mécanique de

³ La théorie de la régulation sociale est une théorie développée dans les années 1970 par le sociologue Jean-Daniel Reynaud qui met la négociation et la règle au centre des rapports sociaux. Elle porte l'ambition de comprendre comment les règles peuvent permettre à un groupe social de se structurer, d'élaborer une action collective, en analysant par quels moyens les règles sont créées, maintenues, détruites et transformées, dans une durée donnée.

la structuration des politiques publiques (Faure et *al.*, 1995), il nous apparaît comme un outil adéquat pour saisir l'évolution de la politique de patrimonialisation des grands sites naturels, et de la relier avec les représentations globales qui traversent le corps sociétal à travers les époques.

Il nous a semblé, tout au long de ces années consacrées à travailler sur des objets naturels, que les approches quant à l'interprétation de la mise en place de politiques environnementales au sens large du terme se focalise sur les nécessités de protéger la nature pour le bien commun de l'humanité ou de celui des écosystèmes. En d'autres mots, protéger la nature « va de soi ». Le concept de référentiel donne de l'information sur les cadres de pensée qui ont guidé l'action publique à des périodes données. En conséquence, il élargit l'interprétation de l'action publique pour l'insérer dans une compréhension plus générale des représentations globales.

II - La politique des sites et monuments naturels pendant la première moitié du 20^e siècle

Jusqu'à la Révolution française, le terme de patrimoine est utilisé dans la seule acception d'héritage transmis. Son sens public est apparu le 2 octobre 1789 quand l'assemblée constituante, en mettant les biens du clergé à la disposition de la nation, a créé l'idée d'un bien collectif. Car en rejet de l'Ancien Régime, certains républicains portent atteinte aux monuments symboles royaux et religieux. C'est là que sont commises les dégradations les plus irréversibles (destruction du « Portail des Rois » de Notre-Dame de Paris, destruction de la flèche de la Sainte-Chapelle, profanation des sépultures royales de la basilique de Saint-Denis, etc.). Pour éviter leur disparition, l'assemblée instaure le pillage des biens privés (cléricaux et nobiliaires) pour enrichir le patrimoine national : les symboles du clergé et du régime renversé sont mis à la disposition de la nation. Dès 1790, Talleyrand crée un comité pour étudier les monuments, les sciences et les arts. Paradoxalement, l'idée de sauvegarde des biens devenus collectifs est contemporaine de cette frénésie de destruction des symboles de l'Ancien Régime. L'Assemblée législative vote le 16 septembre 1792 une loi assurant la conservation des « chefs-d'œuvre des arts » comprenant les bâtiments, les livres et manuscrits, ceci afin de protéger la « mémoire de la nation » du fanatisme (Babelon, Chastel, 1994). L'abbé Grégoire, membre de la Convention, réveille la nation par son rapport de 1794 : « Les barbares et les esclaves détestent les sciences et détruisent les monuments de l'art. Les hommes libres les aiment et les conservent ».

C'est à partir de 1830, sous Louis-Philippe (Monarchie de Juillet), que se met en place une véritable politique en faveur des monuments et que des historiens sont chargés de reconstituer une histoire nationale. Guizot, alors député et ministre de l'Intérieur, nomme le premier Inspecteur des monuments historiques : Louis Vitet. Prosper Mérimée prend le relai en 1832, voyage dans tout le pays et effectue des relevés des bâtiments remarquables

nécessitant une protection et dans certains cas une réhabilitation. Il obtient le premier budget de restauration en 1856. Il réussit aussi à imposer la vision que la sauvegarde du patrimoine est un enjeu économique et social. Cette entreprise conduit à la ratification de la première loi sur le classement des Monuments historiques en 1887 à l'issue de débats parlementaires commencés dès 1874.

Au-delà d'une mise en protection des abus révolutionnaires tout d'abord, ou d'une vision de continuité monarchique par la conservation de symboles sous la Monarchie de Juillet, c'est bien les prémices d'une politique publique et l'institutionnalisation du patrimoine qui se réalise. « Les débuts de l'inscription administrative d'abord (1837-1838), et cinquante ans plus tard, ceux de l'inscription législative (1887, puis 1913), marquent le passage à l'établissement d'un système normatif de classement et de restauration. Système qui va fournir le cadre de l'évolution du monument dans son "écrin" vers la conception toute différente d'un patrimoine culturel — et multidimensionnel — de la nation » (Lamy, 1993). En d'autres mots, il ne s'agit pas d'un simple dispositif de protection de monuments, mais la formalisation d'un patrimoine officiel, un patrimoine d'État. Au-delà de l'orientation des choix patrimoniaux, cette période voit l'apparition d'un État qui inventorie, qui protège, qui restaure, appuyé par la création de nouvelles administrations, l'Inspection générale et Commission des monuments historiques. Dans la deuxième moitié du 19^e siècle, une attention similaire va progressivement se porter sur certains sites naturels.

1 - Les représentations romantiques urbaines de la nature s'invitent sur la scène politique

À la différence du patrimoine bâti, la prise de conscience par les pouvoirs publics de la dimension culturelle des sites naturels a demandé une gestation temporelle plus importante (Lepart, Marty, 2006). Le rôle des artistes dans cette découverte des beautés de la nature par l'opinion publique est conséquent (Roger, 1997). Cette activité artistique contribue à diffuser certaines conceptions patrimoniales de la nature. Dans la seconde moitié du 19^e siècle, « une nouvelle représentation [urbaine et étatique] du paysage et de son évolution apparaît, non plus le pays comme témoin et support de relations sociales et économiques, mais un paysage abstrait et déterritorialisé, en passe de devenir un monument. » (Kalaora, Savoye, 1985).

L'établissement d'une politique patrimoniale en faveur des grands sites naturels, nous allons le voir, est issu d'une activité sociale menée par certaines élites urbaines, qui dans un souci de conserver certains objets naturels, se sont mobilisées dans le débat public comme dans le débat parlementaire pour mettre en place une programmation de protection. Cette politique n'a pas été établie dans une seule temporalité, mais s'est construite et reconstruite progressivement, en fonction des évolutions de la société française.

a - L'institutionnalisation de la préservation des sites pittoresques : L'anecdote précurseur et fondatrice de la forêt de Fontainebleau

La forêt de Fontainebleau est un massif forestier de 25 000 hectares qui dès le 11^e siècle devient la propriété du roi. Les règnes successifs vont donner lieu à de multiples réaménagements comme des tentatives de réimplantation de feuillus, des introductions de pins sylvestres, des drainages, des sentiers et est de fait un espace façonné et géré par l'Homme. Les artistes ont largement contribué à faire connaître cette forêt et notamment Jean-Baptiste Oudry (1685-1755) par ses peintures de chasses royales. Mais Camille Corot fut l'un des premiers à choisir la forêt elle-même comme sujet de ses œuvres dans les années 1830. Par la suite, de 1840 à 1870, les peintres dits « de l'école de Barbizon » s'inspirèrent tout particulièrement de la forêt de Fontainebleau, ainsi que les impressionnistes comme Claude Monet, Auguste Renoir, Paul Cézanne. Les écrivains romantiques, Alfred de Musset, Georges Sand, Chateaubriand, pour ne citer que ceux-là, trouvèrent en ce lieu l'ambiance qu'ils recherchent. Fontainebleau représente alors la vision romantique d'une forêt refuge et rempart contre l'urbanisation et l'industrialisation de la société (Boutefeu, 2007), un mythe de la virginité. En 1830, 6 000 hectares de pins furent plantés au grand dam de ces artistes qui malgré avoir énoncé leur réprobation, demeurent impuissants face au projet de l'administration forestière. Ce qui constitue un patrimoine pour les artistes ne l'est pas pour celle-ci.

Parallèlement à leurs œuvres exposées dans les plus grands salons parisiens, ces conceptions se sont diffusées dans la bourgeoisie parisienne. Dès 1839, Claude François Denecourt fait paraître son premier guide de promenade en forêt et aménage les premiers sentiers en 1842. L'établissement du chemin de fer en 1849 jusqu'au site va permettre aux élites urbaines de la capitale d'assouvir cette vision mythifiée par la pratique des lieux. La fréquentation de Fontainebleau par la bourgeoisie parisienne est rapidement de l'ordre de 100 000 visiteurs annuels (Véchambre, 1990). Cette action combinée des arts et du développement des pratiques touristiques va permettre de rallier l'élite intellectuelle et artistique à la cause de l'école de Barbizon et des autres artistes. Comme l'a montré Bernard Kalaora dans *Le musée vert* (1981), Fontainebleau devient un musée à ciel ouvert, un objet artistique, un monument naturel appartenant au patrimoine culturel. Fort de la popularité de Fontainebleau et devant la disparition de l'ancienne forêt royale, l'école de Barbizon et notamment François Millet et Théodore Rousseau décident de passer à l'action directe, détruisant à coups de canne les jeunes plants de résineux qui menacent leurs paysages. Il s'en suit des poursuites, des procès, et la polémique remonte jusqu'à la Cour.

Les artistes, par leur production couplée à l'essor du tourisme d'excursion, ont réussi à sensibiliser la bourgeoisie parisienne, qui a exercé de son influence auprès des pouvoirs publics jusqu'à transformer un problème devenu social en problème politique. Sur

intervention de l'impératrice Eugénie, l'empereur signe le décret de protection du 13 avril 1861, instaurant la protection de 1097 hectares de vieilles futaies. L'établissement de cette « réserve artistique » revêt au final un caractère anecdotique puisqu'il ne débouche que sur une mesure localisée et isolée de la politique forestière de la Monarchie de Juillet. Néanmoins, selon Micoud et Péroni (2000), cet épisode préfigure le mouvement de patrimonialisation de la nature, qui n'a depuis cessé de s'amplifier.

b - L'activité de lobbying des associations notabilières

Favorisé par la publication de guides (Guides Joanne, Guide bleu, guides régionaux) dans la seconde moitié du 19^e siècle, le développement des voyages d'agrément sur chemin de fer, puis en vélo, puis en automobile vient étayer le mouvement littéraire et créer un courant d'opinion favorable à la conservation des merveilles naturelles parmi les touristes, forcément urbains et aisés à l'époque. La constitution du Club Alpin Français (CAF) en 1874 et du Touring Club de France (TCF) en 1890, œuvrant pour « la mise en place d'une signalétique et la réalisation d'aménagements routiers dans les zones escarpées [et côtières] » (Lepart, Marty, 2006) symbolisent l'émergence sociétale du tropisme vers des « objets » autrefois ignorés ou abhorrés.

En 1887 est votée la loi du 30 mars sur la « conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique national », déterminant les règles de conservation et les conditions de l'intervention de l'État. Elle est limitée puisque le classement n'est possible que pour les propriétés publiques. Très rapidement, les défenseurs des sites demandent l'élargissement aux monuments « naturels et légendaires ». Leurs premières luttes connaissent un certain retentissement, notamment celles menées par le CAF qui lutte pour sauver les trois cascades de Gimel (Corrèze) de la mise en conduite forcée.

Le principe de ces actions est double et consiste d'une part en une publicisation du problème par une campagne de presse nationale, tout en agissant d'autre part directement auprès des ministres par l'intermédiaire des secrétaires nationaux. Ce sont donc des organisations touristiques composées d'éminents membres influents qui défendent les sites et monuments naturels et forment une nébuleuse avec des associations comme les Amis des monuments parisiens, les Amis des arbres, la Société populaire des beaux-arts, des sociétés de beaux-arts et des syndicats d'initiative locaux. L'action du CAF porte ses fruits puisqu'en 1898, par la circulaire du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, Georges Leygues, étend le domaine d'application de la loi de 1887 aux « monuments naturels ». Le site de Gimel en bénéficie le premier (Luginbühl, 1989). Toute cette sphère d'influence n'a pu aboutir au 19^e siècle à la mise en place d'une politique publique en faveur des sites, et n'a obtenu seulement que des victoires ponctuelles et localisées. La possibilité d'organisation d'initiatives plus amples restait paralysée par l'absence de textes législatifs.

La Société pour la Protection des Paysages de France (SPPF) créée en 1901 se donne pour vocation de mettre l'accent sur la composante esthétique, sur le pittoresque, le point de vue, le site remarquable (Barthes, 1957). Elle possède comme objectif d'obtenir un texte législatif pour les protéger. Les instigateurs d'une des toutes premières associations de loi 1901, les deux poètes André Theuriot et Jean Lahor (Docteur Cazalis) relèvent du registre artistique. Ils sont vite rejoints par des élites culturelles, politiques et administratives comme en témoigne la composition du premier comité d'honneur de la SPPF (figure 5), où figurent pour moitié (12 sur 24) des académiciens et des membres de l'Institut de France. À cela s'ajoutent les ministres de l'Agriculture et des Beaux-arts, le président du Sénat, de futurs présidents du conseil ou de la République, un préfet et un ingénieur des Ponts.

COMITE D'HONNEUR

Présidents : Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ; le ministre de l'agriculture, M. SULLY-PRUDHOMME, de l'Académie Française. Vice-présidents : F. MISTRAL, André THEURIOT (Académie Française), Gustave LARROUMET (Institut). Membres : FALLIERES Président du Sénat ; Paul DESCHANEL ancien Président de la Chambre des députés ; DE SELVES Préfet de la Seine ; BOUGUEREAU Président de la Société des artistes français ; CAROLUS DURAN Président de la Société Nationale des beaux-arts ; Jules BRETON, Jules MASSENET, O. ROTZ, Emile LEVASSEUR, membres de l'Institut, professeur RICHET (Académie de Médecine) ; Ludovic HALEVY (Académie Française) ; Gaston PARIS, Jules CLARETIE, Paul HERVIEU, académiciens français ; Prince d'ARENBERG, Président compagnie du canal de Suez ; MERCET Président Comptoir National d'Escompte ; Baron QUINTETTE DE ROCHE-MONT, Inspecteur Général des Ponts-et-Chaussées, directeur des phares et balises.

Figure 5 : Composition du premier comité d'honneur de la SPPF tiré du bulletin numéro 1 édité au premier trimestre 1902

Bernard Barraqué (2005) dans son étude sur la relation entre le paysage et l'administration révèle le rôle prépondérant qu'ont eu certains membres de la SPPF dans les combats menés afin de protéger certains sites naturels. Véritable figure de proue de cette organisation, Jean Lahor, par son article paru dans la Revue des Revues (1^{er} mars 1901) intitulé « Une société à créer pour la protection des paysages français », trace la ligne idéologique dans laquelle s'inscrit la SPPF. Sans remettre en question le progrès, d'où le tourisme tire son existence, il porte son attention sur les dangers d'une industrialisation trop brutale et propose d'en limiter les abus en diminuant les droits de la propriété privée en cas de « bestialité, de brutalité humaine ». Partant du constat que le tourisme est fondé sur la beauté des sites, la conservation esthétique de ces lieux a donc une valeur commerciale et est de la même utilité que l'industrie.

L'affaire la source de Lizon dans le Doubs comparable aux cascades de Gimel, menée par le secrétaire régional de la SPPF, Charles Beauquier, député du Doubs, où l'eau était détournée à dessein d'approvisionner une commune voisine en électricité, est la première victoire militante de l'organisation. Cependant, elle est obtenue par des voies détournées. À l'invocation d'une loi du 10 avril 1898 relative au régime des eaux qui stipule l'accord nécessaire de l'administration lors de la modification du niveau des eaux au droit des propriétés aval et amont. Les militants de la protection des sites naturels, plutôt que de s'appuyer sur des législations non spécifiques et peu extensibles à l'ensemble des sites considérés comme pittoresques, vont réclamer la mise en place d'une législation spécifique.

2 - Une législation pour les sites naturels

Ces affaires épisodiques autour de sites particuliers constituent les prémices de l'arrivée de la problématique de la protection des sites naturels dans le débat politique. S'appuyant sur la législation relative aux monuments historiques, les défenseurs des « monuments naturels » vont réclamer les mêmes dispositions réglementaires. Cependant, ils ne vont pas pouvoir obtenir un dispositif équivalent.

a - L'inscription réglementaire peu efficace de la protection des sites naturels : la loi de 1906

En 1837 est constituée la Commission de monuments historiques, à l'initiative de Prosper Mérimée qui réalise le travail de répartition des subventions aux projets de restauration des édifices protégés et l'établissement de l'inventaire des monuments publics (propriété de l'État, département ou de la commune). Dans la continuité de cet inventaire est voté le 30 mars 1887 la loi sur « la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique national » fixant les règles de conservation les critères et la procédure de classement. Cependant, la loi limite le classement aux propriétés publiques. Pour les monuments privés, un simili classement est réalisé sous la forme d'un contrat dans lequel le propriétaire accepte une servitude, en contrepartie de quoi il est protégé d'autres servitudes (lignes électriques, travaux routiers) et de l'expropriation pour cause d'utilité publique (loi de 1857). Ce dispositif reste fragile, car aucune sanction n'est prévue à l'encontre des contrevenants.

Pour cesser l'invocation de dispositifs législatifs non dévolus spécifiquement aux sites pittoresques, des députés membres de la SPPF soutenus par un groupe de députés de l'Ouest, et par le premier président du TCF, Abel Ballif, vont œuvrer à la mise en place d'une commission parlementaire ayant pour mission d'élaborer un projet de loi en faveur de la protection des sites. L'appui de ces figures politiques va permettre l'inscription sur l'agenda politique de ce problème social. Dans le cadre des discussions parlementaires relatives au projet de loi, Charles Beauquier s'indigne devant la chambre des députés « N'est-il pas indigne d'un peuple civilisé de laisser, sous prétexte de progrès industriel, couper des arbres

qui ont mis un siècle à pousser, polluer les claires eaux des rivières, enfumer nos beaux ciels, masquer de nobles perspectives par d'ignobles cheminées, installer de vulgaires bâtisses au pied des cascades pour bénéficier de la chute d'eau ? ».

Le 21 avril 1906 est promulgué la loi « organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique », dite loi Beauquier, constituant en quelque sorte une extension de celle de 1887. Elle reprend le principe de classement et la mise en place de commissions départementales ayant pour mission de dresser les propriétés foncières dont la conservation peut avoir, au point de vue artistique ou pittoresque, un intérêt général. Cette législation possède les mêmes faiblesses que les précédentes puisque le classement n'est possible qu'avec l'accord du propriétaire. Aucune indemnité compensatoire n'est prévue et aucune procédure d'inscription préalable n'empêche la dégradation du site par le propriétaire qui souhaiterait éviter le classement. Seule la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique est possible. Étant à la charge des collectivités locales, elle s'avère impossible à mettre en œuvre pour des raisons financières et politiques. De plus, le Sénat amende le texte avec la possibilité de déclassement au cas où le goût artistique ayant présidé au classement aurait changé. De fait, cette loi est rendue inapplicable.

Le premier classement, l'île de Bréhat, n'intervient qu'un an plus tard, en juillet 1907. Fin 1911, seuls 93 sites étaient dénombrés, dont 28 en propriétés privées. Les raisons de ce demi-échec sont multiples. Les propriétaires privés n'ont aucun intérêt au classement. Les sites identifiés, contrairement aux Monuments historiques, sont souvent des espaces divisés en de multiples propriétés. Les maires, s'ils ne se désintéressent pas de la question, n'ont aucun moyen pour exproprier. Les pouvoirs publics ne saisissent que peu de ce dispositif. À la fin de l'année 1911, seulement trois sites sont classés au titre de cette législation.

Sous la troisième République française, « la France vit ainsi sous l'emprise de ce que l'on peut appeler un référentiel d'équilibre structuré par une certaine représentation de l'État (faiblement interventionniste sauf pendant la guerre de 1914-1918) libéral et respectueux des équilibres (symbolisés par l'étalon-or), soucieux d'encourager le développement des sciences et techniques, mais aussi de maintenir un équilibre jugé immuable (et faisant une place centrale au monde paysan) » (Muller, 2003). Les initiateurs de la loi de 1906 n'ont pu obtenir complète satisfaction, car ce référentiel global d'équilibre dont « le mot d'ordre est de limiter les changements de la société française » (Muller, 2003), et empreint de Mélinisme⁴ en limite le projet de loi. La position du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Joseph Chaumié en témoigne : « [il] resta hostile et refusa le projet, car il craignait que cet alinéa [créant une servitude obligatoire de non-modification par le propriétaire d'un site classé]

⁴ Doctrine politique protectionniste développée par Jules Méline favorisant l'agriculture française, limitant le développement industriel.

n'entraîne une dépréciation de la propriété privée. Il fallut un texte plus anodin. » (Cros-Mayrevielle, 1907 *in* Barraqué, 2005). Le TCF émet le souhait d'établir, à l'instar des Monuments historiques, une procédure d'inscription à l'inventaire préalable au classement dans le but de geler provisoirement le site étudié. La SPPF organise en 1909 le premier congrès international (européen en fait) pour la protection des paysages. S'appuyant sur les législations étrangères, l'association formule le souhait de modérer les droits de la propriété en matière de sites.

La nouvelle loi de 1913 relative aux Monuments historiques va conforter les voix qui s'élèvent en faveur d'une réforme de celle de 1906. Elle améliore les dispositions de la loi de 1887 en créant l'instance de classement qui « pétrifie » le monument en l'état et soumet ses abords aux réglementations relatives aux constructions, à l'affichage, aux réseaux, etc. Mais la principale innovation de cette loi est la possibilité d'imposer au propriétaire une servitude administrative sans remettre en cause le principe de la propriété privée. En outre, l'État finance partiellement l'entretien des bâtiments. Les militants du pittoresque demandent l'extension de ces dispositions aux sites classés, mais ne l'obtiennent pas.

À la différence des Monuments historiques dans lesquels les propriétaires peuvent continuer à exercer leurs activités — y habiter, y travailler —, le classement de site naturel gèle les transformations du site en y interdisant les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé, sauf autorisation ministérielle. Une des explications tient dans le décalage entre les invectives des défenseurs de sites et la politique générale d'équilibre qui donne la priorité à la propriété privée et à la liberté d'utiliser cette propriété. Dès lors que le site naturel ne peut ni être exploité à des fins agricoles et ni être urbanisé, ce type de législation se heurte aux représentations de l'ordre social qui ne souhaitent pas entraver la liberté des propriétaires terriens. En complément, les sites naturels sont rarement la possession d'un seul propriétaire. Interdisant tout changement d'état, les usages possibles y sont fortement limités, d'où la réticence des propriétaires qui n'y trouvent aucune contrepartie.

b - La loi de 1930 dite des « sites classés »

Après la guerre 1914-1918, l'État français est confronté à une difficile reconstruction. L'instabilité gouvernementale et politique des années 1920, la difficile reprise économique et la montée des organisations sociales, syndicales et politiques de gauche perturbent ce référentiel global d'équilibre. Les principes d'action publique œuvrant à la limitation des changements sociétaux, y compris ceux donnant une grande autonomie au propriétaire privé sur l'affectation de ces terrains, deviennent difficilement tenables. En 1929, à l'invocation de

l'échec de la loi de 1906 (459 sites classés), les défenseurs du pittoresque obtiennent la mise en place d'une commission de réforme⁵.

Le 2 mai 1930 est votée la loi relative à « la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». Ce texte de loi apporte aux sites les mêmes dispositions que la loi de 1913 à propos des Monuments historiques. En premier lieu, elle donne la possibilité à l'État d'exproprier les possédants des sites classés. Elle permet une certaine centralisation de la démarche par la création de la commission supérieure des sites⁶. Cette commission fonctionne en appui des commissions départementales lorsque des désaccords ne peuvent être résolus à l'échelon départemental. En cas de désaccord du propriétaire, elle porte l'affaire au Conseil d'État qui peut alors prononcer le classement par décret⁷. L'inscription préalable à l'inventaire des sites permet l'interdiction aux propriétaires d'effectuer des travaux qui ne concernent pas l'exploitation courante du site. Une autre nouveauté est la mise en place de sanction en cas d'infraction à cette législation.

Au-delà des aspects réglementaires, c'est la notion même de « site » qui se voit modifiée par la loi du 2 mai 1930. Considérée jusqu'ici avec une approche visuelle, esthétique, elle instaure une extension de protection pour des motifs historiques, légendaires ou scientifiques. D'une conception picturale ou pittoresque, la notion de site s'ouvre désormais – en théorie – à des approches naturalistes d'une part, ainsi qu'à des aspects immatériels que sont les lieux d'événements particuliers, avérés ou supposés, historiques ou légendaires. Cette évolution dans la qualification du « site » est cependant à pondérer. Dans la plupart des cas, c'est bien le motif « artistique » ou « pittoresque » qui motivera le classement. Aucun moyen propre n'étant prévu pour les sites classés, le dispositif conserve un caractère de protection simple et exclut toute intervention active.

À la faveur de l'affaiblissement du référentiel global d'équilibre, les médiateurs de la politique des sites ont obtenu la mise en place de certaines de leurs revendications alors que le principe de la préservation de la propriété privée n'est plus aussi prégnant. Cependant, après une augmentation des classements de site après la promulgation du texte législatif, jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, la situation déchoit. Une grande partie des commissions de sites sont en dormance et n'instruisent qu'à peine plus de dossiers qu'avant le vote de la loi de 1930.

⁵ Celle-ci est confiée à Marhingher, président de section et vice-président du TCF.

⁶ La Commission supérieure conseille le ministre chargé des sites pour l'élaboration d'une politique de protection des sites, lequel prend la décision. Elle étudie les dossiers de classement et les demandes d'autorisation de modification d'état d'un site.

⁷ Article 8 de la loi du 2 mai 1930.

c - La parenthèse vichyste

En 1942, sous l'occupation, le gouvernement de Vichy relance la politique de sites par l'intermédiaire de la délégation générale de l'équipement national qui met en place un « chantier intellectuel des sites » auprès de l'éducation nationale. Ce dispositif institue une nouvelle profession, celle d'inspecteur des sites, en charge de l'inventaire et du classement. La mission de ce chantier est double. La première, affirmée, est celle d'une protection des sites au nom du patrimoine de la France, de la patrie, garant de la morale et de l'identité culturelle de la Nation, bien illustrée par la célèbre déclaration du maréchal Pétain : « la terre, elle, ne ment pas ». La seconde, indirecte, est de permettre à certaines jeunes personnes d'échapper au Service du Travail Obligatoire (STO). « Après la défaite de 1940, les autorités françaises confrontées aux exigences de main-d'œuvre s'ingénierent à trouver des moyens pour retenir les jeunes gens. Un de ces moyens fut le *chantier intellectuel 1626* où tous ceux qui avaient une formation plastique, et même ceux qui n'en avaient pas, furent invités à dresser des dossiers de protections des sites » (Houlet, n.d. in Chardigny, Lebreton, 1994).

La mise en place de cette mission a produit deux principales conséquences :

- Elle a institué le métier d'inspecteur de sites, spécifiquement dévolu à instruire les dossiers de classements et étudier les demandes d'autorisation de modification des lieux. Cette profession existe encore actuellement aujourd'hui même si elle a connu des périodes où cette fonction n'a plus existé.
- Pendant les trois ans d'existence de ces chantiers, un grand nombre de sites naturels ont été classés – 362, soit 14 % du nombre actuel – ou inscrits – 1718, soit un tiers d'entre eux.

Cette période vichyste a permis au dispositif de classement de sites de véritablement rendre opérationnel les intentions que portaient les législations de 1906 et 1930. L'institution des inspecteurs de sites a autorisé la réalisation d'inventaires sur de larges portions du territoire français, même si ceux-ci ne présentaient pas forcément toutes les compétences pour les réaliser. Cette intense période d'activité a même engendré des classements qui peuvent aujourd'hui sembler erratiques, comme des arbres. D'ailleurs, certains d'entre eux font l'objet actuellement de déclassement dans les Côtes-d'Armor, mais aussi en Normandie.

Conclusion du chapitre 2

Ainsi pendant la première moitié du 20^e siècle, la politique des sites construite autour des conceptions romantiques de la nature, de l'esthétique paysagère, du « monument naturel », de l'exceptionnel géologico-géographique peu étendu (Micoud, 1995), semble en phase du référentiel global, cette représentation sociale d'une réalité donnée qui engendre des cadres normatifs. Si les principes généraux d'action publique et politique sectorielle des sites se rejoignent sur les notions de conservation de l'existant face aux transformations du territoire hexagonal et de la société, l'effondrement du référentiel d'équilibre autorise la pleine expression de la vision du secteur que possèdent les défenseurs des sites naturels, en autorisant la possibilité de porter atteinte à la propriété privée pour les espaces identifiés comme patrimoniaux. La politique des sites fait directement écho à celle menée en faveur des Monuments historiques du point de vue du cadre réglementaire, mais également dans la vision « muséographique », d'une protection reposant sur la conservation en l'état, d'un gel de ce qui s'offre à la vue, aux sens, à l'expérience du site. Qu'il soit historique ou naturel, le site est considéré sous le prisme du culturel. Mais l'apparition d'une nouvelle conception de l'action publique empreinte de modernisation va permettre l'arrivée sur la scène publique d'une nouvelle conception de la nature, tournée vers l'écologie scientifique qui va alors reconfigurer la politique sectorielle des sites.

Chapitre 3 : L'environnement, un élément transformant l'action publique en faveur des grands sites naturels

Dans ce chapitre, nous continuons l'analyse de l'action publique patrimoniale et ses évolutions à partir de l'après-guerre. Il propose en substance de montrer comment l'environnement au sens écologique du terme est devenu un objet d'action publique et comment il a réactualisé la politique des sites classés. Jean-Paul Délégé dans son *Histoire de l'écologie* (1992) indique que l'étude de la nature et des espèces qui la compose fait son apparition en Occident avec Aristote (384 av. J.-C.-322 av. J.-C.) et est encore plus ancienne dans les civilisations chinoise et indienne. Raffin et Ricou (1985) ont montré que la protection organisée de la nature en France trouve ses fondements dans la Société Zoologique d'Acclimatation (SZA), créée en 1854. Son attribution principale consistait, comme son nom l'indique, en l'acclimatation d'espèces allochtones sur le territoire métropolitain français comme le lama, le yack et le riz, cette dernière ayant plus abouti. Très rapidement, la SZA va s'intéresser « à des problèmes hexagonaux de protection de la nature : pollution des rivières, aménagements de cours d'eau [...], excès de la pêche professionnelle, etc. » (Raffin, Ricou, 1985). Composée de scientifiques, de personnalités politiques et littéraires, amateurs éclairés, cette organisation d'érudits laisse rapidement les préoccupations d'acclimatation de côté aux dépens de celles des méfaits de pratiques humaines – pêche, chasse, exploitation forestière – sur les milieux. Une section zoologique de la SZA s'individualise au début du 20^e siècle en Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et gagne son premier combat avec l'établissement de la réserve des Sept-Îles (Côtes-du-Nord, 1913) dont ils ont la gestion afin de stopper le massacre des oiseaux et en particulier celui du macareux moine, symbole emblématique de l'association depuis lors. Acte fondateur, il reste cependant un dispositif qui sera peu reproduit pendant la première moitié du 20^e siècle.

I - L'environnement naturel comme nouvel objet d'intervention publique de l'après-guerre

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, la protection institutionnelle de la nature n'est pas réellement structurée, ni planifiée à l'échelle nationale, mais s'effectue par à-coups. Malgré l'établissement de parcs nationaux en antarctique et en Algérie, symbolisant en passant l'emprise de la France sur ces colonies, la SZA « ne réussit pas à entraîner les pouvoirs publics dans une politique de patrimoine naturel en France [métropolitaine] » (Raffin, Ricou, 1985) et fonde de son côté les réserves de Camargue (1927), de Néouvielle (1935) et du Lauzanier (1936).

En 1946, la protection de la nature se met en place, au niveau national et international, dans un contexte de développement économique et touristique, notamment celui des stations balnéaires et de ski. Ainsi, Jacques Lepart et Pascal Marty (2006) remarquent qu'il est question de « soustraire quelques espaces de nature au grand "déménagement" du territoire ». Cette institutionnalisation de la préservation de la nature se traduit en France par la constitution du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN) et au niveau mondial de l'*International Union for Conservation of Nature* (IUCN), regroupant des membres de 140 pays, portant l'accent sur les réserves de nature. Dans ce contexte international et national favorable, les dispositifs de réserves naturelles (1956) et de parcs nationaux (1960) sont créés, directement inspirés des dispositifs états-uniens. La protection de la nature s'institutionnalise par la mise « sous cloche » des espaces d'intérêts, où la présence de l'homme est proscrite. Y sont admises les activités scientifiques et parfois contemplatives de la nature.

1 - La perte de légitimité de l'administration de la Culture dans la protection des sites naturels

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, de nouvelles normes d'action publique vont se mettre en place. « Après le double traumatisme de la défaite de 1940 et de la libération, qui avait mis en évidence le retard industriel et technologique de la France, les normes privilégiant l'équilibre (rural-urbain) et le maintien en l'état des rapports sociaux sont identifiées au passé et s'effacent devant les normes privilégiant l'ouverture et la transformation de la société : mobilité, changement, modernisation deviennent les nouveaux mots d'ordre. À partir de là, les politiques publiques, qui étaient construites en fonction du référentiel d'équilibre [...] vont se trouver en porte à faux par rapport à ce changement global. » (Muller, 1992).

Dans cette France des années 1950, le temps est à la reconstruction et à l'aménagement. La politique de « conservation pure » de sites ponctuels (Turlin, 2006), c'est-à-dire de protection en figeant le site de toute évolution par l'activité humaine, menée par l'administration en charge de la Culture qui porte la politique des sites ne semble plus adaptée

à la vision aménagiste et dynamique de l'État modernisateur, qui favorise la transformation, la planification. L'activité de classement rentre alors dans une phase considérée comme un relatif sommeil. En outre, la création *ex nihilo* de nouvelles institutions publiques va transformer les modalités d'action publique.

a - La création de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR)

Sous la présidence gaullienne, la DATAR est créée en 1963. L'arrivée d'un nouvel acteur pour coordonner l'aménagement du territoire va élargir le domaine d'application de la protection de l'environnement au-delà des réserves et parcs nationaux :

« Cette délégation sera un organisme de coordination et d'impulsion. Son rôle sera, à partir des objectifs généraux définis par le plan, de préparer et de coordonner les éléments nécessaires aux décisions gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et d'action régionale et de veiller à ce que les administrations techniques ajustent leurs actions respectives dans ce domaine, et fassent converger les moyens dont elles disposent vers les objectifs qui globalement, dépassent l'action et la responsabilité de chacune d'elles : tâche intermédiaire, qui requiert de façon constante la possibilité de recourir à l'arbitrage et à l'autorité du Premier ministre. »⁸

Cette administration qui a la charge de faire appliquer la politique d'aménagement du territoire du gouvernement va également traduire sur le terrain sa politique « environnementale ». Le départ estival sur le littoral français se généralise pendant les Trente-Glorieuses et s'accompagne d'aménagements touristiques. Face à la bétonisation de la Côte d'Azur, l'État s'interroge à propos de la politique à mener en matière d'aménagement littoral. La mission interministérielle d'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon, également connue sous le nom de mission Racine et rattachée à la DATAR est créée en 1963. Dans le but de préserver certains territoires de l'urbanisation, elle prend le parti d'établir d'imposantes structures d'accueil touristique comme à la Grande Motte, des paquebots de béton échoués dans le sable. A contrario, le même dispositif dédié à l'aménagement de la côte aquitaine choisit le principe inverse en choisissant d'implanter les structures d'accueil touristique en retrait du trait de côte et de préserver au maximum le littoral (Cans, Charvolin, 2008). Ces deux missions présentant des choix différents, voire antagonistes, dans les principes d'aménagement du littoral soumis à de fortes pressions touristiques partagent l'objectif commun de concentrer l'urbanisation autour de pôles. Vincent Andreu-Boussut dans son étude sur le littoral audois (2008) interprète que « ce phénomène est à la fois lié aux responsables en charge de l'aménagement, ainsi qu'à l'évolution d'un contexte où se mêlent une forte opposition locale aux projets touristiques, une baisse des crédits alloués et une plus grande prise en compte de l'environnement ».

⁸ Décret n° 63-112 du 14 février 1963

En 1966, la DATAR diffuse un document à l'ensemble des communes françaises préconisant le principe de la préservation *a minima* du « Tiers-sauvage » observé aux Pays-Bas et sera repris en 1973 dans le rapport Piquard définissant *Les perspectives pour l'aménagement du littoral français* (Le Démézet, Maresca, 2003). Cette même année, elle organise les premières journées d'étude sur les parcs naturels régionaux se situant dans la continuité du travail d'un comité interministériel chargé d'inventorier les zones dont l'économie menacée favorisait la spéculation touristique et conduisait à la dégradation des sites. À cette occasion, Olivier Guichard, à la tête de la DATAR de 1963 à 1967, rend compte de cette prise en compte renouvelée des espaces naturels par son intervention où il explique que « la nature doit être prise au sérieux » et surtout que « la protection, la recréation de la nature sont maintenant à considérer, au même titre que les autres équipements, l'adduction d'eau, la création de nos routes, la mise à disposition de l'électricité » (Cans, Charvolin, 2008). Face aux transformations importantes du territoire qui s'opèrent sur le territoire français depuis la fin de la guerre, la DATAR prône un aménagement coordonné qui ne se place plus sur le registre de la protection totale, mais sur le développement raisonné d'un territoire, pour le développement des activités économiques et notamment du tourisme et ceci en accord avec la préservation de l'environnement. C'est ainsi avec une vision aménagiste de la nature qu'Olivier Guichard va, appuyé de ses hauts fonctionnaires Serge Antoine et Jérôme Monod, multiplier les initiatives en faveur de l'environnement qui aboutissent à la création des Parcs Naturels Régionaux en 1967.

La DATAR va ainsi embrasser d'un seul tenant tous les champs de l'aménagement du territoire, et réaliser le paradoxe à première vue d'être à la fois « bétonneuse » et « précautionneuse ». Cette schizophrénie de surface peut trouver un début d'explication dans les attributions de cette administration. Ayant en charge l'aménagement du territoire, elle va s'efforcer d'organiser la poursuite de la reconstruction de la France, mais aussi de répondre aux évolutions sociétales et particulièrement à celles de l'exode rural et de la massification du tourisme maritime et montagnard. Ces hauts dirigeants adoptent le choix de créer des abcès de fixation, suivant le principe du « pot de miel » pour concentrer certains aménagements conséquents comme les stations touristiques, et de réaliser un « autre » aménagement dans les espaces qu'ils identifient comme à préserver, mais sans les geler.

b - La création d'une administration spécifique à l'environnement

À partir de 1969, la DATAR prépare un programme gouvernemental pour la protection de l'environnement. Ce travail exploratoire aboutira avec l'aide du groupe Armand⁹ à la présentation au Conseil des ministres des « cent mesures pour l'environnement », que Florian Charvolin (1997) interprète comme « des mesures cognitives

⁹ Un groupe de prospective constitué au sein de la DATAR autour de Louis Armand, haut fonctionnaire dans le secteur des transports et de l'énergie.

qui donnent la mesure de l'environnement et des mesures normatives qui fixe un programme d'action et des objectifs à atteindre ». Il y est en effet peu question de protection absolue, mais plutôt d'organisation, d'encadrement, de régulation, de réglementation et d'aménagement. Les mesures de protection stricte du patrimoine naturel, parcs nationaux et réserves naturelles, y sont reprises et confortées.

Ce travail contribue à la mise en place d'une véritable administration de l'environnement, ministère créé en 1971 et confié à Robert Poujade. Elle crée et formule ce nouveau champ d'action publique qu'est l'environnement. Elle va emprunter à d'autres ministères des secteurs d'action publique comme :

- la protection de la nature dont le ministère de l'Agriculture avait la charge depuis le début des années 1960
- les pollutions industrielles dans le giron du ministère de l'Industrie
- la protection des sites et paysages, sous la responsabilité du ministère de la Culture

Ces « Cent mesures pour l'environnement » préfigurent la création, le 7 janvier 1971, du ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement. La DATAR puis le ministère de l'Environnement vont progressivement reprendre la politique publique en faveur des grands sites aux dépens du ministère en charge de la Culture.

La DATAR et le ministère de l'Environnement vont reconstruire une représentation plus moderne de la conception romantique et fixiste des sites naturels, celle de sites plus étendus auxquels doit être appliquée une politique de gestion dynamique, voire d'aménagement. Robert Poujade, ministre de cette première administration de l'Environnement et ancien conseiller technique au ministère de la Construction, partage cette nouvelle représentation et fait part de son positionnement à propos de la politique des sites dans son livre *Le ministère de l'impossible (1975)* :

« Le fait est que l'on ne peut plus concevoir la protection de la même façon. Lorsque l'on classe des milliers d'hectares [...], la notion de paysage naturel ne suffit pas, celle de paysage vivant est nécessaire : il faut admettre que le paysage puisse subir une certaine évolution, sous un contrôle sévère, afin que les traits n'en soient pas altérés, grâce à l'établissement d'un plan de paysage. Par rapport à la situation antérieure, où le classement s'appliquait à des sites ponctuels [...] et figeait en quelque sorte le paysage, cette nouvelle démarche implique non seulement un changement, mais un effort d'imagination ».

Cette représentation rejoint celle du gouvernement qui désire moderniser le pays et notamment réaliser l'aménagement du littoral et des espaces de montagnes pour un développement touristique tout en maîtrisant leur urbanisation. L'administration de la Culture favorable au classement de sites plus petits, accompagné d'une interdiction de modification plus rigoureuse n'est plus en accord avec la doctrine d'action publique de modernisation et perd son statut d'acteur principal de la politique des sites. Jacques Chaban-Delmas, lui-même, doit arbitrer la question des sites que les administrations de la Culture et de l'Environnement se disputent. Au final, les sites urbains demeurent au ministère des Affaires culturelles et les sites naturels à l'Environnement, selon Barraqué (2005) à la « suite d'une longue et douloureuse négociation ».

Le cas du classement du Massif de la Clape est révélateur de cette évolution où c'est le ministère des Affaires culturelles lui-même qui dépose le recours en Conseil d'État pour s'y opposer. La déclaration du Conseil d'État qui se prononce en 1973 favorablement sur la légalité du classement du Massif de la Clape (8000 hectares) révèle que la vision de la politique des sites entre le Conseil d'État et l'administration de l'Environnement (Direction de la Nature et des Paysages, 1998) :

« Le classement couramment admis pour les sites pittoresques avec leur seul environnement immédiat, donc des lieux ou monuments en quelque sorte hors du commun, peut également s'appliquer à des sites beaucoup plus vastes, non pas hors du commun, mais, au contraire, représentatifs de ce qu'était le commun de la France d'antan, présentant à la fois une unité et une harmonie du paysage dont le caractère n'est pas l'extraordinaire, mais la beauté dans la mesure, et préservée encore, en dépit de leur situation géographique, des agressions du monde moderne. »

Barraqué (2005) signale que l'« on doit considérer comme un signe d'évolution de la mentalité de cette juridiction suprême, son arrêt favorable au classement ». Cet épisode, par cet arbitrage de la plus haute instance juridique de l'État, matérialise le changement de leadership au sein du secteur des sites naturels classés.

2 - L'essoufflement et le dévoiement de la politique des sites classés

Dès 1967, la politique des sites s'écarte de son objectif originel puisque Alain et *al.* (2009) constatent que le classement est utilisé « comme instrument de régulation de l'urbanisation ». Comme le souligne Turlin (2006), elle sert aussi localement à préserver des espaces naturels sur des territoires très urbanisés comme dans la région Île-de-France. Ce département est celui dont la proportion de surface classée est la plus importante, avec 7 % de son territoire. Il ne s'agit plus de protéger les sites remarquables de la France, mais le paysage de France, dans sa globalité, avec ce qu'il a d'ordinaire et de moins ordinaire. Pas moins de 29 vallées représentant plus de 59 000 hectares ont ainsi été classées depuis 1979 (Cabri,

2011). Cette réorientation de la politique des sites est sans appel. Même si le classement nécessite l'invocation des caractères énoncés dans la loi de 1930, à savoir les critères pittoresques (95 % des classements), légendaires, artistiques et historiques, la taille des sites classés change d'échelle après 1970. Ainsi, les classements depuis cette période représentent 25 % du nombre total des sites, mais 83 % de la surface totale protégée.

Aujourd'hui, le domaine d'action de la politique des sites concerne quelque 4 % du territoire (1,4 % de sites classés et 2,6 % de sites inscrits), soit près de 1 680 000 hectares. L'activité de classement et d'inscription de nouveaux sites suit un rythme d'une quinzaine de sites par an. Au regard du nombre de sites (2 675 classés et 4 788 inscrits au 1^{er} octobre 2010) et des surfaces concernées, un grand nombre des sites les plus emblématiques de la France sont déjà sous ce régime réglementaire. Les enjeux de la politique des sites ne vont plus se situer à l'échelle de la sélection puisque l'exhaustivité des classements des grands sites naturels est quasiment réalisée. Cependant, le regard posé sur ces espaces va évoluer et de nouvelles formes d'esthétiques vont apparaître. Il s'agit d'un regard qui va davantage prendre en compte la composante écologique des sites. L'évolution de la politique patrimoniale des sites naturels va désormais, à l'instar de celle à propos des Monuments historiques, restaurer les grands sites naturels afin qu'ils deviennent conformes aux nouvelles représentations des acteurs institutionnellement légitimes, en particulier l'administration de l'Environnement.

II - La lente mise en place de la politique « Grands Sites » à partir des années 1970

Tout en gardant en tête que la patrimonialisation est un processus à la fois propre à un groupe social et une affaire publique, nous comptons dans cette partie mettre l'accent sur la partie institutionnelle qui a profondément été reconformée à partir des années 1970. Nous verrons que cette politique publique centralisée dans un premier temps est dans une modalité renouvelée de l'action publique des années 1980, conduite par les collectivités locales, mais toujours encadrée par l'État. La particularité de cette évolution tient dans le fait qu'elle ne se définit plus uniquement par la réglementation encadrée par la loi, mais par la mise au point d'une doctrine « Grands Sites », véritable recueil de prescriptions normalisées et normalisantes pour l'aménagement des grands sites naturels.

1 - La réhabilitation écologique et paysagère des sites

Les administrations en charge de l'aménagement du territoire et de l'environnement ne se contentent pas uniquement de réajuster la politique des sites sur la base d'une nouvelle conception de la « nature » et de l'espace « naturel » à protéger, ils vont construire un programme d'intervention sur les sites permettant de moderniser l'action publique. Il n'est plus question seulement d'avoir un outil de protection défensif, mais bien de mettre en place un programme d'aménagement afin d'accélérer la mutation vers une vision plus « écologique » des sites. Pour la première année d'existence du ministère de la Protection de la nature et de l'Environnement, le rapport d'activités fait état d'expérience de réfection du sol à la pointe du Raz et de crédits dégagés pour la restauration de deux sites mégalithiques à Carnac (Ministère chargé de la protection de la Nature et de l'Environnement, 1972).

Dans les années 1973/74, des cercles proches de la DATAR et de la MERU¹⁰ se penchent sur les dégradations que subissent plusieurs hauts-lieux touristiques classés français. L'intensification de la pression touristique sur les sites les plus emblématiques liée notamment à la démocratisation de la voiture provoque l'apparition de problèmes de stationnement, de sécurité publique et d'hygiène auxquels les élus locaux ne peuvent répondre. La MERU se saisit de cette problématique et met en place une activité d'études et de conseils sur quelques sites pilotes comme Rocamadour ou la pointe du Raz (Pillias, 2006). L'administration de l'Environnement qui n'a pas de service déconcentré à l'échelle départementale confie aux préfets le soin de réaliser des pré-dossiers dans le but de faire un point sur la situation existante. Au vu des éléments recueillis, la MERU propose une stratégie d'action constituant selon Duval et Gauchon (2007) « les bases des futures Opérations Grands Sites [OGS] ». Ainsi, après avoir passé deux ans à mettre en forme le principe d'une OGS, le

¹⁰ Mission de l'Environnement Rural et Urbain

ministre du Cadre de vie lance officiellement cette nouvelle politique publique. Une liste de « 26 grands sites nationaux » pouvant en bénéficier est établie.

« La France possède de très grands sites naturels dont certains sont partiellement ou en totalité classés au titre de la loi du 2 mai 1930. La fréquentation permanente de ces sites, les atteintes diverses telles que créations, agrandissements de routes ou ouvertures de carrières, occupations temporaires ou définitives par un habitat mobile ou par des parkings sont des facteurs de dégradation de ces sites. Or, il suffit d'évoquer quelques-uns pour en comprendre la valeur patrimoniale [...] Il y a une trentaine de grands sites naturels en France qui justifient une action concertée et continue de l'État en vue de protéger le patrimoine naturel de premier ordre. »

(Chauleur, 1978)

Le concept des « grands sites » est directement inspiré de la politique britannique des *heritage coast*. Importants par leur taux de fréquentation et non par leur taille, quinze sites acquis par les collectivités sont alors estimés par l'administration de l'Environnement en défaut de gestion et d'état général. L'objectif des OGS est selon Barraqué (2005) d'effectuer une « remise en état et une organisation de la fréquentation, assurant une meilleure protection ».

2 - Une politique centralisée inadaptée aux nouveaux principes d'action publique

La conduite d'une OGS est coordonnée au niveau départemental par le préfet qui préside, ou co-préside avec un élu, le comité de pilotage de l'opération. Le préfet doit solliciter les services déconcentrés de l'État qu'il juge pertinent pour y participer. Il doit également s'assurer *a minima* de la participation de l'ensemble des communes sur lesquelles se situe le site dans ce comité. Dès 1977, le ministère encourage et finance les études de diagnostic et les mises au point de projets de réhabilitation. Cependant, les projets avortent les uns après les autres, dont celui de la pointe du Raz. Une seconde tentative est menée pendant l'expérience du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie (regroupant l'environnement, la culture et l'équipement), sous l'égide de son ministre, Michel d'Ornano. Le journal *Le Monde* s'en fait l'écho dans un article du 14 août 1980 :

« Le Gouvernement propose de réhabiliter 15 grands sites touristiques : si les communes, les départements et les régions concernées sont d'accord, 15 grands sites naturels devraient être débarrassés dans les trois ans qui viennent des verrues qui les déshonorent [...]. Il s'agit en fait de sauver les trois étoiles touristiques des parkings à voitures, baraques à frites et tas d'ordures qui les défigurent. Les touristes sont en train de tuer le tourisme [...]. Le Ministère de l'Environnement a décidé de réagir. Il est absurde d'exploiter nos gisements touristiques comme on exploite une mine, en les vidant de leur substance. »

(Rendu M.-A., *Le Monde* du 14 août 1980 in Duval, 2007)

Se basant sur le même dispositif que celui de 1978, cette réactualisation de la politique Grands Sites de 1980 connaît un bilan à peine plus enviable. Sur les quinze sites identifiés, deux ne vont pas au-delà de l'étude de diagnostic (le piton du Haut-Koenisbourg en Alsace et la presqu'île de Crozon en Bretagne), et les autres se limiteront simplement à la réalisation de petits travaux d'aménagements. Seule l'expérience de la dune du Pilat, opération de réorganisation des structures d'accueil du public, lancée en 1986 sera menée jusqu'à son terme (Pillias, 2006).

Les raisons de ces échecs peuvent se comprendre par le fait que sous cette formulation où l'État a vocation de se placer comme acteur prépondérant de la conduite des opérations Grands Sites, cette politique sectorielle n'est plus adaptée aux nouvelles doctrines d'action publique. Le cadre d'analyse développé par Pierre Muller nous semble ici opérant. Il souligne en particulier qu'« à partir de la crise des années 1970, avec l'affaiblissement du paradigme keynésien et la remise en cause du rôle de l'État face au marché, le référentiel modernisateur tend à perdre sa capacité d'interprétation du monde » (Muller, 2003). La montée du chômage, la disparition d'entreprises bien implantées et les systèmes de protection sociale qui n'enrayent pas la montée de l'exclusion donnent le sentiment que les « recettes du passé ne fonctionnent plus » (Muller, 2000) et que le service public est connoté selon Surel (2000) d'un certain archaïsme. Un nouveau principe d'action publique se basant sur les doctrines néolibérales va alors faire son apparition (Denord, 2007). Il s'accompagne de nouvelles normes d'action publique comme la modernisation de l'État par l'accroissement de la décentralisation, la limitation des dépenses publiques. C'est ce que Muller a appelé le référentiel global de marché.

Un groupe de travail dit groupe « Holleaux » est constitué en 1986 à la demande de l'administration de l'Environnement. Son objectif est clairement précisé d'emblée, celui d'établir un projet de « simplification et de rationalisation de l'action de l'État dans le domaine de l'environnement » (Lascoumes, Le Bourhis, 1997). Par la constitution de ce groupe, il est clairement question de répartir le domaine de l'environnement entre l'administration centrale et territoriale et de mettre ainsi en œuvre la décentralisation. Dans ce contexte d'affaiblissement de l'État-providence et où la protection des espaces naturels ne trouve encore que peu d'écho dans les collectivités locales, la politique Grands Sites, centralisée, se trouve alors en déphasage les principes d'action publique qui monte en puissance dans les années 1980. De fait, les postes d'animateurs-gestionnaires sur site afin d'assurer la coordination opérationnelle de ce dispositif, nécessaires à la réalisation de cette politique publique ne sont pas dégagés, provoquant comme l'a montré Barraqué (2005) son dépérissement.

3 - L'ajustement de la politique Grands sites avec la décentralisation et le développement durable

Durant les années 1980, l'action publique tend à se décentraliser tandis que d'un autre côté il se réalise un processus de modernisation des doctrines d'action publique pour se rapprocher des appréciations du monde occidental, y compris les questionnements relatifs à l'environnement. En effet, depuis 1972, l'adoption de la Convention pour le patrimoine mondial sous l'égide de l'Unesco et la publication du Rapport Meadows *The limits to growth* par le Club de Rome, les problématiques d'environnement et de patrimoine tendent à s'internationaliser.

Cette propension va s'intensifier en 1987 avec la publication du rapport Brundtland (intitulé *Notre avenir à tous*) par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies. Destiné à préparer le prochain sommet de la Terre de Rio en 1992, ce rapport apporte un nouveau cadre d'interprétation du monde, celui d'un monde aux ressources limitées. Sans remettre en cause l'idéologie néolibérale, ce rapport préconise « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (WCED, 1987), le développement durable. L'adoption de cette nouvelle compréhension d'un monde teintée de rationalisation économique « durable » s'accompagne d'un changement d'échelle. Auparavant, l'État-nation constituait l'échelon suprême, mais progressivement, il se dilue dans des espaces supra nationaux (CEE, ONU). Muller (2003) précise que « le processus de globalisation correspond à une forme de découplage entre les fonctions de construction de cadres généraux d'interprétation du monde, d'une part, et d'autre part, les fonctions de construction du compromis social sur lequel reposent les systèmes politiques modernes ». Alors que les politiques publiques tendent à se territorialiser, la construction de ces principes ne se situe plus à l'échelon national, mais supranational.

À cette époque en France, le développement durable n'est pas une question de société ou un débat public, néanmoins la poussée sociétale de la préoccupation environnementale en réponse notamment des tristes successions d'une part des catastrophes de Seveso, Bhopal et Tchernobyl, d'autre part les marées noires causées par le Torrey Canyon et l'Amoco Cadiz se traduit par la première montée du vote écologiste en France à la fin des années 1980 (un dixième des suffrages exprimés aux élections européennes de 1989). Brice Lalonde, ancien directeur de l'Institut pour une politique européenne de l'environnement¹¹, candidat à la présidentielle de 1981 pour les écologistes, soutien et conseiller en matière d'écologie de François Mitterrand pour la présidentielle de 1988 est nommé lors de sa réélection secrétaire d'État chargé de l'environnement. Il ne vient au gouvernement selon Laville (2010) « qu'avec

¹¹ Il s'agit d'une organisation à but non lucratif créée en 1976 par la fondation européenne de la Culture dans le but de constituer des expertises pour la Communauté Européenne, dorénavant l'Union Européenne.

pragmatisme, pour transformer l'action administrative de l'État sur l'écologie ». Secrétaire d'État délégué auprès du Premier ministre, il obtient par délégation autorité sur les délégations régionales à l'Architecture et à l'Environnement. Pour pallier le fait que le ministère de l'Environnement ne possède pas d'administration départementale, il dispose en cas de besoin des différents corps de fonctionnaires – eaux et forêt, agriculture, ponts et chaussées, mines, architecture, urbanisme –. C'est dans ce contexte de transformation que Brice Lalonde, aidé de sa nouvelle organisation administrative, va contribuer au renouvellement de la politique Grands Sites.

Ne possédant pas encore tous les services désirés, il va travailler de concert avec le ministre de l'Équipement, Michel Delebarre, pour que soit mise en place une véritable politique du paysage en France (Rumpala, 2003). Par la sollicitation des préfets et de l'administration déconcentrée de l'Équipement, la DDE, ils vont évaluer la possibilité de relancer la politique Grands Sites. Cinq sites considérés comme réunissant les bonnes conditions pour mener une concertation locale sont identifiés. Il s'agit du cirque de Gavarnie (Pyrénées-Orientales), des gorges de l'Ardèche, de la forteresse de Brouage (Charente-Maritime), de la pointe du Raz (Finistère) et de la vallée de la Dordogne entre Argentat et Beaulieu (Corrèze). Les réunions préparatoires s'étant correctement¹² déroulées sur chacun de ces sites, les deux ministres peuvent communiquer et réactiver le dispositif d'Opérations Grands Sites en le présentant devant le conseil des ministres du 22 novembre 1989. Deux jours plus tard, alors que le processus de concertation est à peine enclenché à l'échelon local, ils communiquent et dessinent déjà les aboutissements généraux des processus engagés :

« À la pointe du Raz, l'un des dossiers les plus difficiles à traiter, on va déplacer le parc de stationnement, engazonner à nouveau les zones piétinées, et ouvrir des cheminements fléchés. À Gavarnie, il s'agira d'accueillir convenablement les visiteurs puis de les répartir "harmonieusement" dans le site. Dans les gorges de l'Ardèche, envahies chaque année par les canoës et les kayaks, on va s'efforcer de limiter certains accès et de mieux répartir les vacanciers. »

(Cans R., 1989, *Pour mieux protéger les sites le gouvernement met en place une nouvelle politique du paysage*, article paru dans l'édition du 24 novembre 1989 du journal Le Monde dans le journal Le Monde)

Un des premiers éléments notables de cette communication est l'indication de principes généraux d'aménagement alors que le comité de pilotage et les études préparatoires sont à peine lancés. Il symbolise à lui seul toute la difficulté et même le paradoxe de cette politique publique : laisser la main aux collectivités locales pour conduire les opérations qui doivent cependant respecter les principes édictés par l'administration centrale.

¹² C'est-à-dire que les préfets ont obtenu l'accord de principe des collectivités locales sollicitées.

a - Les collectivités locales deviennent les porteuses des projets

Allain et *al.*, dans leurs *Perspectives de la politique des sites et « grands sites » de France* (2009), notent que « le renouvellement des acteurs du territoire avec notamment l'entrée en scène de la responsabilité, désormais de premier rang, des collectivités locales dans la gestion des usages de l'espace, allait [...] changer la donne et consacrer la politique Grands Sites ». Cette relance de la politique Grands Sites évolue concomitamment des nouveaux principes d'action publique qui, à partir des années 1980, prennent place en France. L'attention est particulièrement portée sur les collectivités locales qui depuis les lois de décentralisation, sont identifiées comme devant être porteuses de l'OGS. Afin de garder un contrôle étatique sur cette politique nationale, l'accompagnement des collectivités locales par les services déconcentrés sera proposé, voire imposé, et certains principes vont être précisés. Nous soulignons d'ailleurs ce paradoxe apparent que de vouloir contrôler le dispositif Grands Sites tout en mettant en place la décentralisation.

Le grand renouvellement du dispositif Grands Sites est la contractualisation obligatoire entre les collectivités locales et l'État pour obtenir un financement partiel des travaux. L'État, par le verrou que constitue l'apport financier encourage la mise en place d'une structure rassemblant les communes et le département – qui revêt le plus souvent la forme d'un syndicat mixte –, et essaie d'y associer la Région. Les collectivités locales jouissent d'une liberté d'élaboration de projet tant qu'elles restent dans les cadres fixés par l'administration centrale, relativisant en définitive leur autonomie.

Lors de la décentralisation, les collectivités locales doivent financer une grande partie des compétences que l'État lui a déléguées. Cela a induit selon Faure et *al.* (1995) une mise en concurrence économique des territoires et a fait prendre conscience aux élus locaux que le tourisme pouvait constituer un fort vecteur de développement local. Les OGS ne sont plus vues seulement comme une entreprise de protection du patrimoine naturel, mais comme un outil de « valorisation » du site et plus largement du territoire dans lequel il s'inscrit, sous couvert de la préservation des écosystèmes et des paysages.

Sous cette nouvelle mouture, l'articulation de la politique Grands Sites avec les cadres généraux de la politique générale de marché est davantage concordante puisque le dispositif Grands Sites amenuise en apparence l'aspect régalien d'une politique de protection patrimoniale pour la faire tendre vers une forme plus décentralisée de valorisation territoriale durable. Nous pourrions avec un peu d'amusement paraphraser René Dubos par cette maxime : « pensée globale, agir local »¹³.

¹³ Au sommet de l'Environnement, en 1972, il avait déclaré « Agir local, penser global », depuis largement repris par les porteurs du Développement Durable

b - L'encadrement de la démarche par les services de l'État

S'il accompagne largement la bonne conduite des premières OGS, l'État n'a pas vocation à s'ériger en tant qu'acteur principal, mais entend plutôt être un partenaire orientant et validant les projets élaborés par les collectivités locales, dont le pouvoir s'est accru à la suite des lois de décentralisation. C'est l'administration étatique qui va constituer les différentes listes de sites éligibles à une OGS, permettant de verrouiller la sélection des sites. Par ailleurs, la présentation systématique des projets en commission départementale des sites, puis en commission supérieure des sites, perspectives et paysages pour avaliser toute OGS, permet de contrôler une démarche menée à l'échelon territorial.

Formellement, les espaces concernés par ce procédé nécessitent la réunion de quatre conditions préalables, en principes absolument nécessaires pour sa mise en œuvre :

- Contenir un site classé : La loi du 21 avril 1906, renforcée par la loi du 2 mai 1930 maintenant intégrée dans le code de l'environnement (Livre III, titre IV, articles L. 341-1 à 341-22) dite loi organisant « la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque », conditionne le classement des sites. Cette mesure peut être complétée par d'autres mesures dans les zones bâties, comme les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Cette législation permet ainsi une protection en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site.
- Être un espace d'intérêt national : c'est-à-dire « un paysage remarquable, symbolique ou d'une portée culturelle largement reconnue et socialement consacrée » (ATEN, RGSF, MEEDDAT). Cette reconnaissance et cette consécration qu'exige l'administration de l'Environnement restent cependant élastiques. Qui la définit ? Selon quels critères ? Il s'avère que peu de réponses ou d'éléments explicatifs ont été fournis.
- Subir une fréquentation excessive : le site doit connaître des périodes de fréquentation excessive, au point de perdre les qualités esthétiques, naturelles ou culturelles qui sont à l'origine de sa réputation. Autrement dit, il doit justifier la nécessité d'une remédiation physique ou structurelle issue de la surfréquentation ou malfréquentation. Ici également les seuils où les caractéristiques permettant de définir une fréquentation excessive sont relativement lacunaires.
- Faire l'objet d'une acceptation locale : une volonté de réhabilitation et de gestion pérenne, soutenue par un large consensus au niveau local, avec une structure de gestion associant les collectivités concernées pour porter le projet, le plus souvent la forme d'un syndicat mixte.

c - La monofocalisation sur l'OGS de la pointe du Raz : le symbole de l'échec de la relance du dispositif

Des cinq sites à bénéficier de ce dispositif, l'opération de la pointe du Raz est celle qui réussie a véritablement être mise en œuvre, et peut être parce que les conditions nécessaires étaient réunies. Dès le début, la question de la réhabilitation de la pointe du Raz est saisie par le préfet – qui s'est occupé d'un processus similaire aux caps Blanc-Nez, Gris-Nez dans le Pas-de-Calais – le service départemental de l'équipement, le conservatoire du littoral, une figure emblématique du paysage politique – Ambroise Guellec – et dans une moindre mesure les élus locaux. En outre, des mécènes – la fondation GDF principalement – et de grands médias nationaux s'approprient cette entreprise et font siens l'enjeu de cette réhabilitation par respectivement l'apport financier et la publicisation de l'opération. La convergence de cet élan en faveur de la pointe du Raz a sans doute facilité le déroulement de cette OGS. Elle constitue l'emblème d'exemplarité de la politique Grands Sites (Vourc'h, 1999) et constitue la première OGS qui a été conduite à son terme. À l'ouverture du site à l'été 1996, le bilan de la politique Grands Sites est en demi-teinte. Au-delà de la surexposition médiatique de cette « réussite » de réhabilitation, il s'avère que sur les 20 sites qui étaient concernés par ce dispositif, peu d'entre eux sont sur le point d'aboutir.

La carence principale de la politique Grands Sites réside dans le fait que les collectivités locales peinent à entrevoir les avantages de mettre en œuvre une OGS. Les sites dont ils ont la gestion constituent déjà une ressource économique territoriale importante par la grande fréquentation que les grands sites naturels accueillent. La nécessité de leur réaménagement peine à acquérir une légitimité, et particulièrement parce la démarche est accompagnée d'un « faible investissement doctrinal » (Allain et *al.*, 2009). Autrement dit, le dispositif Grands Sites peine à expliciter le sens donné aux projets de réhabilitation.

4 - Donner du sens pour les collectivités locales

a - L'élaboration d'une doctrine sous l'influence de la démarche Unesco

Devant les balbutiements de la politique Grands Sites à mener de part en part la conduite des OGS, la direction de la Nature et des Paysages met en place à l'orée de 1996 un groupe de travail composé de personnalités du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, du ministère chargé du Tourisme, du Conservatoire du littoral, de l'Atelier technique des espaces naturels, ainsi que de deux bureaux d'étude, Empreinte et communication et Urbanis (Vourc'h, 1999b). Animé par la section française de l'ICOMOS¹⁴ – association mondiale de professionnels qui se consacre à la conservation et à la protection des monuments, des ensembles et des sites du patrimoine culturel – ce groupe de travail a

¹⁴ Conseil international des monuments et des sites ou ICOMOS (*International Council on Monuments and Sites*)

pour objet d'établir une réflexion sur la doctrine de la politique Grands Sites, au-delà de l'aspect opérationnel du dispositif OGS. L'ICOMOS, créé en 1965, a pour but initial de faire la promotion du patrimoine architectural et des sites. Néanmoins, il exerce plusieurs activités d'expertise, auprès de l'Unesco pour le classement au patrimoine mondial des monuments, des ensembles bâtis et des paysages, observateur auprès du Conseil de l'Europe, et suit de très près la démarche Grands Sites. Il va être chargé par le ministère de porter à connaissance les expériences novatrices ou particulièrement intéressantes réalisées à l'étranger sur des sites similaires, notamment ceux du Patrimoine mondial. La mission confiée à la section française de l'ICOMOS et à ce groupe de travail est de réaliser une réflexion conceptuelle à propos de cette politique publique qui au-delà de l'aspect concret d'un réaménagement peine à prendre du sens et de l'ampleur sur la scène patrimoniale française. L'aboutissement de ce travail se formalise par la diffusion en 1997 d'une « note de doctrine » sous la forme d'une circulaire aux préfets, signée du Directeur de la Nature et des Paysages, qui précise les grandes caractéristiques et les exigences de la politique qui ont progressivement été définies.

Les principes généraux définis par la doctrine Grands Sites vont dans les grandes lignes être inspirés de la démarche Unesco à propos des paysages culturels considérés comme valeur exceptionnelle du patrimoine mondial. Ces principes possèdent la dénomination de « défis communs », en résonance avec les grands sites naturels comme étant un bien commun, le « Bien commun » de la nation, voire de l'humanité. En devenant exceptionnels, les grands sites deviennent en quelque sorte des patrimoines déterritorialisés, décommunautarisés, puisque considérés comme patrimoine par leurs simples existences physiques (Rautenberg, 2003). Dès lors, les « défis communs » dont se dote la politique Grands Sites vont être connotés d'une certaine lecture pragmatique du patrimoine ou comme l'affirme Berliner (2010) très « unescoïsée » :

- La préservation et la restauration de paysages fragiles et attractifs : le patrimoine est un paysage et un écosystème physiques. L'intégrité du site est conservée si cette reconquête est réalisée. Puisqu'il constitue un élément du patrimoine national, voire international, sa reconnaissance n'est pas débattue puisqu'elle est reconnue par les institutions et doit naturellement faire sens pour l'ensemble des individus. Si la notoriété et la fréquentation importante constituent une des bases de la sélection, les valeurs conférées à ces espaces se limitent à des considérations paysagères et écologiques et ne prennent pas en compte le rapport social au site.
- L'organisation intelligente d'une fréquentation intense qu'il faut gérer et maîtriser. Le rapport entre patrimoine et tourisme a opéré entre les années 1970 et les années 1990 un renversement paradigmatique. Alors qu'auparavant le touriste était considéré comme le responsable prioritaire de la dégradation physique et symbolique des grands sites naturels, il constitue désormais une ressource à la conservation et la restauration

de ce patrimoine. La politique Grands Sites repose sur la faculté à équilibrer le patrimoine et la fréquentation.

- La promotion des valeurs du développement durable devient aussi en enjeu fort de la démarche Grand Site. D'une entité symbolique de la nation, les grands sites naturels deviennent progressivement une démarche territoriale voulant favoriser la « diversité culturelle » et les « identités culturelles », à condition « d'atténuer les conséquences du tourisme de masse » (Cousin, 2008). Le tourisme culturel durable doit ainsi profiter écologiquement, socialement et économiquement au territoire contenant le site, et dans un certain retournement légitimer à cet échelon local l'action de l'État.

L'action publique relative à la protection des grands sites naturels, historiquement régaliennne, s'enrichit de l'édiction de normes quant à l'aménagement et la restauration de ces lieux. Elles permettent à l'administration centrale de conserver un encadrement doctrinal des opérations de réhabilitation. Les attributs – lieux paysagers et écologiques, ressource de l'économie touristique durable – sont « inspirés » par les institutions nationales et deviennent des objets tenant de « l'universel », et ne tiennent pas forcément compte des usages ou des valeurs donnés par les différents groupes sociaux. La mise en œuvre à l'échelon local de ces principes nationaux, voire internationaux place les collectivités locales en plein cœur d'un dispositif largement encadré idéologiquement.

b - La mise en réseau pour légitimer la démarche à l'échelle territoriale

- L'organisation de colloques

Concomitamment à cette élaboration doctrinale, ce groupe de travail va œuvrer à la mise en forme d'un réseau rassemblant les acteurs gravitant autour de la politique Grands sites. Dès septembre 1997, la section française de l'ICOMOS organise un séminaire européen à la pointe du Raz portant sur la gestion du tourisme dans les Grands sites, rassemblant gestionnaires de sites, professionnels de l'aménagement et du tourisme, représentants d'administrations centrales, déconcentrées et décentralisées, élus et techniciens des collectivités locales. Ils réitérèrent l'événement en mars 1999 en rassemblant à Arles près de 300 personnes (élus locaux, professionnels privés ou agents publics) autour d'un colloque intitulé « Accueil, aménagement et gestion dans les grands sites ». L'objectif de ces rencontres est d'une part de publiciser la doctrine établie auprès de ces acteurs, et d'autre part de contribuer à renforcer les interactions entre les acteurs concernés de près ou de loin par cette politique publique. Autrement dit, l'espérance portée est d'augmenter l'effectivité de la démarche Grands Sites.

- La constitution d'une association

Dans ce groupe de travail émerge peu à peu l'idée de constituer une association des gestionnaires de sites éligibles à entrer dans le cadre de la politique Grands Sites. Anne Vourc'h du bureau d'étude Urbanis, sollicitée comme consultante auprès de quelques-uns de ces gestionnaires, est chargée d'effectuer une consultation préalable à la constitution de ce réseau.

« J'étais consultante et je travaillais beaucoup avec plusieurs gestionnaires et on était quelques-uns à être étonnés qu'ils ne se connaissent pas. Chaque site appelle des réponses totalement différentes, mais les problèmes sont quand même assez semblables. J'avais proposé au ministère de l'Environnement de réunir les gestionnaires. Le ministère m'a chargé d'organiser une première réunion et de voir si les gens ont envie de faire quelque chose ensemble ou pas. »

(Entretien avec Anne Vourc'h 16 février 2010)

L'aboutissement de ce travail prend la forme d'un séminaire dénommé « Première rencontre des gestionnaires de grands sites » qui se déroule en décembre 1999, au domaine du Rayol (Var), dont l'objet traite d'une part de la notion conceptuelle « d'esprit des lieux » – opération de diffusion doctrinale –, et d'autre part de l'opportunité pour les gestionnaires de s'organiser en réseau.

« On a fait cette première réunion en décembre 1999, au domaine du Rayol dans le Var. Il y avait 17 sites représentés. Il y avait un thème pour 2 jours, la première journée était sur la notion d'Esprit des lieux, et la deuxième, c'était "est-ce que vous avez envie de faire quelque chose ensemble ?". Ça a été une réunion très forte parce que les gens ont été absolument emballés de se voir et de discuter à bâton rompu. C'était une proposition faite par l'État qui a été le déclencheur de la première réunion, mais après c'est vraiment une demande des gestionnaires. »

(Entretien avec Anne Vourc'h 16 février 2010)

- Un engouement important des gestionnaires isolés

La plupart des collectivités locales ayant la responsabilité de l'aménagement des grands sites naturels se forment pendant les années 1990 et sont souvent composées d'équipes restreintes, voire d'une seule personne sur le volet Grands Sites. Ces techniciens se retrouvent à l'échelon territorial relativement esseulés. De fait, ils vont très bien accueillir la mise en place d'un réseau, constituant pour eux un moyen de renforcer la légitimité auprès des acteurs locaux. Nous pouvons le constater lors des entretiens réalisés avec les responsables des structures gestionnaires de nos terrains d'étude.

« Le ministère nous avait appelés pour nous demander de participer au réseau naissant. On s'était réuni au domaine du Rayol, donc dans le Var, et il n'y avait pas d'élus à l'époque, et le groupe de techniciens a dit "on n'a pas de légitimité, il faut aller chercher les élus". Progressivement avec le ministère le réseau s'est structuré en association, il y a des collègues

d'élus qui ont été mis en place, un travail technique. [...]Sinon il y a autre chose qui fonctionne très bien, c'est l'échange d'informations, de documents, de cahiers des charges. [...] Ces échanges se font plus entre membres du réseau de fait. [...]Le réseau est fédéré par les collègues qui sont sur Paris dont Anne Vourc'h et les autres collègues. [...] Elles sont en situation de veille, par rapport à tout ce qui peut se faire sur Paris, mais aussi ailleurs, et elles relaient l'information qu'on a peut-être pas forcément tous. »

(Gestionnaire cap Fréhel, entretien 19/11/2009)

« Au Rayol, en fait il s'est vraiment passé un truc entre les chargés de mission qui étaient là à l'époque, je pense que cela nous a soulagé de nous rendre compte que les difficultés que nous avons sur nos sites, tout le monde les avait et que ce n'était pas nous qui étions des abrutis, la conjoncture était comme ça, et donc vraiment la mayonnaise a pris sur un aspect amical, professionnel, mais vraiment une bonne ambiance un bon esprit, donc il a fallu structurer le réseau. »

(Gestionnaire Cordon dunaire Gâvres-Quiberon, entretien 23/11/2009)

« Je pense que ce réseau est très très important dans ce sens que c'est une façon de collecter tout cet acquis de connaissances, de compétences qui ont été mises en œuvre sur les différents sites. Et puis c'est un regard critique aussi sur des opérations en devenir et je crois qu'on peut comme ça tirer vers le haut des projets à partir d'expériences qui ont été heureuses ou malheureuses et justement mutualiser ces compétences scientifiques ou autres. Mais c'est vrai qu'on est beaucoup moins seul aujourd'hui par ce RGSF et qui est d'une efficacité extraordinaire, c'est sur de l'opérationnel que cela se vérifie véritablement. Et puis je crois qu'il y a une chose c'est que l'on a maintenant une écoute beaucoup plus forte auprès d'autre réseau où l'on peut récupérer des informations qui jusque-là, ou on ne les connaissait pas, on ne savait pas comment aller les chercher, ou aujourd'hui on adhère à RGSF, il y a des portes qui s'ouvrent qui ne s'ouvraient pas auparavant, ça je crois que c'est clair. »

(Gestionnaire pointe du Raz, entretien 27/11/2009)

Officiellement mis en place en novembre 2000, le « Réseau des grands sites de France » revêt la forme d'une association loi 1901, où l'État est absent, du moins dans sa représentation officielle puisque qu'il constitue un contributeur financier important. Anne Vourc'h, ayant largement participé à cette entreprise, quitte son bureau d'étude Urbanis, pour devenir la directrice du RGSF où, de Paris, elle a pour attribution d'organiser, d'animer et d'entretenir le relationnel avec l'administration centrale de l'environnement et autres partenaires de la démarche Grands Sites.

- Un réseau pour échanger et partager

Mettre en lien les collectivités locales est donc issue d'un double désir. D'une part, il s'appuie sur les pouvoirs publics qui désirent encadrer une politique publique qui peine à devenir effective, d'autre part il prend en compte les collectivités locales qui dans cette démarche particulière de sites comme tenant du grand patrimoine national sont dans un isolement quotidien. À la création du RGSF, 17 gestionnaires le composent, mais leur nombre va

rapidement s'accroître. Il double en cinq ans et atteint en juin 2012 quarante membres (figure 6). Si le déroulement ou la projection de réaliser une OGS n'est pas obligatoire pour adhérer au réseau, un comité technique étudie la demande de candidature, afin de vérifier si les caractéristiques du site correspondent aux critères exigés par le dispositif Grands Sites.



Figure 6 : Carte recensant les membres du RGSF (source : Site internet RGSF)

Chaque année, une rencontre des gestionnaires est réalisée sous la forme d'un colloque où une thématique spécifique est abordée. Ainsi, s'il est question de construire un temps d'échange entre gestionnaires sur deux ou trois jours, ces rencontres constituent également un moment pour le partage des normes, des principes d'action ou de gestion, un alignement sur la doctrine patrimoniale. Les différentes thématiques de ces rencontres permettent d'envisager tous les pans de la gestion et de l'aménagement d'un site. Cette thématisation annuelle

focalise les interventions et les discussions formelles, en assemblée autour de problématiques ciblées (tableau 1).

Année	Lieux	Thématique
1999	Domaine du Rayol	L'esprit des lieux et la gestion des Grands Sites
2000	Pointe du Raz	La sécurité du public sur les Grands Sites – Responsabilité des gestionnaires et des propriétaires
2001	Montagne Sainte-Victoire	"La signalétique sur les Grands Sites"
2002	Cirque de Sixt Fer à Cheval	Les retombées économiques des Grands Sites
2003	Roches de Solutré Pouilly Vergisson	Quels aménagements pour l'accueil du public sur les Grands Sites ?
2004	Baie de Somme	Vivre dans un grand site : le pari du développement Colloque international en partenariat avec l'ICOMOS
2005	Marais Poitevin	Maisons de sites et interprétation dans les Grands Sites
2006	Bibracte Mont Beuvray	Grands Sites et stratégies touristiques des territoires
2007	Puy de Dôme	Grands Sites, agriculteurs et forestiers : quels partenariats ?
2008	Pont du Gard	Les Grands Sites à l'épreuve de la photographie
2009	Les Deux Caps Blanc Nez Gris Nez	Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi votre site est-il Grand ? Colloque international co-organisé avec ICOMOS France
2010	Saint-Guilhem-le-Désert, Gorges de l'Hérault	L'écomobilité dans les Grands Sites
2011	Iles Sanguinaires, Pointe de la Parata	Place et organisation des activités commerciales dans les Grands Sites

Tableau 1 : récapitulatif des rencontres des gestionnaires membres du RGSF

Si l'appartenance au RGSF fait par définition de la structure gestionnaire une de grand site, un nouveau dispositif imaginé depuis 1995 va se mettre en place à partir de 2004, le label Grand Site de France.

c - Le label Grand site, un outil pour favoriser l'adhésion des acteurs locaux

Selon l'analyse de Duval et Gauchon (2007) que nous rejoignons, de la manière dont il a été conçu, le déclenchement d'une OGS sur un site l'intronise en quelque sorte au rang de Grand Site. Cette modalité de sélection de « Grands Sites » semble très tôt inadaptée à cette politique publique dont le ministère en charge de l'environnement voudrait en faire le fer de lance de sa politique en matière des sites et paysages. Il est très probable que le groupe de travail¹⁵ mobilisé début 1996 pour repositionner la politique Grands Sites et impulser la mise

¹⁵ composés de personnalités de du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, du ministère chargé du Tourisme, du Conservatoire du littoral, de l'Atelier technique des espaces naturels, ainsi que de deux bureaux d'étude, Empreinte et communication et Urbanis

en réseau des gestionnaires ait également imaginé la création d'un label Grand Site. Deux faits permettent d'étayer cette hypothèse.

Tout d'abord, une première information transparait lors de la venue du Premier ministre Alain Juppé à Coulon en plein cœur du Marais poitevin le 6 septembre 1996. N'ayant pas respecté les engagements de la charte du label Parc Naturel Régional (PNR), notamment au sujet de l'assèchement du marais par les céréaliers, le ministère chargé de l'environnement s'est vu dans l'obligation de lui retirer ce label (ce fait constitue d'ailleurs le seul exemple de non-renouvellement de ce label). Alain Juppé se rend donc sur ce territoire pour expliquer la démarche gouvernementale et fait étonnant, il annonce que « la Venise Verte se verra attribuer le label Grand Site afin de bien marquer la priorité attachée à la conservation et au développement de ce milieu » (Duval, Gauchon, 2007). Si cette déclaration peut apparaître comme une forme de compensation de la perte de label PNR, il est néanmoins étonnant de constater que cette annonce est réalisée en dehors de tout calendrier ou simplement de déclaration de la mise en place de ce dispositif. Au demeurant, cette inclusion discursive met en exergue le fait que le label Grand Site est, en septembre 1996, déjà « dans les cartons ». Nous pouvons également envisager que c'est le groupe de travail engagé dans la réflexion Grands Sites qui en est à l'origine, d'autant plus que l'ICOMOS est mobilisé dans le dispositif d'expertise pour l'obtention du label UNESCO, et qu'il a pu imaginer un même dispositif pour une dimension nationale.

En outre, lors du premier colloque organisé par l'ICOMOS en septembre 1997 à la pointe du Raz, il est précisé dans la recommandation numéro quatre du « Manifeste pour les Grands Sites » qu'« un label "Grand site national" pourrait être attribué à des sites ayant fait l'objet d'opérations de réhabilitation exemplaires et s'étant dotés d'une structure et de moyens de gestion. L'attribution de ce label, réversible, serait accompagnée d'un cahier des charges contractuel » (Vourc'h, 1999). D'ailleurs au colloque de 1999 organisé toujours à la pointe du Raz à propos de la politique Grands Sites, Nancy Bouché, Inspectrice générale dans l'administration de l'équipement, mais également secrétaire générale de la section française de l'ICOMOS, fait état de leur proposition de label Grand Site auprès du ministre de l'Environnement Dominique Voynet 18 mois auparavant. Elle rapporte qu'elle avait déclaré que l'idée lui semblait bonne (Bouché, 1999). Sous l'égide du ministère, un groupe de travail est constitué en 2000 comprenant deux gestionnaires de site, mais les modalités du label sont dans une large mesure déjà constituées à sa création, puisque le groupe de travail animé par la section française de l'ICOMOS en 1996 pour élaborer la doctrine du dispositif a dans le même temps envisagé selon Allain et *al.* (2009) le projet de mise en réseau et la mise en place d'un label.

L'État dépose la marque « label « Grand Site de France » en 2003 à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Il consacre une gestion de site conforme aux principes du développement durable. En effet, outre la bonne préservation ou réhabilitation du site, il garantit la recherche de l'amélioration de sa qualité ainsi que sa gestion à court et long terme, son intégration dans le tissu local avec les partenaires et les habitants concernés et l'adéquation de la fréquentation touristique avec le respect des conditions de vie des habitants (Direction de la Nature et des Paysages, 2003).

Attribué à la structure gestionnaire par le ministre en charge des sites¹⁶ – le ministère de l'Écologie –, l'obtention du label constitue un objectif « qu'ils [les gestionnaires] visent à terme lorsqu'ils demandent à bénéficier d'une démarche Opération Grand Site » (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, 2009). Nonobstant cela, les structures ayant engagé une OGS ne sont pas les seules éligibles à son obtention. Avec l'article 54 *ter* du projet de loi Grenelle II, ce label est désormais depuis 2010 inscrit dans le code de l'environnement, par l'article L. 341-15-1 ainsi rédigé :

« Le label Grand site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet. Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label. »

Pour le lancement du label, l'État par la signature du Premier ministre attribue, après examen des dossiers, le label à quatre sites : la pointe du Raz, l'aven d'Ornac, la montagne Sainte-Victoire, le pont du Gard. Même si la candidature est nécessaire pour l'obtention du label, l'administration de l'environnement les a largement encouragés puisque l'État voulait « labelliser quatre sites emblématiques »¹⁷, quatre sites hautement connus et représentatifs du patrimoine français ; un site littoral, un site montagneux, un site historique, un site spéléo-géologique. Il faut attendre trois ans pour assister à la labellisation d'un autre site, celui de Bibracte-Mont-Beuvray. Suivent les sites du puy de Dôme (2008), du marais Poitevin (2010), de Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault (2010), les deux caps Griz-Nez, Blanc-Nez (2011), la baie de Somme (2011) et enfin le massif du Canigò (2012).

¹⁶ Cette appellation « en charge des sites » est conservée depuis la promulgation de la loi de 1930 sur les sites classés. En effet, cette politique publique selon les gouvernements pouvait être confiée à différents ministères. Cette formulation permet de ne pas modifier les textes législatifs lors d'un transfert de compétence en matière de sites classés, comme cela s'est particulièrement réalisé dans les 1970 et le transfert de la charge des sites à caractère naturel de l'administration de la Culture vers celle de l'Environnement.

¹⁷ Entretien directrice du RGSF 16/02/2010

Onze sites sont aujourd'hui labellisés Grand Site de France, et ce dans une durée renouvelable de six ans. L'année 2010 constituait celle des premiers renouvellements de label attribués en 2004. Trois des quatre sites ont présenté un dossier et obtenu le renouvellement souhaité. Le quatrième, la pointe du Raz n'a pu présenter son dossier de renouvellement, en raison de problèmes organisationnels et économiques. Pour autant, la structure en charge de ce site ne s'est pas vu pour autant retirer le label et continue de communiquer avec cet emblème.

d - Le sens de la labellisation

La mise en place de ce label est dès sa conception imaginée comme la récompense d'une réhabilitation et d'une gestion « exemplaire ». Ce n'est pas le caractère emblématique, la composante intrinsèque du site qui est mis en valeur, mais bien le respect des règles d'aménagement et l'adhésion aux valeurs et principes de gestion, règles valeurs et principes édictés par les porteurs de la politique Grands Sites. En d'autres termes, ce label garantit l'orthodoxie des collectivités gestionnaires de ces sites labellisés avec la doctrine exprimée à travers lui, alors que le dispositif OGS n'arrivait pas à faire émerger clairement cette ligne doctrinale (Allain et *al.*, 2009). Là où le dispositif OGS n'avait d'autres objectifs que d'effectuer une réhabilitation du site et sur le plan numéraire a connu un résultat en demi-teinte (échec des OGS en 1976,1980, et peu d'OGS arrivée à terme à la relance de 1989), la création du label Grand Site de France est le produit d'une démarche « d'excellence » où le RGSF revêt le rôle de structure accompagnatrice, encadrante, voire vectrice de la bonne assimilation de cette doctrine par les collectivités locales. Cet encadrement des collectivités locales constitue en quelque sorte le point d'orgue du renouvellement de l'action de l'État qui s'était largement désengagé dans les années 1980 suite aux lois de décentralisation en ce qui concerne la gestion des usages de l'espace.

Conclusion du chapitre 3

La réactualisation de l'action publique à propos des espaces dits « naturels » à partir des années 1950 est marquée par une prise en compte croissante de la protection de l'environnement au sens écologique du terme. Dans la politique sectorielle des sites classés, elle s'est tout d'abord traduite par un progressif changement de direction, qui est passé de l'administration de la Culture à celle de l'Environnement. Accompagnée par la DATAR, cette administration a contribué à repenser cette politique publique pour en construire une nouvelle, la politique « Grands Sites », recentrée sur la protection des milieux naturels. Dans les années 1990, cette politique publique initialement centralisée a intégré les principes de la décentralisation qui avaient cours dans d'autres politiques sectorielles en conférant aux collectivités locales le soin de porter les projets. Pour pallier les difficultés de ces dernières à entrevoir les tenants et les aboutissants de cette politique patrimoniale, les services de l'État ont construit un dispositif d'accompagnement : définition d'une doctrine, établissement d'un réseau des gestionnaires, création d'un label.

À travers l'évolution de la politique des sites classés jusqu'à la politique Grands Sites, nous voyons comment les principes d'action publique se sont transformés plus ou moins en adéquation avec les différents référentiels globaux (figure 7).

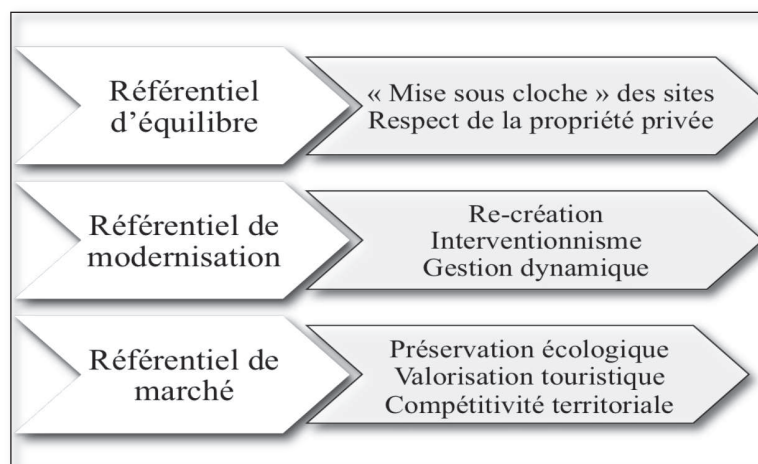


Figure 7 : Schématisation simplifiée de la relation entre les référentiels globaux et sectoriels

Même si l'utilisation de ce couple référentiel global/sectoriel présente ces limites dans la vision parfois teintée de mécanique et d'automatisme, il nous apparaît comme pertinent pour observer la dialectique du couple patrimoine/tourisme et le glissement de sens de cette politique publique sur plus d'un siècle. Elle nous permet d'envisager la politique Grands Sites dans le cadre du référentiel de marché, où les grands sites naturels sont devenus une ressource pour les territoires qu'il faut à la fois préserver et valoriser. Nous avons pu ainsi montrer qu'il y a glissement en ce qui concerne les doctrines, mais aussi les ministères, les acteurs intégrés et les modalités de traitement. Nous allons maintenant, à l'aide d'un travail de terrain comparatif, approfondir et questionner ces glissements.

Chapitre 4 : L'invention et la patrimonialisation de promontoires littoraux en Bretagne

La pointe du Raz, le cap Fréhel et la côte sauvage de Quiberon

Ce chapitre présente nos terrains d'étude, leur invention et l'évolution des manières de les fréquenter. Pour faire écho au premier chapitre, nous rappelons que jusqu'au 18^e siècle, la mer constitue une sorte de repoussoir pour les sociétés occidentales. Elle revêt les accents d'un territoire damné, lieu de résidence de monstres bibliques comme le Léviathan. La littérature pieuse – saint Augustin, saint Ambroise, saint Basile –, Shakespeare ainsi que les peintres de marine flamande puis hollandaise se veulent à la fois témoins et relayeurs de cette représentation démoniaque, violente, lugubre, répulsive, structurée et structurante, constituant le reflet et le moule d'une pensée sociale.

« Le regard porté sur les rivages de la mer de la fin du 17^e siècle au milieu du 18^e siècle s'inscrit dans le cadre d'une *épistémé* classique qui mêlent, souvent confusément quoique dans un ordre apparent, la tradition judéo-chrétienne, la philosophie hellénistique et la littérature latine. Globalement dominant la crainte de la mer et la répugnance pour le séjour sur ses rivages. La figure de l'océan terrible, trace chaotique des catastrophes enfouies dans le passé des hommes, la colère imprévisible de son immensité mouvante et lugubre s'accordent aux périls et à la pestilence de la plage énigmatique, ligne indécise, soumise à toutes les incursions, où viennent se déposer les excréments de l'abîme. » (Corbin, 1988).

L'interface littorale prend la forme de frontière entre la terre, domaine du simple mortel, territoire de vie et de subsistance, et la mer ce « Grand Abyme » évoqué dans la Genèse, partie inachevée de la création, où flotte encore l'esprit divin pouvant à nouveau à l'instar du déluge reprendre ce qui a été donné à l'Homme. Les populations situées le long des côtes sont à de rares exceptions près les seules à pratiquer ces espaces pour les activités halieutiques de subsistance, avec les marins de commerces ou de la Royale. Les promontoires littoraux – côtes, pointes, caps – vont demeurer, jusqu'au développement de la pratique du voyage à la fin du 18^e siècle, des lieux ignorés ou utilitaires, effrayants ou sans intérêt, démoniaques ou légendaires. La Bretagne qui possède de larges portions de côtes rocheuses va devenir un haut lieu du voyage romantique pendant le 19^e siècle, et certains de ces promontoires vont devenir des étapes obligatoires de tout voyageur, avant d'être imités par les premiers « touristes », que le développement des chemins de fer va pouvoir drainer jusqu'à leur proximité.

I - L'appropriation locale des promontoires littoraux

I - L'ancienne anthropisation par l'agropastoralisme

Contrairement à l'acception des voyageurs du 19^e siècle, les hautes falaises littorales ne sont pas des espaces sauvages où la nature s'exprime dans toute sa plénitude. Dès le Néolithique, elles sont utilisées comme des espaces de vie et de refuge (Duigou, Le Boulanger, 2005), une protection contre les prédateurs et les autres groupes humains. Après le processus de sédentarisation, qui s'est particulièrement concentré sur le littoral et le long des fleuves (Doody, 2001), l'agropastoralisme s'est développé sur les parties sommitales et planes les plus accessibles des falaises (figure 8).



Figure 8 : Cartes postales début du 20^e siècle : à gauche troupeau de moutons paissant sur le cap Fréhel et à droite troupeau de vaches sur la pointe du Raz.

Essentiellement composées de pelouses aérohalines ou de landes, elles étaient usitées depuis plusieurs siècles, et ce jusqu'à la première moitié du 20^e siècle pour le pacage par les ovins et bovins (Sawtschuk, 2010), le chauffage – par l'extraction de mottes de pelouse et de lande (Amiot, 1981) –, la fauche de litière (Petit-Berghem, 2003) ou encore le prélèvement du « gazon de falaise sur toute leur épaisseur, pour en faire de l'engrais » comme le constate à Quiberon l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées en 1850 (Vincent, 2007).

Les promontoires littoraux étaient complètement intégrés dans l'espace de vie des populations locales qui y passaient du temps pour surveiller les bêtes qu'elles y envoyaient paître. Nous pouvons observer les vestiges de ces usages dans la complexité cadastrale, très morcelée, que nous pouvons observer sur certaines photos aériennes. L'anthropisation des falaises est ancienne et constituait une composante à part entière de l'espace de vie, particulièrement pour les « gardeurs » et « gardeuses » de vaches, qui y passaient de nombreuses journées (figure 9). Ces sont des lieux qui tiennent de l'ordinaire.



Figure 9 : Usages agropastoraux des promontoires littoraux :

- En haut à gauche : Carte postale début du 20^e siècle : paysannes fauchant de l'herbe pour la litière des animaux
- En haut à droite : Carte postale première moitié du 20^e siècle : « gardeurs » de vaches à la pointe du Raz
- À droite : parcellaire sur la côte sauvage de Quiberon où les murets de délimitation des parcelles sont visibles (photo aérienne 1960)

Ainsi, l'occupation des promontoires par l'Homme a façonné sa surface, et que ce soit les éperons barrés¹⁸ mis en place au Néolithique encore identifiables à la pointe du Raz ou le parcellaire morcelé, parfois encore marqué de murets en pierre sèche. La sauvagerie de ces espaces est toute relative.

¹⁸ L'éperon barré est un promontoire rocheux, un éperon, coupée par un retranchement (mur de pierres sèches, palissade, fossé), afin d'y établir un habitat. Il s'agit des premières traces de fortifications réalisées par l'Homme.

2 - Un espace de légendes locales

Les promontoires, même s'ils étaient le lieu d'activités humaines, n'étaient néanmoins pas dénués de mythes et de légendes. Ils furent particulièrement des supports pour la légende de ville d'Ys sorte d'Atlantide bretonne, qui aurait disparue à la suite d'un raz de marée issue d'une punition divine. La première trace recensée par l'historien Paul Sébillot (1901) remonte à 1495 dans un ouvrage intitulé *Histoire de la Bretagne*, écrit par Pierre Le Baud. La pointe du Raz comme la côte sauvage de Quiberon furent l'écrin de ce type de légende où certains écrits relatent l'existence passée de villes aujourd'hui disparues – Ys à Raz (figure 10) et Aise à Quiberon –, et plus d'une douzaine de lieux¹⁹ rattachés à la disparition d'Ys ont été recensés sur le littoral atlantique français (Sébillot, 1901). L'aspect déchiqueté des falaises laisse en effet l'impression que jadis un autre morceau du continent y était rattaché. Dans ces légendes, nous pouvons y trouver des fondements mythiques pour expliquer la formation géomorphologiques de ces promontoires rocheux. L'historien Pierre Amiot a rapporté une légende qui expliquerait la couleur particulière du cap Fréhel.

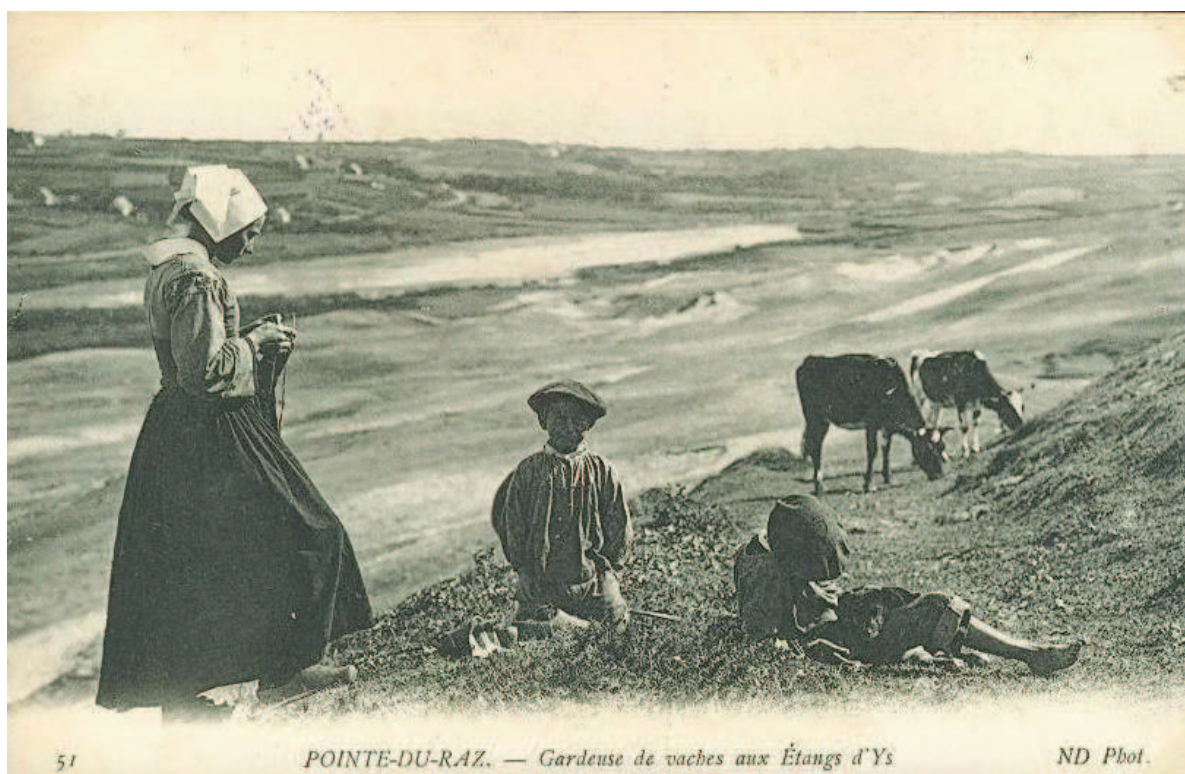


Figure 10 : Carte postale début du 20^e siècle : l'étang de Laoual (issu du toponyme du village adjacent) est appelé sous l'appellation « les Étangs d'Ys » en écho au mythe de la ville d'Ys ayant disparue non loin de la pointe du Raz.

¹⁹ Ces lieux possèdent le trait commun d'être des falaises rocheuses comme par exemple à proximité de la pointe du Castelli, ou les rochers appelés « les Errants » à proximité de la pointe de Gâvres.

Le sang du cap Fréhel

Au temps où, les moines irlandais évangélisaient la terre d'Armorique (5^e siècle), l'un d'eux se mit en devoir de rassembler les gens de Fréhel. Peine perdue, les druides avaient encore grand pouvoir. Pour convaincre son auditoire, il se mutila un doigt : une goutte de sang tomba sur le sol et aussitôt toute la côte vira au rouge. Depuis lors, les falaises du cap Fréhel ont conservé cette teinte si particulière des grès. (Amiot, 1981)

D'autres légendes comme celle de Gargantua qui, né à Plévenon commune contenant le cap Fréhel, aurait laissé sa trace tout le long de la côte nord de la Bretagne, mais aussi partout en France. L'amas du cap, situé à l'ouest du cap Fréhel (figure 11), serait ainsi un gravillon qu'il trouva dans sa chaussure et qu'il jeta par-dessus son dos (Sébillot, 1883). Du côté est du cap, un menhir serait une dent laissée par ce même personnage (figure 12).

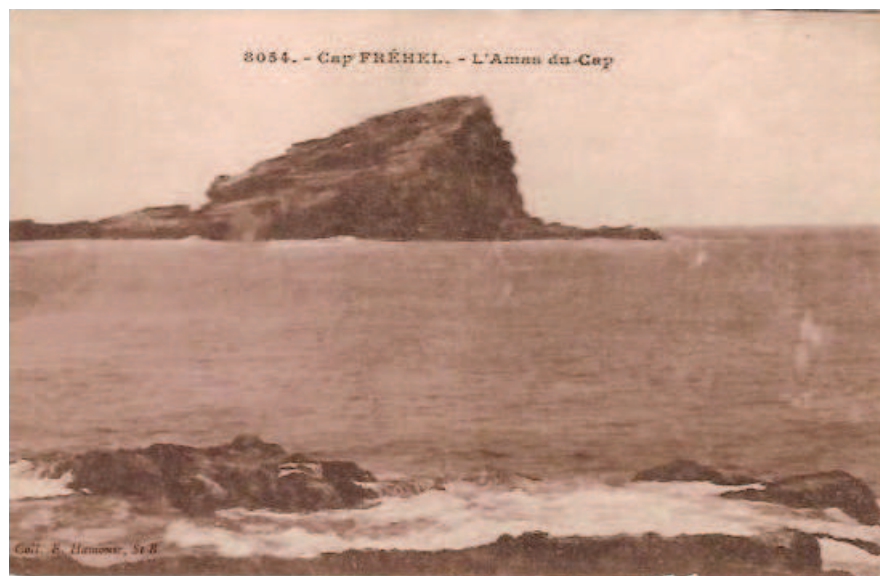


Figure 11 : Carte postale première moitié du 20^e siècle : l'Amas du cap à proximité du cap Fréhel qui selon la légende de Gargantua serait un gravillon trouvé dans sa chaussure.

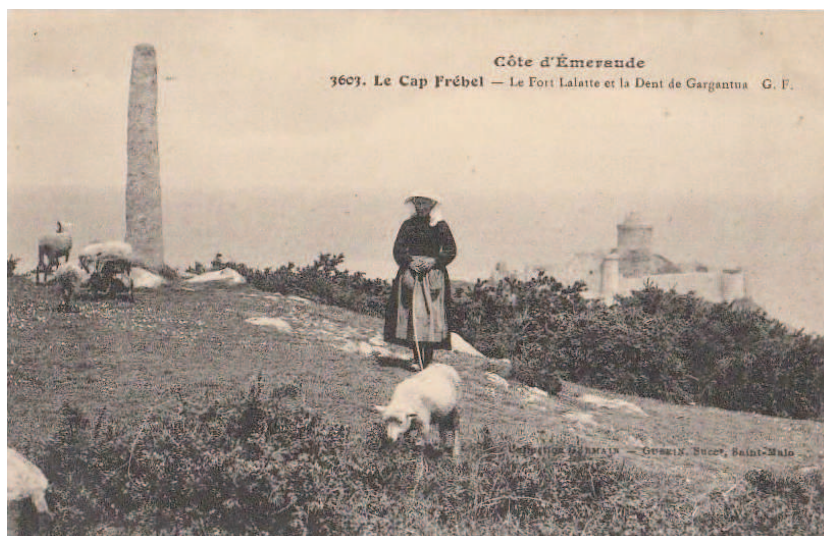


Figure 12 : Carte postale début du 20^e siècle : À côté du cap Fréhel, les abords du fort Lalatte accueillent ladite « dent de Gargantua », un menhir longiligne dressé.

À cela s'ajoutent les fréquentes toponymies diaboliques conférées aux roches, gouffres, chaos rocheux, grottes et pointes nombreuses sur le littoral illustrant les craintes des communautés locales de ces lieux. Bien avant l'invention des promontoires littoraux comme éléments patrimoniaux à valeurs paysagères pittoresques, ils constituent des supports aux croyances légendaires des populations locales, au même titre que les autres espaces que les communautés locales ne cultivaient pas, ce qui est en dehors de la « campagne », comme les zones humides, les tourbières, les forêts. Cependant, elles ne sont véhiculées qu'à l'échelle locale et les lieux qui lui sont associés sont inconnus des élites éduquées.

II - Le temps de la (re)découverte et de l'invention

Si les légendes qui sont rattachées aux hautes falaises littorales sont reprises par les voyageurs du 19^e siècle, ce n'est pas pour les relayer, mais pour s'en servir de support à l'exaltation littéraire, que Sébillot qualifiait déjà en 1901 « d'embellissements ». L'invention des promontoires littoraux est effective à partir du moment où la pratique du voyage se développe et que certains acteurs légitimes dans le champ institutionnel ou artistique vont décrire et leur conférer des accents poétiques, pittoresques et romantiques.

1 - L'invention de la pointe du Raz : Un éperon terrible, qui attire et inspire les voyageurs du 19^e siècle

Les premières traces écrites que nous avons pu retrouver à propos de la description de la pointe du Raz proviennent de Jacques Cambry qui, étant Commissaire des Sciences et des Arts, effectue en 1794-1795 un voyage dans le Finistère afin de visiter les dépôts de biens confisqués à la noblesse et aux couvents.

Lorsqu'il débarque dans le Cap-Sizun, Cambry souligne qu'« Audierne est un séjour de misère et de privation ». En effet, alors que cette région a connu un florissant développement économique grâce à la pêche et le transport de marchandises aux 12^e et 13^e siècles, notamment de Plogoff et Audierne, les différents engagements conflictuels de la France (conflit maritime avec l'Angleterre, guerre d'indépendance américaine), l'insécurité latente sur les côtes, annihilent la prospérité d'antan. Cette situation ne s'améliore pas sous le nouveau régime, où la conscription (ou la désertion) continue de décimer la population de pêcheurs et de marins de commerce et confère aux capistes une réputation d'insurgés (Duigou, Le Boulanger, 2005).

Dans ce contexte socio-économique difficile, le chevalier Cambry se rend à la pointe du Raz et y fait ce descriptif :

« La pointe du Raz présente une des passes les plus tempétueuses et les plus redoutées de l'océan. Le nom de la baie voisine suffit pour donner une idée des dangers qu'on y court : on l'appelle la baie des Trépassés. C'est là en effet qu'après les orages viennent échouer les débris des navires brisés sur les rochers du Raz, et les cadavres des noyés. Au fond de cette anse s'élève une chapelle isolée. On y trouve toujours quelque femme de marin entourée de ses enfants à genoux comme elle, qui, le chapelet à la main et les yeux sur l'Océan, prie en pleurant la vierge de ne pas permettre à la mer de faire une veuve et des orphelins de plus. C'est au moment d'une tempête qu'il faut visiter le bec du Raz. Quoiqu'élevé de deux cents pieds au-dessus de la mer, le promontoire semble à chaque instant prêt à s'engloutir sous les vagues. On dirait un navire qui tangue. La terre frémit sous vos pieds, une écume salée vous couvre, et les hurlements horribles des flots dans les cavernes des rochers vous étourdissent jusqu'à vous donner le vertige.[...] La pointe du Raz est élevée de trois cents pieds. De sa hauteur on voit la mer, avec effroi, saper les fondements de ce roc dépouillé ; les vagues ; poussées par un vent de Nord-Ouest, se déploient avec une force, une puissance qu'il est impossible de calculer. Le plus intrépide matelot ne passe jamais sans implorer la pitié du Très-Haut devant la baie des Trépassés, dont le nom lui rappelle les millions d'hommes qu'elle a dévorés et qu'elle engloutit tous les jours. Que sont les tourbillons de Carybde et Scylla, déterminés par des rochers presque invisibles, si vous les comparez au théâtre gigantesque, immense, qu'ici vous avez sous les yeux. [...] Là, sur ce rocher sauvage, quand le soleil plonge à l'Occident, lorsque la mer s'élève, gronde, annonce une tempête : esprits sublimes, philosophes profonds, âmes fortes et mélancoliques, poètes exaltés, venez méditer en silence. »

Cambry J., Voyage dans le Finistère ou État de ce département en 1794 et 1795

Bien qu'envoyé en tant que représentant de la Nation pour dresser un inventaire du patrimoine français, c'est avec l'imprégnation du courant de l'esthétique du sublime et du préromantisme que Jacques Cambry va décrire cette pointe. Après lui, de nombreux voyageurs tels Michelet ou Flaubert viennent la pratiquer et la dépeignent sous les traits d'un lieu sombre, horrible et puissant, mais dans le même temps formidable.

« Les flots mugissent sous les pieds, ils frappent avec fureur les rochers élevés qui nous portent ; ils les font trembler. Le vent siffle, tourbillonne, l'écume qui s'élève des vagues en courroux, couvre nos vêtements d'une poussière humide. Le sol dénudé sur lequel on se trouve paraît encore plus affreux. Les nuages roulent, se pressent sur notre tête, un pâle éclair les sillonne, et la foudre vient mêler son retentissement au mugissement de la mer, l'écho se répercute de rocher en rocher ; ils vont enfin se perdre sur la vaste mer [...] Scène admirable pour l'homme qui s'impressionne facilement, la tempête sur le promontoire du raz est sublime. Toutes vos facultés sont comme anéanties, vous respirez à peine, vainement voudriez-vous échapper à ce spectacle, vos pieds s'attachent au sol, votre imagination travaille, fermente, vous admirez stupéfait, votre cœur bat avec violence, vous oubliez tout pour être entièrement au majestueux tableau qui se déroule devant vous. »

Brousset J.F. : Voyage dans le Finistère, 1829, 1830, 1831

« Asseyons-nous à cette formidable pointe du Raz, sur ce rocher miné, à cette hauteur de trois cents pieds d'où nous voyons sept lieux de côtes. C'est ici, en quelque sorte, le sanctuaire du monde celtique. Ce que vous apercevez par-delà la baie des Trépassés est l'île de Sein, triste banc de sable, sans arbre et presque sans abri... Tous ces rochers que vous voyez sont des villes englouties. »

Michelet J., *Journal* — août 1831

« La Pointe du Raz, l'enfer de Plogat, la baie des Trépassés, l'île de Sein, la baie de Douarnenez, qui renferme dans ses abîmes, au dire des marins superstitieux, une ville coupable endormie, comme le fut Sodome, dans la mer Morte ; les grottes de Penmarck, où la vague furieuse s'engouffre avec un horrible fracas, la baie d'Andiern, l'île de Loch et de la Cigogne, tous ces noms rappellent des échouements, des atrocités et la mort. C'est bien sur ces côtes désolées, dans ces eaux que tourmente une tempête éternelle, et qui recouvre mille écueils, qu'il faut répéter la prière du matelot breton : "Seigneur, ayez pitié de moi, car ma nef est bien petite et la mer bien grande !" On reste profondément attristé de ce cruel spectacle... »

Malte-Brun V.-A., *Nouvelles annales des voyages*, 1838

« Enfin voici, voici la pointe du Raz qui s'allonge et montre la tête de son phare. D'abord rien ne saisit, rien ne surprend. On ne voit qu'une pointe toute semblable au roc avec des découpures de rochers. Mais quand on a suivi quelque temps le sentier qui longe le bord, la falaise commence à s'escarper, les précipices ouvrent leur gueule bruyante, le spectacle enfin devient plus grand et plus terrible. Enfin la pointe se resserre de plus en plus ; ce n'est bientôt qu'une chaîne d'énormes rochers ; je me traîne le long des mousses et des pierres et enfin j'arrive au bout et j'écris. [...] Enfin je vais partir, il se fait tard et d'ailleurs je ne sais où aboutiraient ces réflexions trop longues sur cette roche isolée et fantastique presque. »

Fortuné du Boisgobey, *Voyage en Bretagne*, 1839 — 20 août

« (Pointe du Raz) Il est certain que c'est un endroit incroyable, la solitude sauvage et désolée de la bande rocheuse des environs. »

Trollope A. : *un été en Bretagne*, 1839

« Grandes ondulations arides et augmentant l'aridité en s'approchant de la Pointe du Raz. Touffes de joncs marins très courts, le sol est pelé par places. Nous traversons deux villages noirs de crasse [...]. Trou satanique, bouleversements, replis, indescriptibles couleurs de roches sous-marines. L'homme n'est pas fait pour vivre là, pour supporter la nature à haute dose. Ce n'est pas un rocher, mais une agglomération de rocher ; la terre a passé entre, herbe courte et glissante. »

Flaubert G., *Voyage en Bretagne*, 1847

« C'est au moment d'une tempête qu'il faut visiter le Raz de Sein. Malgré l'élévation du promontoire qui domine la mer, on sent frémir la terre sous ses pieds, et l'on est saisie d'épouvante en entendant les hurlements des flots qui se précipitent avec fureur dans les cavernes creusées par les rochers [...] (La Baie des Trépassés) C'est sur ses côtes arides et désolées que l'on voit errer la nuit, les cadavres livides des naufragés qui viennent demander aux habitants de ces côtes un suaire ou une messe. »

Vallin É., *Voyage en Bretagne : Finistère*, 1859

Ce recueil non exhaustif des écrits de voyageurs du 19^e siècle qui parcourent la pointe du Raz illustre combien les forces telluriques impressionnent les visiteurs qui, baignés par les écrits les précédant, vont à leur tour transcender le lieu en espace hostile, terre de légendes et écrin mortuaire des naufragés du Raz de Sein. Le champ lexical de la violence, de la colère et du bruit mobilisé par les auteurs traduit l'exaltation émotionnelle que leur crée la visite. Ils évoquent les « mugissements », la « tourmente », les « atrocités », de « cruel spectacle », de « gueule bruyante », de « bouleversements », d'« épouvante », de « fureur ». Mais d'un autre côté, nous pouvons constater le plaisir que leur procure la visite, et c'est cette violence qui contente le plus les visiteurs. Cambry et Vallin signalent tous deux que c'est pendant une tempête qu'il faut en faire sa visite. Les autres évoquent cette « scène admirable », le « sublime » de la tempête, de « majestueux tableau », la pointe est qualifiée de « formidable », « fantastique ».

Nous observons combien c'est cette explosion, cette hostilité des éléments naturels qui font tout l'intérêt du lieu. Plus précisément, nous notons que l'effet de promontoires sur la mer déchaînée émerveille particulièrement les visiteurs, plus que la végétation qui n'est que peu évoquée.

Les historiens Duigou et Le Boulanger dans leur ouvrage dédié au cap Sizun, commentent assez justement l'invention de la pointe du Raz : *« La pointe [...] devient romanesque et, alimentée par des histoires de naufrages, par des anecdotes dramatiques est progressivement mise en légende. Toute une littérature s'en empare et l'on parle à l'infini des forces telluriques, du vent infernal, et de la mer déchaînée. Un paysage de tragédie. Cette phase de mise en image de la pointe du Raz parcourt le XIX^{ème} siècle et assoit progressivement sa réputation de chaos du bout du monde. Le fait n'est pas isolé, loin s'en faut. En ce siècle, qui des Romantiques nous mène à la fin du Second Empire, la mer, en Bretagne et ailleurs, se pare d'un nouveau sens. Elle était simplement nourricière pour quelques populations reculées, elle devient belle pour des artistes et des lettrés. Elle était inquiétante, surgie des abysses lointains, elle devient envoûtante et est mise en scène. Elle était le territoire du vide, elle devient le réceptacle de sentiments humains. Et tout change ! »* (Duigou, Le Boulanger, 2005).

Comme ils l'annoncent, en l'espace d'un siècle, la pointe du Raz passe du statut d'espace inconnu des élites urbaines en un autre qui suscite une terrible attirance, et devient un incontournable du voyageur en Bretagne. Ce n'est pas l'envie de venir à la rencontre des populations locales, qui sont considérées alors comme arriérées et sans intérêt, ni celle de découvrir les milieux naturels au sens écologique du terme qui justifient leur venue dans le cap Sizun. En cette période, point de photos, seuls les peintures et les récits de voyage

viennent alimenter les imaginaires. Ce sont ces productions artistiques qui vont favoriser la mise en tourisme qui va se mettre en place à la fin du 19^e siècle.

Du néant, la pointe du Raz acquiert une certaine notoriété chez les lettrés, mais ce n'est pas le cas du cap Fréhel, qui avant sa découverte littéraire, fait l'objet d'un accaparement pour la marine et la surveillance militaire. Il se distingue également par les descriptions dont il va faire l'objet.

2 - *L'invention du cap Fréhel : un promontoire bienveillant*

a - Un point stratégique pour la navigation et pour la défense du territoire

Sous l'Ancien régime, les multiples conflits avec l'Angleterre conduisent les Autorités à organiser un système de veille par la mise en place de batteries côtières, véritables milices de surveillance, par Colbert au 17^e siècle. La côte nord bretonne, qui est à plusieurs reprises attaquée par les Anglais, est étroitement surveillée par des garde-côtes composés de paroissiens littoraux tirés au sort pour six ans. Le littoral constitue une frontière entre le territoire du royaume et l'espace mouvant d'où vient l'assaillant.

Les premières traces écrites relatives au cap Fréhel se situent selon l'historien Pierre Amiot vers 1687, lorsque la ville de Saint-Malo achète à monseigneur le compte de Gassey : « une quantité de terre et rochers d'une contenance de trois journaux, au-dessus de la mer et située sur la pointe du Cap de Fréhelle, sur laquelle doivent être bâtis la tour et le fanal du Cap, destinés à la sécurité de la navigation. » (Amiot, 1981), mais fût finalement construit en 1695, sur les conseils de Vauban, en tournée d'inspection en Bretagne. Par sa structure géomorphologique – l'exhaussement à 80 mètres au-dessus de la mer – et son emplacement géographique²⁰, le cap Fréhel est un point stratégique pour la navigation et le contrôle militaire du territoire, les activités de surveillance et de défense, en complément du Fort-la-Latte, tout proche.

En 1806, le phare de Fréhel constitue l'unique repère lumineux entre Cherbourg et la pointe Saint-Mathieu, non loin de Brest, et le toponyme est alors connu de tous les caboteurs locaux et des marins marchands et militaires qui traversent la manche. Un second phare, plus puissant et moderne, est construit en 1847, culminant à 79 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il sera complété en 1860 par la construction d'un poste électrosémaphorique sur un terrain que cède la municipalité de Plévenon à l'Administration de Marine (figure 13).

²⁰ Le Cap Fréhel est un point remarquable pour la navigation grâce à sa position avancée dans la Manche, entre la baie de Saint-Brieuc et la rade de Saint-Malo. Aussi a-t-il de tout temps servi de point d'atterrissage pour les navires à destination de Saint-Malo : navires de commerce revenant des Antilles, d'Amérique du Sud ou des Indes, morutiers de retour de Terre-Neuve, corsaires ou pirates adeptes du trafic interlope, tous se retrouvaient sur les quais de la cité malouine.

Du 17^e jusqu'au 19^e siècle, le cap Fréhel n'est pas, au contraire de la pointe du Raz, un lieu que seules les communautés autochtones connaissent et identifient, mais est devenu d'abord pour la ville de Saint-Malo puis pour le Royaume et enfin la République française un élément du dispositif de surveillance et de contrôle de la navigation ainsi que de la défense du territoire national. Mais cependant, au cours du siècle où le voyage en Bretagne se multiplie dans les milieux élitaires, le cap Fréhel, comparativement à d'autres curiosités naturelles, devient un objet de littérature de voyage tardivement dans le 19^e siècle.



Figure 13 : Dessin représentant une vue générale du cap Fréhel en 1865 par Cadin. Il représente l'agencement des bâtiments d'aide à la navigation, avec sur la partie avancée du cap – à gauche – le poste électro-sémaphorique et en arrière – à droite - le phare (Source : Archives départementales des Côtes-d'Armor)

b - Une étape du voyage en Bretagne

La première évocation que nous avons recensée, se retrouve dans, dans la correspondance d'Henri Didon, homme d'Église et promoteur du sport moderne²¹, avec madame Caroline Commanville, daté du 23 août 1877 :

« J'ai vu surtout le cap Fréhel, sorte de promontoire étrange sur lequel on a bâti un phare et dont les flancs travaillés, fouillés, sculptés par la mer depuis des siècles, présentent les plus singuliers spectacles : ici, ce sont des cavernes sans fond creusées dans le granit à coups de mer ; là, ce sont des pyramides inabordables pour l'homme, mais aimées des cormorans et des mouettes, l'une d'elles a l'air d'un géant pétrifié ; il est debout, semblant défier la mer et ses tempêtes et garder contre elle le sol qu'elle ronge depuis des siècles. J'aime la nature, c'est l'ombre de Dieu. »

La pratique du voyage en Bretagne se popularisant en cette fin de siècle, nombre de personnes se mettent sur les traces de Chateaubriand à parcourir le littoral, le long des grèves. Des voyageurs réalisent la description des lieux dans leurs carnets de voyage en France.

« De la pointe de la Latte au cap Fréhel, le chemin est difficile et même dangereux. Ce cap, placé au-dessus de rochers inaccessibles et coupé brusquement à pic, domine une immense étendue de mer semée d'une quantité considérable d'îles et d'îlots. »

Lalaing (de), 1886 (noble rentière)

« La pointe du cap Fréhel se présente, elle aussi, toute découpée à pic, toute sourcilleuse. Grottes, cavernes, aiguilles minées, pyramides colossales se succèdent, dentelées par la mer qui s'acharne contre elles, faisant bondir ses embruns jusque dans l'intérieur des terres, à une distance de plusieurs kilomètres. » « Ce serait effroyablement sauvage si, du moins pendant l'été, ce n'était pas surtout charmant »

Vattier D'Ambroise, 1890 (écrivain et géographe)

« Je garde des quelques heures passées au Cap Fréhel un souvenir profond où il y a de la peur et de la joie »

Maisonneuve, 1895

« Dès le cap Fréhel un spectacle sublime va se renouveler sans cesse, ce lui de la lutte de l'Océan contre la terre, de la vague haletante et furieuse contre l'impassible granit : attaquées, mordues, déchirées, les côtes de la péninsule armoricaine résistent, repoussent le flot, en retarde la conquête, mais en reçoivent de terribles atteintes, visibles pendant l'accalmie des marées basses. Des rochers brisés, des falaises éventrées, qui seront un jour des écueils, se dressent humides, parmi des flaques d'eau, sur le sol d'où la mer vient se retirer. »

Barron, 1899 (écrivain)

²¹ Il participe avec Pierre de Coubertin au renouveau des Jeux olympiques dont il invente la devise « *Citius, Altius, Fortius* » (« Plus vite, plus haut, plus fort »).

La description qu'en ont réalisée ces voyageurs rappelle sur certains points celle de la pointe du Raz, et particulièrement à propos de la violence de la mer et des vagues, du caractère chaotique de l'agencement des rochers, gouffres et îlots, mais se démarque par le caractère protecteur et bienveillant qu'ils confèrent au cap lui-même, un plateau qui semble constituer un navire insubmersible. Ainsi, le cap est « impassible » et « domine » la mer, « repousse » les flots. Il suscite même le sentiment de « joie », c'est même pour l'un d'entre eux un endroit « charmant » en été. Le passage par le cap s'inscrit dans un voyage, dans une continuité, et non comme une finalité. Le déroulement classique d'une telle entreprise s'effectue d'est en ouest, et s'offre alors à la vue des voyageurs le Fort-la-Latte, le cap Fréhel, le cap d'Erquy, dans une sorte de continuité de falaises, de rocs, d'écume, où plateau de Fréhel par sa hauteur semble les abriter. Par ailleurs, le cap fait l'objet de poèmes écrits par certains poètes régionalistes bretons comme Anatole Le Braz et Joseph Rousse qui le décrivent comme un colosse, un guide qui accueille et protège hommes et troupeaux contre l'océan, un havre de salut.

« Debout comme un géant devant la mer immense,
Portant à son sommet un phare aux feux tournants,
Ceint de rouges rochers, le cap Fréhel s'avance
Tantôt, voilé de brume au milieu de silence,
Tantôt, sous un ciel clair, assailli par les vents.

Formidables rochers, superbe promontoire,
Quand l'Océan bondit et lance autour de vous
Des colonnes d'écumes et d'eau grisâtre et noire,
Vous semblez ignorer sa rage ; la victoire
Ne vous a rien coûté ; vous méprisez ses coups.

Je vous ai vus, l'été, chassant quelques nuages,
Le soleil sur les flots semait des diamants,
Les galets bruns mouillés brillaient au bord des plages,
Dans la haute falaise aux flancs nus, sans herbages,
Au-dessus des pêcheurs nichaient des oiseaux blancs.

La lande près de moi s'étendait sèche et plate,
Des troupeaux y dormaient, sur le sol, affaissés,
Des rares fleurs d'ajoncs paraient la terre ingrate.
Au loin j'apercevais le vieux fort de la Latte
Et des aigles planant sur les toits délaissés,

Un guetteur me montrait, en les nommant, les îles
Qui de contours légers bornaient l'horizon bleu ;
Et quand l'ardent soleil dans les vagues tranquilles
Plongea son disque d'or, nos regards immobiles
Restèrent éblouis sur ses traces de feu.

On entendit tinter les cloches des villages,
Un vent frais se leva sur la lande et les eaux,
Des cormorans passaient jetant des cris sauvages ;
Les ombres lentement couvrirent les rivages,
Et le phare brilla pour guider les vaisseaux. »

Joseph Rousse, 1886

L'invention littéraire du cap Fréhel se démarque de celle de la pointe du raz, même s'ils possèdent pour dénominateur commun d'offrir un point d'observation privilégié sur l'océan. Là où tout n'était que violence et déchainement des éléments de la mer et de vent à l'extrémité du cap Sizun, Fréhel constitue un plateau protecteur sur lequel l'océan malgré ses efforts est devenu impuissant. Guidant la navigation, il est doublement bienveillant, abritant

les visiteurs *in situ*, mais aussi les marins qui y passe à proximité. Il est possible que l'usage premier du lieu, l'aide à la navigation et défense du territoire, ait pu influencer les représentations littéraires du site. Car nous allons le voir, un fait historique va pendant près d'un siècle largement orienter celles formulées à propos de la côte sauvage de Quiberon.

3 - L'invention de la côte sauvage de Quiberon : marquée par l'histoire

La côte sauvage et plus largement la presqu'île de Quiberon semblent au sein des grands sites naturels français, être marquées par une plus faible visibilité, une moindre notoriété. En retraçant son invention littéraire, nous pouvons affirmer qu'elles furent pendant le 19^e siècle un toponyme connu par une large frange des élites françaises, puisqu'elle y accueille un fait historique important dans l'Histoire de France, et que ce toponyme et la description des lieux furent largement imprégnés par celui-ci.

a - Un emplacement stratégique occupé de longue date

La presqu'île de Quiberon, anciennement *Ker-bé-raon* – village des habitations rompues, c'est-à-dire coupées, du continent par le flot – qui s'étend sur dix kilomètres de longueur et deux kilomètres dans sa plus grande largeur est un territoire occupé de longue date par les hommes.

Si les menhirs dolmens et autres cairns font de Carnac surtout, mais plus largement de l'ensemble du littoral morbihannais un haut-lieu de l'archéologie néolithique, Quiberon jouit d'une autre richesse archéologique puisque successivement les Vénètes, les Romains, les Brittones, les Vikings occupent cet espace qui n'est encore qu'une île, que le tombolo rattache peu à peu au continent. « Les apports peuvent faire d'une île une péninsule en réunissant la terre isolée jusque-là, par des cordons graduellement surélevés en forme d'isthmes. La presqu'île [...] de Quiberon sur notre côte de Bretagne était des îles que le progrès des apports a changées en péninsules » (Dubois, 1889). « Au 11^e siècle, l'île de Quiberon, accessible à marée basse, est couverte de forêts. Le duc Alain III, entouré de sa cour, y rend la justice et y chasse le cerf » (Gourmel, n.d.). La baie de Quiberon, sous la protection de la presqu'île, constitue un refuge pour se protéger des « grosses » mers et un point d'accostage pour le pillage de Quiberon. Les Anglais, Espagnols, Hollandais, Allemands en profitent d'ailleurs au fil des siècles.

Au 17^e siècle, Quiberon est un port prospère comme le relate l'abbé Le Garrec (1895) : « Le milieu du dix-septième siècle marque peut-être l'apogée de sa prospérité : les villages étaient riches, les caboteurs nombreux et leurs bons navires formaient une véritable flottille marchande ». Il poursuit d'ailleurs son ouvrage avec l'épisode qui sonnera la fin de cette faste période. « En 1740, jaloux de cette prospérité, les Anglais, à l'époque de leur tentative malheureuse sur Lorient, dirigeront une de leurs expéditions contre la presqu'île.

Brusquement, ils arrivent dans la baie, ils débarquent six mille hommes sur la plage, et pendant que leurs soldats pillent et livrent aux flammes onze villages entiers, leurs canonnières fouillent toutes les baies du rivage, et incendient les navires qu'ils ne peuvent couler bas. Ces exploits accomplis, ils remettent à la voile et disparaissent. » (Le Garrec, 1895). Quiberon, pillée, saccagée, brûlée, mettra plus d'un siècle à s'en relever économiquement (Joanne, 1890), mais ce drame n'est pas sans commune mesure avec celui qui se déroule un demi-siècle plus tard, et qui marquera l'histoire et la mémoire de la France.

b - Un drame historique, le massacre des royalistes

En 1795, les royalistes français exilés outre-Manche, appuyés par les Anglais, tentent un dernier coup de force en débarquant à Carnac. Les Émigrés rejoints par les chouans morbihannais vont combattre et se retrouver acculés dans la presqu'île de Quiberon (figure 14). La confrontation tourne à l'avantage des républicains, récupérant 3000 prisonniers monarchistes qui se sont constitués prisonniers après avoir reçu l'assurance de leur bon traitement. La plupart seront jugés et exécutés à Brec'h, près d'Auray, dans un lieu appelé le « champ des Martyrs ». Cet épisode entraîna la fin du soulèvement vendéen, ainsi que celui du mouvement royaliste en France. Le « massacre de Quiberon » marqua profondément les Morbihannais où le mouvement de la chouannerie était le plus important de la Bretagne, mais plus largement toute une nation. L'abbé Le Garrec se remémore à l'occasion du centième anniversaire de la bataille :

« L'armée royaliste et l'armée républicaine, aimant la France d'un amour peut-être aussi fort, mais l'identifiant avec des partis politiques différents ; des frères ennemis s'entredétruisant dans une lutte acharnée, ensanglantée, le sol même de la patrie, sous le regard de l'étranger qui ne peut que profiter de leur commun affaiblissement ; des deux côtés le même courage, le même héroïsme, mais non la même habileté et le même succès ; un des partis, malheureux dans toutes ses entreprises et jusque dans son inaction, passant on quelques jours des espérances les plus ambitieuses et les mieux justifiées à l'abatement le plus complet ; la marine française perdant le cadre de ses meilleurs officiers, dont elle mettra si longtemps à combler les vides ; la noblesse recevant un coup dont elle ne se relèvera peut-être jamais ; puis, après le combat, le parti vainqueur déshonorant sa victoire par des massacres inutiles et sans doute en violation de la parole donnée ; le sang français coulant plus abondamment par ordre des commissions militaires que sur le champ de bataille : voilà ce que le nom seul de Quiberon rappelle. »

(Le Garrec, 1895).

Dans les milieux catholiques et royalistes, le nom de Quiberon restera pendant le 19^e siècle un toponyme lié à la trahison des républicains au sang versé inutilement.



Figure 14 : Jules Girardet (1856-1938), *Soir du Bataille : Épisode de La Bataille de Quiberon, Le 21 juillet 1795*, peinture sur huile

c - Une image sanglante persistante dans les carnets de voyage qui imprègne tout un territoire

Cette pensée d'horreur et de tristesse à l'évocation de ce nom ou à la traversée de la presqu'île se retrouve de façon omniprésente dans la littérature. Que les voyageurs soient monarchistes ou républicains, ils chargent de leur plume Quiberon de cette lourde histoire. En 1821 sous la Restauration, Victor Hugo jeune écrivain élevé par sa mère dans le royalisme compose une ode en mémoire de l'épisode de Quiberon. Ce poème écrit alors qu'il n'a encore jamais été sur les lieux du massacre aura un certain écho dans les cercles littéraires et élitaires parisiens. Voici quelques courts extraits :

QUIBERON

*Par ses propres fureurs le Maudit se dévoile,
Dans le démon vainqueur on voit l'ange proscrit ;
L'anathème éternel, qui poursuit son étoile,
Dans ses succès mêmes est écrit.
Il est, lorsque des cieus nous oublions la voie,
Des jours que Dieu sans doute envoie
Pour nous rappeler les enfers ;
Jours sanglants qui, voués au triomphe du crime,
Comme d'affreux rayons échappés de l'abîme,
Apparaissent sur l'univers.*

(...)

*Quiberon vit jadis, sur son bord solitaire,
Des Français assaillis s'apprêter à mourir,
Puis, devant les deux chefs, l'airain fumant se taire.
Et les rangs désarmés s'ouvrir.
Tour sauver ses soldats l'un d'eux offrit sa tête ;*

*L'autre accepta cette conquête,
De leur traité gage inhumain :
Et nul guerrier ne crut sa promesse frivole,
Car devant les drapeaux, témoins de leur parole,
Tous deux s'étaient donné la main !
(...)
On dit que de nos jours viennent, versant des larmes,
Prier au champ fatal' où ces preux sont tombés^
Les vierges, les soldats fiers de leurs jeunes armes,
Et les vieillards lents et courbés.
Du ciel sur les bourreaux appelant l'indulgence,
Là, nul n'implore la vengeance,
Tous demandent le repentir ;
Et chez ces vieux Bretons, témoins de tant de crimes,
Le pèlerin, qui vient invoquer les victimes,
Souvent lui-même est un martyr !
HUGO, 1867, Odes et ballades écrit en février 1821.*

Dans ce poème, Hugo projette sur Quiberon le passé sanglant de la Révolution française, par l'appellation même de celui-ci, et par aussi ce qu'il écrit en toute fin du texte « Le pèlerin, qui vient invoquer les victimes, souvent lui-même est un martyr ». Hugo semble préparer quiconque est amené à se rendre à Quiberon à pénétrer sur un lieu qui par son histoire sera forcément un lieu de tragédie. Et après le passage en 1834 de Victor Hugo accompagné de Juliette Drouet, qui sont les premiers voyageurs à des fins touristiques célèbres à s'y rendre, de nombreux voyageurs emboitent leur pas pendant le 19^e siècle.

L'étape en presqu'île de Quiberon est une étape prisée du voyage en Bretagne, par la publicisation funeste de ce lieu et parce que Quiberon constitue le port d'embarquement pour les îles de Houat, Hoëdic et Belle-Île-en-Mer. Les jeunes Gustave Flaubert et Maxime Du Camp qui parcourent la Normandie et la Bretagne à pied y font étape en 1847. Flaubert relate dans son ouvrage *Par les champs et les grèves* où cet épisode sanglant affecte largement son appréciation des lieux :

« La lieue qu'ils nous restaient à faire à pied pour aller de Saint-Pierre à Quiberon fut lestement avalée, malgré la route monstrueuse à travers des sables, malgré le soleil qui faisaient crier sur nos épaules la bretelle de nos sacs, et nonobstant quantité de menhirs qui se dressaient dans la campagne. [...] Le passé de Quiberon se résume dans un massacre, sa plus grande curiosité est un cimetière ; il est plein, il regorge, il fait craquer ses murs, il déborde dans la rue, les pierres tassées se brisent aux angles, montent les unes sur les autres, s'envahissent, se submergent et se confondent, comme si les morts gênés dessous soulevaient leurs épaules pour sortir de leurs tombeaux. On dirait que de quelque Océan pétrifié dont ces tombes sont les vagues et où les croix seraient les mâts des vaisseaux perdus... »

Flaubert, Par les champs et par les grèves, 1847

À la manière d’Hugo, les voyageurs de passage sur la presqu’île vont conférer aux lieux, à la végétation et à l’océan ce sentiment de profonde tristesse et de noirceur, étroitement lié au massacre :

« Quiberon ! Nom sanglant, sinistre souvenir ! Tes sables mouvants roulent bien des armes brisées, bien des ossements blanchis ! Là, vint jeter son dernier râle d’agonie, et mourir, sous un drapeau qui n’était pas celui de la patrie, la noblesse française. Les pierres du fort Penthièvre portent encore les cicatrices que leur firent le même jour les boulets anglais. »

Raoul, 1863 (Romancier)

« Ce n’est pas sans serrement au cœur que l’on pénètre dans cette presqu’île de Quiberon après avoir traversé une plaine de sable mouvant semé d’une herbe courte et rare, de touffes d’œillet sauvages, et dont l’aspect inspire une infinie tristesse. Vous entrez dans cette presqu’île de dix kilomètres, et tout son passé vous intéresse peu [...] on s’intéresse peu de tout cela lorsqu’on a devant soi un rivage arrosé de sang français. »

Malte-Brun, La Bretagne au XIX siècle (Géographe)

« Nous rembarquons pour descendre bientôt à Bég-conguel. Nous sommes sur la presqu’île de Quiberon. À peine a-t-on mis le pied sur cette terre, qu’on se sent l’âme saisie d’une tristesse inénarrable. On se rappelle, malgré soi, les dates néfastes de 1746 et de 1795. Quels désastres ! Que de larmes et que de sang ! »

Lavenot, 1886 (Abbé, géographe et archéologue)

« Nous entrâmes enfin dans la presqu’île proprement dite. Depuis notre départ de Plouharnel, j’étais triste, mais ma tristesse augmentait d’instant en instant. Fallait-il l’attribuer seulement à l’influence de la nature sauvage qui nous entourait ? Peut-être y contribuait-elle, dans une certaine mesure ; mais la puissance des souvenirs éveillés chez moi par la vue de ces rivages, arrosés du sang français, en était la cause réelle. »

Lalaing (de), 1886 (noble rentière)

« À contempler ce spectacle imposant par sa tristesse même, à parcourir cette grève qu’entoure, presque de toutes parts, le bleu de l’Océan, à s’y laisser doucement rêver, l’impression des souvenirs éclate plus frappante et plus vive, et la pensée reconstitue, sans effort, la dernière scène du drame de Quiberon — celle sur laquelle plane encore un impénétrable mystère. »

Fabre, 1889 (Avocat et historien)

« Il en est de certains paysages comme de certaines physionomies qui semblent marquées, par avance, pour quelque atroce fatalité. L’échine basse de Quiberon dut appeler de tout temps les débarquements furtifs et sans gloire. Il y a comme une harmonie préétablie entre cette terre et le cauchemar historique qui pèse sur elle. J’en reçus, dès l’abord, une impression de malaise qui, dans la suite de la journée, ne fit que s’accroître. »

Anatole Le Braz, 1901 (Écrivain régionaliste breton)

Même s'ils ont été rédigés après la pratique du lieu, ces textes, écrits pour la plupart par des auteurs proches des royalistes, catholiques ou nobles, illustrent le fait que le passé historique jette un voile empli de tristesse sur la presqu'île. C'est une représentation tragique et grave de Quiberon. Tous les éléments renvoient les auteurs à se souvenir du massacre : le sable, l'herbe rase, les œillets, la nature sauvage et même la physionomie du paysage sont perçus comme tristes.

Ces auteurs ont grandi dans une époque où la France est caractérisée par une certaine instabilité, car durant le 19^e siècle, la France a expérimenté sept régimes politiques : trois monarchies constitutionnelles, deux républiques et deux empires. Le mouvement monarchiste est encore fort entre 1870 et 1879, mais est finalement écarté. Cette période instable explique peut-être ce rattachement aux épisodes premiers de la Révolution française de certains de ces auteurs.

d - La découverte de la « mer sauvage »

Concomitamment de la triste pratique commémorative du massacre des royalistes se développent une découverte et une description plus esthétique et pittoresque de la presqu'île, une représentation qui s'aligne sur les canons de l'époque du rapport sensible au littoral. Ce qui est aujourd'hui appelé la « côte sauvage » est une ancienne dénomination employée par les marins, qui de leurs navires observent la côte rocheuse comme une menace. Ils ont conservé dans leur mémoire collective des épisodes funèbres de naufrages, tel le Monte Cristo, trois-mâts qui s'échoua en décembre 1846 (Gourmel, n.d.). Les voyageurs utilisent plutôt le terme de « mer sauvage », car du littoral, c'est bien la mer agitée, qui semble constituer le plus grand danger :

« Arrivé à l'endroit de l'Océan où nous devions trouver la mer sauvage, nous vîmes un de ces spectacles dont la plus féconde ne se formerait pas une idée suffisante. Il faut en effet se représenter une côte aride, éloignée de toute habitation, fréquentée seulement par les douaniers et les oiseaux marins ; partout coupée à pic dans une élévation de soixante à quatre-vingts pieds au-dessus du niveau de la mer ; offrant, entre ses roches granitiques et nues, des crevasses perpendiculaires qui descendent, comme des déchirures effectuées par la mine, sur les flancs noircis et jusqu'à la base de ces blocs imposants par leur formidable aspect. [...] D'autres rochers, on peut s'élancer à l'autre avec assez de facilité, descendre vers les plans inférieurs, tantôt par des pentes plus ou moins rapides, et tantôt avec le secours d'escaliers pratiqués par le temps. Ces promenades, sans offrir de difficultés bien positives, exigent de l'aplomb, du sang-froid, et ne sont pas toujours sans danger. [...] En nous séparant de ces tableaux, nous éprouvions en même temps le regret de mettre un terme à des impressions aussi profondément saisissantes, le bien-être et la tranquillité que l'on ressent naturellement en passant d'un lieu bruyant, animé, dans un endroit calme et silencieux. Nous rentrâmes de cette belle excursion avec la contrariété de ne pas

trouver de notre langue une expression qui rendît mieux encore, que celle de mer sauvage, l'âpreté, l'horreur, l'effrayant aspect de cette merveilleuse partie de l'Océan. »

Lepelletier A., 1853 (Médecin et écrivain)

« Enfin, à l'isthme, apparaît la double mer : l'une à l'orient, d'un bleu intense, le plus riche et le plus fort que l'on puisse imaginer, immobile ; l'autre à l'occident, écumeuse et déversée contre le bord, en vagues incessantes : on l'appelle la mer sauvage. Elle luit, glauque et miroitante à l'infini, coupée, ça et là, d'îlots rugueux et noirâtre. En approchant de la côte, sur les algues, elle se gonfle en lames violettes, de la teinte la plus magnifique et la plus nuancée, frangée d'argent à la cime et retombant en volutes, sous la pluie de rayons qui les traversent. Par elle, toute la côte semble se tresser une opulente couronne de violettes fauves et d'argent bruni. Les paillettes de talc scintillent, par millions, dans le sable blanc de la plage. Des femmes aux pieds blancs, un râteau de la mer, leur arrive au visage, apportant une roulante harmonie de bruissements et une poussière d'écume. »

Taine, 1897 (Philosophe et écrivain)

« Malgré l'exceptionnelle douceur de la saison, on sentait la montée des brumes, aux tons qui prenait la lumière à certaines heures, comme aux accents plaintifs et longs de la brise, à la frénésie du vol des goélands, que l'été touchait à sa fin [...] de l'autre côté de la presqu'île, les mugissements de la côte sauvage redoublaient, chaque vague écroulée sur les roches avec le vacarme d'une batterie. »

Daudet, 1895 (Écrivain)

Comment expliquer ici ce détachement par rapport à l'histoire que n'ont pas eu les autres auteurs ? Il s'avère que Daudet et Taine ne sont pas rattachés à la noblesse, mais à la petite bourgeoisie, et n'ont donc pas de filiation avec l'Ancien régime. Pour ce qui est de Lepelletier, si nous n'avons pas trouvé l'origine sociale de ce personnage, il s'avère qu'il avait développé un goût immodéré pour les sciences et les arts – il est l'auteur d'au moins cent traités, ouvrages, communications diverses, d'essais et de poésies – et il était par ailleurs un républicain convaincu et un grand patriote. En témoigne son ouvrage appelant à la reconquête de l'Alsace et la Lorraine *Revanche, la seule assurée, la seule digne de la France*, est publié en 1874. C'est peut-être ce détachement vis-à-vis du royalisme qui les a amenés à réaliser une description plus « classique » pour ce siècle de ce littoral rocheux qu'est la côte sauvage de Quiberon.

4 - Les promontoires, lieux inventés, lieux transcendés

En regard de ces trois inventions patrimoniales, nous remarquons d'emblée comment, à la différence de la montagne Sainte-Victoire de Cézanne, la forêt de Fontainebleau de l'école de Barbizon, le regard et la plume ne se portent pas vers les promontoires, mais à partir d'eux. L'exhaussement qui est offert aux voyageurs leur donne la sensation d'être au milieu d'une tempête tout en restant dans la sécurité de demeurer sur la terre ferme. Cette immersion fictive leur procure une expérience qui va au-delà de la contemplation du paysage. Ici, le monument naturel s'entend, se sent autant qu'il se voit. Les promontoires sont des sources, des ressources à l'inspiration littéraire. Ils constituent l'écrin permettant la pleine expression du romantisme, de repli – à partir de cette inclusion dans une nature agitée – vers les tourments de l'être du « moi », du « je », l'occasion de se confronter au monde.

Les valeurs que les voyageurs confèrent à cette époque-là aux falaises littorales ne sont pas intrinsèques à celles-ci, mais préexistent déjà dans les représentations qu'ils se sont construites du littoral, par leurs lectures et leurs imaginaires et qu'ils viennent compléter par la pratique des lieux. D'ailleurs, si les caractéristiques géophysiques et naturelles constituent des appuis privilégiés à l'écriture et l'introspection, ils mobilisent également le champ légendaire (Ys) ou historique (massacre des royalistes). Mais l'impensé majeur dans ces descriptions est l'habitant, qui pourtant y exerce de nombreuses activités. À l'instar des plages où les voyageurs n'y voient pas leurs occupants, « ne voient pas le brulage de goémon, le pacage des animaux, qu'ils empruntent des équipements qui n'ont pas été construits pour eux, que la plage est une voie encombrée de circulation » (Le Bouëdec in Vincent, 2007), ils ignorent tout autant les « gardeuses » de vaches, les fileuses, les étrépeurs de mottes. Ils décrivent des espaces sans présence humaine, d'autres territoires du vide, propices à la méditation solitaire, à l'inclusion de l'être avec la nature.

Les récits de voyage furent particulièrement moteurs dans la diffusion de la considération des promontoires littoraux emblématiques comme éléments paysagers patrimoniaux en direction des autres catégories sociales, par leur fonction de médiation « d'une notion élitiste, produite par l'intelligentsia urbaine, qui tend à définir le goût et le bon goût » (Desdoigts, 1995).

III - L'organisation de la pratique de découverte des sites

I - L'importance du développement des stations balnéaires

L'existence de stations balnéaires à proximité des promontoires célébrés par la littérature va accroître de façon substantielle les visiteurs potentiels de ces lieux. Les voyageurs du 19^e siècle qui ont pratiqué et décrit les promontoires se déplaçaient pour les découvrir. Mais il va s'opérer une transformation des pratiques puisque le développement des stations balnéaires va amener des populations qui se déplacent pour la plage qui auparavant n'intéressait pas. Ces nouveaux touristes qui se trouvent à proximité des promontoires vont pour partie les pratiquer comme une occupation secondaire, sous la forme d'une excursion à la journée.

En effet, au cours du 18^e siècle, les classes dominantes vont découvrir une nouvelle vertu du littoral, la vertu thérapeutique. Le corps des médecins ayant remarqué les bienfaits du bain de mer sur certains de leurs patients, ils seront de plus en plus nombreux à prescrire ce traitement. Conséquemment, une multitude de stations de thalassothérapie, à l'instar des stations thermales, vont se développer sur le littoral européen. Avec ces stations se crée un nouvel objet, l'invention de la plage. Car, en parallèle des immersions, les curistes découvrent les plaisirs de l'exposition héliotique et la magnificence des paysages littoraux. Ce sont les balbutiements du tourisme littoral qui se caractérise par la résidence dans une ville et se différencie du voyage en France qui privilégie le déplacement de lieu en lieu. Tout au long du 19^e siècle, la pratique curiste fait place à celle que l'on ne nomme pas encore balnéaire, et se concentre sur le rivage sableux, la plage.

À partir des années 1850, de nombreuses villes littorales deviennent des stations balnéaires. En bordure directe du cap Fréhel, de nombreuses stations balnéaires sont établies et connaissent un vif succès : Saint-Malo, Dinard, mais aussi Saint-Briac, Saint-Lunaire, Paramé, Lancieux, Saint-Jacut-de-la-Mer. Une véritable promotion touristique va se développer par l'utilisation d'affiches et l'invention de toponymies (figure 15). Pour l'exemple, la côte d'Émeraude (espace compris entre le Mont-Saint-Michel et le cap Fréhel), ne relevant d'aucune réalité d'unité géographique ou territoriale, fut une appellation inventée par un érudit malouin dans la deuxième moitié du 19^e siècle, et conservée depuis lors pour la promotion touristique.



Figure 15 : Les affiches promotionnelles des stations balnéaires de la côte d'Émeraude, avec de gauche à droite : Bains de mer Paramé (1er quart 20^e siècle)/Poster Saint-Lunaire, (vers 1900)/Baie de St Malo (Saison 1888)

Le cap Sizun (pointe sud du Finistère) du 19^e siècle s'inscrit dans le marasme économique du siècle précédent et présente des difficultés à se relever économiquement. La fin de ce siècle va constituer une période de renouvellement capiste puisque d'une part, une usine de produits chimiques (1872) extrayant l'iode de la « soude » et une conserverie de sardine (1879) s'y établissent, d'autre part l'activité tournée vers le bain de mer s'y développe, principalement dans les villes d'Audierne, de Tréboul (joutant Douarnenez) et de Bénodet.

D'ailleurs, nous constatons que nos trois sites d'étude sont situés à moins de 30 kilomètres d'une station balnéaire. Cette contiguïté, nous le pensons, a contribué à la mise en tourisme des promontoires, car leur mise en tourisme n'aurait pu avoir lieu s'ils n'étaient pas facilement visitables – c'est-à-dire par une excursion à la journée – par les groupes sociaux ayant le temps, le désir et les moyens économiques de les pratiquer. Le développement de ces stations et le succès qu'elles rencontrent en Bretagne doivent beaucoup à l'essor réseau ferroviaire.

2 - Le développement des chemins de fer

Le déploiement durant la seconde moitié du 19^e siècle des lignes ferroviaires à travers le territoire français procure la possibilité de se rendre par le train quasiment dans n'importe quelle région de France (figure 16). Comme nous le voyons dans la figure ci-dessus, en moins d'un siècle (1860-1930), le territoire français est complètement nervuré de voies de chemin de fer. D'ailleurs, la période de l'entre-deux-guerres correspond l'apogée de la complexité du réseau qui va rapidement dès 1930 fermer des lignes secondaires.

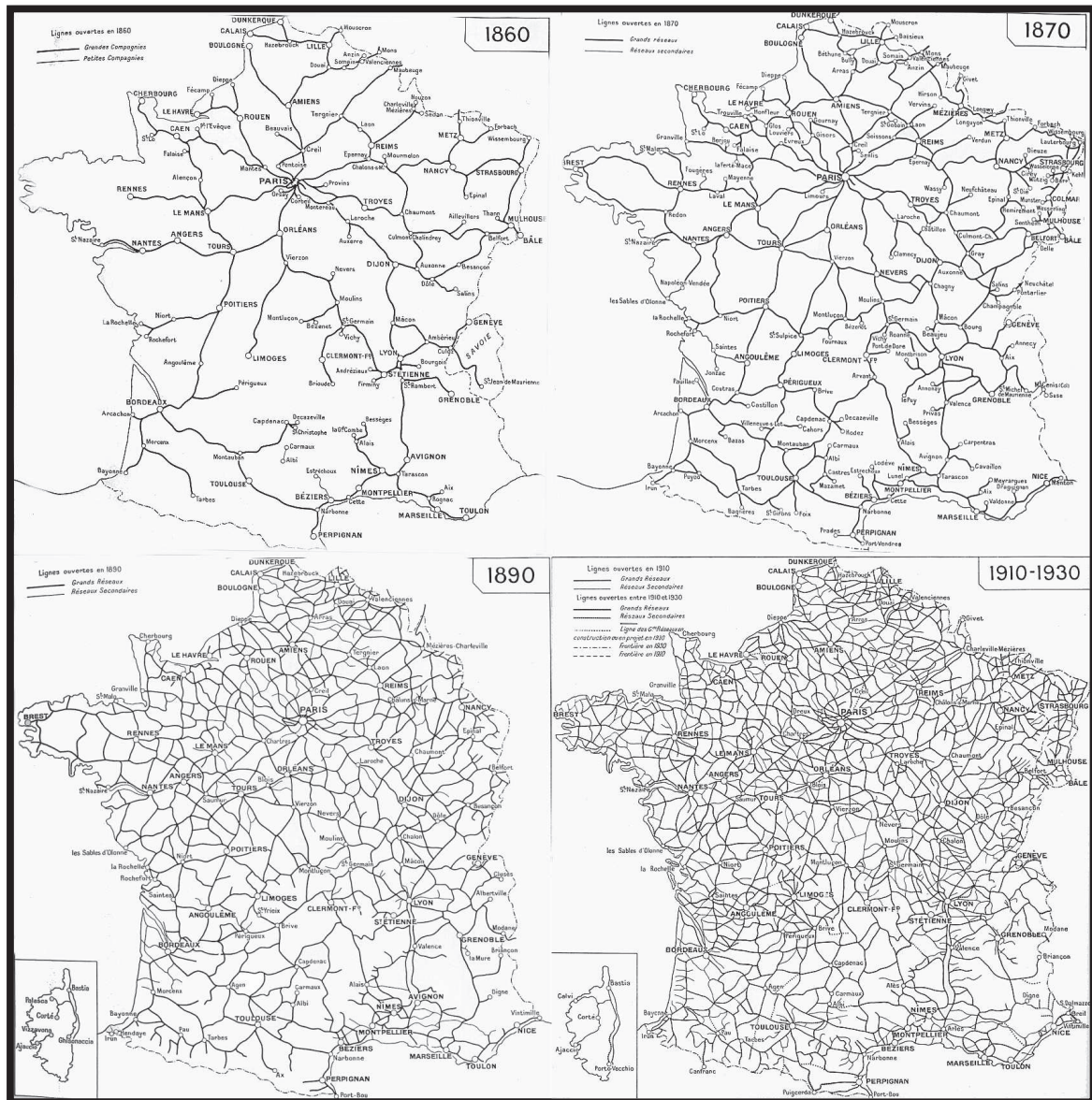


Figure 16 : Évolution de réseaux de chemins de fer entre 1860 et 1930 (Source : Les cheminots internautes de Midi-Pyrénées)

L'arrivée des trains jusqu'à proximité des stations balnéaires est une étape importante pour leur développement, car elle va permettre aux classes aisées de venir séjourner en Bretagne plus facilement pendant l'été (figure 17).

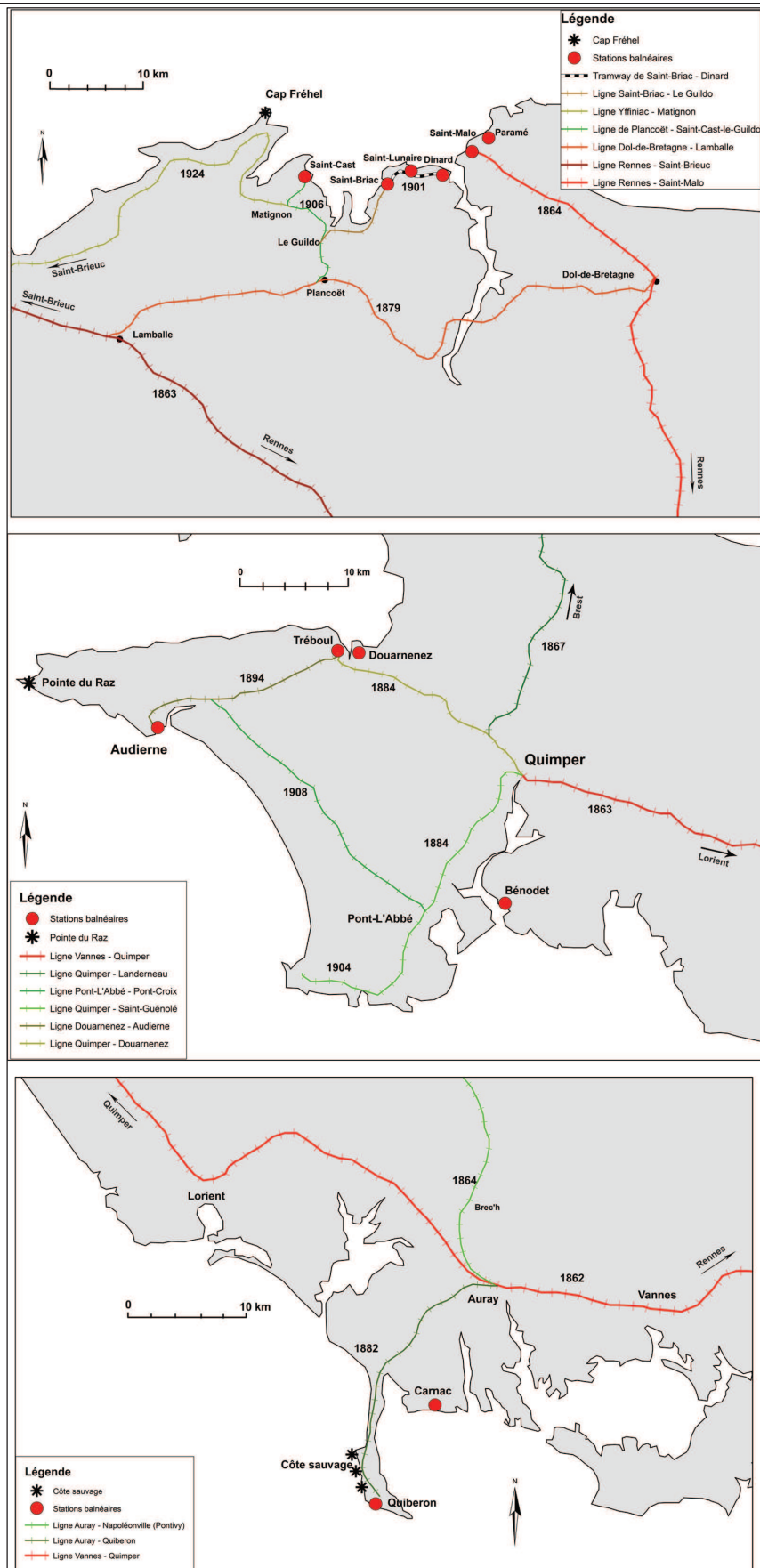


Figure 17 : Cartes des établissements dans le temps des lignes ferroviaires à proximité des stations balnéaires et des promontoires littoraux que nous étudions (Réalisées à partir de l'Encyclopédie générale des transports - Chemins de fer, vol. 9, Valignat, Éditions de l'Ormet, 1994)

L'essor précoce, deuxième moitié du 19^e siècle, des stations sur Saint-Malo et ses alentours doit beaucoup à l'accessibilité en train qui est permise dès 1864 (Pincemin, 1996 ; Fermin, 1986). Elles sont les premiers lieux importants de villégiature en Bretagne. Le développement touristique de Quiberon est directement lié à son accessibilité par le train (Girard, 1889 ; Gourmel, n.d.). En 1882, la commune est raccordée au réseau ferroviaire dans un but militaire stratégique, pour acheminer les munitions vers les différentes batteries de la côte, ainsi que celle de Belle-Isle-en-Mer. Cette utilisation première va rapidement être supplantée par l'activité touristique. « Depuis l'ouverture de la voie ferrée qui relie Auray à Quiberon, cette dernière localité s'est, pour ainsi dire, transformée et est devenue une petite ville. Des constructions se sont élevées de toute part, une première belle mairie a été édifiée dans le voisinage de la gare, deux hôtels nouveaux se sont ouverts ; un marché couvert, où le poisson se vend à la criée, a été fondé » (Girard, 1889). Il en est de même pour le développement de Tréboul, accolée à Douarnenez (Nennig, 2008) et Audierne (Duigou, Le Boulanger, 2005).

Ainsi, la réduction considérable du temps nécessaire pour se rendre aux stations balnéaires va permettre aux stations bretonnes de connaître un développement notable. Ce phénomène est amplifié par l'action des compagnies de chemins de fer, qui veulent rentabiliser les investissements réalisés et qui lancent de vastes campagnes de publicité – affiches, guides touristiques et décors des gares – (figure 18) pour promouvoir ces stations et les curiosités environnantes (Barbedor *et al.*, 2001).



Figure 18 : Affiches promotionnelles éditées par les compagnies de chemins de fer afin de promouvoir des destinations touristiques :

- à gauche La pointe du Raz, Chemin de Fer de Paris à Orléans, Lucien Serre & cie Paris, 1930
- à droite, Cap Fréhel La Côte d'Émeraude, Chemins de fer de l'État, Louis Houpin 1930

Ces compagnies vantent à Quiberon par exemple la douceur du climat ainsi que la beauté des plages (Palmaert de, 2005), mais contrairement à nos deux autres terrains d'étude, le promontoire rocheux, la côte sauvage, est très peu mis en avant (figure 19). La vie mondaine et estivale sur la presqu'île progresse sans cesse, et un casino est érigé en 1893. Alors que le guide *Joanne Bretagne*, édité en 1908 évoque déjà la fréquentation importante de la station, Gruyer (1911) la présente comme étant « une des stations balnéaires les plus fréquentées de la Bretagne » (Gruyer, 1911). Quiberon, en quelques années à peine, est profondément transformée. Sans être aussi chic que Deauville, La Baule, Dinard, elle se forge rapidement une bonne réputation, attirant les personnalités comme Anatole France, en 1905, qui y séjourne quatre étés de suite (Gourmel, n.d.).



Figure 19 : Affiche Plages de la Bretagne (source bnf Gallica) : en bas se trouve une représentation de Quiberon) Chemins de fer d'Orléans. Plages de Bretagne : [affiche]/G. Fraipont ; F & M Moreau, 95 rue de Vaugirard, Paris (1896)

Ainsi, le développement des chemins de fer et la promotion effectuée par les compagnies en charge de leur exploitation favorisent la venue de touristes dans les stations balnéaires à proximité des promontoires littoraux. Cependant, c'est l'apparition du guide touristique qui va mener le touriste sur ces lieux et guider la pratique excursionniste.

3 - Les guides touristiques

À la différence du récit de voyage, l'apparition du guide va permettre au touriste mondain de découvrir les promontoires littoraux à travers une escapade balisée. « Le guide accueille le public sur un site civilisé ou en bonne partie de l'être (alors que) le récit de voyage invite l'étranger sur des sites encore à défricher » (Vincent, 2007). Un apprivoisement par les guides permet une pratique plus encadrée, une aventure sécurisée de la découverte des sites, et se démarque alors de celle des voyageurs qui partent à la découverte de la France sur des temps longs, à la découverte des contrées méconnues.

Marchant dans les pas de ces écrivains adeptes de la découverte et du voyage en Bretagne, les premiers touristes, vont se rendre à leur tour sur les pointes, caps et côtes rocheuses à partir des années 1880. Les premiers guides touristiques en font des lieux incontournables, en se réappropriant le style littéraire.

Guides artistiques Simons : La baie de Saint-Malo, de Cancale au cap Fréhel

Mais on se hâte d'arriver à l'extrémité du Cap où l'on verra l'un des plus sublimes et des plus effrayants spectacles que la nature puisse étaler à nos yeux. Presque toujours, le flot se brise avec violence sur les débris de rocs amoncelés à la base du Cap, qu'il frappe sans cesse, et dans ses jours de violence la mer jette l'écume de ses vagues jusqu'à quatre kilomètres dans l'intérieur des terres. Sombre, fier, altier dans sa coupe sauvage [...] Ce promontoire, plongeant à pic dans la mer, portant à sa base des rochers fantastiques, inaccessibles, entourés d'une masse de récifs, d'îlots auxquels ils semblent commander comme un géant entouré de nains, s'avancent hardiment dans la mer dont les flots viennent avec un bruit sourd que répercutent les anfractuosités des roches, se briser en crêtes écumeuses. [...] ici, le voyageur n'est pas distrait par mille incidents dans son admiration de la nature. Tout, autour de lui, est magnifique, sublime ; les détails se perdent, l'ensemble grandiose seul frappe et étonne.

(Marinier, 1886)

Guide Voyage en France. Bretagne. (4e partie) : littoral breton de l'Atlantique par Victor-Eugène Ardouin-Dumazet

En Plogoff encore, la Pointe du Raz, cette épée de rocher projetée dans la direction du couchant et qui est l'extrémité la plus lointaine du continent en terre française, comme, au sud, le promontoire de Sicié s'élance le plus en avant dans la mer de Provence [...] le Raz, presque toujours dans la brume, domine les flots sinistres et sombres dont Brizeux dit :

Dans ces mornes courants, par le temps le meilleur,
Nul ne passa jamais sans mal ou sans frayeur,

.....
À gauche, ces rochers de la couleur de feu,
C'est l'enfer de Plogoff ; sur la droite, au milieu
De ces dunes à pic, c'est l'exécrable baie,
La Baie des Trépassés, blanche comme la craie

J'ai vu jadis le Raz, après la brume, un jour bien rare de transparence ; je le revois dans toute sa tristesse. On ne peut apercevoir Sein ni la Pointe du Van qui ferme au nord de la baie. Combien lugubre, dans ce brouillard au milieu duquel paraissent plus sinistres les plaintes de la mer déferlant sur la grève, combien lugubre est la nappe confuse de [...] sous laquelle dit la légende, repose la ville d'Is engloutie par la colère divine. Comme la péninsule du Van est douloureuse avec les chaumines de ses hameaux contre lesquelles le brouillard chassé par le vent semble s'écraser.

(Ardouin-Dumazet, 1909)

Du côté de Saint-Malo, les guides touristiques ne manquent pas de souligner aux touristes accueillis dans les stations environnantes la proximité de cette « baleine rocheuse », de ce promontoire, de ce « veilleur des mers » (Fuster, 1904) qu'est le cap Fréhel. L'excursion devient dès la fin du 19^e siècle une pratique appréciée des itinérants et des séjournants en station balnéaire. Le cap Fréhel, à certaines périodes, ne constitue plus un lieu où l'on trouve la solitude, mais un espace de promenade où l'on se rend en famille (figure 20).



Figure 20 : Carte postale du début du 20^e siècle : Famille faisant une halte devant le phare du cap Fréhel

La pointe du Raz devient un lieu d'excursion que l'on effectue à la journée, au départ de Tréboul ou d'Audierne, où se sont développés les hôtels. Ces derniers développent un service d'hippomobile qui, à chaque arrivée de train investissent la gare et met ce lieu en effervescence par les cochers qui espèrent décrocher une course pour la pointe du Raz (Duigou, Le Boulanger, 2005). Nous pouvons sur la carte postale ci-dessous observer ces hippomobiles garées sur la pointe à l'occasion de l'inauguration de la statue de Notre-Dame-des-Naufragés en 1904 (figure 21).



Figure 21 : Exemple des hippomobiles permettant l'acheminement des visiteurs à l'occasion de l'inauguration de la statue de Notre-Dame-des-Naufragés à la pointe du Raz, 1904, collection Villard, Quimper

Les guides touristiques ne manquent pas de signaler, dans le même temps que les circuits et les curiosités qu'il ne faut pas manquer, les moyens d'acheminement et services qui sont offerts sur place. Tout est fait en sorte pour que les visiteurs soient informés, rassurés, assurés d'une part de ne rien manquer des intérêts énoncés par le guide et d'autre part d'être dans une pratique laissant peu de place à l'improvisation.

Guide Bretagne 1901, routes les plus fréquentées par Joanne P. :

Des hommes du pays s'offrent pour vous conduire et vous donner la main aux passages difficiles (rémunération à fixer d'avance). — Si l'on veut une simple vue d'ensemble, on se fera conduire ou l'on ira facilement, vers la g. du sémaphore, au roc maçonné, dit « Fauteuil de Sarah Bernhardt ».

1° TOUR nr. LA POINTE du Raz (1 h. env.). — Prenant la promenade par la droite. (en arrivant d'Audierne), on trouve, dans la lande qui est à droite du sémaphore, un sentier qui longe la côte dans la direction de la pointe. Dominant la baie des Trépassés, il passe au-dessus de gouffres à pic, au fond desquels bouillonne la mer (belle couleur verte ; énorme roche isolée et rougeâtre, penchée sur les flots, et nommée le Menhir). On passe ensuite au-dessous du poste de télégraphie sans fil, et l'on domine le formidable entonnoir de l'Enfer de Plogoff, dont les Ilots heurtent les parois rocheuses avec le bruit sourd de coups de canon.

(Joanne, 1901)

4 - L'aménagement touristique des falaises

Au cours du 20^e siècle, la fréquentation des promontoires littoraux, qui revêt non plus la forme d'une aventure, mais celle de la distraction encadrée, va alors être organisée et structurée par les commerçants locaux qui y trouvent une nouvelle source de revenus. À la pointe du Raz, les hôteliers d'Audierne et de Tréboul construisent à même la pointe de petites écuries pour leurs chevaux qui effectuent la liaison et de frêles étals pour la vente de souvenirs (Duigou, Le Boulanger, 2005), et si ces installations restent légères, elles constituent les premiers aménagements modernes. À l'aube de la Première Guerre mondiale, un poste de télégraphe et un sémaphore viennent compléter la présence humaine touristique, déjà abondante (Fichaut et *al.*, 1997). Auparavant, les capistes n'utilisaient ce lieu seulement pour obtenir de la bruyère (utilisée comme litière pour le bétail), des œufs d'oiseaux marins, des fruits de mer, du goémon ou pour faire pâturer leur bétail. Mais l'intérêt allochtone pour la pointe du Raz comme lieu pittoresque, va constituer pour eux une source de redéploiement économique (Baron-Yelles, 2002).

Au cap Fréhel où les équipements pour la sécurisation de la navigation – phare, poste électrosémaphorique – existent depuis le milieu du 19^e siècle, une buvette-restaurant est construite en 1904 pour l'accueil des touristes (figure 22).

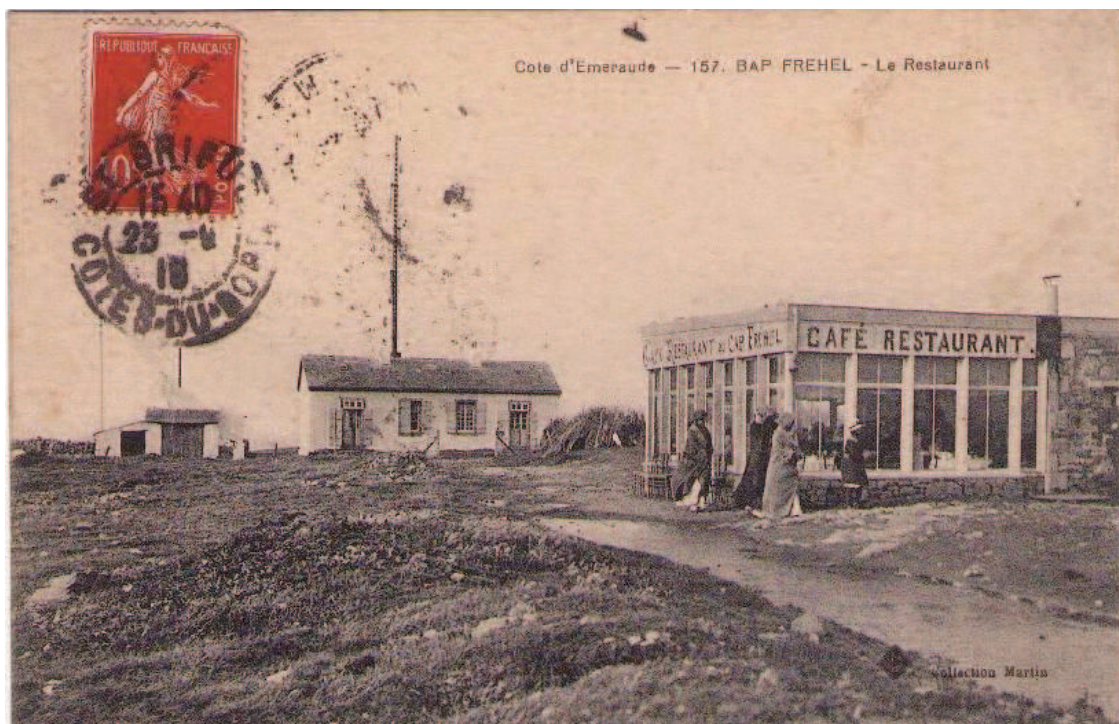


Figure 22 : Carte postale datée de 1918 montrant le poste électrosémaphorique et la buvette - restaurant

Pendant l'entre-deux-guerres, aux aménagements sporadiques se substitue une organisation de l'activité touristique *in situ*. À la pointe du Raz, c'est un « véritable germe de station » touristique qui prend place sur le site où jusqu'à cinq hôtels (figure 23) y exercent leur activité (Baron-Yelles, 1996).



Figure 23 : Carte postale des hôtels à la pointe du Raz pendant l'entre-deux-guerres

Sur le cap Fréhel, le restaurant de la Fauconnière est établi après la Grande Guerre (figure 24). Divers projets immobiliers seront envisagés par leur propriétaire, la Société Civile Immobilière du Cap Fréhel, mais n'aboutiront pas.



Figure 24 : Carte postale pendant l'entre-deux-guerres : le restaurant de la Fauconnière et le sémaphore de la pointe du Raz

À Quiberon, la « mer sauvage » comme se fait encore appelée la côte sauvage, remplit une fonction de promenade pour les vacanciers qui s'y sont établis. Jouxant la grande plage, elle constitue une alternative dans les activités estivales, les jours où le temps n'est pas propice à la baignade. Ceci n'est pas toujours sans danger. « La côte peu élevée [15 à 22 mètres], y est bordée de récifs spumeux, balayés en gros temps, par des lames de fond, qui ne se gênent point pour cueillir traîtreusement et emporter avec elles les admirateurs trop passionnés des colères de l'océan » (Gruyer, 1925). En 1925 et 1930 sont construits deux restaurants à l'extrémité sud de la côte sauvage – Le Vivier et Les Mouettes –, extrémité située en proximité directe avec la ville et le port de Quiberon, permettant d'effectuer une halte à l'aller où au retour de la promenade (figure 25).



Figure 25 : Vue aérienne du restaurant Le Vivier au premier plan et de celui des Mouettes, en retrait

Jusqu'au Front populaire, c'est une clientèle aisée qui se déplace à la belle saison vers la presqu'île de Quiberon, « des gens très select, et très sérieux appartenant à la noblesse, à la magistrature, à l'armée à l'industrie, au commerce » (lettre de Tristant Y., curé de Saint-Pierre-Quiberon, en 1926 *in* Vincent, 2007). L'organisation locale du tourisme qui se déroule pendant l'entre-deux-guerres est néanmoins orientée dans le but de favoriser la venue à la haute saison des classes sociales les plus fortunées. « Le syndicat d'initiative de Quiberon et de Belle-Île-en-Mer [créé en 1923] propose en 1939 l'accueil, à prix réduit, des congés payés pour les périodes du 1^{er} au 15 septembre, tandis que pendant la pleine saison, cette clientèle sera habilement dirigée sur des plages voisines. Clientèle digne d'intérêt quand la station se vide, cette solution est faite contre leur arrivée, car, par exemple, pour les salariés du bâtiment et des travaux publics, la période de vacances est fixée depuis 1937 du 1^{er} juillet au 31 décembre. Selon les décrets d'application de la loi, les congés payés de ces ouvriers ne peuvent être accordés au mois de mai. Le syndicat d'initiative de Quiberon et de Belle-Île-en-Mer sélectionne ainsi la clientèle de la station » (Vincent, 2007).

5 - L'amélioration de l'accessibilité

Pierre Py souligne dans son ouvrage *Le tourisme, un phénomène économique* (1992) que « le site le plus spectaculaire (...) ne devient touristique qu'à partir du moment où il devient accessible ». Il est certain que le développement de l'automobile va accroître les facilités d'accessibilités sur les sites en renforçant l'autonomie des touristes. Si des acteurs nationaux comme le Touring Club de France ont œuvré depuis le début du 20^e siècle pour favoriser l'accès aux sites pittoresques, certains acteurs locaux du tourisme vont également y contribuer par la demande de construction de tronçons supplémentaires, les prémices des routes touristiques.



Figure 26 : Carte postale pendant l'entre-deux-guerres : voiture stationnant devant le phare du cap Fréhel

C'est dans cette optique de développer le tourisme sur le cap Fréhel qu'en 1939 la Chambre d'Industrie Climatique « demande au Conseil Général de bien vouloir envisager la construction d'urgence du tronçon touristique Vieux-Bourg — Cap Fréhel, formant solution de continuité, pour permettre au plus tôt l'afflux des touristes vers le haut du département, selon la formule consacrée : "Le Cap Fréhel, porte d'entrée des Côtes-du-Nord." » (Conseil général des Côtes-du-Nord, 1939), qui sera construit peu après (figure 26).

La pointe du Raz continue d'émerveiller ses visiteurs qui, propulsés dorénavant par les moteurs à explosion, restent saisis par le spectacle qui s'offre à eux :

Cap Sizun La pointe du Raz, Jean-Pierre Abraham et Rémy Le Berre (1997)

Plus de sentier : de la caillasse, c'est la Pointe. C'est la littérature : elle a tout piétiné, depuis Michelet ou Heredia, tout raboté sous des rafales d'adjectifs pondéreux. Mieux vaut faire état ici d'un enthousiasme automobile : c'était en 1937, un soir d'octobre, dans le car venant de Quimper, et c'est Julien Gracq : « La car allégé s'enleva comme une plume pour attaquer l'ultime raidillon qui escalade le plateau du Cap — alors indemne d'hôtels et vierge de parking — et tout à coup la mer que nous longions depuis longtemps sur notre gauche se découvrit à notre droite, vers la baie des Trépassés et la pointe du Van : ce fut tout, ma gorge se noua, je ressentis au creux de l'estomac le premier mouvement de mal de mer — j'eus conscience en une seconde, littéralement, matériellement, de l'énorme masse derrière moi de l'Europe et de l'Asie, et je me sentis comme un projectile au bout du canon, brusquement craché dans la lumière. Je n'ai jamais retrouvé, ni là, ni ailleurs, cette sensation cosmique et brutale d'envol — enivrante, exhalante — à laquelle je ne m'attendais nullement ». [...] Pour qui vient par le sentier, cependant, la falaise n'est pas si étonnante. L'essentiel est en mer. Le vertige léger qu'éprouvait un gardien, suspendu au va-et-vient entre son phare et la vedette de relève, in le ressent un peu, tout au bout, sur la grande pierre inclinée.

Nous pouvons observer à travers cette description que l'expérience du lieu ne se limite pas à la période passée sur le site en lui-même, mais que l'accession au site en fait partie. L'imaginaire porté par les lectures, les descriptions des prédécesseurs « préparent » la découverte. Proche du lieu, le visiteur sait déjà qu'il arrive sur une extrémité rocheuse, un lieu où se déchaîne la violence des éléments marins et aériens. L'expérience est intense au point d'occulter les éléments qui pourraient rompre l'idée du site sauvage. En effet, l'auteur signale l'absence d'hôtels et de parkings alors qu'ils ont été construits quelques années auparavant. Tous ne sont pas dans le déni comme cet auteur et vont se soucier précocement de question relative à l'aménagement de ce type de site.

6 - Aménagement, inquiétudes, destructions, des actions humaines continues

« En 1929, dans le journal l'Illustration, René Villard, dans un article intitulé *Sauvons la pointe du Raz* pose les problèmes dus à l'invasion par les touristes et évoque l'érosion du sol. Le tourisme est déjà critiqué, l'auteur parle de « magasin à souvenirs » et de « bibelots soi-disant bretons. » (Fichaut et al., 1997). Le Touring Club de France, qui pourtant a contribué à la médiatisation de la pointe, et qui possède un hôtel sur place (Baron-Yelles, 1996), sollicite le préfet en vue du classement du site selon la législation de 1930, requête exaucée tardivement sous l'occupation, en 1942, et ne concerne que la partie distale. De même au cap Fréhel, le classement du site en 1943 sous l'Occupation sonne le glas des possibilités civiles d'urbanisation (Amiot, 1981). La côte sauvage de Quiberon est quant à elle classée très tôt puisqu'elle date du 7 mai 1936.

Les classements effectués sous l'administration de Vichy n'empêchent néanmoins pas l'armée allemande d'y construire de nombreux équipements défensifs, sur ces lieux éminemment stratégiques. À la pointe du Raz, à l'exception du sémaphore, tous les bâtiments qui ont été construits avant-guerre – les hôtels, les commerces et les restaurants – ont été détruits par l'armée allemande. En 1944, les infrastructures militaires sont détruites soit par l'armée allemande avant leur fuite comme c'est le cas par exemple au cap Fréhel (figure 27), soit par l'armée de libération.



Figure 27 : Photo prise à la fin de la Seconde Guerre mondiale : le sémaphore a été détruit, ainsi que le phare et les installations allemandes. Le restaurant de La Fauconnière semble avoir été épargné.

Ces destructions vont en quelque sorte constituer une remise à zéro en ce qui concerne l'aménagement des sites. Sur nos terrains d'étude, des stratégies différentes vont être adoptées par les acteurs locaux.

7 - La massification touristique du littoral breton pendant les Trente-Glorieuses : les élus locaux veillent à posséder un contrôle sur cette ressource économique : études de cas

L'après-guerre est la période où la pratique touristique commence véritablement à se démocratiser à l'ensemble des milieux sociaux urbains. Pour répondre à l'augmentation et la diversification sociale des vacanciers ayant des besoins et des attentes renouvelées, les acteurs locaux du tourisme vont reconstruire les infrastructures d'accueil des visiteurs et les adapter à cette nouvelle donne.

a - La réorganisation de la pointe du Raz par les pouvoirs publics

Pour pallier rapidement la destruction des infrastructures touristiques et satisfaire la clientèle d'alors, des baraques s'établissent de manières improvisées et imprromptues en arrière du sémaphore tandis que deux hôtels sont construits sur le côté nord de la pointe (figure 28).



Figure 28 : Sur cette carte postale prise en 1954, nous pouvons remarquer la disparition des cinq hôtels et autres bâtiments touristiques qui se trouvaient en retrait immédiat du sémaphore. En outre, nous apercevons sur la partie gauche du cliché les deux hôtels nouvellement construits.

En complément, la banalisation de la voiture et les campagnes de promotion du Comité du tourisme du Finistère font de la pointe du Raz un haut lieu de visite régionale pour une côte sud du Finistère qui attire de plus en plus d'estivants. Nous n'avons à ce titre pas réussi à trouver de chiffres précis, mais des publications de géographie dont nous pouvons citer Chartier (1950) et Ginier (1972) évoquent la notoriété et la fréquentation de la pointe du Raz s'amplifiant après-guerre. Par conséquent, des parkings improvisés se développent en lieu et place des anciens bâtiments. Dans un souci de normalisation et de rationalisation des usages, la municipalité de Plogoff, en accord avec l'État, lance en 1962 la construction d'une cité commerciale et d'un parking payant en période estivale, en retrait du sémaphore et surtout en plein cœur du site classé (figure 29). La commission des monuments et sites, les représentants de l'État ainsi que les acteurs locaux jugent à l'époque ce projet comme la meilleure solution, d'un point de vue esthétique, et économique (Duigou, Le Boulanger, 2005).



Figure 29 : Carte postale pendant les années 1970 : vue aérienne de la pointe du Raz

b - La balnéarisation du littoral morbihannais et l'aménagement progressif de la route côtière de Quiberon

La massification du tourisme pendant les Trente-Glorieuses permet la création de nombreux camping sur toute la côte sud-morbihannaise, et particulièrement sur la presqu'île de Quiberon et ses alentours, Carnac, la Trinité-sur-Mer, Erdeven. Les classes les plus aisées investissent les résidences secondaires et les hôtels des villes côtières (Quiberon, Carnac) tandis que les classes plus modestes vont remplir les campings aux alentours, transformant toute la côte morbihannaise en espace balnéaire différencié en pratiques, mais largement tourné vers l'industrie touristique.

La côte sauvage étant classée en grande partie depuis 1936 (figure 30), les aménagements sont restés succincts et progressifs. Aucun bâtiment ne peut y être construit et ce d'autant plus que la zone rétro-littorale appartient à l'armée qui y réalise des essais de tir. De ce fait, une large bande est exclue de tout projet d'urbanisme.

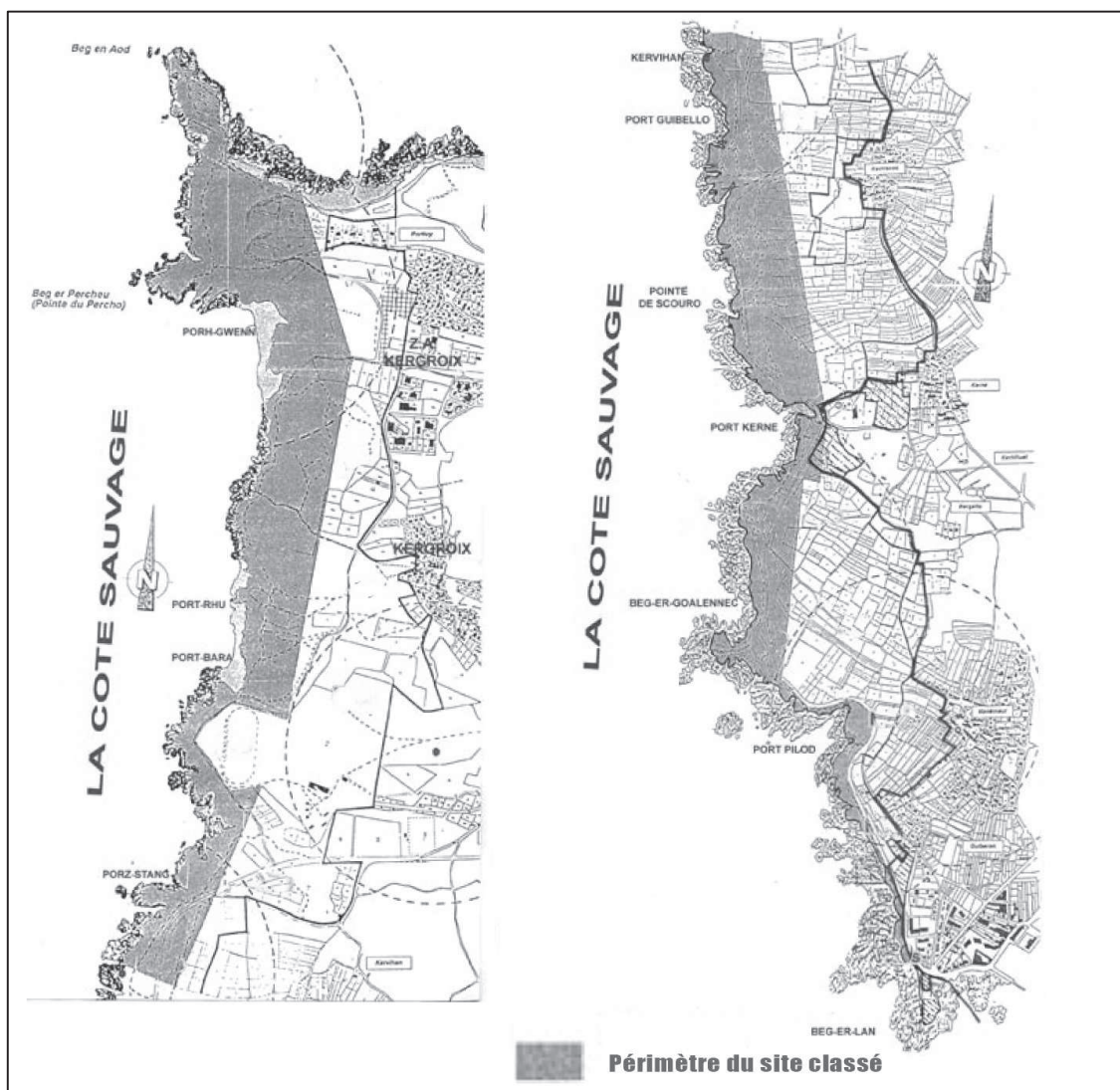


Figure 30 : Carte de périmètre du site classé sur la côte sauvage de Quiberon (Source : Bouffort, 2004)

Cependant un aménagement important va être plébiscité par les décideurs locaux et autorisé par l'administration centrale en charge des sites, c'est la construction en plusieurs étapes d'une route côtière le long de la côte sauvage. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les accès au site sont constitués de chemins d'exploitation agricole rendant l'accès automobile difficile. Dès les années 1950, des voies pénétrantes pour accéder au site sont bitumées pour y faciliter la venue des promeneurs, une au sud en proximité directe du bourg de Quiberon ainsi qu'une autre au nord, perpendiculairement au trait de côte.

Dès 1956, l'historien et journaliste Michel de Galzain commente avec regret cette modernisation des infrastructures :

« Son isolement lui crée des soucis personnels, en échange l'immunise contre certaines formes de modernisme, le pire ennemi de l'originalité. Ainsi, la piste qui menait à la grande côte de Quiberon se transforme-t-elle lentement, hésitant peut-être, en autoroute dédaigneuse des chemins de ronde qui

ourlent le vide des précipices. Est-ce un progrès ? Peut-être, si elle se contente du pigeonnier pour assister à la représentation, si elle facilite l'accès de la scène sans transformer en parking ce parc à grandes eaux : l'austère poésie de la dune, l'odeur poivrée des chants mystérieux, les couchers de soleil aux mirages ensorcelants, la mer aux chants mystérieux ne s'accommodant pas avec la cohue des villes : l'enchantement serait rompu, et comme les Korrigans de la mythologie morbihannaise qui rentraient sous les dolmens au lever du jour, refuseraient peut-être "de bondir et de hurler la foule des monstres cachés dans l'ombre de l'océan" qu'avait observés Victor Hugo, "soulevant les vagues avec leurs dos énormes." »

L'auteur fait part de ses craintes face au désensauvagement du site par l'artificialisation des chemins. Ce processus va se poursuivre et même s'amplifier puisqu'entre 1966 et 1972 est construite une route côtière, qui en certains endroits empiète sur le site classé (figure 31).

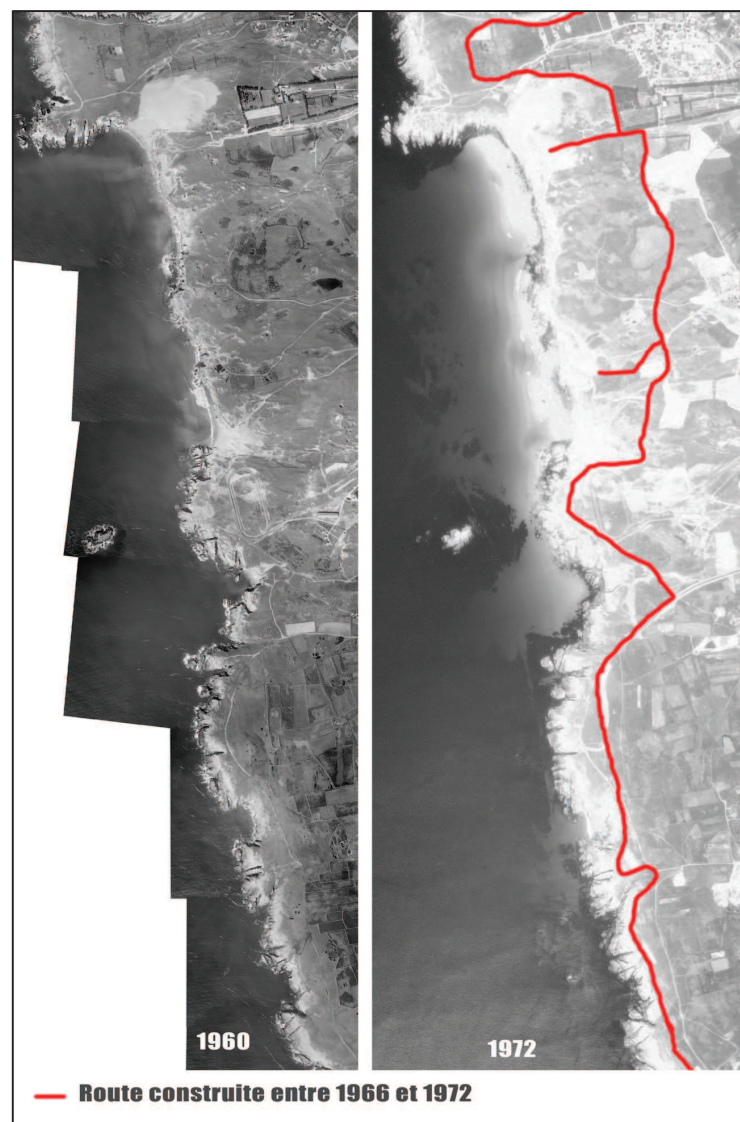


Figure 31 : Carte du tracé de la route côtière de la côte sauvage de Quiberon (Source : Géoportail)

c - La régulation des aménagements au cap Fréhel par la maîtrise foncière municipale

Dans les années 1950, la municipalité de Plévenon rachète à la Société Civile Immobilière du Cap Fréhel les 296 hectares qui lui appartenaient, mais sont devenus à ses yeux inutiles, ne pouvant désormais y implanter de nouvelles constructions suite au classement du cap. « La municipalité (de Plévenon) a décidé ce rachat pour agrandir la propriété communale, mais aussi pour éviter le morcellement de la lande et lui garder son aspect naturel » (Amiot, 1981). Nous ne pouvons certifier la déclaration de l'auteur quant à l'intention de la municipalité de vouloir protéger le milieu naturel, mais cependant nous constatons leur volonté, par l'acquisition des landes du cap, de vouloir maîtriser quelque peu son développement.

Pourtant, en 1974, le maire de Fréhel, nouvelle commune issue de l'unification de Pléherel et de Plévenon, en accord avec son conseil municipal, projette de réaliser une nouvelle liaison routière entre le cap Fréhel et le Fort-la-Latte ainsi que la création de deux parkings d'une capacité totale de 400 places, en arrière du phare et du sémaphore, tout ceci en site classé, autrement dit inaménageable d'après les textes de loi sans l'accord du Premier ministre. Les propos tenus par le maire de l'époque, M. Hourdin, font écho avec ceux de Pierre Py où il établit un lien entre l'accessibilité, le tourisme et le patrimoine que nous avons cité plus haut. : « *Auparavant, il n'y avait pas de site parce que personne ne fréquentait ce sentier presque impraticable, alors que désormais les touristes pourront emprunter aisément la nouvelle voie et contempler un magnifique paysage. Nous n'avons jamais voulu saccager ce site au contraire.* » (in Le Démézet, Maresca, 2003).

Malgré le rejet du projet par le Conseil général des Côtes du Nord, les travaux commencent avec l'autorisation, du ministre de la Qualité de la Vie, ainsi que celle de la commission des Sites, soumise à d'intenses pressions. La SEPNB, soucieuse de préserver les milieux naturels, porte l'affaire au tribunal, et à la suite d'une rude bataille juridique, et malgré l'achèvement des travaux, fait condamner le maire à deux mois de prison avec sursis ainsi qu'à une amende. Cet épisode fait acte en France, car il constitue la première condamnation pénale d'un élu pour infraction concernant l'environnement.

La mise en tourisme de nos terrains d'étude est favorisée d'une part par le développement important et la communication des compagnies de chemin de fer et d'autres part par les sociétés locales qui par l'intermédiaire de leurs élus, de leurs commerçants, ont su saisir l'opportunité d'y créer une activité économique (Vincent, 2007). Dans la première moitié du 20^e siècle, des hôtels, des restaurants ou de simples buvettes sont construits afin de pouvoir fixer cette activité sur les promontoires littoraux. Progressivement, pendant l'entre-deux-guerres, des attentions sont portées par le TCF (Raz) ou par les élus locaux (Quiberon et Fréhel) sur les dangers d'un aménagement désorganisé de ces lieux. Les classements des sites

intervenants entre 1936 et 1943 illustrent cette préoccupation de maîtriser l'occupation de l'espace. Il s'agit bien de maîtriser, car à partir des années 1950, routes touristiques (Côtes sauvage de Quiberon et cap Fréhel), hôtels et restaurants (pointe du Raz) sont établis sur les sites afin d'en favoriser le développement touristique. En somme, ils représentent pour les pouvoirs publics locaux des objets d'attention particuliers dès les années 1930. Le dispositif Grands Sites n'arrive donc pas comme pour combler une lacune de l'action publique, mais, nous allons le voir, pour en transformer les modalités.

Conclusion du chapitre 4

En l'espace d'un siècle, certaines hautes falaises littorales bretonnes sont passées du statut de lieux ignorés à celui de curiosités, puis de monuments naturels dont la visite s'est largement organisée. Notre analyse de cette invention patrimoniale a permis de révéler plusieurs étapes communes dans ce processus. Deux composantes de l'établissement de ces lieux en objets patrimoniaux se dégagent alors, d'une part la diffusion de valeurs culturelles élitaires, d'autre part de nouveaux lieux qui deviennent des espaces de pratiques que l'évolution des moyens de locomotions a quelque peu transformées.

En premier lieu, la révélation par les voyageurs du 19^e siècle, qui baignés par le Romantisme, ont transcendé certains lieux dans leurs carnets de voyage. Ils ont, dans leurs écrits, contribué à construire une représentation spécifique des promontoires littoraux, celle de lieux propices à la contemplation, à la méditation, à la rencontre, voire l'inclusion de l'être dans la nature faussement sauvage, puisqu'usité par l'Homme de longue date. Complétés par les représentations picturales, ces pionniers de la pratique des promontoires littoraux se trouvent aux fondements de la constitution sociale d'un esprit conféré aux lieux. Déjà en 1990 les auteurs de la géographie universelle rappelaient que « l'esprit des lieux n'est pas dans les lieux, mais dans les têtes. [...] Les lieux n'ont pas d'esprit, mais chacun leur en prête » (Brunet, 1990). Si chacun se construit une représentation quelque peu spécifique d'un lieu, elle n'est néanmoins pas isolée de leur environnement social, et spécialement des mécanismes de diffusion sociale du goût. À ce titre, nous rappellerons les travaux de Kalaora (1981) en ce qui concerne la forêt de Fontainebleau, celui de Chamboredon et Méjean (1983) à propos de la Provence, de Corbin sur le littoral (1988), dans une manière plus large les travaux de Bourdieu à propos de la diffusion du goût dans son ouvrage *La Distinction* (1979). Le dénominateur commun de ces travaux est d'avoir mis en valeur le processus de diffusion du goût, y compris les valeurs patrimoniales, des élites culturelles reconnues comme légitimes vers l'ensemble des élites urbaines dans un système descendant des plus hautes classes sociales vers les classes les plus populaires. C'est ce que nous avons pu observer dans la diffusion de la pratique de découverte de nos terrains d'étude. L'apparition des guides de voyage est un médium qui a contribué à cette dynamique, mais qui a aussi provoqué une certaine standardisation de l'information. En effet, la forme « boîte à outils » ou « trucs et astuces du voyageur » vers laquelle évolue très vite ce type d'ouvrage confère à son possesseur des clefs de lecture encadrant les pratiques.

En second lieu, si le principe de diffusion ou de légitimation de ce « bon goût » est effectif, la pratique de ces lieux est aussi grandement favorisée par le développement du séjour balnéaire et la situation proximale de stations aux abords de ces sites naturels. Au voyage se substitue l'excursion à la journée ou à la demi-journée. Il semble dès lors

envisageable que cette contiguïté intervienne dans le processus de sélection/identification patrimoniale. Autrement dit, le promontoire littoral est d'autant plus fréquenté s'il se trouve à proximité d'un lieu de villégiature. Par ailleurs, le développement du réseau ferroviaire, par l'amélioration de l'accessibilité, mais aussi par la publicité réalisée par les sociétés de chemins de fer et les organismes locaux chargés du tourisme ont permis de l'essor du séjour balnéaire et conséquemment celui de la pratique excursionniste sur les promontoires. Enfin, le décloisonnement de la pratique spatiale procuré par le développement de l'automobile a parachevé les possibilités de pratique des lieux par l'ensemble de la société. Nonobstant, cela s'est effectué en plusieurs temporalités, et il faut attendre l'après-guerre pour que les classes moyennes puis les classes populaires puissent acquérir un tel moyen de locomotion.

L'activité de découverte de ces sites a très rapidement été organisée par les sociétés locales qui ont développé des services d'acheminement et d'accompagnement vers les sites, mais aussi mise en place des services d'accueil *in situ*. Face au développement des infrastructures d'accueil touristique les responsables politiques locaux, appuyés et quelquefois précédés par les associations de protection du paysage, sollicité le classement réglementaire. Les pouvoirs politiques locaux ont surtout tenu à organiser l'aménagement des sites, autrement dit conserver une mainmise sur cette ressource économique.

Conclusion de la partie I

En l'espace de deux siècles, les rapports sociaux aux espaces naturels ont profondément évolué. Nous avons montré dans cette partie combien les artistes, les scientifiques et la pratique du voyage ont contribué à l'invention et à la construction sociale des sites naturels pittoresques et aux valeurs artistiques, esthétiques et symboliques qui lui y sont associées. Le processus de patrimonialisation s'est ensuite réalisé par une diffusion descendante à l'aide de la médiation des œuvres picturales et littéraires, mais également la proximité des artistes avec les élites urbaines. La pratique du voyage en France puis la naissance des premières pratiques de tourisme et de villégiature vont accentuer cette diffusion vers une base plus large de la population, d'abord la petite et moyenne bourgeoisie, puis durant le 20^e siècle à l'ensemble de la société. Ce processus est double puisque la légitimation s'effectue d'une part par transmissions des valeurs associées aux sites naturels dans les salons parisiens, suivi des carnets de voyage, des guides touristiques, du système scolaire, et d'autre part la progressive démocratisation et organisation de la pratique du voyage.

La mise en place d'une politique publique instituant les sites naturels comme patrimoine de la nation est constitutive de cette appropriation par les élites politiques et sociales, autrement dit de l'émergence de la protection de cet objet comme problème social, ce qui apparaît au début du 20^e siècle avec l'apparition des associations pour la protection du paysage et la promotion du tourisme. Dès lors, une politique publique est mise en œuvre en fonction des représentations globales de la société, définissant les cadres de l'action publique. Après-guerre, les grands sites naturels ne constituent plus, du point de vue des politiques publiques seulement un paysage, un monument patrimonial, mais deviennent des objets naturels, des écosystèmes à protéger. Cette nouvelle considération s'est accrue avec l'augmentation de la sensibilité sociétale et politique envers l'écologie, qui s'est traduite par un renouvellement dans les années 1970 des acteurs légitimes pour encadrer cette politique publique, avec le remplacement de l'administration de la Culture par celle de l'Environnement.

La patrimonialisation contemporaine des grands sites naturels est au cœur d'un apparent paradoxe puisque la reconnaissance patrimoniale par l'État propose une lecture patrimoniale unique, officielle, homogène, atemporelle, désocialisée (Rautenberg, 2003) alors que l'actualisation de l'action publique a mis en place une territorialisation de cette politique publique proposant, à l'instar des démarches internationales de protection patrimoniale, de les considérer comme une ressource territoriale socio-économique. La patrimonialisation politique a été renouvelée, en intégrant notamment l'environnement dans les valeurs patrimoniales des grands sites naturels. Le rapport social à la nature a également évolué et

intègre désormais cette « sensibilité écologique », issu des crises écologiques qui s'intensifient et des crises sociales qui procurent certaines difficultés à penser l'avenir. L'environnement, à divers degrés, est révélateur des craintes relatives à l'avenir d'un monde globalisé, en sursis, incertain. Mais dans cette reconfiguration du monde devenue une biosphère aux ressources limitées, de quelle manière sont reconsidérés les grands sites naturels en tant que patrimoine ?

Nous avons vu plus spécifiquement dans le cas des promontoires littoraux bretons constituant nos terrains d'étude la manière dont ils ont été inventés par les voyageurs du 19^e siècle, ainsi que la mise en place progressive de leur découverte et de leur pratique. Cette mise en place est issue d'un processus double, d'une part celui d'une appropriation de ces objets par de plus en plus de groupes sociaux lui conférant des valeurs paysagères et émotionnelles et d'autres par une organisation par les communautés et les pouvoirs locaux de cette activité en tant que composante de l'économie territoriale. L'action locale est alors partagée entre le souci de conserver ces sites pour préserver la ressource tout en aménageant pour en favoriser la valorisation. Cette étude spécifique sur ces lieux a ainsi posé les bases de l'action locale qui n'a, jusqu'en dans les années 1980, pas pris en considération la protection des milieux naturels.

Nous avons pu montrer dans cette première partie que la patrimonialisation des sites naturels en général, et celle des promontoires littoraux emblématiques de Bretagne en particulier, est un processus composite et continu. Composite, car il est issu de la découverte par les voyageurs du 19^e siècle, repris par les premiers séjournants des stations balnéaires, mais également un objet de politique publique et objet de développement économique local pour les pouvoirs locaux et les commerçants. Il est continu, car ce processus est évolutif dans le temps. En particulier, nous avons vu que les référentiels d'action publique ont évolué, avec entre autres, cette intégration de la composante environnementale dans les modalités des politiques publiques en faveur des grands sites naturels.

Comment a-t-elle transformé les modalités d'action publique de nos terrains d'études ? Plus précisément, comment a été reformulée pour aboutir à une problématique justifiant la réhabilitation de ces sites ? Quels acteurs y ont pris part et de quelles manières ?

Partie II : La réhabilitation, un processus négocié de transformation du patrimoine

Le patrimoine n'est pas un donné mais un construit, tributaire du présent et du processus de patrimonialisation par des acteurs sur et au travers d'objets. Comme l'énonce Dubost (1994) dans son ouvrage *Vert patrimoine*, « la notion de patrimoine comme celle de nature n'est pas un invariant, elles renvoient à une histoire des "valeurs" au sens où l'entendait Aloïs Riegl²² (1984). Chaque époque a ses critères de sélection du passé, sa conception de la place de l'homme dans la nature. À une même époque, chaque société, chaque groupe social possèdent les leurs, avec des enjeux souvent différents et concurrents, des modalités divergentes d'appropriation et de définition. C'est dire le rôle essentiel des acteurs qui jouent un rôle pionnier dans la construction de nouvelles représentations et de nouveaux systèmes de légitimation ». Ainsi, à l'objet se substituent l'acteur et son projet.

Par ailleurs, les logiques publiques de protection des espaces naturels tendent à se territorialiser (Lajarge, 1997 ; Lussault, 1995). La place plus importante donnée aux collectivités territoriales a constitué un relais territorial à l'action publique. De cette manière, l'administration centrale eut l'occasion de réduire ces coûts de fonctionnement et d'investissement, mais également de renforcer la légitimité des politiques publiques par l'extension de la gouvernance aux décideurs locaux (Reliant, 2004). La spécificité en matière de sites emblématiques repose sur le fait qu'ils relèvent du patrimoine commun de la nation sur lequel l'État veut conserver un certain contrôle. Dès lors, le découplage de cette politique publique – entre l'élaboration doctrinale à l'échelon national et l'application de ces principes à l'échelon territorial – amène à interroger la construction des politiques de réhabilitation, et particulièrement l'aspect de l'engagement des collectivités. Si la réhabilitation est imbriquée dans un pan spécifique de la politique des sites classés, c'est-à-dire la politique Grands Sites, intègre-t-elle les mêmes questionnements, les mêmes acteurs ? Si l'adhésion de la collectivité locale en charge du site est indispensable à l'engagement d'une démarche Grands Sites, les modalités de cet engagement ou de cette acceptation sont à explorer. Il s'agit en définitive de révéler les postures des différents acteurs qui y prennent part afin d'analyser et de comprendre les logiques, mais aussi les rapports de force à l'œuvre dans les projets.

Il se pose alors la question des raisons de la réussite, sinon des résultats, du moins de la tenue de ces opérations. Quels sont les critères de l'engagement de ces élus locaux dans le bienfondé de la démarche Grands Sites ? La réhabilitation est-elle la résultante de la contrainte par la puissance publique où l'engagement dans ce type de processus est constitutif de l'existence d'autres intérêts à la réhabilitation des promontoires littoraux emblématiques bretons ? En outre, la question de l'action sur l'espace revêt un intérêt majeur. Le lien entre la politique publique de réhabilitation et les aménagements sur les sites révèle les doctrines

²² Aloïs Riegl est le premier à évoquer la relativité des valeurs, en montrant la construction sociale de la notion de monument historique.

d'actions publiques autant que les propriétés patrimoniales sur lesquelles l'attention se focalise. Par la comparaison avec les postures et les représentations des acteurs, elles mettent l'accent sur les rapports de force entre les acteurs.

Le chapitre 5 présente la manière dont la réhabilitation écologique s'est imposée dans la politique des grands sites naturels sous l'influence de certains acteurs. Il montre que ce renouvellement de la problématique d'action sur l'espace est issu de l'influence des acteurs engagés dans la préservation des milieux naturels, mais que si la réhabilitation s'est imposée comme un principe d'action publique, elle ne fait pas pour autant l'objet d'une représentation partagée de la conservation de ces objets patrimoniaux, *a fortiori* de la nécessité de sa réalisation. Dans les deux chapitres suivants, nous montrerons que la réhabilitation des promontoires littoraux va s'organiser suivant un fil directeur que constitue la renaturation du site. Ce terme de renaturation – ou de naturalisation – nous l'utilisons ici pour caractériser les deux grands versants des projets qui tendent tous les deux vers une volonté d'aboutir à un site où les signes de l'impact anthropique seront, en principe, amenuisés. D'une part, éliminer les infrastructures développées pour l'activité de découverte des sites (chapitre 6), d'autre part, faire en sorte que le milieu naturel, qui disparaît à certains endroits conséquemment au piétinement, puisse être restauré en respectant les caractéristiques écologiques propres à ce type de lieu (chapitre 7). Le tissu d'acteurs institutionnels organisé autour de la protection de l'environnement au sens écologique du terme, qui porte ces principes généraux de l'aménagement va devoir composer avec la volonté des décideurs locaux de maintenir de l'activité touristique liée à la découverte du site. Cette régulation de l'aménagement par le champ politique, et plus spécifiquement les décideurs locaux, va moduler la force de proposition constituée par des acteurs engagés dans la protection des écosystèmes. Le sens de projets de réhabilitation devient alors ambivalent, le site doit être soustrait aux impacts anthropiques tout en accueillant une fréquentation qui est de l'ordre du million de visiteurs.

Chapitre 5 : La mise en problème de la dégradation écologique des promontoires littoraux

Dans la mise en place du dispositif Grands Sites, la réhabilitation correspond à la formulation à une époque donnée de la nécessité de réparer des « altérations » identifiées par certains acteurs. Dans ce chapitre, il est question de la problématisation de la dégradation écologique comme un problème d'action publique. Nous y montrons comment certaines organisations associatives et institutionnelles ont œuvré à sa formalisation ainsi qu'à la considération que les promontoires littoraux emblématiques sont des espaces naturels littoraux comme les autres dont il faut protéger les milieux naturels. Par la suite, nous questionnons le rapport des élus locaux et des publics visitant ces lieux aux milieux naturels, et aux menaces pesant sur leur intégrité. De cette manière, nous interrogeons le principe de réhabilitation de nos terrains d'étude. S'agit-il d'une demande socialement partagée ou est-elle issue de l'activité sociale d'un groupe d'acteurs engagé pour la protection des milieux naturels ?

I - La dégradation écologique, une menace pour le patrimoine

Alors que depuis le début du processus de patrimonialisation les élites culturelles autant que les pouvoirs publics ont insisté sur les menaces de dégradation patrimoniale par les aménagements touristiques et industriels qui pesaient sur les sites naturels, l'apparition des préoccupations écologistes dans le monde associatif et plus largement, mais progressivement dans la société française va transformer cette approche. Durant le 20^e siècle, des écrivains et des membres de la SEPNB ont identifié certaines menaces pesant sur les promontoires littoraux emblématiques, nous constatons que ce sont les aménagements à dessein touristiques qui suscitent pour eux le plus d'inquiétude :

- À la pointe du Raz en 1929, l'alerte donnée par René Villard, écrivain, poète et journaliste, concerne essentiellement la menace du tourisme par l'implantation de magasins à souvenirs vendant des bibelots soi-disant bretons (Duigou, Le Boulanger, 2005). C'est aussi dans le souci d'organiser les infrastructures touristiques qui ont tendance à l'extension désorganisée qu'une cité commerciale regroupant les activités est établie en 1962.
- Sur la côte sauvage, Michel de Galzain, écrivain et historien, dénonce en 1956 l'aménagement de la route côtière (Galzain, 1956).
- Par ailleurs, au cap Fréhel, une association de protection de l'environnement, la SEPNB, fait condamner le maire de Fréhel suite à la construction d'une route et l'établissement de deux parkings (Le Démézet, Maresca, 2003).

Avec l'arrivée dans les années 1970 de nouveaux acteurs dans la protection patrimoniale des promontoires littoraux – DATAR, administration de l'Environnement, Conservatoire du littoral, SEPNEB entre autres –, conférant une valeur écologique patrimoniale aux sites, l'attention se porte moins sur les aménagements qui sont maintenant réglementés par le classement de ces sites que sur les facteurs pouvant altérer cette valeur. Ainsi, à l'instar de l'attention portée pour éviter l'altération du caractère pittoresque, esthétique, paysagère par l'installation d'infrastructures touristiques trop imposantes, une attention similaire va se mettre en place dans l'administration de l'Environnement pour protéger la composante écologique des sites.

Sans vouloir rentrer dans des considérations anthropologiques de la nature, les espaces naturels sont le produit de constructions historiques et culturelles. Le territoire européen est dans son ensemble totalement plus ou moins anthropisé (Becerra, 2003). Cette vision d'un espace préservé de l'action de l'homme tient du registre d'un imaginaire. Ainsi, de nombreux espaces dits « naturels » qui font l'objet de protections pour leurs caractéristiques écologiques ont été largement façonnés par l'activité humaine. La Camargue est peut-être l'exemple qui par les travaux de Bernard Picon (1988) a été très commenté en France. La construction de ces étangs, issue de l'interaction entre les activités agricoles et salines, est pourtant considérée comme un espace naturel et sauvage, ardemment défendu comme tel par les artistes qui y résidaient, dont le plus célèbre fut certainement Frédéric Mistral. Les exemples sont nombreux, la forêt de Fontainebleau défendue par l'école de Barbizon, le cœur du marais poitevin sont autant d'espaces considérés comme des espaces de nature au sens large, mais pourtant largement « fabriqués » par l'activité humaine. Sans vouloir ériger une typologie stricte de l'espace naturel, nous pourrions emprunter l'acception au champ des sciences de l'environnement qui le définit comme « un site à caractère naturel » (Bioret et al., 2010) qui n'est pas soumis à une utilisation à dessein d'une production intensive de ressource. De cette manière, cette définition permet d'exclure les espaces agro-industriels (cultures céréalières, zones d'élevages intensifs) sans pour autant exclure de nombreux sites qui sont considérés comme naturels, mais qui accueillent des pâturages extensifs, à l'exemple de la plaine de La Crau, des caps Blanc-Nez, Gris-Nez ou de nombreux espaces littoraux et de montagnes.

Certes, l'espace naturel est une construction sociale variable en fonction des groupes sociaux, mais néanmoins représente un socle conceptuel sur lequel les acteurs associatifs comme les acteurs institutionnels vont s'appuyer, nous le verrons, pour légitimer le bienfondé des réhabilitations. Le développement des sciences de l'environnement et plus particulièrement de l'écologie, ainsi que la volonté des scientifiques de s'investir dans la recherche appliquée et conquérir une certaine légitimité par les conseils qu'ils prodigent, vont orienter les politiques publiques qui souhaitent s'appuyer sur des éléments objectifs. Il permet non seulement de construire un système de mesure scientifique de l'évolution de

« l'état » de ces milieux naturels, mais également d'envisager un état désiré, optimal, un objectif à atteindre pour avoir une valeur écologique maximale. Cet indice qui mesure l'amélioration ou la détérioration de cette valeur va être formalisé sous le terme de « dégradation ».

La notion de dégradation écologique

La dégradation, au-delà de sa définition originelle de perte d'un grade, possède une kyrielle de définitions ayant le point commun de contenir une connotation négative : « Action de diminuer la valeur morale », « Action de mettre en mauvais état, de causer un dommage », « Passage progressif à un état plus mauvais », « Action d'affaiblir, de diminuer », « Perte de valeur »²³. L'ensemble de ces acceptions confère au terme de dégradation un versant dynamique caractérisant une perte matérielle ou immatérielle par rapport à un état antérieur. Dans le champ des sciences de l'environnement, le sens donné à la dégradation s'y apparente : « Se dit d'une évolution marquée d'un élément naturel par rapport à un état de conservation antérieur considéré comme meilleur, ou par rapport à un autre individu de cet élément naturel, retenu comme une référence. » (Bastien, Gauberville, 2011). Face à cette définition qui comporte ce terme de « meilleur », relativement imprécis et laisse place à un certain degré de jugement de valeur, la SERI (*Society for Ecological Restoration Intentional*) propose une approche fonctionnelle en précisant que la dégradation « se rapporte à des changements subtils ou graduels qui réduisent l'intégrité et la santé écologiques » (SERI, 2004).

Si l'impact négatif d'une action anthropique ou non sur l'écosystème ou le milieu naturel est relativement constant dans les définitions existantes, l'origine et la nature de ces changements sont peu explicitées. Il semble qu'il n'y ait pas de conception unanimement partagée. Un écologue avec qui nous nous sommes entretenu conseille « de se faire sa propre définition à partir ses propres lectures ». Les espaces naturels étant extrêmement différenciés, de la steppe aride à la mangrove, il semble que la notion de dégradation dépende de l'échelle spatiale et temporelle de l'objet étudié, de l'individu biologique au paysage en passant par le site, mais dépende également des scientifiques et des praticiens qui mobilisent ce concept. En somme, la dégradation écologique peine à traduire un phénomène biologique bien identifié. Il se module préférentiellement en fonction des thématiques développées dans le champ des sciences de l'environnement.

²³ Définitions du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (<http://www.cnrtl.fr/>)

1 - La dégradation écologique des promontoires littoraux

Contrairement aux réserves et parcs naturels où la protection des milieux est l'objectif premier, la politique publique en faveur des Grands Sites porte pour objectif général celui de reconstituer un état satisfaisant pour la découverte et la pratique du site, en somme, conserver les caractéristiques qui contribuent au tropisme touristique. Ce type de démarche est devenu une partie inséparable des projets d'aménagement de sites naturels. Il est cependant nécessaire de déconstruire cette démarche d'action publique afin de comprendre l'arrivée de la restauration écologique dans la patrimonialisation des grands sites bretons. Bourdieu rappelle que le chercheur doit « imposer une polémique incessante contre les évidences aveuglantes qui procurent à trop bon compte l'illusion du savoir immédiat et de sa richesse indépassable » (Bourdieu, 1973).

Un processus ancien

La dégradation des sites naturels dans la littérature des sciences de l'environnement est souvent attribuée à la massification du tourisme d'après-guerre (Sawtschuk 2010 ; Mission Espaces naturels et Cadre de vie, 1980). Cependant, des documents photographiques attestent que certaines hautes falaises littorales emblématiques de Bretagne étaient déjà dégradées au sens écologique du terme, avant ce tropisme touristique pour ces lieux.



Figure 32 : Cartes postales montrant l'activité anthropique et ses conséquences sur la pointe du Raz

- à gauche, Pardon sur la pointe du Raz (première moitié du 20^e siècle)
- à droite, abords de Notre-Dame-des-naufagés à la pointe du Raz. La végétation est absente en de nombreux endroits et présence de déchets multiples (première moitié du 20^e siècle)

À la pointe du Raz par exemple, malgré cette apparente image de pointe vierge et sauvage, se déroule chaque année depuis l'inauguration de la statue de Notre-Dame-des-Naufragés en 1904 un pardon le dernier dimanche de juillet qui rassemble un grand nombre de personnes (figure 32). Ce type d'évènementiel, ajouté au tourisme qui se développe déjà au début du 20^e siècle, et aux activités de signalisations et de surveillances maritimes occasionnent déjà une dégradation du couvert végétal comme la photo ci-dessus en atteste.

Nous pouvons faire les mêmes constatations en ce qui concerne le recouvrement par la végétation sur le cap Fréhel. Les multiples aménagements réalisés pendant la première moitié du 20^e siècle ont largement entraîné la disparition d'une part importante de pelouse et de lande (figure 33). En 1929, « l'extrême pointe est déjà partiellement dénudée » (Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement de Bretagne, 1989). Cette dynamique fut d'autant plus renforcée lors de l'occupation allemande par l'installation de multiples éléments militaires défensifs.

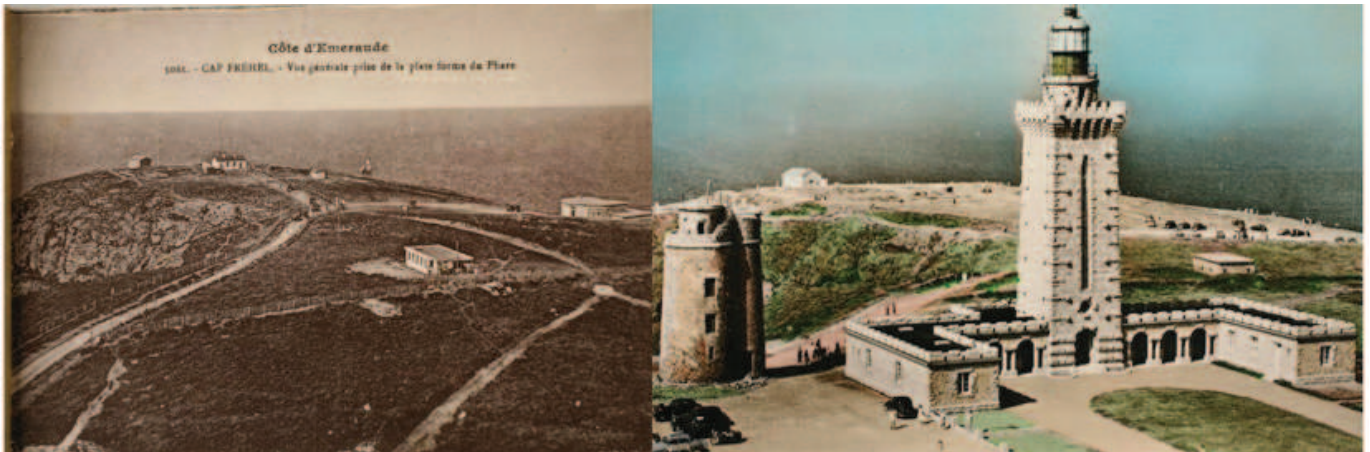


Figure 33 : Illustrations montrant le dénudement de l'extrême pointe du cap Fréhel.

- Le cap Fréhel pendant l'entre-deux-guerres : aménagement et création de cheminements multiples pour l'accès au sémaphore, à la chapelle et au restaurant (Source : Base mémoire, ministère de la Culture)

- Le cap Fréhel en 1957 : l'extrême pointe est en grande partie dénudée, issue de l'arasement du sémaphore et des installations allemandes : baraquements pour les troupes, blockhaus, nids de mitrailleuses, affûts de canons antiaériens, une station de repérage par le son, des abris souterrains (Amiot, 1981) (Source : Base mémoire, ministère de la Culture).

Les Trente Glorieuses, période pendant laquelle le tourisme – ainsi que la fréquentation des sites naturels – se démocratise et s'intensifie, ne constituent cependant pas l'époque où les dégradations du milieu naturel apparaissent sur les sites emblématiques français. Les associations comme le TCF et la CAF ont même œuvré pour que soient mises en place des routes dès le début du 20^e siècle pour accéder en voiture à ces lieux (Gauchon, 2002 ; Gay, 2006). Ces fréquentations sont anciennes, et même si elles sont numériquement moins importantes, des dégradations de la végétation apparaissent sans occasionner de réaction particulière quant à l'état général des sites. Déjà Flaubert, en 1847, constate à la pointe du Raz que « le sol est pelé par places » (Flaubert, 1989) sans aucune connotation négative ou positive, dans une simple description du lieu. À la fin du 19^e siècle et pendant la première moitié du 20^e siècle, l'attention portée par les défenseurs des monuments naturels se focalise sur la protection vis-à-vis d'aménagements trop destructeurs pour les sites.

L'identification de ces dégradations n'est pas contemporaine de la réalisation des premières dégradations de la végétation. Autrement dit, ce n'est pas l'apparition de ce

« phénomène » écologique qui a déclenché les premières réflexions à propos de ce phénomène, mais sa formulation en problème social au milieu des années 1970.

2 - L'inscription des questions de dégradation sur l'agenda politique

Les années 1960 marquent l'apparition d'une inquiétude au sein des organisations de l'administration centrale comme la DATAR (Cans, Charvolin, 2008) et des associations environnementalistes comme la *Société d'Étude et de Protection de la Nature en Bretagne* (Le Démézet, Maresca, 2003) par rapport à la fréquentation touristique des espaces naturels, et plus particulièrement sur le littoral²⁴. Ce qui marque la période des années 1970, c'est moins le développement du tourisme que le changement d'échelle dans la prise en compte de l'environnement, et ce à deux niveaux. D'une part, elle n'est plus circonscrite aux espaces des réserves naturelles et autres espaces protégés, l'environnement devient un domaine de l'action publique qui va englober tout le territoire, il se décloisonne des espaces dits naturels. D'autre part, la constitution du Club de Rome²⁵ signe les prémices de la postmodernité, celle d'une époque où le progrès ne suffira plus pour résoudre les maux du monde social et environnemental. Le scientisme, vivement critiqué, n'est plus vu comme une solution adéquate au développement sociétal, et une remise en cause des modèles d'aménagement du territoire émerge jusque dans le corps des hauts fonctionnaires de la DATAR (Cans, Charvolin, 2008). L'apport en matière de connaissances sur les milieux naturels apporte un vocabulaire, des concepts et des méthodes permettant de formuler les interactions entre l'Homme et son environnement. Le changement de leadership de l'administration de la Culture à celle de l'Environnement dans la conduite de la politique des sites classés matérialise au niveau politico-administratif cette évolution du rapport à l'espace dit « naturel », qui ne se voit plus seulement comme un paysage, mais comme un écosystème.

Le patrimoine des sites, qui se composait d'une substance paysagère, géomorphologique, mais aussi historique, mythique dans sa constitution, s'est agrémenté dans les années 1960-1970 d'une composante écosystémique. La fréquentation des lieux par le public est révélée par certains hauts fonctionnaires proches de la DATAR à partir des années 1960 comme un facteur de dégradation du patrimoine qu'il faut gérer. L'action d'aménager les sites va apparaître comme un outil permettant l'adéquation entre l'ouverture au public –

²⁴ Le tourisme balnéaire se développe beaucoup, et les espaces littoraux sableux mais aussi rocheux sont de plus en plus fréquentés.

²⁵ Le Club de Rome est un groupe de réflexion qui s'est constitué afin de réfléchir aux problèmes auxquels doivent faire face les sociétés tant industrialisées qu'en développement. Il réunit scientifiques, économistes, industriels et fonctionnaires nationaux et internationaux. En 1972, ils se font mondialement connaître avec la publication d'un rapport appelé *Halte à la croissance* dit aussi le *Rapport Meadows*, du nom de son principal rédacteur. Ce rapport remet pour la première fois en cause les vertus de la croissance au nom d'une prise de conscience d'une pénurie prévisible des sources énergétiques et des conséquences du développement industriel sur l'environnement. Les conclusions du rapport annoncent un futur inquiétant pour l'humanité. Beaucoup lui ont reproché à l'époque une certaine exagération dans ses prévisions, même si le rapport ne prévoyait aucun épuisement de ressources, ni aucun événement catastrophique avant 2100.

principe cher aux mouvements associatifs environnementaux comme au Conservatoire du littoral – et la conservation des milieux naturels, objectifs prépondérants pour ces acteurs. La dégradation du milieu naturel va alors pour eux comme pour l’administration de l’Environnement devenir synonyme d’une dégradation patrimoniale. Ils vont à ce titre revendiquer la prépondérance du patrimoine écologique et introduire les notions de réhabilitation, de restauration du patrimoine naturel.

Le lancement des « cent mesures pour l’environnement »²⁶ formalise déjà ce changement de considération sur les sites naturels emblématiques, par la mesure numéro 42 – *Aménagement en vue de la protection et de la mise en valeur de différents sites naturels en Bretagne* – qui se traduit sur le terrain par des expériences de « réfection du sol »²⁷ à la pointe du Raz et à Carnac. Les essais de restauration – ce terme est anachronique pour l’époque, nous l’employons par commodité – sont empiriques et réalisés par l’administration de l’Équipement sans se référer aux associations de protection et d’études de l’environnement ou à la communauté scientifique du champ de l’environnement qui est encore peu développée. À la fin des années 1970, l’administration de l’environnement engage une réflexion sur la dialectique entre l’aménagement touristique et la protection du milieu naturel, confiée à la mission Espaces naturels et cadre de vie. Le rapport intitulé « Vers une politique d’aménagement et de réhabilitation des sites naturels à forte fréquentation. Recueil d’idées » est remis en mars 1980.

Ce document s’évertue dans le propos introductif à déconstruire l’opposition supposée entre le naturel et l’anthropisé :

« Sites naturels : aménagements ou non-aménagements ?

Ce titre peut susciter une réaction de surprise justifiée par la juxtaposition de deux termes antinomiques : “aménagement” et “naturel”. Ces termes sont, par essence, en opposition parfaite et pourtant nous sommes amenés à les utiliser conjointement. Cette terminologie trouve sa justification dans l’analyse de la situation actuelle. » (Mission Espaces naturels et Cadre de vie, 1980)

Ce court extrait exprime la volonté de renouveler l’action publique sur les sites touristiques à caractère naturel. Plus particulièrement, il dénote l’aspect empirique de la démarche puisqu’elle repose essentiellement sur l’analyse des expériences de terrain. Révélateur de l’approche adoptée par l’administration de l’Environnement, il constitue en quelque sorte une méthodologie établie à partir des multiples expériences sur différents sites naturels. La réhabilitation écologique du site ne se base pas sur les savoirs scientifiques, mais

²⁶ Les « cent mesures pour l’environnement » sont un catalogue de mesure élaboré à la demande du Premier ministre pour constituer l’amorce d’une politique d’environnement. Il s’articule autour de quatre types d’actions : recherche et étude, information et éducation, action concrète sur le terrain et action législative réglementaire.

²⁷ Malgré nos recherches bibliographiques et la sollicitation de plusieurs acteurs ayant travaillé autour de la réhabilitation de la pointe du Raz, nous n’avons pu connaître ce qui était entendu exactement par « réfection ». Les suppositions qui nous ont été faites évoquent une décompaction du sol.

sur les exemples de terrain. Le principe opératoire est unique et simple : il s'agit de protéger le milieu naturel du pas du visiteur par la fermeture de zones au public, sans pour autant fermer totalement le site. Il est ainsi présenté par l'administration comme la seule solution valide et nécessaire à la conservation de l'aspect naturel. Rapport fondateur puisqu'étant le premier à effectuer une synthèse de la relation entre la fréquentation d'un lieu et la gestion du milieu naturel, il pose d'emblée comme composante patrimoniale des sites à forte fréquentation la valeur écologique, et évoque peu ou prou celle sociale liée aux constructions historico-culturelles de ces sites. Seule, la méthodologie de l'analyse de l'état du site mentionne les « zones d'intérêt touristique » à représenter cartographiquement. L'acception qui voudrait qu'un site naturel soit dans un bon état de conservation patrimonial si les milieux naturels sont correctement préservés fait son apparition. Le discours est sans équivoque : « L'aménagement d'un site naturel ne peut se concevoir autrement qu'animé en premier lieu de la volonté de sauvegarder le patrimoine naturel avant même de vouloir le faire découvrir. » (Mission Espaces naturels et Cadre de vie, 1980). Malgré les premières ébauches ministérielles pour établir une doctrine de réhabilitation du milieu naturel des sites touristiques, peu de projets prennent forme. La poussée écologiste dans la fin des années 1980 va renforcer les possibilités d'action du service déconcentré de l'environnement, la Délégation régionale à l'Architecture et à l'Environnement : la DRAE (Le Bourhis, 2009). En 1988, la DRAE Bretagne épaulée par la préfecture de Région commande à un bureau d'étude, Ouest Aménagement, un rapport intitulé « Le tourisme et les pointes rocheuses. Impacts de la fréquentation. Principes et méthodes de restauration » (Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement de Bretagne, 1989). Le terme peu usité jusque-là de « restauration »²⁸ apparaît.

Ce travail est composé d'un état de l'art bibliographique, d'une caractérisation des dégradations et démarches entreprises de réhabilitations écologiques. Il constitue un diagnostic de l'état écologique des hautes falaises bretonnes les plus fréquentées²⁹ et des modalités de réhabilitation entreprises. S'inscrivant dans le cadre doctrinal de la primauté écosystémique de ces espaces du rapport commandité en 1980 par le ministère en charge de l'environnement, il préfigure les principes qui vont être entérinés dans la politique Grands Sites :

- la qualité écologique est une condition prioritaire à la qualité patrimoniale du site
- la fréquentation importante dégrade ce patrimoine

²⁸ Les termes de réhabilitation et de récréation écologiques étaient jusqu'à la fin des années 1980 préférentiellement utilisés, exception faite peut-être les systèmes dunaires, où nous avons retrouvé la mention de ce terme dès 1982.

²⁹ Cap Fréhel, cap d'Erquy, pointe du Raz, pointe du Van, pointe de la Torche, pointe du Conguel, Pointe du Grouin, pointe des Poulains, pointe du Croisic.

En outre, il constate :

- l'absence de mise en place de techniques de restauration sur les sites « surfréquentés »
- la méconnaissance des gestionnaires et aménageurs de ce qu'il se fait sur les autres sites naturels

Enfin, il énumère des pistes de principes d'aménagement :

- basés sur la seule expérience réalisée *in situ* – à la pointe de La Torche, Finistère – et sur deux études ayant permis de rédiger des « techniques de restauration envisageables sur ces milieux, les plus complets (Belle-Île – 1987, cap d'Erquy – 1983) fournissant plusieurs listes d'espèces utilisables. »
- s'appuyant sur les savoirs scientifiques à propos d'espèces végétales. À défaut d'avoir réalisé des expérimentations permettant de faire des suivis, les savoirs accumulés sur l'écologie de ces espèces permettent d'envisager comment elles se comporteront.

Ce travail symbolise la manière dont les grands sites bretons sont envisagés par l'administration de l'environnement et les praticiens à partir des années 1980 : ils sont des espaces naturels à part entière ; ils sont dégradés par la fréquentation touristique ; la réhabilitation écologique doit être menée pour retrouver leurs qualités intrinsèques. Il y a une véritable captation de l'objet que constituent les promontoires littoraux par l'action publique de la protection écologique des milieux naturels.

Les années 1980 sont une décennie où l'action publique et particulièrement en matière d'aménagement du territoire change de forme. Pour limiter les pouvoirs conférés aux collectivités locales à propos de la gestion des usages de l'espace, des lois comme la loi montagne (1985) ou la loi littoral (1986) sont votées au parlement. Le but affiché de ces législations est de pouvoir réguler un aménagement du territoire localisé, permettant de préserver des espaces « naturels » ou « semi-naturels » soumis à la pression urbaine et périurbaine. Si ce type d'outil permet de coordonner l'artificialisation des sols par l'urbanisation et éviter un grignotage trop important des espaces attractifs pour les installations touristiques ou résidentielles, il se révèle insuffisant pour pallier le problème de la dégradation écologique des espaces naturels à forte fréquentation. Devant la massification du tourisme, la nécessité de trouver des solutions pour « réparer » le milieu devient une doctrine partagée par les praticiens de la gestion d'espaces naturels : Conservatoire du littoral, services Espaces naturels départementaux et la SEPNE principalement. Devant le manque de données scientifiques, c'est une démarche empirique qui est alors mise en œuvre et va s'intégrer avec la politique Grands Sites. En effet, outre le fait d'avoir pour objet le même type d'espace – à composante naturelle et très fréquenté –, la restauration écologique des promontoires littoraux bretons va pouvoir bénéficier de cette démarche d'impulsion étatique, la démarche Grands Sites, qui peut dégager des moyens financiers importants.

II - L'intégrité écologique des promontoires littoraux, une préoccupation partagée ?

Nous venons de redessiner à grands traits la manière dont l'intégrité écologique s'est immiscée dans le débat public ou plutôt a été inscrite comme un problème relevant de l'action publique. Quels acteurs y ont contribué ? S'agit-il d'une problématique socialement partagée ? Nous devons en effet ici différencier les promontoires littoraux emblématiques des espaces naturels au sens large. Les années 1970 marquent le décroisement du terme « d'écologie », jusque-là entendu comme la science des écosystèmes, pour tendre vers un autre sens, celui de mouvement de défense du milieu naturel et de l'environnement. « En écho à la sensibilité sociale aux questions de protection des espaces naturels, des associations de protection de la nature puis de nouvelles tendances politiques "vertes" apparaissent en effet un peu partout dans le monde pour dénoncer la dégradation des milieux naturels et la disparition d'espèces animales et végétales, les dégâts du progrès industriel (comme la catastrophe de Seveso en 1976), les politiques anti-nucléaires ou les projets de réalisation des grandes infrastructures » (Becerra, 2003). Cette sensibilité qui demeure hétérogène (Alphandéry, Bitoun, Dupont, 1993) n'a cessé de croître dans la société française même si elle est inégalement répartie dans les différentes classes sociales (Berthuit, Hatchuel, Loisel, 1997). Cependant, il ne faut pas confondre sensibilité écologique prise dans une acception générale et dématérialisée avec celle liée à la protection d'un espace naturel en particulier, *a fortiori* avec nos objets d'étude. En effet, il convient dorénavant de montrer à l'échelon local quels sont les acteurs qui ont contribué à cette problématisation écologique, quelles sont leurs logiques, et comment sont-elles considérées par les acteurs publics qui en ont la charge localement, les élus locaux, ainsi que les publics qui viennent découvrir ces sites.

1 - La protection des espaces naturels littoraux en Bretagne par la société civile³⁰ : l'importance de la Société d'Étude et de Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB)

Si dans la partie I nous avons montré comment la politique des sites a été réactualisée après-guerre à l'échelon national, nous observons également à l'échelon régional que la protection des espaces naturels s'organise. Fer de lance de cette activité en Bretagne, la Société d'Étude et de Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB) va jouer de son influence et s'immiscer en tant que partenaire privilégié de l'action publique de la protection des espaces naturels bretons en général, et sur l'espace littoral en particulier. Nous appuierons notre propos sur de l'ouvrage de Maurice Le Démézet et Bruno Maresca (2003) au sujet de la Société d'Étude et de la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB). Par l'entremise de cette vision à l'échelle régionale, nous voulons mettre en exergue l'imbrication du régional, avec le national dans le domaine de la protection de l'environnement.

³⁰ Au sens de Larry Diamond comme étant le domaine de la vie sociale civile organisée qui est volontaire, largement autosuffisant et autonome de l'État.

Les premiers pas d'une organisation environnementaliste

Les militants pionniers en matière protection de la nature en Bretagne, figures de proue au niveau national, s'inscrivent dans cette lignée d'amateurs férus de naturalisme. Deux professeurs du secondaire, Michel-Hervé Julien et Albert Lucas, enseignant respectivement en musique et en géographie fondent en 1952 le *Cercle des géographes du Finistère*, suivi un an plus tard de la création du *Cercle naturaliste du Finistère* et créent la revue *Penn ar bed*. Ce proto-groupe protectionniste grossit rapidement et atteint en 1953, 450 membres. Outre une majorité de professeurs et d'instituteurs, ces deux cercles se composent de quelques étudiants conquis par leurs enseignants et un certain nombre de notables locaux : pharmaciens, architectes, ingénieurs, médecins. Nous nous trouvons ici dans une configuration proche des sociétés savantes du 20^e siècle imprégnées d'une forte identité régionale. Les scientifiques universitaires restent relativement à l'écart de cette association, nonobstant le lien se tissera entre Michel-Hervé Julien et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), par l'entremise de l'ornithologie qui nouvellement habite ce jeune professeur. Notons ici que l'ornithologie reste encore à ce stade sur un terrain d'accumulation de connaissances scientifiques, et se concentre sur les activités de baguage, et est encore assez éloignée de la protection et de la préservation militante en tant que telle. Cette aviphilie sera toutefois, par l'engagement de ces passionnés, le fer de lance des mouvements protectionnistes bretons et nationaux³¹.

Même si nous ne parlons pas d'écologie à cette époque, les prises de position de Michel-Hervé Julien dans l'éditorial du numéro 11 de *Penn ar bed* (1957) font état d'une considération précurseur et renouvelée vis-à-vis de la nature :

« La Protection de la Nature apparaît comme l'un des problèmes les plus importants de notre époque, surtout dans des régions comme la Bretagne, où la densité de population, la multiplication des voies de communication, le prélèvement abusif sur le cheptel sauvage, la dangereuse augmentation des défrichements, provoquent un rapide recul des derniers lambeaux de terres vierges, une rupture des équilibres biologiques et par conséquent un appauvrissement général des ressources naturelles. »

Michel-Hervé Julien, 1957, *Penn ar Bed*, n° 11

³¹ En 1912, le lieutenant Hemery, membre de la Société nationale d'acclimatation de France, dénonce les safaris organisés par la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest pour y massacrer les macareux moines sur les côtes nord de la Bretagne et plus spécifiquement sur les Sept-Îles. Il constitue la Ligue pour la protection (LPO) des oiseaux avec l'ornithologue Louis Magaud d'Aubusson. L'association obtient la mise en réserve des Sept-Îles cette même année 1912. Cet épisode est fondateur et emblématique de la protection d'une espèce. Cependant, la LPO reste une organisation parisienne dont l'action restera modérée sur le territoire français.

Les cercles géographes et naturalistes ne constituent pas le meilleur cadre pour accueillir une activité protectionniste et militante, et c'est pour cette raison qu'en parallèle de ces organisations savantes est créé en 1958 la Société d'Étude et de la Protection de la Nature en Bretagne, avec pour ambition et objectif d'étendre son action à l'ensemble de la Bretagne d'avant-guerre (avec la Loire-Atlantique) et des continuités biogéographiques limitrophes. Les premiers combats s'inscrivent résolument dans le champ naturaliste. Outre la mise en protection, avec l'aide de l'État, de certains rapaces et autres espèces considérées comme nuisibles, leur première grande victoire sera l'établissement d'une réserve ornithologique en 1959 dans le nord du Cap-Sizun (Finistère), préservant ainsi cet espace de la construction d'une « corniche » à proximité des colonies d'oiseaux établies. Lors de son inauguration, leurs porte-paroles argumenteront : « grâce à la protection totale dont jouiront les colonies, elles ne tarderont pas à s'étendre jusqu'à proximité des fractions de route en corniche, constituant un attrait supplémentaire pour le tourisme ». Au niveau local, les préoccupations liées à la protection de la nature sont encore faiblement présentes pour les populations locales, l'association se tourne préférentiellement vers une activité de lobbying auprès des ministères, des administrations départementales, des conseils généraux ainsi que des cénacles notabiliaires où Michel-Hervé Julien a ses entrées.

Les balbutiements protectionnistes de la SEPNB se développent dans un contexte social de développement économique, de révolution agraire, sous couvert de Plan Marshall, et d'une administration étatique très peu encline, pour l'heure, à prendre en considération la composante environnementale. L'association privilégie la persuasion à la contestation.

Le littoral, le point focal de l'engagement de la SEPNB

Le départ estival vers le littoral français se généralise pendant les Trente-Glorieuses et s'accompagne d'aménagements touristiques. Face à la bétonisation de la Côte d'Azur, l'État par l'intermédiaire de la DATAR, s'interroge sur la politique à mener en matière d'aménagement littoral. Michel-Hervé Julien réussit alors à diffuser le principe du « Tiers-sauvage »³² observé aux Pays-Bas, dans la politique de la DATAR. Ainsi très précocement, la SEPNB œuvre dans son activité de lobbying, au-delà des limites régionales et naturalistes, dans l'optique d'organiser de façon raisonnée le développement et l'aménagement des territoires. En 1964, la SEPNB réalise un inventaire des « sites à vocation de Réserves Naturelles » dans la circonscription des affaires culturelles de Rennes (les quatre départements bretons et la Loire-Atlantique) suite à la proposition de trois membres du CNPN, dont le secrétaire général et le président de la SEPNB.

³² Il s'agit d'un principe initié par les animateurs du tourisme et de la protection de la nature de ce pays et qui consiste à laisser 33% du littoral sauvage, vierge de toute construction ou routes, avec uniquement des sentiers.

Dans le document remis à la préfecture de Rennes, l'association fait déjà état de l'intérêt particulier porté au littoral :

« Notre liste comprend également de nombreuses portions de littoral dont certaines ont déjà eu à souffrir de routes littorales mal comprises, de constructions inopportunes et des excès du remembrement. (...) Des dangers analogues guettent notamment les îles (remembrement à Belle-Île, constructions à Ouessant) tandis qu'un peu partout sur le bord de la mer se créent des stations balnéaires qui relèvent d'une absence totale de politique d'aménagement rationnel du territoire. » (Le Démézet, Maresca, 2003).

Cet inventaire qui recense 88 sites à protéger est composé à 57 % de sites littoraux, soit 50 sites, et vient corroborer l'intérêt du mouvement associatif pour la frange littorale bretonne. Cette focalisation sur cet espace linéaire tient notamment au fait de la forte présence d'ornithologues à la SEPNB, car le littoral présente une richesse et une diversité en matière de population et d'espèces d'oiseaux. Dans cette liste figurent les sites du cap Fréhel et du cap Sizun, contenant la pointe du Raz.

Site/Départements	22	29	35	56	44	Total
Nombre Sites littoraux	11	11	2	18	8	50
Nombre Sites totaux	19	16	10	28	15	88
% Sites littoraux	58 %	69 %	20 %	64 %	53 %	57 %

Tableau 2 : Recensement du nombre de sites littoraux parmi la liste des sites à vocation de réserves naturelles par département

La protection passive des sites littoraux est une idée sur laquelle se rejoignent la SEPNB et le ministère des Affaires culturelles (créé en 1959) en charge des sites classés. Tandis que le ministère désire une conservation au titre de leurs caractéristiques esthétiques, paysagères, emblématiques, la SEPNB appelle une protection en regard de leurs particularités écologiques.

Certains des sites patrimoniaux identifiés par les deux institutions se superposent, mais les valeurs qui leur sont attribuées divergent. Le bureau des Sites confère à chaque espace classé une valeur particulière³³ que le dossier de classement détaille. La SEPNB quant à elle, possède une représentation du littoral comme un ensemble naturel possédant des caractéristiques propres, à organiser à l'échelle régionale. Dans les premières années d'activité de cette association, il se dessine une approche territorialisée de la gestion environnementale, qui va faire écho à celle de la jeune DATAR (créé en 1963) et avec qui elle va entretenir une certaine proximité.

³³ Caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque

Les promontoires emblématiques, des espaces littoraux naturels comme les autres

Les statuts de l'association rédigés le 22 décembre 1958 et modifiés le 3 octobre 1966 précisent que son objectif est de « Sauvegarder (...) la faune et la flore naturelles en même temps que les milieux dont elles dépendent lorsque leur conservation s'impose par suite d'un intérêt scientifique, économique ou esthétique caractérisé ». Il s'agit en quelque sorte d'un retournement de sens de la considération des sites naturels d'intérêt que propose la SEPNB. À la conception prioritairement esthétique, pittoresque, paysagère qui habitait les représentations patrimoniales autant de l'action publique que du monde associatif, les membres actifs de la SEPNB – comme l'ensemble des sociétés de protection de la nature émergentes après-guerre – les substituent au profit d'une nouvelle représentation, celle d'espaces littoraux rocheux, en tenant assez peu compte du caractère culturel et symbolique des lieux. La focalisation des membres de l'association sur l'étude et la protection des oiseaux concentre les premières années d'activité vers la mise en place de réserves ornithologiques, comme à Goulien en cap Sizun ou aux rochers de la Fauconnière au cap Fréhel. Même si nous pouvons envisager qu'ils ont probablement conservé une considération esthétique des lieux, les sites pittoresques sont devenus à leurs yeux des espaces abritant aussi des écosystèmes et des espèces, et constituent une priorité affichée.

Ainsi, l'activité de l'association, avec ce regard écologique sur les promontoires littoraux, a contribué à recentrer le débat public concernant la protection de ces espaces sous ce prisme. Pionnière de la protection de l'environnement en Bretagne, elle va trouver un relais institutionnel avec la mise en place du Conservatoire du littoral

2 - Le Conservatoire du littoral : un établissement public incontournable dans la protection de l'espace littoral

En 1975, la création du Conservatoire du littoral est élaborée au sein de la DATAR, qui doit faire face à certaines critiques du monde associatif (dont la SEPNB), du champ politique local et national (Kalaora, 2004b). Plus précisément, c'est leur politique d'aménagement du littoral français réalisée dans les années 1960 qui est jugée trop tournée vers le tourisme. Le rapport Picquart remis en 1973, une étude sur « les perspectives à long terme d'aménagement du littoral français », préconise la création d'un établissement chargé de sa protection.

Ayant la possibilité de devenir propriétaire de sites naturels, le Conservatoire du littoral va devenir le bras armé de l'action publique en matière de protection littorale par la maîtrise foncière. Ainsi le Conservatoire « a hérité (de la DATAR) l'idée d'aménagement rationnel, de planification en affirmant la présence de l'État sur le territoire pour éviter une logique pure de marché » (Kalaora, 2004b). Le positionnement du Conservatoire du littoral s'inscrit dans une préservation générale du littoral, « de protéger les sites naturels menacés,

dans toute leur richesse et leur diversité, pour les générations futures » (Kalaora, Granier, 1996). Étant propriétaire à la fin de l'année 2010 d'environ 22 % des 5533 km du littoral métropolitain, nous pouvons entrevoir l'importance qu'il possède dans la protection et l'aménagement littoral. Sur nos terrains d'étude, il est propriétaire de la pointe du Raz (figure 34) et de la côte sauvage de Quiberon (figure 35).



Figure 34 : Propriété du Conservatoire du littoral sur le site de la pointe du Raz (Source : Conservatoire du littoral)

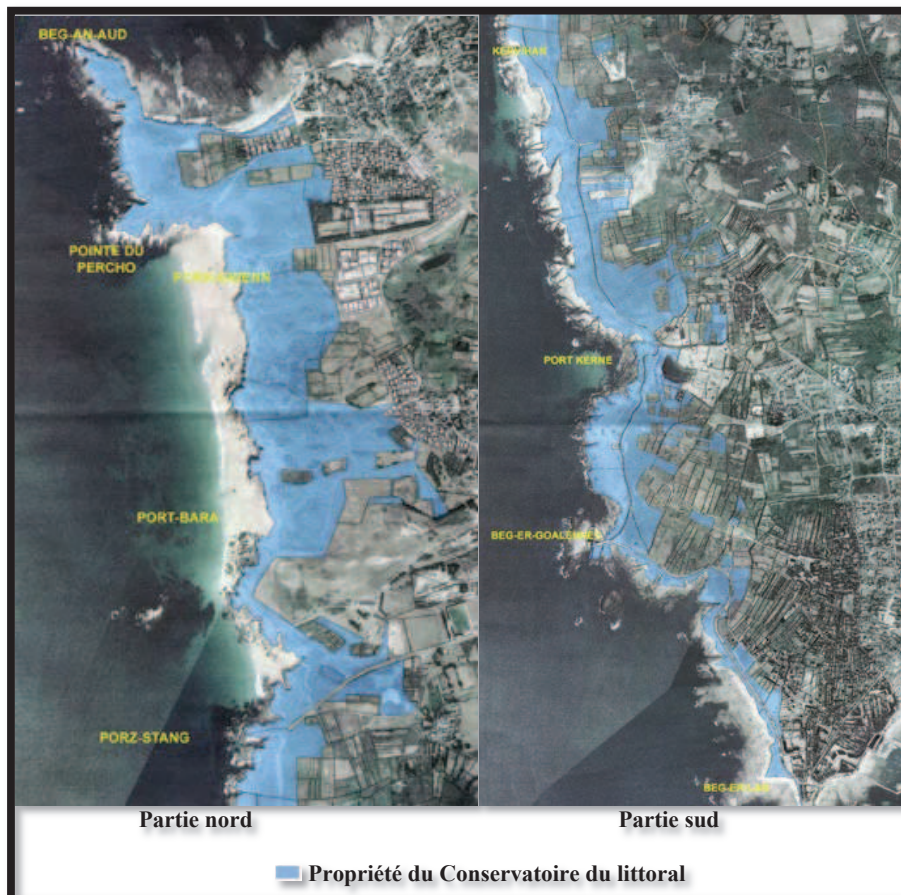


Figure 35 : Propriété du Conservatoire du littoral sur le site de côte sauvage de Quiberon (Source : Bouffort, Art Payg', 2004)

En tant que propriétaire, le Conservatoire du littoral possède un pouvoir décisionnel important sur les terrains qu'il a acquis. En 2007, la déclaration faite par Emmanuel Lopez – directeur du Conservatoire du littoral – à l'occasion d'un colloque relatif à la protection du littoral synthétise la position acquise par son institution : « La politique générale de l'État sur le littoral n'est pas de la responsabilité du Conservatoire, mais des administrations compétentes et/ou des élus. (...) À aucun moment le Conservatoire propriétaire ne peut se voir imposer des aménagements ou des modes de gestion. » (Conservatoire du littoral, 2007).

La principale puissance d'action du Conservatoire du littoral réside en sa capacité financière qu'elle tire en grande majorité d'une dotation gouvernementale. Dans la démarche Grands Sites et spécialement celle de la pointe du Raz, l'État s'est engagé financièrement à hauteur de 15,5 millions de francs et le Conservatoire du littoral de 10 millions de francs. Il constitue donc un intermédiaire financier de l'action publique économiquement non indispensable puisque l'État peut directement transmettre ses fonds financiers sur l'opération comme il l'a d'ailleurs fait en partie en apportant directement 10 millions de francs pour l'OGS de la pointe du Raz. Il ne gère pas lui-même les terrains acquis, mais conventionne la gestion avec des collectivités locales, des organismes ou des associations.

« Le Conservatoire acquiert les terrains donc l'acquisition les rend inaliénables, il n'y aura jamais d'urbanisation. [...] Le conservatoire essaie de verrouiller en amont et après le plan de gestion vit sa vie. »

(Entretien écologue 22/12/2009)

La posture et l'action du Conservatoire sont à ce titre intéressantes, car ils vont s'inscrire dans la même démarche que le classement d'un site en le rendant inaliénable. Il se crée donc une sorte de doublon de protection sur les promontoires littoraux emblématiques, lorsqu'ils sont classés et dans le même temps propriété du Conservatoire. En devenant propriétaire du site, le Conservatoire du Littoral se place comme acteur prépondérant dans le choix du parti d'aménagement. Ce positionnement est d'ailleurs dans l'ensemble constaté par les différents acteurs de la démarche Grands Sites. Si sa légitimité est quelquefois questionnée, sa position de propriétaire lui confère une position d'autorité auprès des autres acteurs.

« Le Conservatoire a participé de très près à l'opération, on avait des contacts très fréquents. Il était l'un des décideurs privilégiés sur le parti d'aménagement de l'opération et le député-maire président du syndicat mixte ne faisait rien sans avoir la validation du Conservatoire. »

(Entretien technicien DDE 29 détaché auprès du syndicat mixte en charge de l'aménagement de la pointe du Raz 01/06/2011)

« Le Conseil Général était en retrait par rapport à cela parce que c'était une propriété du conservatoire du littoral, donc là c'était l'avis du propriétaire qui comptait là-dessus essentiellement donc on n'a pas pris parti. »

(Entretien technicien du service Espace naturels CG29 27/04/2011)

« Le conservatoire reste quand même le décideur. On est obligé de leur demander régulièrement l'autorisation. Quand on passe sur de la phase un peu plus stratégique, c'est logique en même temps, mais ils ont leur point de vue, leur vision. Au final, c'est ça qui passera. »

(Entretien chargé de mission syndicat mixte en charge de l'aménagement de la côte sauvage de Quiberon 23/11/2009)

« Généralement, quand il y a une grosse décision à prendre, c'est fait en concertation avec le conservatoire. Donc c'est vrai qu'ils essayent de maîtriser un peu la situation. »

(Entretien écologue 22/12/2009)

À la pointe du Raz il devient par sa position de propriétaire un appui important pour les promoteurs de la démarche Grands Sites que sont l'administration de l'Environnement, le député de la 6^e circonscription du Finistère et le préfet. Pour la candidature de la côte sauvage de Quiberon, il en est même l'instigateur avec le service Espaces Naturels du Conseil Général du Morbihan.

Par sa capacité à exercer une maîtrise foncière, le Conservatoire du littoral se positionne comme un acteur majeur de la protection de l'espace littoral lorsqu'il réussit à en devenir le propriétaire. Sans être hégémonique quant aux questions relevant de leur aménagement ou de leur gestion, il possède une position prépondérante dans les rapports de force et va contribuer en collaboration avec l'administration de l'Environnement à la réactualisation de l'aménagement des promontoires littoraux emblématiques bretons, orientés vers une protection accrue des milieux naturels. Les acteurs engagés en faveur de la protection de l'environnement convergent vers des problématiques communes en ce qui concerne nos terrains d'études, mais qu'en est-il des élus locaux engagés dans la démarche Grands Sites ? La dégradation des milieux naturels constitue-t-elle un « problème », une perception de la situation de ces sites ?

3 - Un impensé des acteurs politiques à l'échelon local

Les rapports que nous avons présentés ci-dessus montrent que la préoccupation envers les dégradations des milieux naturels des sites fortement fréquentés devient dans les années 1980 une problématique de travail dans les administrations centrales (Mission Espaces naturels et Cadre de vie, 1980) comme dans celles déconcentrées (Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement de Bretagne, 1989) et décentralisées (Bureau des Périmètres sensibles 22, 1987). Au printemps 1989, le Comité interministériel pour la Qualité de la Vie décide de reprendre les dossiers Grands Sites, que Brice Lalonde présente en Conseil des ministres en novembre. Dans un contexte où la décentralisation renforce le pouvoir des communes et des collectivités intercommunales dans la gestion des usages de l'espace, la patrimonialité des milieux naturels et sa conservation deviennent un problème d'action publique. Le rapport social des décideurs locaux aux milieux naturels des promontoires littoraux peut s'observer dans les premières phases du dispositif Grands Sites. En effet, à travers l'intensité de leur engagement à s'engager dans les processus de réhabilitation, c'est un élément qui explicite indirectement leur appropriation des milieux naturels. En d'autres mots, un engagement fort peut signifier pour un élu ou groupe d'élus locaux qu'ils considèrent la dégradation écologique des promontoires comme problématique vis-à-vis de cette ressource patrimoniale.

a - L'engagement des collectivités locales dans le dispositif Grands Sites : études de cas

- La prise en main préfectorale du dossier de la pointe du Raz

Lorsque conjointement les administrations de l'Environnement et de l'Équipement envisagent de relancer la politique Grands Sites, l'appel envoyé dans les préfetures pour questionner l'opérationnalité d'une telle mesure reçoit un écho favorable par le préfet du Finistère, Maurice Saborin. Ce dernier qui s'est saisi de la réhabilitation du cap Gris-Nez Blanc-Nez alors qu'il occupait le même poste dans le Pas-de-Calais estime que les conditions peuvent être réunies pour organiser la réhabilitation du site à la pointe du Raz. À ce titre, il réunit le 3 octobre 1989 à Plogoff une réunion, rassemblant entre autres tous les maires du Cap-Sizun, de nombreux techniciens des services déconcentrés et décentralisés. L'impulsion initiée par le préfet va être déterminante.

« Le point de départ en fait, enfin le déclencheur, c'était une visite du nouveau préfet de l'époque sur le Cap-Sizun, je crois, en hélicoptère. Quand il a vu le site de la pointe du Raz (figure 36), il a été un peu choqué, par l'aspect, et donc a engagé un petit tour de table là-dessus, voir ce qui était possible de faire pour réhabiliter tout ça »

(technicien DDE 29 01/06/2011)

« J'ai été frappé, à mon arrivée à Quimper, il y a trois ans (...) de retrouver un site si dégradé vingt ans après ma précédente visite. »

(Préfet Saborin dans Combat nature n° 95, novembre 1991)



Figure 36 : Photographie de la pointe du Raz 1997 (avant travaux). La situation sur ce cliché est équivalente à celle de 1989, lors du constat établi par le préfet (Source : syndicat mixte de la pointe du Raz).

Le préfet va trouver un appui important pour porter le projet d'OGS en la personne d'Ambroise Guellec, député du Finistère (1988-1997) et ancien secrétaire d'État à la Mer du gouvernement Chirac du 20 mars 1986 au 10 mai 1988.

« À la pointe du Raz, il y a eu un certain nombre de péripéties dans les années 70. On a jugé que c'était intéressant d'essayer. J'étais le député de la circonscription à l'époque, c'est pour ça que j'étais associé aux réunions à la préfecture dans un premier temps, et puis c'était une démarche État. Donc, première réunion, on a vu que la chose était tout à fait compliquée. (...) On se disait que de toute façon ça valait le coup parce que la pointe du Raz était dans un état absolument lamentable, le désert au bout là. »

(Ambroise Guellec député de la circonscription — Président du syndicat mixte, 08/03/2010)

Ce sont ces deux personnes qui vont convaincre l'ensemble des acteurs du bienfondé de la démarche. Ils vont surtout véhiculer l'idée que la protection et la restauration des milieux naturels sont une nécessité pour l'intégrité du site.

« La première partie était vraiment sous l'autorité de l'État, et puis il arrivait un moment où ça devait être appréhendé par les acteurs locaux. On s'est trituré la cervelle, et malheureusement on est arrivé à la conclusion que l'on ne trouverait pas un seul capiste pour s'y impliquer et conduire l'affaire. C'est là que je me suis dit que si l'on voulait aller jusqu'au bout, il fallait assumer. Et je suis rentré activement dans l'affaire. »

(Ambroise Guellec député de la circonscription — Président du syndicat mixte, 08/03/2010)

Dans le travail d'archive réalisé, nous voyons que dans la mise en route de l'OGS, aucun élu de la commune de Plogoff, ni des communes limitrophes n'y prennent réellement part. Malgré le grand dénudement de la pointe, leur préoccupation unique se dirige sur la problématique de la cité commerciale située en plein site, celle-ci étant devenue très vétuste et qui présente des problèmes sanitaires. C'est le préfet aidé du député de la circonscription – qui est également un ancien Secrétaire d'État à la Mer – et du Conservatoire du littoral qui proposent de racheter une partie plus importante de la pointe. Ils vont reformuler la problématique de la réhabilitation et placer la restauration du couvert végétal comme une des priorités majeures.

- L'OGS, un outil pour le service espace naturel du Conseil général du Morbihan

La candidature OGS sur le territoire de Gâvres-Quiberon est issue de l'initiative du service Espaces naturels sensibles du Conseil général du Morbihan. En effet, lorsque l'État lance en 1993 une seconde vague d'appels à candidature via un contrat Plan-État-Région, ce service se saisit de cet appel et construit un dossier de candidature. Il compte s'appuyer sur ce dispositif pour bénéficier de moyens pour agir activement sur un espace naturel s'étalant entre Gâvres et Quiberon, et comprenant la côte sauvage. Le CAUE 56, association de loi 1901, financé par le CG 56, est missionné par ce dernier pour établir le dossier de candidature. Ce CAUE est épaulé par l'ODEM³⁴ pour les aspects environnementaux et la DIREN³⁵ Bretagne pour la formulation du dossier.

« L'idée du Grand Site c'était de passer d'une protection passive de propriété à une protection active avec des financements, des opérations qui seraient menées. C'était quand même du bout des lèvres de la part du Département, et c'était plus les services qui ont proposé cela. Il y avait la signature des directeurs quand même, et des élus, du moins du président derrière qui a laissé faire tout au moins. Je ne sais pas s'il approuvait ou pas, mais il a laissé faire et puis il ne se posait pas 50 questions. »

(Entretien technicien service ENS du CG56 28/06/2011)

Les élus du Conseil général ont donc acquiescé sans vraiment y prendre part, mais lorsque la candidature est acceptée par les services de l'État, les conseillers généraux des cantons concernés³⁶ vont alors se l'approprier pour convaincre les élus communaux du territoire. Le premier accueil est pourtant mitigé chez les élus et il faudra quatre ans pour que se mette en place une structure sous la forme d'un *syndicat intercommunal à vocation unique* (SIVU)³⁷ pour porter le projet. Si des luttes politiques à l'échelle de ce territoire peuvent

³⁴ Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan

³⁵ Direction régionale de l'Environnement

³⁶ La candidature Grand Site concerne un territoire plus vaste que la simple côte sauvage de Quiberon et s'étale sur trois cantons, celui de Quiberon, de Belz et de Port-Louis.

³⁷ Il devient un syndicat mixte au début des années 2000 avec l'entrée de la Communauté d'agglomération du Pays de Lorient : CAP L'Orient

justifier une partie de cette tergiversation à constituer ce SIVU, elle s'explique également par le fait que pour partie d'entre eux, ces espaces ne sont dégradés.

« Il y a eu beaucoup je dirai d'atermoiements parce que les élus ne ressentait pas le besoin de protéger et restaurer les milieux naturels. Pour eux le projet au départ c'était... enfin s'il fallait passer par là pour avoir de l'argent... Ils ne ressentait pas le besoin de protéger les espaces. »

(Entretien technicien de la DDE 56, 30/06/2011)

Le conseil municipal de Quiberon va refuser par deux fois – en décembre 1995 et juin 1996 – l'adhésion au SIVU, et à chaque fois avec refus massif du conseil : respectivement 21 voix contre, puis 25 voix contre et 2 pour. Dans l'article du Télégramme daté du 1^{er} décembre 1995 relatant ce refus, nous pouvons y noter l'avis du conseil municipal à propos de l'état de la côte sauvage. « En tenant compte de l'état et de la nature des côtes de la commune (côte rocheuse avec un arrière dunaire en bon état), le conseil municipal par 21 voix, s'oppose à l'adhésion de la commune au SIVU Grand Site. »

Ainsi, devant les difficultés à convaincre les élus de s'engager dans la démarche Grands Sites, la préfecture du Morbihan, en charge d'encadrer et de mener à bien le contrat Plan-État-Région, décide de faire pression sur les communes hésitantes.

« Je crois que les élus n'ont pas eu trop le choix. Il y a eu des discussions avec le préfet, avec le Conseil général, mais je crois qu'ils n'avaient pas le choix, je crois qu'on ne leur a pas donné le choix donc il fallait les accompagner, c'est tout. »

(Entretien technicien de la DDE 56, 30/06/2011)

Une note interne de la préfecture du Morbihan³⁸ relate le fait que début 1996, « seule la commune de Quiberon a refusé de participer à cette démarche » et que « Monsieur le sous-préfet de Lorient devrait se rendre en mairie de Quiberon pour convaincre la municipalité ». Ce sont donc finalement les multiples sollicitations de la préfecture, du CG 56 et du Conservatoire du littoral qui vont aboutir à « l'adhésion » des élus communaux au projet d'OGS.

³⁸ Note interne non signée, Archives départementales du Morbihan, Vannes.

- Les conflits entre les élus locaux du cap Fréhel et la SEPNB autour de la protection des milieux naturels

En 1989, l'association des Caps destinée à la gestion et la promotion des sites cap Fréhel-cap d'Erquy s'est constituée autour du Conseil général des Côtes-d'Armor, de la commune de Fréhel et celle d'Erquy. La SEPNB comme les offices de tourisme locaux en font également partie. L'année suivante, la municipalité de Fréhel – propriétaire de la quasi-totalité du cap – décide l'aménagement de deux parkings pouvant accueillir 400 véhicules et des panneaux publicitaires, en toute illégalité en regard de la loi de 1930 relative aux sites classés. La SEPNB qui se trouve en désaccord avec le projet décide alors d'inviter le ministre de l'Environnement – Brice Lalonde – par l'entremise de son secrétaire général.

« Brice Lalonde au Cap Fréhel c'est moi qui l'aie amené. Le maire de Fréhel le matin en lisant son journal il a su que le ministre était au cap Fréhel dans la journée. J'étais content de mon coup parce que Lalonde il habitait Saint-Briac, il n'était pas très loin. Là, on avait fait un sacré coup... »

(Entretien ancien secrétaire général de la SEPNB, 21/04/2011)

Et lorsque la SEPNB foment ce rendez-vous, il est très mal reçu et compris par les élus. Il s'en suit une joute verbale en présence du ministre entre le secrétaire général de l'association et le maire, dont certains propos sont cités dans un article du 27 juin 1990 dans le journal Le Monde relatant la visite du ministre :

« Monsieur le maire, vous êtes un délinquant. » « Vous les écolos, ne venez pas nous emmerder. Ici, nous sommes chez nous. » Telles sont parmi d'autres, les amabilités qu'ont échangées, lundi 25 juin, sur un cap battu des vents, M. Max Jonin, secrétaire de la Société de protection de la nature de Bretagne, et les élus de la commune de Fréhel, dans les Côtes-d'Armor.

(Ambroise-Rendu M., 1990, « Maire après dieu », Le Monde, 27 juin)

À la suite de cet épisode quelque peu conflictuel, les élus qui possèdent quelques ressentiments envers la SEPNB vont alors trouver un dispositif pour les exclure de la jeune structure de gestion et de protection de l'environnement. Ce dispositif est la création d'un syndicat mixte dans lequel une association ne peut en faire partie.

« Le pourquoi de la transformation ça a été une tension et un conflit dans les membres de l'association. Les élus du Grand Fréhel avaient aménagé un parking sur le site du cap Fréhel sans demander l'autorisation à personne. Le secrétaire général de la SEPNB a alerté le ministère et a fait venir Lalonde. Ça a été limite, enfin ça a failli se finir en pugilat. Et il se trouvait que dans l'association des Caps la SEPNB en faisait partie, au même titre que les offices de tourisme localement, les élus. Les élus de Fréhel, pas les élus du Conseil général, mais les élus localement, le maire a dit "moi je ne siège plus à la même table que ces gens qui nous dénoncent", en même temps il était mauvais joueur. Et donc ce que l'histoire ne

retiendra pas parce que peu de gens le savent où s'en rappellent, c'est qu'en réalité la formule qui a été trouvée pour éjecter en fait tout ce qui n'était pas collectivité locale de l'association, ça a été le syndicat mixte où là on ne retrouve que des collectivités EPCI, chambre consulaire éventuellement, mais pas associations. Du coup, l'association a été dissoute et transformée en syndicat mixte. »

(Entretien permanent de l'association des Caps puis directeur du syndicat mixte des deux caps, 19/11/2009)

Créé en 1993, le syndicat mixte ne va s'occuper dans un premier temps que d'aspects relatifs à l'éducation à l'environnement, dans un contexte politique difficile « qui ne permettait pas tout simplement de travailler sur autre chose »³⁹. C'est par l'intermédiaire de stagiaires et des techniciens du CG22 que les premières réflexions relatives à la dégradation du milieu naturel vont progressivement émerger à partir de 1995, en dehors du cadre politique. Quinze ans plus tard, si l'acceptation des élus locaux à protéger le milieu naturel semble acquise, l'identification de la dégradation reste problématique.

« D'après les spécialistes, la végétation se dégrade, mais je ne suis pas spécialiste. »

(Entretien maire de Plévenon, 07/07/2010)

b - Une dégradation écologique non identifiée par les pouvoirs locaux

En regard de ces trois études de cas, il semble que les dégradations sur les promontoires ne sont pas perçues et identifiées par les élus locaux. *A fortiori*, il apparaît que les milieux naturels ne sont pas pour ces acteurs une composante du patrimoine. L'intervention d'une autorité légitime – préfet, sous-préfet, personnage politique d'envergure nationale ou ministre, qui eux se sont généralement appropriés les principes qui traversent le champ de l'action publique –, favorise, voire conduit, à l'engagement des élus locaux dans un processus de préservation du milieu naturel. Ils sont accompagnés par les praticiens des services déconcentrés de gestion et de protection des espaces naturels, ainsi que des associations de protection de l'environnement lorsque leur relation au politique local n'est pas trop conflictuelle. Dans ce processus de patrimonialisation des promontoires littoraux, nous voyons qu'il apparaît une relative différenciation des propriétés constitutives du patrimoine, ceux qui prennent en compte les milieux naturels et ceux qui ne le font pas. Mais qu'en est-il des publics fréquentant ces sites ? La dégradation écologique des lieux constitue-t-elle pour eux un problème et une menace pour l'intégrité patrimoniale des lieux ? Les milieux naturels sont-ils constitutifs du patrimoine ?

³⁹ Entretien permanent de l'association des Caps puis directeur du syndicat mixte des deux caps, 19/11/2009

4 - Les publics et la perception des sites

L'étude des appropriations du patrimoine par les visiteurs de ces sites ne constitue pas le cœur de ce travail, cependant elles peuvent se considérer par le croisement des savoirs scientifiques accumulés sur les sites littoraux, les études de fréquentation réalisées sur les sites ainsi leur évaluation de la dégradation de ces sites. Les différentes études des représentations et des pratiques du littoral dégagent des informations communes quant à l'appropriation de la nature par les usagers. Bernard Kalaora – sociologue à l'INRA et conseiller scientifique au Conservatoire du littoral – a analysé trois enquêtes d'opinion relatives au littoral. Ce travail a donné lieu à un article publié dans la revue *Espaces* dans lequel les auteurs énoncent que « L'utilisateur type n'a nulle idée de ce qu'est la nature, de ce que peut être un équilibre naturel. Le littoral n'est ni la nature brute, ni la nature des savants, c'est-à-dire la nature systémique ou écologique. Les significations du littoral sont essentiellement de type paysager, et se rapportent assez peu à la composante biologique du milieu » (Kalaora, Granier, 1996). Autrement dit, le rapport à la nature littorale est proche de celui construit par les voyageurs du 19^e siècle, c'est-à-dire une appréhension pittoresque des lieux, et ce d'autant plus fortement que les sites possèdent une notoriété importante basée sur la monumentalité. Des études plus récentes réalisées dans le Nord-Pas-de-Calais (Meur-Férec et al., 2001; Baron-Yelles, Meur-Férec, 1999) viennent confirmer le travail de Kalaora par l'identification d'un groupe d'utilisateurs⁴⁰ majoritaire, fréquentant le site sans motivation naturaliste, voire « peu familiarisé à la culture naturaliste » (Meur-Férec, 2007). Bien que non spécifiques à nos terrains d'étude, ces travaux mettent en évidence qu'« il y a certainement un très grand décalage entre l'opinion publique et l'opinion savante » (Kalaora, Granier, 1996) à propos de la considération patrimoniale du littoral.

Les enquêtes de fréquentation sur les sites d'étude

Afin de mieux appréhender le rapport des publics aux promontoires littoraux emblématiques, l'analyse de différentes études de fréquentation nous fournit des éléments de compréhension sur les représentations des sites ainsi que celles de la dégradation des milieux naturels.

Ainsi nous reposerons ce développement sur cinq d'entre elles :

- une enquête de fréquentation de la pointe du Raz effectuée en 1990 réalisée par la CCI de Quimper sur 700 personnes
- une enquête de satisfaction réalisée sur 136 personnes durant la saison estivale 1997 sur les sites de la pointe du Raz et la pointe du Van réalisée par le département de Géographie de l'Université de Bretagne Occidentale pour le compte du syndicat mixte

⁴⁰ Nous entendons ici par usagers les personnes fréquentant ces espaces et qui en font un usage comme peut être la promenade, le naturalisme, le sport, la chasse, etc.

pour l'aménagement et la protection de la pointe du Raz et du Cap Sizun en collaboration avec la DDE du Finistère

- une enquête de fréquentation du grand site Gâvres-Quiberon en 2001 par le bureau d'étude Éole et le SIVU Grand Site Gâvres Quiberon sur 230 personnes
- une enquête de satisfaction auprès du public (122 personnes) du cap Fréhel réalisée pendant la saison estivale 2007
- une enquête de terrain sur les sites de la presqu'île de Quiberon, la pointe du Raz et le cap Fréhel réalisée par l'Institut de Géoarchitecture en juillet-août 2009 dans le cadre du programme Liteau : Restauration et réhabilitation de la végétation des falaises littorales des côtes Manche-Atlantique, effectuée sur un échantillon de 313 personnes (102 sur la presqu'île de Quiberon, 104 à la pointe du Raz, 107 au cap Fréhel)

La reprise de ces enquêtes possède quelques limites puisque nous ne connaissons pas leur méthodologie exacte, si les consignes d'enquêtes ont été respectées. Cependant, nous pouvons en exploiter certaines données de base qui, nous le pensons, ne contiennent pas trop de biais.

Une perception pittoresque du site

Les enquêtes de fréquentation utilisent régulièrement la tournure interrogative du « Comment qualifieriez-vous en un mot le site ? », permettant d'approcher le champ lexical utilisé par les visiteurs (le document relatif à l'enquête de 1990 à la pointe du Raz ne mentionne pas de chiffres ni de pourcentages, mais cite les qualificatifs majoritairement cités).

Champ lexical pour qualifier le site

Pointe du Raz 1990	Pointe du Raz 1997	Côte sauvage de Quiberon 2001
- grandiose	- beau (23 %)	- beau (72 %)
- magnifique	- grandiose (19 %)	- sauvage (17 %)
- merveilleux	- superbe (17 %)	- nature (14 %)
- formidable	- vaut le détour (10 %)	
	- bien (10 %)	
	- magnifique (9 %)	
	- sauvage (4 %)	
	- impressionnant (4 %)	
	- trop touristique (4 %)	

Cette approche succincte du vocabulaire invoqué par les personnes interrogées met en exergue dans les qualificatifs utilisés la référence au pittoresque : « c'est beau, c'est magnifique, c'est grandiose, merveilleux... ». C'est l'esthétisme du paysage qui domine le champ lexical. Le « sauvage » et la « nature » sont peut-être les termes qui se rapprochent le plus du milieu naturel, mais à partir d'une simple question il est difficile de déduire le sens de ces mots, s'il s'agit d'une nature naturaliste ou d'une nature dans un sens plus paysager.

L'utilisation du registre pittoresque s'explique par le motif principal des visites sur les promontoires littoraux emblématiques, qui est, pour la très grande majorité, la beauté du paysage, le point de vue procuré sur la mer, l'attrait pour les falaises et les côtes rocheuses, qui en moyenne est la raison invoquée par 77 % des personnes interrogées. Le tropisme pour la nature dans le sens naturaliste du terme — « la flore, les oiseaux, la végétation et la découverte de la nature » — ne représente que 14 % des réponses.

Motif de la visite/Site	la Côte sauvage de Quiberon (2001)	Pointe du Raz (1997)	Cap Fréhel (2007)	Total
Le paysage	78 %	81 %	73 %	77 %
Nature	15 %	8 %	19 %	14 %
Autre	7 %	11 %	8 %	9 %

Tableau 3 : Réponses à la question « Quel est le motif de votre visite ? »

Ces résultats viennent corroborer ceux de Kalaora sur les sites du Conservatoire du littoral où il identifie une distinction entre les sites emblématiques et les sites banals. Alors que les premiers possèdent pour fonction principale la découverte paysagère par la promenade, les seconds sont considérés de manière plus importante sur le registre naturel au sens environnemental du terme, plus sauvage, et vont accueillir une multiplicité d'activités qui ne seront pas « purement excursionnistes ou de visée simplement touristique » (Kalaora, Granier, 1996).

Pratiques	Étude Liteau 2009 (Question à choix multiples)			Total
	Côte sauvage de Quiberon	Pointe du Raz	Cap Fréhel	
Promenade et contemplation du paysage	85 %	85 %	96 %	89 %
Activité naturaliste	31 %	38 %	18 %	29 %
Activité sportive	17 %	1 %	1 %	6 %
Pêche/Chasse	4 %	0 %	0 %	1 %
Plage	25 %	1 %	6 %	10 %

Tableau 4 : Réponses à la question : « Que venez-vous faire sur ce site ? »

Les pratiques révélées par l'enquête Liteau dévoilent la prééminence de la découverte paysagère (89 %) en comparaison de l'activité naturaliste (29 %). Lorsque ce type de questions n'est plus à choix multiples, mais énoncés de manière à demander la pratique principale effectuée sur le site – comme cela fut formulé lors de l'étude fréquentation de 1997 à la pointe du Raz et celle de 2001 sur la côte sauvage de Quiberon –, l'activité naturaliste tend même à disparaître.

La mise en perspective du vocabulaire, des motifs de visite et des pratiques sur les promontoires littoraux avec les études réalisées sur le littoral nous laissent penser que la majorité des usagers du site se représentent les promontoires littoraux comme un élément patrimonial pour ses valeurs paysagères et émotionnelles. Leur composante écologique est relativement peu mentionnée.

La non-identification de la dégradation écologique du site

Pour compléter la relation entre les publics et le patrimoine naturel, nous allons maintenant nous concentrer sur la perception de la dégradation du milieu naturel. En effet, partant du constat que les premiers mouvements de protection patrimoniale des sites naturels sont apparus en réponse à certaines menaces quant à l'intégrité des valeurs patrimoniales (danger de dénaturation paysagère par l'installation de bâtiments industriels ou à vocation touristique), nous posons l'hypothèse que le milieu naturel est une composante du patrimoine pour les visiteurs si ces derniers perçoivent sa dégradation. Autrement dit, une altération visible⁴¹ d'un aspect du patrimoine devrait susciter une réaction, ou au moins une identification de ce phénomène.

Au début des années 2000, l'état de dégradation écologique de la côte sauvage de Quiberon est jugé par le service espace naturel du CG 56 et le Conservatoire du littoral comme important, préoccupant et urgent à endiguer et résorber. Pourtant, lors de l'étude de fréquentation de 2001, seuls 10 % des visiteurs interrogés évoque le lieu comme un espace naturel dégradé. Deux autres enquêtes ont été réalisées peu après des opérations de restauration écologique. Étant donné la lenteur de la dynamique végétale sur les falaises littorales atlantiques (Sawtschuk, 2010), les résultats visibles pour un non-spécialiste prennent des années. En effet, dans les premières de recolonisation végétale, des plantes pionnières colonisent le sol autrefois dénudé, mais n'offre pas une impression visuelle franche de recouvrement végétal. Il faut attendre quelques années pour observer une évolution nette. Autrement dit, lorsque ces enquêtes ont été réalisées, l'état de dégradation était le même qu'avant les opérations (figure 37).

⁴¹ Il peut y avoir des processus d'altération non visibles pendant un temps donné ou en permanence, comme par exemple l'altération d'un bâtiment par des termites ou la mэрule, qui ne se verra qu'à un stade très avancé si des bilans diagnostiques ne sont pas réalisés régulièrement.



Figure 37 : évolution du couvert végétal après deux ans de restauration passive sur la côte sauvage de Quiberon (Source : Ferrand, 2003)

Le déclenchement d'une démarche Grands Sites a répondu à une situation jugée extrêmement préoccupante de dégradation du couvert végétale pour le Conservatoire du littoral, les écologues et la SEPNB (Fichaut et *al.*, 1997). Certaines appellations comme « paysage lunaire » ou « cap martyr » furent même employées dans la presse. La personne ayant réalisé le pré-dossier d'étude de l'OGS de 1977 à la pointe du Raz commente ainsi l'état du site à cette période : « C'était comme après Attila, Attila ça ne repoussait plus... après l'été il n'y avait plus une herbe sur le site »⁴². Pourtant, les enquêtes de fréquentation relèvent que plus de 70 % des visiteurs interrogés considèrent l'état du site comme satisfaisant (figure 38), voire très satisfaisant. Alors que le caractère écologiquement dégradé du site est devenu une des justifications principales de l'action publique de réhabilitation *in situ*, seuls 10 % des personnes à peine estiment qu'ils fréquentent un lieu dégradé, et un peu plus de 10 % sont insatisfaits de l'état du site sans pour autant le juger dégradé.

⁴² Ce commentaire est effectué 30 ans après, il est donc difficile de savoir si ce sentiment est issu de la représentation qu'il avait du site à cette époque où s'il est constitutif d'une reconstruction mémorielle.

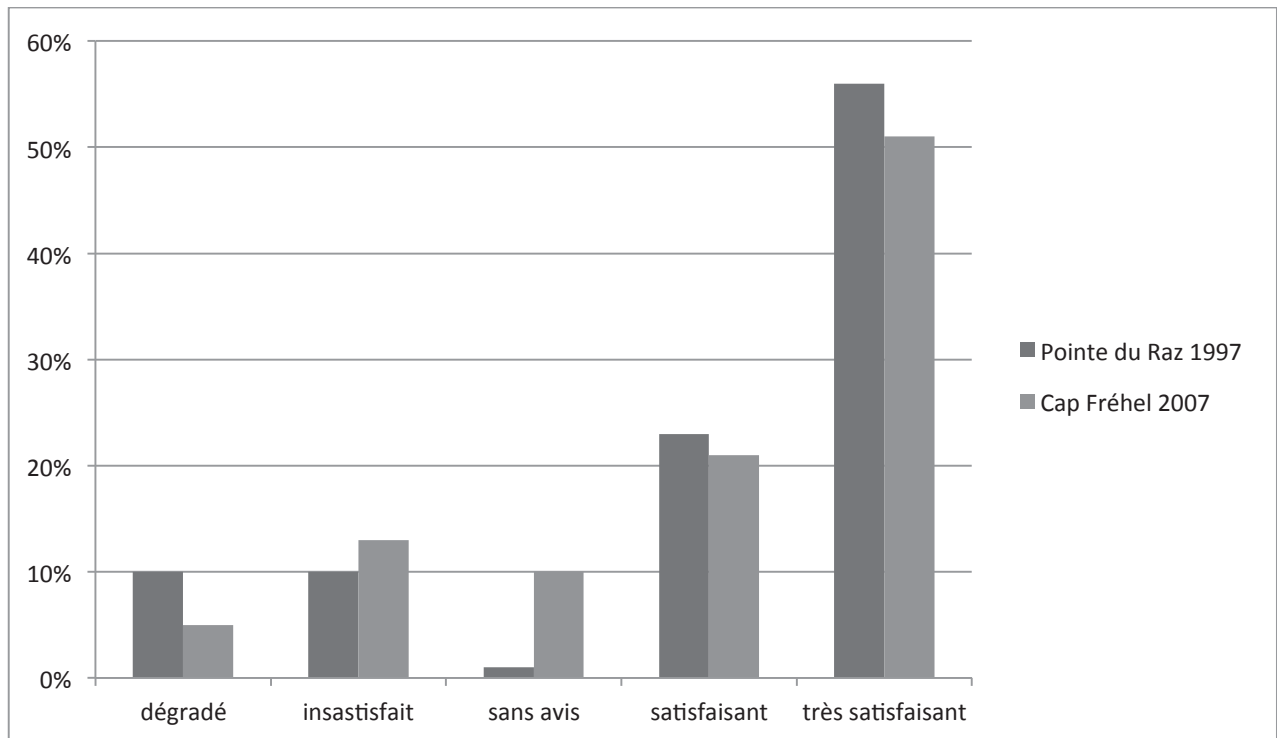


Figure 38 : Degré de satisfaction de l'état naturel du site

Ce type d'enquête est relativement limité dans son exploitation puisqu'il s'agit ici d'une question fermée, et nous n'avons pas de détails permettant de connaître ce que les personnes entendent par « site dégradé ». Cependant, il nous permet de constater la faible identification des dégradations par les visiteurs. Cet élément nous laisse penser qu'il est constitutif du fait que les publics d'une manière générale ne portent que peu attention à l'intégrité des milieux naturels. Ils pratiquent essentiellement ces lieux pour leur géomorphologie particulière et la vue sur la mer qu'ils offrent.

Les promontoires littoraux : des paysages sauvages extraordinaires pour les publics

Malgré l'institutionnalisation de la protection et de la gestion des milieux naturels, des réserves naturelles intégrales aux bords des routes, des milieux les plus patrimoniaux en termes de biodiversité aux espaces les plus banals, les promontoires littoraux emblématiques semblent conserver une appropriation proche de celle qui les a popularisés : les publics viennent en priorité contempler un milieu qu'ils pensent sauvage et qui offre des perspectives privilégiées sur la mer. Ceci peut tout d'abord s'observer à travers les motifs de visite de ces sites (tableau 4) qui sont pour la grande majorité le paysage (77 %) et très faiblement la nature (14 %). L'aspect du site comme monument naturel semble supplanter celui d'espace de nature. L'analyse des pratiques semble corroborer cette prépondérance de la contemplation et la promenade sur le site. L'attention envers le milieu naturel, la faune et la flore ne constituant qu'une occupation secondaire pour une petite frange des visiteurs (29 %) dont nous ne

pouvons dissocier ceux qui citent la nature dans son acception esthétique-culturelle, ceux qui l'utilisent dans le sens plus écologique et enfin ceux qui l'entendent dans une représentation mixte. Nous pouvons cependant penser qu'elle est secondaire d'une part dans le pourcentage exprimé par les personnes interrogées, d'autre part par le fait que l'évocation de cette pratique tend à disparaître du motif principal de la visite (tableau 3). C'est ainsi légitimement que nous retrouvons dans le vocabulaire exprimé pour l'évocation des promontoires littoraux un champ lexical appartenant majoritairement au registre au pittoresque – *beau, magnifique, superbe, grandiose, merveilleux, formidable, impressionnant* – et dans une portion congrue celui de la sauvagerie et de la nature. Par ailleurs, cette représentation picturale des lieux semble plutôt se porter sur l'ensemble paysager qui s'offre à la vue grâce à la caractéristique altimétrique des promontoires qui offre au visiteur un surplomb permettant l'observation de la mer. Le milieu naturel terrestre, s'il constitue une composante essentielle au cadre général de la découverte, est dans une moindre mesure un objet d'attention particulier, preuve en est la faible identification par les publics de la dégradation des milieux, pourtant extrêmement avancée sur ces sites comme le soulignent les experts de l'environnement. La représentation de la sauvagerie et de la nature semble alors autant se porter sur les parties végétales que sur les parties minérales et la mer.

En définitive, les publics fréquentant les promontoires littoraux emblématiques en possèdent une représentation principalement basée sur le paysage et une apparente sauvagerie du milieu terrestre, notions socialement construites. Alors que la préoccupation de la société française envers la dégradation des milieux naturels et la menace de disparition d'espèces animales et végétales ne cesse d'augmenter (Commissariat général au développement durable, 2010), les espaces naturels emblématiques apparaissent comme une particularité patrimoniale, puisque les publics les fréquentant leur confèrent des valeurs esthétiques, pittoresques, mais occultent pour une grande partie leur valeur environnementale, ou plutôt ne perçoivent pas ou peu les dégradations du milieu naturel. Ce dernier est un support, une composante du paysage, mais au même titre que la mer et les parties du site où la roche est mise à nue. Ces lieux sont des monuments naturels géomorphologiquement particulier, et qui sont pratiqués, visités, foulés pour ces raisons.

La réactualisation du processus de patrimonialisation par l'inclusion de la valeur environnementale, processus engagé depuis les années 1950, ne semble pas avoir provoqué un renouvellement majoritaire de l'appropriation des promontoires littoraux emblématiques de la part des publics qui fréquentent ces lieux. Les visiteurs continuent de fréquenter ces lieux pour le pittoresque qui déjà faisait déplacer les touristes il y a plus d'un siècle. Même lorsque ces sites furent sur la frange la plus proximale de la falaise complètement dénudée, ni le nombre de visiteurs, ni la satisfaction de la découverte n'ont périçlité.

Conclusion du chapitre 5

L'arrivée de la notion d'environnement a reconformé l'action publique et les processus de patrimonialisation des promontoires littoraux. Le patrimoine écologique, s'il constitue un support de l'action publique à partir des années 1970, n'est pas une valeur patrimoniale également appropriée lorsque nous évoquons les promontoires littoraux emblématiques bretons. Les administrations centrales, déconcentrées, décentralisées et autres institutions publiques (Conservatoire du littoral) ont assimilé et construit des programmes d'actions publiques intégrant cette valeur écologique constitutive du patrimoine. La SEPNB a adopté un regard résolument environnemental des hautes falaises littorales emblématiques. Cette appropriation semble compréhensible puisque l'étude et la protection de la nature – au sens écologique – sont au fondement de la constitution associative. Par contre, nous nous apercevons que les élus locaux comme les publics fréquentant les hautes falaises littorales confèrent à ces espaces des valeurs principalement basées sur les origines de leur invention, c'est-à-dire des valeurs pittoresques et paysagères, où l'appréhension des sites demeure principalement sur des conceptions esthético-culturelles.

Mais alors quel est le sens d'une politique publique plaçant au centre la conservation des milieux naturels des grands sites emblématiques du paysage français alors que cette valeur patrimoniale n'est appropriée que par une portion congrue de la société ? Ne constituerait-elle pas un moyen pour faciliter la transmission de cette valeur patrimoniale ? Autrement dit, outre l'objectif de conserver le milieu naturel de ces espaces, la réhabilitation ne serait-elle pas pour les acteurs engagés dans la protection de l'environnement un moyen de légitimation d'un versant du patrimoine auprès des autres groupes sociaux ?

Chapitre 6 : Le recul des infrastructures d'accueil touristique, produit de tractations et de rapports de force

Du constat que les projets de réhabilitations des promontoires littoraux emblématiques ne sont pas issus d'une initiative locale ou d'une véritable demande sociétale, il convient d'envisager les jeux d'acteurs qui en résultent. Nous avons pu mettre en exergue l'arrivée puis la prépondérance des acteurs de la protection de l'environnement dans l'action publique des grands sites naturels emblématiques aux dépens de ceux qui possèdent une acception plus culturelle de ces entités. La principale conséquence de cette dynamique est que l'action publique de la protection de l'environnement – considérée en tant que forme d'action collective organisée s'appuyant sur la légitimité de la « puissance publique » (Becerra, 2003) – s'est saisie de la conservation patrimoniale de ces sites, dans une lignée équivalente à celle des autres milieux à caractère naturel, c'est-à-dire en postulant comme cadre normatif principal la protection écologique du milieu naturel. Pourtant, cette considération environnementaliste ne prend pas réellement place dans le tissu d'acteurs locaux dans lequel ces objets patrimoniaux s'inscrivent. Les décideurs politiques locaux se sont pourtant saisis de la maîtrise de l'aménagement des promontoires littoraux afin de préserver une ressource économique, en favorisant leur classement, en y réalisant certains aménagements d'accueil de la fréquentation comme des parkings, des commerces ou des routes d'accès. En d'autres mots, protections et aménagements se sont construits en considération d'un site comme entité pittoresque attractive, non dans ces caractéristiques écosystémiques.

La législation de 1930 relative aux sites classés repose sur des dispositions simples, voire simplistes : toute modification du site est proscrite à l'exception d'une autorisation délivrée par le premier ministre, après consultation de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages. La politique publique Grands Sites va en quelque sorte renouveler et assouplir cette approche, en substituant à la protection simple, la distinction subjective de bon et de mauvais aménagement, celui qui respecte le site, le réhabilite, le restaure et celui qui le déprécie, le dégrade, l'enlaidit. Cette évolution est fondatrice puisqu'à la conservation patrimoniale simple est ajouté un « façonnement » patrimonial, qui non seulement modifie les caractéristiques physiques du lieu, mais qui surtout se base sur des jugements de valeur conduisant à l'acceptabilité ou non de ces modifications. L'application des normes qui sont édifiées repose alors grandement sur les acteurs qui sont en charge de cette réhabilitation.

Plus précisément, cette politique publique est élaborée par l'administration de l'environnement, que les services déconcentrés et décentralisés ont eu la charge de mettre en œuvre à l'échelon local. Ils sont appuyés par des associations en faveur de l'environnement, des experts provenant du milieu universitaire ou des praticiens (bureaux d'étude, architectes-

paysagistes), et bien souvent accompagnés par le Conservatoire du littoral lorsqu'il est propriétaire de terrain. Ce tissu d'acteurs est largement spécialisé dans la gestion et l'aménagement des milieux naturels, mais finalement peu dans ceux de la conservation de paysages emblématiques. Dès lors, les grands principes guidant les entreprises de réhabilitation ne suivraient-ils pas ceux qui sont inhérents à la gestion des milieux naturels ? Ne conduiraient-elles pas sur ces sites à un processus de légitimation des actions de protection des milieux naturels comme élément patrimonial auprès d'autres groupes sociaux (décideurs locaux, les visiteurs) ?

Nous venons de le voir dans le chapitre précédent, il s'avère que les porteurs de cette politique publique possèdent certaines difficultés à obtenir l'adhésion, ou au moins « l'adhérence » des élus locaux avec la démarche Grands Sites. Un des facteurs explicatifs tient dans la non-reconnaissance de l'écosystème des promontoires littoraux comme relevant de la substance patrimoniale de ces lieux. Pourtant, sur deux de nos trois sites d'études, une Opération Grand Site s'est déroulée en bonne et due forme, supportée à l'échelon local par une collectivité locale, selon les sites un syndicat mixte ou un SIVU.

Dès les premiers lancements de la politique Grands Sites, l'administration de l'Environnement affiche sa volonté de remettre en cause les formes d'infrastructures et de pratiques touristiques qui se sont établies en réaction à la démocratisation des départs en vacances et de l'acquisition de la voiture. Les grandes fréquentations des sites, la présence importante de voitures et des parkings pour les accueillir ainsi que le développement de nombreux commerces pour la restauration, la vente de souvenirs sont clairement visés lors des premières communications à propos de cette politique publique.

« La France possède de très grands sites naturels dont certains sont partiellement ou en totalité classés au titre de la loi du 2 mai 1930. La fréquentation permanente de ces sites, les atteintes diverses telles que créations, agrandissements de routes ou ouvertures de carrières, occupations temporaires ou définitives par un habitat mobile ou par des parkings sont des facteurs de dégradation de ces sites. Or, il suffit d'en évoquer quelques-uns pour en comprendre la valeur patrimoniale [...] Il y a une trentaine de grands sites naturels en France qui justifient une action concertée et continue de l'État en vue de protéger le patrimoine naturel de premier ordre » (Chauleur, 1978)

« Le Gouvernement propose de réhabiliter 15 grands sites touristiques : si les communes, les départements et les régions concernées sont d'accord, 15 grands sites naturels devraient être débarrassés dans les trois ans qui viennent des verrues qui les déshonorent [...]. Il s'agit en fait de sauver les trois étoiles touristiques des parkings à voitures, baraques à frites et tas d'ordures qui les défigurent. Les touristes sont en train de tuer le tourisme [...]. Le Ministère de l'Environnement a décidé de réagir. Il est absurde d'exploiter nos gisements touristiques comme on exploite une mine, en les vidant de leur substance. »

(Rendu M.-A., Le Monde du 14 août 1980 in Duval, 2007)

Au-delà des atteintes portées aux milieux naturels, c'est l'impact de celles-ci sur l'esthétique des sites qui leur apparaît problématique. Ce positionnement qui transparait par ces éléments de communication révèle l'évolution de la considération des sites naturels fortement fréquentés qui sont passés d'un objet d'attraction touristique à un objet naturel subissant une intense fréquentation, un basculement d'un objet d'utilité sociale – le bénéfice récréatif de la découverte et de la pratique des lieux – au profit d'une vision écologisée d'un espace qui subit les méfaits d'un tourisme « de masse » que Florence Deprest a décrit comme une posture idéologique plus qu'un concept scientifique (Deprest, 1997). Idéologique puisqu'en regard de l'invention de ces objets, les sites emblématiques sont des espaces fréquentés par définition et non forcément pour leurs propriétés écosystémiques. Cette reformulation des canons esthétiques est fondamentale pour comprendre les enjeux traitant de la réhabilitation des promontoires littoraux emblématiques bretons. L'environnement pris comme pierre angulaire de l'aménagement symbolise, à travers la mise en place de la politique Grands Sites, la reconstruction par le champ institutionnel de la protection de l'environnement d'un objet attractif pour les perspectives qu'il offre, en un objet naturel à conserver, restaurer, réaménager.

Il se dessine progressivement à travers les mobilisations de l'action publique sur les objets naturels, des conceptions qui ne sont pas sans contradictions apparentes. En effet, si l'objet des réhabilitations porte sur une volonté d'intervenir pour corriger les « excès » — en tout cas annoncés comme tels – des aménagements réalisés sur les promontoires littoraux, il va bien s'agir en filigrane de mettre en place une doctrine réformée de l'aménagement, d'intervenir sur l'espace autrement. Ainsi, la gestion et l'aménagement correspondent moins à la diminution de l'emprise de l'homme sur la nature, autrement dit de l'anthropisation, qu'une version concordante de celle-ci avec une représentation écologisée de l'espace, sans signe explicite de l'activité touristique, une « naturalisation⁴³ de l'anthropisation ». La tension apparente entre protection du milieu naturel et développement de l'activité touristique n'est pas aussi prégnante qu'elle n'y paraît. Au-delà d'une opposition apparente de ces domaines de l'action publique, ils se caractérisent par la volonté commune d'organiser les pratiques de découverte.

Nous allons ainsi montrer à travers ce chapitre comment une vision naturalisée de l'aménagement s'impose dans les processus de réhabilitation, caractérisée par la mise en place d'infrastructures intégrées, voire dissimulées le mieux possible dans l'espace naturel. Nous le verrons, le pouvoir politique local va dès lors occuper un rôle de régulateur pour le maintien de dispositifs nécessaires à la conservation et au développement d'une activité économique locale. Pour présenter cet aspect, nous allons mettre en évidence comment une

⁴³ Ici nous mobilisons le terme de naturalisation dans le sens d'intégration, de dissimulation ou de destruction d'aménagements dédiés à l'accueil touristique.

certaine anthropisation mise en place du début du 20^e siècle jusque dans les années 1970 est devenue problématique pour les acteurs engagés pour la protection de l'environnement, et la manière dont le recul des infrastructures est négocié entre ces acteurs et les élus des municipalités concernées.

I - L'anthropisation des promontoires littoraux au 20^e siècle

Pour aborder la question des infrastructures et de leur réaménagement dans le cadre de la réhabilitation des Grands Sites, il convient de revenir sur le concept d'anthropisation qui permet d'objectiver le fait qu'agir sur le milieu pour l'artificialiser ou alors pour lui redonner un caractère plus naturel demeure au final une action de l'homme sur le milieu. L'usage de cette notion n'est pas restreint au champ de l'environnement puisqu'elle s'emploie tout autant en géographie, en urbanisme ou en aménagement du territoire. Certaines variations de sens peuvent apparaître selon les champs disciplinaires, l'ensemble des auteurs s'accorde à définir l'anthropisation comme étant la résultante des actions humaines, intentionnelles ou non, sur un espace.

*Anthropisation : Processus par lequel les populations humaines modifient ou transforment l'environnement naturel. (La déforestation, l'élevage, l'urbanisation et l'activité industrielle sont parmi les principaux facteurs d'anthropisation).*⁴⁴

(Dictionnaire Larousse en ligne)

Anthropisation : Modification de l'espace par l'action humaine, de la création d'un « paysage rural » à l'imposition d'un système de circulation et de relation et à l'implantation des villes.

(George, Verger, 2000, Dictionnaire de la géographie)

Anthropisation : n.f. (anthropisation) Phénomène de transformation des écosystèmes terrestres ou aquatiques et de façon plus générale, des conditions environnementales par l'action de l'homme.

(Ramade, 2002, Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement)

Anthropisation : processus de modification des espaces naturels sous l'action de l'homme. Le terme d'anthropisation recouvre plusieurs phénomènes qui contribuent à l'érosion de la biodiversité (urbanisation, artificialisation, construction de grandes infrastructures, consommation spatiale croissante, toute forme de modification du paysage, imperméabilisation des sols, canalisation des cours d'eau...) [...] Si le terme d'anthropisation possède une connotation plutôt négative (dégradation, artificialisation...), certaines pratiques de gestion favorables à la conservation de la biodiversité peuvent en revanche s'y rapporter (pâturage de la lande, fauche de roselière, protection d'un espace, mis en défens...) en ce référent à son sens strict de « modification induite par l'homme ».

(Bioret et al., 2010, Dictionnaire de la protection de la nature)

⁴⁴ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/anthropisation/1091037>

Ce petit florilège de définitions tirées de dictionnaires thématiques révèle le consensus autour de la notion, mais nous informe également qu'en écologie, elle est parfois, voire souvent connotée négativement (Bournérias⁴⁵, 2002 ou Bioret et *al.*, 2010). Nous nous dégageons de cette orientation afin d'objectiver les actions sur l'espace et éviter l'écueil ici des couples positif/négatif, bien/mal, bon/mauvais. Cela se justifie également par les principales valeurs patrimoniales conférées aux promontoires littoraux emblématiques qui se partagent entre les valeurs environnementales et les valeurs culturelles paysagères.

Si l'anthropisation exprime un processus ou un phénomène, ce terme est également employé pour exprimer l'état d'un espace, nous parlerons alors de niveau ou de degré d'anthropisation. En ce sens, il désigne tous les actions et aménagements délibérés ou non, de transformation ou de modification de l'espace physique, visuel ou écosystémique. Nous allons démontrer comment les dispositifs de réhabilitations n'ont pas cherché seulement à réduire l'anthropisation des sites, mais ont éliminé ces signes devenus inacceptables au profit de nouvelles modalités d'aménagement, dites « intégrées », correspondantes aux nouvelles doctrines d'aménagement des sites naturels. Autrement dit, un acte de réhabilitation qu'il ait pour objectifs de redonner un caractère plus « naturel » au site, des aménagements mieux « intégrés » est tout de même une anthropisation de l'espace, définie par une doctrine.

Comme nous l'avons décrit dans le chapitre 4, la mise en place des infrastructures destinées à l'accueil des visiteurs s'est développée après-guerre plutôt en réaction à la popularité de ces promontoires littoraux qu'en s'appuyant sur une véritable stratégie d'économie touristique. Ainsi, en l'absence de lieux spécifiques pour les accueillir, les conducteurs vont se garer où cela est possible et aisé, c'est à dire de préférence directement en plein cœur du site et sur les bords de la route (figure 39). Cette auto organisation du stationnement va entraîner la pérennisation des premiers « parkings » par la disparition progressive de la végétation.

⁴⁵ Botaniste français, auteur ou co-auteur de nombreux ouvrages scientifiques et de vulgarisation.



Figure 39 : La désorganisation des stationnements après-guerre.

- Carte postale du cap Fréhel, pendant les années 1950 : des voitures sont garées sur le cap.
- Carte postale de la pointe du Raz (1954) : les véhicules sont garés en arrière du sémaphore, sur les vestiges des bâtiments d'accueil touristique érigés pendant l'entre-deux-guerres et détruits par l'armée allemande.
- Carte postale de la côte sauvage de Quiberon (1969) : les automobiles sont stationnées en proximité directe des falaises rocheuses. Il se dégage des zones sans végétation qui font office de parking.

Dans les années 1950, dans un souci de mieux organiser les stationnements qui tendent à essaimer avec l'augmentation des visiteurs, certaines équipes municipales vont profiter de la reconstruction de certains bâtiments pour mettre en place un zonage et un aménagement plus adéquats à recevoir des véhicules :

- Sur la pointe du Raz, les élus locaux estiment que le développement des baraques « disséminées sur la lande » (Fichaut et *al.*, 1997) est quelque peu désorganisé. En accord avec les services de l'État et la commission supérieure des sites, ils décident de construire une cité commerciale pour les regrouper. Ils en profitent alors pour aménager un parking de deux hectares en retrait direct de la cité et du sémaphore, recouvert d'un bitume rouge (figure 40).



Figure 40 : Carte postale pointe du Raz (années 1960)

- Sur le cap Fréhel, le service des phares et balises⁴⁶ entreprend dès la fin de la guerre en 1946 la reconstruction du phare dynamité par l'armée allemande. La municipalité profite de cette reconstruction pour aménager un large parking qui sera bituminé quelques années plus tard (figure 41).



Figure 41 : Carte postale de 1957 du phare du cap Fréhel

⁴⁶ Rattaché à la Direction des Affaires maritimes, le service des phares et balises est chargé d'entretenir les dispositifs d'aide à la navigation mis en place le long des côtes de France et d'Outre-mer pour signaler les dangers (écueils, hauts fonds) et baliser les routes maritimes et les chenaux d'accès aux ports.

En addition, une route touristique est construite pendant les années 1950, permettant un accès à l'extrême pointe du cap le long du littoral par le flanc est. Ainsi, une place plus importante est faite à l'accueil de la pratique de découverte (figure 42).

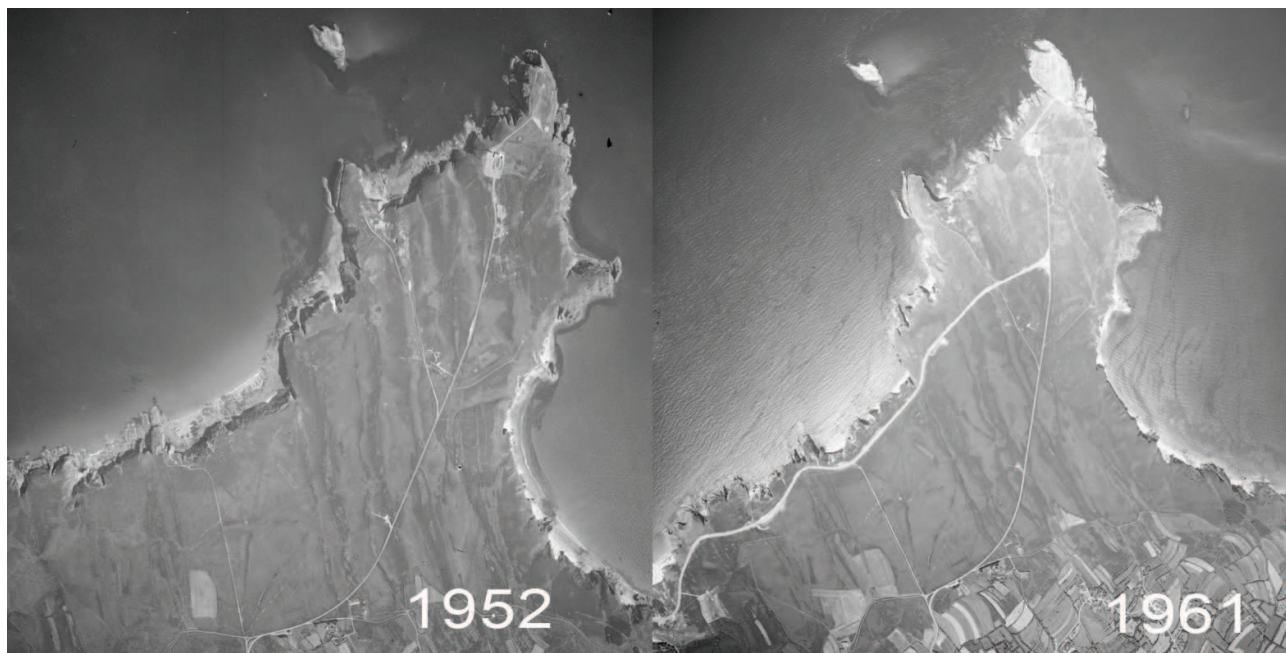


Figure 42 : Photos aériennes montrant le tracé de la route côtière à l'est du cap Fréhel (Photo de gauche de 1952 avant la construction et celle de droite datant de 1961 avec la route achevée)

- Sur la côte sauvage plus que sur les deux sites que nous venons d'exposer, le traitement de la place de la voiture fut réalisé en fonction et pour la pratique de l'automobile. Alors qu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale les seules voies d'accès à la côte sauvage sont des chemins d'exploitation non stabilisés ou des cheminements piétons, une route côtière construite pendant les années 1960 en deux temps aux abords et sur certaines portions en plein cœur du site classé par la loi de 1930 permet aux publics de se rendre en véhicule sur ce site longiforme et de s'y garer où bon leur semble, là où auparavant ils ne pouvaient y accéder qu'à pied (figure 43). Nous l'avons vu plus haut, certaines portions de falaises se sont dénudées sous le passage des pneumatiques et, par un effet d'attraction ont entraînés les autres conducteurs à s'y garer. À mesure que la fréquentation va s'accroître, les parkings vont être consolidés et délimités. Sur les huit kilomètres de route qui traverse la côte sauvage de part en part, 17 aires de stationnement sont identifiées à la fin des années 1990.



Figure 43 : Carte postale des années 1970/1980 : nous pouvons apercevoir les parkings légèrement aménagés et délimités

Ainsi, là où sur la pointe du Raz et sur le cap Fréhel l'aménagement a cherché à circonscrire le stationnement par l'établissement de parkings vastes et délimités, la construction de la route de la côte sauvage a produit comme effet de disséminer la fréquentation automobile et par voie de conséquence entraîné la formation de parkings non spécifiquement aménagés. Les aménagements des trente-glorieuses peuvent revêtir des formes et des stratégies différenciées, mais possèdent le dénominateur commun de maintenir ou développer une activité touristique de découverte des promontoires littoraux.

Le renouvellement des doctrines généré par la politique Grands Sites va produire des principes d'aménagement qui tendent vers la normalisation des aires de stationnement dont la visibilité est amoindrie et où leur localisation sera, dans la mesure de l'acceptation par les pouvoirs locaux, éloignée du cœur du site. Cette transformation de l'espace est issue d'une volonté commune de maîtriser le stationnement.

II - L'objectif communément partagé de la maîtrise du stationnement

Depuis les années 1950 et la démocratisation de l'automobile, le stationnement sur nos terrains d'étude n'a pas véritablement fait l'objet d'une réflexion d'ensemble. Mais lorsqu'au début des années 1980, ces sites vont accueillir plusieurs centaines de milliers de personnes, principalement pendant la période estivale, certains problèmes d'organisation vont se poser pour les élus locaux et certaines préoccupations quant à la dégradation écologique des sites vont être pointées par les acteurs engagés en faveur de l'environnement.

I - Le stationnement sauvage diffus et non diffus sur les espaces naturels

Entre 1951 et 1989, le nombre de Français partant en vacances passe 10 millions à 33 millions (Cousin, Réau, 2009). Cette augmentation très importante de vacanciers, qui pour 40 % d'entre eux passent leurs vacances estivales sur le littoral, n'a pas permis un développement de l'offre d'équipements d'accueil touristique équilibré et adéquat sur l'ensemble du territoire, et ce malgré les grands plans d'aménagement de la côte Aquitaine ou du Languedoc-Roussillon par la DATAR. Certaines pratiques autoorganisées comme le stationnement diffus dans les espaces naturels vont alors être identifiées dans les années 1980 par l'administration de l'Environnement comme indésirables et à corriger, voire à éliminer.

À partir des années 1980, le stationnement en dehors des zones prévues à cet effet est un processus d'anthropisation considéré comme inadéquat (figures 44 et 45). À l'instar du piétinement des visiteurs, le passage et le stationnement des automobiles, camping-cars et motos impactent le milieu naturel en empêchant certaines espèces de se développer, perturbant la composition spécifique et provoquant par endroits une disparition du couvert végétal (Mission Espaces naturels et Cadre de vie, 1980). En outre, ce type de stationnement occasionne la multiplication des chemins de promenade par la diffusion des visiteurs sur l'ensemble du site (Délégation régionale à l'Architecture et à l'Environnement de Bretagne, 1989). Enfin, il constitue des lieux où se pratique le camping, le camping-caring ou le caravanning sur des sites et des communes où ils sont réglementés et encadrés. Par ailleurs, les journées de forte affluence, le stationnement désorganisé peut entraîner certains problèmes de sécurité publique (difficultés de croisement des véhicules, présence de nombreux piétons sur la route) que les décideurs locaux cherchent à enrayer.



Illustration n° 49 : stationnement sauvage à proximité du sommet de falaise.



Illustration n° 50 : stationnement sauvage en bordure de route.

Figure 44 : Stationnements « sauvages » sur la côte sauvage de Quiberon (Source : Énoul, 2001)



Figure 45 : Stationnements « sauvages » à la pointe du Raz (Source : Ouest Am', 1992)

2 - Le stationnement sur les espaces naturels dans les différents codes législatifs

Cette propension à la suppression des stationnements sauvages, qui n'est pas propre à nos terrains d'étude, est un principe qui tend à se généraliser à l'ensemble des espaces naturels. Plus précisément, c'est depuis 1991 que la circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels fait l'objet d'une réglementation plus stricte. Plusieurs textes encadrent la place des véhicules au sein des espaces naturels dont les principaux sont :

- Articles L. 362-1 à L.362-8 et R. 362-1 à R. 362-5 du Code de l'environnement
- Article R. 331-3 du Code forestier
- Articles L. 2213-2, 4, 23 et L. 2115-1 et 3 du Code général des collectivités territoriales
- Circulaire du 6 septembre 2005 relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels.

La loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels pose 3 principes fondamentaux :

1°) La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels est interdite.

2°) Le maire ou le préfet peuvent interdire l'accès à certaines voies normalement ouvertes à la circulation pour protéger certains espaces naturels remarquables.

3°) La pratique des sports de loisirs motorisés sur la voie publique et les terrains aménagés est encadrée par des moyens spécifiques. L'aménagement d'un terrain spécialement dédié à la pratique des sports motorisés (cross, trials...) est soumis à autorisation.

L'ensemble de ces législations marque une rupture à propos du stationnement dans les espaces naturels. En effet, en ce qui concerne les sites classés que sont nos terrains d'étude, il devient, à partir de leur promulgation, strictement interdit de stationner en dehors des zones prévues à cet effet. Il s'agit du premier pas vers la normalisation des pratiques de stationnement.

3 - La place de la voiture au centre des préoccupations

Bien que légiféré depuis 1991, la problématique du stationnement non autorisé n'est pas immédiatement traitée sur les promontoires littoraux à grande fréquentation. Les centaines de milliers de véhicules qui stationnent chaque année sur les sites rendent difficile la transformation des infrastructures des sites. En outre, comme l'oblige la loi de 1930 relative aux sites classés, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, voire de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages. Les travaux de réaménagements des infrastructures ne peuvent en conséquence seulement s'effectuer dans le cadre de projets importants et non de manière sporadique. À travers la mise en place du dispositif Grands Sites en 1989, l'administration de l'Environnement voit dans la problématique des zones de stationnement et plus largement les infrastructures d'accueil touristique un des points focaux sur lequel travailler. Néanmoins pour les collectivités territoriales, elle fait preuve de maintes attentions. En premier lieu, le stationnement sauvage peut dans certains cas poser des problèmes de sécurité et d'ordre public. Par exemple, les piétons sur les abords des routes en période de forte fréquentation estivale ne possèdent que peu d'espaces pour circuler et de cette manière sont exposés aux dangers d'être percutés par des véhicules en circulation (figure 46). En outre, le stationnement sauvage peut accroître les risques d'incendie et la multiplication des déchets jetés au sol se dispersant dans le milieu naturel.



Figure 46 : Cliché de la route d'accès en période estivale d'intense fréquentation (source : Conseil général 22)

En second lieu et peut-être de manière privilégiée dans les considérations des élus locaux, les promontoires littoraux sont des ressources économiques pour les territoires dont ils sont les représentants. Ressource directe tout d'abord par le fait que certains des parkings autorisés sont payants, les subsides revenants dans le budget des communes dans lequel se situe le site.

À ce titre, les équipes communales ont tout intérêt à proscrire les autres formes de stationnement. Par ailleurs avec des fréquentations qui s'échelonnent entre 500 000 et le million de visiteurs, il apparaît aux yeux des décideurs locaux que ces sites emblématiques constituent des vitrines pour leur territoire, générant une attractivité et par incidence des retombées économiques indirectes dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration et de la grande distribution entre autres. Le maintien de la fréquentation des sites fait l'objet d'une attention particulière de leur part et va constituer en quelque sorte un contrepoids à l'ambition du champ de la protection de l'environnement, qui par la mobilisation des dispositifs Grands Sites, ambitionne d'éliminer ou en tout cas reculer en arrière des sites les parkings et les autres installations d'accueil touristique comme les commerces et les hôtels implantés en plein cœur de la pointe du Raz.

Nous allons voir que l'aménagement des infrastructures va faire l'objet d'une négociation entre les acteurs qui en fonction des rapports de force en place, vont pouvoir plus ou moins avoir de poids dans la négociation.

III - La négociation du recul des infrastructures: étude de cas

La problématique de la place de la voiture occupe une part importante des projets de réhabilitation. Elle a été et est encore l'objet d'intenses négociations entre les partisans de la protection de l'environnement et décideurs politiques locaux, c'est-à-dire des communes concernées ou des syndicats mixtes. Ces derniers qui dans un souci de pérennisation de cette activité de loisirs pour le développement économique locale, ne veulent pas voir les promontoires devenir des sites à l'accessibilité trop difficile. Même si des voies cyclables se développent sur nos trois terrains d'étude, elles représentent des activités de loisirs à part entière et non des moyens de locomotions. En définitive, la voiture constitue le principal moyen utilisé pour accéder à ces lieux (une proportion plus importante de personnes se rendent à pied sur la côte sauvage de Quiberon en raison de sa proximité avec le centre-ville de Quiberon) et ne peut résolument pas être proscrite. Néanmoins, certaines formes de stationnement automobile vont être ou sont en voie d'élimination ou de transformation.

La décision de reculer ou supprimer des infrastructures n'est pas une action qui tombe sous le sens pour des sites qui accueillent plus de 500 000 visiteurs chaque année. Si l'ensemble des acteurs qui s'engagent dans la réhabilitation est en faveur d'une meilleure protection du milieu naturel, ce n'est pas forcément le cas des décideurs.

En 1987, lorsqu'on faisait des scénarii en se disant « si l'on reculait tout, et si l'on sortait la voiture ? », les gens nous prenaient pour des dingues.

(Entretien sociologue du bureau d'étude Campanile-Cité-Conseil 16/02/2010)

La conduite des projets de réhabilitation permet de révéler certaines représentations du patrimoine, par les éléments explicitement exprimés comme à sauvegarder. L'analyse des archives de ces démarches Grands Sites permet de pointer et saisir ces positionnements dans leur dynamique, et de cette façon les comparer avec les discours des personnes entretenues. Nos trois sites d'études constituent des situations bien évidemment différentes par les acteurs qui prennent part à cette démarche, mais surtout se différencient dans l'approche de la problématique des infrastructures sur les sites. L'analyse de la problématique du recul des infrastructures d'accueil de la fréquentation révèle que les réhabilitations s'organisent dans un objectif général de réorganisation des aménagements le plus en arrière possible des sites. Cependant, la volonté des collectivités locales de conserver les potentialités touristiques et conséquemment économiques des sites constitue le point régulateur de cette naturalisation des lieux.

1 - Le déplacement des infrastructures de la pointe du Raz

À la fin des années 1980, un constat partagé par l'ensemble des partenaires est celui de la vétusté des équipements qui de surcroît ne correspondent plus aux standards architecturaux de l'époque. Par ailleurs, la cité commerciale construite en 1962 (figure 47) ne correspond plus au volume de visiteurs atteignant 800 000 personnes à la fin de la décennie.

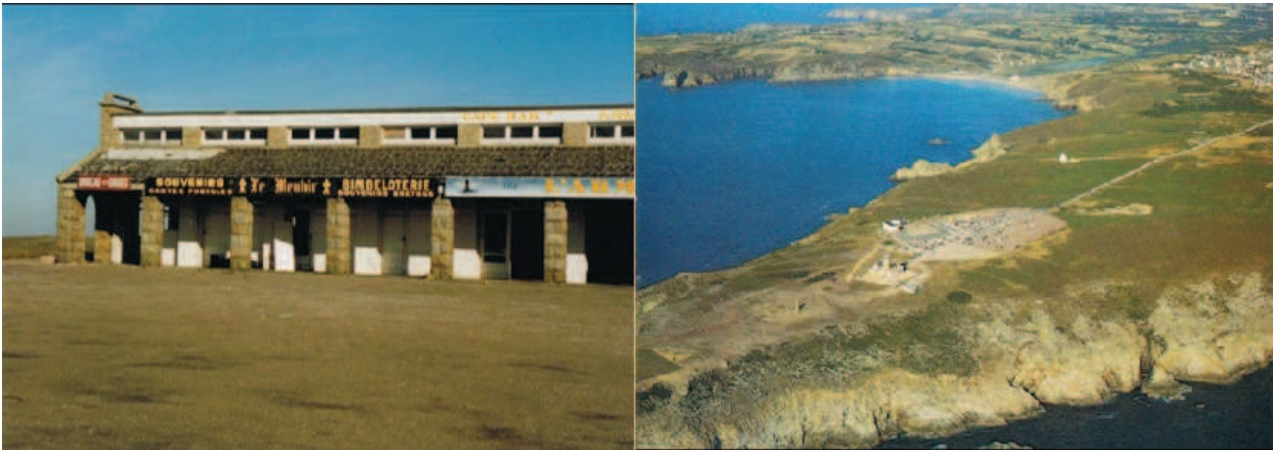


Figure 47 : Les anciennes infrastructures d'accueil touristique de la pointe du Raz (source : site internet du restaurant *Les pirates de la Pointe*, un des commerces de l'ancienne et de la nouvelle cité commerciale)

- Photo de droite : cité commerciale en place de 1962 à 1995

- Photo de gauche : La pointe du raz en vue aérienne où l'on peut observer l'emprise du parking et des bâtiments

Les élus locaux se posent alors certaines questions quant à l'état sanitaire et esthétique des structures d'accueil. Par ailleurs, le parking de 600 places recouvert d'un bitume rougeâtre est également considéré comme inesthétique.

« Le parking ne nous plaisait pas, et surtout les commerces. Ça me revenait toujours à l'esprit, il y avait les sanitaires accolés aux commerces, ça puait, c'était infect. Il y avait 3000, 4000 peut être plus de personnes qui venaient là, alors ça débordait de tous les bords et c'était dégueulasse, donc il fallait faire quelque chose. »

(Entretien ancien maire de Plogoff et président du syndicat mixte de la pointe du Raz, 19/04/2011)

« La pointe du raz était dans un état absolument lamentable, le désert au bout, la cité commerciale qui était moche comme tout, le parking, les gens l'appelaient l'aérodrome, enfin tout ça avait une grosse fréquentation. (...) C'était surtout cette histoire de parking qui était, pour le paysage en tout cas, extraordinairement dommageable à ce moment-là. »

(Entretien député de la circonscription- Président du syndicat mixte entretien du 08/03/2010)

Les infrastructures d'une part, la fréquentation touristique mal maîtrisée d'autre part s'imposent auprès des élus de la commune de Plogoff comme un problème auquel il faut remédier.

a - La réflexion communale à propos d'une réhabilitation en lieu et place de l'existant

Avant même la sollicitation par les services de l'État à propos d'une éventuelle Opération Grand Site, le conseil municipal de Plogoff a fait commande en 1988 auprès d'un bureau d'étude d'un travail de « mise en valeur » de la pointe du Raz, intitulé « propositions pour la mise en valeur des sites de la pointe du Raz et de la baie des Trépassés » (GÉOLITT, 1989). Le souhait émis par les élus était de restructurer le bâti et le stationnement.

« Quand j'ai pris la mairie, on avait prévu de changer un peu tout au moins à la pointe du Raz. On a fait cette étude pour savoir ce que l'on pouvait faire de la pointe du Raz, mais on ne savait pas quoi exactement, les commerçants par eux-mêmes demandaient aussi autre chose. Il y avait le parking, il était minable, il faut reconnaître. »

(Entretien maire de Plogoff et président du syndicat mixte de la pointe du Raz, 19/04/2011)

L'idée directrice de la commande est donc d'envisager la restructuration des équipements suivant des standards esthétiques et sanitaires correspondant mieux à l'époque et à la fréquentation. N'ayant pas d'idée précise sur la direction à prendre pour la restructuration du site, ils vont laisser au bureau d'étude spécialisé dans l'aménagement littoral une grande liberté d'action. Néanmoins, le document signale « qu'il a été admis comme contrainte imposée, le maintien de la cité commerciale et du parking à leur endroit actuel » (GÉOLITT, 1989).

« C'est qu'à l'époque, la collectivité se retrouvait avec un truc qui n'était pas très beau. Le parking rouge quand on arrivait, c'était très proche de ce qu'on voyait sur les affiches de Mathieu pour Air France, c'est-à-dire des couleurs années 60-70. Il y avait des problèmes de sanitaires importants. Et donc l'idée était d'essayer de remettre un peu de cohérence dans tout ça. »

(Entretien bureau d'étude GÉOLITT, 19/04/2011)

Cette préoccupation se focalise autour de l'imposante infrastructure touristique mise en place en ce lieu. Les menaces portant sur la dégradation du milieu naturel sont évoquées dans l'étude du bureau d'étude, mais ne représentent pas un enjeu prioritaire.

b - Le déplacement imposé des infrastructures

Lorsque le préfet décide de répondre favorablement à l'initiative des ministères chargés de l'Environnement et de l'Équipement de relancer le dispositif OGS, le terrain est plutôt favorable pour la réhabilitation puisque les décideurs locaux souhaitent réorganiser un site que ne les satisfont, ni eux, ni les commerçants. Alors que ces derniers imaginent tous deux une réhabilitation esthétique et sanitaire des infrastructures, le Conservatoire du Littoral se propose d'acquérir une large partie de la pointe à la condition que la cité commerciale et le parking soient reconstruits en arrière. Dès la première réunion organisée par le préfet du Finistère rassemblant l'ensemble des acteurs locaux, le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral affiche clairement le positionnement de l'organisation :

« Dans sa séance du 25 octobre 1988, le conseil d'administration du Conservatoire a donné son accord pour intervenir immédiatement sur la pointe du Raz où il possède déjà 3000 m². [...] Le Conservatoire souhaite que la réhabilitation ne soit pas limitée aux seuls espaces naturels, mais concerne également le bâti. [...] Le Conservatoire doit être considéré comme un partenaire dans un dossier d'ensemble » (Gérard, 1989).

L'acquisition du Conservatoire intervient moins ici pour empêcher toute nouvelle urbanisation déjà proscrite par l'extension du site classé du 21 décembre 1987 que pour se placer comme un acteur prépondérant de la réhabilitation et du parti d'aménagement.

« À l'époque, le Conservatoire en 1989-1990 s'était dit je suis d'accord pour intervenir, mais on déplace la cité commerciale, à prendre ou à laisser. Il y avait cette ambition-là que l'on a essayé de maintenir tout au long du dossier. »

(Entretien technicien Conservatoire du littoral 19/04/2009)

Le préfet partage l'ambition du Conservatoire. Lors de la tenue de la première réunion, ils exposent ensemble leur vision générale du projet. Les élus locaux qui ne savent pas exactement comment diriger cette réhabilitation, acceptent assez rapidement les grandes lignes en contrepartie d'un financement total du projet.

« Ça a démarré comme ça, le préfet sans dire ce qu'il fallait faire et donc on s'est lancé là dedans. (...) Mais en fin de compte, j'ai senti que le préfet voulait chambouler, que le parking soit mis ailleurs. »

(Entretien ancien maire de Plogoff et président du syndicat mixte de la pointe du Raz, 19/04/2011)

Afin d'obtenir l'accord des restaurateurs et des commerçants de souvenirs de la cité commerciale, les porteurs du projet vont solliciter la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper et spécialement leur président pour constituer un relais. Ce dernier réunit les commerçants le 28 décembre 1990 et leur expose clairement la situation :

« Quoi qu'il en soit, le projet aboutira avec ou sans eux. [...] En résumé, monsieur [le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper] demande aux commerçants, leur accord de principe sur le déplacement de la cité, pour pouvoir continuer le travail de médiation. Un participant signale qu'un vote a eu lieu la semaine passée et révèle que 11 commerçants [sur 14] sont opposés au déplacement. [Il] demande s'il n'y a pas une possibilité de rénover l'existant. Monsieur [le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper] confirme la décision du déplacement et la question de la rénovation ne se pose pas. »⁴⁷

Cette fermeté de la CCI de Quimper corrobore celle du député devenu président du syndicat mixte qui nous déclare en entretien : *« on a eu à faire preuve de, quand même pas mal de*

⁴⁷ Compte-rendu « Réunion avec les commerçants de la pointe du Raz du 28 Décembre 1990, archives Syndicat mixte de la pointe du Raz

fermeté avec les commerçants »⁴⁸. De toutes parts, les commerçants ont été invités à accepter le déplacement et malgré leur réprobation, il n’existait pas véritablement d’alternative.

En définitive, le parti d’aménagement qui a été décidé à la pointe du Raz est le fruit de l’action préfectorale – qui a pour mission de mener localement la politique publique Grands Sites élaborée au niveau de l’administration centrale de l’Environnement–, de l’action du Conservatoire du Littoral et de l’influence du député de la circonscription, qui en tant qu’ancien secrétaire d’État possède un fort poids politique localement. Ils s’appuient sur la considération de la vétusté et de l’inesthétisme des infrastructures pour argumenter le déplacement.

Ces acteurs favorables au déplacement de la cité commerciale et du parking recherchent la cooptation, l’acquiescement des élus communaux et des commerçants de ce parti d’aménagement et en définitive se placent très peu dans la concertation ou l’élaboration conjointe de la réhabilitation du site. L’argument déterminant pour convaincre est indubitablement la promesse du financement intégral de l’opération par des apports extérieurs. La réhabilitation de la pointe du Raz est une occasion de réactualiser les infrastructures d’accueil touristique et semble peu issue d’une volonté locale de mieux protéger le site et de faire disparaître les traces d’urbanisation sur l’extrême pointe.

2 - La suppression avortée de la route côtière de la côte sauvage de Quiberon

Les infrastructures sont moins présentes sur la côte sauvage de Quiberon qu’à la pointe du Raz. D’abord parce que ce site est moins connu à l’échelle régionale et nationale. Parmi les nombreux ouvrages et médias s’exerçant à dresser la liste des « plus beaux sites de », le journal Le Télégramme, en 2011, réalise un sondage sur les plus belles merveilles de Bretagne (figure 48). La rédaction a choisi 22 propositions soumises au vote. 13 449 internautes y ont répondu. Si le cap Fréhel et la pointe du Raz y figurent, la côte sauvage n’est pas mentionnée. La première place de la pointe du Raz est à relativiser, la proportion de citations étant faible (8,4 %).

⁴⁸ Entretien Député de la circonscription- Président du Syndicat Mixte du 08/03/2010



Figure 48 : Résultats du sondage réalisé par le site internet du journal Le Télégramme (été 2011)

La faiblesse des infrastructures s'explique également par la proximité du bourg de Quiberon n'a pas rendu nécessaire l'établissement au début du 20^e siècle d'infrastructures d'accueil touristique *in situ*. Le classement précoce du site (1936) a gelé cette possibilité hormis la construction de la route côtière dans les années 1960. Mais, c'est cette route côtière qui trente ans après sa construction va faire l'objet de discussions lors de la réhabilitation du site.

a - Le positionnement du Conservatoire du littoral en faveur de la suppression de la route côtière

Au début des années 1990, le Conservatoire du littoral obtient la cession d'une grande partie du site à titre gratuit par les mairies de Quiberon et de Saint-Pierre-Quiberon⁴⁹. En tant que nouveau propriétaire, il commande en 1994 auprès du bureau d'étude Écosystèmes-Bretagne, spécialisé dans l'aménagement et l'évaluation environnementale des espaces naturels, un plan de gestion qui en réalité revêt davantage les atours d'un plan d'aménagement semblable à ceux élaborés dans les Opérations Grand Site (Écosystèmes-Bretagne, 1994). Dès le départ, le Conservatoire ambitionne de supprimer cette route côtière qui à leurs yeux dénature le site, et contribue à la dégradation des milieux naturels :

« C'était un plan de gestion où l'on ne parlait pas encore de projet Grand Site ou de choses comme ça, et ça a été repris après ensuite. Mais il y a beaucoup de problématiques que l'on avait déjà imaginées. Le grand point fort, c'est la route côtière, on avait imaginé au départ c'était de la supprimer en totalité, de la laisser en voie propre. »

(Entretien technicien Conservatoire du littoral 19/04/2009)

⁴⁹ Entretien service Espaces naturel du CG56, 28/06/2011

S'il ne fut pas mis en œuvre, une grande part des éléments contenus dans ce plan de gestion est reprise dans la phase de diagnostic de l'OGS qui s'engage véritablement en 1999, et notamment la question de la suppression de la route côtière est évoquée dans ces termes :

« L'Opération Grand Site doit donc avoir pour ambition à travers les choix d'aménagements retenus, de favoriser ce type de tourisme qui, dans un avenir très proche sera un facteur de développement économique plus sûr et plus durable que celui qui pourrait résulter de l'augmentation d'une fréquentation désordonnée et non maîtrisée de ce site. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre aujourd'hui les propositions de recul de certaines routes côtières » (Atelier de l'île, 2001).

b - La réticence et le refus des élus locaux

Succinctement évoquée dans la phase de diagnostic, cette problématique est explicitement évoquée par le bureau d'étude en comité syndical lorsque la seconde phase de l'OGS, celle des propositions d'aménagement débute. L'opportunité de la suppression de la route côtière est *de facto* rejetée par les élus :

« L'objection majeure des élus demeure sur le projet de déplacement de la voie vers des secteurs urbanisés. »⁵⁰

Ce positionnement des élus des communes concernées a toujours été clair et ferme. Ils ne désirent pas supprimer cette portion de route à laquelle ils restent attachés et craignent que son élimination pèse sur leur économie touristique. Ils s'y opposent dès la candidature OGS en 1992 et cela est toujours le cas en 2011.

« La suppression de la route côtière, ça a toujours été niet. C'était simple, c'est-à-dire que lorsque les élus vous disent non, on ne supprime pas la route de la côte sauvage, parce qu'il faut laisser les voitures circuler. »

(Entretien maire de Quiberon, ancien président du syndicat mixte Gâvres-Quiberon 27/06/2001)

Cependant, malgré les réticences des élus du comité syndical, le bureau d'étude – avec le large soutien du Conservatoire du Littoral – maintient dans les propositions de l'OGS celle du déplacement de la route, en la présentant avec une option d'interdiction temporaire pendant la période estivale. Lors de l'inspection du projet OGS par la commission départementale des sites, perspectives et paysages, le 12 juillet 2001, c'est le paysagiste du bureau d'étude qui a la charge de présenter le projet. Durant son exposé, l'option de la suppression de la route est à nouveau présentée (figure 49), en dépit de l'opposition majoritaire des élus.

⁵⁰ Comité syndical du 10 mai 2000

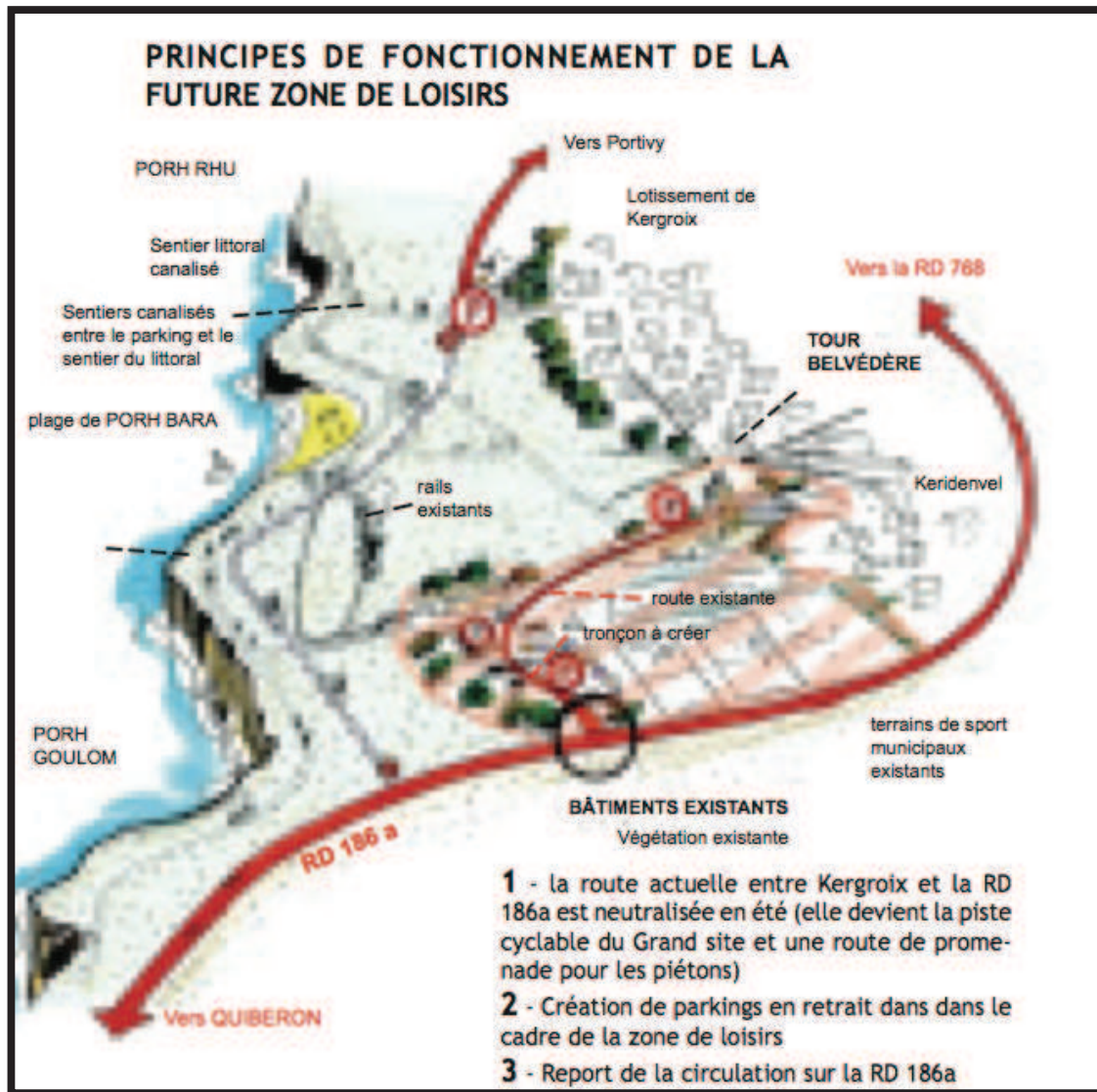


Figure 49 : Infographie extraite du schéma directeur voté en 2001 (Source : Atelier de l'île)

En fait, il demeure un double discours à propos de ce point de la réhabilitation. Lorsque la communication des praticiens acteurs dans l'OGS – bureau d'étude, Conservatoire du littoral, service ENS du CG 56 ou chargés de mission du syndicat mixte est tournée vers l'extérieur, cette éventualité est évoquée en laissant supposer qu'elle se fera avec le temps, tandis qu'avec les élus, elle a disparu des discussions au sein du syndicat mixte⁵¹. La posture des élus est souvent analysée par ces techniciens comme étant issue d'une méconnaissance de la problématique OGS, associée à un point de vue conservateur et réactionnaire. Certains d'entre eux estiment qu'avec le temps cette idée finira par être acceptée.

⁵¹ Nous avons consulté l'ensemble des comptes-rendus de comité syndicaux ainsi que ceux des comités de pilotage : aucune mention n'y a été faite. À cela s'ajoute la confirmation des élus locaux, des chargés de mission du syndicat mixte et Conservatoire du littoral lors des entretiens que nous avons menés.

« Je pense qu'à la côte sauvage, comme on est sur une OGS, on essaie d'être un peu plus ambitieux sur ce qui est gestion de la fréquentation et c'est vrai qu'avec le conservatoire du littoral on a un peu abordé la question de la route côtière. C'est quand même dommage qu'il y ait une route côtière et qui, si elle était utilisée autrement avec des accès en peigne ce serait bien, et là clairement c'est la révolution dans le Landerneau, les élus nous disent "si l'on supprime notre route côtière ou si l'on met la route côtière à sens unique, ne serait-ce que la mettre en sens unique, on met en péril l'économie de la presqu'île de Quiberon". C'est la difficulté à laquelle on est confronté, mais ça après c'est dû à des personnalités d'élus, c'est la vision sur le long terme. »

(Entretien chargée de mission du syndicat mixte Gâvres-Quiberon entretien 21/07/2010)

« Sur les terrains du Conservatoire au nord du petit port, ils devaient supprimer une partie de la route, enfin court-circuiter une partie de la route sur le projet. Mais c'est dur ça, mais je pense que ça viendra un jour. Paris ne s'est pas fait en un jour, il faut laisser les choses mûrir. »

(Entretien technicien du service ENS du CG56 28/06/2011)

Les praticiens ont certaines difficultés à concevoir que les décideurs locaux puissent refuser une de leurs prescriptions. Cette posture est alors interprétée comme un manque de clairvoyance à propos de la démarche entreprise. Pourtant les élus du comité syndical ne se montrent pas aussi rétifs pour d'autres aspects du réaménagement de la côte sauvage.

c - La régulation des stationnements plébiscitée

En dépit du désaccord persistant au sujet de la route côtière, un consensus existe à propos de la régulation des stationnements en dehors des aires de stationnement, pratique qui pose problème aux acteurs de la protection de l'environnement par la diffusion de la fréquentation et conséquemment de la dégradation des milieux naturels, mais qui pose des problèmes également, nous l'avons vu plus haut, de sécurité et d'ordre public, à la charge entre autres du maire.

« Il y a les problèmes de stationnement qui sont embêtants, mais bon, les gens il faut bien qu'ils se mettent quelque part aussi. Le maire de la commune me disait "tu ne peux pas me ravoir des plots là ?", alors moi je me débrouillai, il ne voulait pas les financer. Je lui disais "je vais essayer de me débrouiller". On commandait des plots et je lui disais "tu n'as pas besoin de les mettre aussi serrés, pas besoin de les mettre à 1 mètre les uns des autres, la voiture elle ne va pas passer", mais ça venait de lui, il protégeait quand même. »

(Entretien technicien du service ENS du CG56 28/06/2011)

Cette volonté de protéger les abords des routes du stationnement, qui de plus est financé par des acteurs autres que la commune, n'a pas été accompagnée à certains endroits de compensation en terme de place de parkings, au point d'en déranger la chargée de mission du syndicat mixte :

« De ce côté-là maintenant tu as des plots anti-stationnement tout le long, et je me demande s'ils n'en ont pas mis l'autre côté aussi. Alors moi ça ne me pose pas de problème, plus on canalise le stationnement, mieux c'est, c'est évident. Mais sur ce type d'intervention, je trouve ça un peu dommage de mettre la charrue avant les bœufs. Parce que là sur tout ce secteur il y a eu des interdictions de stationnement qui ont été mis en place sauf qu'on n'a pas ouvert de parcelles en face pour compenser, donc on empêche, mais on ne donne pas d'alternatives. Donc le résultat c'est qu'on a des gens qui vont se garer complètement n'importe où. Interdire c'est bien dans la mesure où tu donnes la compensation tout de suite. »

(Entretien chargée de mission du syndicat mixte Gâvres-Quiberon entretien 21/07/2010)

Nous pouvons constater à travers cet extrait d'entretien de la chargée de mission du syndicat mixte en charge de l'aménagement du site que cette pose de plots anti-stationnement est largement plébiscitée par les élus locaux, qu'ils possèdent cette volonté d'empêcher ce stationnement le long de la route sans pour autant envisager une compensation pour redéployer les véhicules vers d'autres zones dédiées. Au contraire, à cette proscription du stationnement latéral va s'adjoindre une réduction des possibilités de stationnement. Des 17 parkings existants, cinq d'entre eux vont être supprimés, et quatre autres vont être réduits (figure 50).

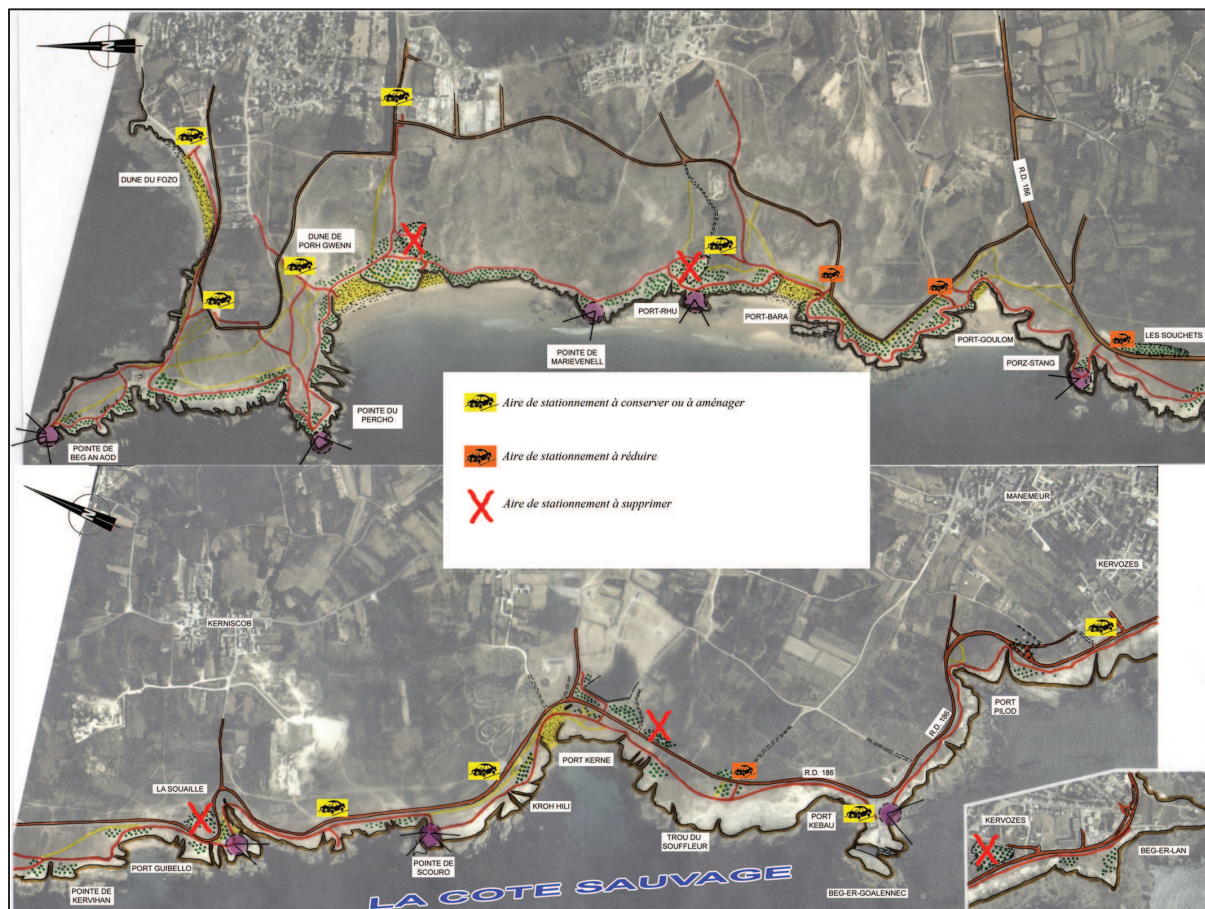


Figure 50 : Plan de réorganisation des stationnements sur la côte sauvage (Source : Bouffort, Art Payg', 2004)

Certains élus vont même faire la demande d'aller au-delà des prescriptions du bureau d'étude et demander une réduction supplémentaire des capacités de stationnements :

« S'agissant des 2 parkings de la Côte sauvage sud, Monsieur [élu du comité syndical] demande de dépasser la simple "requalification" et opter pour la suppression et la revégétalisation. Elle serait totale pour le parking des Îles. Celui des Roches-Grises pourrait voir conserver un stationnement uniquement longitudinal d'une quinzaine d'emplacements, le reste étant réhabilité. »⁵²

Il est intéressant d'observer combien dans le même temps les élus peuvent être attachés à la conservation de la circulation automobile sur la côte sauvage et dans le même temps être en faveur de la réduction drastique des capacités de stationnement. Le Conservatoire du littoral, propriétaire du site, a constitué avec l'aide du bureau d'étude sollicité la principale force de proposition de la réhabilitation. Les élus du comité syndical ont alors pris une posture de modérateur lorsque le projet porte atteinte, selon eux, aux potentialités de fréquentation touristique par la suppression d'une portion de route. Cette régulation locale par le politique montre les oppositions sur lesquelles s'élabore l'organisation du projet. En d'autres mots, il s'organise selon les postures afférentes à leurs attributions. D'un côté, le projet d'élimination des infrastructures routières avec en point de mire une renaturation des lieux contrebalancé de l'autre côté par le maintien de structures essentielles, par les décideurs locaux, à l'activité touristique.

3 - L'aménagement bloqué du cap Fréhel

Dans les années 1990, le contexte politique sur le territoire attenant au cap Fréhel va annihiler les volontés du département et de l'administration centrale de l'Environnement de planifier une réhabilitation du site. Le cap est une propriété communale et en conséquence, aucun acteur institutionnel favorable à l'engagement d'une démarche Grands Sites n'occupe une position suffisamment influente auprès de la commune pour convaincre les décideurs locaux, à l'instar du Conservatoire du littoral sur la pointe du Raz et la côte sauvage de Quiberon. Nous montrerons qu'une alternative permettant de dépasser les contextes microlocaux a permis le repositionnement du Conservatoire du littoral dans la problématique de l'aménagement du cap Fréhel.

Comme nous l'avons déjà exposé dans le chapitre 5, plusieurs situations conflictuelles ont émaillé les relations entre les élus communaux de Fréhel – commune issue de l'association des communes de Plévenon et de Pléhérel en 1972 –, les services de l'État et la SEPNEB. Nous allons voir combien dans ce cas plus que sur nos autres terrains d'étude, l'histoire a joué un rôle très important dans la structure et le positionnement des acteurs. Tout

⁵² Procès verbal de la séance du comité de pilotage en date du vendredi 16 juin 2000 à 9 heures 30, archives mairie d'Étel

d'abord, il s'agit de la construction d'une route non autorisée en 1975 sur le site classé, appelée « route fantôme » par les journaux locaux et la SEPNB, puisque n'apparaissant pas sur les cartes (Le Démézet, Maresca, 2003). Puis en 1990, la construction toujours non autorisée et illégale en regard de la loi de 1930, d'un parking supplémentaire en retrait du parking du phare. Après ce dernier épisode retentissant qui a vu le ministre de l'Environnement en personne, à la demande de la SEPNB, se déplacer sur le site pour signaler sa réprobation quant à l'établissement de ce parking. Ce coup d'éclat organisé par le secrétaire général de la SEBNB a marqué les esprits, et est fréquemment évoqué lors des entretiens menés avec les personnes impliquées dans le processus de réhabilitation du cap Fréhel, qu'ils soient associatifs, élus locaux ou praticiens de la gestion et de l'aménagement d'espaces naturels. Les relations sont à tel point délicates avec la SEPNB en 1990 que les élus communaux trouvent un stratagème pour exclure l'association. Ils dissolvent l'association des Caps, initialement formée pour faire de l'animation pédagogique et de la gestion d'espaces naturels, pour constituer un syndicat mixte pour la gestion du cap Fréhel et de ce fait écarter la SEPNB, qui d'un point de vue réglementaire, ne peut en faire partie⁵³. Paradoxalement, malgré ces tensions, c'est un membre de l'association qui va occuper le poste de directeur du syndicat mixte. Nous n'avons pas obtenu d'explications claires à ce propos. Alors que dans cette décennie 1990, s'initient des discussions autour du réaménagement de nombreux sites emblématiques du paysage français, la situation semble bloquée à Fréhel.

Le syndicat est sollicité en 1998 par l'administration de l'Environnement pour concourir à l'entrée dans le Réseau des Grands Sites de France. Malgré la réponse positive à cette invitation et le fait que la structure est membre du réseau depuis l'an 2000, les élus communaux demeurent peu enclins à l'idée d'un réaménagement important du cap. La situation se complexifie en 2004 lorsqu'au terme d'un désaccord entre certains conseillers municipaux, le conseil municipal procède à la séparation des communes unies trente ans plus tôt. Au terme de cette scission, Plévenon récupère son nom, mais Pléhérel obtient l'autorisation de conserver l'appellation « Fréhel ». Cet élément constitue un point d'achoppement entre les élus, mais également auprès de certains commerçants qui estiment qu'elle dessert l'activité touristique de Plévenon.

« Il y a confusion totale et les gens voient Fréhel, ils ne font que passer par Plévenon. On continue à les appeler Pléhérel. »

(Entretien maire de Plévenon 07/07/2010)

⁵³ Le syndicat mixte est un établissement public et s'apparente ainsi aux autres formes de regroupement intercommunal, pouvant associer des communes, des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), des collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public (institutions d'utilité commune interrégionales, institutions interdépartementales, des chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, de métiers). Cependant, une association loi 1901 ne peut en faire partie.

« Quand vous tapez “hôtel cap Fréhel” sur internet, les quinze premiers résultats sont pour la commune de Pléhérel. [La personne se refuse à appeler la commune avec sa nouvelle appellation] C’est déloyal pour notre activité. »

(Entretien hôtelière Plévenon 08/07/2010)

En 2006, l’équipe municipale de Plévenon est approchée par Conseil Général des Côtes-d’Armor qui leur propose, par l’intermédiaire du levier financier de la TDENS⁵⁴, de contracter un bail emphytéotique. Le Conseil général pourrait alors intervenir directement sur le cap. Avertie par la presse, une partie de la population s’y oppose, et ce processus doit être interrompu.

« Il y a eu peut-être des choses un petit peu maladroitement ou des fuites par la presse interposée qui ont abouti à une réunion publique où le Conseil Général a dû s’expliquer parce que la presse titrait “la commune cède le cap Fréhel pour l’euro symbolique”. Ça aussi c’est du vécu local, en même temps ça a un côté universel. Je parle de ça parce que ça a été en fait le point de départ du début de la fin pour l’équipe qui était en place, qui avait été mis en place à la scission donc en 2006 il y a ce clash, et de nouvelles élections en 2008, et l’équipe qui avait été mise en place entre 2004 et 2008 a été complètement laminée. »

(Entretien directeur Syndicat des caps, 08/07/2010)

« Ça a été mal pris localement, ça a été monté en épingle, et puis bon ce n’est pas possible. »

(Entretien technicien service Randonnée et espaces naturels, 13/07/2011)

Il est possible que d’autres enjeux aient coexisté à cet épisode de bail emphytéotique pour justifier cette opposition, mais cela dénote tout de même l’attachement symbolique d’une partie des habitants de Plévenon à ce promontoire, au point de rejeter l’équipe municipale en place. En 2008, le nouveau maire décide, dans un souci d’apaisement, de solliciter un bureau d’étude pour réaliser une étude à propos des possibilités de réhabilitation du cap, et réaffirmer alors que la commune conservait la mainmise sur le site.

« L’étude a été commandée pour calmer les esprits, car certaines personnes avaient échauffé les esprits et certaines personnes ne voulaient pas être dépossédées du cap. Mais cette étude, c’est encore une étude, il y en a plein les bureaux du Syndicat des Caps. »

(Entretien maire de Plévenon 07/07/2010)

Malgré l’entrée du syndicat des deux Caps dès la création du RGSF, le contexte politique microlocal n’a guère été propice à l’engagement d’une concertation autour de l’aménagement du cap Fréhel. Nous le verrons par la suite, le début des années 2000 n’a cependant pas été une période vierge d’agissements puisqu’un important programme d’actions pour la restauration écologique a été réalisé.

⁵⁴ Taxe départementale des espaces naturels sensibles

Le lancement de cette étude en 2008 sur les possibilités d'aménagement du cap est une opportunité pour relancer la réflexion à propos d'une démarche Grand Site. Un comité de pilotage, rassemblant entre autres des représentants de la municipalité, des commerçants et riverains de Plévenon, ainsi que des représentants du département, du CAUE 22, est constitué par la nouvelle équipe municipale. Il est constitué pour être l'interlocuteur local du bureau d'étude Phytolab, spécialisé dans l'aménagement paysagiste des espaces naturels, qui mène la réflexion sur les territoires du cap Fréhel et plus largement de la commune de Plévenon. Les élus municipaux, entre autres dans les entretiens réalisés et les articles de journaux collectés qui relatent leur discours, constatent l'obsolescence des aménagements et déplorent le peu de retombées économiques occasionnées, pour la commune, par la fréquentation importante du cap Fréhel. Cette idée constitue l'élément moteur de l'engagement de l'équipe municipale.

Le RGSF et l'administration de l'Environnement en charge de la politique Grands Sites insistent sur la nécessité de mener localement cette démarche. La circulaire du 21 janvier 2011 vient encore renforcer la politique des Grands Sites en précisant ses modalités de mise en œuvre. La circulaire rappelle que les collectivités sont au cœur de la gestion des Grands Sites, car elles « initient et impulsent les projets, les élaborent, les animent, les mettent en œuvre, les financent en grande partie et participent à leur évaluation ». Elle invite les services de l'État « à veiller à la qualité et à l'ampleur des partenariats » établis autour des projets de Grands Sites. À l'échelle du territoire du cap Fréhel, le syndicat des caps, syndicat mixte rassemblant les communes adjacentes aux deux caps d'Erquy et de Fréhel ainsi que le conseil général des Côtes-d'Armor, apparaît comme la structure appropriée pour conduire une démarche de réhabilitation. Cependant, et alors que la commune est propriétaire de la quasi-totalité de la lande du cap Fréhel, un repositionnement des acteurs va aboutir au désengagement du syndicat mixte, au renforcement du rôle du Conseil général et à l'arrivée dans le jeu d'acteur du Conservatoire du littoral, auparavant absent du processus de réhabilitation.

a - Le désengagement du syndicat mixte au profit du Conseil Général et du Conservatoire du littoral

Les attermolements et les rivalités politiques communales, issues en partie de la scission entre Fréhel et Plévenon paralysent en quelque sorte la capacité du syndicat des Caps à prendre la direction d'un projet de réhabilitation de l'ensemble du cap Fréhel. Pouvant revendiquer la légitimité d'être le porteur institutionnel de l'opération, il va, à partir de 2009, se cantonner à une mission d'animation et d'éducation à l'environnement d'une part, de communication et de valorisation touristique d'autre part, au point de clairement affirmer sa non-participation au processus.

« Le syndicat, on ne s'est pas désintéressé, mais désengagé progressivement du jeu d'acteurs. On aura une position d'animateur de projet de territoire et de mise en cohérence, en particulier dans le cadre de l'accompagnement de la démarche. »

(Entretien directeur Syndicat des caps, 08/07/2010)

C'est le comité de pilotage qui va alors être le lieu de la concertation et de la décision des grandes orientations pour le réaménagement du site. Une structure où les élus en présence sont ceux du conseil municipal de Plévenon et ceux du conseil général, évacuant ainsi en grande partie les rivalités entre Plévenon et Fréhel. Ce comité de pilotage va reprendre la collaboration avec le bureau d'étude. Cette forme institutionnelle de concertation rassemble des acteurs de la société civile (associations, commerçants, élus), mais est considérée aux yeux du service randonnée et espaces naturels du CG 22 comme lente et inefficace.

« À Plévenon le comité de pilotage est plutôt en sommeil, mais c'est presque normal, c'est un comité de pilotage à 35 personnes de Plévenon, des représentants des associations, c'est très lourd. Ces personnes, qu'elles soient tenues au courant, qu'elles fassent remonter un certain nombre de remarques, je suis complètement d'accord, mais ils ne peuvent pas être en tant que tels dans le comité de pilotage, je dirai même des aménagements qui vont être mis en place, parce que c'est trop diversifié, ce n'est pas la même échelle. Pour moi, c'est un comité de pilotage de riverains et d'usagers, c'est très intéressant, mais il faut aussi le laisser dans son vrai rôle et à sa vraie place. »

(Entretien technicien service Randonnée et espaces naturels, 13/07/2011)

Ce technicien met en cause la lenteur des débats et la difficulté à obtenir un consensus parmi les membres alors que le conseil général a déjà imaginé de futurs aménagements pour mettre en concordance le cap Fréhel avec un projet départemental. En effet, dans le cadre de son schéma départemental de tourisme, le CG 22 possède l'ambition de développer un circuit de liaison douce, notamment entre les deux caps Erquy-Fréhel. Pour le réaliser, il a besoin d'obtenir une certaine maîtrise des terrains communaux de Plévenon, puisqu'il ne possède aucune propriété sur le cap Fréhel. Par la promesse d'apporter des fonds financiers, il va obtenir une délégation de maîtrise d'œuvre sur ces propriétés, lui permettant d'intervenir matériellement et financièrement sur cet espace. De cette manière, la commune s'est désengagée de la problématique d'aménagement tout en conservant la propriété.

Par ailleurs, le Conservatoire du littoral qui était jusque-là absent du processus de réhabilitation va se positionner en tant qu'acteur prépondérant en bénéficiant de la cession à titre gratuit des bâtiments du phare de Fréhel par le service des Phares et Balises, et de deux parcelles se trouvant aux abords, dont le parking du phare, le plus usité pour la visite du cap.

« Prochainement, il va y avoir en fait une rétrocession pour l'euro symbolique en fait entre l'État Phares et Balises et le Conservatoire du littoral, établissement public, ce qui est très bien d'ailleurs. Le Conservatoire va cette fois-ci, ce qu'il souhaitait d'ailleurs depuis longtemps, pouvoir se positionner et intervenir enfin participer au comité de pilotage, sachant

qu'il sera dépositaire, enfin propriétaire des phares, des phares normalement et d'un peu de terrain. »

(Entretien directeur Syndicat des caps, 08/07/2010)

« Le Conservatoire du littoral va être propriétaire du phare, tout l'aménagement de l'extrême pointe, et il y a une étude qui a été lancée par lui pour réaménager l'extrême pointe, et le parking du phare. »

(Entretien technicien service Randonnée et espaces naturels, 13/07/2011)

En l'espace de trois années (2008-2011), l'organisation autour de la question de l'aménagement du cap Fréhel s'est considérablement modifiée. Le syndicat mixte s'est largement désengagé, un comité de pilotage s'est mis en place pour poursuivre la concertation locale avec le renforcement du poids du conseil général et l'arrivée du Conservatoire du littoral. Nous pouvons constater avec cette évolution un affaiblissement décisionnel des décideurs locaux, dû à la représentation de l'unique commune de Plévenon et à la présence du Conservatoire du littoral, qui en tant que propriétaire va détenir un large pouvoir dans l'affection de ses terrains, mais également obtenir la possibilité de siéger au comité de pilotage.

b - La formulation du schéma directeur

Le jeu d'acteurs ainsi réorganisé au sein du comité de pilotage va permettre de dégager un schéma directeur pour le réaménagement du cap Fréhel, soumis et validé par la Commission supérieure des sites. La logique qui régit le projet global va suivre les positionnements similaires à ceux observés sur les deux autres sites d'études.

Ainsi les orientations majeures du projet concernent :

- Les déplacements dans le site avec une priorité pour des liaisons douces, cyclistes et piétonnes de qualité, en site propre.
- L'organisation et le recul des stationnements automobiles pour bannir les stationnements sauvages excessifs en bordure de lande, durant la période estivale.
- La valorisation économique locale en organisant les stationnements et en intégrant le bourg de Plévenon aux réseaux de liaisons. (Commune de Plévenon, 2009)

Ce projet en cours de réalisation permet de montrer plus que sur les deux autres sites précédemment analysés possibles de percevoir comment il est le produit d'un compromis plutôt qu'une recherche de projet global.

Sans être antinomique, ceci illustre que la construction des projets peut se réaliser avec une relative absence d'objectif général commun aux acteurs de cette réhabilitation. Ici, nous nous trouvons préférentiellement dans une configuration où le projet repose sur la somme des intérêts propres des acteurs engagés dans ce processus, qui sont alors négociés. La transformation du patrimoine semble s'inscrire dans une tension entre la protection des milieux naturels et l'organisation de l'activité touristique.

En premier lieu, il est intéressant de noter que par son intitulé « service randonnée et espaces naturels » du CG 22, il est clairement présenté une intention de protéger le milieu naturel tout en développant des chemins de promenade pour cyclistes et piétons. « La volonté elle est de reculer les voitures, de mettre en place des liaisons douces »⁵⁵. Par la suite, le Conservatoire du littoral qui, suivant la doctrine établie pour l'ensemble des sites dont il a la propriété, tend à faire reculer ou disparaître la voiture du site. Étant propriétaire du parking, il va avoir d'autant plus de facilités pour imposer sa suppression. Cependant, il existe en arrière de ce dernier un autre parking dit « parking de la Teignouse », propriété de la commune de Plévenon, qu'il n'est pas prévu de déplacer puisque la commune se refuse à supprimer complètement la possibilité d'accéder au cap en automobile (figure 51).

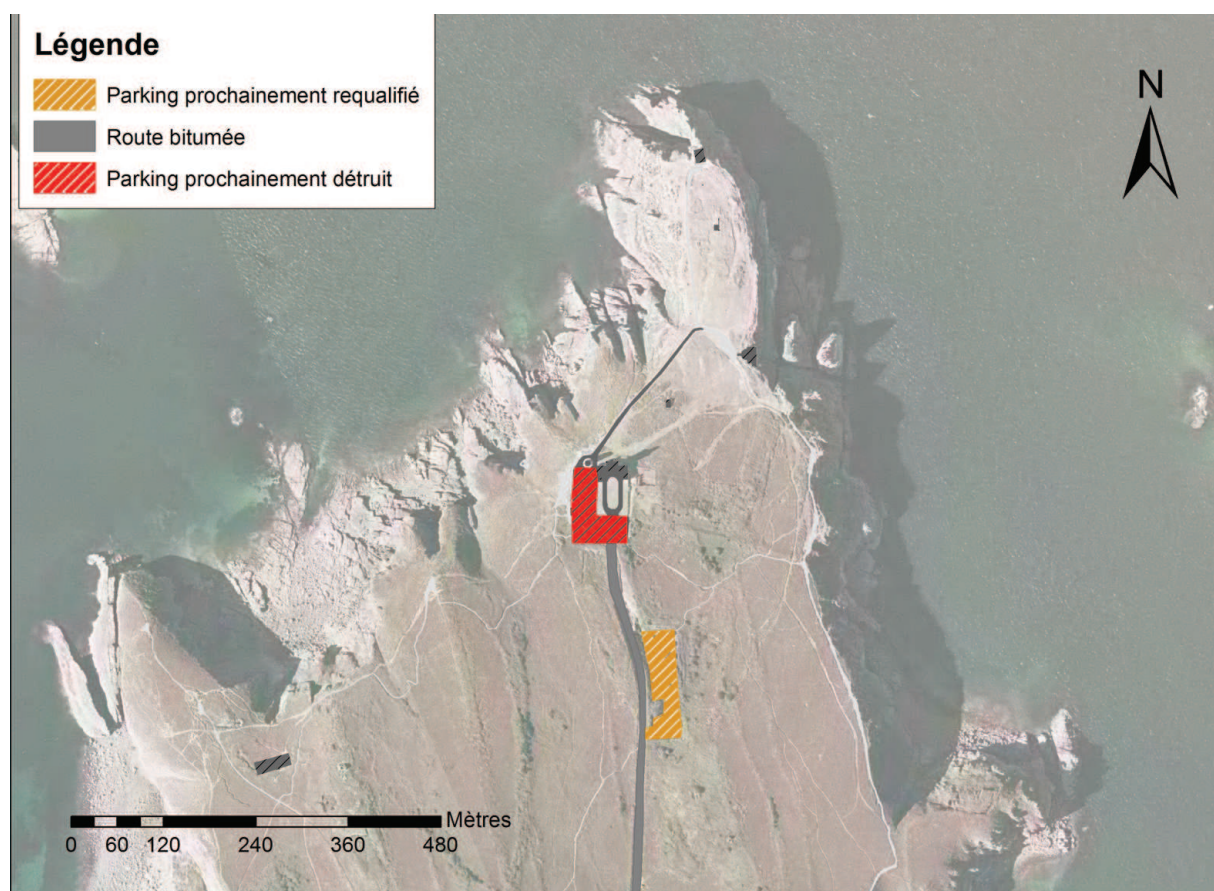


Figure 51 : schéma synthétique de la réorganisation des stationnements du cap Fréhel

Ici également, nous retrouvons une l'interprétation analogue donnée par le technicien du service Randonnée et Espaces naturels du Conseil général des Côtes-d'Armor à celle rencontrée autour de l'aménagement de la côte de Quiberon que donne des acteurs institutionnels du refus de cette suppression les élus locaux : celle d'une vision conservatrice qui se corrigera à moyen terme.

⁵⁵ Entretien service Randonnée et Espaces naturels du CG 22

« Je sais que localement, la suppression totale de la voiture, on en a parlé dans ce comité de pilotage. On a eu des réunions, une quinzaine de réunion, ça ne passerait pas localement, parce ce que les gens sont complètement dans "c'est la bagnole qui domine". Il faut encore qu'il y ait du temps de passé. [...] C'est une hypothèse qui a été avancée, enlever les voitures sur la RD34, et ça coutait beaucoup moins cher, car si on enlève les bagnoles, on met les vélos, et puis on met les cars. C'est une hypothèse qui a été refusée, qui était futuriste, mais qui a été débattue et pas simplement passée dessus comme ça. Ce n'est pas prêt, parce qu'il y a des arguments, mais les gens n'en veulent pas. »

(Entretien technicien service Randonnée et espaces naturels, 13/07/2011)

L'idée de la suppression totale de la voiture est politiquement et socialement inenvisageable lors de l'établissement du schéma directeur. Par contre, celle de l'élimination du parking du phare est rapidement analysée par l'équipe municipale comme pouvant constituer un palliatif à une autre problématique identifiée par les élus de Plévenon qu'est le peu d'apports procurés par la fréquentation du cap Fréhel à l'économie locale.

« Les cars de touristes arrivent et la première chose qu'ils font, c'est aller aux toilettes. Ils ont 1/4 d'heures pour visiter puis ils repartent. Cela nous coute plus cher en eau et à payer la personne pour les entretenir. On voudrait les faire rester au moins plusieurs jours, 1 nuit, ne serait-ce qu'une demi-journée. On n'a quasiment aucune retombée économique directe, les gens viennent de Saint-Malo, viennent au Cap, et le soir ils seront peut-être sur la côte de Granit Rose. »

(Entretien maire de Plévenon 07/07/2010)

Dans la logique que possèdent les élus et déplorée par le CG 22 de l'intérêt communal lorsqu'il s'agit d'envisager une opération de réaménagement du cap, le maire de Plévenon communique ouvertement le bienfondé de la fermeture du parking du phare dans la presse :

Le projet est ambitieux. Il comprend notamment la suppression du parking au pied du phare pour que la lande reprenne ses droits. À l'avenir, il faudra donc marcher pour aller au cap Fréhel. « Marcher 500 mètres à partir du parking de la Teignouse, ou marcher depuis le centre bourg de Plévenon, distant de 3,5 km » explique le maire de Plévenon.

« Ce projet, ajoute [le maire], est global. Il va remettre en valeur le cap Fréhel. Permettre également de faire revenir les touristes dans le centre-bourg de Plévenon. Actuellement, on regarde un peu les voitures passer... »

Un vaste parking de 138 places sera aménagé dans le bourg. Pour se promener jusqu'au cap, on pourra alors utiliser des navettes de bus ou les vélos de loueurs de bicyclettes.

Ouest-France, 21 juillet 2008

Sans interdire l'accessibilité automobile au cap, mais en essayant de redéployer les flux, l'ambition de la réhabilitation est d'apporter un certain impact sur le dynamisme commerçant du bourg de la commune. Aucun argument pratique et prospectif n'est apporté pour conforter ce principe de report de stationnement du cap vers le bourg, mais semble constituer une évidence et satisfaire l'ensemble des acteurs en présence.

Il existe un autre point à propos de l'aménagement sur lequel la municipalité, le Conseil général et le Conservatoire du littoral s'accordent, c'est le principe de l'interdiction de stationner sur les abords des routes. À l'instar de la côte sauvage de Quiberon, ce type de stationnement dérange. Pour le service randonnée et espaces naturels du Conseil Général 22 et le Conservatoire du littoral, qui tous deux se focalisent principalement sur la protection du milieu naturel, cette pratique est responsable de la dégradation de la lande.

« Je pense que les dégradations à Fréhel sont surtout dues à la RD 34 du fait que les voitures s'arrêtent n'importe où. Ça normalement à partir de l'année prochaine ça va être fini. »

(Entretien technicien service Randonnée et espaces naturels, 13/07/2011)

Pour la municipalité de Plévenon, elle représente une perte économique sèche puisque tous les conducteurs se garant ici ne s'acquittent pas des 2 euros qu'ils devraient dépenser pour se garer sur le parking du phare ou celui de la Teignouse, cette recette étant perçue intégralement par la commune. En outre, le stationnement latéral sur cette portion de route occasionne certains risques pour les piétons, et constitue une source d'inquiétude pour le maire.

« Heureusement, qu'il y a le parking, mais souvent les gens à la vue du parking font demi-tour. On voit des gens arriver devant le péage et faire demi-tour. Ils ne veulent pas payer. Ils préfèrent se garer plus loin sur le bord de la route. On a eu une autorisation de la commission des sites pour installer des plots en bois sur le bord de la route pour empêcher le stationnement. »

(Entretien maire de Plévenon 07/07/2010)

Soumise à autorisation de la Commission supérieure des sites, l'installation de plots en bois ne permettant plus le stationnement latéral a été réalisée, réduisant drastiquement la capacité numérique totale et la diversité géographique de stationnement sur l'ensemble du site (figure 52). Ce type d'aménagement, relativement simple à réaliser, semble séduire la plupart des acteurs du comité de pilotage.



Figure 52 : évolution des abords de la route menant au cap Fréhel.

- Photo de gauche : stationnement latéral aux abords du cap
- Photos centrale et droite : la même route avec les plots anti-stationnements sur les côtés

Au regard du repositionnement des acteurs autour de la réhabilitation du cap Fréhel, nous pouvons constater que cette nouvelle organisation du jeu d'acteurs tend à s'apparenter à celle observée à la côte sauvage de Quiberon. En effet, l'arrivée du Conservatoire du littoral a rééquilibré le rapport de force qui était fortement en faveur d'élus communaux réfractaires au recul des infrastructures. Appuyé par le Conseil Général des Côtes-d'Armor, le Conservatoire par sa position de propriétaire favorise, voire impose la suppression du parking du phare. Associée à la suppression du parking latéral le long de la route départementale, le bilan de ce réaménagement, à l'image de la situation rencontrée sur la côte sauvage, aboutira à la réduction des possibilités de stationnements sans abolir l'accès en voiture au cap.

Le recul négocié des infrastructures d'accueil touristique

Ces trois études de cas montrent l'hétérogénéité des situations, des jeux d'acteurs et des rapports de forces dans les processus de réaménagement des promontoires littoraux. De cette diversité, il est possible d'identifier certains éléments qui nous permettent de mieux comprendre comment se construisent les projets de réaménagement des infrastructures touristiques :

- Il s'avère que les pouvoirs politiques locaux ne constituent pas ou peu une force de proposition des partis d'aménagement. Ce sont préférentiellement des institutions publiques comme le Conservatoire du littoral ou les services départementaux dédiés à l'Environnement ou l'Équipement qui constitue les principaux instigateurs des projets. Le principe doctrinaire qui encadre l'orientation des projets est que l'automobile n'a plus sa place sur les promontoires littoraux, et qu'elle doit être reléguée en arrière-plan.
- De cette organisation structurelle, l'aménagement s'organise selon deux axes structurants. Le premier promeut un recul généralisé des infrastructures – parkings, bâtiments, routes – en arrière du site. Le second porté par les élus compte tempérer ce recul afin de conserver une certaine facilité d'accès au site et ne pas trop nuire à

l'activité de découverte du site ayant des implications réelles ou supposées sur l'économie territoriale.

Nous voyons poindre que l'aménagement de l'espace se réalise en fonction de doctrines qui ont plus ou moins de poids, impliquant une transformation de l'espace, du patrimoine et des usages. Pour être plus précis, il est intéressant de constater qu'il ne s'agit d'un rejet global des aménagements sur le site, mais il y a une échelle de valeurs entre les aménagements à proscrire et ceux qui peuvent être réalisés. En effet, si l'automobile et la minimisation de son impact sont un *leitmotiv* du réaménagement, il est d'intéressant de constater que d'autres aménagements, mais dédiés au vélo sont projetés sur ces sites. Pourtant, il s'agit d'une artificialisation de l'espace au même titre que celle qui est dénoncée pour l'automobile.

IV - La construction de voies cyclables, une artificialisation vertueuse

Les principes généraux des projets de réhabilitation tendent d'une manière générale vers une réduction des sentiers, une diminution de l'emprise des infrastructures liées à l'automobile (parkings et routes) et dans un des ces cas au recul des infrastructures d'accueil touristique. Nous avons vu que ces principes ne sont pas toujours mis en pratique du fait de désaccords sur leur mise en œuvre, mais ce que nous pouvons retenir c'est l'idée générale qui traverse ces projets de réduire l'impact de la présence anthropique sur les milieux naturels. La marche libre et la voiture sont négativement perçues comme des éléments perturbateurs par les institutions comme le Conservatoire du littoral, les associations environnementales comme la SEPNEB, les techniciens des services décentralisés de l'Équipement et de l'Environnement ainsi que ceux des syndicats mixtes en charge de l'aménagement des sites. Pourtant, nous allons observer par l'analyse des réalisations de voies cyclables que certains aménagements vont être au contraire favorisés. Elle permet de comprendre les doctrines qui sont à l'œuvre dans le cadre des réhabilitations, ainsi que les jeux d'acteurs et les façonnages de l'espace.

À l'opposé du double contingentement des publics et des voitures, la pratique du vélo auparavant absente des problématiques d'aménagement des promontoires littoraux bretons se place parmi les préoccupations des structures en charge de l'aménagement des sites. Deux éléments viennent apporter un certain degré d'explication à cette préoccupation des collectivités locales. D'une part, la pratique du vélo non plus en tant que sport, de moyen de locomotion, mais comme moyen de promenade s'est largement développée depuis les années 1990 comme une pratique de découverte touristique (Papon, 2001). Conséquemment, afin de répondre au développement de cette pratique, les comités départementaux et régionaux mettent en place en Bretagne des schémas de réseaux de voies cyclables et encouragent les collectivités locales intercommunales à déployer elles aussi de tels réseaux qu'ils pourront promouvoir. D'autre part, la conversion de l'action publique à la doctrine du développement

durable fait que le vélo est devenu un mode de transport idéal puisqu'il est le seul mode de transport mécanisé vraiment écologique. Il ne consomme pas d'énergie (si ce n'est l'énergie métabolique supplémentaire du cycliste) et n'émet pas de CO₂ (si ce n'est au cours de sa fabrication). Il est parfaitement silencieux. Il utilise 100 fois moins de matériaux qu'une voiture et de plus des matériaux plus facilement recyclables. Comme le signale Héran (2012), même par personne transportée, « les transports publics n'ont jamais des performances aussi bonnes que le vélo, sauf pour la consommation d'espace où ils sont en général meilleurs ».

Le vélo bénéficie ainsi d'une image positive de moyen de déplacement sain pour le corps et écologique. Pour les élus locaux comme les techniciens de collectivités locales, la pratique du vélo apparaît comme un mode de transport moins impactant que la voiture. La mise en place d'infrastructures dédiées aux cycles permettant d'accéder aux promontoires littoraux emblématiques est perçue comme une solution pour diminuer la présence de la voiture et un moyen d'accroître l'attractivité touristique des territoires en périphéries de ces espaces naturels (synthèse effectuée à partir des entretiens réalisés principalement avec un technicien de la DDE 56 en charge de l'OGS de Quiberon, un technicien du service Randonnée et Espaces naturels du Conseil général des Côtes-d'Armor, un ancien directeur du syndicat mixte en charge de l'aménagement de la côte sauvage de Quiberon, les directeurs des syndicats mixtes en charge de l'aménagement de la côte sauvage de Quiberon et de la pointe du Raz.)

1 - Étude de cas : la côte sauvage de Quiberon

Un projet de piste cyclable est envisagé dès la fin des années 1990 sur la côte sauvage de Quiberon, qui la relierait ainsi à l'ensemble de la presqu'île éponyme et se prolongerait jusqu'à la presqu'île de Gâvres, trente kilomètres plus loin (figure 53). L'argumentaire mobilisé pour ce projet s'inscrit dans le registre écologique et de développement touristique :

« On avait plus insisté pour essayer d'utiliser ça comme moyen de déplacement pour les touristes, pour éviter que les gens y aillent en voiture donc plus en termes de déplacements doux. Même s'il y a la voie verte et que l'on peut espérer que les gens viennent plus en vélo et prennent moins leur voiture, il y aura toujours des voitures. Il y a une forte demande maintenant la forte demande elle est plus sur l'aspect vélo-promenade que vraiment circulation, moyen de locomotion. »

(Entretien chargée de mission du syndicat mixte Gâvres-Quiberon entretien 21/07/2010)

« Mais je pense que l'activité physique prenant de plus en plus d'importance, on a bien joué quand même en mettant l'effort sur l'itinéraire cyclo-pédestre. Je crois que c'est ce qui nous amènera du monde, le plus de monde. Les gens viendront éventuellement par là parce qu'ils sauront, ben qu'il y a de quoi s'aérer, de quoi se promener je pense. »

(Entretien président syndicat mixte Gâvres-Quiberon, 19/07/2010)

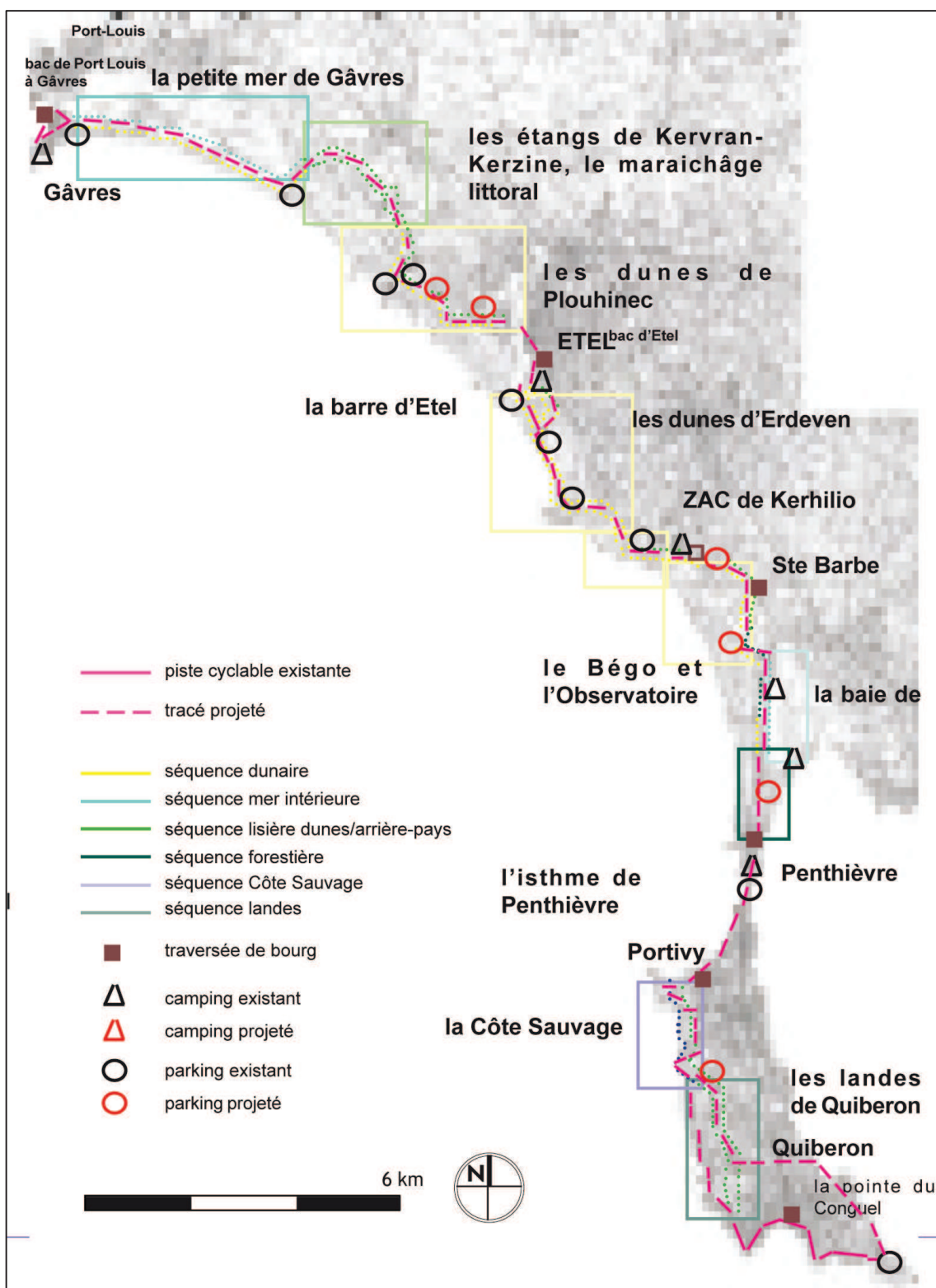


Figure 53 : Schéma général du tracé de la piste cyclable reliant Gâvres à Quiberon (source : Atelier de l'île, 2001)

Le tronçon situé sur la côte sauvage est réalisé pendant l'hiver 2010/2011. Certaines portions de ce tracé empruntent des routes déjà existantes, mais d'autres vont être aménagées en site propre, en lieu et place de sentiers piétons et équestres. Sur ces derniers, le sol nu n'est pas approprié pour la circulation des vélos. Ils vont alors recevoir un traitement du sol pour qu'il devienne suffisamment dur et stable pour une pratique tout au long de l'année. C'est un revêtement dit « écologique », l'Enverr'paq[®] qui est retenu. Fabriqué à partir d'un liant minéral hydraulique conçu à partir de déchets de verre micronisés non recyclables dans l'industrie verrière à hauteur de 75 % et de chaux à 25 %, son appellation écologique tant vantée par les gestionnaires ne tient qu'au fait qu'une majorité des matériaux utilisés étaient auparavant non-recyclables et non au fait qu'à terme ce revêtement se biodégrade.

Pour le revêtement [le gestionnaire du syndicat mixte en charge de l'aménagement de la côte sauvage de Quiberon] précise : « Nous avons privilégié une chape semi-lisse destinée à l'aménagement, la consolidation et la stabilisation de sols extérieurs (allées, pistes cyclables, aires de jeu) en utilisant un revêtement écologique conforme aux exigences des législations ». (Ouest-France, 11/02/2011)



Figure 54 : Photographie de portions de voie cyclable traversant la lande de la côte sauvage

Le résultat obtenu est un chemin avec un sol qui, au final, est artificialisé même si sa couleur et son aspect rappellent des sentiers stabilisés en sable (figure 54). La voie cyclable est un aménagement lourd créé *ex nihilo* sur des portions de milieu naturel dégradé par le piétinement, des sentiers. Le chemin en site propre s'étale sur quatre kilomètres, sur une largeur de deux mètres cinquante (figure 55). Le revêtement recouvre au final une surface de 10 000 mètres carrés de sol emprunté au milieu naturel.

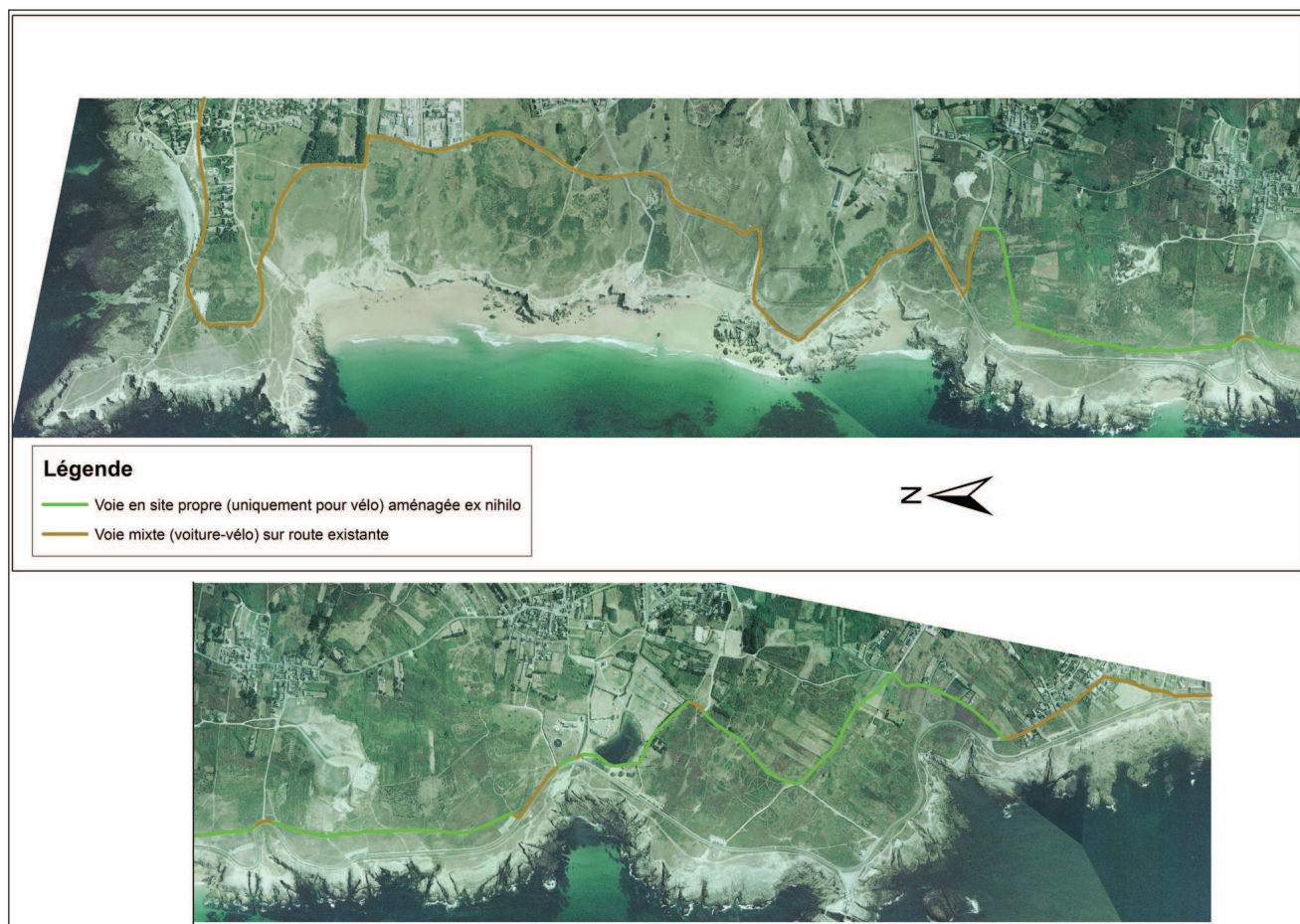


Figure 55 : Cartographie présentant en vert les portions de voie cyclable aménagées sur le milieu naturel

Des organismes de protection de l'environnement se sont opposés au principe d'aménagement cette piste cyclable sur le milieu naturel. L'Observatoire départemental de l'environnement du Morbihan (ODEM) n'était pas en accord avec ce principe et aurait préféré qu'il se fasse en retrait du milieu naturel, mais étant financé par le Conseil général du Morbihan, qui lui y était grandement favorable, il ne s'y est pas opposé. La SEPNB et d'autres associations environnementales ont également émis des réserves, voire une opposition à ce projet. L'impact de cette piste sur des espèces et milieux protégés est la source principale de cette contestation. Ils ne s'opposent pas au principe général de la voie cyclable, mais plutôt sur son tracé. Malgré la production d'un rapport d'expertise (Guillevic, Teigner, 1999) sur les conséquences de la réalisation de cette piste cyclable et le dépôt de recours en justice, le projet est tout de même approuvé par la Commission départementale des sites en juillet 2001 puis par la Commission nationale supérieure des sites en décembre 2001 (Pennanguer, 2005).

Les voies cyclables bénéficient d'une image positive liée aux vertus écologiques de la pratique du vélo. Pourtant, leur aménagement s'apparente, dans une mesure moins imposante, à la construction d'une route. Dès lors, ce cas d'étude illustre le fait que ce n'est pas

l'aménagement en soi qui est proscrit sur la côte sauvage, mais l'aménagement dédié à la voiture. Il illustre le caractère doctrinal de la réhabilitation, car en définitive, un mètre carré de piste cyclable est aussi destructeur du milieu naturel qu'un mètre de voie automobile.

2 - Le projet de voie cyclable au cap Fréhel

Le Conseil général des Côtes-d'Armor, membre du syndicat mixte des Caps gestionnaires du cap Fréhel, a développé un schéma départemental vélo pour son département avec en particulier la mise en place d'une portion cyclable s'inscrivant dans la voie n° 4, littoral de la Manche dans l'itinéraire européen futur reliant Roscoff dans le Finistère à Kiev en Ukraine. Un tronçon de cette voie cyclable est actuellement en projet et a été soumis à enquête publique. Contrairement au parti pris sur la côte sauvage, le projet prévoit de ne pas construire de tronçons cyclables en site propre aménagés sur le milieu naturel, mais d'utiliser les accotements de la route départementale accédant au cap (figure 56).



Figure 56 : Plan schématique du projet de piste cyclable (Source : Phytolab)

Sans créer de nouvelles surfaces aménagées, le projet prévoit d'effectuer une réorganisation longitudinale de la route dédiée à la circulation automobile afin de réduire son emprise et d'aménager une voie cyclable qui localement sera partagée avec les piétons. À l'instar de la côte sauvage de Quiberon, l'idée directrice est de diminuer la place de la voiture en matière de possibilité de stationnement latéral et capacité totale de stationnement sur les parkings, au profit des infrastructures liées au vélo-promenade.

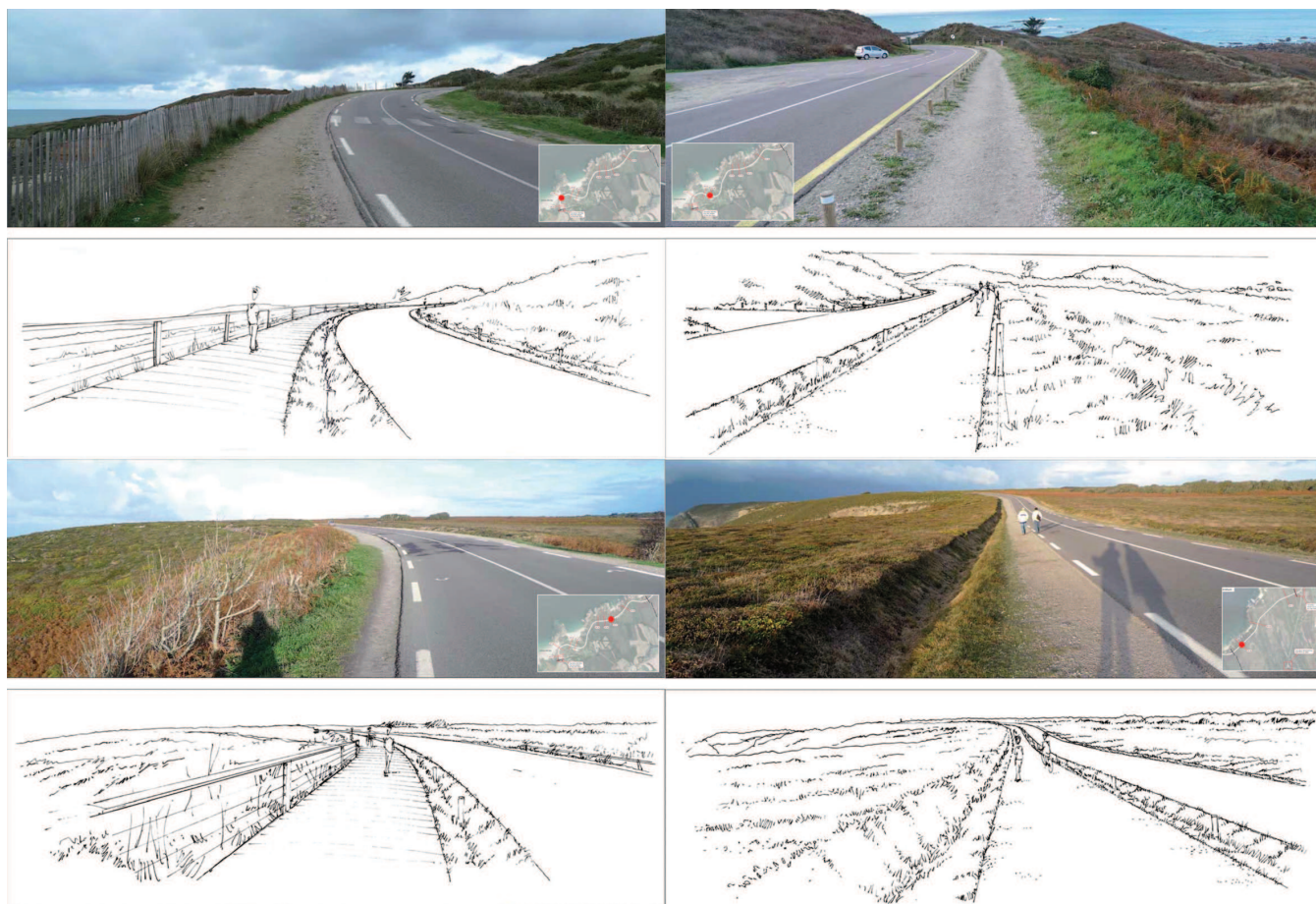


Figure 57 : Quatre exemples d'un comparatif entre la situation actuelle (photographie) et le projet (croquis) (source : Phytolab)

Sur un plan visuel, la mise en place de la voie cyclable va transformer la voie d'accès au cap Fréhel, d'une route bitumée taillée dans le milieu naturel en voie aménagée pour la promenade avec des traitements différenciés et des équipements s'élevant dans la hauteur : des poteaux d'un mètre dix reliés avec trois fils d'acier sépareront par endroits les cyclistes et les piétons du milieu naturel ; des poteaux de quarante centimètres posés dans la noue⁵⁶ qui séparera la route de la voie borneront tout le long du tracé cette frontière circulation douce/circulation automobile. Ici s'observe la volonté importante d'aménager l'ensemble de la route selon des codes et des techniques qui s'inscrivent dans un plan de cohérence générale, qui sont produits et reproduits, qui uniformisent les infrastructures *in situ* (figure 57).

En ce qui concerne le traitement des sols, le parti d'aménagement retenu semble se diriger vers un revêtement sablé sur les parties où la pente du sol est inférieure à 4 % et l'utilisation d'un stabilisé composé d'un mélange de sablé auquel est ajouté une proportion de 4 % de ciment pour les surfaces plus pentues (pente > 4 %). L'avantage annoncé de ces traitements est qu'ils sont identiques en termes de teinte et d'aspect, et le sablé est prélevé

⁵⁶ sorte de fossé peu profond et large, végétalisé, qui recueille provisoirement de l'eau, soit pour l'évacuer via un trop-plein, soit pour l'évaporer ou l'infiltrer sur place

dans la carrière de Fréhel jouxtant le site (figure 58). Ces solutions de revêtement se rapprochent fortement des solutions choisies pour l'aménagement de certains sentiers piétons à la pointe du Raz ainsi qu'à la côte sauvage de Quiberon.



Figure 58 : Photographie d'un exemple de piste en sablé cap d'Erquy (source : Phytolab)

De manière très localisée, lorsque l'emprise de la route n'est pas assez large pour aménager une route automobile et une voie mixte piétons-vélos, où que le sol soit trop sableux, le bois sera mobilisé en remplacement du sablé. Pour combler la largeur manquante, la piste peut être montée sur une structure dite « estacade », correspondant à une sorte de ponton en bois (figure 59).

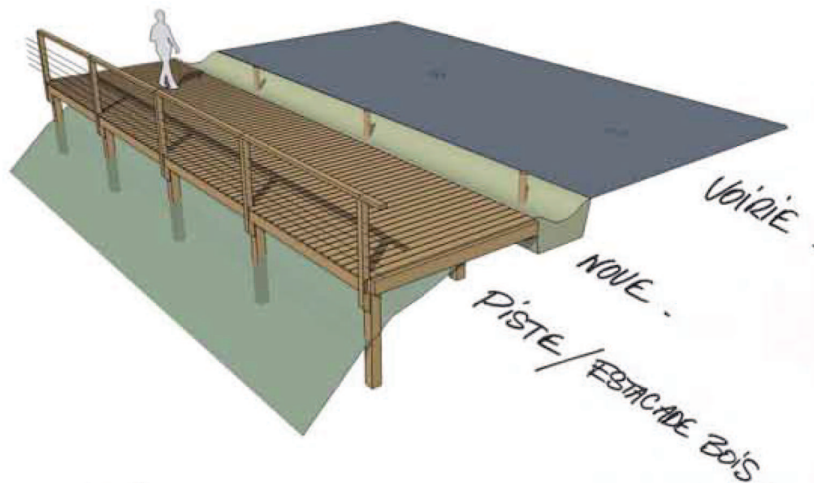


Figure 59 : Schéma de principe de la structure en estacade (source : Phytolab)

La mise en place d'une piste cyclable pour accéder au cap Fréhel est une matérialisation de la volonté de favoriser la pratique du vélo de promenade tout en amenuisant certaines possibilités pour les automobilistes de se garer hors des endroits dédiés, les parkings. Nous ne nous trouvons pas dans un processus de diminution des aménagements en

place sur le cap Fréhel, mais bien dans celui d'un transfert d'affectation de l'emprise de ces infrastructures viaires.

Il est intéressant d'observer sur ces deux cas d'étude combien une artificialisation des milieux naturels en vue d'aménagements dédiés au vélo ne suscite que si peu de désapprobation alors qu'un des objectifs premiers des OGS est bien de réduire celle générée par les infrastructures dédiées à l'automobile. Si quelques voix se sont élevées contre ces réalisations, et ce notamment par l'intermédiaire de la SEPNE, le Conservatoire du littoral reste muet à ce propos. Au contraire même, elle plébiscite leur réalisation. Pourtant une artificialisation, peu importe sa destination, reste une destruction du milieu naturel. Y aurait-il une différence de traitement quant à la fonction d'un aménagement ?

3 - Les voies cyclables, une artificialisation vertueuse

Les projets de voies cyclables tendent à se multiplier sur les territoires touristiques, en réponse au développement encore limité, mais réel de cette pratique de découverte. Le vélo bénéficie de cette image positive de moyen de transport écologique. Cependant, cette pratique correspond au développement d'une activité récréative du vélo comme promenade, mais ne constitue pas pour l'heure celle d'une pratique comme moyen de locomotion. Il est certain qu'en rapport au mode de fréquentation de sites comme le cap Fréhel ou la pointe du Raz, c'est-à-dire un mode de fréquentation de type familial d'excursion à la journée ou d'arrêt ponctuel dans le cadre d'un circuit itinérant de découverte d'une région touristique, le transfert des automobilistes vers des cyclistes n'est pas une transformation des pratiques semblant tomber sous le sens. Par ailleurs, il semble intéressant de constater combien ces projets ne suscitent que peu d'oppositions chez les défenseurs du milieu naturel. Au cap Fréhel, nous avons déjà évoqué les levées de boucliers face à la construction de routes et parkings à l'intérieur du site classé. La voie cyclable qui tend à augmenter l'emprise totale des surfaces avec des sols dits « de structure » pour fournir les fondations aux différents traitements de sols appliqués constitue en définitive un élargissement des chaussées, même si dans la majorité des cas, l'emprise totale des voies avec les bas côtés (fossés, noues de séparation des voies, emplacement des poteaux) n'augmente pas. Les voies cyclables constituent bien sur l'espace une artificialisation supplémentaire du sol, mais ici deviennent moins visibles puisque situées dans la continuité de la voie automobile. Les valeurs vertueuses accordées au vélo permettent, nous le supposons, de réaliser des aménagements qui, destinés pour un autre moyen de locomotion, ne seraient pas aussi facilement acceptés. La création en pleine lande sur la côte sauvage de Quiberon d'une voie dédiée au quad ou aux motocross dans des matériaux aurait-elle reçu le même accueil ?

Ces deux études de cas illustrent le positionnement doctrinal qui est à l'œuvre dans la réhabilitation des promontoires littoraux, où les acteurs engagés pour la protection des milieux naturels, s'ils sont opposés au maintien de la place de la voiture *in situ*, s'autorisent à artificialiser des surfaces supplémentaires pour permettre la pratique du vélo. Nous notons dans les jeux d'acteurs une certaine reconfiguration des positionnements. Les décideurs locaux sont ici largement favorables à la mise en place de ces pistes cyclables, du fait qu'ils peuvent générer une activité touristique et donc économique supplémentaire pour le territoire. Les acteurs comme le Conservatoire du littoral, les services Espaces naturels des Conseils généraux sont plutôt favorables eux aussi à la mise en place d'infrastructures permettant des pratiques dites « durables » qui bénéficient d'une image vertueuse, écologique. Enfin, les experts de la conservation des milieux naturels – universitaires et associatifs – ne sont pas forcément enclins à la réalisation de tels aménagements qui produisent une artificialisation supplémentaire de l'espace naturel. Cependant, ils s'abstiennent d'intenter des actions en justice dans le but de bloquer ces projets, comme l'a déjà réalisé dans le passé la SEPNB pour empêcher la construction de parking sur le cap Fréhel (confère chapitre 5). La réhabilitation du patrimoine n'est pas une « reconstitution » d'un état originel, mais bien un processus de transformation du patrimoine conduite par des acteurs et leurs visions du patrimoine.

Conclusion du chapitre 6

À la lumière de l'analyse menée tout au long de ce chapitre, il apparaît que le sens général orientant les projets de réhabilitation est largement initié, encadré et borné par deux grands types d'acteurs. D'un côté, nous trouvons les services déconcentrés de l'État – préfecture, DDE – qui possèdent la charge à l'échelon départemental d'appliquer les politiques publiques, et de l'autre côté des acteurs spécifiques de la protection des espaces naturels – Conservatoire du littoral, service espaces naturels des Conseils généraux –. Selon les sites et les démarches engagées, les tissus d'acteurs varient. Les projets vont alors se formaliser en fonction du rapport de force qui va s'opposer aux décideurs locaux. En effet, ces derniers réagissent aux principes d'aménagement présentés plutôt qu'être une véritable force de proposition. Ils tempèrent les volontés de recul trop prononcé des infrastructures dédiées à l'accueil des visiteurs de certains acteurs de la protection de l'environnement et particulièrement le Conservatoire du littoral qui par maîtrise foncière se place comme acteur majeur des projets.

À l'interdiction de la résidence temporaire *in situ* qui fut légiféré, s'est adjointe la régulation des parkings en dehors des zones affectées à cette fonction. Si la suppression des accès pour la voiture *in situ* a toujours reçu une fin de non-recevoir, l'organisation du stationnement, son contingentement et sa normalisation vont obtenir un écho favorable auprès de décideurs locaux. En effet, de nombreuses zones de stationnements non autorisées sont occupées l'été par des véhicules, et lors des périodes estivales de grande fréquentation, ce stationnement « sauvage » pose, aux yeux des élus, des problèmes de sécurité publique.

En outre se dessine une négociation à propos de la question des infrastructures d'accueil touristique, où deux intérêts divergents coexistent. D'un côté, la naturalisation des lieux qui se traduit par la volonté de faire disparaître les installations comme les parkings, les commerces et routes, de l'autre côté la conservation des possibilités d'accession en automobile, moyen ultra-majoritairement utilisé. Dans cette négociation, les élus locaux occupent une posture de régulation⁵⁷ face à un tissu d'acteurs qui est favorable à la naturalisation. Nous pouvons alors nous interroger sur l'influence des décideurs locaux dans l'élaboration des grands principes qui orientent le réaménagement de nos terrains d'étude en dehors du rôle de pondération des volontés de recul des infrastructures d'accueil touristiques qu'ils exercent ponctuellement.

Enfin, pour compléter l'évolution de la doctrine des projets de réhabilitation, si la voiture est un moyen de locomotion dont la recherche de contingentement, de recul du site est patente, à l'opposé se réalisent des aménagements favorisant un mode de transport ou plutôt

⁵⁷ C'est à dire s'opposer à un recul trop prononcé des infrastructures et ainsi proposer une solution intermédiaire

un mode de découverte du site qui possède une image positive : le vélo. Positive puisqu'il véhicule avec lui des représentations de moyen de transport écologique, en cohérence avec les principes du développement durable que l'action publique en général essaie d'incorporer dans ces politiques publiques. Mais positive également, car ses potentialités supposées pour l'économie touristique des territoires favorisent l'adhésion des décideurs locaux. En conséquence, la construction de voies cyclables participe également au renouvellement des formes d'aménagements des promontoires littoraux emblématiques. Elle peut même s'établir sur des zones non aménagées, c'est-à-dire sur le milieu naturel, en dépit de l'esprit de la loi de 1930 relatives aux sites classés qui promeut l'interdiction de tout aménagement sur les sites classés.

Il est ainsi possible de constater à travers les éléments que nous avons exposés combien l'aménagement des promontoires littoraux, en d'autres mots la transformation de ces objets patrimoniaux, est soumis à des éléments de doctrines issues des politiques de l'environnement qui se sont développées à partir des années 1970, pointant comme principe privilégié la protection des milieux naturels. Mais nous avons aussi montré que ces éléments ne s'imposent pas facilement et qu'il se recompose en fonction des acteurs qui y participent, des rapports de force établis et de leurs intérêts propres, pour aboutir à une transformation du patrimoine : un patrimoine délesté de certains signes anthropiques. Elle se caractérise au niveau des infrastructures d'accueil touristique par un déplacement et une dissimulation des équipements dédiés aux véhicules motorisés.

Mais le cantonnement des automobiles ne constitue pas le seul aspect de la renaturation des lieux puisqu'elle va se prolonger vers la recherche de mise en place d'opérations ayant pour objectif de restaurer la végétation sur les sites. D'un constat visuel de dénudement de la végétation, associatifs et universitaires vont privilégier le recouvrement des espaces dénudés par des espèces végétales caractéristiques des hautes falaises littorales atlantiques.

Chapitre 7 : La restauration écologique des milieux naturels, un secteur dépolitisé de l'aménagement

L'entrée en scène de la restauration écologique dans les dispositifs d'aménagement des espaces naturels est traduite comme étant le signe des nouvelles relations hommes-nature (Cairns, 1995 ; Charles et Kalaora, 2003), en mettant à contribution les connaissances et les techniques pour la préservation de la nature. En ce sens, la mobilisation du savoir et de la technologie représenterait une version plus équilibrée de ces relations où l'homme, auparavant maître et conquérant devient soucieux du vivant. Pour Kalaora (2000), nous serions passés d'une « utopie technicienne et prométhéenne » caractérisant la modernité, à une utopie morale consistant en la réintroduction de la vertu dans l'échange entre les hommes et la nature. Ainsi se mettrait en place entre ces deux entités une « économie de biens », enjeu central des politiques de restauration, suivant le principe selon lequel ce qui a été pris à la nature doit lui être rendu.

Au sens le plus neutre, la restauration écologique consiste en une intervention corrective ou palliative envers un écosystème suite à une dégradation (Le Floch, Aronson, 1995). Mais la terminologie utilisée par les scientifiques pour définir ces pratiques apparaît beaucoup plus complexe et témoigne d'une grande variabilité de significations. Le terme de nature, même employé en écologie, n'est en effet ni neutre, ni précis, et les multiples définitions de la nature peuvent apparaître comme autant de conceptions scientifiques chargées de valeurs (Hull, Robertson, 2000).

Les définitions données de la restauration écologique dépendent en effet très étroitement de ce que l'on considère être la bonne référence en matière de restauration. L'écosystème de référence peut être défini comme une approximation de *l'état souhaitable*, comme une *norme choisie* parmi plusieurs états alternatifs possibles et accessibles par une succession d'étapes appelées trajectoires (Clewel, Aronson, 2010). D'après cette définition, il est clair que cette référence est avant tout une construction et relève de la sphère des représentations (Donadieu, 2002 ; Bravard, 2003). Ainsi, définir la référence est une activité éminemment subjective, et ne constitue en rien un exercice scientifique basé sur des critères rationnels (Davis et Slobodkin, 2004). La référence, au même titre que le concept de trajectoires, est soumise à de nombreuses remises en question, atermoiements, discussions concernant la solidité de ces définitions (Le Floch, Aronson, 1995 ; Bravard, 2003, Hobbs R. J., 2007). Devant ces incertitudes, « de nos jours, les scientifiques de la restauration préfèrent construire les projets de restaurations selon des objectifs concrets plutôt que selon des références historiques ou fonctionnelles » (Cottet-Tronchère, 2010) laissant place à davantage de pragmatisme pour la définition des enjeux.

Cependant, comment fixer des objectifs de restauration dans des opérations plus larges de réhabilitations de lieux présentant également des caractéristiques patrimoniales socio-culturelles importantes ? Nous avons effectivement vu dans le chapitre 5 combien les publics pratiquant les promontoires littoraux leur confèrent des qualités paysagères de beauté de nature et de sauvagerie. Ces qualités sont-elles considérées dans la définition et la mise en œuvre des projets de restauration ?

La vacance considérable des sciences humaines par rapport à ces questions (Charles, Kalaora, 2008) n'a pas empêché le foisonnement des opérations de restauration depuis les années 1990. En l'état, elles correspondent avant tout à des projets définis unilatéralement par les experts, scientifiques et gestionnaires de la nature, et accordent peu de place à une consultation sociale (Cottet-Tronchère, 2010). Les décisions relatives à l'avenir de la nature sont ainsi prises en vase clos, et n'accordent que très peu de place à d'autres types d'acteurs.

Il existe une multitude de valeurs et de représentations en ce qui concerne l'avenir souhaitable des écosystèmes (Hull, Robertson, 2000). En particulier, les experts sont susceptibles d'avoir une perception de la nature divergente de celle des groupes sociaux. Leurs connaissances relatives à l'environnement leur confèrent un système de valeur propre. Ce « biais » du regard de l'expert a déjà été souligné à de nombreuses reprises. Ainsi, Larrère a pu mettre en évidence trois regards spécifiques portés sur les territoires : le regard « esthétique », le regard « initié » et enfin, le regard « informé », ce dernier correspondant à celui des experts. Nous voyons dès lors que la perception de l'expert constitue une catégorie à part entière (Larrère et Larrère, 1997 ; Larrère, 2002). Par exemple, un habitat dont l'hétérogénéité de structure et de composition est jugée adéquate par un écologue pour accueillir des espèces natives peut apparaître, aux yeux d'un propriétaire, en désordre, envahi par les mauvaises herbes, ou négligé. *A contrario*, un écosystème évalué par un écologue comme extrêmement dégradé par le piétinement – c'est le cas des promontoires littoraux emblématiques bretons – peut apparaître aux yeux des visiteurs comme à ceux des élus locaux comme nous l'avons mis en exergue au chapitre 5 dans un état satisfaisant. Ces divergences de perception, appliquées à la prise de décision en matière environnementale, sont problématiques. Si aucune voie alternative n'est en mesure de se faire entendre lors de la construction des projets de restauration, le risque de « l'autoritarisme du vrai » se manifeste (Larrère et Larrère, 1997). En imposant ses valeurs, l'expert peut aller à l'encontre des attentes sociales, soulevant ainsi la question de la légitimité des actions entreprises aux yeux du public (Depraz, 2004). En matière de restauration écologique, l'expert suit généralement une « philosophie interventionniste, activiste et légitimante » (Bravard, 2006), justifiant leurs buts par des critères écologiques qu'ils présentent comme des « impératifs » (Davis,

Slobodkin, 2004). Cette légitimité de la science s'inscrit dans la tradition positiviste⁵⁸. Cependant, est-elle toujours pertinente dans le contexte de la restauration écologique, où les incertitudes scientifiques sont encore grandes ?

Dans le dispositif de réhabilitations des promontoires littoraux bretons, ce sont les décideurs locaux – élus composant le comité syndical et présent dans le comité de pilotage – qui vont se charger de représenter la société, et par délégation électorale de porter un regard profane sur les propositions d'actions apportées par les experts. Ce sont ces représentants de la communauté à qui incombe la prise de décision. Mais nous pouvons nous interroger sur la manière factuelle dont se déroule l'élaboration des objectifs et des actions à entreprendre. Comment les projets de restauration prennent-ils en compte les objectifs généraux de réhabilitation des sites ? Est-ce que le fait que la prise de décision soit confiée à des élus permet de désenclaver l'autonomie des experts dans l'élaboration des projets et une meilleure prise en compte du regard « esthétique » et « initié » ?

I - Les deux versants de la restauration écologique des promontoires littoraux

Durant les années 1980, la réflexion sur l'aménagement des sites naturels fréquentés est captée, réfléchiée et théorisée par l'administration de l'Environnement. La production de rapports, d'études, de synthèses que nous avons abordés dans le chapitre précédent pose comme objet de protection prioritaire le milieu naturel pris en tant qu'écosystème. « Cet aspect de l'aménagement du site [la réhabilitation] est essentiel, car il s'agit de maintenir ou rétablir la valeur intrinsèque du site : le patrimoine naturel » (Mission Espaces naturels et Cadre de vie, 1980). L'action publique du secteur de la protection de l'environnement s'immisce dans la gestion et l'aménagement des espaces naturels *lato sensu*, de la réserve naturelle aux espaces agropastoraux en passant par les espaces à dominante naturelle dont la monofonctionnalité est portée vers le tourisme.

Progressivement, il tend à se formaliser une doctrine d'intervention, définissant principes et objectifs à atteindre, se déclinant en deux grands domaines d'intervention sur le milieu : la canalisation du facteur dégradation la végétation – la restauration passive – et la reconstitution des milieux dégradés – la restauration active –. Un constant rapprochement, qui n'est jamais étayé, évoque l'idée que les qualités paysagères sont corrélées avec le bon état écologique des milieux naturels. Le problème de la dégradation écologique des milieux naturels, problème restreint au champ scientifique de l'écologie – universitaire et associative

⁵⁸ Il s'agit d'un ensemble de courants qui considère que seules l'analyse et la connaissance des faits réels vérifiés par l'expérience peuvent expliquer les phénomènes du monde sensible. La certitude en est fournie exclusivement par l'expérience scientifique. Il rejette l'introspection, l'intuition et toute approche métaphysique pour expliquer la connaissance des phénomènes. Le positivisme est aussi appelé empirisme logique. Il a fortement marqué la plupart des domaines de la pensée occidentale du 19^e siècle.

– va faire l’objet d’une action de publicisation et de transfert vers les praticiens de la gestion et de l’aménagement des promontoires littoraux emblématiques de Bretagne, sans pour autant véritablement atteindre le champ politique local.

1 - La restauration écologique passive : réduire le facteur de dégradation qu’est le piétinement

Avant d’envisager les modalités permettant de restaurer activement les milieux naturels, il a fallu dans un premier temps stopper ou amenuiser le processus à l’origine de leur dégradation. Identifié par la littérature scientifique et professionnelle comme étant la principale source de dégradation du milieu naturel, le piétinement des publics fréquentant les promontoires littoraux va constituer une des focales des projets de réhabilitation.

a - Protéger sans réduire la fréquentation

Cette problématique est directement empruntée à la gestion des milieux naturels d’intérêt écosystémique où la fréquentation est considérée comme un élément négatif à réduire.

Chercher à contrôler voire à limiter la fréquentation d’un site naturel peut sembler contraire aux principes élémentaires de démocratie. Certes, la fermeture d’un site n’est pas envisageable, mais une réduction de la fréquentation peut être favorisée par deux biais :

- *Par dissuasion : en cherchant par exemple à ne pas rendre très facile la découverte d’un site, en sollicitant du visiteur un effort même modeste qui va lui faire « mériter » le site. [...]*
- *Par substitution : les visiteurs sont attirés dans une région par la visite d’un site. Or bien souvent, la région leur est inconnue et présente d’autres centres d’intérêt de qualité. Afin de détourner une partie des visiteurs du site, il est envisageable de mettre en valeur les centres d’intérêt locaux. Ce transfert de visiteurs permet le contrôle de la fréquentation.*

(Mission Espaces naturels et Cadre de vie, 1980)

L’idée de canaliser les visiteurs s’immisce dans les principes d’aménagement des espaces naturels, et s’impose dans la fermeture des zones à restaurer au public. Un rapport de 1989 à propos des pointes rocheuses bretonnes souligne que « l’analyse bibliographique nous a montré qu’au-delà d’un certain seuil (rapidement atteint étant donné le nombre de visiteurs de nos pointes) seule la solution “concentration” s’avérait fondée au regard des résultats à en attendre. On considèrera cette règle valable pour tous nos sites littoraux “touristiques” » (Délégation Régionale à l’Architecture et à l’Environnement de Bretagne, 1989). Le principe de canaliser les visiteurs sur « quelques axes sacrifiés », les excluant ainsi de toute pénétration du le milieu naturel, devient rapidement une norme d’aménagement des espaces naturels. « *L’intérêt quelque part de sacrifier une bande qu’on dit c’est un sentier construit, les gens*

restent là-dessus, ils n'abîment pas tout le reste »⁵⁹. L'état de l'écosystème constitue la base élémentaire du diagnostic. Il borne les possibilités d'aménagement du site vers une sorte de « there is no alternative » pour paraphraser Margaret Thatcher.

Ce type de réflexions continue d'alimenter actuellement les réflexions autour de la gestion des sites naturels emblématiques, mais se heurte à deux principales limites. D'une part, la notoriété de ces promontoires littoraux bretons rend peu effectives les tentatives de répartition significative des niveaux de fréquentation : ils accueillent encore plusieurs centaines de milliers de visiteurs chaque année. D'autre part, il se heurte à l'avis défavorable des décideurs locaux qui sont peu enclins à accepter l'éventualité d'une diminution de la fréquentation, qu'ils rapportent à l'ampleur des retombées économiques locales (Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement de Bretagne, 1989).

« Le journaliste du Monde de l'époque était venu et toute la journée il était excité sur ce sujet : "Comment réduire la fréquentation sur la pointe du Raz ?". On a eu un échange un peu enlevé tous les deux sur ce sujet-là. Mon point de vue était très simple. Il y a peut-être des gens très intelligents qui savaient quel était le niveau de fréquentation acceptable, moi je n'étais pas assez intelligent pour ça. Et pour moi, il y avait un seul principe, c'était d'accueillir dans de bonnes conditions à tout point de vue, ceux qui voulaient venir voir la pointe du Raz, point final. »

(Entretien député et président du syndicat mixte, 08/03/2010)

Ce débat à propos d'une réduction éventuelle de la fréquentation a existé au sein de l'administration de l'Environnement et du RGSF, mais fut rapidement mis en suspens, par la crainte de voir se construire une opposition des élus locaux à toute réhabilitation. L'absence de discussions à ce sujet est d'ailleurs intéressante car elle montre combien les projets de réhabilitation sont d'une certaine manière composites, suivant les positionnements doctrinaux des acteurs. L'impact supposé ou réel de la fréquentation des sites sur l'économie territoriale interdit d'en imaginer sa réduction ou son contrôle. Et pourtant, son intensité constitue un facteur de la dégradation des milieux naturels. Dès lors, réhabiliter ce n'est plus forcément réfléchir à la conservation patrimoniale dans son ensemble, mais tout d'abord la recherche d'une conservation et d'une restauration des écosystèmes tout en conservant la fréquentation touristique

b - Une approche pragmatique et quantitative de la problématique de la fréquentation

L'organisation de la fréquentation se distingue par son caractère rationnel. Il s'agit d'observer les flux principaux de fréquentation sur le terrain et de les circonscrire dans des chemins qui seront calibrés en fonction de leur importance, afin d'éviter des effets de bouchonnement. Les acteurs en charge de cette caractérisation de la fréquentation peuvent

⁵⁹ Technicien DDE du Finistère, entretien 01/06/2011

être des services déconcentrés comme la DDE du Finistère pour la pointe du Raz mais également des bureaux d'étude spécialisés dans ce type de problématique comme ce fut le cas pour le cap Fréhel. Ils adoptent une démarche quantitative basée sur des études de fréquentation afin de pouvoir calibrer les chemins à conserver et choisir ceux qui seront à supprimer.

« Ça consistait dans l'étude des flux de visiteurs, à voir à peu près quels étaient les pôles d'intérêts des gens, est-ce qu'ils passaient au sud au centre ou au nord, pour essayer de calibrer les sentiers en fonction du trafic, si c'était 300-400 à l'heure, ce n'est pas la même largeur qu'un sentier à 50 personnes à l'heure. On avait calibré le sentier sud et le sentier central de cette façon, et le sentier nord on le souhaitait plus confidentiel pour des questions d'impact sur la lande rase. Ça nous a aidés à calibrer les sentiers et de trouver aussi la structure qui était adaptée au type de fréquentation. »

(Entretien technicien de la DDE 29, 01/06/2011)

Une démarche analogue à la démarche entreprise à la pointe du Raz est menée au cap Fréhel. Des études quantitatives de fréquentation des cheminements servent de préalable à toute réflexion à propos des cheminements.

« L'idée des études préparatoires était d'avoir une idée des flux de fréquentations, mais détaillée, sur le site, les motivations, les cheminements aller, les cheminements retour, les logiques de fréquentation en l'absence de mode d'emploi. On était sur le grand public et le touriste. Elles nous ont permis de choisir les cheminements qu'il fallait supprimer et ceux qu'il fallait conserver et borner par des mises en défens. »

(Entretien directeur syndicat mixte des deux caps, 19/11/2009)

À partir de ces études quantitatives, l'esprit général de l'organisation des réseaux de cheminements repose essentiellement sur l'idée de conserver les plus fréquentés, de les aménager en fonction des flux présumés, et de supprimer ceux qui sont identifiés comme surnuméraires ou superflus. La démarche est extrêmement pragmatique et conduit à une simplification drastique des cheminements. À la pointe du Raz, seuls trois chemins dont deux principaux sont conservés sur l'ensemble du site auquel s'ajoutent quelques chemins d'accès à l'extrême pointe (figure 60).

« Alors le tracé c'était simple on s'était placé en haut du phare, et puis on avait regardé à peu près où étaient les flux, en fonction essentiellement des points d'intérêt. Les gens étaient intéressés soit par l'ancien fanal, la côte sud il y a un ancien fanal, soit direct vers l'extrême pointe ou soit vers le nord un peu à l'écart pour les gens qui ne voulaient pas de foule, donc c'était ces 3 gros flux qu'on voyait très bien quand on prenait les photos, on voyait les masses, ça a permis de définir les tracés et de calibrer aussi les largeurs des sentiers. »

(Entretien technicien de la DDE 29, 01/06/2011)

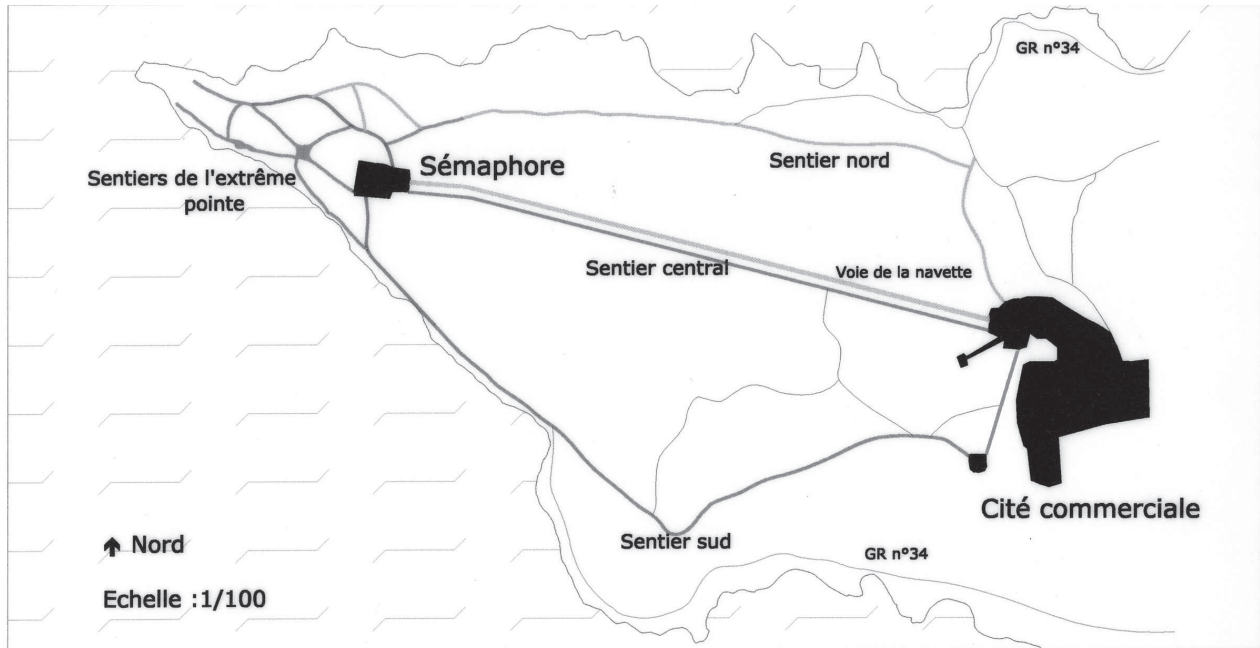


Figure 60 : Plan des cheminements piétons de la pointe du Raz

Une désincarnation du visiteur semble se réaliser. Il n'est envisagé qu'à travers les flux, les fréquentations des sites. C'est une réflexion qui s'apparente à celles de gestion des débits hydraulique sur le Rhin, où ingénieurs et gestionnaires se partagent la ressource en eau pour la production d'électricité et le bon fonctionnement de l'écosystème aquatique.

De la même manière sur le cap Fréhel, plus de 20 kilomètres de sentiers sur les 30 existants sont supprimés. Sur ce site aussi l'objectif est de concentrer le public sur un nombre plus restreint de chemins (figure 61).

« Sur le cap Fréhel, en 1995, l'état des lieux nous avait amené pratiquement sur 40 hectares à peu près 30 km de sentiers, ce qui était énorme. Ça partait dans tous les sens, c'était en toile d'araignée, c'était en parallèle. À partir de l'étude de 1998, on a supprimé à peu près 20 kilomètres, on en a gardé 10. »

(Entretien directeur syndicat mixte des deux caps, 19/11/2009)

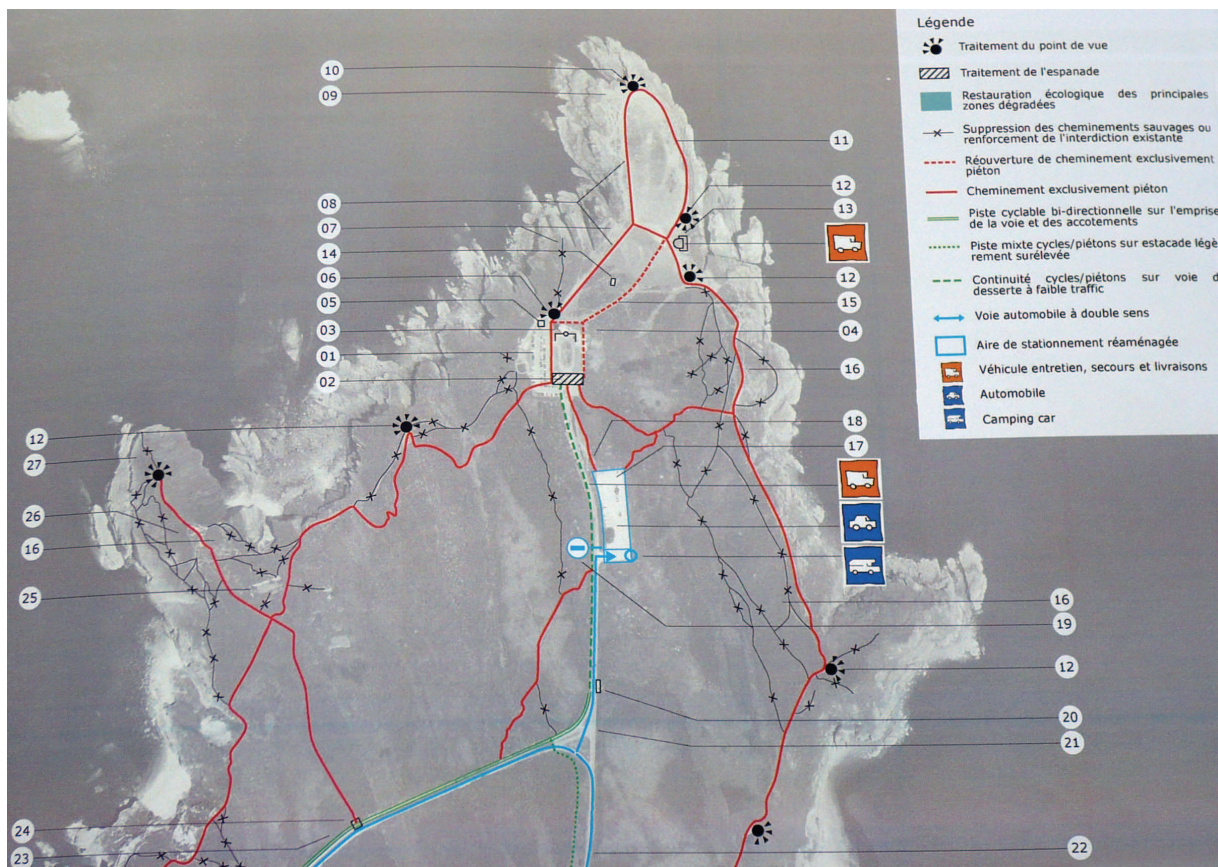


Figure 61 : Plan des cheminements sur le cap Fréhel : les chemins en rouge sont ceux qui ont été conservés, les noirs parsemés de croix ont été supprimés (Source : Phytolab, 2008)

Cette réduction du nombre de cheminements est réalisée au cap Fréhel dès le début des années 2000 en dehors de toute démarche globale de réhabilitation. Si certaines tensions politiques empêchent les possibilités d'envisager une réorganisation générale du site en matière d'infrastructures d'accueil des véhicules motorisés, la circulation du piéton sur le site est un enjeu moins polémique. L'opération étant financée en grande partie par le Conseil Régional et le Conseil général, l'acquiescement des élus du comité syndical n'a pas posé de problème.

Sur la côte sauvage de Quiberon, site étendu et linéaire, la problématique du tracé des cheminements semble encore plus simple. D'une part, il doit permettre d'accéder à la frange littorale depuis les parkings de stationnements, d'autre part, un cheminement parallèle au trait de côte doit permettre son parcours d'un bout à l'autre (figure 62).

Pour tracer les cheminements, il fallait regarder les cheminements, où les personnes passaient sur la frange littorale, connaître aussi le problème des usages, pourquoi il y a surpiétinement, quels étaient les accès à l'estran. Cela me permettait de savoir quels cheminements il fallait supprimer, ceux qu'il fallait conserver. C'est simple, mais il y a une logique tout de même.

(Architecte-paysagiste, entretien 12/07/2011)

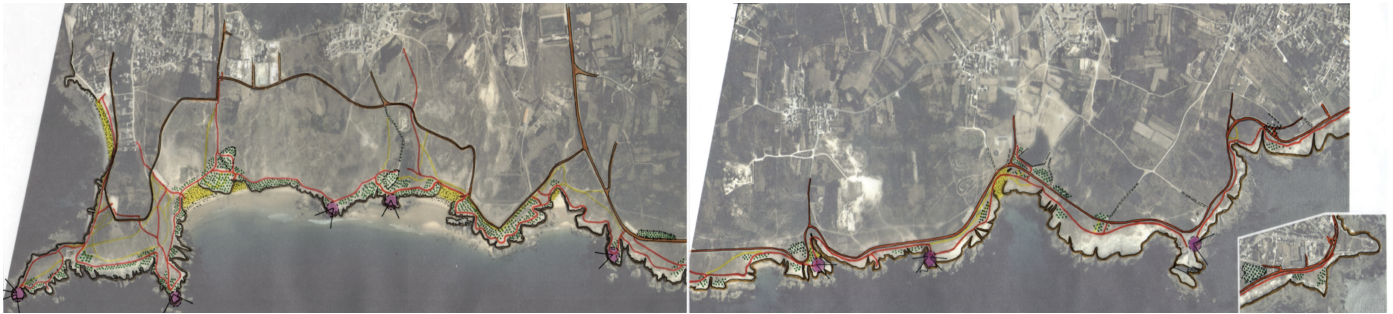


Figure 62 : Carte des cheminements créés (en orange) sur la côte sauvage : il est mis en place un chemin littoral et des voies d'accès depuis les parkings

La principale conséquence réside dans l'attention portée aux visiteurs qui ne sont pas considérés comme indésirables sur ces sites, mais par ce système de contingentement, sont en quelque sorte placés sur des voies de circulation « sacrifiées » pour la visite. Autrement dit, il s'opère une sorte d'exclusion du promeneur du milieu naturel et non du site, processus révélateur de cette évolution de la part des acteurs de la réhabilitation dans la considération patrimoniale.

c - La canalisation : une exclusion du milieu naturel

La canalisation de la fréquentation sur les falaises littorales tend à se généraliser. Structurer, consolider, simplifier le réseau de cheminements en fonction des flux de fréquentation, c'est avoir l'espérance qu'ils deviennent les voies de circulation exclusives sur le site.

L'immense majorité des visiteurs respecte ce que l'on a fait. Tout le monde ne le respecte pas, mais on ne vise pas le 100 %, 8-9 sur 10 c'est bon, c'est gagné.

(Entretien directeur syndicat mixte des deux caps, 19/11/2009)

En définitive, il est réalisé une séparation spatiale entre le milieu naturel et le visiteur où la dégradation de la végétation était le produit de cette interaction. L'influence anthropique sur le milieu naturel est sur la grande majorité du site stoppée et cantonnée sur les quelques espaces autorisés. Les promontoires ne sont plus des espaces où la pratique est libre, mais bien contrainte, rationalisée, avec comme argumentaire l'écosystème comme ressource patrimoniale prioritaire. En quelque sorte, la « sauvagerie » de la pratique doit s'effacer pour conserver la « sauvagerie » du site. Il est intéressant de souligner combien ce principe d'aménagement, dans son idée générale, est absent de débats, questionnements, d'interrogations sur son bienfondé, en tout cas dans les entretiens réalisés et les archives accumulées. Le contingentement du visiteur est un principe intériorisé par les acteurs de la réhabilitation comme une norme d'action « allant de soi ». Sur nos trois sites d'étude, les principes de restaurations passives s'appliquent à partir d'une analyse technique. Cela se passe « comme si » la canalisation de la fréquentation était un principe non discutable au sein des comités de pilotage et des syndicats mixtes en charge des réhabilitations. Elle constitue en

tout cas un principe non discuté, dans le sens où il n'existe pas de réflexion concernant la pertinence éventuelle ou non de la mettre en œuvre. Elle est devenue une norme de l'aménagement des milieux naturels.

En fait, il apparaît que pour les décideurs locaux, la restauration passive et la canalisation des visiteurs revêtent à leurs yeux moins d'intérêt que la question des infrastructures d'accueil touristiques que nous avons décrite au chapitre précédent, puisque ce côté de l'aménagement possède moins d'implication directe sur les capacités de fréquentation des lieux. En conséquence, ils s'effacent largement dans le jeu d'acteur et laissent aux acteurs plus engagés dans la protection des milieux naturels – Conservatoire du littoral, universitaires, SEPNB, bureau d'étude et services espaces naturels des Conseils généraux – le soin d'élaborer les schémas de canalisation des visiteurs. L'intérêt des acteurs dans certains secteurs de la réhabilitation semble constituer un des moteurs de leur engagement dans un tel processus, suivant quelque peu le développement théorique wébérien de rationalisation de l'action politique (Weber, 1959). Ce point va d'autant plus être mis en évidence à travers le processus de restauration écologique active, où les problématiques et les méthodes vont être conduites sur le terrain de l'écologie scientifique par les experts et les acteurs spécialistes des questions environnementales, où les acteurs politiques ne s'impliqueront et ne seront impliqués que très faiblement.

2 - La restauration active : la reconstitution anthropique du milieu naturel

Devant la généralisation des dégradations des milieux naturels sur les hautes falaises littorales bretonnes. La restauration passive basée sur la recolonisation spontanée de la végétation naturelle apparaît comme une solution trop lente ou peu adaptée aux espaces où la dégradation est très avancée, notamment sur les espaces où la végétation a disparu ainsi que ceux où le sol est trop compacté par le piétinement⁶⁰. Afin d'accélérer la restauration de la végétation, des méthodes plus actives, dites de génie écologique, vont être élaborées. Il s'agit avec cette démarche de « se substituer » aux dynamiques naturelles, ou en tout cas *a minima* les favoriser, les accélérer, pour atteindre un état désiré : l'état de référence.

Sur nos terrains d'étude, la nécessité d'obtenir plus rapidement la reconstitution du milieu naturel est aussi un moyen de justifier le bienfondé des actions de réhabilitation auprès du public, mais également auprès des décideurs locaux. Initialement expérimentale et encadrée scientifiquement, la restauration écologique active est rapidement devenue un domaine d'intervention que gestionnaires et praticiens (bureaux de conseil en environnement, d'architecte-paysagiste) ont investi. Nous allons ainsi montrer comment la transformation des espaces au travers de la restauration écologique active est le produit de la mobilisation d'acteurs restreints et spécialisés dans les questions écologiques. D'ores et déjà, il se pose la

⁶⁰ Entretien écologue, 22/12/2009

question de la légitimité de la transformation du patrimoine à travers le processus de restauration écologique et la focalisation qui se réalise autour de la conservation des écosystèmes.

a - La pointe du Raz, laboratoire de la restauration active des falaises littorales

Fer de lance de la reprise du dispositif Grands Sites en 1989, la pointe du Raz va également constituer le creuset expérimental de la restauration écologique des hautes falaises littorales françaises. En effet, si des initiatives ont été réalisées çà et là, les démarches sont restées dans une certaine mesure relativement empiriques, faute de moyens financiers.

- *L'écologisation d'une problématique paysagère*

Les premières réunions qui ont lieu fin 1989 autour de la réhabilitation de la pointe du Raz utilisent les termes de « revégétalisation », de « restauration du couvert végétal »⁶¹. À travers les archives que nous avons pu consulter, il semble que les modalités de cette revégétalisation n'ont pas été questionnées dans les premiers temps de la démarche Grands Sites. La pelure de la pointe ayant été identifiée par les instigateurs de la démarche Grands Sites – préfet, député et le Conservatoire du littoral –, l'intention est d'aboutir à la repousse de végétaux sans plus de précisions. Le bureau d'étude chargé d'apporter les premières propositions d'orientations sollicite la SEPNB⁶², afin de formuler des solutions pour reverdir la pointe. La SEPNB est appuyée par des écologues de l'UBO, destinés à fournir un appui scientifique. Ensemble, ils vont reformuler la demande initiale pour en reconstruire une, portant sur la restauration écologique du site.

« La SEPNB avait été sous-traitée par un bureau d'étude de Paris, qui était chargée d'appréhender l'ensemble de l'OGS, à la fois la restauration écologique, mais aussi paysagère. Je suis intervenu uniquement sur le volet restauration écologique, ce devait être en 1990-1991. Et la question qui était posée c'était "comment reverdir la pointe du raz le plus vite possible ?". Nous avons alors négocié de mettre en place des expérimentations de restauration active. »

(Entretien écologue SEPNB-UBO, 22/12/2009)

À travers les entretiens réalisés auprès des experts mobilisés pour la restauration de la pointe du Raz, nous constatons combien sa problématisation se focalise sur des considérations écosystémiques. La restauration des milieux naturels constitue le seul versant du patrimoine à réhabiliter. Elle semble déconnectée du reste de l'opération de réhabilitation, autonomisée. Ces experts vont mettre au point un dispositif expérimental afin de tester différentes techniques de restauration, non pas du couvert végétal, mais des écosystèmes des hautes

⁶¹ L'appellation « restauration écologique » n'est pas employée dans l'ensemble des archives de l'époque que nous avons pu consulter

⁶² Cette sollicitation est fortement recommandée, voire imposée par la préfecture qui désire que cette association, possédant une certaine influence en Bretagne, soit partie prenante de l'opération.

falaises littorales. L'enjeu est d'autant important à leurs yeux que pour certains élus locaux, les solutions pour y remédier peuvent être simples.

« Il y avait des maires du coin qui avaient dit, mais c'est bon il y a de la terre de découverte sur des chantiers on va amener de la terre, on va ressemer de l'herbe dessus. »

(Entretien chargée d'étude SEPNB 31/05/2011)

Nous voyons bien ici que pour ces élus, le patrimoine naturel identifié par d'autres n'est pas reconnu, que si certains acteurs désirent la restauration d'un couvert végétal elle peut être facilement être assouvie par la réalisation de techniques paysagistes utilisées dans la gestion des espaces verts. Ils ne saisissent pas l'enjeu écologique soulevé par les acteurs engagés dans la protection des milieux naturels.

À partir du moment où le comité de pilotage a validé le principe général d'une revégétalisation de la pointe, la construction de cette restauration écologique va s'opérer principalement entre le Conservatoire du littoral, propriétaire et garant de l'intégrité du site, la DDE à qui est confiée l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le duo SEPNB-UBO qui est chargé de l'expertise scientifique. Cependant, la demande de résultats rapidement observables est patente. Les solutions conduisant à accélérer l'implantation de la végétation afin d'obtenir des résultats visibles dès les premières années sont plébiscitées autant par les élus que par le propriétaire, le Conservatoire du Littoral. L'objectif est de pouvoir justifier auprès des décideurs locaux et des publics que l'action engagée porte ses fruits.

C'est ainsi dans un contexte où les acteurs de l'écologie scientifique désirent une restauration de l'écosystème et non seulement du couvert végétal, où certains partenaires institutionnels comme la préfecture, les décideurs locaux ou le Conservatoire du littoral demandent des résultats visibles rapides que les premières expérimentations vont être menées. Elles vont se dérouler sur deux ans, ce qui à l'échelle de l'écosystème représente un temps très court, mais l'exigence de lier la restauration des milieux contemporaine aux aménagements de réhabilitation ne permet pas de pouvoir allonger cette temporalité.

- *Une démarche scientifique et technique*

Si le savoir-faire en matière de restauration des systèmes dunaires est largement connu, compris et utilisé sur le littoral français, celui à propos des hautes falaises littorales est quasi-inexistant, excepté le rapport effectué pour le compte de la DRAE : « Le tourisme et les pointes rocheuses » (Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement de Bretagne, 1989). C'est dans une démarche empirique que la SEPNB, accompagnée par le Conservatoire du littoral et par la DDE du Finistère, diligente des expérimentations auprès de paysagistes. Les seuls exemples sur lesquels ils peuvent s'appuyer sont les expérimentations effectuées sur

certains milieux montagneux ayant des caractéristiques communes avec les hautes falaises littorales : sols pauvres superficiels, avec beaucoup de vent et une croissance limitée⁶³.

« Autant sur les dunes, le savoir-faire était grosso modo acquis, je ne dis pas que dans le détail, on ne pouvait pas faire mieux, mais le savoir-faire était là. Sur les pointes, on avait encore pas mal de questionnements. De plus, dans la même époque, il y avait les grands sites nationaux qui se posaient d'autres questions sur les montagnes, sur les monts du Cantal je ne sais où en Auvergne, et l'ambition, la prétention, c'était de créer un savoir-faire spécifique à la Bretagne »

(Entretien technicien Conservatoire du littoral 19/04/2009)

La SEPNB ne possédant pas de connaissances spécifiques en matière de restauration écologique de ce type de milieux, elle fait accepter le principe d'effectuer des expérimentations de revégétalisation sur de petites parcelles avant d'établir une solution à l'échelle de l'extrême pointe.

« Notre boulot s'était presque exclusivement de proposer des méthodes de revégétalisation parce qu'au début c'était très très flou, c'était de dire on va tester diverses méthodes in situ sans apport du tout ou bien alors avec des apports qui seraient des apports de graines locales ou bien des apports de broyat de lande, bref, notre boulot premier c'était de tester les méthodes pour revégétaliser la pointe du Raz. »

(Entretien chargée d'étude SEPNB 31/05/2011)

Un appel est alors lancé aux professionnels paysagistes-ensemenceurs afin qu'ils proposent différentes méthodes de revégétalisation. À partir de ces propositions, les plus envisageables sont sélectionnées pour les tester *in situ*.

« Notre idée c'était de lancer un appel, un appel d'offres sur la revégétalisation. C'est-à-dire on veut revégétaliser la pointe du Raz, ceux qui veulent essayer n'ont qu'à venir en annonçant leur méthode, on triera ceux qui ont des méthodes qui semblent à peu près logiques avec l'optique qui est la notre, c'est-à-dire pas d'apport de terre, et c'est comme ça qu'on a procédé. On a fait des petits placeurs, des petits carrés, et chacun des testeurs qu'on a retenus avait un carré, et puis appliquait sa méthode dessus et nous après on faisait le suivi année après année. »

(Entretien chargée d'étude SEPNB 31/05/2011)

Une grande liberté d'initiative est laissée à la SEPNB dans la conduite de ces expérimentations fondamentales. Cependant, le facteur limitant demeure la vitesse d'apparition de la végétation. La proposition de la restauration au moyen de stades primaires de recolonisation végétale est alors mal acceptée par le Conservatoire du littoral. Ce dernier veut privilégier des méthodes permettant de recouvrir rapidement le sol.

⁶³ Entretien écologue UBO 22/12/2009

« Si l'on s'en était tenu aux botanistes, on y serait encore. Nous voulions avoir un meilleur couvert végétal, sociologiquement ça faisait du vert. On aurait pu mettre du vert en moquette aussi, mais l'intérêt c'est que ça permettait d'avancer. »

(Entretien technicien du Conservatoire du littoral, 19/04/2011)

Ces expérimentations *in situ* vont permettre aux experts de statuer sur les méthodes à adopter pour la restauration grandeur nature. Elles permettent d'éliminer les techniques peu concluantes et d'identifier la reconquête végétale par ensemencement hydraulique⁶⁴ comme la technique la plus efficace. Elle sera employée sur une surface de près de trois hectares sur l'extrême pointe (figure 63).



Figure 63 : Capture d'images d'un reportage de France 3 à propos de l'ensemencement hydraulique (source : INA)

Plus ponctuellement, la technique par transplant de mottes de végétation et de terre est pertinente pour combler les entrées de cheminements destinés à être fermés, permettant ainsi la dissuasion des visiteurs (Bioret, Fichaut, 1994), mais possède comme désavantage d'avoir nécessairement besoin de prélever les mottes dans un milieu naturel identique et automatiquement conduire à sa dégradation partielle ou totale.

⁶⁴ Technique qui consiste à épandre, sur un secteur dégradé, un mélange d'engrais, de fixateur et de graines.

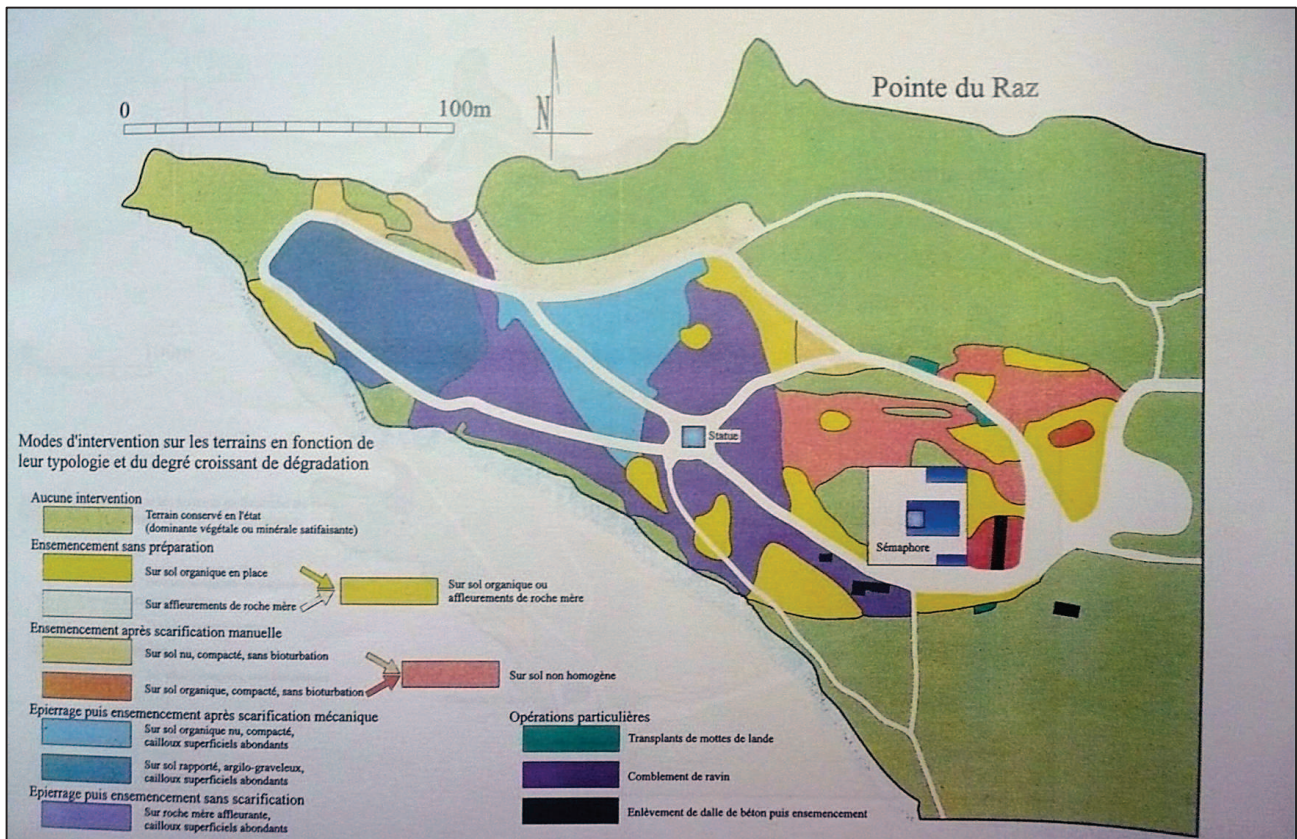


Figure 64 : Cartographie des différentes techniques utilisées pour la restauration écologique de la pointe du Raz (source : SEPNB)

Ces expérimentations représentent un acte fondateur dans la connaissance de la restauration écologique des hautes falaises littorales atlantiques. Elles apportent également des informations quant au fonctionnement opérationnel des restaurations. En effet, l'interaction entre la SEPNB et les services de l'État apparaît comme étant prépondérante dans la mise au point du projet, le Conservatoire du littoral encadrant la démarche.

« [Les experts de l'UBO et de la SEPNB] ont fait un suivi sur 3 ans. On avait fait des essais sur 8 carrés de 25 m² avec différents mélanges de graines, donc pelouse, lande, lande moyenne, lande rase, des essais de broyats également, de broyats de végétation en place, des carrés témoins en fait qui montraient la revégétalisation spontanée. À l'issue de ça [les experts de l'UBO et de la SEPNB] ont fait une proposition de méthode concernant la revégétalisation, où est-ce que l'on revégétalise, comment, et avec quoi. C'est ce qui a permis d'aboutir à la réalisation de la revégétalisation. »

(Entretien technicien de la DDE29, 01/06/2011)

L'apport principal de ces expérimentations indique que la simple mise en défend des secteurs participe à une part très importante de la capacité du milieu naturel à se régénérer. La technique active par ensemenement hydraulique est employée lorsque la végétation est trop dégradée ou le sol trop compacté pour permettre une recolonisation spontanée (figure 64).

Les expérimentations conduites à la pointe du Raz se sont construites dans la foulée de l'opération de réaménagement des infrastructures du site. Initialement imaginée comme un espace à reverdir, scientifiques et associatifs ont su saisir l'opportunité d'organiser un mode opératoire afin de reconstituer les milieux naturels caractéristiques de ces espaces naturels. Élaborées dans un court laps de temps et de manière empirique – sollicitation de paysagistes-ensemenceurs par les experts désignés afin qu'ils proposent des techniques –, les expérimentations ont dès le début été annoncées comme insuffisantes pour envisager les réelles capacités de restauration avec les techniques actives retenues. Communiquées comme étant les procédés qui permettront la reconstitution la plus rapide des milieux naturels, le développement important du champ de la restauration écologique dans le secteur scientifique et professionnel ne va pourtant pas retenir ces méthodes actives au profit de nouvelles. Elles révèlent combien le domaine de la restauration écologique active des falaises littorales était au début des années 1990 dans une phase d'initiation. Pourtant la confiance conférée aux experts sur les choix entrepris était totale et met en évidence la position dominante dans l'élaboration des projets de restauration des personnes – SEPNB, universitaire, Conservatoire du littoral, DDE du Finistère – qui s'approprient et peuvent s'approprier les savoirs inhérents à un domaine complexe comme celui-ci.

Au niveau de l'OGS de la pointe du Raz, exemple pionnier mais déjà révélateur du sens de la réhabilitation des promontoires littoraux emblématiques bretons, une grande technicité pour la restauration écologique du site est développée. Ce site est devenu la vitrine de la restauration écologique des falaises littorales en Bretagne. Il doit en conséquence être parfait sous tous les aspects et surtout sur le plan écologique. Le patrimoine écologique s'invite dès lors sur cet espace et prend un poids très important. Il devient un exemple de la réhabilitation sur lequel les réhabilitations qui vont suivre vont s'appuyer. Il constitue une opération légitimant les actions de restauration sur les autres promontoires littoraux.

b - Le transfert de compétences et de savoirs en direction des gestionnaires et des praticiens

Durant les années 1990, l'expérience de la pointe du Raz et la préoccupation pour la dégradation des hautes falaises littorales multiplient les attentions portées sur la thématique de la restauration écologique. En octobre 1996, est organisé par le Conservatoire du Littoral et l'Institut Régional du Patrimoine de Bretagne (IRPa) un séminaire intitulé « Revégétalisation des sites dégradés », se basant sur l'échange d'expérience et des visites de terrain. Par ailleurs, des ateliers, des formations sont réalisés pour les professionnels de l'aménagement des espaces naturels, ainsi informés et sensibilisés sur les techniques utilisées en matière de restauration active. L'ébullition autour de cette démarche va aboutir à l'élaboration d'un ouvrage édité par l'IRPa⁶⁵, en collaboration avec le Conservatoire du littoral, le laboratoire

⁶⁵ Institut régional du patrimoine de Bretagne.

d'Écologie végétale de l'Université de Rennes 1 et l'Université de Bretagne Occidentale : Restaurer nos espaces naturels – Bilan d'un savoir-faire en Bretagne (Énoul, 1999). Cet ouvrage constitue un document présentant et expliquant les mécanismes de dégradation ainsi que les techniques de restauration passive et active pour y remédier.

En moins d'une décennie, un domaine professionnel s'est structuré autour des problématiques de restauration active alors que les savoirs et les expériences à ce sujet étaient squelettiques à la fin des années 1980. La principale conséquence est que ces professionnels de l'aménagement des espaces naturels vont s'autonomiser des écologues.

- L'autonomisation des projets de restauration écologiques vis-à-vis des scientifiques

Par les formations, les visites de terrains et transmissions des savoirs à propos de la restauration écologique active, le milieu professionnel de l'aménagement des espaces naturels va se saisir des techniques identifiées comme efficaces pour élaborer des projets restauration du milieu naturel. À la différence des actions menées à la pointe du Raz où la restauration active a concerné de larges portions des zones dégradées, ces praticiens vont privilégier des utilisations très localisées des techniques actives. Deux explications viennent justifier à cette évolution des pratiques de restauration :

- en premier lieu, les savoirs accumulés ont démontré que dans beaucoup de cas, la restauration passive fournissait des résultats quasi-équivalents à la restauration active, même si dans un premier temps, le recouvrement par les végétaux était moins rapide.
- en second lieu, les moyens économiques engagés par l'État sur l'opération de réhabilitation de la pointe du Raz étaient conséquents, et relevaient de la volonté des pouvoirs publics d'initier cette politique publique qui se voulait être le fer de lance de la gestion des sites emblématique du paysage français. En conséquence, les techniques de restauration active qui sont plus onéreuses que la technique passive de canalisation du public ne seront utilisées que de manière localisée, sur des zones où elles seront jugées beaucoup plus efficaces.

Les projets sont toujours soumis à la validation des commissions départementales et supérieures des sites, mais ne sont jamais amendés en ce qui concerne les travaux de restauration. Les bureaux d'architecte-paysagiste demeurent donc les acteurs principaux qui vont structurer la restauration des sites.

- Étude de cas : le cap Fréhel

L'exemple de la restauration écologique du cap Fréhel est intéressant par le fait que comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les discussions relatives à un réaménagement hypothétique du site ont jusqu'à la fin des années 2000 se sont rapidement vues écourtées et traduites par un refus de la part des élus de la commune de Plévenon,

propriétaire du lieu. Le volet restauration des milieux naturels quant à lui ne va pas faire preuve du même traitement. Sans vouloir repenser profondément l'aménagement du cap Fréhel, un bureau d'étude est sollicité en 1998 pour procéder à la restauration et la protection du milieu naturel. L'objet principal de ce cette étude consiste en grande partie à la suppression de chemins comme nous l'avons évoqué plus haut. Des utilisations chirurgicales de méthodes actives de restauration sont planifiées. Ces opérations, à partir du moment où elles sont en grande partie couvertes par l'apport de subventions de la Région Bretagne, du département des Côtes-d'Armor, ne reçoivent alors pas d'opposition manifeste de la part des élus communaux. Comment expliquer cette différence de positionnement des élus concernés ?

La méconnaissance, voire pour certains d'entre eux le désintéressement, des élus locaux envers les problématiques écologiques que nous avons montrées dans le chapitre 5 peut tenir lieu d'hypothèse explicative. En outre, mobiliser des techniques actives ou non, possèdent assez peu, *a priori*, d'implication sur l'intensité de la fréquentation du site et par extension sur les retombées économiques réelles ou supposées. Pour des personnes modérément sensibles aux problématiques de conservation des écosystèmes, l'enjeu est faible. Un financement externe des ces opérations suffiraient alors à obtenir leur adhésion.

Au cap Fréhel, l'utilisation de techniques actives de restauration écologique est discrète, limitée à de petits espaces, quelques dizaines de mètres carrés en retrait de l'extrême pointe, bien loin des quelque 3000 mètres carrés de l'opération de la pointe du Raz. Une large place laissée à la restauration passive. Cette opération ne s'est pas réalisée dans le cadre d'une vaste réorganisation des aménagements du site. Il est alors possible d'envisager qu'il fut moins soumis à l'obligation d'obtenir des résultats visibles rapidement, et justifierait donc cette place plus large laissée à la recolonisation spontanée. Cet élément va pouvoir être mis en comparaison avec l'ampleur de la restauration active employée lors de la réhabilitation de la côte sauvage, qui elle s'inscrit dans un projet de réaménagement global du site.

- Étude de cas : la côte sauvage de Quiberon

Le poids du commanditaire : le Conservatoire du littoral

Étant propriétaire de l'ensemble de la côte sauvage, le Conservatoire du littoral possède un avis prépondérant dans la restauration écologique du site. Comme sur de nombreux sites littoraux qu'il possède, il va requérir auprès des bureaux d'étude sollicités des mesures importantes de restauration écologique actives. À l'image de la réhabilitation de la pointe du Raz où cet acteur a requis des résultats rapidement identifiables, il encourage l'utilisation à certains endroits stratégiques de méthodes actives, voire visibles, pour justifier la réorganisation des parkings.

Par ailleurs, la marée noire causée par le navire Érika en décembre 1999, ayant pollué les côtes françaises du Finistère à la Charente-Maritime, a libéré une enveloppe financière conséquente par un dispositif de Contrat de plan État-Région pour, en compensation, réhabiliter et mettre en valeur les espaces naturels littoraux (Lebras, 2007). Par ce mode de financement, le projet de restauration de la côte sauvage va disposer d'importants moyens et les techniques actives de restauration, très coûteuses, vont être mises en œuvre.

La stabilisation par la pose de filet de jute

Si l'utilisation du filet de toile en jute fut utilisée à dose homéopathique sur le cap Fréhel, la côte sauvage va bénéficier dans de grandes proportions de ce matériau pour favoriser la reconquête du milieu par les végétaux. La surface exactement concernée le recouvrement de filets n'est pas connu puisqu'elle s'est réalisée d'après l'architecte-paysagiste en charge de la maîtrise d'œuvre « sur le tas »⁶⁶ mais à la vue des clichés aériens réalisés juste après les opérations, cela concerne plusieurs milliers de mètres carrés principalement apposés sur deux zones (figure 65).



Figure 65 : Différents clichés aériens des zones de pose de toiles en jute sur la côte sauvage de Quiberon

⁶⁶ Entretien 12/07/2011

Ces deux zones sont visuellement très impactées par la pose de filets pendant les premiers mois, voire les premières années suivant l'application de cette technique. Il est vraisemblable que l'ampleur spatiale de la pose de filets n'aurait pas été si conséquente sans le financement obtenu conséquemment à la catastrophe de l'Érika. Un écologue dans un échange informel nous assure même que « la marée noire de l'Érika a fait plus pour les milieux naturels qu'elle n'en a endommagé » par les financements qu'elle a débloqués en leur faveur. D'ailleurs, le gestionnaire du site confirme cette aubaine financière :

« Les travaux de restauration ont été réalisés sur la base du financement qui a été mis en œuvre suite à la marée noire de l'Erika. Donc là on a eu un budget de 2 millions d'euros. [...] On a eu tous les financements promis par l'État, mais on a eu de la chance d'avoir une marée noire, parce que l'argent de l'État, c'est ça ! Tous les gros investissements qui ont été faits c'est sur l'Erika. »

(Entretien chargée de mission du syndicat mixte Gâvres-Quiberon entretien 21/07/2010)

Pour conclure à propos de la restauration écologique active des promontoires littoraux, nous avons montré qu'elle se réalise principalement entre experts et partenaires institutionnels désignés (Conservatoire du littoral, DDE, syndicat mixte), en dehors de leurs représentants politiques. Elle s'élabore sur des plans principalement scientifiques, en fonction des capacités supposées des méthodes à favoriser la reconstitution des milieux naturels. Les techniques retenues évoluent en fonction de l'évolution des connaissances qui s'accumulent conjointement dans le champ universitaire et celui des praticiens de l'aménagement des espaces naturels. Nous avons vu qu'au milieu des années 1990, le jeu d'acteurs autour de la restauration écologique se reconfigure. Les techniques et savoirs ne sont plus l'apanage des universitaires et sont appropriés par les professionnels de l'aménagement d'espaces naturels, au point de pouvoir se passer de ces premiers instigateurs. Ce faisant, la place du politique dans ce processus d'aménagement semble très restreinte. S'agit-il d'un désintéressement des élus locaux pour ce versant de la réhabilitation ou d'une volonté consciente ou inconsciente des spécialistes de la restauration de faiblement les impliquer ? Quels sont la place et l'engagement des collectivités locales dans la restauration des milieux naturels ?

Le questionnement autour de la restauration active de nos terrains est double. En premier lieu, il s'agit d'interroger la capacité d'un cercle restreint et spécialisé dans le domaine environnemental à transformer le patrimoine de manière importante, par la mise en place des cheminements canalisés et les principes actifs de restauration des milieux végétaux. En second lieu, il interroge la capacité de ces acteurs à placer le patrimoine écologique au premier plan du processus de réhabilitation, à imposer que sa bonne conservation est la condition *sine qua non* de qualité patrimoniale du site. Nous allons voir que pour transmettre cette idée, un des moyens mobilisés est de transférer aux collectivités locales en charge de leur aménagement et de leur gestion des outils permettant d'évaluer par eux-mêmes les incidences des opérations réalisées sur le patrimoine écologique.

II - Les appropriations de la problématique de la restauration écologique par les collectivités locales en charge de l'aménagement des sites

Les principes de la démarche Grands Sites en général et le RGSF en particulier aiment à rappeler que sans impulsion locale d'une collectivité territoriale, point de réhabilitation. Les élus locaux s'engagent à travers la constitution de syndicats mixtes en charge de l'aménagement des sites. Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, ils y trouvent un intérêt dans la régulation du réaménagement qui ne doit pas être trop défavorable à la valorisation touristique du site. Mais qu'en est-il du volet traitant de la restauration écologique ? La canalisation du public et la restauration active des sites n'impactent pas directement cette fréquentation. Que devient alors l'implication de ces collectivités locales dans une restauration écologique qui par bien des aspects revêt des composantes assez techniques ? Plus précisément, quel est le positionnement des membres de ces syndicats mixtes, des élus du comité syndicats comme des techniciens (chargés de mission, directeurs de syndicats), par rapport à ces opérations ? Nous allons montrer qu'au-delà des affrontements, des convergences ou de l'indifférence qu'il peut exister autour du patrimoine et de ces transformations, une activité sociale réalisée par les acteurs engagés pour la protection de l'environnement est conduite dans le but de transmettre aux acteurs des collectivités locales, élus et praticiens, cette idée de la patrimonialité des milieux naturels, avec plus ou moins de succès.

1 - La faible place du politique : obtenir l'adhérence

Comme nous l'avons montré dans le chapitre 5, la dégradation des milieux naturels est un des éléments majeurs à l'origine de la mise en place d'une politique publique de réhabilitation des grands sites naturels. Nous avons également constaté que les élus composant les différents syndicats mixtes ne qualifiaient pas les sites de dégradés et *a fortiori* d'écologiquement dégradés même si dans les entretiens, la nudité des lieux est parfois abordée. Plus précisément, dans les positionnements qui précèdent les projets de réhabilitations, ils ne font pas état de ce diagnostic et de leur volonté d'y remédier. Dès lors, comment se saisissent les acteurs engagés dans la protection de l'environnement de ce constat ? Cherchent-ils par une construction rhétorique de les convaincre du bienfondé de la démarche de restauration écologique ? Du côté des élus locaux, il est intéressant de comprendre le degré de leur engagement et d'identifier si la réalisation des opérations de restauration est constitutive d'une conviction ou d'une adhérence aux argumentaires qui leurs sont formulés.

a - L'absence de couvert végétal ou l'esthétique de la preuve : un argumentaire de la dégradation

L'attention des élus dans le processus de réhabilitation se focalise en grande partie sur les problématiques d'infrastructures – routes, parkings, installations d'accueil touristiques – qui génèrent des situations peu acceptables pour les élus, comme les stationnements désorganisés ou l'impression que cette activité n'engendre que trop peu de retombées économiques à leurs yeux sur le territoire. Les discours varient sensiblement au cours du processus de réhabilitation. En effet, alors que l'identification de la dégradation des milieux naturels n'est pas réalisée par les acteurs institutionnels et décideurs locaux non spécifiques du secteur de la protection de l'environnement, elle va devenir effective au cours de la démarche Grands Sites essentiellement par une perception visuelle et un vocabulaire de la nudité, de référence au désert, à la lune.

« Bon c'était nu c'était... bien sûr c'est sauvage ben d'accord, mais là c'est... »

(Entretien maire de Plogoff et président du syndicat mixte de la pointe du Raz, 19/04/2011)

« La pointe du raz était dans un état absolument lamentable, le désert au bout là. »

(Entretien député de la circonscription- Président du Syndicat mixte 08/03/2010)

« La côte sauvage c'était... pfff... il n'y avait plus rien quoi »

(Entretien maire d'Erdeven et ancien président du syndicat mixte Gâvres-Quiberon, 19/07/2010)

Cette évolution sensible de la représentation de l'état du lieu, entre celle précédant l'engagement dans la démarche Grands Sites et celle pendant le processus d'élaboration du projet de réhabilitation, fait écho avec les questionnaires réalisés auprès des visiteurs (chapitre 5) où ils mettaient en évidence que la dégradation avancée ou identifiée comme telle par les experts ne constitue pas pour la grande majorité d'entre eux un facteur de dégradation du site en général, puisque peu perçue. Quelle est la raison de cette évolution ? S'il est possible d'envisager qu'il s'agit d'un argumentaire pour justifier l'action entreprise, les investissements personnels et les coûts engagés dans ce processus, nous pouvons également émettre l'hypothèse que le fait de travailler sur ce type d'opération transforme le regard, la nudité du sol n'étant pas véritablement perçue, car considérée comme un état de normalité. Ainsi, d'un regard esthétique contemplant le site dans sa globalité, dans son unité géomorphologique, il évolue vers un regard initié aux problématiques environnementales et aux informations transmises par les documents faisant état d'un diagnostic de la situation, diagnostic qui se focalise sur certains aspects dont l'état l'écologique. L'identification du dénudement par les décideurs locaux comme étant « problématique » autorise la réflexion de dispositifs permettant de pallier cette incongruité.

b - La méconnaissance des problématiques écologiques des décideurs locaux et leur confiance envers les spécialistes

Lorsque les promoteurs de la protection des milieux naturels obtiennent, soit par persuasion ou alors de manière un peu coercitive, l'acceptation par les élus locaux du principe d'une réhabilitation, ces derniers s'en remettent alors aux praticiens et experts pour la définition du programme d'action.

« On était acteur parce qu'il fallait qu'on trouve les moyens de financer, mais les vrais acteurs étaient les spécialistes de ces domaines-là, que le conservatoire savait agréger. »

*(Entretien député de la circonscription-
Président du Syndicat mixte 08/03/2010)*

« Le déroulement de la restauration de la côte sauvage, c'est venu surtout de nos deux demoiselles [personnel du syndicat mixte]. C'est surtout leurs projets qui ont été exécutés. Mais on se fait toujours entourer d'un bureau d'étude, d'un bureau-conseil. »

*(Entretien maire d'Erdeven et ancien président du
syndicat mixte Gâvres-Quiberon, 19/07/2010)*

D'une manière générale, il n'y a que très peu de contacts entre les experts désignés et les élus en charge de l'OGS. C'est un cercle d'acteurs réduit, spécialisé et technique qui élabore les projets de restauration. Ce sont des universitaires, des bureaux d'études ou des associatifs. Étant relativement peu nombreux à l'échelle de la région, une interconnaissance de ces acteurs s'est développée. Les techniques mises au point au sein de ce cercle sont dans un deuxième temps présentées aux décideurs pour validation. Quelles peuvent être les raisons de cette si faible implication politique dans ce processus d'élaboration ? S'agit-il d'un désintéressement ou d'une captation de ce processus par les experts et les services de l'État ?

Du point de vue de certains de ces experts, le désintérêt des élus est manifeste, « *Je crois que les élus à cette époque-là, ils s'en [moquaient] complètement. [...] Les maires il a fallu du travail, mais ce n'est pas nous qui l'avons fait.* »⁶⁷. S'il est certain que les élus locaux lors du déroulement d'une OGS sont largement focalisés sur la réorganisation des infrastructures touristiques qui à leurs yeux comportaient des enjeux plus importants en matière de développement et d'économie locale, nous constatons que certains d'entre eux, 20 ans après le déroulement de l'opération, évoquent encore dans les grandes lignes des expérimentations.

« Il y avait eu des essais de petites surfaces avec différentes techniques. On s'est aperçu que la mise en défend du sol était à 95 % à peu près du résultat. Après il y a des petites techniques très élaborées qui permettent de gagner 2 %, pour arriver à 100 ou 99. »

(Entretien député de la circonscription- Président du Syndicat mixte 08/03/2010)

⁶⁷ Entretien chargé d'étude SEPNE 31/05/2011

En outre, nous pouvons émettre l'hypothèse que le manque de connaissances liées à la restauration écologique, domaine spécialisé et requérant des compétences importantes dans le domaine des sciences de l'environnement, limite l'implication pour les profanes qui ne peuvent saisir complètement les tenants et les aboutissements de ces essais. La résultante de cette relative imperméabilité incite à conférer aux spécialistes une sorte de confiance « aveugle ». La communication faite aux élus se cantonne bien souvent à la tenue de compte-rendu et la négociation des budgets alloués pour les mettre en œuvre.

« On avait des comptes rendus nous leur faisons confiance, parce qu'ils étaient tellement impliqués qu'ils se rendaient compte du résultat mieux que nous. »

(Entretien maire de Plogoff et président du syndicat mixte de la pointe du Raz, 19/04/2011)

Cette méconnaissance des élus en matière d'aménagement de sites naturels associée à la confiance qu'ils possèdent envers les praticiens et experts confèrent à ces derniers une grande autonomie d'élaboration, une sorte de dépolitisation de la restauration écologique. En outre, au-delà de cette confiance affichée pour ces acteurs institutionnels, les décideurs locaux sont focalisés sur un autre aspect de l'aménagement qui leur apparaît plus fondamental qu'est la place de la voiture, et pour la pointe du Raz la question de la cité commerciale. Ces problématiques comportant à leurs yeux plus d'impact sur la fréquentation touristique et sur le potentiel de retombées économiques.

La protection des milieux naturels et la mise au point de techniques actives favorisant la reconstitution des cortèges floristiques caractéristiques des falaises littorales sont alors entreprises loin de la sphère décisionnaire, par les experts qui testent et élaborent le programme d'intervention et les intermédiaires institutionnels.

« À l'époque, c'était la DDE de Quimper qui était chargée des opérations de restauration. On a défini avec eux le cahier des charges, pour l'appel d'offres de restauration post expérimental, donc l'expérimentation en grand. [...] Alors il se trouve que de temps en temps on nous demandait d'assister à une réunion publique, mais sincèrement c'était plus via la DDE qu'on a fait passer le maximum de messages et d'idées. »

(Entretien écologue SEPNB-UBO, 22/12/2009)

« On donnait notre avis sur ces choses-là, et heureusement il y avait des bons relais par les techniciens de la DDE avec qui on bossait. Nous n'étions pas confrontés aux élus. Je pense qu'à l'époque les services de l'État n'avaient pas trop envie de mettre directement les écologues et les élus du cap en présence sur des réunions. [...] On n'a pas dû faire une seule réunion de restitution publique ou aux élus de notre boulot, ça passait par la DDE. On n'était la cheville ouvrière si vous voulez de la revégétalisation, dans le grand cadre de toute cette opération-là. »

(Entretien chargé d'étude SEPNB 31/05/2011)

« On a fait je dirai un premier bilan de ce qu'il faudrait faire et c'est à partir de là on avait je dirai le cahier des charges pour faire un appel d'offres. C'était pour élaborer le projet et constituer un comité de pilotage, enfin constituer des équipes d'organisation et puis faire un appel à candidature pour avoir un bureau d'étude qui travaille là-dessus. »

(Entretien technicien de la DDE 56, 30/06/2011)

Nous pouvons observer dans ces extraits d'entretiens comment le cloisonnement entre les experts de la restauration des milieux et la sphère politique est important. L'expertise n'est ici pas un élément permettant d'alimenter la décision politique, mais constitue un argumentaire pour le Conservatoire du littoral et les services de l'État, qui peuvent s'en saisir pour convaincre les élus d'une démarche qu'ils ont choisie. Ce cloisonnement est d'autant plus intéressant que les techniques retenues pour la restauration grandeur nature possèdent un certain degré d'incertitude sur les résultats, et ne s'imposent donc pas en vue des effets qu'elles produiront probablement, mais supposément.

S'appuyant sur les principes d'aménagement des espaces naturels en vigueur depuis le début des années 1980, ces acteurs publics – Conservatoire du littoral, DDE, Syndicats mixtes – vont stipuler dans les appels d'offres cette nécessité de canaliser la fréquentation et de mettre en place des opérations de restauration active du milieu naturel. Les bureaux d'étude retenus sont déjà familiers de ce type d'entreprise et restent subordonnés au commanditaire.

« Les bureaux d'étude n'ont pas eu une si grande liberté dans l'élaboration des projets, pas tant que ça. »

(Entretien technicien Conservatoire du littoral 19/04/2009)

Les projets de restauration écologique transmettent l'image d'un apparent consensus autour de ces principes généraux de mise en œuvre. Apparent puisque nous remarquons que les décideurs locaux, s'ils ne s'opposent pas à ce principe, se sentent relativement peu investis dans ce processus et confèrent une large confiance à l'ensemble des acteurs qui s'y impliquent. Ces derniers s'accordent autant sur les méthodes de diagnostic que sur les principes d'aménagements qui en sont déduits. Ceci traduit l'évolution de l'action publique de la préservation des grands sites naturels qui, nous l'avons vu dans le chapitre 3, a placé comme pilier de l'intervention publique la préservation de l'environnement.

c - Les limites de l'adhérence du pouvoir politique à la cause de la conservation des milieux naturels

Le rapport des élus à la conservation des milieux naturels peut se révéler à travers les achoppements entre la préservation et l'aménagement des infrastructures d'accueil. En effet, les élus des syndicats mixtes fixent certaines limites à une protection à leur avis trop marquée des milieux naturels lorsqu'elle freine les potentialités de développement touristiques des lieux. Le lien entre la fréquentation et les retombées économiques est prégnant. L'entrave

potentielle à cette fréquentation constitue alors la limite de l'adhésion des décideurs locaux au volet de l'OGS concernant la protection du milieu naturel.

« Quelquefois, je me suis accroché avec certains parce que dans une OGS il y a la protection de l'environnement, mais il y a aussi un développement touristique, un côté économique. Alors les écolos, l'économie ce n'est pas trop leur problème. [...] On pourra favoriser les promenades et ouvrir un peu sur le tourisme, peut-être plus écologique qu'il ne l'est maintenant, sans faire de l'écologie à outrance. »

(Entretien maire d'Erdeven et ancien président du syndicat mixte Gâvres-Quiberon, 19/07/2010)

Dès que la protection ou la réhabilitation des milieux naturels est considérée comme un obstacle au développement touristique, certains décideurs locaux font alors référence lorsqu'ils parlent des praticiens de la protection de l'environnement à une représentation de l'écologiste militant et intégriste, extrêmement campé sur ses positions. Ils se trouvent alors assez virulents à leur encontre et débordent facilement sur la critique de l'écologie politique et le monde associatif.

« C'est là qu'on bascule et qu'on se promène entre écologie, écologisme et incompétence quoi. [...] Là on tombe dans l'intégrisme écolo, le truc que je fuis. »

(Entretien député de la circonscription- Président du Syndicat mixte entretien du 08/03/2010)

« Tous les chargés de mission, ils sont écolos à 100 % ou à 120 % alors dès qu'on touche à un décimètre carré de lande. »

(Entretien maire d'Erdeven et ancien président du syndicat mixte Gâvres-Quiberon, 19/07/2010)

« Ce qui est dommage, c'est qu'il y ait trop d'associations dites écologistes ou écologiques, qui en fait sape le travail. [...] Les associations, autant elles sont nécessaires, autant ce sont elles qui ont permis aussi un certain nombre de sites, mais bon, ce sont des talibans. Et dès que vous voulez faire quelque chose, tout de suite vous avez un péquin qui sort de derrière les buissons là et puis qui vous canarde. »

(Entretien maire de Quiberon et ancien président du syndicat mixte Gâvres-Quiberon, 27/06/2011)

Ces propos tenus par certains décideurs locaux illustrent le fait qu'ils envisagent la protection du milieu naturel selon une conception coût/avantage pour le développement territorial. Si elle constitue une entrave à ce dernier, ils se positionnent de manière hostile à certains aspects du projet de réhabilitation, comme nous l'avons vu par exemple à propos de la question de la route côtière de la côte sauvage de Quiberon. Cependant à la différence des publics, les décideurs locaux possèdent l'avantage dans le processus de réhabilitation d'opposer un rapport de force suffisant dans le processus décisionnaire permettant de négocier les principes d'aménagement.

Si obtenir l'adhérence des décideurs locaux revêt une certaine importance pour les acteurs qui portent les démarches Grands Sites car ils peuvent bloquer le processus de réhabilitation, il est également nécessaire d'impliquer les techniciens des collectivités locales en charge de l'aménagement des sites dans la problématique de la restauration écologique des milieux naturels. Selon les sites, ils peuvent avoir pour intitulé de poste « chargé de mission Grand Site » ou « directeur du syndicat mixte », mais possèdent les mêmes attributions, celles de mener à bien les projets de réhabilitation. À ce titre, la mise au point de procédés simplifiés permettant à ces praticiens de mettre en œuvre le suivi écologique va constituer un moyen d'appropriation de la problématique de restauration et de conservation des milieux naturels. Plus largement, restaurer renvoie à la nécessité de tendre vers la perfection écologique du site. Il s'agit de signifier que l'homme prend soin de la nature sur ces espaces singuliers.

2 - Le suivi écologique, un outil de transmission pour les scientifiques, un outil d'appropriation pour les praticiens

De prime abord, la mise en place d'un suivi écologique est un outil méthodologique permettant une observation dans le temps des incidences sur les écosystèmes des techniques mobilisées pour la restauration écologique des sites. Elle sous-entend dès lors une certaine préoccupation relative aux milieux naturels des sites. Le domaine scientifique de l'écologie de la restauration s'est saisi de ce type d'outil dans le but d'apporter de la connaissance à propos des dynamiques de restauration en fonction des méthodes utilisées. C'est une composante et une finalité intrinsèques de leur discipline.

Comment interpréter par contre le fait que les gestionnaires de site n'aient pas mis en place ce type de dispositif ? Une première explication pourrait résider dans le fait que ceux-ci ne connaissent pas l'existence de telles méthodes et que par voie de conséquence ils ne les aient pas mis en œuvre. Mais il semble également possible que cette absence de mise en place d'évaluation soit une illustration de leur désintérêt, du moins de leur manque d'intérêt, à acquérir ce type d'information, une simple observation visuelle du recouvrement végétal leur suffisant. Ceci est une plausible seconde explication. Si nous devons nous dégager d'un manichéisme explicatif à ce stade, il nous apparaît cependant essentiel d'interroger le sens de la mise au point de méthodes d'évaluation des opérations de restauration écologique par les scientifiques et leur activité de transfert en direction des praticiens de l'aménagement et de la gestion des promontoires littoraux emblématiques bretons.

L'évaluation ou le suivi se présente selon Zarka (2009) comme un processus rationnel de détermination de l'efficacité, de la qualité ou de la performance d'une action ou d'un individu sur une échelle de valeurs fabriquées. Mais selon l'auteur, « l'évaluation entend dire autre chose que ce que disent les notes », elle s'installe comme un système inquisitorial surplombant toutes les mesures existantes d'examen, d'appréciation et de jugement. En effet,

Simonet (2009) poursuit ce positionnement en rappelant que l'évaluation, en dépit d'être imbibée de rationalité, demeure produite « par la dimension culturelle et imaginaire de et dans la société ». Portant la thèse que l'évaluation est un objet de standardisation des pratiques sociales, l'auteur évoque l'aspect uniformisant, voire conformant du contrôle, de la mesure conférant à l'espace social une dimension dépouillée, technicisée, évacuant l'influence du culturel et de l'imaginaire sur la prise de décision et l'action. « Ce faisant [l'évaluation] réduit un tel monde à la pauvreté de la mesure où seule la puissance du résultat compte. La technocratisation de la vie et de l'individu a pour conséquence des effets déshumanisants ». Quels apports ces réflexions peuvent-elles fournir à notre travail ?

Nous allons le voir, la mise en place d'évaluation des opérations de restauration écologique sur nos terrains d'études est le produit d'une activité de recherche universitaire. Ils vont en particulier mettre au point des méthodologies construites pour les praticiens, moins complexes et conséquemment plus facilement appropriables pour des non-spécialistes participants à la réhabilitation. Dès lors, la question que nous posons est de savoir si cette activité ne constituerait pas un processus implicite de transformation des regards portés sur les espaces par la mesure de la valeur écologique des espaces naturels ? Cette mesure amenuisant le regard culturel sur le site en lui substituant un regard d'appréciation écologique, en le réduisant à ce dernier. Autrement dit, n'aurions-nous ici pas affaire à une action sociale de transformation du regard des membres des syndicats mixtes en charge de l'aménagement des sites, élus et techniciens, la transformation d'un regard initié en regard informé, ce regard biaisé évoqué par Larrere et Larrere (1997) qui n'envisage plus le lieu comme un espace paysager culturel et naturel, mais avec une forte composante écologique dans la conception patrimoniale de ces sites ?

a - L'évolution de l'évaluation des procédés de restauration des milieux naturels

L'expérimentation *in situ* est un support méthodologique pour élaborer les dispositifs de protection et de restauration écologique. Cependant, ces processus étant relativement méconnus dans les années 1990 et les dynamiques de végétation de falaises littorales étant lentes (Sawtschuk, 2010) en comparaison de l'échelle temporelle des opérations de réhabilitation, les temporalités accordées pour les essais de restauration ne permettent pas de rendre compte de la réussite de l'opération, mais au mieux de donner des orientations.

« On s'est aperçu sur la pointe du Raz au bout de deux ans qu'on n'avait pas suffisamment de recul pour vraiment dire ce qui marchait ce qui ne marchait pas. Donc ça restait encore intuitif et quand ils sont passés à la restauration grandeur nature, et bien finalement on ne savait exactement où on allait à 100 %. »

(Entretien écologue SEPNE-UBO, 22/12/2009)

Conséquemment lorsque les aménagements sont réalisés et finalisés, l'évaluation de la réussite de la restauration des milieux naturels sur les promontoires littoraux n'est pas réalisable. Comment est mesurée l'effectivité de l'opération ? Quels sont les acteurs qui se mobilisent pour la réaliser ? Nous posons comme hypothèse de travail que l'attention portée à la mesure de l'effectivité des opérations de restauration écologique est dans une certaine mesure corrélée à celle portée d'une manière générale sur la conservation et la réhabilitation des milieux naturels des sites. En d'autres mots, le suivi écologique va constituer un prisme, un cadre, une mesure analogique pour estimer le succès de la réhabilitation.

- Un suivi écologique initié par les scientifiques

Les experts scientifiques ont obtenu la réalisation des expérimentations et des suivis scientifiques pendant la phase de mise au point opérationnelle, dans le but de pouvoir adapter les opérations de restauration aux différentes situations existantes sur les sites. Mais ces suivis qui demandent un financement dédié et important sont très tôt suspendus par la structure gestionnaire après la réalisation des aménagements, dès la fin de la réalisation des aménagements ou l'année suivante.

Les scientifiques ayant mené les expérimentations de restauration à la pointe du Raz, bien que n'étant plus contractualisés pour effectuer les suivis écologiques, vont continuer à effectuer des relevés annuels pour observer de manière plus scientifique l'évaluation de cette revégétalisation.

« On a participé à ça et ensuite on a continué les suivis, dans un premier temps de manière officielle dans le sens où l'on était rétribués en fait, nos frais de déplacement étaient payés grosso modo. Et puis ensuite ça s'est arrêté, et l'on a continué à faire un suivi tous les ans à peu près, de façon à continuer à accumuler de l'information. »

(Entretien écologue SEPNE-UBO, 22/12/2009)

Par ailleurs sur le cap Fréhel, des suivis pour le compte du service Randonnée et Espaces naturels du Conseil Général des Côtes-d'Armor sont réalisés de 2002 à 2004 (Perrin, Rozé, 2002 ; Perrin, 2004) pour évaluer différentes techniques utilisées entre 1999 et 2001. Mais contrairement aux syndicats mixtes en charge de la gestion de nos terrains d'études, ce service du Conseil général possède une mission de conservation des milieux naturels au sens écologique du terme au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles. Ils sont complétés par des suivis effectués par une écologue de l'université de Rennes 1 (Lebras, 2007). L'ensemble de ces suivis, en général sur des zones localisées (quadrats, transects), est surtout destiné à accumuler de la connaissance scientifique sur les processus et techniques de restauration, mais ne rend pas compte des évolutions à l'échelle du site.

Dans le cadre du programme LITEAU⁶⁸, l'Institut de Géoarchitecture de l'université de Bretagne occidentale coordonne à partir de 2006 un projet à propos de la restauration et la réhabilitation de la végétation des falaises littorales des côtes Manche-Atlantique. À ce titre, les chercheurs vont effectuer un état des lieux sur les opérations menées jusque-là et mettre au point une méthode d'évaluation globale des suivis et des opérations de restaurations. Ce programme permet d'obtenir une connaissance plus fine des structures gestionnaires et ainsi développer l'interconnaissance entre celles-ci et les spécialistes universitaires de la restauration écologique. Il permet également d'obtenir une première évaluation de la situation écologique des falaises littorales.

- L'absence de suivi de la part des structures gestionnaires

Le recensement effectué en 2007 dans le cadre du programme LITEAU a mis en évidence que la plupart des gestionnaires de sites ne mettent pas en place de suivis écologiques à la suite d'opérations de restauration (Lebras, 2007). Les principales raisons invoquées sont :

- le coût élevé, la lourdeur et la relative complexité des méthodologies à mettre en œuvre pour des structures gestionnaires petites, présentant des équipes de salariés et un budget de fonctionnement restreint (Gallet et *al.*, 2011). En effet, les relevés botaniques comme ceux qui sont réalisés depuis 20 ans à la pointe du Raz permettent de collecter une information précise dans la mesure, la composition floristique, l'espace et le temps. Cependant, ils sont ponctuels et nécessitent des connaissances botaniques fortes. L'information qu'ils apportent n'est pas facilement interprétable pour le gestionnaire ayant peu de connaissances botaniques.
- le fait que ce type de suivi n'est pas prévu dans les projets d'aménagement et que par la suite les décideurs locaux sont peu enclins à débloquer des budgets à cette fin.

En outre, les entretiens réalisés auprès des décideurs locaux ont mis en avant la confiance accordée aux experts, mais cette confiance concerne aussi les mesures prises pour restaurer le milieu naturel. Si les écologues, scientifiques et praticiens font preuve de prudence et émettent des réserves quant à la réussite du volet écologique de l'opération, c'est-à-dire obtenir dans les zones soustraites aux piétinements des milieux caractéristiques des hautes falaises littorales atlantiques⁶⁹, certains élus accordent une grande confiance aux mesures entreprises. En premier lieu, c'est la représentation qu'un arrêt de piétinement du milieu naturel permet *de facto* cette reconstitution écologique.

⁶⁸ Dispositif mis en place depuis 1998 par le ministère en charge du développement durable pour soutenir le développement de connaissances, méthodes et pratiques scientifiques utiles à la définition et à la mise en œuvre d'actions collectives et de politiques publiques en mer et sur les littoraux. Il a soutenu près de 70 projets financés à hauteur de 7,5 millions d'euros par le ministère.

⁶⁹ Principalement des pelouses aérohalines et des landes littorales

« Il y avait des problèmes sur le site, il y avait surtout une réhabilitation écologique importante à faire. Mais bon ça ce n'était pas difficile, ce n'est pas difficile de le faire. »

(Entretien maire de Quiberon et ancien président du syndicat mixte Gâvres-Quiberon, 27/06/2011)

En second lieu, la complexité des savoirs écologiques nécessaires à la compréhension des démarches entreprises, auxquels s'additionne un intérêt personnel variable quant à la réhabilitation écologique du site, donnent lieu à la mobilisation de l'outil photographique pour mesurer l'efficacité des actions. Il rend le mieux compte pour des profanes des évolutions de la restauration comme c'est bien souvent le cas des décideurs locaux, mais également celui des directeurs des syndicats mixtes.

En troisième lieu, force est de constater que cette absence d'évaluation est la conséquence d'un intérêt modéré de la part des élus impliqués dans ce processus et dans une certaine mesure des techniciens gestionnaires pour la problématique de conservation des milieux naturels caractéristiques des hautes falaises littorales :

- pour les élus des syndicats mixtes, l'évaluation écologique demeure une problématique propre aux écologues.
- pour les directeurs de syndicats mixtes, leur positionnement est plus ambigu. Si les entretiens nous ont révélé qu'ils n'étaient pas opposés à la mise en place de suivi, nous avons cependant constaté qu'il n'existe aucune impulsion de leur part pour leur réalisation en dehors d'un accompagnement de la démarche initiée par les universitaires.

Au final, il est intéressant de constater combien, malgré tous les efforts entrepris pour restaurer les sites avec associations végétales caractéristiques, l'aspect esthétique et visuel contenté et suffit dans la majorité des cas à ces acteurs, car il représente un outil de légitimation des actions entreprises. Ils s'attendent à ce que les opérations de réhabilitation revégétalisent les zones dénudées par le piétinement et la composition spécifique de ce recouvrement végétal ne constitue pas une véritable préoccupation. Nous pouvons observer ainsi combien les acteurs se saisissent de ces questions de restauration écologiques en fonction de leurs propres intérêts. C'est un point qui tient en grande partie lieu d'explication au fait que les structures gestionnaires n'aient réalisé, avant la sollicitation des universitaires, uniquement des suivis photographiques pour caractériser les incidences de la réhabilitation sur les milieux naturels.

- Les suivis photographiques : une observation de la reconquête végétale

L'ensemble des gestionnaires de nos terrains d'études a mis en place des suivis photographiques, plus ou moins systématisés, qui vont de la prise de vue sans méthodologie précise à des protocoles plus stricts, à des lieux et dans des directions précises. Les suivis photographiques sont un outil qui donne une idée de la dynamique de reconquête des milieux dégradés par les végétaux. Néanmoins, aux yeux des scientifiques, la revégétalisation d'un espace ne signifie pas pour autant la réussite de l'opération, car le couvert végétal peut ne pas être celui recherché. À ce titre, les suivis photographiques « renseignent peu sur la composition floristique et ne permettent pas d'évaluer précisément vers quels types de milieux s'oriente la zone en recolonisation ou quel milieu elle atteint » (Loncle, 2009). Pourtant, l'observation est le moyen privilégié par les gestionnaires afin d'observer la réussite des opérations, par sa simplicité de mise en œuvre et sa facilité à être intelligible pour les acteurs non initiés aux savoirs botaniques.

« Alors moi j'étais toute fière de montrer "La côte sauvage on restaure le milieu naturel, on refait les parkings", et puis [l'écologue de la restauration] a soulevé la question "et en suivi de végétation vous faites quoi ?", ben on regarde. »

(Entretien chargée de mission du syndicat mixte Gâvres-Quiberon entretien 21/07/2010)

La scientification de la problématique de réhabilitation des promontoires littoraux a su s'imposer par l'action des universitaires, des praticiens de l'aménagement des espaces naturels et de la SEPNE dans la phase opérationnelle, mais ne s'est pas poursuivie au-delà de la réalisation des projets de réhabilitation. Le suivi photographique donne cependant des éléments venant à construire un argumentaire concernant leur efficacité.

La pointe du Raz

Les conséquences des mesures de restaurations passives – par la mise en défens – et actives à l'extrémité de la pointe du raz sont observables avec les suivis photographiques. D'un point de vue méthodologique, des prises de vue sont effectuées d'un point fixe facilement identifiable et donc reproductible, du haut du sémaphore (figure 66). Il est ainsi très aisé de réaliser des clichés espacés dans le temps en conservant le même point de vue, ce qui est beaucoup plus difficile lorsque les prises de vue sont faites au sol en plein cœur du milieu naturel. La recolonisation de la végétation ne recouvre pas uniformément le sol autrefois quasiment dénudé, mais nous constatons que de larges portions sont dorénavant recouvertes formant une mosaïque de pelouse, de lande et d'espaces à dominante rocheuse. Nous entrevoyons également sur le fond des photographies un espace complètement exsangue de végétation. Il s'agit d'un espace non soustrait au piétinement.



Figure 66 : Clichés de l'extrémité de la pointe du Raz prise depuis le sémaphore (Source syndicat mixte et Anne-Laure Guédec)

Le suivi photographique est un outil essentiel pour rendre compte de ces évolutions, car malgré le fait que les premières expérimentations ont débuté il y a 20 ans, de nombreuses zones sont encore à nu. Il devient un outil argumentaire pour légitimer le bienfondé de l'action entreprise.

« Avec les photos on voit que ça se revégétalise, mais quelqu'un qui n'aurait jamais vu le site avant et qui arriverait dirait dis donc il n'y a pas beaucoup de végétation ici. »

(Entretien chargée d'étude SEPNEB 31/05/2011)

Cet extrait d'entretien illustre le fait que cet outil s'avère pertinent pour rendre compte aux élus comme aux publics de l'évolution consécutive aux actions entreprises sur des espaces où les dynamiques sont lentes et où plus de quinze ans après leur réalisation, des zones apparaissent encore bien clairsemées de végétation.

La côte sauvage de Quiberon

En 1999, le Conseil Général du Morbihan et en 2002 le syndicat mixte en charge de l'OGS font commande de photographies aériennes prise d'ULM pour réaliser un état des lieux de la situation. Il n'y a pas de protocole précis d'établi, les prises de vues sont faites à la volée. En outre, il n'est pas à ce jour prévu d'en réaliser de nouvelles pour en faire la comparaison. Au sol, le bureau d'étude en charge des expérimentations réalise une comparaison entre 2001 et 2003 pour rendre compte des premières évolutions de la végétation accompagnée d'une analyse partielle des qualifications de végétation recolonisant les espaces mis en défens (figure 67). Il constitue un support argumentaire pour présenter aux décideurs locaux les évolutions liées aux travaux de restauration écologique visibles en 2 ans. Les gestionnaires du syndicat mixte n'ont pas décidé de mener une démarche similaire.



Figure 67 : évolution de la restauration de la végétation sur trois sites de la côte sauvage : avant travaux en haut et après en bas (source : Ferrant et Lebras)

Les écologues qui suivent l'évolution des opérations de restauration ne peuvent faire qu'une comparaison spatiale entre les zones protégées et celles soumises au piétinement. Les suivis photographiques entrepris sur la côte sauvage de Quiberon ont été réalisés en marge des opérations de réhabilitations. Par la suite, il n'y a pas à notre connaissance de protocole précis dans le temps et l'espace de prévu pour suivre l'évolution de la végétation (hauteur, recouvrement) sur les zones restaurées. En l'absence de méthodologie, la prise de photographie ponctuelle et imprécise sur le lieu et l'angle de la prise de vue ne peuvent servir qu'à une évaluation générale et difficilement exploitable. En conséquence, leur utilisation ne peut être envisagée à des fins de communications pour le public, les populations locales et les élus locaux⁷⁰.

⁷⁰ Plus particulièrement dans les phases post-électorales lorsque les équipes municipales sont renouvelées.

Le cap Fréhel

Le syndicat des Caps n'a pas effectué de prises de vue avant les opérations de restauration dans l'optique d'une comparaison. Lors des premiers bilans, plusieurs clichés montrent la recolonisation des espaces et sentiers fermés. Les points de comparaison se font alors entre les zones soustraites au piétinement et celles qui ne sont pas (figure 68).



Figure 68 : Divers clichés du cap Fréhel illustrant la recolonisation des végétaux sur les zones mises en défens (source : Lebras)

Ici également nous constatons qu'en dépit de l'objectif initial de restauration du milieu biologique, aucun moyen n'a été mis en œuvre pour suivre l'efficacité des opérations engagées avec un financement conséquent de 500 000 euros. Pour le directeur du syndicat mixte ayant en charge la gestion et l'aménagement du site, la raison principale de cette absence de suivi réside dans le manque de moyens dont dispose la structure.

« Globalement, la seule chose qui nous a manquée, c'est une expertise un petit peu de suivi cette restauration, c'est un peu dommage, on n'avait pas les moyens de le faire, de voir, avant après pendant, comment ça se passe. »

(Entretien directeur Syndicat des caps, 08/07/2010)

Cependant, deux points tempèrent cet argument. D'un côté, la mise en place d'un suivi photographique accompagné d'une méthodologie précise ne relève pas forcément d'une budgétisation particulièrement élevée, voire peut s'avérer très économique en temps, en moyens humains nécessaires et en matériel. De l'autre côté, des échanges informels réalisés avec plusieurs écologues de la restauration ont signalé le faible engouement du syndicat mixte lors de la sollicitation de ces universitaires en vue de travaux collaboratifs pour la réalisation de suivis.

L'outil photographique possède l'avantage d'être extrêmement facile à mettre en œuvre et est peu coûteux (hormis les suivis réalisés par ULM). En outre, c'est un moyen intelligible pour les non-spécialistes des sciences de l'environnement de constater les évolutions à l'échelle du site. Son utilisation révèle dans un certain sens la représentation des décideurs locaux à propos des sites dont ils ont la gestion. Ayant été convaincu par les acteurs de la protection de l'environnement que ces sites étaient dégradés puisque dénudés, la résolution de cette dégradation par le recouvrement végétal est l'élément qui vient constater l'efficacité des mesures. Recourir à des procédés plus complexes d'évaluation écologique ne présente pas d'utilité spécifique pour eux et demeure une affaire de spécialistes.

- La limite du suivi photographique pour les écologues

Le suivi photographique se limite à une approche qualitative, esthétique, approximative dans sa mise en œuvre et ne renseigne que peu sur la composition des milieux naturels, et s'ils correspondent aux objectifs que le projet de réhabilitation avait fixés. Ces éléments vont apparaître comme problématique pour les écologues universitaires. À l'opposé, elles ne suscitent pas de réaction particulière de la part des élus des structures gestionnaires qui semblent s'en contenter ou montrer une certaine indifférence en regard de l'évolution des milieux naturels.

Pour pallier l'absence d'évaluation globale⁷¹ des opérations de restauration, des écologues de la restauration issus de l'université vont œuvrer à mettre en place une méthodologie qui va pouvoir permettre, au-delà d'une observation de la végétation, de fournir des éléments issus des sciences écologiques pour mieux les qualifier. Mais plus que l'élaboration d'un tel outil, c'est celui d'une méthode transférable aux gestionnaires dont il est question. La finalité ne va donc plus s'inscrire uniquement dans une démarche permettant d'améliorer les connaissances en écologie de la restauration, mais s'agrémenter d'un objectif explicite d'appropriation par les gestionnaires de l'évaluation écologique des milieux. Autrement dit, il s'agit bien par cette activité de transmettre à ceux-ci une considération écologique des sites supplantant la vision esthétique et visuelle des sites.

⁷¹ Les suivis scientifiques se déroulent sur de petites surfaces et ne rendant pas compte des évolutions à l'échelle du site.

b - La mise au point d'une technique de suivi écologique pour les gestionnaires

Les suivis effectués à la pointe du Raz depuis 1991 comprennent un grand nombre de paramètres à la fois structuraux et fonctionnels et sont mal adaptés pour que les gestionnaires en charge du site puissent les mener (Gallet et *al.*, 2009). Durant les années 2000, deux laboratoires – l'Institut de Géoarchitecture de l'université de Bretagne Occidentale et le laboratoire ÉCOBIO de l'université de Rennes 1 – vont travailler sur la thématique de la restauration écologique. Rassemblés notamment autour du programme « LITEAU II : Restauration et la réhabilitation de la végétation des falaises littorales des côtes Manche-Atlantique », les travaux s'articulent autour de l'évaluation des méthodes de restauration entreprises. Cette thématique, qui a en particulier fait l'objet d'une thèse (Sawtschuk, 2010), a fourni des éléments de comparaison entre les différentes méthodes utilisées. L'apport principal de ces études a permis de mettre en évidence « l'efficacité de la restauration passive, c'est à dire de la mise en défens » (Gallet et *al.*, 2011), qui est la méthode la moins onéreuse.

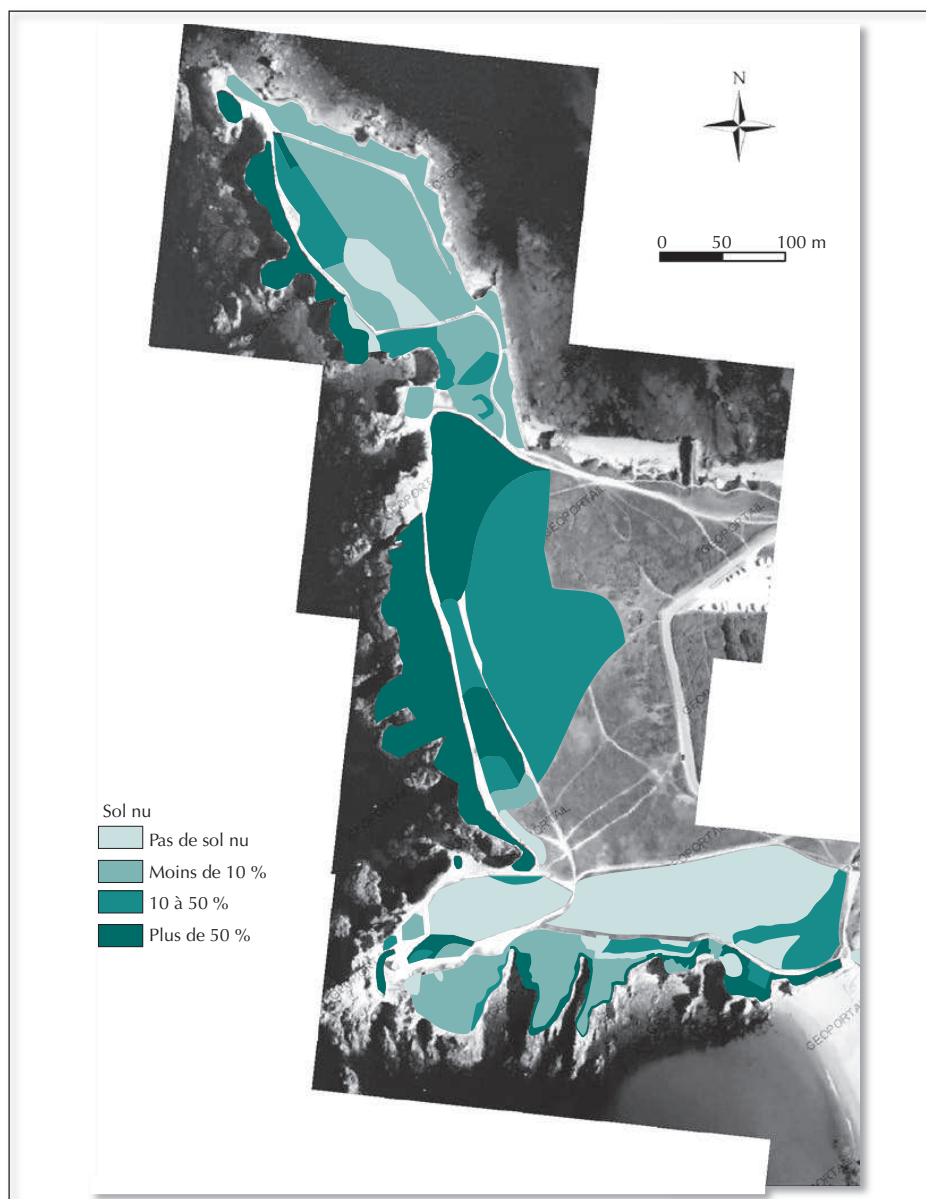
Cependant, ces recherches possèdent deux principales limites. D'une part, elles renseignent sur les méthodes employées et non sur l'évaluation globale de l'opération à l'échelle du site (Gallet et *al.*, 2009). D'autre part, cette complexité d'analyse est peu généralisable et transférable aux structures gestionnaires « du fait des coûts engendrés et des compétences scientifiques à mobiliser » (Gallet et *al.*, 2011). Ces écologues vont émettre l'ambition de mettre au point une méthode suffisamment simple tout en reposant sur une méthode scientifique aisément transférable aux gestionnaires, que ce soit financièrement ou concernant sa mise en œuvre. Cette initiative est issue du constat qu'en parallèle de la construction de connaissances scientifiques, il est également nécessaire de construire des outils mobilisables par les praticiens des structures gestionnaires pour mieux accompagner et évaluer l'effectivité des aménagements réalisés.

« Le fait de ne pas avoir de suivis, disons que c'est une perte d'information, c'est un peu un gaspillage d'information. Le fait d'avoir mis en place une expérimentation, même si elle ne marche pas, ça vaut le coup [pour les scientifiques] d'accumuler des données sur le long terme. »

(Entretien écologue SEPNE-UBO, 22/12/2009)

Devant l'inexistence de suivi à l'échelle du site sur les promontoires littoraux à grande fréquentation, deux écologues de l'Institut de Géoarchitecture élaborent et testent une méthode cartographique sur le site de la côte sauvage de Quiberon (figure 69 : Gallet et *al.*, 2011) reposant principalement sur une évaluation globale de l'état et de la dynamique de restauration d'un site. Elle se décompose en l'établissement de cartes thématiques : carte simplifiée des habitats, carte de la hauteur de végétation, carte de proportion de sol nu, carte de proportion d'affleurement rocheux et de bloc mère, carte des aménagements visibles, carte de statut de dégradation/restauration, carte de l'érosion hydrique visible. L'objectif clairement

affiché par cette méthodologie est bien de permettre pour les gestionnaires de disposer de connaissances écologiques actualisées, d'affiner leur gestion en fonction de ces données, d'organiser l'aménagement autour de la problématique écologique.



Réalisée en 2009 (Loncle, 2009), cette méthodologie permet en dépit de suivis préexistants d'obtenir un état des lieux des milieux naturels. Corroborée avec les savoirs scientifiques, les suivis réalisés sur d'autres sites et les suivis photographiques, elle procure l'avantage d'obtenir une idée de la situation écologique quelques années après la réalisation des opérations de restauration.

À la suite de ce travail, un chargé de mission est recruté en 2009 pour tester la méthode sur de nouveaux sites littoraux afin d'évaluer sa reproductibilité et sa pertinence, et de l'affiner au besoin. Malgré certaines imperfections et autres difficultés qu'il relève – délimitation des zones, l'effet observateur, difficulté d'observer des aménagements quinze ans après leur réalisation, l'inexistence d'une cartographie de l'état initial (Loncle, 2009) –, il s'avère que cette méthode permet d'obtenir une image globale des processus de restauration à l'échelle du site, et d'évaluer l'évolution des milieux naturels.

Très simple la méthode⁷²

La méthode mise en œuvre repose sur une cartographie simplifiée de l'ensemble du site.

Chaque zone identifiable sur le terrain est délimitée sur la base de photos aériennes. Des relevés de terrain sont alors effectués afin de recueillir des informations sur des critères simples et précis : le taux de sol nu, la présence d'érosion, le type de végétation [les espèces dominantes] ; quelques critères physiques : le type de sol, la pente...

À chaque zone correspond un numéro qui, sur un tableau, permet d'entrer les informations relatives à tous les critères. Il suffit de quelques minutes pour noter ces informations. Celles-ci sont ensuite retraduites sur la carte par un code couleur. En quelques jours, le gestionnaire peut faire le suivi lui-même. La même cartographie sera reconduite trois ou quatre ans plus tard. Par comparaison, il sera possible de voir si les choses ont évolué dans le bon sens.

Cette méthode, encore en voie d'ajustement, permet d'établir toute une série de cartes permettant aux scientifiques et également aux gestionnaires de mieux appréhender les évolutions subséquentes aux opérations de restauration (figure 70). Mais surtout, il focalise davantage le regard de ces derniers sur l'aspect écologique. Le suivi écologique devient un référent rassurant pour évaluer la réhabilitation du site.

⁷² Encart méthodologique paru dans l'article Galet S., Hérou A., 2010, « Un impératif : évaluer l'évolution de la restauration », *Espaces naturels*, n°29, janvier, pp. 28-29.

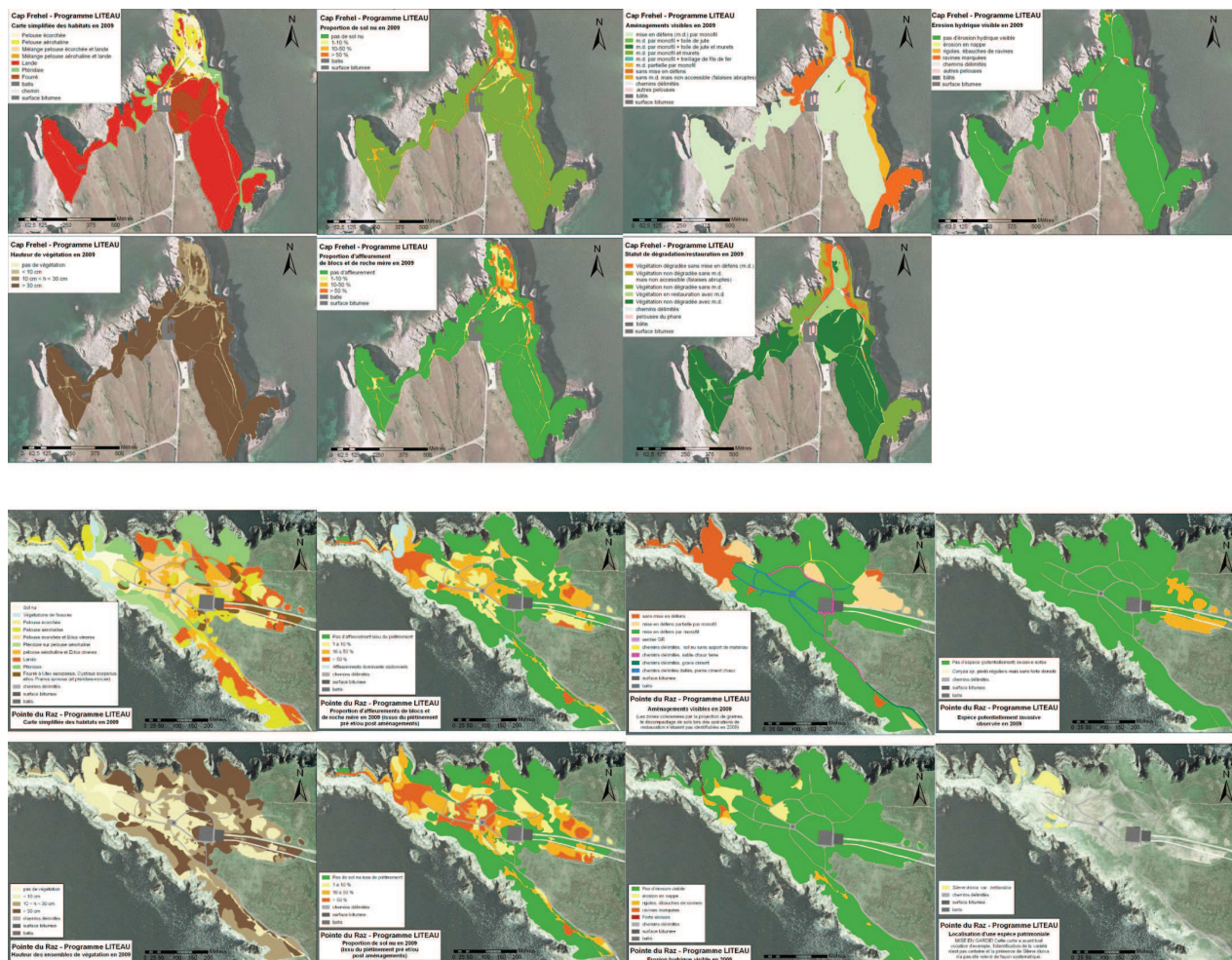


Figure 70 : Cartes d'évaluation globale réalisée à partir de la méthode élaborée au sein de l'institut de Géoarchitecture (source : N. Loncle)

La gestionnaire de la côte sauvage de Quiberon témoigne de l'apport de ce travail dans la revue *Espaces Naturels* :

Les décideurs n'ont pas pensé à financer un suivi pour évaluer l'évolution de la réhabilitation. Pourtant, sans suivis, impossible de nous assurer que ce sont bien les espèces constitutives des habitats identifiés du site qui reconquièrent le milieu. La collaboration gestionnaires/scientifiques est intervenue après coup, mais elle a permis de constituer une grille d'analyse pour, le cas échéant, enrayer les processus négatifs. La méthode impliquait une autre obligation : le résultat devait pouvoir être relativement facile à interpréter afin d'être utilisable dans notre communication en direction des élus. Ce type d'opération de réhabilitation coûte très cher. Il est important que les résultats soient compréhensibles. Par l'intermédiaire de cartographies et de codes couleur, les informations recueillies sont d'ailleurs directement utilisables pour des actions pédagogiques touchant le grand public (Galet, Hérou, 2010).

Cette posture n'est pas forcément celle que prennent les gestionnaires initialement où ce sont les résultats d'appréciation approximative visuelle qui prévalent, mais l'action de sensibilisation des scientifiques au sujet du suivi écologique obtient un écho favorable auprès d'eux. Il est d'autant plus favorable que ces suivis sont réalisés dans le cadre d'un programme de recherche et que les structures gestionnaires n'ont pas eu à les financer.

c - Le sens du suivi écologique

La restauration écologique des promontoires littoraux est avant tout un problème spécifique des acteurs de la protection écosystémique de l'environnement que sont essentiellement les universitaires, et dans une moindre mesure les associatifs de la SEPNB et les bureaux d'étude pour qui cette problématique constitue une activité professionnelle. Le fait que ces acteurs soient les seuls à mettre en œuvre une évaluation des opérations de restauration est révélateur de la circonscription de cette problématique. L'activité universitaire autour de l'élaboration d'une méthode de suivi réalisable et appropriable par les gestionnaires revêt alors un sens tout à fait particulier, celui de décroiser un problème écologique et scientifique en problème territorialisé qui au final focalise l'appréciation de la réhabilitation sur un registre écosystémique. En effet, l'évaluation écologique tend à devenir la mesure de la réussite de la restauration et évacue dans le même temps l'appréciation esthétique, culturelle et subjective. Elle donne aussi une place particulière aux scientifiques qui, à l'instar des architectes des bâtiments de France à propos du patrimoine bâti, deviennent les experts référent de la conservation patrimoniale. Elle conforme dans un système qui se veut objectif et scientificisé une problématique qui à l'origine se voulait comme une réparation d'ordre plus global de dégradations défigurant l'intégrité patrimoniale générale du site. Ainsi, l'activité réalisée par les universitaires autour de son transfert aux gestionnaires revient à transmettre un outil spécifique et unique de mesure aux collectivités en charge de la réhabilitation des sites. En ce sens, elle constitue une action sociale de transmission d'un système d'appréciation centré sur les caractéristiques écologiques, le dépouillant de sa subjectivité.

Conclusion chapitre 7

Les opérations de réhabilitations menées sur les promontoires littoraux sont conformes aux objectifs exprimés puisqu'elles ont engendrées une transformation de l'objet patrimonial, en particulier par le fait qu'elles sont bénéfiques pour les milieux naturels. Cependant, elles demeurent un processus inachevé dans le sens où plus de quinze ans après sa réalisation, l'extrémité de la pointe du Raz reste encore une zone où les cortèges végétaux typiques de ces milieux n'ont pas recolonisé tous les espaces autrefois absent de végétation. Ce processus sur ce type de milieu est lent comparé à d'autres types de milieu comme les systèmes dunaires et il est vraisemblable que sur la pointe du Raz comme au cap Fréhel et sur la côte sauvage de Quiberon, de nombreuses années seront encore nécessaires pour obtenir des milieux naturels comparables à ce qui ne sont pas impactés par la végétation.

Cette lenteur des processus à l'échelle d'un mandat électoral ou d'une carrière professionnelle ne suscite pourtant la recherche d'une vérification de l'efficacité des opérations engagées de la part des structures gestionnaires et plus largement des collectivités locales, qu'ils soient politiques ou professionnels de la structure. La mesure de cette reconstitution par des méthodes et des outils plus « scientifiques » que l'observation est issue de l'action d'universitaires qui mènent des programmes de recherches et essaient de sensibiliser les structures gestionnaires. Ces derniers, s'ils accueillent positivement ce type de démarches, restent néanmoins peu participatifs à l'heure actuelle. Au-delà de la faiblesse des moyens qu'ils ont à dispositions pour qu'en dehors de programmes scientifiques ce type d'évaluation soit réalisé, les entretiens menés ont mis en valeur le désintérêt des décideurs locaux, mais aussi le faible engouement des directeurs et chargés de mission Grand Site des syndicats mixtes. Pour être plus précis, ces derniers entrevoient très bien l'intérêt de ce type de démarche, mais une évaluation globale plus précise qu'une appréciation visuelle ne semble, ni à leurs yeux être de leur ressort, mais celui des scientifiques, ni être un outil d'une absolue nécessité pour leur travail de gestionnaire. Ils possèdent une certaine confiance dans les opérations menées, et l'assurance d'avoir un milieu naturel qui est en phase de restauration est un aspect suffisant.

En définitive, la restauration écologique des promontoires littoraux demeure une préoccupation principalement pour les scientifiques, mais peine encore à l'heure actuelle à constituer une problématique appropriée par les élus et praticiens des collectivités locales en charge de leur aménagement.

Conclusion partie II

Les prémices de la politique Grands Sites affichaient la volonté d'effacer certaines « verrues » qui avaient été érigées après la Seconde Guerre mondiale pour accueillir la fréquentation des visiteurs des lieux emblématiques du paysage français. Les acteurs institutionnels et associatifs organisés autour de la protection de l'environnement ont traduit cette ambition générale pour l'enrichir, la complexifier et l'organiser autour de projets non plus d'élimination, mais d'aménagement autour de ce point focal qu'est la préservation et la reconstitution du milieu naturel. En d'autres mots, la réhabilitation de ces espaces se traduit par la mise en œuvre de programmes d'aménagements à plus ou moins long terme pour remodeler des espaces très fréquentés avec une apparence, mais aussi un état écologique qui tendent vers des caractéristiques analogues aux espaces naturels protégés.

La direction prise par la réalisation des aménagements est-elle issue d'une demande sociale ? En l'absence de toute consultation locale de la population et la limitation de celle des visiteurs à la réalisation de questionnaires succincts, les élus locaux [conseillers municipaux, membres du comité syndical, conseillers généraux] deviennent au final les seuls représentants de la société au cœur des entreprises de réhabilitation et se retrouvent alors confrontés à un tissu d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement. Les éléments que nous avons pu accumulés pour notre analyse ont mis en évidence que ces décideurs ne constituent pas une force de proposition, mais davantage une posture de modération face aux principes d'aménagement impactant de manière trop prononcée les possibilités de découverte des sites, notamment par un recul trop important des accès aux sites en voiture. En conséquence, une large place est faite aux acteurs de la protection de l'environnement, et particulièrement au Conservatoire du littoral pour élaborer les chemins que prennent les projets, concourant à l'écologisation du patrimoine.

Nous avons analysé comment l'administration de l'Environnement a réactualisé la politique publique de protection des sites naturels classés ainsi que la représentation institutionnelle de cet objet. Nous avons également montré comment certains acteurs – Conservatoire du littoral, SEPNB, écologues universitaires, bureaux d'étude, services de l'État –, ont œuvré pour la mise en place d'opérations de réhabilitation sur des promontoires littoraux emblématiques, opérations conduisant à une protection accrue des milieux naturels sur des espaces où ni les élus locaux, ni les visiteurs ne se sont appropriés la valeur environnementale comme étant constitutif du patrimoine. Ainsi, la réhabilitation est une opération de transformation du patrimoine physiquement parlant, mais constitue également un acte de légitimation de la valeur écosystémique des milieux naturels comme constitutive du patrimoine des promontoires littoraux. En effet, la réhabilitation met tout au long de la conduite des projets la nécessité de protéger les milieux naturels, d'éliminer ou en tout cas

reculer les infrastructures des sites avec d'en rétablir l'aspect naturel. Il met au cœur de la conservation patrimoniale et du jeu d'acteurs, les écosystèmes. En conséquence, nous avons pu voir que les élus locaux qui entrent en jeu dans la réhabilitation n'ont pas intégré la protection des milieux naturels comme une évidente nécessité. Mais au cours du processus de réhabilitation, leurs discours changent, évoluent, tendent vers ceux avancés par les promoteurs de la démarche Grands Sites, à condition que la protection de l'environnement sur ces sites n'interfère pas de manière trop prononcée sur les possibilités de valorisation touristique des lieux. L'action de légitimation qu'ils ont exercée a en particulier consisté à imposer l'idée selon laquelle plus un site est écologiquement préservé, débarrassé des parkings et autres infrastructures d'accueil, et plus le site correspondra aux attentes et à l'appropriation patrimoniale des visiteurs portés sur des registres de paysages, de sauvagerie et de nature au sens large. Il ne s'agit pas de diminution de l'emprise anthropique sur les espaces, mais d'une réorganisation de celle-ci pour obtenir un meilleur état écologique visuellement exemptée d'éléments négativement considérés par les acteurs cités de la protection environnementale. En somme, il y a une réappropriation partielle de la considération patrimoniale par ces élus. Elle est issue de l'action de transmission réalisée par ces acteurs de la protection de l'environnement, où la réhabilitation devient un médium pour sa réalisation. En ce sens, la réhabilitation participe au processus de patrimonialisation des milieux naturels au sein du tissu d'acteurs constitué autour des projets.

Certes, les acteurs de la protection de l'environnement tirent leur légitimité de la montée de la préoccupation sociale vers les problématiques environnementales depuis une trentaine d'années en France (Lacroix, Zaccai, 2010), mais les promontoires littoraux emblématiques sont des objets hybrides d'intérêts écologique et culturel. Quel est alors l'impact d'aménagement en faveur d'une meilleure protection des milieux naturels sur les potentialités de découvertes de ces lieux ? Si oui, de quelles manières les pratiques sont-elles amenées à se transformer ? Ont-elles des incidences sur les appropriations patrimoniales de ces objets ainsi que les pratiques *in situ* ?

Partie III : Les incidences de la réhabilitation sur le patrimoine et sur la patrimonialisation

Les acteurs de la réhabilitation des promontoires littoraux emblématiques insistent dans leurs déclarations d'intentions sur la réussite de la réhabilitation ou du moins l'amélioration de l'état de ces objets patrimoniaux. Cette relation au patrimoine, nous l'avons vu, s'organise largement autour de la restauration écologique des milieux naturels. Cependant, comme l'écrivent Granier et Kalaora (1996), « l'authenticité de la nature est jaugée, moins à partir de son statut biophysique que de sa capacité à renouveler et à déplacer le regard vers des horizons nouveaux pour nous extraire de la quotidienneté ». Autrement dit, la relation établie entre l'objet et sa représentation importe moins des « états » physiques et biologiques objectifs du lieu que des représentations sociales qui lui sont conférées, permettant à des objets d'acquérir la qualité de patrimoine (Amougou, 2004). Au-delà de la conservation biologique, une relation s'établit entre le visiteur et le site visité. Il s'agit ici d'une relation qui ne se base pas *de facto* sur la composition floristique du lieu, même pour le naturaliste amateur, mais qui s'oriente sur un registre sensoriel, olfactif, auditif, ne serait-ce que visuel, cette sensorialité se portant majoritairement sur la mer. De plus, il convient de préciser que l'unicité de ce relationnel, et donc que la diversité d'une expérience de découverte d'un site à l'autre, constitue *a priori* un enjeu essentiel de la conservation patrimoniale, de la conservation d'un lieu singulier. Ainsi, si les opérations de réhabilitation se focalisent en grande partie sur l'aménagement des infrastructures d'accueil touristique, la protection des milieux naturels et l'organisation de la fréquentation touristique, nous devons interroger l'expérience des lieux, des pratiques des publics sur les sites réhabilités.

Jodelet définit la représentation sociale comme « une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourante à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (1989) ou plus simplement un ensemble d'idées, d'opinions, d'attitudes, d'informations, d'images par rapport à un objet, matériel ou immatériel. La définition de Jodelet souligne d'emblée la dimension éminemment sociale de ce concept, lui reconnaissant ainsi une autonomie certaine qui n'est cependant pas distincte du champ social où il émerge. Ainsi, la représentation sociale comme l'appropriation patrimoniale d'un objet résulte de la nature des rapports sociaux présents dans un groupe social ou une société donnée, des conceptions et valeurs patrimoniales qui sont véhiculées, transmises et modifiées. Les appropriations du patrimoine sont élaborées et partagées, de telle manière qu'elles deviennent le guide d'attitudes, de conduites, d'actions et fournissent leur justification. Roger dans *La théorie du paysage en France* (1995) rend compte que la société française semble ne pas pouvoir se départir des influences littéraires, picturales, esthétiques et émotionnelles qui ont modelé ses pratiques de la nature. Bernard Kalaora et Myriam Granier, qui ont travaillé spécifiquement sur les représentations du littoral, prolongent cette réflexion et répondent que « pour désigner le sauvage, nous n'avons pas d'autre vocabulaire que celui emprunté au registre du pittoresque, de la superbe, de l'unique, de l'exceptionnel » (1996).

En psychologie sociale, des auteurs comme Jodelet (1989) ou Abric (2003) ont montré que les pratiques ont pour support des représentations sociales. Cependant, ce mécanisme n'est pas unilatéral, pratiques et représentations évoluent de manière progressive dans le temps, soumises à la nature des interactions qu'elles entretiennent. Alors que la réhabilitation met en avant l'écologie et la technique, quelle place est faite à l'aspect émotionnel, à la subjectivité ? Nous posons dans cette quatrième partie l'hypothèse que le questionnement relatif à la réhabilitation des promontoires littoraux ne peut se résumer à la naturalisation des sites, mais s'enrichit d'un rapport sensible⁷³ à ceux-ci de la part des publics comme des acteurs de la réhabilitation. Il se pose alors la question de la prise en compte du sensible dans ces processus où la technique tient une place prépondérante.

Nous allons présenter dans le chapitre 8 que le cadre normatif de la réhabilitation des promontoires littoraux engendre des effets impensés concourant à une certaine uniformisation de l'aménagement, des patrimoines, comme des pratiques des publics. Nous montrerons qu'il s'agit préférentiellement d'impensés relatifs aux conséquences de l'aménagement plutôt que le produit d'une volonté explicite de tendre vers cette uniformisation. Puis dans le chapitre 9, nous aborderons la manière dont, dans le cadre des opérations de réhabilitation, la notion d'« esprit des lieux », un rapport personnel qui s'établit en le visiteur et le site naturel, est mobilisée. Car c'est avec la mobilisation de ce concept que le dispositif Grands Sites a incorporé dans la prise en compte du sensible, dont sa conservation garantirait la préservation de la singularité du lieu. Il s'agira plus précisément d'identifier si ce concept d'esprit des lieux est mis en œuvre concrètement ou s'il encadre le discours et les valeurs qu'attachent les acteurs de la réhabilitation à ces sites, une certaine manière de penser ces sites et donc ainsi participer à la patrimonialisation.

⁷³ Rapport sensible largement influencé par la présence de la mer et le point de vue offert depuis le promontoire.

Chapitre 8 : Les normes et les impensés de la réhabilitation

Dans ce chapitre, il est question du « façonnement » du patrimoine induit par la réhabilitation physiquement parlant, mais également des implications sur les pratiques de découverte. La naturalisation de la réhabilitation, circonscrite par la doctrine Grands Sites, s'accompagne d'un dispositif réglementaire hérité de la législation relative aux sites classés, mais aussi de tout un système normatif oscillant entre protection de l'environnement et aménagement à dessein d'un développement touristique. Le cadre doctrinal de la réhabilitation privilégie la protection de l'environnement et la conservation des capacités d'accueil des publics. Il se traduit *in situ* par une uniformisation de la structuration des lieux, des équipements et techniques d'aménagement et de protection du milieu naturel. Cette normalisation produit certains impensés relatifs aux potentialités de découvertes qui, nous le supposons, influencent les possibilités pour les publics de se créer une pratique singulière du lieu.

I - La banalisation des lieux

Le verbe « banaliser » est défini par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales⁷⁴ comme une action de rendre courant, d'enlever toute originalité, de rendre vulgaire. Cette terminologie pourrait alors convenir aux menaces qui pèsent sur les lieux naturels patrimoniaux. En ce sens, le danger qui pèserait donc sur ceux-ci serait donc la disparition ou l'amenuisement de cette singularité, rendant un tel site commun, banal. À propos des paysages patrimoniaux, Michel Périord énonce que « la banalisation est insidieuse. Elle aliène des sites protégés, qui banalisés deviennent des espaces de loisirs standardisés ». Mais il s'interroge aussi : « Les pratiques touristiques ne jouent-elles pas aussi un rôle ? Nous sommes dans un système social qui exige des lieux uniques et extraordinaires avant de les banaliser » (Périord, 2005). En d'autres mots, il questionne la capacité de l'activité touristique à identifier des sites d'intérêts avant d'y appliquer certaines doctrines et normes d'aménagement d'un site à l'autre. À cela, nous pouvons y adjoindre dans cadre de notre travail le rôle, qui de la même manière s'y apparente, de la protection et la restauration des écosystèmes.

Lorsque nous évoquons la banalisation des espaces, il devient nécessaire de l'aborder sous l'angle des types d'aménagement que nous pouvons rencontrer sur nos terrains d'étude. à propos de l'aménagement des espaces naturels protégés. Andreu-Boussut et *al.* (2008) soulignent que « la mise en patrimoine d'un espace naturel et la gestion qui en découle produirait des signes de distinction spatiale par rapport à d'autres catégories d'espaces, plus communs ». Cette distinction espaces naturels d'intérêt/espaces communs s'accompagnerait à

⁷⁴ www.cntrl.fr/definition/banaliser

l'intérieur du premier groupe d'une uniformisation entre les sites patrimoniaux, par l'utilisation des sentiers balisés, des panneaux d'information et d'autres aménagements. Dès lors, n'existe-t-il pas une contraction dans l'intentionnalité de conserver la singularité du site en mobilisant des équipements, des méthodes et des principes d'aménagements qui sont repris d'un site à l'autre ? Nous observons que les projets de réhabilitation se construisent selon deux axes d'organisation de l'aménagement : la protection du milieu naturel et la gestion de la fréquentation. Ces deux problématiques renvoient à des conceptions très pragmatiques, objectivées de l'organisation de l'espace. Elles s'accompagnent de savoirs, de méthodes et de techniques permettant de composer des dispositifs destinés à répondre à ces problématiques.

Certains acteurs de la démarche Grands Sites ont d'ailleurs mobilisé le terme de banalisation, condamnant l'aménagement des sites confrontés « à une mise en tourisme indifférente à l'esprit des lieux » (Prats et Thibault, 2003). Vourc'h (1999) évoque quant à elle le risque de la banalisation visuelle. Le risque de banalisation qui pèse sur les sites est donc, si nous suivons ce raisonnement, la multiplication de caractères communs à plusieurs sites. Éviter cet écueil résiderait, nous le supposons, dans l'action de développer l'originalité des sites et de conserver sa singularité, son exceptionnalité. Cependant, nous allons montrer que certains éléments vont à l'encontre de ce vœu pieux des porteurs de la démarche Grands Sites en général et du RGSF en particulier.

1 - L'uniformisation des aires de stationnement

Nous l'avons vu dans le chapitre 5, dès le début des années 1980 et les premières réflexions à propos de la mise en place d'une politique publique spécifique aux sites naturels accueillant une grande fréquentation, les parkings bitumés sont pointés du doigt comme étant des « verrues qui les déshonorent » (Rendu in Duval, 2007), « des facteurs de dégradation de ces sites » (Chauleur, 1978), des « plaies dans le paysage » (Mission Espaces naturels et Cadre de vie, 1980). De la même manière sur nos terrains d'étude, les parkings, vastes espaces nécessaires à l'accueil des automobiles, sont souvent perçus par les acteurs de la réhabilitation, qu'ils soient politiques, membres d'administrations, de collectivités ou d'universités comme des éléments inesthétiques (figure 71). Les comparaisons évoquent des « parkings de type supermarché » (directeur de syndicat mixte), un « aérodrome » (président de syndicat mixte et technicien du Conservatoire du littoral). Le parking apparaît comme un élément urbain discordant avec un site considéré comme naturel. Lors des déplacements ou réaménagements de parkings, les solutions apportées pour pallier l'impact esthétique qu'ils génèrent vont se partager entre intégration au cadre paysager et dissimulation.



Figure 71 : Photographies des parkings bitumés détruits ou en projet de destruction :

- photos de gauche : pointe du Raz (Source Ouest Am' et Guédec)
- photos de droites : projet de destruction du parking du phare du cap Fréhel (source Phytolab)

Nous allons le voir, les nouvelles formes d'aires de stationnement proposées par les bureaux d'études spécialisés dans l'aménagement des espaces naturels, sous le contrôle étroit du Conservatoire du littoral vont converger. Elles se caractérisent par une uniformisation des typologies de parking, présentant des formes, des règles d'organisation et de constructions communes, qui certes, rompent avec les anciennes pratiques d'aménagements, mais qui les rendent relativement semblables sur nos terrains d'études. Cette similarité entre les sites n'est pas discutée par les acteurs et répond à la stratégie globale du Conservatoire du littoral d'aménagement des espaces naturels littoraux dont il a la charge.

- Rompre avec l'aspect de vaste étendue plate de bitume

Le premier principe général retenu pour l'aménagement des parkings réside dans la même volonté de briser l'apparence monolithique d'un espace artificialisé sans relief. Aux délimitations de places tracées à la peinture blanche va s'adjoindre la réalisation de cloisonnements plus marqués entre les différentes rangées (figure 72). L'objectif est alors de casser l'image d'une aire couverte de véhicules en période maximale de fréquentation.

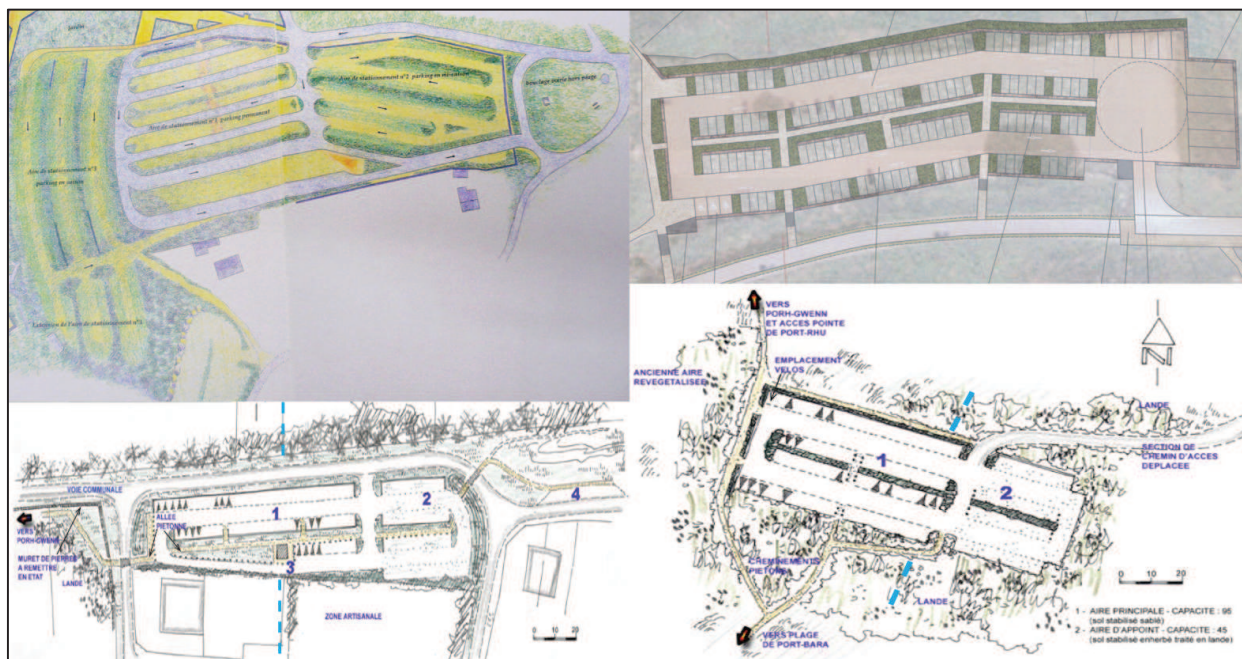


Figure 72 : Différents plans de masse des parkings :

- en haut à gauche : parking de la pointe du Raz
- en haut à droite : projet de réaménagement du parking de la Teignouse au cap Fréhel
- photos du bas : parkings réalisés à la côte sauvage de Quiberon

Ce principe de dissimulation par la segmentation n'est pas une nouvelle forme d'aménagement des parkings issue de la réflexion autour de la politique Grands Sites, mais est emprunté aux normes d'aménagements des aires de stationnements sur les sites naturels. Dès 1980, un document prospectif élaboré au sein du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie (1980) évoque la nécessité d'intégration des parkings dans le milieu naturel. Il faut « bannir le gigantisme » et pour le mettre en œuvre, ils préconisent un « morcellement en îlots de stationnements ». Les formes d'aménagement des zones de stationnements n'ont pas fondamentalement évolué depuis le début des années 1980. Cependant, nous pouvons constater une extension de leur domaine d'application. Auparavant réservées à des espaces naturels à fréquentation modérée – réserves naturelles et autres espaces naturels protégés, forêts et espaces naturels non protégés à fréquentation locale –, ces formes s'envisagent et se réalisent dorénavant sur des sites présentant des fréquentations de plusieurs centaines de milliers de personnes chaque année.

- Dissimuler à l'aide de murets et de talus

Dans le but d'affirmer cette intégration à l'environnement, les concepteurs des aménagements de parkings utilisent par ailleurs la dissimulation des stationnements à l'aide d'éléments qui s'élèvent en hauteur tout en essayant de respecter les usages locaux traditionnels en matière de structures parcellaires. Il s'avère que sur les espaces littoraux bretons s'est développée la construction de muret en pierres sèches pour marquer les limites de parcelles. Ce type de construction est repris à la pointe du Raz pour faire écho à certaines

pratiques traditionnelles (figure 73). Il est envisagé pour la requalification d'un parking au cap Fréhel même si aucune décision n'est encore entérinée. L'utilisation du muret en pierres sèches reviendrait donc à respecter certaines formes locales de constructions. Cependant, cette technique de construction est préférentiellement une pratique ancienne qu'un particularisme régional. Les préhistoriens évoquent leur existence depuis l'âge du Bronze en Languedoc (Pécout, 1992), en Bretagne (Pailler et al., 2011). Ces pratiques ont perduré pendant le Moyen Âge, par exemple en Irlande (Viron, 2001) comme en Bretagne ou sur la côte méditerranéenne. Actuellement, de nombreux concepteurs de projets d'aménagement naturels reprennent la construction de murets en pierres sèches pour habiller les aires de stationnement, parce qu'il s'agit d'un usage ancien, « naturel » puisqu'il ne mobilise aucun mortier avec les pierres assemblées. En conséquence, de nombreux projets d'aménagement ont utilisé cette construction en Bretagne, mais aussi dans le parc national des Cévennes (Druguet, 2007), celui des Cinque Terres en Italie (Van der Yeught, 2012), dans le parc naturel régional des Monts d'Ardèche, près du mont Ventoux, des monts du Vaucluse, du Puy-Mary ou dans le Luberon. Les murs en pierres sèches sont une technique de construction traditionnelle qui se retrouve de plus en plus fréquemment utilisée dans les aménagements en milieu naturel et rural. Présentant pour les acteurs qui les choisissent des qualités esthétiques, leur lignée avec les formes de constructions locales est plus incertaine. Pour expliciter notre propos, l'utilisation de la construction en pierres sèches est associée à des pratiques, des implantations et des morphologies spécifiques, qui ne peuvent se réduire à la technique.



Figure 73 : Montage photo de la vue d'ensemble du parking de la pointe du Raz

Le projet de réaménagement de la côte sauvage de Quiberon a pris une direction différente. Alors que le schéma directeur voté en 2001 prévoyait également l'établissement de murets en pierre sèche (figure 74), une alternative est finalement choisie et consiste en la réalisation de décaissements du sol sur la zone accueillant les stationnements, la création de talus avec le remblai récupéré et l'implantation de petit mobilier en bois pour délimiter la zone. Bien que nous n'ayons pas trouvé d'explication dans les entretiens réalisés et dans nos recherches archivistiques à ce changement décisionnel, le nombre important de petits parkings à aménager et les coûts de construction de ce type de muret sont des hypothèses qui pourraient tenir lieu d'explication. La volonté de se distinguer des autres sites n'apparaît pas et semble peu probable.

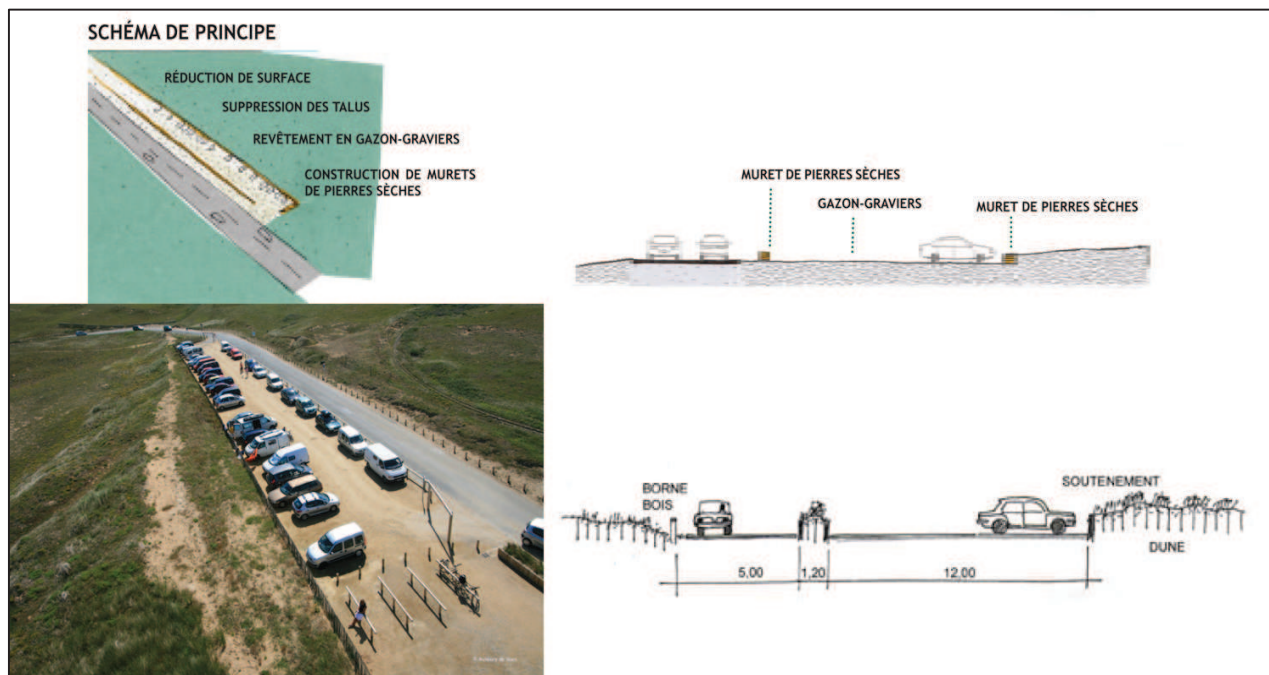


Figure 74 : Schéma de principe, plans de coupe et photo d'un parking réaménagé à la côte sauvage de Quiberon en 2004

Cette option retenue pour la côte sauvage offre une dissimulation des parkings moins importante, mais qui semble s'équilibrer avec la taille plus modeste des parkings et donc moins visible par la plus faible surface s'offrant à la vue.

- Intégrer avec de la végétation

Un autre moyen pour minimiser l'impact paysager est l'insertion de végétaux pour dissimuler les stationnements. C'est un usage classique de traitements paysagers des aires de stationnement en milieu naturel (Mission Espaces naturels et Cadre de vie, 1980). Cependant, les conditions climatiques et en particulier le vent ont rendu incompatible « la mise en œuvre des techniques habituelles de paysagement » (Desdoigts, 2000) qui en outre, se retrouve en discordance avec les caractéristiques écosystémiques des sites⁷⁵. Malgré cela, des opérations d'intégration paysagère ont été réalisées à la pointe du Raz, par la plantation sur les murets en pierre sèche de graminées et d'ajoncs, espèces qui sont présentes dans les écosystèmes de landes atlantiques (figure 75).

⁷⁵ La possibilité de planter des arbres de haut jet pour camoufler le parking de la pointe du Raz a été proposée par la commission supérieure des sites, mais élus, paysagistes et écologues leur ont fait savoir qu'il ne serait pas possible qu'ils résistent au climat venteux et à l'air chargé d'embruns.



Figure 75 : Vue du parking de la pointe du Raz : des graminées et des ajoncs (*Ulex sp.*) sur les murets en pierres sèches

Par ailleurs, quelques plantations ont été réalisées sur un des parkings à proximité de la côte sauvage de Quiberon, mais il s'agissait plutôt de masquer la zone d'activité en contact direct. Dans ce cas précis, les essences arbustives utilisées sont des espèces classiques d'embellissement paysager et non des espèces concordantes avec le milieu environnant (figure 76) : Chêne vert (*Quercus ilex*), Saule rampant (*Salix repens*), Troène commun (*Ligustrum vulgare*), Tamaris anglais (*Tamarix anglica*). Il ne semble pas pour ce parking qu'une réflexion au sujet de la concordance de ces plantations avec les objectifs généraux de réhabilitation du site ait eu lieu, mais semble avoir été traitée de manière indépendante.

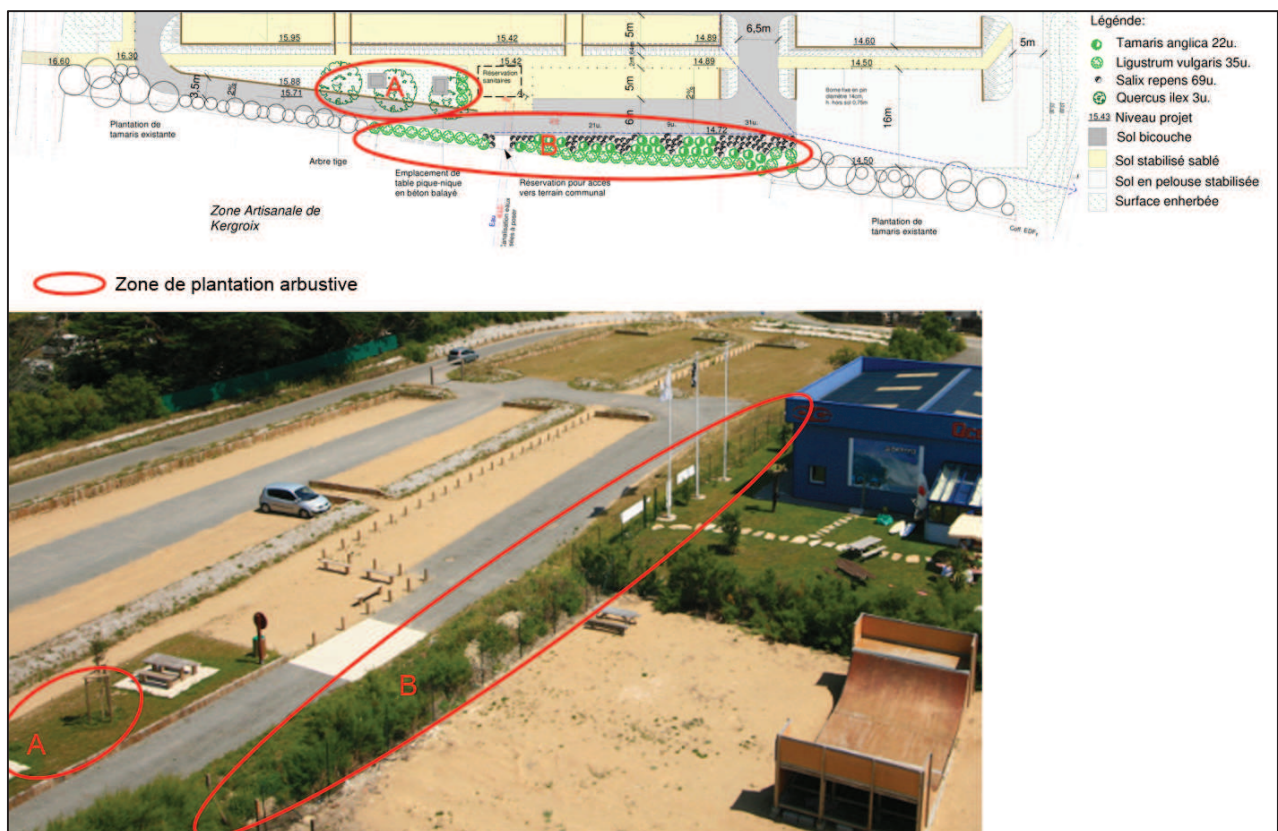


Figure 76 : Plan de masse (haut) et photo du parking (bas) de Kergroix (côte sauvage de Quiberon) :
 - A : emplacement des chênes verts
 - B : plantation d'essences arbustives

Pourquoi ici avoir recours à des techniques et des espèces plus classiques des aménagements paysagistes ? Ces espaces représentent un intérêt écologique moindre pour la Conservation du littoral et plus largement les acteurs engagés pour la protection de l'environnement. Il est envisageable qu'en conséquence ils aient laissé le bureau d'étude en charge du projet d'aménagement concevoir un aménagement qui correspond plutôt à ceux que l'on peut retrouver aux abords des espaces verts urbains et péri-urbains.

En ce qui concerne les orientations futures au sujet de la requalification du parking de la Teignouse au cap Fréhel, il semble d'après les premiers éléments qui se dessinent que des plantations entoureront ce dernier « afin de limiter son impact visuel » (Phytolab, 2008).

- La convergence des réaménagements des parkings

L'analyse de l'évolution des principes guidant le réaménagement de parkings existant ou l'aménagement de parkings néoformés a montré la volonté exprimée de tendre vers une moins grande visibilité de ces infrastructures qui fatalement possèdent une emprise importante sur le sol. Les efforts portent sur la localisation – dans les dépressions géomorphologiques – lorsqu'il est envisageable de les déplacer, et s'accompagnent d'éléments de constructions – murets en pierres sèches, talus en terre – ou d'éléments végétaux pour mieux les dissimuler. Par ailleurs, des traitements différenciés en fonction de l'intensité de fréquentation sont réalisés pour obtenir une colorimétrie moins homogène et moins contrastée avec le milieu naturel environnant. Ces nouvelles normes de l'aménagement des zones de stationnement marquent la dépréciation d'un équipement d'accueil pourtant incontournable lorsque l'on sait que plus de 90 % des personnes se rendent sur nos terrains d'études en véhicules motorisés. Pour aller plus loin, il apparaît en négatif de ces aménagements une absence totale d'alternatives autre que l'intégration et la dissimulation, d'un projet qui au contraire marquerait une visibilité marquée et remarquée. La production des parkings est réalisée « comme si » cette intégration pouvait faire oublier que ces sites accueillent une fréquentation qui s'approche du million de visiteurs, ce qui va s'opposer complètement avec les aménagements réalisés *in situ* pour canaliser la fréquentation piétonne, qui sont très ostensibles.

Le champ des possibles en matière d'aménagement des parkings s'est fortement restreint avec ces principes d'intégration et de dissimulation. Ils convergent sur le plan des formes, des matériaux et des éléments dédiés à la diminution de leur impact dans le paysage. Cependant, un parking de plusieurs centaines de places reste de toute manière impactant lorsqu'il est en voie d'être complet. La mise au point de ces normes d'aménagement ne se limitant pas à nos terrains d'études, ni à notre objet d'étude, mais à l'ensemble des espaces naturels ne fournit plus la possibilité de construire des structures qui sortent de ces normes, et s'inscrivent dans une banalisation des aires d'accueil des véhicules.

Pour faire écho à ce que nous avons développé dans la partie II, nous rappelons ici combien cette uniformisation est le produit des intérêts et des visions de l'aménagement, le produit d'un compromis plutôt que d'un consensus. D'un côté, les acteurs engagés pour la protection de l'environnement luttent pour le recul des infrastructures et leur dissimulation derrière des artifices végétaux, des constructions comme les murets ou les talus, de l'autre côté, les élus locaux s'efforcent de freiner ce retrait de l'aménagement tout en concédant au premier groupe d'acteurs le soin de composer les typologies d'aménagement. Cette différenciation des intérêts se retrouvant d'un site à l'autre, le résultat de ces luttes se reproduit d'un site à l'autre, un résultat impensé issu de la somme de ces luttes, sans que cela soit clairement réfléchi.

2 - L'uniformisation des équipements de gestion de la fréquentation

Initialement, l'impact anthropique le plus marqué de la fréquentation des lieux est celui généré par le piétinement. Sur les parties les plus avancées des promontoires, celles qui offrent les meilleures perspectives, les sols sont en quasi-totalité dépourvus de végétation. Sur les parties un peu plus en retrait, la fréquentation des promeneurs a induit l'apparition de cheminements identifiables par leur absence de végétation (figure 77).



Figure 77 : Sentiers formés par le piétinement des visiteurs

Cette anthropisation de l'espace est le point de focalisation autour duquel les projets de réhabilitation sont construits. La volonté de restaurer les milieux naturels par la canalisation des visiteurs s'accompagne d'un renforcement accru des aménagements réalisés autour et sur les cheminements conservés. Autrement dit, en parallèle de l'élimination, la

dissimilation ou le déplacement en retrait d'aménagements à l'instar des parkings estimés comme inadéquats se réalise une nouvelle artificialisation sur les promontoires par un aménagement des sentiers littoraux. Plus diffuse, elle se révèle quelquefois assez conséquente autant par un traitement de la surface des sols que par les moyens utilisés pour éviter que les usagers du site sortent des chemins qui leur sont dédiés. En outre, elle se caractérise par une systématisation et une reproductibilité de site en site, concourant à la banalisation des cheminements. La canalisation des publics est ici un aspect de l'aménagement dont la décision est clairement proposée par les acteurs engagés pour la protection de l'environnement (Conservatoire du littoral, experts de l'environnement, services espaces naturels des Conseils généraux et même les praticiens des syndicats mixtes qui sont sensibles aux questions environnementales). Là où au sujet des stationnements, les élus locaux sont entrés en lutte avec ces acteurs afin que les possibilités d'exploitation touristiques ne soient pas trop affectées, ici nous avons constaté qu'ils ont faiblement pris part au débat, et ont majoritairement suivi les recommandations établies par les acteurs de la protection de l'environnement. Ces derniers cités peuvent alors librement appliquer leur doctrine de protection des milieux naturels.

- La canalisation du public par la mise en défend

La restauration écologique passive par la simple soustraction du piétinement a montré d'une manière générale son efficacité (Sawtschuk, 2010) pour obtenir un milieu naturel en terme de composition spécifique et écosystémique plus conforme à ce que les praticiens de la protection de l'environnement envisagent. Pour que l'emprunt des cheminements prévus à cet effet soit quasi-exclusif, certaines études mettent en évidence que des moyens techniques bornant ces cheminements constituaient des aménagements dissuasifs à l'encontre de la dispersion du public sur le milieu naturel (Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement de Bretagne, 1989 ; Énoul, 1999). Parmi ces dispositifs, la mise en défens à l'aide de clôtures basses en fils lisses est la plus utilisée sur les hautes falaises littorales bretonnes (Loncle, 2009) et plus largement un élément commun des perspectives paysagères que nous pouvons retrouver sur le littoral rocheux français.

La mise en place de monofils, bifils, trifils

Le monofil est un dispositif simple composé de poteaux en bois reliés par un fil de fer lisse galvanisé marquant la limite entre le cheminement et la zone en défend (figure 78). Son principal avantage est d'être faiblement impactant dans le paysage et bien qu'il soit facilement franchissable, il est extrêmement respecté puisqu'une faible proportion de personnes se permet de le traverser. Les entretiens réalisés auprès d'écologues de la restauration, de chargés de mission des collectivités locales en charge de l'aménagement de sites, des bureaux d'études ayant mis en place les expérimentations, mais aussi les

observations réalisées sur le terrain des pratiques et des zones de mises en défens qui ne sont pas piétinées nous confirment l'efficacité du monofil. Il constitue en somme « plus une limite virtuelle qu'un obstacle réel » (Énoul, 1999).

« C'est une grande tendance, c'est-à-dire que la mise en défens légère, les gens la respectent, quand bien même il y a 5 ou 10 % des gens qui passent par dessus, ce n'est pas grave. Le site peut absorber cela. »

(Entretien écologue UBO, 22/12/2009)

« Il y a eu des cheminements qui ont été mis en place et qui sont très respectés par les gens, c'est affolant comment les gens sont finalement. S'ils n'ont pas de guide et de barrières ils ne respectent rien, dès que l'on leur en met, ils respectent, bon tant mieux dans ce cas-là. La DDE a aussi regardé cela, il y a 0,X % des gens qui franchissent les barrières, autrement dit il n'y a plus personne, ouais, il n'y a plus personne qui passe dessus. »

(Entretien chargé de mission SEPNEB, entretien 31/05/2011)

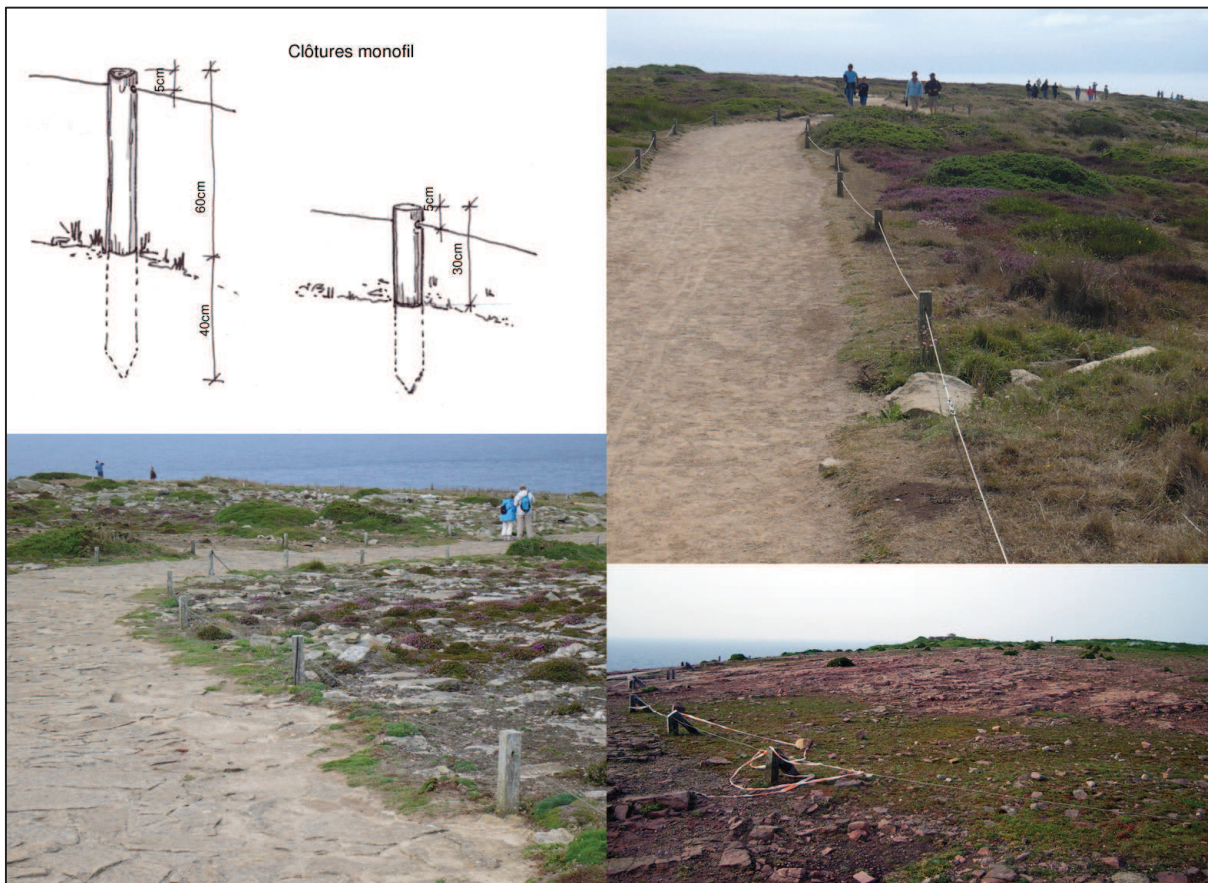


Figure 78 : Schéma et photos de la technique du monofil :

- Photos en haut à gauche et en bas à droite : monofils à la pointe du Raz
- Photo en bas à droite : monofil au cap Fréhel

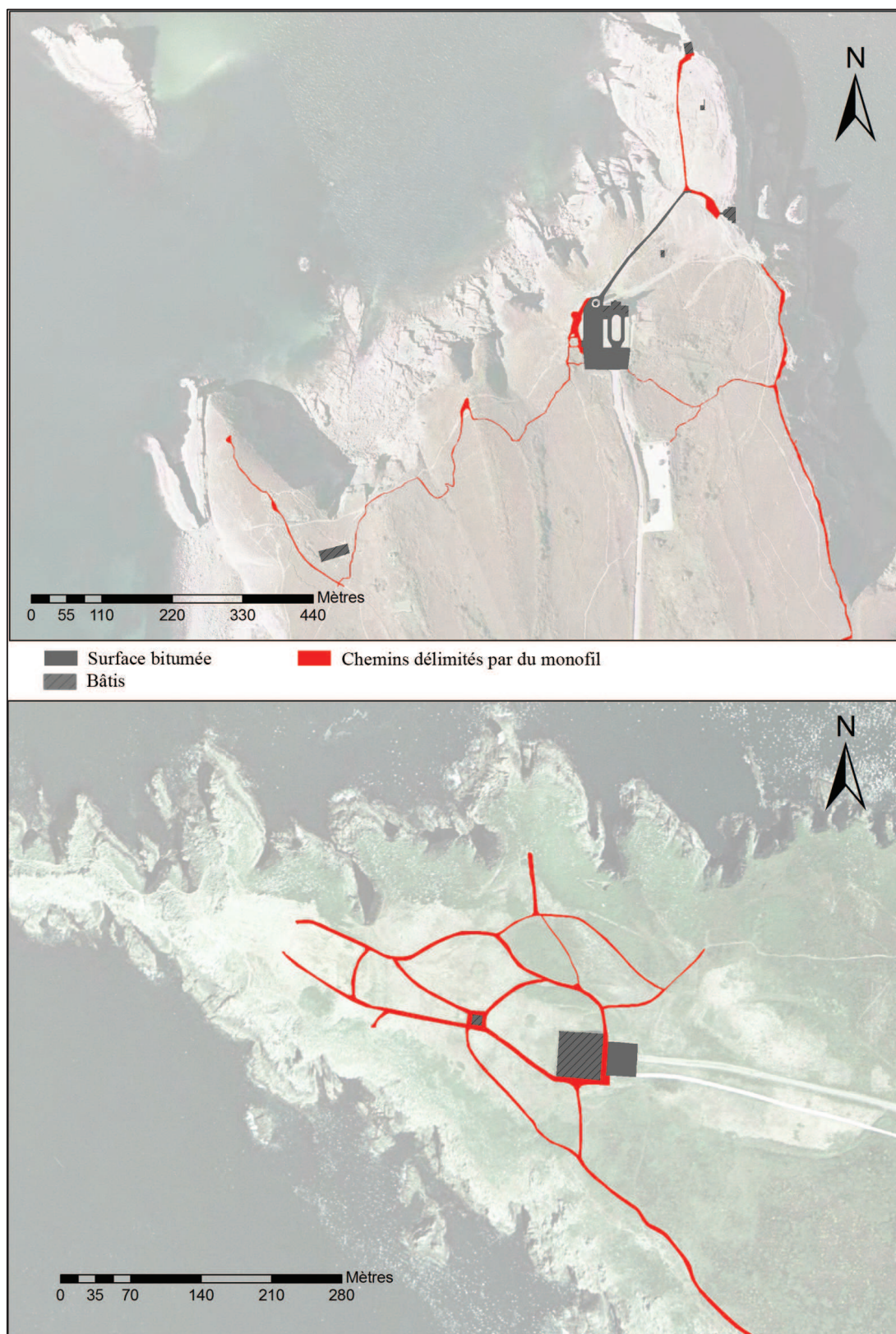


Figure 79 : Cartographies recensant les sentiers bordés de monofils sur le cap Fréhel (en haut) et la pointe du Raz (en bas)

Efficient et discret – les poteaux utilisés ne dépassent pas trente centimètres –, le monofil est aménagement de mise en défens qui va être privilégié à la pointe du Raz comme sur le cap Fréhel pour borner l'ensemble des chemins conservés dans la réorganisation des plans de circulation des piétons (figure 79). Il est devenu en l'espace de deux décennies un élément relativement commun des falaises littorales, voire plus largement des espaces naturels qui accueillent une fréquentation conséquente. Il n'est cependant pas le seul moyen de mise en défens du milieu naturel. Le projet d'aménagement de la côte sauvage de Quiberon va justement mobiliser des alternatives au monofil.

La multiplicité des mises en défens de la côte sauvage, une lutte contre sa banalisation ?

Le projet de réhabilitation de la côte sauvage de Quiberon comprend une utilisation différenciée et déséquilibrée des mises en défens. Sur la partie nord, elles sont utilisées sur une majorité des cheminements conservés pour la découverte du site alors qu'elles sont beaucoup plus localisées sur la partie sud (figure 80). Comment l'interpréter ?

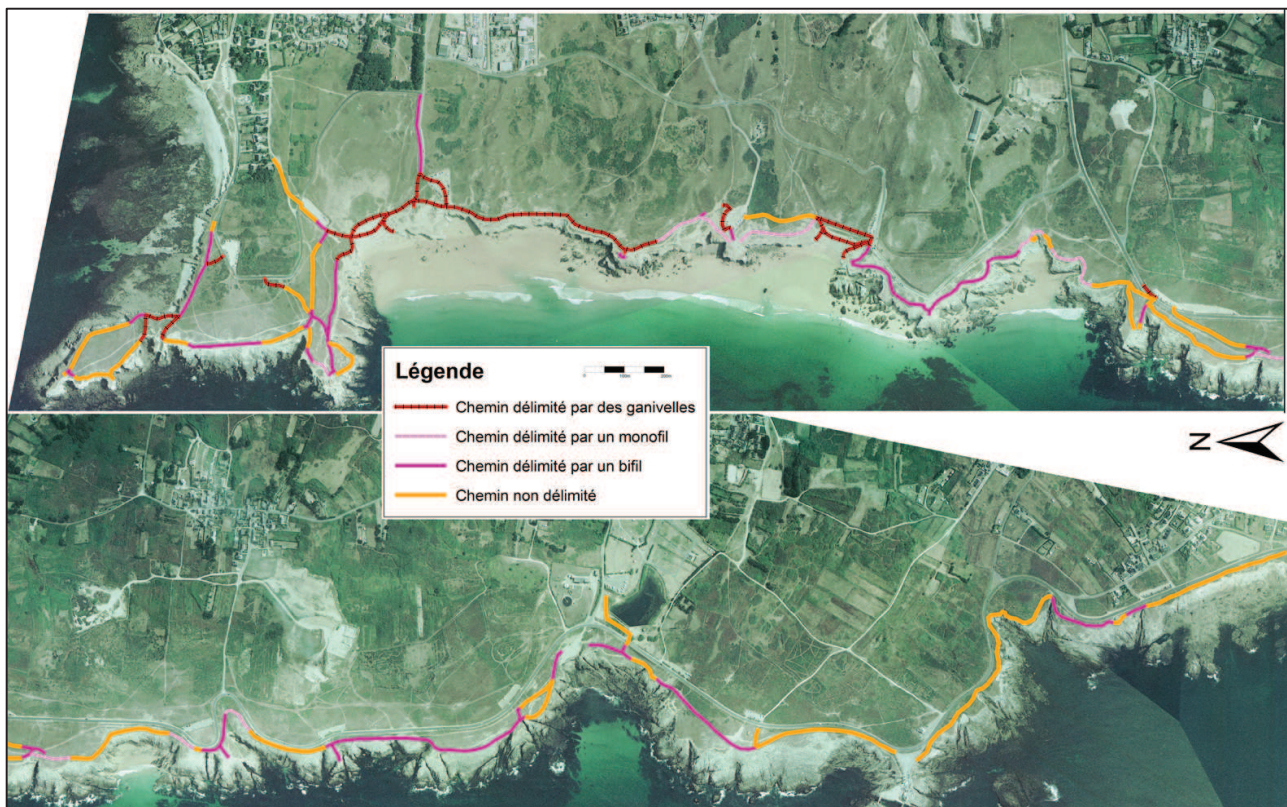


Figure 80 : Cartographie de la côte sauvage de Quiberon recensant les techniques de mise en défens utilisées le long des sentiers piétons

Malgré l'efficacité démontrée du monofil léger à la pointe du Raz qui a constitué un site-pilote dans les années 1990 pour la question de l'aménagement des falaises bretonnes à forte fréquentation, le Conservatoire du littoral va élaborer un cahier des charges pour la conduite des chantiers expérimentaux qui exige des mises en défens plus conséquentes qui ne représente plus une barrière virtuelle avec le milieu naturel, mais bien une barrière physique.

En effet, ce sont des poteaux en bois dépassant du sol de 60 centimètres qui vont être implantés sur les sites expérimentaux, généralisés à l'ensemble du site lors de la mise en œuvre de l'aménagement grandeur nature (figure 81).



Figure 81 : Schéma et photos de la technique du bifil mis en place à la côte sauvage de Quiberon

Ce cahier des charges évoque deux raisons principales pour l'utilisation de poteaux de cette taille :

- une hauteur plus importante permet d'éviter les accidents générés par des fils trop bas qui n'auraient pas été vus par les promeneurs
- des poteaux plus hauts associés à des clôtures en bifils ou trifils permettent d'obtenir un effet dissuasif plus important dans certains cas « plus complexe »

Il est intéressant de remarquer que les motifs invoqués ne reposent sur rien de plus que des présuppositions, sans argumentation et surtout sans contre-argumentation pouvant confirmer ou infirmer ces raisonnements.

Par ailleurs, un autre type de mise en défens va être mobilisé, la pose de ganivelles (figure 82). Les ganivelles sont des dispositifs de mise en défens composés d'échalas de bois espacés de quelques centimètres et reliés par un fil de fer galvanisé. Elles sont héritées des mises en protection du milieu dunaire qui font florès depuis les années 1980. Plus précisément, elles furent utilisées pour d'une part fixer la dune et la protéger des tempêtes,

d'autre part empêcher le piétinement. Le Conservatoire du littoral utilise largement cette technique sur ses terrains et plébiscite leur utilisation particulièrement sur les parties dunaires de la côte sauvage.

« Dans les années 1980, on parlait surtout de restauration des dunes, c'était la grande mode des ganivelles avec le Conservatoire du littoral. »

(Entretien écologue UBO, 22/12/2009)

La ganivelle en bois est ainsi utilisée en remplacement d'autres dispositifs de mise en défens sur certaines portions de cheminements de la côte sauvage.

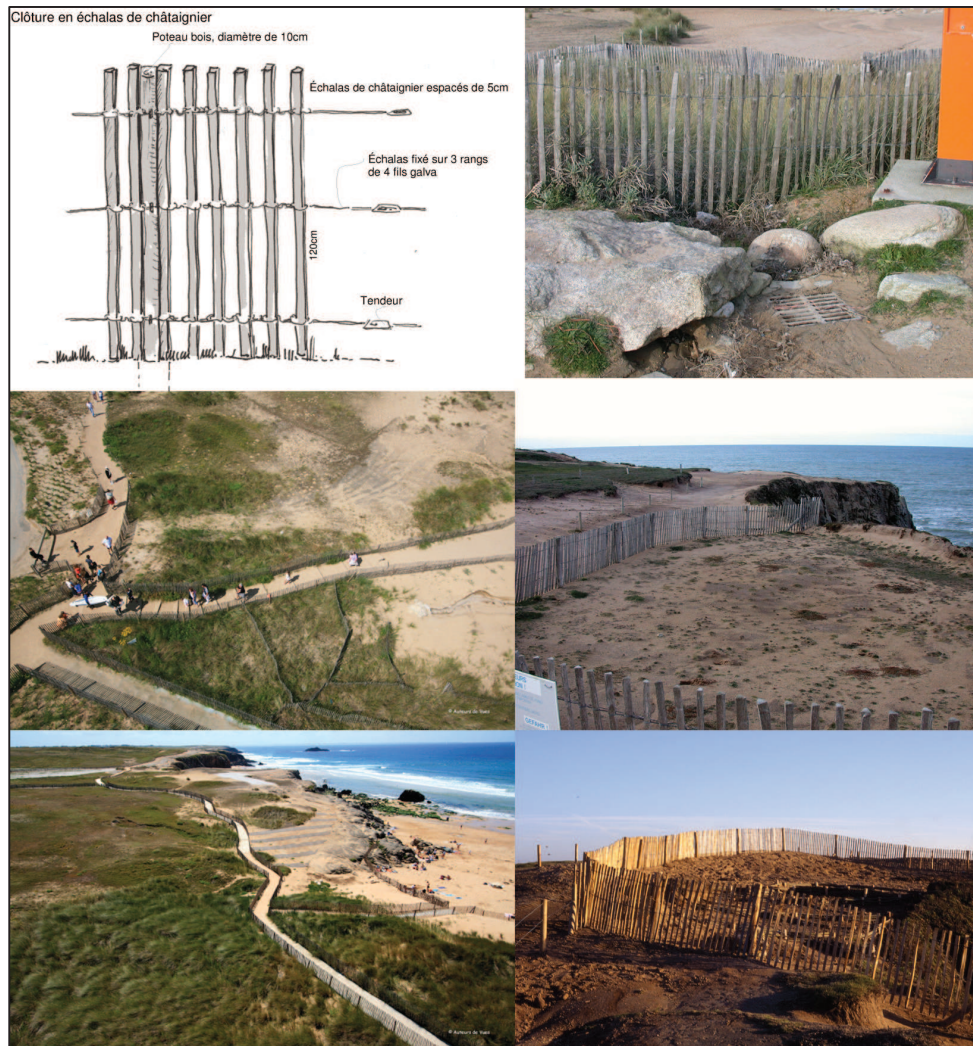


Figure 82 : Schéma et photos de la technique de la ganivelle mise en place à la côte sauvage de Quiberon

Ici, les techniques mises en œuvre se démarquent véritablement de nos deux autres sites d'étude. Sous l'impulsion du Conservatoire du littoral, des solutions plus imposantes visuellement parlant – monofils et bifils de 60 centimètres, ganivelles de 50 et 120 centimètres – ont borné une part importante des cheminements. Pourquoi ici privilégier ce type d'aménagements alors que des solutions plus discrètes possèdent *a priori* la même efficacité ?

L'argumentaire invoqué par le Conservatoire du littoral pour justifier les ganivelles invoquées repose sur l'idée qu'un obstacle facilement franchissable ne sera pas respecté. De manière récurrente, la prise de décision relative au choix de telle ou telle technique de mise en défens s'est organisée autour de leur capacité réelle ou supposée à maintenir les publics sur les cheminements. Si ces techniques diffèrent de nos autres terrains d'étude, ce n'est pas avec un objectif, une intention d'utiliser des éléments qui, esthétiquement, s'en démarqueraient. La banalisation paysagère des sites par les éléments de canalisation est un impensé de l'aménagement autant que la mobilisation de techniques différentes.

En l'espace de deux décennies, la canalisation des publics s'est imposée dans l'aménagement de nos terrains d'études par une utilisation majoritaire de poteaux reliés par un fil en acier. Des variantes au monofil existent, mais c'est bien ce mode de canalisation qui est devenue largement majoritaire, plébiscité par les gestionnaires, les écologues et bien maîtrisé dorénavant par les bureaux d'étude ainsi que les entreprises qui emportent les appels d'offres. Ayant montré son efficacité dès les premières expérimentations, la canalisation par fil ne souffre d'aucune concurrence et tend à s'imposer comme la technique de canalisation du public sur les espaces naturels (Lebras, 2007). Nous l'avons vu, la ganivelle peut être utilisée lorsque les acteurs d'un projet d'aménagement craignent qu'une mise en défens ne soit pas respectée sur une zone. Cette mise en défens des espaces naturels s'est largement étendue, contribuant à l'uniformisation des cheminements et paysages des sites, sans qu'elle soit évoquée comme élément banalisant des sites. En fait, dans les discours recensés dans nos entretiens, la géomorphologie et les milieux naturels restaurés suffisent pour l'ensemble des acteurs à conserver l'exceptionnalité du lieu. L'utilisation massive de cette technique n'interroge pas, n'est pas ressentie comme un problème potentiel. Au contraire, elle est plutôt vue comme une garante de l'intégrité patrimoniale.

3 - Les facteurs pouvant expliquer la banalisation des aménagements

Depuis la première législation de 1906, les politiques publiques de protection et de réhabilitation des sites naturels portent l'ambition d'éviter la destruction des lieux par l'urbanisation tant industrielle que résidentielle ou liée à l'activité touristique. En filigrane, il s'agit de faire en sorte que ces objets identifiés comme patrimoniaux ne doivent pas être considérés et conséquemment aménagés comme des espaces ordinaires. Mais si cette distinction entre l'ordinaire et le particulier apparaît dès le début du 20^e siècle, nous pouvons observer l'absence de réflexion sur le fait que les mêmes modèles d'aménagements, les mêmes techniques et équipements mobilisés pour la mise en défens des milieux naturels. Ces éléments concourent à la banalisation des aménagements, mais aussi des perspectives des promontoires littoraux offertes aux publics qui, même s'ils viennent préférentiellement observer le point de vue sur la mer, y sont confrontés. À ce titre, la constitution de réseaux de

gestionnaires, d'universitaires comme de praticiens de l'aménagement est peut être un facteur explicatif de cette reproductibilité de l'aménagement.

a - La mise en réseau : des problèmes communs, des solutions communes

Dans *La société en réseaux* (1998), le sociologue espagnol Manuel Castells pose le paradigme d'un nouveau mode de développement de l'état social, le développement « informationnel », qui remplace les deux modes de développement antérieurs (agraire et industriel). Il y décrit l'évolution du fonctionnement des organisations, des institutions, de l'économie et plus largement de la société avec la globalisation et le développement des technologies de l'information. Il porte la thèse selon laquelle leur fonctionnement structuré de façon hiérarchique et verticale s'est décentralisé et horizontalisé sans pour autant réduire le pouvoir central de la sphère publique ou privée, permettant une coordination horizontale « d'unités autodirigées ». Nous pouvons faire un parallèle pertinent avec ce travail. À l'échelle de chaque site, nous avons observé le respect de la doctrine Grands Sites élaborée au niveau national et supranational. Mais la constitution de multiples réseaux au sein de différentes typologies d'acteurs permet une circulation horizontale d'informations, de modèles d'aménagement et de pratiques. Ainsi, si le réseau vertical – de l'administration de l'Environnement vers les collectivités locales – permet la transmission à l'échelon local des doctrines de transformation des espaces, les réseaux horizontaux – réseaux de gestionnaires, de spécialistes de la restauration écologique – sont des structures d'échanges méthodologiques et techniques en rapport avec la réhabilitation. Interpénétrés, ces réseaux conservent une autonomie relative.

- Le RGSF

La mise en réseau des gestionnaires au sein du RGSF est un premier niveau d'uniformisation des problématiques de gestion et d'aménagement des sites emblématiques de France. Il permet de l'aveu de sa directrice de « mieux coordonner les actions des uns des autres ». Pour les gestionnaires, ce réseau permet de briser leur relatif isolement, mais il permet également de construire des réflexions communes et de diffuser des éléments d'informations. S'il soulage les gestionnaires dans la conduite de ces démarches, il façonne à l'évidence une vision « commune », une vision Grand Site, une doctrine Grand Site.

« Le réseau est une façon de collecter tout cet acquis de connaissances, de compétences qui ont été mises en œuvre sur les différents sites. C'est un regard critique aussi sur des opérations en devenir et je crois que l'on peut comme cela tirer vers le haut des projets à partir d'expériences qui ont été heureuses ou malheureuses et justement mutualiser ces compétences scientifiques ou autres. On peut récupérer des informations que jusque-là, on ne les connaissait pas, on ne savait pas comment aller les chercher. Aujourd'hui, on adhère à RGSF, il y a des portes qui s'ouvrent qui ne s'ouvraient pas auparavant. »

(Directeur de syndicat mixte en charge de l'aménagement, entretien 27/11/2009)

« Le réseau apporte des éclairages quand on a des questions, de l'échange d'expériences et de relation. Ils nous font des guides méthodologiques de choses. Si j'ai une question je vais voir ce qu'il y a sur le RGSF et puis je pose la question sur la liste de diffusion si je n'ai pas trouvé. »

(Directeur de syndicat mixte en charge de l'aménagement, entretien 21/07/2010)

« Le réseau est en situation de veille, par rapport à tout ce qui peut se faire et il relie l'information qu'on n'a peut-être pas forcément tous. Il apporte cette expérience, cette réflexion sur le tourisme dans les territoires, la gestion des sites. On se retrouve trop, nous techniciens, à dire des choses qui nous paraissent pertinentes en termes de gestion ou de conservation, qui sont dites à des élus ou des membres de comité de pilotage qui sont plus là eux en terme de gestionnaires économiques où l'on se prend directement, d'une part l'affrontement économie-environnement, et deuxièmement l'affrontement élus, qui effectivement est le patron. »

(Directeur de syndicat mixte en charge de l'aménagement, entretien 08/07/2010)

Le réseau des Grands Sites de France possède un rôle important dans la mise en œuvre de la politique publique Grands Sites et *a fortiori* dans l'encadrement des processus de réhabilitation :

- il se charge d'établir un relai entre le ministère chargé de l'Environnement et les structures gestionnaires. Non seulement il traduit les directives de celui-ci, mais effectue tout un travail d'information, de diffusion relative aux démarches Grands Sites. En d'autres mots, il constitue la principale source à laquelle se réfèrent les structures gestionnaires qui, nous le voyons à travers ces extraits d'entretiens, lui accordent une grande confiance et une grande légitimité. Ainsi, le RGSF par la sélection des informations qu'il délivre, les divers guides méthodologiques pour conduire une démarche Grands Sites qu'il élabore et diffuse, possède une capacité à produire des objectifs communs aux gestionnaires, que ces derniers sollicitent d'ailleurs.
- il est un soutien direct ou indirect des gestionnaires pour la réflexion à l'échelon territorial avec les élus puisqu'il prend la forme d'un appui national pour légitimer une démarche de protection des milieux naturels.

Cette uniformisation des processus de réhabilitation va évoluer dans le temps en fonction de la mise au point de normes techniques, mais conserve sur les temps concernés sur nos terrains d'études – vingt ans – une cohérence dans ces principes généraux.

Cependant, au sein de ce réseau verticalisé, il s'est développé une forme horizontale d'échange entre gestionnaires, de pair à pair. Par l'utilisation d'un intranet et des contacts téléphoniques, ils ont mis en place un dispositif où l'échange d'expériences s'organise

directement entre eux sans passer par la direction du réseau. Il s'agit en somme d'une sorte d'autonomisation pratique de cette « unité », qui concourt également à la reprise de structure de gestion de site en structure de gestion de site des choix, méthodes et techniques d'aménagement, de gestion de la fréquentation et de protection des milieux naturels.

- Les réseaux de la restauration écologique

En parallèle de l'activité du RGSF, le champ universitaire possède également une activité de mise en réseau des gestionnaires et des praticiens, autour de la diffusion des savoirs et techniques en matière de restauration écologique. Cette activité est inhérente à la pratique universitaire qui recherche par la publication d'articles et d'ouvrages à partager et valoriser les savoirs issus de leur recherche. Avec des acteurs institutionnels comme l'administration de l'Environnement ou le Conservatoire du littoral, nous l'avons vu, ils ont exercé un travail de diffusion et de communication des techniques et méthodes de restauration en direction des gestionnaires et praticiens de l'aménagement d'espaces naturels. De manière récente, des réseaux autour de la restauration écologique comme RÉVÉR⁷⁶ et GAIÉ⁷⁷ se sont constitués sous l'impulsion d'universitaires qui y ont associé de nombreux praticiens de l'aménagement et des gestionnaires d'espaces naturels, dont ceux de nos terrains d'études. Ces réseaux, malgré certaines différences d'approches⁷⁸, possèdent les objectifs communs d'organiser et de favoriser les démarches de restauration écologique, par l'établissement de relations plus étroites entre les gestionnaires, praticiens et scientifiques œuvrant dans ce domaine, la diffusion des connaissances et des méthodes, en d'autres mots de relier de manière étroite l'écologie scientifique, l'ingénierie, la gestion et l'aménagement des espaces naturels. Ainsi, il apparaît à travers la constitution de ce type de réseaux une volonté d'objectivation des pratiques d'aménagement, de normaliser les réponses produites vis-à-vis du problème identifié. L'organisation en réseau renforce en quelque sorte la légitimité de restaurer le milieu naturel par la construction d'une problématisation spécifique.

- L'effet de mise en réseau

La mise en réseau a pour effet direct la convergence des problématiques, mais également celle des modalités de mise en œuvre par l'intermédiaire de méthodologies, de guides ou de documents d'orientation permettant d'atteindre des objectifs communément posés. Les réseaux facilitent la diffusion des opérations réalisées étant considérées comme efficaces et couronnées de succès. Il s'en suit une convergence des opérations de réhabilitation, que ce soit à travers les méthodes d'aménagement ou de restauration

⁷⁶ Réseau d'Échanges et de Valorisation en *Écologie de la Restauration*

⁷⁷ Groupement d'Application de l'Ingénierie *Écologique*

⁷⁸ Alors que RÉVÉR semble concentrer son activité sur les liens entre gestionnaires, praticiens et universitaires autour de la restauration des écosystèmes, GAIÉ se focalise préférentiellement sur les aspects techniques de la restauration, souvent appelé ingénierie écologique.

écologique, à travers les types d'aménagements, les matériaux et les équipements utilisés. En outre, ces réseaux font intervenir un nombre d'individus relativement restreint. Pour l'exemple, d'après leur site internet⁷⁹, les membres du réseau RÉVÉR, au début de l'année 2013, sont au nombre de quinze membres actifs et sept organismes (deux instituts de recherche, trois bureaux d'étude et deux Conseils généraux). D'autres personnes et organismes gravitent autour de ce réseau, car les colloques organisés chaque année attirent plus d'une centaine de personnes, mais force est de constater que le domaine de la restauration est en terme d'acteurs un secteur assez restreint. Le réseau favorise, par l'interconnaissance établie, les emprunts et les références communes, et ce d'autant plus que les doctrines dans le dispositif Grands Sites comme dans la restauration écologique sont fortes.

b - Les pratiques professionnelles

Mais plus largement, nous pouvons observer dans les cultures professionnelles des différents types d'acteurs – bureaux d'études, écologues, gestionnaires – cette même dynamique à reproduire ce qui a pu être mis en place sur d'autres sites lorsqu'ils estiment qu'elles sont pertinentes et efficaces. Nous venons de voir que les réseaux facilitent l'échange des « recettes » d'aménagements et d'équipements. La structuration du champ de l'aménagement des espaces naturels a progressivement identifié des principes et des matériaux qui, en dépit de toute attention portée à la diversification des aménagements d'un site à l'autre, tendent vers une standardisation. À l'amateurisme des années 1980 s'est succédé une professionnalisation des équipementiers, proposant des solutions orthodoxes préfabriquées.

- Le catalogue de référence des équipements

À l'instar du mobilier urbain, un grand nombre d'entreprises se sont spécialisées dans l'élaboration de mobilier pour l'aménagement des espaces naturels. Les bureaux d'étude mobilisés pour mettre au point les projets d'aménagement s'appuient donc sur les produits mis à dispositions par ces entreprises pour proposer les types d'équipement dont seront dotés les sites réhabilités. Mais préférentiellement, ils vont s'appuyer sur les équipements employés sur d'autres aménagements d'espaces naturels pour proposer aux collectivités locales en charge de cet aménagement des exemples concrets de réalisations déjà réalisées. Ainsi, de manière récurrente, les projets d'aménagement sont agrémentés de catalogues présentant des équipements utilisés pour d'autres aménagements de site allant de l'élément de signalétique au banc, de la glissière de sécurité à la poubelle (figure 83 et 84).

⁷⁹ <http://www.reseau-rever.org/>

Ainsi, il se met en place un processus de diffusion d'équipements qui tend à s'uniformiser dans les matériaux et le design. Le bois est largement privilégié, car considéré comme un matériau naturel, noble et ayant une bonne intégration paysagère. Ces mobiliers ne sont pas exactement les mêmes modèles, ni proposés par les mêmes entreprises, mais tendent vers une évidente ressemblance.

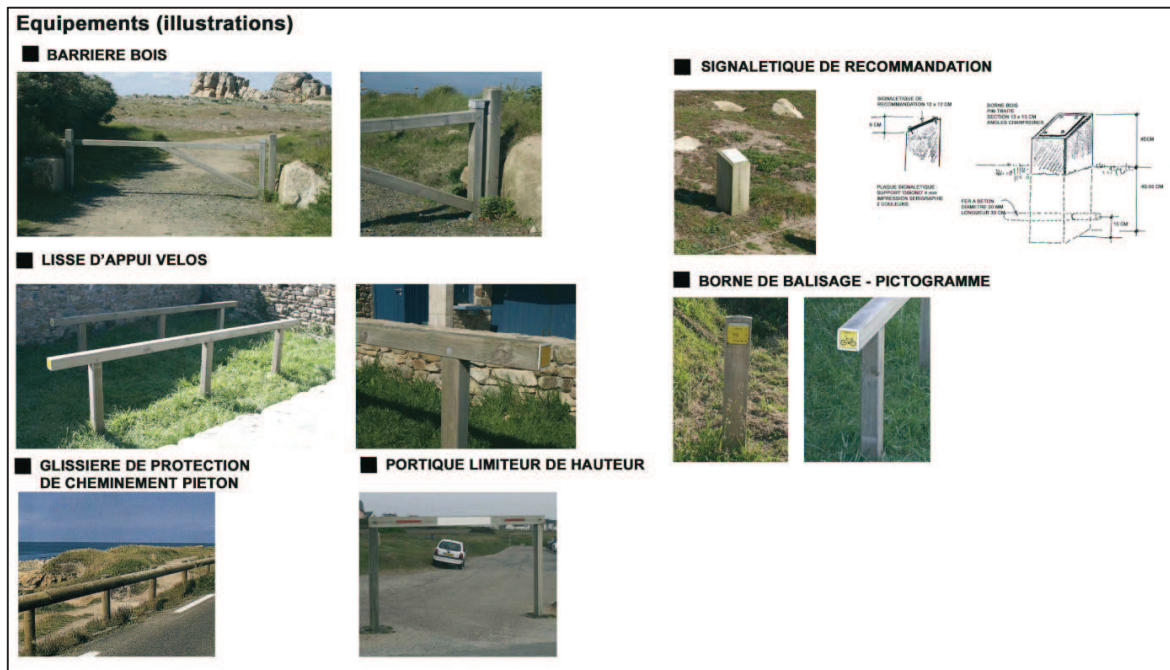


Figure 83 : Catalogue d'équipements proposés pour la réhabilitation de la côte sauvage de Quiberon



Figure 84 : Catalogue d'équipements proposés pour la réhabilitation du cap Fréhel

- Une convergence de la conception de la réhabilitation

Nous avons observé dans les discours de certains acteurs certaines oppositions entre l'écologie et l'aménagement touristique. Ainsi, des écologues associatifs ou universitaires nous ont fait part de leur rejet de la cité commerciale reconstruite de la pointe du Raz, de certains cheminements comparés à des « autoroutes à piétons » ou de la démarche Grands Sites dans sa globalité qui pour eux sont des opérations de publicisation ayant comme incidence d'amener une fréquentation plus importante. À l'opposé, les partisans d'un développement touristique, et en particulier les élus locaux participant au processus de réhabilitation, reprochent aux défenseurs des milieux naturels de contraindre les potentialités de développement territorial par leur positionnement trop prononcé envers la protection de certains espaces et certaines espèces. De cette manière, les acteurs favorables à la protection des milieux et les partisans de la valorisation touristique essaient d'imposer leur conception de la réhabilitation à travers les rapports de forces et les négociations.

Même si la protection des milieux naturels et l'aménagement touristique peuvent apparaître de prime abord comme des notions contradictoires, opposées dans leurs principes comme dans les discours des personnes plutôt en faveur de l'un ou de l'autre, nous constatons une certaine adéquation entre eux. En effet, il s'avère que ces deux versants de la réhabilitation se renforcent l'un l'autre. Plus un site sera aménagé en rapport de l'activité touristique et plus ce site sera écologiquement préservé, car le piétinement des publics, cause majeure de la dégradation écologique de nos terrains d'étude, est soustrait de manière plus importante des espaces naturels. À l'opposé, les aménagements touristiques sont d'autant plus légitimés que des opérations de restauration écologique sont réalisées. Cette structuration mutuelle, qui de plus est insérée dans une politique nationale, contribue à cette normalisation de la réhabilitation, qui d'une part s'oriente vers une intégration paysagère des aménagements dédiés à l'accueil de la voiture, d'autre part la généralisation de la canalisation des publics. Il est intéressant de noter que malgré cette convergence des intérêts propres des groupes d'acteurs, les luttes entre ceux-ci persistent. Cet intérêt mutuel à la réhabilitation reste impensé.

C'est peut-être à ce niveau que nous pouvons interroger l'objectif fixé et le sens de la réhabilitation et son insertion plus générale dans une politique publique de protection du patrimoine. Une politique publique est selon Jean-Claude Thoening (1985) « un programme d'action propre à une ou plusieurs autorités publiques ou gouvernementales ». Son rôle est donc de mettre en place des outils et des moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour atteindre des objectifs dans un domaine particulier de la société. Mais là où une politique publique de santé ou d'éducation tend vers la réduction des inégalités sociales, une politique publique de réhabilitation patrimoniale, par l'édition d'objectifs, de normes et une attention accrue à propos de la protection des milieux naturels, contribue à la standardisation de

l'aménagement et la banalisation des promontoires littoraux emblématiques bretons, que les réseaux horizontaux amplifient.

Les opérations Grands Sites tendent d'une manière générale à reculer les infrastructures des sites, à mieux les dissimuler ou mieux les intégrer en jouant avec les caractéristiques morphologiques des lieux (dépressions de la topographie) et la mobilisation d'éléments (murets, talus, revêtements, éléments végétaux) qui amoindriront l'impact visuel des parkings et, lorsqu'il y en a, des bâtiments d'accueil (information touristique et commerces). Le sens sous-jacent de ces nouvelles formes d'aménagement est de rendre un caractère plus naturel au site, d'amenuiser certains signes d'anthropisation conséquents de l'intense fréquentation que ces sites accueillent. À l'opposé de cette proscription d'éléments bien identifiés se réalisent des aménagements diffus, linéaires, acceptables. En effet, la canalisation de la fréquentation à dessein de protéger le milieu naturel se caractérise par la réalisation de sentiers qui peuvent être aménagés par des matériaux comme le ciment ou la chaux, et bordés par des éléments dissuadant symboliquement ou physiquement le visiteur de s'écarter des voies qui lui sont réservées. À l'élimination des aménagements se substitue en fait un renouvellement des aménagements acceptables par la doctrine de la politique publique Grands Sites, une doctrine qui porte son attention sur les espaces naturels du promontoire en oubliant la spécificité du site. Mais de fait, elle concourt à la banalisation des sites, dans le sens que nous avons énoncé au début de ce chapitre d'une « action de rendre courant », puisque des principes sont reproduits de site en site.

Ce faisant, cette banalisation physique d'éléments patrimoniaux ne compose pas la seule implication sur la relation entre le patrimoine et son appropriation par les publics. La modification des zones d'accueil et la mise en place de la canalisation des publics vont également transformer les potentialités de pratiques des lieux qui par leur simplification vont conduire vers une certaine uniformisation des pratiques.

II - Les effets produits sur les pratiques : l'encadrement et l'uniformisation des potentialités de découvertes

Nous nous occuperons ici non pas des pratiques en elles-mêmes, mais de la potentialité des pratiques sur les promontoires littoraux emblématiques, de l'évolution du champ des possibles. En effet, la fréquentation des visiteurs ayant été identifiée comme le principal facteur de dégradation des sites par le piétinement généré et par les aménagements qui lui ont été dédiés, les opérations de réhabilitation ont restreint les opportunités de découverte différenciée des sites. À ceci s'adjoint l'utilisation d'une signalétique qui oriente, informe, propose. Le contingentement des visiteurs, sur le registre des accès et stationnements automobiles comme sur celui des possibilités de promenades, est un point essentiel des dispositifs Grands Sites. Il constitue la condition *sine qua non* de la restauration écologique du site qui selon les porteurs de projets rétablira une qualité patrimoniale intrinsèque au site. Ce contingentement va avoir d'importantes conséquences sur les pratiques sociales de découvertes du site, en réduisant drastiquement les points de départ des visites, mais également les possibilités de le parcourir.

1 - La restriction des zones de départ de la découverte des sites

Les principes d'aménagements des infrastructures dédiés à l'automobile retenus sur nos terrains d'études sont sensiblement identiques et consistent en : le recul et/ou la suppression des stationnements les plus avancés dans le site ; l'interdiction du stationnement latéral le long des routes. Ceci implique la concentration des points de départ de la découverte des lieux.

- L'alternative binaire pour le cap Fréhel et la pointe du Raz

Alors qu'auparavant, différents niveaux de stationnements permettaient aux publics de partir de plus ou moins loin de l'extrémité du site, deux alternatives drastiquement opposées sont dorénavant offertes. La première consiste à se garer sur le parking en retrait de l'extrême pointe⁸⁰. D'après l'étude de fréquentation réalisée en 2009 par Droff, cette option représente en période estivale près de 80 % des visiteurs des sites. La seconde alternative repose sur les aires de stationnement se trouvant en dehors des sites. Elles constituent le point de départ pour atteindre le site par l'emprunt du sentier côtier dit des « douaniers », répertorié en chemin de grande randonnée. Situé à plusieurs kilomètres du site, le départ à partir de ces aires de stationnement n'est plus dans un registre de découverte promenade du site, mais s'inscrit dans la pratique de la petite randonnée. Il tend à se dessiner pour ces deux sites une zone quasi exclusive de départ de la visite, là où s'étaient auparavant de nombreuses alternatives de départ (figure 85 et 86). Les centaines de milliers de personnes qui viennent visiter ces deux

⁸⁰ 800 mètres en retrait pour la pointe du Raz ; 400 mètres en retrait pour le cap Fréhel

sites commencent désormais au même point de départ leur découverte des lieux. Nous pouvons noter que dans le cadre du réaménagement du cap Fréhel il est prévu d'établir un arrêt de bus en amont du parking pour déposer les visiteurs qui auront choisi de se garer en dehors du cap, principalement le bourg de Plévenon. Il reste à savoir quelle sera la proportion de personnes à utiliser ce moyen d'accès au cap.

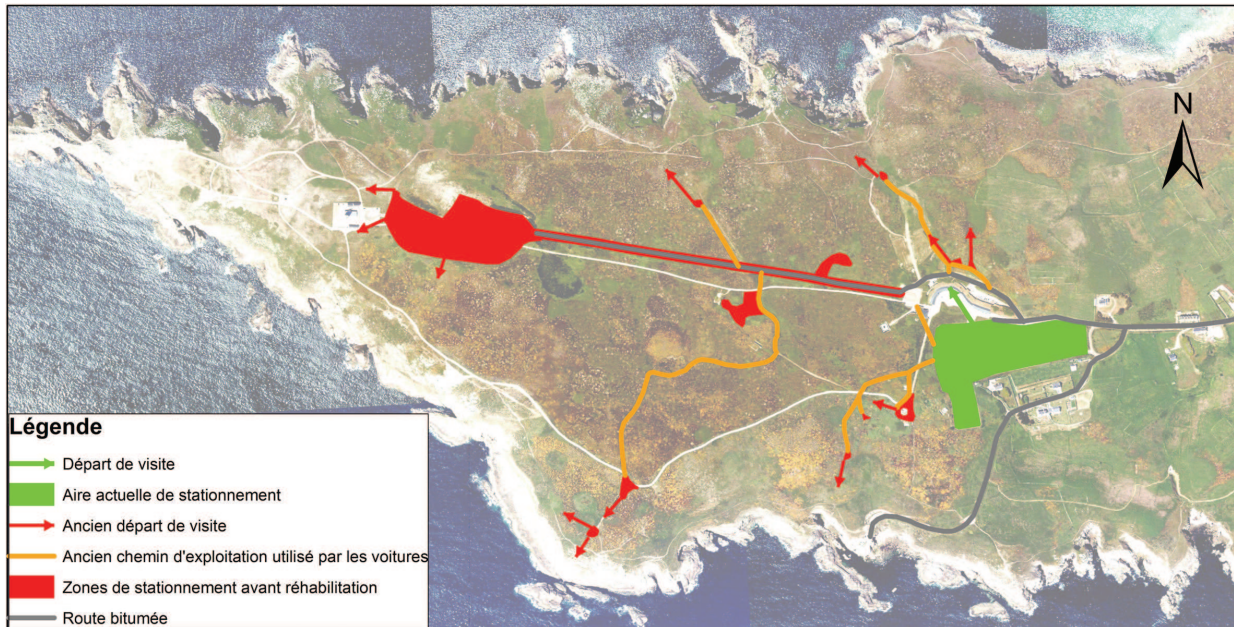


Figure 85 : Carte des anciennes et nouvelles zones de stationnement de véhicules à la pointe du Raz

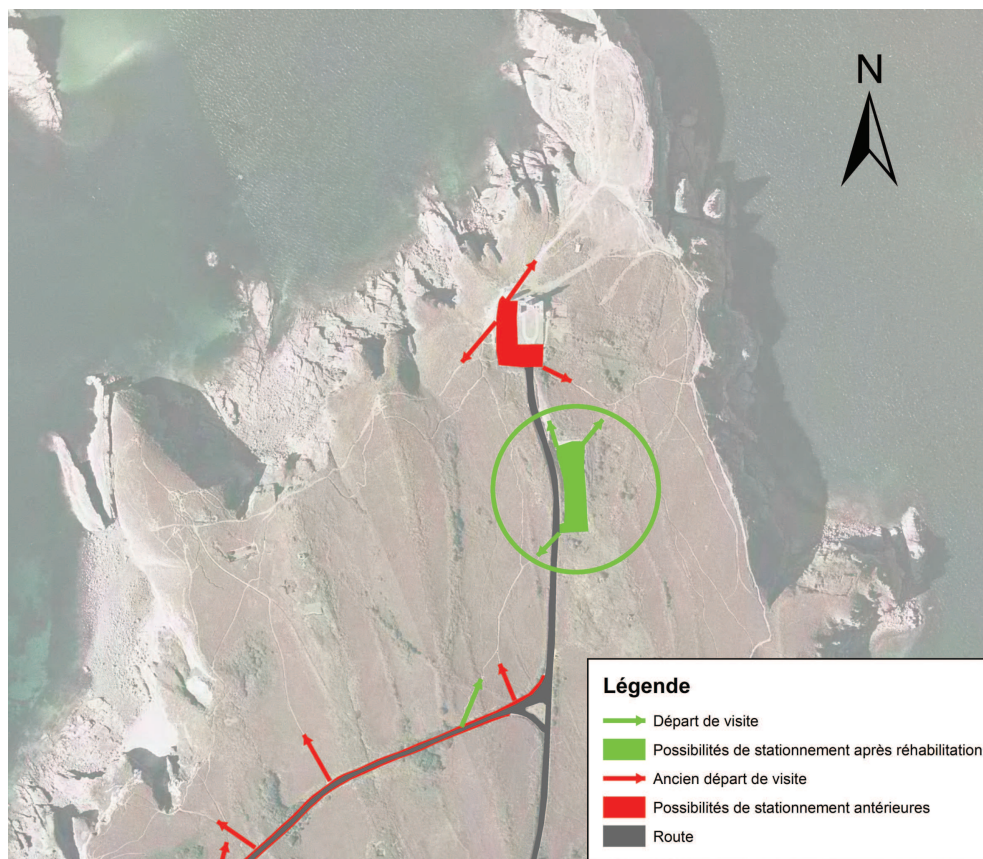


Figure 86 : Carte des anciennes et nouvelles zones de stationnement de véhicules au cap Fréhel

- La concentration moins prononcée de la côte sauvage de Quiberon

Malgré la restriction des possibilités de stationnement sur la côte sauvage, elles sont restées, comparativement à nos autres terrains d'études, relativement dispersées sur l'ensemble du site. Un premier élément de réponse réside dans la caractéristique géomorphologique du site. Cette côte qui n'est pas une extrémité, un cap, une pointe, s'étale sur près de six kilomètres et ne possède pas véritablement de points vers lesquels converge l'ensemble des visiteurs. Aussi la fréquentation de ce type est plus diffuse, même s'il existe un petit pôle d'attractivité vers une pointe, celle du Percho qui s'avance un peu plus dans la mer que les autres falaises. Par ailleurs, la réticence des élus locaux à supprimer une partie de la route côtière a également contribué à la conservation de parkings. Ce que nous pouvons constater c'est la suppression sur de larges portions de la route côtière des possibilités de stationnement latéral, très utilisé auparavant. Les départs de découverte du site, auparavant envisageable de n'importe quel bord de la route côtière, sont possibles actuellement à partir des 12 parkings disséminés sur le site. En somme, sur un site aménagé les arrêts automobiles ne peuvent se réaliser que sur des zones très restreintes. S'arrêter sur le bas-côté suite à une perspective paysagère intéressante ou quelconque autre attrait n'est plus de l'ordre du possible. Les publics doivent s'arrêter sur le(s) parking(s) du site où en sortir.

2 - Le contingentement des zones autorisées aux visiteurs

Nous avons relaté dans la partie III la dissociation entre la zone réservée aux publics – les sentiers et l'accès à certains points de vue – et la zone consacrée à la restauration et la protection des milieux naturels. La canalisation de la fréquentation réduit les possibilités d'évoluer sur le site. La grande majorité du lieu qui n'est plus praticable. Mais au-delà d'un aspect quantitatif, c'est la forme de la pratique qui est contrainte. La libre découverte des lieux, la possibilité de s'éloigner du trait de côte pour s'enfoncer dans le milieu naturel s'effacent devant l'emprunt des chemins linéaires qui conduisent à l'extrémité du site. L'établissement d'un réseau de sentiers induit une zonation des espaces. Un premier type d'espaces – souvent en arrière de l'extrémité du promontoire – est traversé par un chemin unique alors qu'à l'opposé un second type – souvent l'extrême pointe – contient plusieurs chemins et des zones dédiées à la contemplation. En fait, cette structuration des chemins s'organise comme si certaines portions du site étaient des espaces de passage, sur lesquels il ne faut pas s'arrêter alors que d'autres constituaient la finalité de la visite (figure 87 et 88). Le chemin est par essence un aménagement de passage, de liaison entre deux lieux, il structure l'espace et s'efface devant des espaces élargies, des esplanades naturelles où l'arrêt est conseillé puisqu'autorisé. Il s'affirme ainsi une symbolique du « circulez, il n'y a rien à voir » en parallèle du « arrêtez-vous, nous avons laissé un espace pour contempler » signifiant l'existence d'un intérêt, ce qu'il faut voir. Ce n'est plus dans les guides, les écrits, les peintures, mais dans l'espace lui-même que l'on sait ce qu'il faut voir.

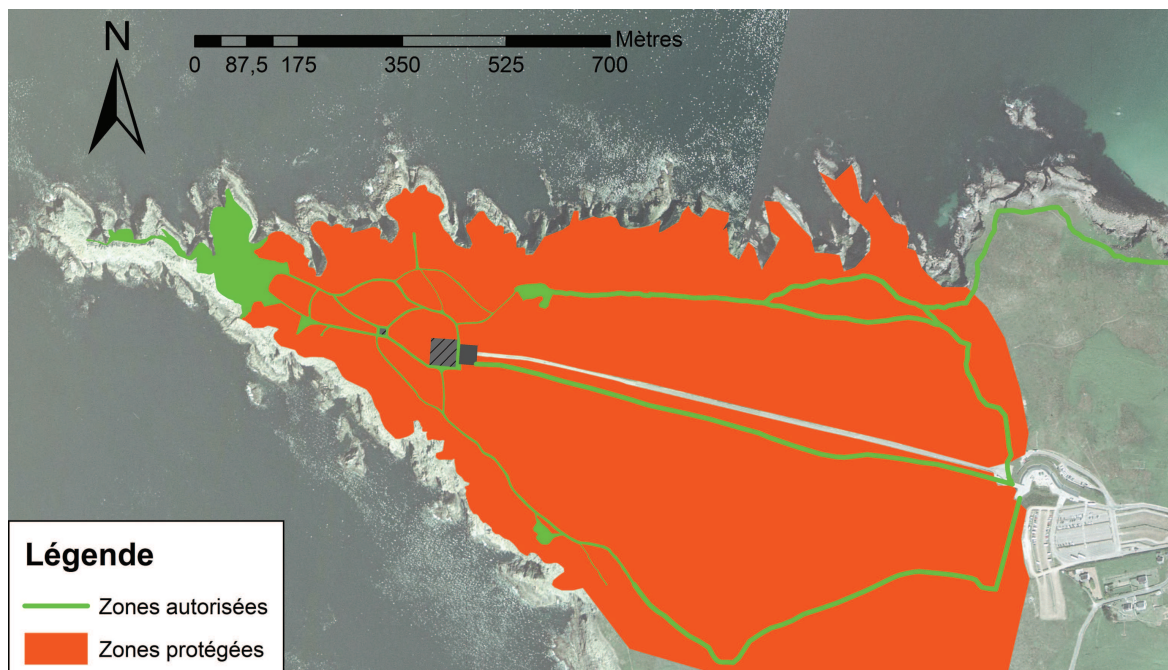


Figure 87 : Carte des zones autorisées et interdites aux piétons à la pointe du Raz

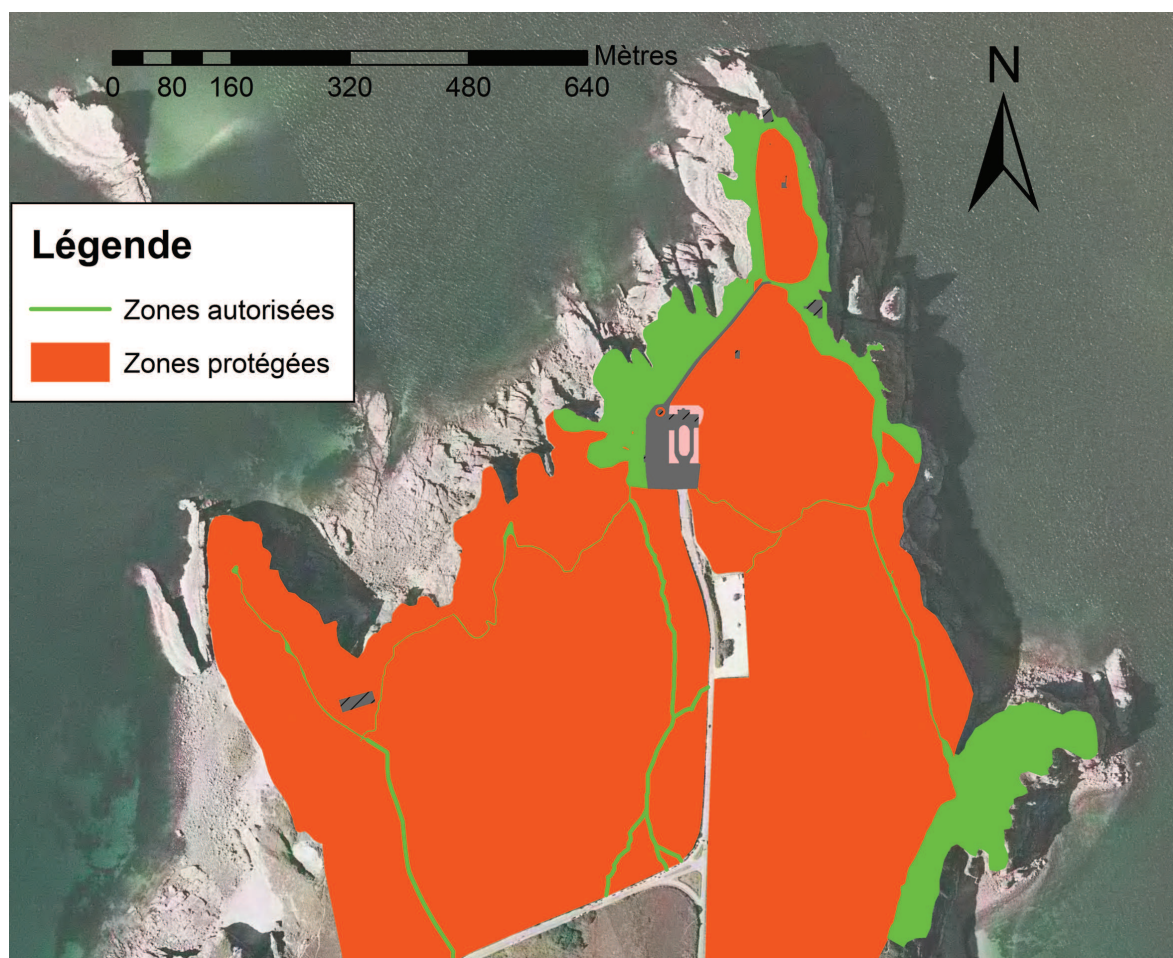


Figure 88 : Carte des zones autorisées et interdites aux piétons au cap Fréhel

Cette structuration de la pratique de découverte est d'ailleurs révélée par un cas particulier. La partie sud de la pointe du Raz, aménagée par la mise en place d'un sentier bordé de monofil, est exempte de zone dédiée à l'arrêt pour la contemplation. Alors que sur la quasi-totalité du site la mise en défend est respectée, il existe une zone où les visiteurs enjambent le monofil pour se placer un peu plus bas et observer une perspective qui leur semble plaisante. Comme nous pouvons le voir sur la photographie présentée ci-dessous (figure 89), elle présente une vue de côté sur l'extrémité de la pointe qui ne se retrouve qu'à cet endroit. Beaucoup de clichés que nous pouvons retrouver sur l'internet, que ce soit sur des blogs de particulier, des sites à vocation touristiques ou autre, sont réalisés de cet emplacement. Cette zone s'identifie bien puisqu'elle est le seul espace dont la végétation s'est dégradée par rapport à la situation avant la réhabilitation (figure 90). La roche mère est même à nu sur la majorité de cette zone.



Figure 89 : Photographies d'une zone en principe interdite aux visiteurs, mais le point de vue qu'elle offre fait que cette interdiction n'est pas respectée



Figure 90 : Photographie (à gauche) et carte (à droite) de la zone piétinée qui s'est dégradée du point de vue écologique depuis la réhabilitation du site (Carte réalisée à partir de données de la SEPNB et le travail de Loncle (2009))

L'exemple décrit ci-dessus illustre une situation où malgré le contingentement, le public a outrepassé les restrictions pour atteindre ce plateau d'où la vue sur l'extrémité de la pointe, les amas rocheux qui la prolongent et la perspective sur l'île de Sein lorsque le temps est dégagé est attractive. La vue qui s'offre de cette zone n'est pas différente de celle du chemin balisé, mais il semble qu'il y ait une attractivité spécifique envers cette zone, entraînant le fait de sortir du chemin qui représente une voie de passage, un symbole de transition et de mouvement pour atteindre un lieu de statisme.

En l'absence d'entretiens réalisés auprès des publics pour comprendre cette transgression, nous pouvons supposer que la configuration du lieu en espace de contemplation était trop flagrante pour que les publics ne s'en saisissent pas. Dans ce cas précis, l'évidence d'un arrêt a supplanté la destination première que le projet d'aménagement a conférée à la zone, une zone de transition, d'accès à l'extrême pointe. En conséquence, nous pouvons alors envisager que sur d'autres espaces où l'évidence d'un arrêt contemplatif est moins prononcée, la présence d'un chemin comme symbole de transition peut conduire les personnes à ne pas s'arrêter. C'est en ce sens que les aménagements de contingentement des visiteurs orientent les pratiques en suggérant la fonction ou l'intérêt différencié des zones à l'intérieur d'un site. Cette orientation des pratiques par la typologie des aménagements se prolonge par la mise en place d'une signalétique et d'un conseil du personnel d'accueil favorisant le sens de la visite.

3 - Le guidage de la découverte

Dans cette partie, nous abordons principalement le cas de la pointe du Raz, qui sur le plan de l'information aux visiteurs, est sûrement de nos trois terrains d'étude, le plus avancé. Il nous permettra d'évoquer quelques éléments prospectifs en ce qui concerne les indications signalétiques sur les deux autres sites. À la pointe du Raz, en effet, une réflexion s'est construite autour des cheminements et de l'établissement d'un pôle d'accueil dans la continuité de la cité commerciale.

Si trois chemins permettent l'accès à l'extrême pointe, le chemin passant par le nord n'est pas évoqué par la signalétique, et le personnel d'accueil va jusqu'à déconseiller son utilisation. Pour être plus précis, nous avons effectué trois jours de recherche dans les fonds d'archives du syndicat mixte en charge de la gestion de l'aménagement et de l'accueil à la pointe du Raz dont les locaux sont situés dans la maison de Site. Ces recherches étant effectuées à proximité du personnel d'accueil, nous avons pu de cette manière observer les discours et conseils prodigués aux visiteurs. Lorsque ces derniers évoquent le sentier nord, une réponse stéréotypée leur déconseille l'emprunt de ce chemin en raison de la difficulté de le parcourir pour les non-habitués de la grande randonnée. Les prétextes invoqués sont les risques de blessures, d'entorses. Or, il s'avère que ce chemin de terre nue n'est pas spécifiquement plus difficile à pratiquer que les autres, mais il existe de la part des

gestionnaires une volonté de détourner le public de cette zone en raison de la présence de certaines colonies d'oiseaux possédant un statut de protection, et spécifiquement la mouette tridactyle.

« Il y a trois possibilités d'accès, la centrale et puis côté sud, côté nord. Très vite, parce qu'on nous a montré l'intérêt des fameuses mouettes tridactyles, aussi bien que les craves à bec rouges c'était côté nord. Là il ne fallait pas qu'on dérange trop la faune. »

(Entretien député de la circonscription- Président du Syndicat mixte entretien du 08/03/2010)

Dès la conception des chemins, l'idée d'établir un sens de la visite est clairement explicitée. Le parti d'aménagement validé en 1992 par l'ensemble des parties prenantes au projet de réhabilitation stipule l'intention de faire du sentier sud le « cheminement privilégié » (Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la pointe du Raz et du cap Sizun, 1992) d'accès à la l'extrême pointe. Ceci est corroboré par l'entretien réalisé avec le directeur du syndicat mixte qui nous explique la posture abordée lors de l'élaboration du projet : « On s'est dit que pour les visiteurs de la pointe du Raz, on va créer un véritable circuit de découverte. »⁸¹. Pour mettre en œuvre ce circuit, une signalisation fléchée au départ du parking et de la cité commerciale est établie, complétée par les conseils du personnel d'accueil qui encourage l'aller de la découverte par le sud et le retour par le chemin central.

L'encadrement de la pratique ne consiste pas seulement dans la canalisation sur les chemins, mais va jusqu'à l'indication du « sens de la visite », un peu comme cela est réalisé dans les musées.

« Le principe des cheminements retenus suivant une logique simple : il faut éviter d'aller sur la côte nord parce que c'est là que les landes sont les plus belles, donc ça consistait en une sorte d'indication au parking de la cité, qui incitait les gens à passer par le sud, et puis à les faire revenir soit par la route au milieu, soit par le sud à nouveau en évitant de passer par le nord. Et il y a des flux, on se dit les gens vont regarder à droite à gauche on a fait des espèces de boucles comme ça et c'est réglé. Oui ce n'est pas un boulot de prix Nobel, mais c'était cela. Puis, organiser la visite, ce n'était pas compliqué, ça consistait en une sorte d'indication au parking de la cité, qui incitait les gens à passer par le sud, et puis à les faire revenir soit par la route au milieu. »

(Entretien chargé de mission SEPNB, entretien 35/01/2011)

À travers les entretiens réalisés, nous avons pu constater l'attention unanimement partagée autour de cette organisation du sens de la visite que ce soit chez les décideurs locaux, les membres de la SEPNB, les praticiens des administrations déconcentrées ou ceux de la

⁸¹ Entretien directeur du Syndicat mixte 27/11/2009

structure gestionnaire. L'encadrement de la visite par une organisation en circuit est un moyen d'obtenir l'assurance que les publics fréquenteront moins la partie nord et dans le même temps éviter des croisements trop importants de flux de personnes qui dépassent le millier par heure pour chaque sens (aller et retour) pendant les périodes estivales de pointe.

Mais au-delà des aspects d'ordre technique (organisation des flux) ou de préservation d'espèces protégées, il semble que l'organisation des sens de visite apparaisse comme un cadre de réflexion inhérent à la réhabilitation des sites. Guider le public dans sa découverte du site constituerait un élément de la qualité de l'accueil sur le site. La personne en charge du service randonnée et espaces naturels du Conseil général des Côtes-d'Armor et qui constitue le relais entre cette institution et le syndicat mixte en charge de la gestion du cap Fréhel en ce qui concerne la démarche Grands Site nous a fait part de sa volonté de mettre en place une signalétique pour guider les visiteurs :

Allez sur le cap Fréhel, regardez la signalétique ça pose problème. Est-ce que vous trouvez normal que sur un cap, sur un site naturel qui accueille 1,2 million de visiteurs, il n'y ait pas un bout de signalétique pour guider le public, ni plan de quoi que ce soit. On est en dessous de tout là, ce n'est plus possible.

(Entretien technicien service Randonnée et espaces naturels, 13/07/2011)

Et pourtant, en de nombreux points du cap Fréhel, des éléments permettant aux visiteurs de se repérer sont actuellement en place, comme nous pouvons le voir sur les photographies ci-dessous (figure 91).



Figure 91 : Photographie d'éléments guidant les visiteurs.

- à gauche : une petite carte synthétique du site
- à droite : un panneau en forme de flèche

Dans les idées générales qui apparaissent autour de la réhabilitation du cap Fréhel, qui sera prochainement réalisée sous l'égide du Conservatoire du littoral, il apparaît que la réalisation d'un circuit avec une orientation visible du sens de découverte à l'aide d'une signalétique est envisagée.

Les pourparlers engagés depuis 2008 au sein du comité de pilotage présidé par le maire de Plévenon au sujet du réaménagement du cap Fréhel dans le cadre d'une démarche Grands Sites viennent enrichir cette réduction des cheminements déjà réalisée. Tout comme à la pointe du Raz, il est envisagé de mettre en place des chemins piétons en boucle autour du Cap jusqu'au phare Vauban et la Fauconnière, autrement dit, un circuit de découverte (figure 92). Nous retrouvons ici cette volonté de contrôler le visiteur dans sa pratique. Il n'est plus question de divagation sur un espace sauvage, mais d'encadrement de la découverte sur un milieu naturel fragile. Cependant, il ne faut pas occulter le fait que les publics apprécient le fléchage, et que lorsqu'elle est inexistante ou sommaire, les enquêtes de fréquentation font état d'une demande de la part de certains visiteurs (Droff, 2009).

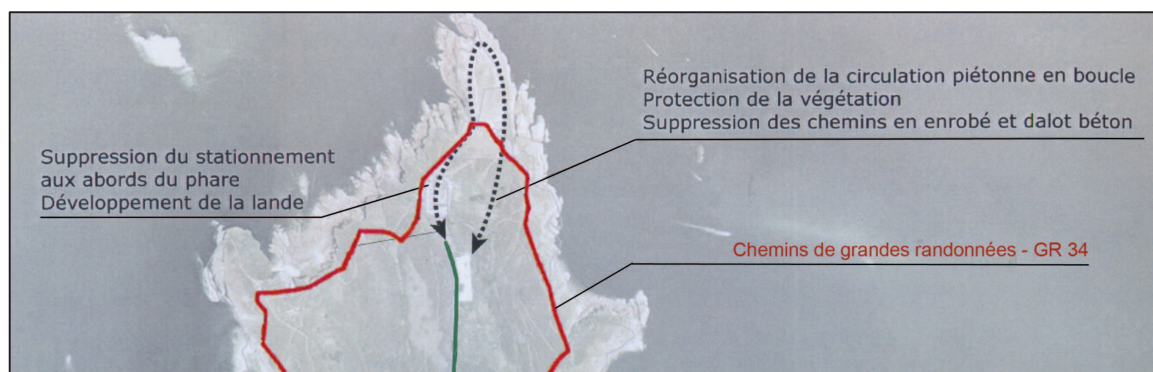


Figure 92 : Carte représentant l'orientation probable d'intervention sur le cap Fréhel (réalisée à partir de : Phytolab, 2008)

Le futur agencement conservera d'autres cheminements, et notamment le sentier de grandes randonnées GR34, très apprécié des randonneurs, mais le fléchage et l'agencement à l'arrivée du public orienteront à s'engager sur cette boucle de visite (figure 93).

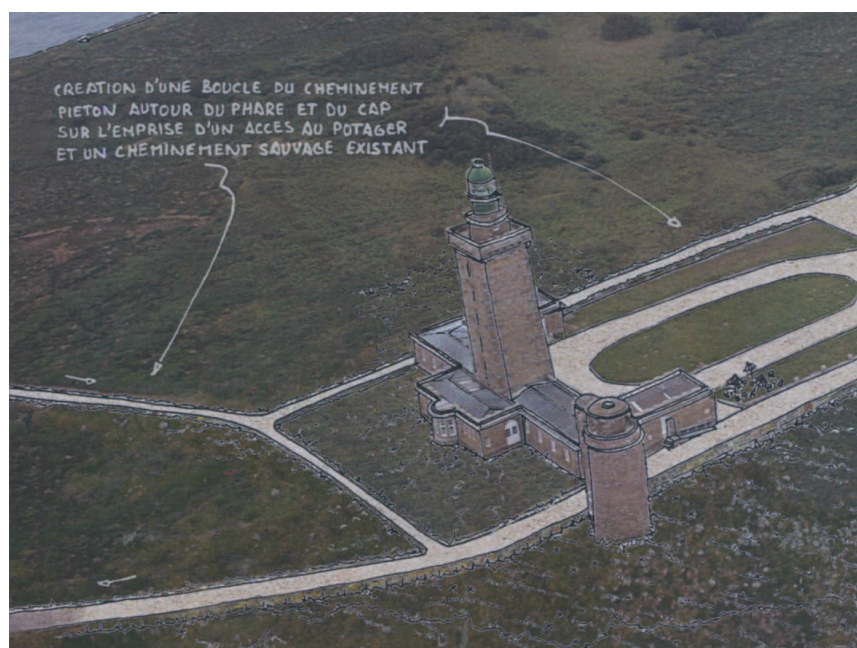


Figure 93 : Projet de création d'une boucle de visite du cap Fréhel avec indication du sens de visite (source : Phytolab)

La structure en charge de l'aménagement de la côte sauvage de Quiberon ne fait pas exception en ce qui concerne leur désir d'encadrer la découverte de ce site par la mobilisation d'un fléchage signalétique⁸², mais se heurte pour l'instant à la contrainte spatiale du site qui par sa nature linéaire rend plus difficile l'organisation d'un circuit de découverte.

Cette généralisation du fléchage des parcours n'est pas réservée à la typologie de nos terrains d'études, encore moins aux espaces naturels, mais suit une dynamique générale de quadrillage des lieux touristiques urbains ou naturels, comme l'a remarqué Michel Rautenberg sur son travail sur les politiques patrimoniales en Savoie (2003) ou encore Maria Gravari-Barbas lors de sa réflexion sur l'esthétique de ville (1998). D'ailleurs, cette auteure interprète ce guide signalétique comme un élément sécurisant qui encadre la visite à travers lequel il s'agit « de ne pas rater l'élément important, mais aussi de ne pas perdre son temps, d'aller vite à l'essentiel », une sorte de rationalisation de la découverte. Il y a un encadrement généralisé de la découverte des patrimoines par le guidage facilitateur du sens, des lieux propices à l'arrêt ou non, d'un parcours idéal.

L'auteur de *La machinerie patrimoniale*, Henri-Pierre Jeudy s'est exprimé à ce sujet lors d'émission radiophonique, à la suite d'un reportage sur la pointe du Raz :

« Les parcours fléchés, je ne vais pas m'étaler là-dessus, mais c'est invraisemblable. On va dans n'importe quelle ville pendant l'été se balader, on n'arrête pas d'avoir des parcours fléchés. Le sens de la visite est toujours donné, on ne peut plus se perdre. »

Il est vrai que pour faire écho à ce propos, la découverte des sites naturels patrimoniaux semble s'éloigner des racines romantiques qui mettaient en avant la nécessité de l'inclusion et la perte dans la nature pour mieux se retrouver avec soi. Organiser l'accueil des publics et gérer la fréquentation se traite aussi par le guidage de la découverte, il faut amener le visiteur vers les points essentiels présumés, que ce dernier n'a plus besoin d'explorer pour trouver. Il n'a plus qu'à suivre les indications proposées.

4 - La pratique imposée de l'aire commerciale sur le site de la pointe du Raz

La partie II a montré comment aux origines de la politique Grands Sites dans les années 1970/1980, les commerces ont été pointés du doigt comme autant de verrues indignes du prestige de ces sites naturels. Après ces décennies, il se succède à la fin des années 1980 un mouvement de réconciliation des activités humaines avec la nature. Un développement harmonieux de l'économie et l'environnement et du social est alors une doctrine qui va rendre acceptable l'économisation des espaces naturels (Rumpala, 2003). À ce titre, la réorganisation de l'activité économique à la pointe du Raz est intéressante, puisque que d'une pratique spatiale optionnelle des commerces, l'opération Grand Site de la pointe du Raz oblige au

⁸² Entretien chargée de mission Grand site, syndicat mixte 23/11/2009

passage vers la cité commerciale, pour les publics qui se sont garés sur le parking du site, soit plus de 80 % d'entre eux. Avec l'ancienne configuration du site, la cité commerciale se trouvait accolée au nord-ouest du parking. Autrement dit, une fois stationnés sur le parking, les publics pouvaient se rendre directement vers l'extrême pointe, et le détour vers la cité ne se réalisait qu'à travers une action délibérée. Ayant constaté cette perte de clientèle potentielle, les commerçants, à l'occasion de la première réflexion à propos de la réhabilitation du site engagée par la municipalité de Plogoff, formulent la demande d'effectuer un aménagement qui oblige chaque visiteur à dorénavant passer par l'espace commercial.

« Les visiteurs passaient derrière les commerces et n'allaient pas dans les commerces, donc les commerçants étaient d'accord pour changer quelque chose. Ils voulaient que le réaménagement se fasse de façon à ce que les visiteurs passent devant chez eux. Ils n'étaient pas du tout pour le retrait de la cité commerciale. Ils étaient bien là quoi, ils voulaient canaliser, que les visiteurs passent devant chez eux. »

(Entretien ancien maire de Plogoff et président du syndicat mixte de la pointe du Raz, 19/04/2011)

Lorsque le ministère chargé de l'Environnement se saisit du dossier de la pointe du Raz, la décision de la reconstruction de la cité commerciale est rapidement entérinée. Néanmoins, le préfet et les décideurs locaux œuvrent pour obtenir une acceptation du projet par les commerçants, une acceptation un peu contrainte, nous l'avons vu. Cependant, les pouvoirs publics vont répondre favorablement à la demande des commerçants de faire de l'espace commercial un passage obligatoire qui stationne sur le parking du site. La nouvelle configuration des infrastructures rend incontournable le passage par l'esplanade composée de terrasses de bars et restaurants, de présentoirs de cartes postales et autres produits d'appel (figure 94).



Figure 94 : Clichés de la cité commerciale de la pointe du Raz

Les commerces, identifiés comme éléments dégradant le paysage et l'intégrité du site ont été dissimulés. Cependant, ils sont devenus un élément constitutif de la visite du site ou par deux fois les publics traversent ce pôle marchand. Si ce point a été dès le départ dénoncé par le SEPNB par l'intermédiaire de son secrétaire général, ni l'administration de l'Environnement, ni les commissions départementales et supérieures des sites, ni le Conservatoire du littoral n'ont émis d'objection particulière pour un principe de fonctionnement qui rompt largement pourtant avec la réhabilitation du « caractère » naturel du site, visuellement parlant, un argument largement avancé pour justifier le déplacement de la cité commerciale.

5 - L'élargissement spatial et temporel de la visite

Le recul des infrastructures de stationnement des véhicules entraîne fatalement l'augmentation du temps de visite sur le site, mais de manière tout aussi logique, voire « tautologique », l'élargissement spatial de la zone minimale de la pratique du site. La problématique du temps passé *in situ* a continuellement motivé les collectivités locales gestionnaires de la pointe du Raz et du cap Fréhel. Ces dernières ont associé la brièveté de la visite et le peu de retombées économiques estimées pour le territoire. Les études de fréquentation menées sur les sites de la pointe du Raz et du cap Fréhel ont mis en exergue qu'avant les opérations de réaménagement des sites la grande majorité des visiteurs ne fréquente uniquement l'extrémité du site et ne s'aventure que très peu en arrière des zones de stationnement.

« Ils y sont et repartent aussitôt. »

(Entretien député de la circonscription- Président du Syndicat mixte entretien du 08/03/2010)

L'idée de reculer le point d'arrivée des véhicules à des fins paysagères rejoint cette idée de l'allongement de la visite, qui fait espérer aux décideurs locaux qu'il favorisera un temps de résidence plus important dans les communes avoisinantes. Réaménager pour favoriser le développement touristique est un *leitmotiv* qui a constamment été rappelé dans l'opération Grand Site de la pointe du Raz, et que nous pouvons relever dans les entretiens réalisés auprès des acteurs de la réorganisation en cours du cap Fréhel. L'idée est bien de retenir plus longtemps les publics dont les études de fréquentations révèlent qu'en majorité les visites sont courtes et s'inscrivent dans un circuit ou une excursion éphémère (études de fréquentation menée à la pointe du Raz 1995 et au cap Fréhel 2006-2007). Rallonger le temps de visite par l'élargissement spatial minimal est bien sur ces deux sites issu d'une volonté explicitée des acteurs locaux, de faire en sorte que la visite du site associée au temps d'acheminement puisse moins facilement se faire en une journée en favoriser ainsi l'hébergement local. C'est clairement un des objectifs affichés par la prochaine réhabilitation du cap Fréhel :

« Aujourd'hui c'est basique, les gens ils y vont, ils vont jusqu'au parking en voiture, ils descendent, ils prennent la photo, ils repartent, ça y est ils sont déjà partis, direction pointe du Raz ou le mont Saint-Michel. [...] Les retombées sont très faibles par rapport à ce que ça pourrait être et au regard de la fréquentation, après ça se construit. [...] L'objectif n'est pas d'augmenter la fréquentation, mais plutôt de donner des arguments aux visiteurs pour qu'ils restent un peu plus, qu'ils viennent un peu plus ou qu'ils restent un peu plus sur le bourg ou autour du bourg. »

(Entretien directeur syndicat des caps 19/11/2009)

« Les touristes arrivent, ils mettent une heure pour visiter puis ils repartent. On voudrait les faire rester au moins plusieurs jours, 1 nuit, ne serait-ce qu'une demi-journée. On n'a quasiment aucune retombée économique directe, les gens viennent de Saint-Malo, viennent au Cap, et le soir ils seront peut-être sur la côte de Granit Rose. »

(Entretien maire de Plévenon 07/7/2011)

« C'est effectivement bien l'objectif qui devrait animer le projet d'aménagement global, c'est de faire qu'il y ait des retombées économiques, ça c'est très important. »

(Entretien technicien service Randonnée et espaces naturels, 13/07/2011)

Les visites qui se réalisaient en moyenne autour d'une heure et en quasi-totalité en moins de deux heures à la pointe du Raz dépassent désormais les deux heures et il est vraisemblable que la suppression du parking du phare du cap Fréhel entraînera également une augmentation du temps général de la visite. Il existe une convergence à ce sujet dans la volonté de retenir les visiteurs, la canalisation des publics et le recul de parkings et autres infrastructures d'accueil touristique.

En conséquence de cet allongement temporel de la visite se réalise logiquement une augmentation, à fréquentation égale, du nombre de voitures stationnées sur les zones dédiées ainsi qu'un nombre plus important de personnes et de voitures présentes sur le site à un temps donné. Ce que nous voulons expliciter, c'est qu'en multipliant le temps de visite du site par deux ou trois, nous augmentons d'autant en période de fréquentation de pointe le nombre de visiteurs et de voitures présentes sur le site. Une modélisation simple présentée ci-dessous avec un modèle fictif d'un site recevant une arrivée de mille visiteurs par heure pendant six heures nous permet d'illustrer ce propos (figure 95).

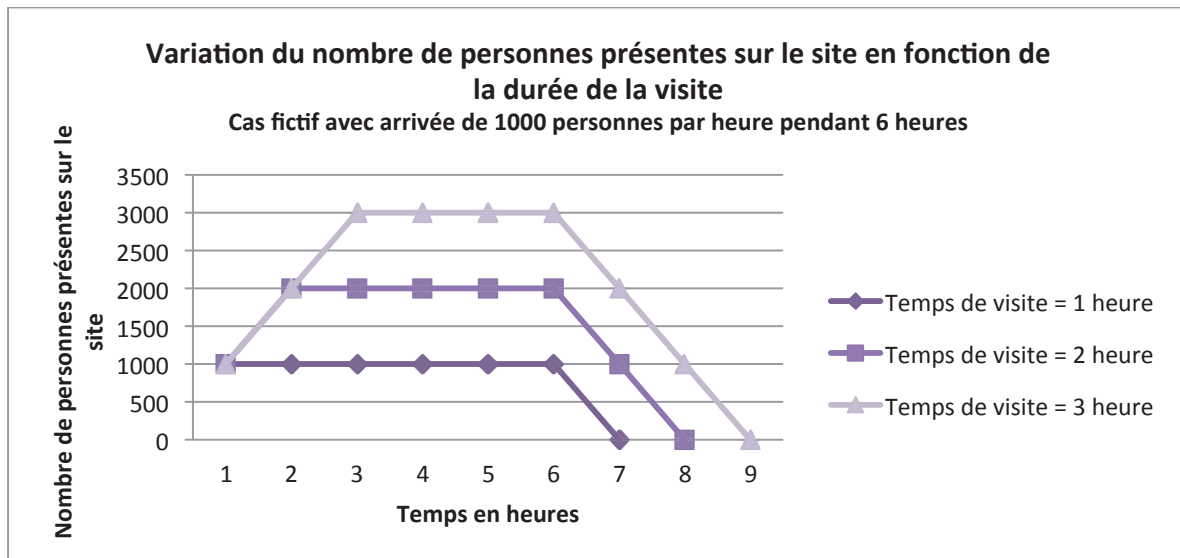


Figure 95 : Variation théorique du nombre de visiteurs sur sites en fonction du temps de la visite

Nous pouvons ainsi observer qu’avec une arrivée constante par heure de visiteurs, le nombre de personnes présentes sur le site devient, au plus fort de la fréquentation, proportionnel au temps de visite. Cet exemple n’a qu’une visée pédagogique, mais il est à mettre en relation avec le fait que les sites considérés en période estivale comme surfréquentés sont en présence d’un nombre supérieur de visiteurs qu’avant les opérations de réhabilitation, et qu’ils accueillent également aux périodes de pointes un nombre supérieur de véhicules alors que paradoxalement les possibilités de stationnement ont été réduites. Cependant, cela ne se traduit pas par l’augmentation de la densité de personnes sur le promontoire puisqu’un étalement spatial de la fréquentation est réalisé, conséquence du recul des points de départ de la découverte des sites.

Mais comment justifier, en dehors de l’aspect économique, cet allongement spatial et temporel de la visite, alors qu’avant réhabilitation le taux de satisfaction de la visite des lieux est ultra-majoritaire, que les publics viennent en priorité découvrir les qualités paysagères du site, et que de l’aveu de la directrice du RGSF « *une fois que vous avez passé deux heures à la pointe du Raz, vous en avez fait le tour* ». Preuve en est l’enquête de satisfaction réalisée en 2007 sur la pointe du Raz qui indique que plus de 60 % font la visite du site en moins de trois heures, ce qui correspond au temps de visite antérieure associée au temps d’acheminement à l’extrême pointe. À peine 10 % y passe plus de cinq heures.

Pourquoi passer peu de temps sur ce type de lieu est-il négativement perçu par les structures gestionnaires ? Cette consommation d’espace, de produits culturels est pourtant caractéristique de pratiques contemporaines de certains groupes sociaux (Guérin, 2009). En outre, cette tendance à la diffusion de la fréquentation sur un espace plus important ne pose pas de problème d’atteinte aux écosystèmes végétaux puisque nous l’avons vu les publics sont canalisés sur les cheminements.

6 - La normalisation des pratiques par l'aménagement sur un espace « sauvage »

La pratique des promontoires littoraux emblématiques de Bretagne, avant les opérations de réhabilitations, se caractérisait par une visite majoritairement de courte durée et principalement sur l'extrémité des lieux qui offrent les meilleures perspectives sur l'océan. Par ailleurs, les publics désirant parcourir le site sur une durée plus longue, sur des chemins moins empruntés disposaient d'autres zones de stationnement que les grands parkings prévus à la visite éphémère. Mais le réaménagement des sites tend à uniformiser certains pans des pratiques *in situ*.

La simplification de l'organisation des stationnements diminue le champ des possibles du départ de la pratique du site qui auparavant pouvait se différencier par un stationnement plus ou moins éloigné du site. Les alternatives qui s'offrent désormais aux publics consistent soit à se garer en dehors du site – cela nécessite au moins une heure de marche pour atteindre l'extrémité du site, soit, comme plus de 80 % des visiteurs, se garer sur le parking unique prévu à cet effet. De ces points d'arrivée aux sites, la canalisation et la simplification des sentiers piétons offrent aux publics assez peu d'alternatives pour accéder au but principal de la visite qu'est la partie la plus avancée dans la mer qui justifie le déplacement spécifique dans ces lieux. À cela s'ajoute le fléchage d'un sens de la visite proposant un circuit de découverte qui pour les néophytes des lieux sera privilégié. En définitive, là où la découverte du site était établie par le visiteur qui pouvait librement évoluer dans l'espace, il tend à se dessiner une pratique normalisée constituant à partir du même lieu, emprunter les mêmes sentiers, observer les mêmes perspectives paysagères.

Cependant, il ne s'agit pas ici de tomber dans une fausse reconstruction des pratiques antérieures. Les études de fréquentation menées sur les sites ont mis en exergue l'existence de modalités majoritaires de découverte, empruntant les mêmes voies et qui sont d'ailleurs à l'origine de la formation des premiers sentiers, d'un stationnement s'effectuant principalement sur les vastes parkings et d'un tropisme vers les mêmes points d'intérêts. Nous pouvons cependant noter la mise en place par les pouvoirs publics d'un contrôle des pratiques qui tendent vers l'uniformisation des modalités de découvertes.

Conclusion du chapitre 8

Les promontoires littoraux bretons considérés comme patrimoniaux ont fait l'objet d'attentions particulières quant à leur réhabilitation. Cependant, nous avons montré qu'en regard des modalités d'aménagement qui se sont opérées à l'intérieur de ces espaces « non ordinaires », ils tendent vers une uniformisation entre ces différents sites. Ce mouvement de banalisation possède également des implications sur les potentialités de pratiques des lieux. À l'inexistence de l'organisation et de la gestion des publics qui préexistait jusque dans les années 1980, les acteurs de la réhabilitation les ont normalisés, par la simplification drastique des aires de stationnement, des cheminements *in situ*, une offre réduite de la découverte des sites. Cette uniformisation des potentialités de découvertes des promontoires littoraux n'est pas issue d'une visée délibérée des acteurs en charge de la réhabilitation, mais la conséquence de la normalisation que d'un côté le champ de l'aménagement, de la restauration et de la protection écologiques, de l'autre la doctrine Grands Sites, ont produite. Et ce n'est pas tant d'une intention que des impensés relatifs aux conséquences du projet de réhabilitation sur les pratiques.

Pour prolonger cette réflexion, ce que nous voulons souligner ici, c'est le fait que l'objectif de protéger la ressource patrimoniale écologique ne porte pas d'attention particulière sur la singularité des sites. Il en résulte que les sites tendent, par des aménagements qui se distinguent de moins en moins les uns des autres vers une similarité entre les promontoires littoraux. Au sein des promontoires, la diversité de l'aménagement, mais aussi celle des pratiques, se réduisent, en d'autres mots deviennent « banales » pour des promontoires littoraux. En conséquence, elles influencent l'expérience des lieux des publics, une expérience qui fait écho aux représentations des lieux qu'ils se sont construites en amont de les pratiquer. Dès lors, comment est-elle prise en compte par les acteurs de la réhabilitation ? Il s'avère qu'un concept a été développé à dessein de conservation du patrimoine et plus précisément du rapport qu'entretiennent les publics au patrimoine, il s'agit de l'« esprit des lieux ». Il s'inscrit dans une approche sensible du patrimoine sensé certifier que la réhabilitation garantie le fait que « chaque visiteur, aujourd'hui et demain, puisse vivre, à son tour, "l'expérience du lieu" »⁸³.

Nous allons analyser maintenant comment ce concept est mobilisé dans le dispositif Grands Sites. Nous allons plus précisément questionner le fait de savoir s'il s'inscrit comme un outil de la conservation des patrimoines où s'il constitue un médium des valeurs patrimoniales défendues par les promoteurs de la réhabilitation, à savoir la patrimonialité des milieux naturels.

⁸³ Site internet du RGSF : <http://www.grandsitedefrance.com/fr/demarche.html>

Chapitre 9 : La préservation de « l'esprit » des lieux, garant du patrimoine ou médium de la patrimonialisation des milieux naturels ?

Le champ des possibles de la pratique des promontoires littoraux s'est vu considérablement modifié par le réaménagement vers un encadrement imposant et imposé. L'intentionnalité affichée est de renforcer et de garantir l'intégrité du site devant les problèmes engendrés par la fréquentation touristique. Dans le but d'éviter que les dispositifs opérationnels constituent uniquement des projets réfléchis sur un registre technique palliant les problèmes de fréquentations identifiés, nous avons vu dans le chapitre 3 que cette politique publique s'est dotée d'un organe de réflexion – le Réseau des Grands Sites de France – pour donner du sens à la réhabilitation pour collectivités locales et plus largement à la démarche Grands Sites. À travers la constitution de ce réseau se formalise la volonté des pouvoirs publics de mettre au point une doctrine encadrant l'aménagement des sites naturels emblématiques. Il est construit dans un cadre associatif⁸⁴ pour marquer une différenciation symbolique avec la puissance publique. Cependant, l'établissement de ce réseau fut aussi l'occasion pour le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), et plus particulièrement sa section française, de s'immiscer dans la protection et l'aménagement de ces éléments patrimoniaux. Conseiller scientifique et professionnel auprès du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO sur tous les aspects du patrimoine culturel, l'ICOMOS est plus particulièrement chargé de l'évaluation des biens culturels et mixtes⁸⁵ en fonction du concept principal de « valeur universelle exceptionnelle » et des critères établis par la Convention du Patrimoine Mondial. La politique Grands Sites est pour leur section française une occasion de pouvoir intervenir sur un plus grand éventail de sites qui ne sont pas forcément éligibles au rang de « patrimoine mondial ». ICOMOS-France se donne pour objectif d'accompagner les démarches de réhabilitation afin que ces dernières conservent la qualité de l'expérience du lieu pour les publics, nommée « esprit des lieux ». Dans ce chapitre, nous allons à partir de la mobilisation de ce concept par certains acteurs du dispositif Grands Sites mettre en exergue les difficultés pour la mettre en pratique dans la phase opérationnelle. À partir des éléments constitutifs d'opérations de réhabilitation, nous interrogeons à partir du sens donné de l'esprit des lieux sa traduction dans les processus d'aménagement.

⁸⁴ Le RGSF est une association de loi 1901.

⁸⁵ Culturels et naturels

I - L'aménagement hanté par l'« esprit » des lieux

La mobilisation de la notion d'esprit des lieux contribue à fédérer l'ensemble des membres du RGSF qui ont en charge des sites et des problématiques extrêmement différents autour de la conservation de l'identité, du caractère et de l'authenticité de sites. Le postulat de départ est que tout « projet de réhabilitation et de mise en valeur d'un grand site [...] devrait se faire dans le respect de son caractère propre » (Vourc'h, 1999) et pour cela, « s'appuyer sur l'identité des lieux afin de mieux la servir » (ICOMOS-France, 2000). L'esprit des lieux est devenu un élément de langage communément repris et est analysé par Bénos (2011) comme un élément « particulièrement révélateur de l'influence de l'appareil normatif que diffuse l'ICOMOS et dont la politique des grands sites s'imprègne à partir des années 1995 ». Nous rejoignons ce positionnement à propos de cette contiguïté. D'ailleurs, de l'aveu d'Ambroise Guellec en 2004, ancien président du RGSF, du Conservatoire du littoral et du Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la pointe du Raz, « le Réseau de Grands Sites de France doit beaucoup à ICOMOS, puisque sans ICOMOS, le RGSF n'existerait pas » (ICOMOS-France, 2004). L'ICOMOS pratique en outre l'expertise pour le volet culturel des démarches Grands Sites, le volet naturel étant du ressort de l'UICN⁸⁶.

Mais là où l'influence doctrinale de l'organisation se fait explicitement ressentir, c'est à travers la collaboration pour l'organisation conjointe de manifestations scientifiques et techniques, ainsi que la publication d'une littérature spécialisée : « Vaut le détour ! Les Grands Sites » (Vourc'h, 1999), « Accueil, Aménagement et Gestion dans les Grands Sites » (ICOMOS-France, 2000), « Vivre dans un Grand Site, le pari du développement durable » (ICOMOS-France, 2006), « Petit traité des Grands Sites » (Thibault, 2009), « *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?* » (ICOMOS-France, 2010) en sont des exemples probants. Par les intitulés déjà, mais surtout par le contenu, il est clairement apparent qu'ICOMOS alimente et encadre la doctrine Grands Sites. « Ils se revendiquent d'ailleurs auteurs des principales réflexions sur la politique française des Grands Sites qu'ils considèrent comme un laboratoire de la politique du patrimoine mondial » (Bénos, 2011). C'est sous l'influence d'ICOMOS-France que la notion d'esprit des lieux va s'ériger en tant qu'idée générale devant conduire les démarches de réhabilitations. Quelle est en substance la signification de cette expression ? Quelles en sont les origines ? Comment se transpose-t-elle dans une phase opérationnelle ?

⁸⁶ L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature

1 - Préambule conceptuel sur l'esprit des lieux

Le fondement originel de l'esprit des lieux peut s'apparenter à la locution latine de *genius loci*, cet esprit protecteur qui hantait les bois, les cours d'eau souvent représenté sous la forme d'enfants, de jeunes gens ailés, de vieillards, parfois de serpents vivants. Cette croyance romaine conférait à chaque être, peuple et lieu un *genius*, un esprit gardien, les accompagnant de la naissance à la mort, déterminant leur caractère ou leur essence. « Durant le cours de l'histoire, le *genius loci* est resté une réalité vivante, même lorsqu'il n'a pas été expressément nommé comme tel » (Norberg-Schulz, 1997). Il a existé dans pratiquement toutes les civilisations et se retrouve dans tous les peuples européens (Prats, Thibault, 2003). Le génie du lieu fut apparenté pendant des siècles comme étant la somme des caractères définis du lieu, au sens physique et psychique, avec lequel il fallait entretenir de bons rapports pour la propre survie des peuples. Le génie est intrinsèque au lieu. Par la suite, les domaines de l'aménagement paysager, de l'urbanisme et de l'architecture vont s'approprier le concept de *genius loci* pour établir une relation dialogique entre le lieu et l'aménageur, comme le montre la chronologie des exemples qui suivent.

Au 17^e siècle, Alexander Pope – poète anglais – a fait du *genius loci* un principe important dans le jardinage et l'aménagement paysager et l'a mis en pratique dans son jardin de Twickenham. Il a ainsi posé l'un des principes les plus consensuels de l'architecture du paysage, voulant que l'aménagement paysager doive toujours être adapté en fonction de l'endroit. Le génie ici se retrouve principalement à travers l'esthétique des paysages ruraux et des jardins paysagers (Hunt, Willis, 1988).

Par ailleurs, des architectes italiens comme Giovannoni (1876-1947) vont prendre à leur compte le *genius loci*, l'*ambiente* dans leur réflexion pour construire la ville, en y associant les caractéristiques du lieu et les populations. Pour Giovannoni, le « *genius loci*, dont le contenu se révèle dans les œuvres d'art, est déterminé par la spécificité du lieu ("le climat, le milieu naturel"), mais aussi par la population qui l'habite ("la tradition artistique, où se reflète la continuité du sentiment d'appartenance"). Conséquence des aller-retour incessants entre le caractère de la ville et les inclinaisons artistiques de la communauté qui l'a forgé, les deux notions tendent à se confondre. » (Renard, in Le Fur et al., 2012).

C'est peut-être René Dubos (1901-1982), écologue et agronome français, et Christian Norberg-Schulz (1926-2000), architecte, historien et phénoménologue norvégien, qui ont réactualisé dans les années 1970 la notion de *genius loci*. Pour le premier, le génie du lieu est la résultante de l'ensemble des « forces physiques, biologiques, sociales et historiques qui, associées, confère sa singularité à tout lieu ou toute région » (Dubos, 1970). Pour le second, il est composé de la relation entre les paysages naturels et les constructions humaines qui s'élèvent vers le ciel. Il s'agit aussi du sens que donnent les gens à un lieu, issu de la somme

des éléments physiques comme symboliques de l'environnement naturel et humain, qui donne à n'importe quel espace une « atmosphère » singulière. Pour cet auteur, il constitue un élément que nous avons à interpréter quand nous changeons notre environnement bâti, afin de conserver « the spirit of place », l'esprit des lieux. (Norberg-Schultz, 1979).

Dans les années 1980, le *genius loci* va s'effacer devant le terme d'« esprit des lieux » en français, de « sense of place » en anglais, tout en conservant une acception analogue et qui conserve également un certain degré d'évasivité, d'imprécision, d'une substance emprunt d'une transcendance des lieux à l'instar d'Annette Viel qui le définit comme « une émotion, un aura, un esprit qui transcende le présent, défie les modes d'intervention, interpellent la mémoire et obligent à pénétrer l'univers dans sa complexité » (Viel, 2003). Tous s'accordent cependant sur la relation établie entre le lieu et l'individu au cœur du génie des lieux.

2 - Le développement d'une rhétorique à l'échelon national pour l'aménagement des grands sites naturels

L'acte fondateur de l'apparition de la notion d'esprit des lieux, comme l'aime à rappeler le RGSF⁸⁷, est l'intervention de Kenneth White⁸⁸ lors des premières rencontres des gestionnaires de Grands Sites au domaine du Rayol le 9 et 10 décembre 1999. Dans son allocution intitulée « L'expérience du lieu : perspectives géo poétiques », il rend compte de la difficulté⁸⁹ à définir la notion :

« Il est difficile de savoir de quoi l'on parle, difficile de savoir même de quoi l'on veut vraiment parler. Prenez le terme même qui figure, sinon dans le titre, du moins dans le sous-titre de notre propre rencontre : "l'esprit des lieux". Il n'est pas vraiment commode de savoir ce que signifie ce terme aujourd'hui. [...] Il en arrive à signifier quelque chose comme une "atmosphère", une sensation, où peut se trouver à l'état diffus un peu de tout ».

L'esprit des lieux est un concept qui suscite encore une intense activité scientifique et praticienne. « Où se cache l'esprit des lieux ? » fut l'intitulé du colloque international de l'ICOMOS en 2008 à Québec. Dans l'une de ces communications, nous pouvions encore entendre cette question formulée : « Qu'est-ce que l'esprit du lieu ? » (Dufour, Hamel, 2008). À l'évidence, ce concept qui recèle un certain degré de subjectivité ne fait pas l'unanimité, au contraire, il fait l'objet de certaines controverses à propos de l'appropriation de l'esprit des lieux par l'UNESCO (Berliner, 2010). Michèle Prats et Jean-Pierre Thibault, deux hauts fonctionnaires de l'administration de l'Équipement et de l'Environnement membres de l'ICOMOS qui ont joué un rôle prépondérant dans la relance de la politique Grands Sites dans

⁸⁷ Il est cité dans la section esprit des lieux de leur site internet et régulièrement cité dans leur communication.

⁸⁸ Écrivain écossais vivant en France depuis 1967, qui a occupé la chaire de Poétique du 20^e siècle à Paris Sorbonne de 1983 à 1996 et fondateur en 1989 de l'institut de Géopoétique.

⁸⁹ Difficulté que constate l'ensemble de la littérature scientifique.

les années 1990 (Bénos, 2011), ont formulé une tentative de définition de l'esprit des lieux, qu'elles entendent comme « la synthèse des différents éléments, matériels et immatériels, qui contribuent à l'identité d'un site » (Prats, Thibault, 2003). Ce qu'ils rassemblent sous le terme d'éléments matériels c'est la structure géologique, le climat, la présence éventuelle de l'eau, la végétation, mais aussi les signes de l'anthropisation : méthodes culturelles, occupation de l'espace, architecture, etc., et par éléments immatériels l'histoire, les légendes, les mythes, les personnages, la perception, les usages et l'image du site. Si les éléments naturels sont évoqués, ils le sont préférentiellement comme des éléments d'un décor, d'un paysage que comme un système, un écosystème. Nous voyons ici comment les auteurs cherchent à circonscrire l'expression en déclinant des éléments qui selon eux peuvent plus aisément être caractérisés. Ce positionnement rejoint légitimement celui de la directrice du RGSF, elle aussi une des contributrices de la relance de la politique Grands Sites, et qui déclare qu'il n'est possible d'avoir accès à l'esprit des lieux qu'à condition de « découvrir l'identité d'un site par la géographie, la littérature, la peinture, l'histoire, grande et petite, laisser parler l'homme de l'art, mais aussi l'habitant, le visiteur, écouter la science, mais aussi les sens » (Vourc'h, 1999). Dans son discours, l'écologie est aussi un aspect de l'esprit des lieux, et ici peut-être pouvons-nous trouver une version réappropriée et réactualisée du concept.

Là où certains auteurs comme Muir (1999) parlent de « personnalité » du lieu, d'autres comme Roger insistent sur l'importance de la vision modifiée par une multitude de représentations de nature artistique, dans la perception de l'esprit du lieu : « Le génie du lieu relève pour l'essentiel, de l'artialisation *in visu*, qui insuffle son souffle, inspire son esprit » (Roger, 1997). Le RGSF et ICOMOS-France au cœur de la construction doctrinaire du dispositif Grands Sites énoncent que l'esprit des lieux peut s'envisager à travers les arts, la culture et les sciences. À la relation spécifique qui s'établit entre la personne et le lieu se construit préférentiellement dans la politique Grands Site un triptyque lieu – pratiquant du lieu – médiateur où les médiateurs seraient les arts, la culture et les sciences, des médiateurs qui formerait le préalable nécessaire pour atteindre l'esprit du lieu. Autrement dit, à l'aura, à l'émotion, au « souffle vital » (Dufour, Hamel, 2008) ressenti au contact du site se substitue un médium permettant, du point de vue des cadres du dispositif Grands Sites, de comprendre et de ressentir cet esprit du lieu. La pratique ne suffit pas.

Pourtant, interrogée sur la notion d'esprit des lieux lors de son passage à l'émission radiophonique de France Inter « Carnets de campagne » du 31 décembre 2009, la directrice du RGSF l'explique en ces termes :

« Vous savez, on dit toujours les grands sites ce sont les lieux où vous arrivez et puis vous vous avez le "HAAAA !", le "ha !" d'émerveillement, le "ha !" de stupéfaction. Et bien, on veut que ce "ha !" puisse continuer à finalement à vivre. »

Cette déclinaison de la notion en différentes thématiques telles les sciences et les arts rend mobilisable l'esprit des lieux au sein des opérations d'aménagements. Cependant, il s'agit selon nous plus d'un argumentaire rhétorique que d'une véritable prise en compte dans la réhabilitation de nos terrains d'études. Deux points viennent étayer notre positionnement.

Premièrement, nous constatons une absence totale d'étude fine cherchant à caractériser le relationnel qui s'est établi entre le lieu et les publics au cours du temps, pouvant revêtir par exemple une analyse picturale, des écrits ou des perceptions détaillés. Au mieux, il s'agit d'études de fréquentation quantitatives assorties d'une demande de qualification adjectivale du site que nous avons relaté dans le chapitre 5. Par ailleurs, lors de la première rencontre des gestionnaires de Grands Sites au domaine du Rayol en décembre 1999, chaque gestionnaire a été invité à présenter son site, et notamment caractériser l'esprit des lieux.

	« L'esprit des lieux » particulier du site	Sur quoi cet esprit des lieux repose-t-il ?
La pointe du Raz	<ul style="list-style-type: none"> • Site naturel de grande notoriété en recouvrement progressif d'identité, ouvert au public. Milieu composé par une strate herbacée représentant des pelouses aérolines en cours de réinstallation grâce à la canalisation du public. Ce milieu, quelques années plus tôt, avait complètement disparu sur certaines zones. • Écosystème juvénile de par son âge, mais approchant du « climax » 	<ul style="list-style-type: none"> • Espace de liberté chargé d'histoire (éperon barré), de légende et de dévotion (statue Notre Dame des Naufragés) propice à la flânerie et la découverte dans un décor de falaises maritimes.
Le cap Fréhel	<ul style="list-style-type: none"> • Un espace de liberté • Les oiseaux, les phares et la mer : une invitation au voyage • Terre et mer de légende, une nature à l'état brut • Un espace rude et austère 	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux textes mettant en scène des personnages légendaires dont les activités vont expliquer la géomorphologie, la topographie, la pédologie... locales • Des milieux naturels très préservés et peu modifiés par l'homme • Le plus grand ensemble de landes littorales de toute la façade atlantique, l'omniprésence de la mer, les grandes étendues de lande
La côte sauvage de Quiberon	<ul style="list-style-type: none"> • Dune fossile sur falaise rocheuse • Espace sans contraintes majeures, il est considéré comme un espace de liberté 	<ul style="list-style-type: none"> • Espace de nature et ballade panoramique

Nous constatons pour nos terrains d'étude que ces présentations, outre le fait d'être pauvrement étayées, s'inscrivent sur des considérations écologiques, littéraires, historiques et des lieux communs d'images stéréotypées du littoral. En d'autres mots, nous constatons une certaine objectivation des éléments constituant l'esprit des lieux, alors qu'il repose plutôt dans le registre du relationnel singulier entre le public et le site ou plus précisément de la vision du site par le visiteur qui, avec les filtres culturels qui le caractérisent, va conférer au site des propriétés et un esprit particuliers.

Deuxièmement, le terme d'esprit des lieux est dans les discours utilisé le plus souvent dans des contextes généraux. Il constitue un terme générique permettant de cautionner la démarche entreprise, à l'instar de l'utilisation d'un autre terme, le « développement durable » (Flipo, 2004 ; Boutaut, 2004 ; Lauriol, 2004) que nous avons pu voir fleurir dans une grande majorité des discours politiques, documents d'urbanisme et plus largement programmatiques de l'action publique et privée. L'usage qui est fait de l'esprit des lieux est quasiment métonymique, c'est-à-dire employé pour signifier autre chose :

« Le Réseau des Grands Sites de France est un réseau de collectivités locales qui gèrent ce que l'on appelle des grands sites, c'est à dire des sites classés des sites protégés parce qu'ils ont une très grande valeur patrimoniale et donc tout le défi c'est de gérer ces lieux, à la fois en répondant à la demande d'un public qui est un amoureux des sites et des lieux, du plein air, de la nature, et puis de continuer à faire vivre et à préserver cet esprit des lieux, dans un esprit de développement durable. [...] Nous avons un rôle d'accompagnement de ces collectivités, d'échanges de bonnes pratiques, et d'essayer de faire en sorte que tout le monde partage des valeurs communes, autour de l'esprit des lieux. »

(Entretien directrice du RGSF 16/02/2010)

« Sur l'OGS la signalétique avait été vraiment pensée pour être intégrée au lieu, à l'esprit des lieux. »

(Entretien directeur syndicat mixte de la pointe du Raz 27/11/2009)

« Ce qui a complètement changé depuis l'arrivée de la nouvelle équipe d'élus locaux qui a bien repris les fondamentaux de la démarche Grands Sites, l'esprit des lieux, ce sont des choses qui leur parlent aussi donc alors qu'avant pas vraiment. [...] Je ne suis pas sûre que les gens soient prêts à payer, après c'est une question d'éthique aussi un petit peu, je pense que l'esprit des lieux, ce n'est pas de payer. »

(Entretien chargée de mission syndicat mixte Gâvres-Quiberon 23/11/2009)

« On était pour qu'il y ait des actions je dirai qui soient cohérentes et qui soit je dirais dans l'esprit du site, que l'esprit des lieux soit conservé. »

(Entretien technicien de la DDE56 30/06/2011)

Nous pouvons le constater à travers ces extraits d'entretiens, parfois employé pour parler d'intégration paysagère, de cohérence entre les différents aménagements ou simplement d'acception par les différents membres du RGSF des principes d'aménagement et de gestion des sites, l'esprit des lieux n'est jamais exploré, interrogé ou véritablement caractérisé. Mais la traduction du génie du lieu comme l'ont réalisé ICOMOS-France et le RGSF, c'est-à-dire en le déclinant sous les domaines des arts, de la culture et des sciences, va autoriser son emploi pour des aspects opérationnels. De quelle manière va-t-il être employé dans la phase projet, avec les exigences de préservation du milieu naturel et la volonté de valoriser le site et plus largement le territoire ? En effet, si dans la définition doctrinale de la politique Grands

Sites, l'ICOMOS a su occuper une place prépondérante, à l'échelle du site d'autres acteurs interviennent dans la réhabilitation des promontoires littoraux emblématiques, et en particulier d'une part les décideurs locaux, d'autre part les acteurs de la préservation de l'environnement (Conservatoire du littoral, universitaires, associations).

La propension des acteurs à formuler des projets d'aménagement sans véritablement y pouvoir intégrer un travail autour de l'esprit des lieux signifierait-elle pour autant que l'engagement dans ce type de dispositif engendrerait une rupture de ces derniers avec une approche sensible, culturelle des espaces naturels, au profit d'un pragmatisme portant sur la protection des écosystèmes et la mise en place d'une économie touristique efficace ? Nous ne le pensons pas. Pour étayer notre positionnement, les travaux de Philippe Roqueplo à propos de domaine de l'expertise (1997) peuvent apporter un éclairage intéressant. Ayant analysé le rôle et la place de l'expertise dans les processus décisionnaires, il met en exergue que celle-ci se construit en réponse à une demande, à une question posée, orientant *de facto* son contenu, n'autorisant pas ou peu les experts sollicités à élargir le champ de la problématique pour lesquelles ils ont été mandatés. Selon lui, la qualité de l'expertise est tributaire de trois éléments : la précision de la demande, le degré de limitation de la capacité de réponse (car la connaissance est limitée, et parce qu'elle dépend de la façon dont fonctionne l'expert) et parfois, le risque de collusion avec le pouvoir politique. Dès lors, Roqueplo s'interroge au même titre que Theys (2003) ou Droz et *al.* (2006) à propos de l'indépendance de l'expert vis-à-vis du commanditaire, non pas sur une éventuelle connivence entre ces deux acteurs, mais sur la demande et la définition de l'expertise qui sont bornées par le commanditaire.

De la même manière, les acteurs qui sont engagés dans un dispositif Grands Sites ne sont pas invités à fournir une réflexion relative à la conservation patrimoniale d'un lieu, mais à construire un projet d'aménagement, de réhabilitation en suivant trois principes fondamentaux, ce que nomme le RGSF des « défis communs » :

- La préservation et la restauration de paysages fragiles et attractifs
- L'organisation intelligente d'une fréquentation intense qu'il faut gérer et maîtriser
- La promotion des valeurs du développement durable

Ainsi, les réflexions se focalisent principalement autour de ces problématiques. Les réflexions relatives aux notions d'esprit et d'expérience des lieux, apparaissant pourtant comme fondamentales dans les colloques et publications qu'encadrent notamment le RGSF, ICOMOS et l'UNESCO, ne sont pas abordées dans les processus d'élaboration et de consultation des projets de réhabilitation. En fait, il n'y a pas de demande spécifique formulée à ce sujet aux bureaux d'étude. Il est peut-être à l'occasion abordé dans la phase diagnostique sous le terme d'identité comme cela a été réalisé pour la réhabilitation de la côte sauvage, mais n'est jamais mis en lien dans la phase opérationnelle.

II - Traduire l'esprit du lieu sur le terrain, entre pragmatisme et désenchantement

Il y a plus de vingt ans, les auteurs de la géographie universelle rappelaient en 1990 que « l'esprit des lieux n'est pas dans les lieux, mais dans les têtes. [...] Les lieux n'ont pas d'esprit, mais chacun leur en prête » (Brunet, 1990). L'activité scientifique autour de la caractérisation de cet objet ne se tarit pas, et certains auteurs comme Dufour et Hamel (2008) s'étonnent encore lorsque leurs travaux les amènent à conclure que « l'esprit des lieux n'existe peut-être pas en lui-même. Sans doute ne le retrouve-t-on que dans le court instant d'une rencontre entre une personne et un lieu, à un moment particulier de leur existence respective, qui fait de cet instant un moment magique, qui donne à cet instant une couleur particulière, une saveur mémorable ». Pourtant, il semble persister dans une partie de la littérature relative à ce sujet comme un reliquat animiste conférant au lieu cet esprit, cette aura. Nous ne le croyons pas, cet « esprit » est fondé sur une construction culturelle qui pose un certain regard sur un objet. La mobilisation de l'esprit des lieux dans les opérations de réhabilitation constitue un argument rhétorique pour légitimer le parti d'aménagement, une objectivation du positionnement des acteurs, garant de l'esprit des lieux, qui agissent et aménagent en sa faveur, pour l'intérêt général. En effet, nous allons voir comment ce concept s'efface lorsqu'il se heurte aux problématiques d'aménagement, et spécifiquement en rapport de la protection des écosystèmes.

1 - Protéger les milieux naturels, un impératif intangible

Parmi le champ des possibles qui s'offre aux acteurs de la réhabilitation des promontoires littoraux emblématiques, il y a un principe auquel ne s'oppose aucune alternative, c'est la canalisation du public. Elle est imposée de fait et se discute peu (nous n'avons en tout cas parmi nos recherches dans les fonds d'archives retrouvé aucune trace de tels discussions ou débats). Le positionnement du Conservatoire du littoral est sans ambiguïté à ce sujet. Dans la revue *Espaces Naturels* datée d'avril 2003, le délégué régional pour la Bretagne du Conservatoire du littoral écrit dans un article à propos de la revégétalisation en général et la réhabilitation de la pointe du Raz en particulier : « Faut-il regretter que ces travaux [de restauration et de canalisation] génèrent la perte d'une certaine liberté ? Dans les espaces protégés très fréquentés, c'est souvent la condition du maintien des sites littoraux et leurs habitats naturels, ainsi que de leurs caractéristiques paysagères. »

Par ailleurs, Patrice Énoul, qui intervient fréquemment pour produire une expertise sur la fréquentation touristique sur les espaces naturels⁹⁰, et auteur d'un ouvrage sur cette problématique pour le compte du Conservatoire du Littoral et de l'Institut régional du patrimoine de Bretagne (IRPa) est lui aussi très clair sur la position prise quant à la

⁹⁰ Il a notamment été sollicité par les gestionnaires du cap Fréhel et de la côte sauvage de Quiberon.

fréquentation touristique : « La vulnérabilité de certains sites ne permet pas de concevoir raisonnablement la libre circulation de public. La mise en défens des surfaces dégradées induit un regroupement des visiteurs ». Il insiste sur une double page présentant plusieurs clichés de la pointe de Raz que la protection des milieux naturels est « prioritaire par rapport aux exigences d'un public parfois incompatible avec la nature ».

Lorsque nous confrontons ces prises de position avec les caractérisations de l'esprit des lieux par les gestionnaires de nos terrains d'études exposés plus haut, nous mettons alors en exergue une certaine contradiction. En effet, les trois directeurs de syndicat mixte en charge de la gestion et de l'aménagement de nos terrains d'étude mettent en avant la particularité de leur site à être pour les publics un espace de liberté constituait un des ressorts de l'esprit des lieux. Pourtant, aucun d'entre eux n'évoque la perte de cette liberté dans les entretiens réalisés, ni aucun autre acteur interrogé d'ailleurs. La protection des écosystèmes et conséquemment la canalisation des publics représentent un des fondements opérationnels de la démarche Grands Sites. La notion d'esprit des lieux, principe réflexif devant guider les acteurs dans un processus de réhabilitation d'un objet patrimonial, s'efface alors complètement.

La géographe Catherine Meur-Férec, dans un article présentant des éléments de réflexion sur les enjeux de l'ouverture au public des sites naturels littoraux (2007), pose un questionnement à propos de l'accessibilité : « Si la biodiversité devient l'objectif unique, érigé en règle intangible et universelle, la nature ne risque-t-elle pas de devenir un domaine de spécialistes, un sanctuaire pour scientifiques dont l'homme ordinaire serait presque exclu, puni pour ses excès, soupçonné d'intentions destructrices ou, à tout le moins, de dangereuse ignorance ? ». La réponse qu'elle fournit à ce questionnement repose sur la nécessité que les publics s'approprient la biodiversité de ces sites comme un bien commun : « Le véritable enjeu de la préservation de la nature ne passe-t-il pas par le processus de mise en patrimoine, c'est-à-dire d'appropriation par chacun de ce bien commun [la biodiversité] ? Un patrimoine doit être gardé, sauvegardé, mais il n'a de valeur que s'il est apprécié, c'est-à-dire partagé, montré, ouvert. Le processus de patrimonialisation passe par celui de l'appropriation ». La thèse que porte ainsi l'auteure repose sur l'invitation à transmettre aux publics cette appréciation de la patrimonialité de la biodiversité des sites naturels littoraux. De cette manière, il y aurait une meilleure adéquation l'appropriation des lieux par les publics et les nouveaux principes d'action publique de protection de l'environnement. La posture qu'elle adopte est alors analogue à celle que nous rencontrons sur nos terrains d'étude, à savoir celle de transmettre aux publics la valeur écosystémique des promontoires littoraux comme un élément constitutif du patrimoine. Cette transmission souhaitée est mise en œuvre par des mécanismes d'information et de sensibilisation.

2 - La traduction de l'esprit des lieux par l'interprétation d'un patrimoine

Le dispositif Grands Sites est, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, une politique publique qui s'inscrit dans l'action, le projet et qui contient un volet dédié à la valorisation du site ainsi qu'au développement territorial. Il s'oppose de fait à la politique des sites classés qui préexistait sur ce type d'objets patrimoniaux et qui privilégiait une protection passive de l'espace. Cette politique suit un processus interventionniste, autant sur l'espace que sur les modalités de découvertes, et parmi elles, le dispositif Grands Sites insiste sur son intention de « toucher le visiteur des espaces naturels » en leur évoquant, voire en leur proposant le sens du site, « leur » sens du site.

D'ailleurs, cette vision d'un esprit des lieux que le visiteur peut rencontrer par l'interprétation du site est issue de l'influence anglo-saxonne dont se revendique ouvertement le RGSF (Vourc'h, 1999). À ce titre, nous devons évoquer la parution en 1997 d'un ouvrage de James Carter intitulé *The sense of place. An interpretive planning*, qui fut traduit en France en 2005 sous le titre *L'esprit des lieux. Programmer l'interprétation d'un territoire*. Cette traduction fut d'ailleurs éditée par le Groupement d'intérêt public ATEN, proche du RGSF, dans une collection dénommée « Cahiers Techniques » section « Outils d'accueil et d'interprétation ». Il propose une véritable méthodologie programmatique pour mettre en place une interprétation par des chapitres qui, pas-à-pas, guide le gestionnaire de patrimoine suivant un plan qui fait office de précis méthodologique : « Qu'est-ce que ? », « Pourquoi ? », « Quel type ? », « Mettre au point », « Tout fonctionne-t-il ? ». Ce guide sécurise et encadre la démarche. Plus précisément dans le premier chapitre, Carter énonce, à son sens, la relation qui s'établit entre interprétation et patrimoine : « l'interprétation ne nous renseigne pas seulement sur les raisons qui donnent de l'importance à un lieu, mais vise surtout à convaincre les autres de sa valeur et à les persuader de le préserver ». Ainsi, il annonce clairement le fait que si les publics n'attribuent pas au lieu la même patrimonialité que les acteurs en charge de sa gestion et de sa conservation, il est nécessaire par l'interprétation du patrimoine de les convaincre de se l'approprier comme tel, et ce particulièrement sur les espaces naturels.

La démarche Grands Sites suit ce développement voulant faire de l'interprétation du patrimoine un médium concourant à faire en sorte que les publics reconnaissent les milieux naturels comme constitutifs du patrimoine des promontoires littoraux. De fait, les acteurs en charge de la gestion du site rappellent constamment la fragilité de la végétation, qu'elle fait l'objet d'aménagement en vue de sa protection. En outre, le centre d'interprétation mis en place à la pointe du Raz, les visites guidées, les projets d'installation de panneaux d'interprétation porte l'ambition de transmettre la vision d'un espace comme un milieu de biodiversité avec des éléments de didactique relative aux espèces végétales et animales présentes sur le site.

3 - Informer et sensibiliser pour l'appropriation de la valeur écologique du site comme un élément patrimonial

Au sein du *trium* où s'établit la doctrine Grand Site – RGSF, ICOMOS-France, ministère chargé de l'Environnement – comme parmi certains acteurs primordiaux à l'échelon territorial – Conservatoire du littoral, gestionnaires et dans une certaine mesure la SEPNEB –, le constat⁹¹ réalisé à propos des publics fréquentant les promontoires est que ces derniers ne considèrent pas les milieux naturels écologiquement parlant comme patrimoniaux, mais se focalisent préférentiellement sur les propriétés paysagères d'altérité qu'offrent les sites. En outre, les visiteurs n'ont, pour leur grande majorité, peu conscience de la fragilité et de l'état de dégradation des milieux naturels (Droff, 2009). Le dispositif Grand Sites mobilise certains mécanismes de communication dans le but de pallier cette inconsideration et ainsi transmettre aux publics le fait que les écosystèmes sont patrimoniaux. Nos terrains d'études sont aussi concernés par ce processus de signalisation.

a - La sensibilisation par la signalétique *in situ*

L'utilisation d'une signalétique tend à se généraliser sur les espaces naturels protégés (Milian, 2003), et plus spécifiquement sur les terrains propriétés du Conservatoire du littoral (Kalaora, Konitz, 2004). Les principales entrées des sites sont ornées de panneaux toponymiques auxquels s'ajoute un élément concernant la fragilité, la sensibilité de l'espace naturel sur lequel pénètre le visiteur (figure 96), ainsi qu'une symbologie rappelant les différentes réglementations des pratiques (interdiction de camper, de faire du feu, de jeter des débris, etc.). Lorsqu'il s'agit d'un terrain où le Conservatoire du littoral est le propriétaire, une charte signalétique spécifique à l'organisme est mobilisée.



Figure 96 : Photographies des signalétiques employées par le Conservatoire du littoral à la côte sauvage de Quiberon (à gauche) et à la pointe du Raz (à droite)

⁹¹ Cet élément s'illustre explicitement dans les entretiens réalisés auprès de ces acteurs.

Lorsque ces panneaux sont mis en place par d'autres collectivités (commune, conseil général), si les chartes graphiques sont différentes, nous retrouvons les mêmes éléments de signalisation de la fragilité du site, ainsi que les restrictions des comportements signalés par des pictogrammes (figure 97).



Figure 97 : Éléments de signalétique employés au cap Fréhel

Les panneaux, au-delà de leur utilité toponymique de signaler au visiteur qu'il se trouve bien sur l'espace qu'il est venu découvrir, a pour utilité de lui signifier qu'il ne se trouve pas sur un site où tout comportement est autorisé. Il n'est pas sur un espace de liberté – contrairement à ce qui était énoncé dans la caractérisation de l'esprit des lieux –, mais sur un espace naturel protégé, sensible, fragile.

Un autre type de signalisation, moins imposant, plus diffus va constamment rappeler aux publics qu'ils se trouvent sur un espace où les milieux naturels sont d'intérêt, protégés et en phase de restauration. Le long des cheminements, bordés le plus souvent de monofils, de petits panneaux vont régulièrement être disposés soit sur les zones protégées du piétinement, soit directement sur les poteaux en bois qui servent à maintenir le monofil (figure 98).

Ces petits panneaux rappellent constamment que les gestionnaires œuvrent à restaurer la végétation et invitent, voire ordonnent poliment de bien rester sur les chemins limités. Ces éléments d'information placés à divers endroits du site permettent surtout aux structures gestionnaires et en charge de l'aménagement de légitimer les actions engagées et de les porter à connaissance, car la simple mise en défens par du monofil a, comme nous l'avons déjà montré, dès le début montré son efficacité à canaliser la fréquentation.



Figure 98 : Éléments de signalétique présents sur nos trois sites d'études. Ils sont spécifiquement dédiés à rappeler aux visiteurs que la végétation est en restauration et est un milieu fragile

Les ouvrages et les articles à propos de la signalétique où la signalisation dans les sites patrimoniaux, naturels ou non, sont assez rares, et quand ils existent, ils se réduisent le plus souvent à de simples catalogues recensant l'originalité, l'élégance ou la soi-disant réussite d'une nouvelle réalisation dans une ville, un moyen de transport ou un équipement urbain (Jacobi, 2011). En outre, les objets concernés dans la littérature scientifique sont bien souvent les réseaux de transport (Talion et Jeudy, 1977 ; Denis et Pontille, 2010 ; Dumoulin, 2003) ou les musées (Février, 1994). En ce qui concerne les espaces naturels, ce sont le plus souvent les professionnels de la signalétique, les gestionnaires de sites et les réseaux associés comme l'ATEN qui abordent cette problématique en décrivant le plus souvent les méthodologies adéquates pour développer la signalétique sur un site.

À ce sujet, en 2004, Emmanuel Michau qui a été momentanément à la tête de la délégation Bretagne du Conservatoire du littoral pendant le déroulement de l'OGS de la pointe du Raz fait part de sa vision de la signalétique dans les sites naturels dans le numéro 6 de la revue de l'ATEN, *Espaces naturels*, qui pour lui « permet de marquer les limites d'un territoire protégé, d'en rappeler et asseoir l'identité. Le visiteur sait alors qu'il entre dans un territoire particulier. C'est aussi l'occasion de rappeler les règles de bonne conduite dans cet espace. [...] Le visiteur perçoit en entrant qu'il doit s'attacher à préserver l'espace, mais peut aussi en sortant recevoir un message "d'envoi" : par exemple, "Vous quittez un espace protégé, partout ailleurs la nature mérite aussi votre attention" ». Le sens qu'il donne au rôle de la signalétique est assez représentatif de celui qui est partagé dans le champ professionnel de la gestion et de l'aménagement des espaces naturels, qui est un signe ostentatoire d'organisation de l'espace. Elle a une fonction de distinction de l'espace et s'inscrit comme un support de l'appropriation des lieux comme espace d'intérêt écologique.

Sur nos terrains d'étude, la signalétique marque symboliquement avec les panneaux l'entrée sur un espace particulier, réglementé, où la végétation est fragile et d'intérêt patrimonial. À l'intérieur du site, elle rappelle régulièrement l'organisation spatiale du site, la distinction chemins/zones protégées tout en signifiant la substance patrimoniale de cette protection, la végétation. À la différence de la signalétique mobilisée dans les espaces urbains qui semble parfois plutôt découler d'une volonté « de symbolisation (voire de réenchantement)⁹² des lieux et des espaces » (Pages, 1995), la signalétique qualifie et même « sur-identifie » l'espace protégé en tant que milieu naturel patrimonial. Les gestionnaires de nos trois terrains d'étude nous ont fait part de leur intention dans l'avenir de renforcer la signalétique pour renforcer la sensibilisation des publics aux problématiques environnementales et à l'appropriation des milieux naturels comme élément constitutif du patrimoine.

⁹² Une maison peut devenir le lieu de naissance d'une personnalité avec une petite plaque, et ainsi sortir de l'anonymat. Quelques rues deviennent un circuit des contrebandiers, des goémoniers. La signalétique rend singuliers des lieux anodins.

Dans ce qui constitue peut-être la seule réflexion universitaire⁹³ à propos « du bon usage de la signalétique » (1995), Dominique Pages souligne la vacuité concernant la considération de la nature, les fonctions et les limites d'un système signalétique à partir d'exemples classiques de la signalétique, les villes et les musées. Concernant les hauts lieux patrimoniaux en général, elle interroge son rôle : « la signalétique ne les a-t-elle pas soumis à une réinterprétation appauvrissante et orientée ? ». Ce que veut dire l'auteure, point sur laquelle nous la rejoignons, c'est que la signalétique donne de l'information sur certaines caractéristiques des lieux, mais en écarte d'autres par la même occasion et ne laisse plus la possibilité de la découverte « naïve » et personnelle des lieux. La signalétique constitue un dispositif d'apprentissage, elle donne à pointer ce qu'il faut voir et comprendre, et tient à rappeler l'aspect patrimonial des milieux naturels. En conséquence, la signalétique prosaïse l'expérience du lieu, en transformant un site littoral très particulier par sa géomorphologie, par son degré d'altérité, d'exceptionnalité dans les perspectives paysagères qu'il offre, où chaque personne peut se construire une visite singulière, en un espace naturel protégé dont la fragilité est constamment rappelée. Ainsi le patrimoine naturel terrestre est constamment mis en avant par la signalétique, pour que les publics se l'approprient en tant que tel. D'autres dispositifs de communication, pouvant également être mobilisés comme compléments de la signalétique, sont en place ou en projet.

b - L'interprétation du patrimoine pour transmettre un « esprit des lieux »

Chaumier et Jacobi (2008) rappellent dans un retour sur la notion d'interprétation combien en France cette notion demeure floue et ambiguë. Plus précisément, ils soulignent la forte contradiction qui se met en place dans la volonté « d'accueillir le public et de lui proposer une visite facile, tout en s'assurant que ni les aménagements, ni les pratiques de visites n'amointrissent d'aucune façon les qualités intrinsèques [l'intégrité] du patrimoine *in situ* mis en valeur ». Cette tension s'opère à propos des méthodes employées pour l'interprétation, mais surtout sur le contenu de ces projets. Quels versants du patrimoine sont contenus dans les dispositifs d'interprétation ?

- Les panneaux d'interprétations *in situ*

Si les panneaux d'interprétations n'ont pas encore fleuri sur nos terrains, ce n'est pas en tout cas en raison d'un manque d'intention de la part des gestionnaires, mais d'avantages liés à des contraintes économiques ou temporelles. Tous affirment que ce type d'aménagement est en projet. Leur contenu souhaité se base sur l'utilisation de support d'interprétation du paysage, notamment par des éléments d'explications de la faune et de la flore (figure 99). Il faut « exprimer la fragilité des milieux naturels auprès des visiteurs » et

⁹³ La seule que nous avons trouvée dans nos recherches bibliographiques en tout cas.

« développer l'esprit nature et découverte des visiteurs »⁹⁴. Sans cesse, les publics doivent prendre conscience qu'ils pénètrent sur un milieu en péril, et si la signalétique que nous avons exposée ci-dessus interdit, contraint, les panneaux d'interprétation doivent servir à emporter l'adhésion des visiteurs à la cause environnementale.

« On voudrait travailler sur un chemin d'interprétation pour développer la sensibilisation vis-à-vis de la protection des milieux naturels. »

(Entretien chargée de mission syndicat mixte Gâvres-Quiberon 23/11/2009)



Figure 99 : Exemple de panneaux d'interprétation utilisés sur différents sites naturels en France

- L'utilisation de la maison de site

Pour l'instant sur nos terrains d'étude seule une maison de site est installée, à la pointe du Raz. De tels projets ont été envisagés sur les autres sites, mais sont encore très peu avancés. La maison de site est un point focal permettant d'informer les visiteurs. À la pointe du Raz, la maison de site est dénommée par le directeur du syndicat mixte en charge de la gestion et l'aménagement du site « Centre d'Interprétation du patrimoine culturel et naturel du Cap-Sizun ». Ainsi des supports d'expositions, une borne interactive et un film retraçant l'histoire

⁹⁴ Dossier de candidature du site de la pointe du Raz à l'obtention du label Grands Site de France, 2004

de l'OGS de la pointe du Raz, focalisent l'attention sur la légitimité de la réhabilitation, la patrimonialité des espaces naturels, tout un ensemble communicationnel qui « prépare » le visiteur à la découverte.

« Il y a eu des expositions de faites avec des panneaux pour expliquer le sens de la démarche. »

(Entretien directeur syndicat mixte pointe du Raz 27/11/2009)

- Les visites guidées

La mise en place de visites guidées focalisées sur le patrimoine naturel représente également un outil de légitimation des aménagements réalisés ainsi qu'un outil de transmission de la valeur patrimoniale des écosystèmes. En effet, le contact établi entre l'animateur nature et les publics permet à ce premier de véhiculer le bienfondé de la démarche entreprise dans le cadre de la démarche Grand Site.

« Les aménagements qui ont été faits ont porté leurs fruits notamment grâce à l'action des guides, c'est respecté maintenant. »

(Entretien président syndicat mixte Gâvres-Quiberon, 19/07/2010)

Si des animations sur l'histoire locale ou le patrimoine maritime sont organisées, l'essentiel de l'animation *in situ* s'effectue sous la forme de la « balade nature » présentant la faune et la flore des sites. En parallèle des visites guidées proposées aux visiteurs, des animations natures en direction d'un public de scolaires sont réalisées toute l'année sur la côte sauvage de Quiberon et au cap Fréhel, elles aussi tournées vers la découverte de la faune et de la flore.

- Un arsenal d'éléments informatifs

Les collectivités en charge de la gestion des sites développent tout un ensemble d'éléments de communications en direction des visiteurs. Ce déploiement rend la découverte des sites parsemée de signaux contant le caractère patrimonial, mais fragile des milieux naturels. Ils ponctuent la pratique du site, encadrent l'expérience du lieu selon différentes logiques.

Tout d'abord, ils s'inscrivent dans une logique affirmée de sensibiliser, de faire prendre conscience aux publics que les milieux naturels sont des éléments patrimoniaux qui nécessitent la mise en place de réglementations et de contraintes lors de la découverte du lieu. Ensuite, ils suivent une logique de légitimation des aménagements réalisés, mais aussi une légitimation de l'existence de la structure de gestion du site en place qui doit justifier par exemple à la pointe du Raz et au cap Fréhel le fait que le parking soit payant. En conséquence, ils ont à cœur de mettre en place une signalétique qui indirectement signifie que l'argent collecté n'est pas dans un but lucratif, mais est mobilisé pour la protection des

milieux naturels. Par ailleurs, le fait que sur les terrains où il est propriétaire, le Conservatoire du littoral installe de façon systématique leur propre signalétique comme nous l'avons vu plus haut, il peut arriver que la structure dont la gestion lui a été déléguée soit en déficit d'identification, et désire elle aussi disposer de sa propre signalétique.

« C'est énervant pour nous, car en fait c'est le conservatoire du littoral qui est identifié comme l'acteur de protection du littoral, alors que c'est juste le propriétaire. On entend "le Conservatoire ils ont fait des belles choses", ce n'est pas eux, c'est nous. Mais c'est de notre faute aussi, on n'a pas communiqué comme il fallait et puis le grand public, le Conservatoire du littoral c'est au niveau national le chardon c'est connu et nous on ne fait pas le poids comme le syndicat mixte de la pointe du Raz. On voudrait donc faire une charte signalétique pour avoir une identification du site parce qu'on souffre aussi d'un déficit d'identification. »

(Entretien chargée de mission syndicat mixte Gâvres-Quiberon 23/11/2009)

Il peut donc localement avoir un doublon d'éléments de communication qui répondent à des logiques d'acteurs qui cherchent à se positionner par rapport à d'autres structures en essayant d'avoir une visibilité plus importante auprès des populations locales et des visiteurs.

La mise en place de ces signaux répond également à une logique de valorisation et de communication. Effectivement, par la mise en place de visites guidées, d'expositions thématiques et de films comme c'est le cas à la maison de site de la pointe du Raz, les structures gestionnaires disposent d'une offre touristique plus diversifiée sur laquelle elles peuvent communiquer et valoriser. C'est particulièrement le cas pour les visites guidées qui font toujours l'objet d'articles dans la presse locale. Elles permettent également de générer quelques subsides pour la structure.

En définitive, les efforts produits par les acteurs de la protection des milieux naturels et de la valorisation du site convergent en ce qui concerne la médiation du patrimoine en direction des visiteurs. Mais pourtant de nombreux auteurs depuis les années 1970 mettent en garde devant l'excès d'information, allant jusqu'à des intervenants lors des rencontres du RGSF ainsi que des membres d'ICOMOS-France. Ils mettent en avant certains risques concernant la banalisation des sites.

4 - Le désenchantement du regard informé ?

La prolifération de panneaux réglementaires, de panneaux d'interprétation et de visites guidées interprétatives peut participer à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, mais peut également distraire, voire empêcher la rencontre avec l'esprit des lieux à travers ce qu'appelle Dufour et Hamel (2008) un « excès commémoratif ». Plusieurs auteurs qui ne sont pas circonscrits ni dans le temps, ni dans un courant de pensée partagent cette posture. Dès les années 1950, Freeman Tilden, pivot de la théorisation de l'interprétation du patrimoine mettait en garde contre les dangers de l'excès d'information de l'intérêt du visiteur (1977) à propos du patrimoine naturel⁹⁵. Depuis ce débat n'a cessé d'exister et continue encore d'alimenter la littérature scientifique et le contenu de colloques. Cependant, nous allons nous concentrer sur l'appareil doctrinal de la notion d'esprit des lieux de la politique Grands Sites, élaborée par ICOMOS et le RGSF, et qui contient certaines contradictions notables entre la théorisation et la mise en application.

Si Kenneth White, dans son intervention inaugurale du RGSF, est resté précautionneux pour ne pas définir l'esprit des lieux de manière trop précise, il le fut beaucoup moins lorsqu'il a évoqué un exemple d'aménagement de l'île Millau dans les Côtes-d'Armor, près de son lieu de résidence :

« Il y a quelques années afin de protéger [l'île Millau] de tout ce qui menace n'importe quel espace "vide" (exploitation financière, constructions aberrantes), le Conservatoire du littoral – une institution que j'approuve, que je respecte et que je salue – a acheté l'île et l'a aménagée. En fait un peu trop à mon goût, avec un excès de sentiers et un balisage [, une signalisation] superflu[s]. [...] Ce qui fut fait pour protéger et aménager le lieu a eu pour résultat de lui enlever tout ce qui constituait sa valeur à mes yeux et dans mon esprit. Je n'y vais plus et je ne suis pas le seul. Je dirais presque la même chose pour le rivage de la Caravelle à la Martinique, un autre lieu que j'ai beaucoup fréquenté et qui, si je ne me trompe, fait partie lui du projet Grands Sites. »

Ainsi, lors de son intervention, Kenneth White ne fait pas part de son opposition à l'aménagement et la mise en place d'éléments informatifs, mais met en garde sur la nécessité d'accorder une place réflexive à propos des conséquences des projets de réhabilitation sur l'expérience des lieux. De manière plus euphémisée, Thibault et Prats (2003), deux membres d'ICOMOS-France, hauts fonctionnaires de l'administration de l'Environnement et de l'Équipement et acteurs de la mise en place du dispositif Grands Sites, mettent en garde lors de l'assemblée générale de l'ICOMOS-international devant le risque de banalisation, de standardisation de la mise en place d'un discours, d'une communication univoque qui est « non seulement appauvrissant pour le visiteur, mais dangereux pour la conservation des lieux ». Ce qui transparait dans leur posture, c'est la nécessité de conserver la multiplicité des

⁹⁵ Ouvrage réalisé pour la Fédération des parcs nationaux américains.

regards possibles et d'éviter la focalisation de l'attention du visiteur, la présentation d'un récit partiel et partial.

De manière plus incisive, Dufour et Hamel (2008) évoquent lors d'une autre assemblée de l'ICOMOS-International le « danger de cacher ou de tuer l'esprit du lieu à force de "faire du bruit", à force de vouloir interpréter, expliquer, illuminer ». Ils appellent à laisser une plus grande place au silence des espaces ou espaces de silence, au sens propre et figuré, à éviter la profusion d'informations pour laisser la rencontre avec l'esprit des lieux, « la possibilité à l'imaginaire de s'activer et d'offrir à la personne l'occasion de découvrir une part d'elle-même ». Il y a derrière la réflexion autour de ce concept un élément sous-jacent, c'est de savoir si l'esprit des lieux est une rencontre d'un individu avec un site sans préjugé d'autre chose, ou est-ce que l'esprit des lieux nécessite, pour le ressentir, qu'un individu soit « informé » ? Mais dans ce cas-là, où s'arrêter dans cette information, car l'esprit des lieux n'est ni immuable, ni le même pour tous.

Les appels à la vigilance, voire les controverses qui résultent de cet excès d'information qui ont été, sont et seront probablement traités à l'avenir répondent aux processus de protection, de réhabilitation et de valorisation des espaces patrimoniaux, qui à l'invocation de l'esprit des lieux sont dans une certaine mesure en contradiction avec les préconisations que nous avons exposées ci-dessus.

III - La réhabilitation, facteur de dégradation patrimoniale ?

En marge des projets de réhabilitation, que pouvons-nous apprendre à propos des rapports aux patrimoines des acteurs participants au processus de réhabilitation ? Les décisions qui sont prises au sein du dispositif Grands Sites sont-elles concordantes avec les représentations et les pratiques que ces acteurs possèdent sur ces sites et plus largement sur des sites analogues aux promontoires littoraux que nous étudions, en termes de qualités paysagères et de résonance emblématique, culturelle et touristique. Bien évidemment, les opérations réalisées ne sont pas issues d'une doctrine commune, mais bien le résultat d'une concertation plus ou moins effective, d'un consensus sinon d'un compromis. Dès le début de ce travail de thèse, nous avons pris le parti de ne pas nous focaliser sur les appropriations des visiteurs du patrimoine, mais plutôt de nous concentrer sur les acteurs participants aux projets de réhabilitations, domaine suffisamment conséquent à analyser. Cependant, ces acteurs malgré leur regard « initié », voire « informé », sur ces objets patrimoniaux, demeurent ancrés dans une approche culturelle française et plus largement occidentale des grands sites naturels. Tous comme les publics découvrant ces sites, ils sont imprégnés en partie des valeurs paysagères et émotionnelles conférées à ces sites. À ce titre, les entretiens nous permettent d'obtenir une approche des rapports sensibles au patrimoine et que nous pouvons regrouper

sous le terme de valeurs culturelles ou d'expérience des lieux. Si les grilles d'entretien semi-directif n'ont pas été directement ciblées sur les notions de représentation individuelles des sites et d'esprit des lieux, mais davantage sur les processus de réhabilitation, certains éléments de discours apportent des éléments de réponse sur les divergences entre les rapports personnels des acteurs aux patrimoines et la réhabilitation.

1 - L'intensité de la fréquentation : un facteur amenuisant la qualité de l'expérience du lieu

La fréquentation des sites est le point focal sur lequel la problématique d'aménagement s'organise, car elle est identifiée comme le facteur essentiel de la dégradation écologique des promontoires littoraux. Elle a été traitée sur nos terrains d'étude, nous l'avons vu, dans l'optique de pouvoir minimiser les impacts qu'elle produit sur les milieux naturels, par la canalisation des visiteurs en particulier, tout en conservant l'intensité de cette fréquentation, voire à l'augmenter⁹⁶. Pourtant, à la fin des années 1990, lors de l'élaboration d'une doctrine commune aux Grands Sites par l'administration de l'Environnement, ICOMOS-France et les personnes qui seront en charge du futur RGSF, la fréquentation intense ou surfréquentation d'un site est considérée comme un facteur de disparition de la « valeur patrimoniale, culturelle et éducative des lieux » (Vourc'h, 1999), une atteinte à la qualité de visite. Toute une réflexion autour de la notion de « capacité d'accueil » a été menée pendant cette décennie pour élaborer une méthodologie permettant de définir un seuil maximal de fréquentation « comme niveau maximal d'activité humaine qu'un site peut accueillir sans que la qualité de la visite se dégrade » (Bouché⁹⁷, 2005). Ken Chamberlain est un des principaux instigateurs de cette réflexion en ce qui concerne les sites du Patrimoine mondial et leur fréquentation (1997). Invité à communiquer au colloque relatif à l'« accueil, aménagement et gestion dans les grands sites » (ICOMOS-France, 2000), il appelle les structures gestionnaires à gérer la pression touristique afin de ne pas « perdre la beauté et l'esprit d'un lieu, l'émotion singulière que procure un lieu », sans pour autant sacrifier les bénéfices dérivés du tourisme. Il insiste en particulier sur le fait de mettre au point des outils permettant de statuer sur le caractère surfréquenté ou non des sites, permettant aux gestionnaires d'organiser les sites en conséquence (figure 100). À l'instar de la notion d'esprit des lieux, celle de seuil de surfréquentation sera discutée dans l'année 1999, année précédant la mise en place du RGSF.

⁹⁶ Cette volonté d'attirer plus de monde est principalement portée par les décideurs locaux, mais dans la plupart des cas énoncée à demi-mot.

⁹⁷ Nancy Bouché est ancienne Inspecteur général de l'Équipement et ancienne secrétaire général de la section française de l'ICOMOS



Sur nos terrains d'étude, la problématique de capacité d'accueil ne fut pas l'objet d'une franche adhésion de la part des décideurs locaux. Ils demeurent globalement favorables à un accueil équivalent de visiteurs, voire supérieur. Un d'entre eux nous a d'ailleurs exprimé sa désapprobation quant à ce type de démarche :

« La question de fréquentation, moi je n'ai jamais accroché sur ce thème-là. Je le trouve même assez idiot pour tout dire. Alors je sais qu'ICOMOS, ils avaient fait une assemblée générale uniquement sur ça. Ils parlaient de l'île de Pâques, etc. J'avais trouvé cela parfaitement abscons et de, je n'ose pas dire, de nul intérêt. Il y a peut-être des gens très intelligents qui savaient peut-être quel était le niveau de fréquentation acceptable, moi j'étais pas assez intelligent pour ça. Pour moi, il y avait un seul principe, c'était d'accueillir dans de bonnes conditions à tout point de vue, ceux qui voulaient venir voir la pointe du Raz, point final. »

(Entretien, 08/03/2010)

Ainsi, il n'établit aucun lien entre la fréquentation et la qualité de la visite. Pourtant, cela voudrait-il dire que pour ce décideur local il n'existe pas de lien entre l'expérience du lieu et l'intensité de la fréquentation ? À la suite des propos tenus ci-dessus, il nous a fait part de la pratique d'un lieu qui l'a le plus marqué, celui du Mont-Beuvray en marge du Grand Site de France de Bibracte :

« Le Mont-Beuvray est un endroit assez incroyable, c'est là qu'était, enfin à Bibracte, la plus grande ville gauloise, et le mont Beuvray alors c'est quelque chose de fantastique. Vous avez le bassin de la Loire d'un côté, le bassin du Rhône de l'autre, et le bassin de la Seine de l'autre. Ça, c'est un point fantastique. C'est un endroit en France, il n'y en a pas deux. Avec mon épouse, on se baladait un matin, on était tout seul, je me tournais d'un côté du plateau là, je voyais ce qu'était mon secteur le bassin de la Loire. Et puis juste un peu plus loin c'était le bassin de la Seine, et on se tournait l'autre côté, alors l'ex-ville gauloise de Bibracte. Et il y aurait tout à recréer là pour donner de l'envie, aux gens, de mieux connaître leur pays, enfin ce qui est important dans ce pays. Franchement hein, il est rare que j'aie éprouvé une sensation comme là-haut sur le mont Beuvray. »

(Entretien, 08/03/2010)

Nous constatons chez lui la franche émotion suscitée à l'évocation de ce souvenir, où se sont mêlés la morphologie du site, les connaissances hydrographiques à propos des bassins versants pour cette personne qui est un ancien agronome et le fait de se retrouver seul avec épouse. Il s'est construit sa propre relation au site, son propre esprit des lieux. À ce titre, nous lui avons demandé si son émotion ressentie aurait été de la même teneur s'il avait été entouré de 300 personnes, il nous répondit :

« Possible que ce ne fut pas pareil, mais de toute manière non la plupart des touristes se seraient arrêtés en amont, car il faut monter sur le plateau de Bibracte. Ou alors on y va hors-saison pour avoir l'espace quand même de relative solitude, je ne sais pas, pour bien ressentir les choses. Vous avez raison il valait mieux être tout seul, quelques-uns même ça aurait été... et encore... »

(Entretien, 08/03/2010)

Nous observons dans le discours une évidente contradiction entre la posture adoptée en tant que décideur d'une structure de site et celle de visiteur de site qui recherche la confidentialité, l'expérience intime du lieu, dans une sphère privée. Ce type de positionnement d'acteur, qui en connaissance de l'intense fréquentation estivale évite la fréquentation des sites, n'est pas isolé. Nous l'avons rencontré à plusieurs reprises dans les entretiens que nous avons pu réaliser.

« Des sites comme la pointe du Raz, Fréhel, etc., moi j'ai passé toutes mes vacances pas très loin. C'était des lieux où il ne nous serait jamais venu à l'idée d'y aller quand il fait beau temps quoi, où il y a le maximum de fréquentation. »

(Entretien 16/02/2010)

« Je retourne chaque automne à la pointe du Raz pour faire des photos pour suivre l'évolution de la recolonisation végétale. Je n'y vais jamais l'été, il y a trop de monde. Il ne faut pas venir en pleine saison de toute façon pour apprécier le site, les gens devraient réfléchir un peu. »

(Entretien, 31/05/2011)

Nous observons cette recherche de l'intime, en dehors de périodes de grande fréquentation, qui semble alors aux yeux de ces personnes revêtir un intérêt non négligeable dans la pratique de ces sites. Plus largement, la problématique d'une fréquentation de 500 000 ou un million de personnes par an sur un site est évoquée comme problématique par certains acteurs qui ne sont pas directement impliqués dans la structure de gestion du site, même si les aménagements de contingentement des visiteurs permettent une protection efficace des milieux naturels :

« Si on veut que la pointe du Raz vive, il faut que, il ne faut pas qu'il y ait trop de monde, et puis il faut que les gens profitent de la pointe du Raz, qu'ils ne fassent pas que l'aller-retour, qu'ils circulent, parce que la pointe du Raz c'est un endroit un peu magique. »

(Entretien architecte d'un CAUE 30/11/2011)

« En arrivant au cap Fréhel, en arrivant au puy Mary, cirque de Gavarnie, pointe du Raz, on a une émotion esthétique. L'objectif n'est pas d'augmenter la fréquentation d'un site qui souffre déjà d'une fréquentation et pour lequel on a déjà à l'évidence des problèmes de gestion du flux. Quand je prenais le TGV à Paris-Montparnasse, je voyais sur tous les sièges du TGV, il y avait un dépliant pour inviter les gens à aller à la pointe du Raz. »

(Entretien ancien secrétaire général de la SEPNB 21/04/2011)

Par contre, en ce qui concerne les praticiens des structures gestionnaires des sites et en charge de l'aménagement, la relation entre la fréquentation intense et la qualité de l'expérience du lieu n'a jamais été évoquée dans les entretiens réalisés. Pour ces acteurs, la fréquentation quelle qu'elle soit, n'est plus problématique dès lors qu'elle est maîtrisée et gérée. Nous pouvons à ce titre émettre l'hypothèse qu'en tant que personnes relais des élus locaux des syndicats mixtes, ils ne peuvent s'inscrire dans une posture désavouant celle de leurs responsables politiques.

Mais au-delà de cet élément, la surfréquentation peut revêtir pour un gestionnaire une composante propre de l'identité d'un Grand Site, un critère indispensable de l'appartenance de cette typologie et de l'obtention du label :

« Il y a un site labellisé qui me gêne parce que la condition de surfréquentation ils ne l'ont pas, c'est Bibracte. Donc c'est facile d'être un Grand Site si on n'est pas surfréquenté, à gérer ce n'est pas compliqué. Ils sont labellisés Grand Site de France alors qu'eux leur problème c'est de faire venir du monde. La problématique est la même pour l'Abbaye de Beauport. »

(Directeur de syndicat mixte en charge de l'aménagement, entretien 23/11/2009)

Nous constatons qu'au sein de la politique Grands Sites et particulièrement de la part du RGSF et des structures gestionnaires des sites, il s'est opéré une certaine reformulation de la problématique relative à la fréquentation touristique. Considérées à l'origine comme néfaste pour l'intégrité des lieux, les réflexions autour de la fréquentation se sont dans un premier temps dirigées vers la recherche d'une limitation de celle-ci, voire de sa diminution. Avec l'arrivée de solutions permettant de la contenir, de limiter les impacts sur la dégradation écologique des sites et face à une certaine résistance des élus locaux à l'envisager, la fréquentation ne se problématise plus en terme de contrôle, mais sous l'angle de la mise en place de solutions techniques et logistiques pour l'accueillir. Pourtant, en 1999, Voure'h mettait en garde contre les risques de dégradation paysagère par « les équipements d'accueil qui ne font que “suivre” une demande croissante et solutionner des engorgements ponctuels, induisent la plupart du temps “des paysages de partout et de nulle part” ». Nous avons vu combien la mise en place de cheminements a suivi un processus de reproductibilité sur nos terrains d'études, qui au sein de la typologie des falaises littorales tend à s'uniformiser.

2 - L'aménagement des lieux et les éléments discursifs évoquant certains excès

Aborder les aspects des représentations des acteurs à propos des aménagements est un exercice qui nécessite de pointer les éléments de l'entretien qui ne se focalisent pas sur les aspects concrets de la réhabilitation pour identifier les éléments du rapport au patrimoine, à l'expérience du lieu. La première chose que nous pouvons constater, c'est la certaine difficulté pour les membres – praticiens ou élus – des syndicats mixtes gestionnaires et en charge des aménagements des sites d'énoncer une approche critique sur les réhabilitations réalisées ou en cours de réalisation. Deux hypothèses peuvent alimenter notre réflexion pour fournir une interprétation :

- il est envisageable qu'ils ne possèdent de recul nécessaire pour adopter une posture critique
- il est également possible qu'un avis nuancé à propos des partis d'aménagement réalisés revienne pour ces acteurs à formuler un avis critique sur la structure dont ils sont membres, élus ou employés.

Car s'il leur est difficile d'explicitier les aspects de la réhabilitation qui ne leur satisfont pas, il est en revanche plus facile de le réaliser pour ce qui a été fait sur d'autres sites voisins. Nous avons signalé en amont combien l'aménagement des sites contribue à un paysagement important de ces derniers. Pour l'OGS de la pointe du Raz, qui date d'une vingtaine d'années, certains acteurs de l'opération font part de leur impression *a posteriori* d'un certain excès d'aménagement du site. Tout se passe « comme si » il y avait prescription pour les opérations qui apparaissent aux yeux des acteurs comme lointains puisque depuis cette OGS, ils se sont occupés de nombreux autres projets. Ainsi, un premier élément récurrent dans les entretiens fait état du regret d'un paysagement trop prononcé du site, le rendant trop propre et pas assez sauvage.

« Pour moi la pointe du Raz c'était la, la technique qu'utilise les Anglais du "honey pot" c'est-à-dire du pot de miel, où l'on concentre beaucoup de gens et on les fait venir, ce qui permet de libérer d'autres sites. En fait a posteriori je me dis que c'est une fausse, ce n'est pas une bonne solution parce qu'on a beaucoup de gens qui viennent à la pointe du Raz, qui ne viennent plus ou qui n'y sont plus allés en tout cas après, parce que c'était trop léché. Pour reprendre une expression d'un directeur adjoint du Conservatoire, "c'est devenu du Figaro Madame", c'est-à-dire que c'était trop propre. »

(Entretien 19/04/2011)

Cependant, nous devons rappeler que les aménagements réalisés sur les autres sites, nous l'avons vu, tendent vers le même type de paysagement et que ce qui a été réalisé à la pointe du Raz, hormis le déplacement de la cité commerciale qui n'est pas en jeu sur la côte sauvage de Quiberon ou au cap Fréhel. Les principes d'aménagement des promontoires littoraux que nous étudions n'ont donc pas fondamentalement changés.

Certains acteurs tiennent pour explication le fait de l'appropriation par les élus locaux de la problématique de réhabilitation. Partant du principe qu'à l'origine ils perçoivent peu la dégradation du milieu naturel, ces élus ne saisissent pas complètement les enjeux de ce type d'opération et transposent les principes d'aménagement des espaces publics dont ils ont la charge sur l'aménagement des espaces naturels.

« C'est le problème des élus qui n'ont pas forcément les cultures et qui ne cherchent pas forcément à en acquérir, donc ils s'accommodent très bien d'un espace dégradé parce qu'il ne le voit pas non plus, mais le jour on leur met le nez sur l'espace et que l'on commence à leur parler, leur dire que la nature y est, alors après s'ils accrochent ils partent dans leur volonté d'aménager et là faut que ce soit nickel quoi, comme l'aménagement autour de la place de la mairie, faut que soit nickel. »

(Entretien 21/04/2011)

Ce positionnement de certains élus, nous l'avons observé à travers les entretiens semi-directifs réalisés. Pour l'exemple, nous pouvons évoquer l'aménagement d'une pointe rocheuse ne se situant pas dans le périmètre Grand Site à proprement parlé, mais en proximité. Ce site en bordure du bourg est apprécié pour la promenade. L'érosion naturelle de la frange côtière sinon à fermer son accès, à le rendre un peu moins aisé et confortable. Allant à l'encontre de la loi du Littoral et de l'avis du Conservatoire du littoral, l'équipe municipale a fait le choix d'enrocher l'entrée du site pour conserver toutes ses qualités récréatives.

« Je suis intervenu par exemple sur la pointe, car ça partait. Les promeneurs n'y allaient plus avoir accès. Et donc j'avais signalé ça au Grand Site, signalé ça au Conservatoire. Je leur ai dit je vais donc mettre des cailloux, je vais enrocher le coin là, que l'on puisse conserver cela. Il me dit vous n'avez pas le droit de le faire, et bien je le ferai quand même. Et donc on a enroché et puis c'est très bien, et puis ça part à nouveau parce qu'on ne fait plus. »

(Entretien maire de Quiberon, ancien président du syndicat mixte en charge de l'aménagement de la côte sauvage, 27/06/2011)

Cependant, nous ne pouvons imputer aux élus locaux seuls cette propension à l'aménagement que certains acteurs peuvent considérer comme outrancière. En donnant la priorité à la mise en protection des milieux naturels se traduisant sur le terrain par la canalisation des publics, cette focalisation peut se traduire par un manque de recul par rapport à la considération globale du projet, et en particulier sur les notions de qualités de découverte, d'intégration paysagère à court, moyen et long terme.

En effet, cette focalisation sur la restauration des caractéristiques écologiques du site ne laisse que peu de possibilités dans les choix des acteurs à propos de ce qu'ils veulent offrir aux publics. Il exclut les questionnements d'envisager l'alternative de laisser la déambulation des publics sur l'ensemble du site puisqu'après tout, ces derniers ne se représentent pas un espace dénudé comme dégradé et possède une grande satisfaction à les pratiquer. Un

responsable du pôle espaces naturels d'un Conseil général déclare à ce titre que « *ce n'est pas extrêmement choquant que l'extrême pointe soit enrochée, ce n'est pas gênant du tout* ».

Si les pelouses et landes littorales sont des espaces d'intérêt communautaires, l'extrême pointe du cap Fréhel par exemple, élément majeur et principal de la visite du lieu, ne représente qu'un à deux pour cent des 400 hectares de landes recouvrant le site et ses abords. D'ailleurs lors d'une réunion d'expertise afin d'évaluer les conséquences du départ de la route du Rhum sur la végétation ayant amené plus de 20 000 personnes sur le cap Fréhel, un écologue spécialiste des landes en visite sur l'extrême pointe a déclaré « *nous ne sommes pas sur un site naturel ici, mais un site anthropisé, complètement anthropisé* ». Sa conception d'un espace naturel est un espace où l'influence de l'homme est minimale, mais ce qu'il entend par sa déclaration et qu'il a étayé, c'est que l'on ne peut concevoir l'aménagement et la gestion d'un site accueillant plusieurs centaines de milliers de personnes par an comme un site fréquenté par quelques centaines de personnes, et qu'il ne faudrait peut-être pas considérer ces deux types d'espaces comme équivalents. Ce type de discussions existe entre universitaires, gestionnaires et représentants d'institutions à vocation de protection environnementale, mais n'est pas communiqué à la sphère politique. Nous avons pu observer à plusieurs reprises des discussions relatives à la faible relation entre certains types de fréquentation et la dégradation des milieux naturels. Il s'opère une rétention d'informations lorsque certaines pratiques jugées inadéquates par le collège d'experts, mais pourtant faiblement impactantes sur le milieu naturel sont constatées :

« - ça il ne faut pas trop le dire ça ! [Que cet impact anthropique important, mais éphémère n'a que peu d'influence sur la restauration des milieux naturels]

- non il ne faut pas trop le dire, mais ici il faut une démarche objective, après à la sortie, ce sera du domaine de la communication. »

Nous constatons une sorte « d'autocensure » des cercles d'expertises ou du moins la non-divulgateion de certains éléments qui pourraient aller à l'encontre des cadres normatifs d'aménagements des espaces naturels comme la canalisation du public, à l'encontre de leurs cultures professionnelles.

Rares sont les remarques à propos des aménagements réalisés et leurs incidences supposées sur l'expérience du lieu ou sur les perspectives paysagères. Les projets de réhabilitation ayant donné la priorité à la protection des milieux naturels, les entraves aux qualités paysagères et celles à la découverte des sites sont alors envisagés comme des dommages collatéraux d'une part nécessaires et d'autres parts secondaires et moins importantes que la restauration des écosystèmes. Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la canalisation accrue du public par des aménagements visuellement imposants comme les ganivelles peut être perçue comme un désagrément effectif, mais indispensable.

« Le jour où l'on a fait les aménagements, je m'en souviens [qu'un écologue de la restauration] la première fois où il est arrivé il m'a dit "même moi je trouve que c'est du couloir à bœufs". »

(Directeur de syndicat mixte en charge de l'aménagement, entretien 23/11/2009)

Une autre illustration est le choix d'avoir recouvert certains cheminements d'un dallage en pierre, qui rétrospectivement contraste fortement avec les espaces soustraits au piétinement une fois la végétation reconstituée.

« Avec le recul maintenant on peut se demander si le dallage était un bon choix puisque de part et d'autre ça commence à se revégétaliser depuis le temps et que l'aspect minéral n'est plus là, donc tout ce qui reste de minéral en fait maintenant c'est le sentier. C'est le principe de ceux qui démarrent qui font éventuellement des conneries, que là on n'aurait éventuellement pas dû mettre du dallage. »

Si ces points sont évoqués, ils ne sont pas néanmoins considérés comme des problèmes à proprement parler, mais plutôt comme de petites erreurs notables qui ne sont pas nécessairement à corriger.

3 - La destruction de l'hôtel de l'Iroise : au croisement des sensibilités et de la doctrine de réhabilitation

« L'affaire » de l'hôtel de l'Iroise fut un épisode retentissant de l'OGS de la pointe du Raz. Contrairement au relatif consensus qui s'est formé autour de la question du déplacement de la cité commerciale et du parking attenant, ce petit hôtel de quelques chambres construit au début des années 1950, 600 mètres en retrait du sémaphore, va être au cœur d'un débat auquel les médias nationaux et internationaux – journaux, radios et chaînes de télévision – vont prendre part (figure 101). Cet épisode illustre la complexité du processus de réhabilitation qui ne peut se résumer à une simple naturalisation des lieux.



Figure 101 : Localisation et photo de l'hôtel de l'Iroise

Suivant la doctrine de naturalisation de site qui accompagne la démarche Grands Sites, le principe du parti d'aménagement retenu en 1992 dans le cadre de l'OGS est d'éliminer toutes les constructions hormis le sémaphore jusqu'à la nouvelle cité commerciale. En filigrane, c'est la cité commerciale existante qui est visée, mais cela concerne aussi cet hôtel.

« C'était un dossier global Grand Site. Or dans la solution finale, ce qui était préconisé c'était qu'aucun bâti ne doit subsister après le parking et la porte d'entrée du site. Donc l'hôtel de l'Iroise devait déménager. »

(Entretien responsable service Espaces Naturels du Conseil général 29, 27/04/2011)

Mais contrairement à l'élimination des bâtiments commerciaux de l'extrême pointe, qui rapidement a fait l'objet d'un compromis au sein des différents acteurs de l'opération, l'hôtel est un objet qui va être largement discuté, et ce jusqu'à sa destruction en janvier 1997. Ce modeste hôtel de dix chambres ne symbolise pourtant pas ce tourisme « destructeur », et l'égard porté sur lui est souvent empreint d'affection. Le maire de Plogoff relate la venue du ministre de l'Environnement, Brice Lalonde, pour affirmer le soutien de l'État dans la conduite de l'OGS et donc pour la destruction de l'hôtel :

« Quand Lalonde est venu, dans la voiture il me disait "ha je me rappelle j'étais venu ici tout jeune, il y avait un hôtel formidable, et on voyait la mer juste à côté" (rires), c'était l'hôtel de l'Iroise. »

(Entretien ancien maire de Plogoff, 19/04/2011)

Lors de l'annonce du projet d'OGS à la pointe du Raz, les médias régionaux et nationaux accueillent très favorablement cette démarche qui compte « Sauver la pointe du Raz du naufrage touristique »⁹⁸. Tous célèbrent une opération destinée à « reverdir », « rendre à la nature » ou offrir un « lifting nature » au site. Mais lorsqu'ils vont s'intéresser aux détails du projet, l'hôtel de l'Iroise et sa tenancière, Marie Le Coz, vont être l'objet de nombreuses attentions et de prises de position en leur faveur.

Le premier élément remarquable est certainement l'opération du magazine *Le point*, qui lors de la sortie d'un numéro évoquant l'OGS, accompagné d'un pin's « sauvez la pointe du Raz » (figure 102), décide de reverser 1 franc au Conservatoire du littoral pour chaque exemplaire vendu afin de le soutenir financièrement dans la réhabilitation :

« Le journal Le Point avait voulu nous aider. Alors, il y avait une belle photo de l'hôtel à la pointe du Raz, c'était l'hôtel avec des draps séchant sur la lande quoi, voilà, et donc ça attirait les gens disaient "c'est joli magnifique, et comment ? On va détruire cet hôtel ?" »

(Entretien ancien maire de Plogoff, 19/04/2011)

⁹⁸ Titre du quotidien *Le Monde*, le 4 février 1992.



Figure 102 : Cliché (à droite) du pin's produit lors de l'opération « sauvez la pointe du Raz » et photographie (à gauche) ayant servi pour la couverture du journal « Le Point », avec au premier plan les draps séchant sur la lande.

Ainsi, une relative contraction s'instaure dans la volonté de soutenir une opération dont l'emblème choisi pour illustrer leur démarche doit-elle même être détruite. Mais de nombreux autres médias vont prendre fait et cause pour l'hôtelière, qui constitue un très bel objet journalistique d'une Bretonne de 75 ans se battant contre l'État :

« C'était une vraie vedette quoi, puis elle a embarqué alors tous les médias nationaux là c'était terrible. Il y avait des articles dans Le Monde, Libé, Europe1 et RTL les télés étaient à l'affût, ils rôdaient dans les coins. »

(Entretien ancien président du Syndicat mixte, 08/03/2010)

« Avec l'hôtel de l'Iroise, pour les médias c'était un beau sujet. »

(Entretien ancien maire de Plogoff, 19/04/2011)

Des articles, des reportages qui seront diffusés dans les journaux télévisés, un court-métrage « L'hôtel » du réalisateur allemand Mark-Steffen Göwecke, militent pour que cet hôtel puisse être maintenu sur le site, tandis que d'autres journalistes sur les mêmes médias écrivent d'autres articles se félicitant de la future naturalisation du site.

Le positionnement des acteurs

Au sein du Conservatoire du littoral comme celui du comité de pilotage ont eu lieu des discussions autour de la question « Faut-il ou non détruire l'hôtel de l'Iroise ? »⁹⁹, mais la peur de voir échouer l'opération a favorisé la prise de position en faveur de sa destruction :

« Mais cet hôtel, j'aimais bien la patronne, la propriétaire, mais si on ne l'avait pas fait, les commerçants n'auraient jamais voulu ô grand jamais que leurs commerces soient déplacés. »

(Entretien ancien maire de Plogoff, 19/04/2011)

⁹⁹ Entretien avec la personne de la DDE 29 détachée auprès du syndicat mixte, 01/06/2011

« Certains commerçants ont dit : “c’est scandaleux, il n’y a pas de raison qu’elle échappe à l’opération et donc il faut que l’hôtel soit détruit comme tous les autres”. La destruction de l’hôtel de l’Iroise, qui a été très débattue y compris en interne au Conservatoire, mais une fois que le pas était fait, non seulement il fallait qu’on aille jusqu’au bout, mais en plus, ça légitimait l’opération, ça crédibilisait l’opération. »

(Entretien Conservatoire du littoral 19/04/2011)

L’argumentaire mobilisé pour justifier son déplacement est beaucoup plus lié au fait qu’il était nécessaire au bon déroulement du recul de la cité commerciale que par son incongruité propre sur le site. Lors de sa destruction, le maire de Plogoff fait état de son « attachement sentimental » à l’hôtel au quotidien *L’Humanité* du 6 janvier 1997, tout en se félicitant du fait « de voir reculer le béton ».

Paradoxalement, des membres de la SEPNB ayant participé à l’OGS, soit dans les expérimentations de restauration écologique, soit dans le comité de pilotage, et qui se sont farouchement opposés à la reconstruction de la cité commerciale sur un espace naturel et aussi près de la pointe, regrettent la disparition de l’hôtel de l’Iroise. Ils déplorent notamment que l’OGS n’ait pas procédé à la destruction des hôtels situés à proximité du site, dans la baie des Trépassés, deux hôtels beaucoup plus imposants :

« L’hôtel de l’Iroise, je ne sais pas pourquoi ils ont pris celui-là, je trouve qu’en termes de site, celui de la baie des Trépassés c’est bien pire. L’autre c’était un petit truc en haut après tout il y avait le sémaphore, c’était un réplique du sémaphore. Il y avait quand même les draps de la vieille qui séchaient sur la lande, c’était poilant. Mais justement, elle était peut-être plus facile à démolir que les gros hôtels. »

(Entretien 31/05/2011)

« Il y avait aussi le problème de l’Iroise, sur lequel le Conservatoire focalisait, c’est très gentil d’avoir enlevé cet hôtel, mais ce n’était pas forcément complètement utile. S’il fallait ôter toutes les maisons de ce type-là, sur le littoral, le Conservatoire aurait du boulot. Pourquoi avoir enlevé l’hôtel de l’Iroise et pas l’hôtel de la baie des Trépassés ? C’était plus facile de se débarrasser de la petite mémé de l’hôtel de l’Iroise que de l’entreprise plus dynamique qu’était l’hôtel de la baie des Trépassés et il n’y en a pas un qui était plus justifiable que l’autre. »

(Entretien 21/04/2011)

Cette affaire de l’hôtel de l’Iroise a occasionné quelques tensions dans le déroulement de la réhabilitation du site. Elle a surtout au niveau des positionnements des acteurs de l’OGS fait éclater les clivages qui opposent ceux qui sont favorables à la naturalisation du site à ceux qui veulent conserver le bon déroulement de l’activité touristique. L’image de cet hôtel brouille les pistes puisqu’il constitue une petite activité, à capacité limitée, en dehors l’activité économique générée par l’intense fréquentation. En regard des discours des acteurs de la réhabilitation portés à propos de l’hôtel de l’Iroise et de sa propriétaire, nous pouvons supposer que pour certains d’entre eux, la présence de cette petite activité hôtelière constitue

un élément singulier, typique, participant à l'esprit du lieu. Malgré l'attachement porté par de nombreux acteurs ayant participé à la réhabilitation, sa destruction fut réalisée non pas au titre de son inadéquation avec le site, mais davantage comme obstacle potentiel à la non-réalisation du déplacement de la cité commerciale. « L'hôtel de l'Iroise tout le monde le regrette maintenant » nous a déclaré la directrice du RGSF, un « tout le monde » qui ne concerne seulement ceux qui s'en souviennent encore.

Nous pouvons constater combien la destruction de l'hôtel de l'Iroise a été intégrée dans une problématique de projet plutôt que dans une réflexion patrimoniale. Malgré la divergence des positionnements à son égard pendant et après le déroulement de l'opération, la supposition que la faisabilité ou non du projet repose sur sa destruction a éliminé *de facto* le questionnement de sa patrimonialité. Cependant, un certain nombre d'entretiens réalisés, et ce 15 ans après sa destruction, laisse à penser que l'hôtel de l'Iroise était pour ces personnes un élément du patrimoine, tout comme peuvent l'être d'autres bâtiments protégés ou en voie de l'être sur le littoral breton¹⁰⁰.

4 - Le projet lisse les sensibilités

L'affaire de l'hôtel de l'Iroise révèle la complexité de la réhabilitation patrimoniale des promontoires littoraux emblématiques et qu'elle ne peut se réduire à la naturalisation de l'aménagement. Les postures des acteurs peuvent se révéler au moment des processus de réhabilitation comme *a posteriori* relativement divergentes. Parce que le questionnement autour de la destruction de l'hôtel de l'Iroise revêt un caractère moins « évident », moins partagé, cet épisode revient à interroger la problématisation de la naturalisation de l'aménagement des promontoires littoraux. Pourquoi, en dépit de la faible capacité de cet hôtel – il accueillait au final seulement quelques centaines, voire quelques milliers de personnes chaque année –, sa destruction a tout de même été ordonnée, alors que ce sur ce point les positionnements divergeaient particulièrement ? Il semble par l'inertie créée par un processus de projet fait apparaître un effet de lissage des dissensions relatives au projet de réhabilitation. Devant l'orthodoxie promulguée d'une part par la doctrine Grands Sites, d'autre part par l'institution propriétaire du site – le Conservatoire du littoral – ayant un poids décisionnel important, la démolition du bâtiment s'est imposée. La décision relative à son élimination s'est justifiée non pas par le questionnement « la l'hôtel fait-il parti ou non du patrimoine ? », mais par sa potentialité à bloquer le projet de réhabilitation tout entier en cas de son maintien. C'est en rapport de cela que le choix s'est fixé. Les orientations générales déterminées par le projet de réhabilitation ont amenuisé les réflexions à propos de la composante patrimoniale de cet hôtel et lissent les divergences.

¹⁰⁰ Par exemple, la maison de l'île Tristan à Douarnenez, la maison rose de Bellevue à Séné, la maison du gardien de parc de l'îlot de Nichtarguer à Belz

5 - Le paysagement du site, une rupture du rapport au sauvage ?

L'aménagement des sentiers et la canalisation de la fréquentation confèrent une certaine rupture en rapport de la sauvagerie du site énoncée par les publics lors des études de fréquentation (confère chapitre 5), transforment en quelque sorte un espace sauvage en espace naturel. Dès 1999, lors d'un colloque organisé par ICOMOS-France intitulé « Accueil, aménagement et gestion dans les Grands Sites », Azédine Beschouch¹⁰¹, alors chargé de mission auprès du sous-directeur général pour la culture à l'UNESCO, énonce certaines mises en garde préalable à l'aménagement des sites, qui doivent être effectués avec ménagement. S'appuyant sur l'exemple d'un site archéologique situé à quarante kilomètres de Pékin où des restes datant de 500 000 ans du Sinanthrope, l'homme de Pékin, ont été retrouvés, il fait le constat que les aménagements réalisés ont « tué » le site :

« Je vous résume un rapport qui a été fait où l'essentiel de ce que nous appelons site du patrimoine mondial, sa signification, c'est-à-dire cette référence à l'histoire de l'humanité, a été perdue de vue. Ce qui est le plus important ? Le musée de site, l'espace d'accueil, le parking et les cheminements, très exactement comme si on était dans un parc. [...] Le site principal, celui pour lequel les gens font le voyage, est marginalisé physiquement, géographiquement, topographiquement marginalisé dans un parc. » (Beschouch, 2000)

Cette posture n'aurait pas, à notre sens, autant de poids si elle avait été adoptée par une personne hétérodoxe vis-à-vis de la démarche UNESCO et ICOMOS, tel Henri-Pierre Jeudy qui s'inscrit en opposition avec la « machinerie patrimoniale » (Jeudy, 2001) que ces organisations réalisent à propos du patrimoine mondial. Cependant, il s'agit ici du positionnement d'une personne qui s'est rendue sur le site et qui a établi un rapport d'expertise en tant que responsable de l'UNESCO, et prend conséquemment un tout autre sens. Ce rapport entre l'aménagement d'un site et sa signification fait directement écho à celui présent sur nos terrains d'étude.

Les publics ne viennent pas principalement sur les promontoires littoraux que nous avons étudiés pour découvrir la faune, la flore et les milieux naturels. Ils viennent préférentiellement pour se confronter à l'altérité paysagère, aux représentations individuelles et collectives du lieu qu'ils se sont forgées à travers lesquelles la pratique constitue quelque part l'accomplissement d'un processus d'appropriation des lieux. Car en effet pratiques et représentations sociales liées à l'espace « ne sont pas dissociées, mais interfèrent dans un dialogue perpétuel : elles s'inter-construisent » (Blot, 2005). L'appropriation se nourrit de cette interaction qui est pour Marion Amalric (2005) « la manifestation de l'impact des représentations et des pratiques sur l'espace ». L'impact de l'aménagement des cheminements sur nos terrains d'études ne constituerait-il pas un facteur de changement des appropriations des lieux par les publics ?

¹⁰¹ Ancien président du Comité du patrimoine mondial

En effet malgré le fait que dans les éléments de communication des gestionnaires et du RGSF, les références à la littérature sont encore effectives pour rappeler la filiation de la renommée du site avec la littérature de voyage du 19^e siècle, l'aménagement des sites portant le double objectif de protéger les milieux naturels et d'améliorer le confort et l'accueil des publics rend la visite des lieux très encadrée et contrainte. Certains acteurs indirectement impliqués dans les processus de réhabilitation dénoncent cet excès de paysagement. Un représentant de la SEPNB, qui est plutôt hostile à la mise en place d'infrastructures importantes pour le tourisme et qui préférerait une moins grande visibilité des installations nous parle « d'autoroute à piétons » pour évoquer les cheminements réalisés à la pointe du Raz. Par ailleurs, un membre du CAUE¹⁰² des Côtes-d'Armor, qui fait partie du comité de pilotage mis en place pour la réhabilitation du Cap Fréhel, évoque le projet qui tend à se dessiner :

« Ils sont en train de faire le projet des aménagements alors là ça commence déjà à louper. Ils ont pris un bureau d'étude qui travaille pas mal, mais qui est dans une logique, c'est ce qu'on lui demande, c'est un aménagement touristique et une logique paysagiste très artificialisée. »

(Entretien architecte CAUE 30/11/2011)

Les praticiens des structures gestionnaires, dans la réflexivité qu'ils peuvent avoir sur les aménagements réalisés sur leur propre site, ne sont pas critiques dans les entretiens que nous avons réalisés, ce qui revêt un caractère tout à fait légitime puisqu'ils s'expriment au nom de la structure. Comment alors se saisir du positionnement de ces acteurs par rapport à l'uniformisation des aménagements et des pratiques sur les promontoires littoraux emblématiques ? Il s'avère que c'est par le jugement d'opérations similaires sur d'autres falaises littorales qu'il devient possible d'obtenir des éléments relatifs à leur positionnement. Par exemple, voici les propos relatifs à l'aménagement de deux sites littoraux tenus par le directeur du syndicat mixte en charge de la gestion et de l'aménagement du cap Fréhel :

« Sur les caps Blanc-Nez et Gris-Nez, il y a eu quand même des travaux d'aménagement très particuliers parce qu'en réalité, on est plus près du parc périurbain, que dans un espace naturel comme c'est fait aujourd'hui. C'est de la ballade périurbaine. À la pointe du Raz, c'est un peu pareil, mais je ne juge pas. »

Ici, il s'établit un paradoxe notable par le fait que cet acteur regrette le paysagement analogue au parc paysager alors que le projet de réhabilitation du cap Fréhel qui se trouve en phase d'élaboration depuis quelques années va conduire dans les grands traits aux mêmes applications de paysagement du site, que ce soit par rapport aux standards relatifs aux parkings, aux cheminements ou tout ce qui concerne la signalétique.

¹⁰² Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Conclusion chapitre 9

Tout au long de ce chapitre, nous avons montré que la prise en compte de l'esprit des lieux est une intention explicitée de la démarche Grands Sites. Cette approche sensible des lieux se heurte pourtant au caractère incontournable, prégnant de la protection des milieux naturels et la naturalisation de l'aménagement. Mieux encore, nous avons constaté la mise en place d'outil d'interprétation du patrimoine écologique. Il s'agit de traduire l'esprit du lieu, « un » esprit du lieu déterminé par les porteurs du projet. En d'autres mots, il est question ici de faire en sorte que les publics confèrent au versant écosystémique du site une propriété patrimoniale. La définition initiale que nous avons choisie de la patrimonialisation, inspirée par Amougou (2011), pouvait se traduire comme un processus social par lequel des groupes sociaux confèrent à un objet ou une pratique sociale un ensemble de propriétés partagées et cherchent à les préserver et à les transmettre à l'ensemble des individus. En conséquence, nous pouvons affirmer que nous nous trouvons ici au cœur du processus de patrimonialisation, par cette activité de transmission de cette propriété patrimoniale écologique de la part des acteurs de la protection de l'environnement vers les publics au moyen de signaux, panneaux d'information, visites guidées.

Cependant, nous avons montré la persistance du rapport sensible des acteurs aux lieux, qu'ils soient élus locaux, associatifs en faveur de l'environnement, techniciens d'administration, etc. Pourtant, les intentions énoncées dans la démarche Grands Sites de conserver l'esprit des lieux et ce rapport sensible des acteurs relatif à l'aménagement et la fréquentation des sites n'ont résolument pas réussi à éviter les effets banalisant de la réhabilitation que nous avons énoncés dans le chapitre 8.

Conclusion partie III

Dans le chapitre 8, nous avons exposé les implications des modalités de réhabilitation qui tendent au sein de cette catégorie d'objets patrimoniaux vers une certaine reproduction des aménagements, conduisant à un effet de banalisation de ces lieux. En outre, nous avons montré les implications générées vis-à-vis des potentialités de pratiques *in situ*, qui contribuent à l'uniformisation des pratiques, du moins qui en réduisent la diversité des possibles. Comment interpréter ces processus ?

Il s'avère que la réhabilitation produit un système normatif sans contre-pouvoir, sans réflexivité à la naturalisation de l'aménagement, la reproduction des modèles. En fait, sans nuire à l'activité touristique, le point focal autour duquel se réalise la réhabilitation, la protection du milieu naturel, est aussi de manière consciente et inconsciente, un processus de légitimation et de transmission des propriétés écologiques comme patrimoniales.

Nous avons montré dans le chapitre 9 que, concomitamment de la naturalisation de l'aménagement, les contributeurs à l'élaboration de la doctrine Grands Sites, ICOMOS-France et le RGSF se sont attachés à prendre en compte l'approche sensible des lieux, l'esprit des lieux, afin que les réhabilitations ne se limitent pas simplement à la mise en œuvre de principes normés d'aménagement et ainsi casser cette « mécanique » apparente. L'esprit des lieux apparaît comme une notion encadrant les stratégies d'intervention et d'interprétation, la conduite de « bonnes » pratiques, ou de manière plus neutre de pratiques conformes à la démarche Grands Sites. Il est un élément fédérateur pour l'uniformisation des stratégies adoptées. Cependant, malgré les efforts entrepris, il apparaît une certaine vacuité de cette prise en compte de ce rapport sensible dans la phase opérationnelle au profit du façonnement d'un esprit des lieux autour de la protection des milieux naturels. Constituant une rhétorique de légitimation des dispositifs de réhabilitation, la traduction de l'esprit des lieux revêt principalement dans un processus de transmission « d'un » esprit des lieux aux publics par des mécanismes de marquage de l'espace, de mises en place de signalétique et de dispositifs d'interprétation.

En définitive, le sens sous-jacent est bien de faire en sorte que ces publics considèrent les promontoires littoraux comme des milieux naturels dont la protection est nécessaire en rapport de leurs caractéristiques patrimoniales. En d'autres mots, il s'agit bien de leur transmettre la valeur patrimoniale des milieux naturels terrestres. Cela constitue donc une activité de patrimonialisation prise dans le sens d'Amougou de légitimation durable de propriétés à conserver, ici les milieux naturels.

Pourtant, cette écologisation patrimoniale n'est pas sans poser de questionnements dans la reconfiguration des rapports sociaux aux patrimoines que nous avons pu mettre en valeur à travers certains éléments de discours portés par les acteurs. En effet, certains identifient des éléments relatifs à l'intensité de la fréquentation et de l'aménagement nuisant à la qualité de la découverte des lieux. Ici se caractérise le rapport sensible aux lieux et met en évidence que les acteurs de la réhabilitation, qu'ils soient acteurs de la protection de l'environnement, élus ou techniciens des structures en charge de l'aménagement et plus largement des administrations déconcentrées et décentralisées, ne sont pas dénués de cette sensibilité aux sites. L'exemple de l'hôtel de l'Iroise de la pointe du Raz est un exemple particulièrement révélateur puisque cet élément à l'instar de la cité commerciale est une construction liée à l'activité touristique et qui fût détruite au nom du retour « à l'état de nature » du site. Malgré cela, le questionnement relatif à sa destruction ne s'est pas accompagné d'un consensus autour de la nécessité et de la justification de sa destruction et met en lumière la complexité de l'aménagement de cette typologie d'objets patrimoniaux, qui ne peut se réduire à la naturalisation de l'aménagement et la protection des milieux naturels.

Conclusion générale

Cette recherche avait pour objet l'analyse de la patrimonialisation des sites naturels. Cette analyse a été menée de manière diachronique, en étudiant à la fois les acteurs et les discours, les transformations des espaces, les modalités et les doctrines d'action publique. D'une part, elle a permis de se dégager des approches environmentalistes qui posent comme postulat que les milieux naturels sont, *de facto*, un bien à transmettre, un patrimoine. D'autre part – c'est peut-être ici l'ambition principale de notre recherche –, elle a cherché à circonscrire et redéfinir le processus de patrimonialisation. Ce temps consacré à la conclusion nous donne l'occasion de revenir sur nos principaux résultats, sur les perspectives de recherches qu'ils induisent.

À l'origine de notre interrogation, il y a le constat que l'invention des sites naturels emblématiques, leur protection par la puissance publique ainsi leur mise en tourisme sont principalement fonction des notions liées au registre paysager et émotionnel issu des périodes classiques et romantiques. Inventés par les voyageurs du 19^e siècle, ces sites furent le support des premiers développements excursionnistes où des franges aisées de la population partaient à leur découverte munies de carnets de voyage, puis de guides touristiques. Si cette pratique s'est élargie au cours du 20^e siècle à la plupart des groupes sociaux, c'est principalement pour se confronter aux éléments naturels du haut de ces promontoires offrant des perspectives privilégiées sur la mer. Ces espaces découverts puis largement appropriés ont été « dégradés » par les piétinements des nombreux visiteurs ainsi que les aménagements qui ont été réalisés en leur sein. Les spécialistes de l'environnement se sont émus de ces dégradations et ont proposé des réhabilitations. Dès lors, ce travail a voulu interroger les relations entre les transformations de l'espace – et donc du patrimoine – et la patrimonialisation de ces objets. Autrement dit, il s'agissait de questionner les valeurs prêtées aux sites et les relations de transmission et de diffusion de celles-ci entre les différents groupes d'acteurs intervenants dans la réhabilitation et plus largement les différents groupes sociaux qui viennent pratiquer ces lieux. L'enjeu sous-jacent de cette recherche était de confronter la patrimonialisation par les pouvoirs publics et ce que viennent chercher les visiteurs pour déceler les éventuels décalages entre une demande sociale et l'action publique.

Pour construire notre démarche de recherche, il s'agissait de prendre comme hypothèse que la réhabilitation constitue un élément du processus de patrimonialisation, par le fait qu'elle est portée par des acteurs conférant certaines valeurs patrimoniales aux sites naturels emblématiques – ici les promontoires littoraux –, transformant l'espace en fonction de celles-ci. Les acteurs engagés dans le processus de réhabilitation qui possèdent des appropriations différenciées du patrimoine, principalement concernant celle des milieux

naturels comme constitutive du patrimoine des promontoires littoraux, vont alors négocier cette réhabilitation. Ce travail revêt d'autant plus d'intérêt qu'il constitue un sujet encore très peu étudié sous cet angle et reste bien souvent envisagé sous angle des sciences de l'environnement ou des sciences économiques, les grands sites naturels comme une ressource pour le territoire. Arrivé à ce point final de notre recherche, nous souhaitons retenir les principaux résultats.

La thèse montre que la protection de l'environnement comme objet d'action publique est apparue en France métropolitaine après la Seconde Guerre mondiale et s'est dans un premier temps focalisée sur des espaces identifiés pour leurs caractéristiques biologiques et écosystémiques (parcs et réserves naturelles nationaux). Par la suite, la plupart des politiques sectorielles concernant de près ou de loin l'aménagement et la gestion des espaces non urbanisés (parcs naturels régionaux, politique agricole, politique des risques industriels et politiques des sites classés entre autres) se sont recomposées par l'intégration progressive de l'environnement dans l'action publique.

Notre recherche montre que la protection de l'environnement a modifié les modalités et les principes de conservation patrimoniale des sites naturels emblématiques. Cette réactualisation de la politique publique des sites emblématiques fut portée par de nouveaux acteurs engagés dans la protection de l'environnement, les associations, mais aussi certaines institutions publiques et particulièrement l'administration de l'Environnement et le Conservatoire du littoral en ce qui concerne nos terrains d'étude. Ils ont su s'introduire dans la définition de ces patrimoines et imposer l'idée que les milieux naturels sont une composante du patrimoine, à protéger et réhabiliter. Ils se sont substitués aux acteurs qui portaient une considération davantage culturelle des ces objets patrimoniaux. Ainsi, une nouvelle doctrine interventionniste sur l'espace a remplacé celle de protection passive, qui interdisait la modification de la nature des lieux et qui fut plus ou moins efficace selon les sites, avec en filigrane l'intention de modifier volontairement sur le patrimoine, de transformer physiquement les espaces. En effet, plus que de la protection des éléments patrimoniaux, c'est de leur réhabilitation dont il s'agit. Autrement dit, ce n'est pas l'identification de telle ou telle valeur patrimoniale, écologique, paysagère ou émotionnelle, dont il est question, mais bien d'une action sur le patrimoine, d'une modification de celui-ci en fonction des conceptions patrimoniales des acteurs qui sont engagés dans ce processus. Dans l'approche diachronique que nous avons adoptée, il a été possible d'identifier un changement majeur dans la patrimonialisation des grands sites par les pouvoirs publics. Ces espaces sont dorénavant également considérés avec un point de vue environnemental, écologique là ou auparavant ils se réduisaient à une considération essentiellement esthétique.

L'étude des processus de réhabilitation des promontoires littoraux emblématiques bretons a identifié les principes normatifs caractéristiques des dispositifs Grands Sites autour deux axes structurants, la protection des milieux naturels et le maintien de l'activité touristique. Le premier, porté par les acteurs engagés dans la protection de l'environnement est le moteur de la politique publique. Il constitue l'axe sur lequel se construit le projet et en particulier la mise en défend des milieux naturels, leur restauration ainsi que le recul et la dissimulation des infrastructures d'accueil touristique, constituant ainsi ce que nous avons appelé une naturalisation de l'aménagement des lieux. Le second, le maintien et la valorisation de l'activité touristique sont préférentiellement portés par les acteurs politiques locaux. Soucieux de conserver les incidences réelles ou supposées de la fréquentation de ces sites sur l'économie territoriale, ils se positionnent en réaction par rapport aux principes présentés pour l'aménagement plutôt qu'en force de proposition. La réhabilitation s'organise et se négocie en fonction des rapports de forces établis selon ces axes et des acteurs qui les portent. En effet, le référentiel environnemental, loin de s'imposer facilement, fait l'objet de discussions et de résistances de la part des élus locaux. Cependant, les rapports de forces ne semblent pas équilibrés. En premier lieu, le tissu d'acteurs en présence dans la réhabilitation est majoritairement, voire très majoritairement, composé d'acteurs qui envisagent les milieux naturels comme une composante patrimoniale à protéger en priorité. En second lieu, la technicité des réhabilitations n'est pas favorable pour permettre à des non-experts de s'immiscer dans les discussions, une place prépondérante étant laissée aux experts. Enfin en dernier lieu, les financements externes apportés par la démarche Grands Sites favorisent l'acceptation, l'adhérence de ces représentants locaux à la mise en place d'actions de protection écosystémique lors de la réhabilitation, sans pour autant être convaincu de la démarche. Loin d'être univoques, les rapports au patrimoine sont plutôt composés et recomposés. Teintés d'un apparent consensus, les processus de réhabilitation se structurent en relations des rapports de forces qui s'établissent entre les acteurs.

Nous avons également caractérisé l'effet banalisant et uniformisant de la réhabilitation, un effet non explicité, car non identifié et non questionné. En effet, la propension des acteurs de la politique publique Grands Sites à vouloir imposer la formulation de « défis communs » tend vers la généralisation de problématiques communes, de partage d'expériences et de pratiques d'aménagements sur les différents sites. Ce processus est amplifié par la recherche conjointe des experts de la restauration écologique et de l'aménagement des espaces naturels – universitaires, professionnels (bureaux d'étude, architectes paysagistes), mais aussi acteurs institutionnels (administrations déconcentrées et décentralisées, Conservatoire du littoral) au développement de solutions transposables d'un site à l'autre. Ces éléments concourent à la reproductibilité des matériaux, des techniques comme des principes d'aménagements, produisant une banalisation – prise dans le sens « de

rendre commun» – de ces espaces qui se ressemblent de plus en plus. De plus, les réhabilitations réalisées sur nos terrains d'études tendent également à une certaine uniformisation des pratiques de découvertes sous forme de circuit canalisé et aménagé pour le confort de la visite. Cette uniformisation réduit l'originalité de l'expérience du lieu, puisque les publics fréquentant les différents sites sont contraints de la même manière au cap Fréhel ou à la pointe du Raz de se garer en arrière du site, de cheminer sur les sentiers artificialisés organisés en circuits pour se rendre à l'extrême pointe, aiguillés par des marqueurs signant « la banalisation des paysages des espaces protégés » (Andreu-Boussut et al., 2008). Reprenant l'interrogation de ces auteurs, nous nous demandons quelles sont dans ce contexte « la qualité et l'originalité de l'expérience de la visite ? » (Andreu-Boussut et al., 2008). En effet, le temps de la visite constitue un moment où la personne vient confronter les représentations qu'il s'est construites de l'objet patrimonial à travers de multiples supports d'informations (photographies, livres, sites internet, témoignages d'autres personnes), avec une pratique physique et concrète. Dès lors, la manière dont la personne se représente et s'approprié le patrimoine peut évoluer lors de cette pratique. Le risque ne serait-il pas un certain désenchantement par l'uniformisation de l'expérience du lieu entre les différents sites ?

Tout au long de ce travail, nous avons cherché à nous dégager de deux fausses évidences, celle que les réhabilitations des grands sites naturels constituaient une simple opération palliative à la dégradation écologique et celle que les milieux naturels étaient *de facto* un élément patrimonial.

En nous inspirant des travaux Amougou (2011), nous avons envisagé la patrimonialisation comme un processus complexe pouvant se décliner en trois éléments majeurs :

- un processus social par lequel des groupes sociaux confèrent à un objet matériel ou immatériel un ensemble de propriétés ou de valeurs et dont ils jugent nécessaire la préservation
- l'activité engagée par ces groupes sociaux afin de protéger, voire transformer, l'objet patrimonial en fonction des valeurs identifiées
- le mécanisme de légitimation et de transmission de ces valeurs en direction des autres groupes sociaux

Arrivé au terme de cette recherche, il apparaît que l'hypothèse générale qui posait que cette réhabilitation constituait une continuité du processus de patrimonialisation nous semble éprouvée. Tout d'abord, elle s'inscrit dans le prolongement de la patrimonialisation des espaces naturels qui a pris son essor véritablement à partir des années 1970. De ce mouvement écologiste s'est constitué tout un tissu d'acteurs institutionnels et non

institutionnels engagé pour la protection de l'environnement. La réhabilitation des promontoires se place comme une sorte d'accomplissement de l'activité sociale de ces acteurs, puisqu'ils ont contribué à transformer ces espaces, d'espaces naturels dégradés en de nouveaux espaces restaurés écologiquement, présentant une valeur écologique patrimoniale non plus potentielle, mais effective. La restauration revêt un sens plus fort encore que la préservation des milieux naturels, car elle impose aux autres groupes sociaux la nécessité de transformer. Il est constitutif du processus de patrimonialisation, car les milieux naturels sont en voie d'atteindre un état désiré, le « bon état écologique », tel que les acteurs engagés dans la protection de l'environnement l'envisagent.

Nous pouvons affirmer que la réhabilitation est une activité sociale de transmission de la valeur écologique des promontoires littoraux comme constitutive du patrimoine. En effet, elle est issue de l'action sociale d'acteurs engagés professionnellement ou personnellement – par l'engagement associatif par exemple – dans la protection des écosystèmes présents sur ces sites. Ils les considèrent comme dignes d'être conservés, comme un patrimoine. Mais pour autant, notre analyse a mis en valeur qu'une grande partie des élus communaux ou ceux des comités syndicaux ne constatent pas en début des processus de réhabilitation la nécessité de protéger et réhabiliter les milieux naturels de ces espaces, mais qu'*a posteriori*, ils tiennent des discours s'apparentant plus ou moins à celui des acteurs de la protection de l'environnement. En d'autres mots, ils se les sont appropriés en partie. La transmission reste partielle. Dès lors que la protection des écosystèmes n'entrave pas la valorisation touristique des sites, ils y sont plutôt favorables, sans pour autant constituer une force de proposition. En d'autres mots, la réhabilitation contribue à modifier, au moins partiellement, le regard de ces élus locaux sur l'objet. Il ne s'agit bien sûr ici d'affirmer que ces derniers confèrent une valeur patrimoniale aux écosystèmes analogue à celle que peuvent en avoir les acteurs engagés pour la protection de l'environnement, mais progressivement l'idée dans ce groupe d'acteurs qu'un écosystème dégradé sur les promontoires littoraux entraîne une dégradation générale du site, de l'objet patrimonial, se réalise. C'est en cela également que nous pouvons affirmer que la réhabilitation est une composante du processus de patrimonialisation, par cette activité de transmission de valeur patrimoniale.

Enfin, les quelques résultats disponibles semblent montrer que les publics découvrant ces sites les pratiquent pour leurs qualités paysagères et non pour celles écosystèmes, dont d'ailleurs ils ne perçoivent pas leur mauvais état. Pourtant, il s'avère que par la teneur des aménagements réalisés – canalisation des publics, restauration des milieux naturels, naturalisation des aménagements – le caractère patrimonial des milieux naturels est sans cesse invoqué et même prioritairement traité dans la réhabilitation. Il en est de même pour la composition des éléments de signalétique utilisés et celle des documents de communication produits en marge de ces opérations ainsi que dans les campagnes de valorisation touristique.

Ainsi, la réhabilitation protège et restaure les milieux naturels tout en restreignant et uniformisant les pratiques. La communication réalisée *a posteriori in situ* et *ex-situ* se focalise sur la nécessité de préserver les écosystèmes. Tous ces éléments montrent que les milieux naturels sont patrimoniaux où plutôt ils sont destinés à transmettre cette idée en direction des publics. Nous n'avons que peu d'éléments pour constater si cette activité de transmission est effective, partielle ou relativement inefficace – ce pourrait être l'objet d'un autre travail de recherche –, cependant elle est constitutive du processus de patrimonialisation, par l'intention qui en est donnée, par la volonté affichée de transmettre aux publics l'idée de la patrimonialité des milieux naturels. Il y aurait alors un déplacement du regard de la mer vers la terre, des considérations esthétiques aux considérations écologiques.

D'une certaine manière, la réhabilitation focalise son attention sur la protection de la ressource écologique des milieux sans questionner les incidences sur les autres composantes patrimoniales des sites. C'est un positionnement idéologique qui n'est que peu débattu, autant sur ses fondements que sur ses enjeux. Pourtant, la transformation d'un patrimoine lors d'une restauration peut radicalement changer les valeurs qui lui y sont associées. Nous voulons à ce titre évoquer un exemple récent de restauration de peinture, celle du tableau *Ecce Homo*¹⁰³ d'Élías García Martínez, peintre dans les années 1910 et conservé à l'église de la vierge et de la miséricorde de Borja (figure 103). Pendant l'été 2012, Cecilia Giménez, une paroissienne octogénaire, entreprend¹⁰⁴ un travail de restauration, car le tableau se détériorait sous l'action de l'humidité. Le résultat obtenu fait scandale. Il est décrit par un correspondant de BBC Europe comme ressemblant à une « esquisse au crayon d'un singe très poilu dans une tunique mal ajustée ». Elle est évoquée dans de nombreux médias¹⁰⁵ comme « la pire restauration de l'Histoire ». Après cette première phase d'indignation et une large diffusion sur les internet, de nombreuses pétitions en faveur de la conservation de la nouvelle version sont lancées, dont une qui recueille plus de 10 000 signatures en quelques jours. Par ailleurs, des artistes se sont positionnés également en ce sens. Pour l'écrivain espagnol Jesús Ferrero, les « mains radiantes de la dame » ont transformé le statut de la toile, passant d'œuvre « académique et terriblement ancrée dans le XX^e siècle » à celui « d'icône pop » tandis que le cinéaste Alex de la Iglesia la décrit comme « une icône de notre manière de voir le monde ». Ce tableau qui était ainsi passé dans l'oubli a acquis une notoriété mondiale

¹⁰³ Titre classiquement donné à une œuvre représentant Jésus couronné d'épines

¹⁰⁴ Avec l'accord du prêtre de l'église ou non, les sources divergent

¹⁰⁵ *Libération, Le point, Le Monde, El País, The Independent* entre autres, tous datés du 22 août 2012



Figure 103 : Photographies de la peinture *Ecce Homo* d'Élías García Martínez à trois périodes différentes :

- celle de gauche montre l'œuvre quelques décennies après avoir été produite, elle présente quelques traces de dégradations
- celle du milieu est un cliché de l'œuvre à la fin des années 2010 et montre les graves atteintes à l'œuvre que l'humidité a produite
- celle de droite est une prise de vue après la restauration de Cecilia Giménez de 2012

Cet exemple, qui dans un sens n'est qu'une anecdote, nous informe pourtant sur la portée que peut avoir une restauration. Sans aucun rapport avec l'œuvre initiale, la nouvelle mouture du tableau décrite comme de modeste valeur artistique va peut être dans les prochains mois, les prochaines années devenir un objet patrimonial n'ayant peu de traits communs avec l'original. La visite de la peinture est devenue payante depuis mi-septembre et des milliers de personnes se pressent pour aller voir « le christ défiguré ».

De la même manière, la réhabilitation des grands sites naturels, par la transformation de l'objet peut en transformer la patrimonialisation (figure 104). Il ne s'agit pas ici d'émettre un jugement de valeur. Cependant, par la portée que peut engendrer une opération de restauration/réhabilitation, il est nécessaire que les acteurs engagés dans le processus de réhabilitation adoptent en amont une démarche réflexive sur les implications que peuvent avoir certaines transformations de l'espace et d'identifier les valeurs patrimoniales à conserver.



Figure 104 : Photographies de la pointe du Raz vue du Sémaphore :

- à gauche, dans les années 1950, une pointe présentant des traces de dégradations écologiques
- au centre, dans les années 1990, montre la dégradation écologique généralisée de l'extrême pointe
- à droite, à la fin des années 1990, après réhabilitation, illustre que la réhabilitation a restauré les milieux naturels, mais que visuellement le site a été transformé, est traversé de cheminements formant des linéaires se distinguant dans le paysage

Il est entendu que certains éléments peuvent rendre nécessaire une intervention publique allant à l'encontre de certaines pratiques du patrimoine. L'exemple le plus patent est probablement celui des grottes de Lascaux fermé aux publics afin d'éviter la destruction pure et simple des peintures pariétales. Des sites naturels comme le terril de Germignies-Nord est fermé au public pendant la période de reproduction de l'engoulevent d'Europe, espèce protégée en France (Lemoine, 2009). Moins radicaux, les pouvoirs publics péruviens ont dû restreindre l'accès au Machu Picchu avec une limite de 2500 visiteurs par jour en raison des dégradations importantes observées sur les structures des bâtiments.

Ainsi, en fonction des patrimoines identifiés, de leurs vulnérabilités et de la rareté, il est envisageable de justifier certaines de ces mesures, certaines restrictions de pratiques ou certaines transformations de l'espace. Cependant, la protection accrue des milieux naturels des promontoires littoraux emblématiques depuis la fin des années 1980 revêt un caractère systématique et est à replacer dans un contexte plus général de l'écologie de la conservation. Ces sites sont majoritairement habités par deux types de milieu naturel, qui sont par ailleurs des habitats d'intérêt communautaire¹⁰⁶ : l'habitat 1230 falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques ; l'habitat 4030 Landes sèches européennes. Plus simplement il s'agit principalement de pelouses aérohalines et de landes rases du littoral. La puissance publique se doit, par les engagements qu'elle a contractés, de mettre en œuvre des actions de protection, et ce point justifie à lui seul les formes qu'ont pu prendre sur nos terrains d'étude les réhabilitations de site. Par ailleurs, nous avons montré que les pratiques de découverte se concentraient principalement sur des zones précises des sites (pointes et caps offrant des perspectives sur la mer) et sont d'ailleurs la principale source de dégradation des milieux

¹⁰⁶ C'est-à-dire en danger de disparition sur le territoire européen des États-membres

naturels. Les zones concernées par les dégradations importantes sur nos sites représentent au maximum une surface de 130 hectares.

Pour considérer l'enjeu écologique de leur conservation, nous avons cherché à connaître les surfaces de ces deux habitats en Bretagne. Ceci n'est pas une chose aisée la compilation de ces données n'est à l'heure actuelle pas encore effectuée. Cependant, le Muséum national d'histoire naturelle dispose de la composition des habitats en termes de surfaces pour les sites Natura 2000. Le croisement de ces données indique qu'en Bretagne, sur les sites Natura 2000, il existe environ 3660 hectares de landes rases du littoral et 1580 hectares de falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques. Ceci indique une surface totale de ces deux habitats de plus de 5000 hectares, rien que sur les sites Natura 2000 de Bretagne. Cette surface de 5000 hectares rapportée aux 130 hectares concernés par les dégradations des milieux naturels de nos terrains d'étude nous autorise à reconsidérer l'enjeu de leur conservation. En effet, l'ampleur des moyens mobilisés – plusieurs centaines de milliers d'euros – pour la protection de ces écosystèmes sur d'aussi petites surfaces rapportées à celles existantes en Bretagne est-elle pertinente, surtout sur des espaces soumis à de fortes pressions anthropiques ? Il s'avère sur nos terrains d'études que le point de vue environnemental et la protection systématique des milieux naturels tendent à s'imposer de manière systématique alors que les enjeux de conservation sont, en prenant du recul, assez faibles. Il est possible de considérer que dans une société qui se veut durable, les patrimoines d'exceptions se doivent d'être irréprochables sur tous les aspects, y compris sur le plan écologique. Par ailleurs, les sites naturels emblématiques constituent une vitrine de l'écologie, des chercheurs et des experts, sur lesquels leurs actions sont mieux reconnues et sur lesquels les financements sont plus aisés à obtenir.

Perspectives de recherche

Ce travail est un point de départ possible pour plusieurs axes de recherche, car nous considérons qu'il s'inscrit dans des problématiques novatrices, et que de fait il ne constitue qu'une première étape.

En premier lieu, nous nous sommes focalisés principalement autour des processus de patrimonialisation dans les dispositifs d'action publique. L'enjeu de la poursuite de cet axe de recherche serait dorénavant de se concentrer du côté des publics découvrant ces sites, et d'identifier précisément les modalités d'appropriations contemporaines de ces patrimoines par les différents groupes sociaux et d'étudier les effets de la réhabilitation sur elles. Il s'agirait en particulier de mieux comprendre comment, sur des sites où le paysage est considéré comme grandiose, superbe, la dimension écologique est appropriée ou non. Il serait question ici de comprendre les mécanismes et l'effectivité de la diffusion des aspects écologiques sur des espaces sur des objets paysagers fréquentés par un grand nombre de personnes, d'autant plus que c'est cette fréquentation qui est à l'origine de leur dégradation écologique.

Un autre axe de recherche à explorer repose sans doute dans une approche comparative de nos travaux avec d'autres terrains. Les promontoires littoraux comme objet d'étude nous ont permis de dégager certains résultats qu'il serait pertinent à ce stade de comparer avec d'autres sites naturels emblématiques, comme par exemple certains espaces de montagne tel le puy Mary ou la montagne Sainte-Victoire. Ces sites possèdent certaines caractéristiques communes avec ceux que nous avons analysés, et notamment les conditions de leurs inventions, les problématiques de dégradations écologiques et les dispositifs de réhabilitations mis en œuvre. L'intérêt de cette comparaison réside dans le fait qu'elle permettrait de dégager les singularités liées à l'objet spécifique que sont les promontoires littoraux emblématiques, mais aussi de caractériser les points communs avec d'autres objets naturels emblématiques. Il serait également envisageable d'effectuer une comparaison avec des sites en dehors de la France. Sommes-nous ici dans des processus de patrimonialisation caractéristiques d'une approche française, européenne, occidentale ? Il serait pertinent d'étudier comment l'écologie s'y est introduite à travers le monde et participe à la réinvention des patrimoines et de leur réhabilitation.

Enfin, au terme de ce travail portant sur le processus de patrimonialisation, nous pouvons rétrospectivement nous interroger sur la doctrine sous-jacente de la réhabilitation. Dans un article relatif aux idéologies écologiques liées aux introductions d'espèces, Lévêque et *al.* (2010) évoque le fait qu'« en fonction de cette utopie d'un état idéal de la nature qui prévalait avant que l'homme ne bouscule les quilles, certains nous invitent à revenir à un état antérieur supposé "plus naturel", en restaurant les écosystèmes dégradés ». Cette notion d'état

antérieur ou d'état de référence – sur lequel se base l'objectif d'état écologique à atteindre – est prégnante dans notre objet d'étude. Il serait en effet intéressant de considérer la réhabilitation des espaces naturels anthropisés sous un angle équivalent, non pas celui de l'utopie – celui de la recherche d'un état idéal –, mais sous celui de l'uchronie – un état tel qu'il aurait pu être, mais qu'il n'a pas été – qui poserait comme référence la recherche d'une situation écologique semblable à celle d'une situation où l'homme n'aurait pas perturbé le milieu. Car en effet, derrière la mise en défens des milieux naturels, c'est un objectif d'un impact anthropique nul sur les zones protégées dont il est question. Pourtant, ce sont des espaces support d'activités anthropiques depuis des siècles. Quel est le sens de cette réhabilitation originelle d'espaces fréquentés par plusieurs centaines de milliers de personnes alors que d'autres semblables écologiquement parlant et moins fréquentés seraient éventuellement moins complexes et plus pertinent à réhabiliter ? Il y aurait ici un travail d'histoire des idées et de sociologie des sciences à réaliser.

Bibliographie

Abraham J.-P., Le Berre R., 1997, *Cap Sizun. La pointe du Raz*, Collection Conservatoire du littoral, Éditions Actes Sud/Éditions Locales de France, 47 p.

Abric J.-C. (dir), 2003, *Méthodes d'études des représentations sociales*, Paris, Éditions Érès, 292 p.

Allain Y.-M., Blaise L., Bersani C., Creuchet B., 2009, *Perspectives de la politique des sites et « grands sites » de France*, Conseil général de l'Environnement et du Développement durable, Paris, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 55p.

Alphandery P., Bitoun P., Dupont Y., 1993, *L'équivoque écologique*, Paris, La Découverte, 224 p.

Amalric M., 2005, *Les zones humides, appropriations et représentations. L'exemple du Nord-Pas de Calais*, Thèse de géographie de l'Université des Sciences et Technologies de Lille, 470 p.

Amiot P., 1981, *Histoire du pays de Fréhel*, Fréhel, Pierre Amiot, 492 p.

Amougou, E., 2004, « Les Sciences sociales et la question patrimoniale », in Amougou E.(dir.), *La Question patrimoniale : De la « patrimonialisation » à l'examen des situations concrètes*, Paris, l'Harmattan, p. 7-18.

Amougou E., 2011, *Sciences sociales et patrimoines*, Logiques Sociales, L'Harmattan, Paris, 169 p.

Ardouin-Dumazet V.-E., 1909, *Voyage en France. Bretagne (4ème partie) : littoral breton de l'Atlantique*, Éditions Berger-Levrault, 412 p.

Arendt H., 1961, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Levy, 406 p.

Andreu-Boussut V., 2008, *La nature et le balnéaire. Le littoral de l'Aude*, Coll. « Milieux naturels et société », Paris, Éditions L'Harmattan, 356 p.

Andreu-Boussut V., Barthon C., Tsayem-Demaze M., 2008, « Ingénierie écologique et gestion touristique des espaces naturels protégés : perspectives sur les littoraux de l'Ouest français et de la Guyane française », Actes du Colloque International *Tourisme et Environnement : Réalités, Politiques et Perspectives*, Tunis, 10 p.

Atelier de l'île, 2001, *Étude paysagère Grand Site Gâvres-Quiberon : Fiches actions thématiques et fiches actions par sites*, 227 p.

Babelon J.-P., Chastel A., 1994, *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi, 109 p.

Balzac (de) H., 1975, *Les paysans*, réédition du livre de 1844, Collection Folio classique n° 675, Paris, Éditions Folio, 512 p.

Barbedor I., Delignon G., Orain V., Rioult J.-J., 2001, *La Côte d'Émeraude. La villégiature balnéaire autour de Dinard et Saint-Malo*, Cahiers du patrimoine, Paris, Éditions du patrimoine, 339 p.

Barraqué B., 2005, *Le paysage et l'administration*, rapport de 1985 réédité par la Direction de la Nature et des paysages du MEDD, 138 p.

Baron-Yelles N., 1996, « La Pointe du Raz, de l'image à l'aménagement d'un site phare », *Actes de la table ronde du 28 janvier 1995*, Centre de Recherche des sociétés littorales du Ponant, Lorient, Université de Bretagne-Sud, pp. 92-103.

Baron-Yelles N., 2002, « Literature, Tourism and the Politics of Nature: the Making of a “Grand Site National” at La Pointe du Raz, Brittany, France », *Tourism in Western Europe. A collection of case histories*. CABI Publishing. pp.193-212.

Baron-Yelles N., Meur-Férec C., 1999, « Tourisme et loisirs de nature sur les sites préservés du littoral Nord-Pas-de-Calais », *Hommes et Terres du Nord*, n° 1, pp. 537-546.

Barron L., 1899, *Le nouveau voyage de France*, Tours, A. Mame et fils éditions.

Barthes R., 1957, *Mythologies*, Paris, Éditions du Seuil, 247 p.

Bastien C., Gauberville C. (coor.), 2011, *Vocabulaire forestier. Écologie, gestion et conservation des espaces boisés*, Institut pour le développement forestier, 608 p.

Bawedin V., 2009, *La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) confrontée aux dynamiques territoriales dans le bassin d'Arcachon et sur la côte picarde*, Thèse de géographie, Université de Nantes, 532 p.

Becerra S., 2003, *Protéger la nature. Politiques publiques et régulations locales en Espagne et en France*, Thèse de doctorat de sociologie, Université de Toulouse-Le Mirail, Département de sociologie de l'UFR Sciences Espaces et Sociétés, CERTOP-CNRS, en cotutelle avec l'Université Autonome de Barcelone, 576 p.

Becker-Jeanjean C., 1999, *Les récits illustrés de voyages pittoresques publiés en France entre 1770 et 1855*, Thèse soutenue à l'École nationale des chartres.

Bénos R., 2011, *Patrimonialisation de la montagne et action publique territorialisée : la politique « Grand site » dans le massif du Canigou*, Thèse de doctorat en Géographie-Aménagement de l'Université de Toulouse 2 Le Mirail, 503p.

Berliner D., 2010, « Perdre l'esprit du lieu. Les politiques de l'Unesco à Luang Prabang », *Terrain*, n° 55, pp. 90-105.

Bertho C., 1980, « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 35, novembre, pp. 45-62.

Berthuit F., Hatchuel G., Loisel J.-P., 1997, « Les inquiétudes des Français ou l'évolution des craintes de 1982 à 1996 », *Cahier de recherche*, n°107, Crédoc, 119 p.

Beschaouch A., 2000, « Patrimoines, sites, tourisme : de quelques contradictions », *Accueil, aménagement et gestion dans les grands sites*, *Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS* n° 20, Actes du Colloque d'Arles, 1999, pp. 19-23.

Bioret F. et Fichaut B., 1994, *Expérimentation de revégétalisation des pointes du Raz et du Van*, Rapport d'étude, Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne, 98 p.

Bioret F., Estève R., Sturbois A., 2010, *Dictionnaire de la protection de la nature*, Presses Universitaires de Rennes, 544 p.

Birh J-P, 1988, *Regards d'émeraude. Les pays de la côte d'Émeraude de Dinard au cap Fréhel*, Saint-Jacut-de-la-Mer, 405 p.

Blot F., 2005, *Discours et pratiques autour du « développement durable » et des « ressources en eau »*. Une approche relationnelle appliquée aux bassins d'Adour-Garonne et du Segura, thèse de doctorat, Toulouse, 543 p.

Boisgobey (du) F., 2001, *Voyage en Bretagne – 1839*, Collection Récit, Éditions Ouest-France. (Réédition), 281 p.

Boito C., 2000, *Conserver ou restaurer : les dilemmes du patrimoine*, première édition 1893, Besançon, éditions de l'Imprimeur, 111 p.

Bonelli, R., 1959, *Architettura et restauro*, Venise, Neri Pozza, 120p.

Bouché N., 1999, « De la Pointe du Raz à la Camargue : les enjeux d'un colloque », *Accueil, aménagement et gestion dans les grands sites, les cahiers de la section française de l'ICOMOS*, pp. 13-23.

Bouché N., 2005, *Sites, hauts lieux culturels et patrimoniaux : Quels projets de gestion et d'aménagement pour quel accueil et dans quelles conditions?*, 15th ICOMOS General Assembly and International Symposium : 'Monuments and sites in their setting - conserving cultural heritage in changing townscapes and landscapes', 17 – 21 oct 2005, Xi'an, China, 2 p.

Bouffort J.-M., Art Payg', 2004, *Grand Site National Gâvres-Quiberon. Aménagement- Protection et restauration du site de la côte sauvage. Schéma d'Aménagement*, SIVU Grand Site Gâvres-Quiberon-Conservatoire de l'espace littoral, 65 p.

Bourdieu P., 1973, *Le métier de sociologue ; préalables épistémologiques*, Paris, Mouton, 432 p.

Bourdieu P., 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, collection Le sens commun, Paris, Éditions de Minuit, 672 p.

Bourdin A., 1992, « Patrimoine et demande sociale », in Neyret R., *Le patrimoine atout du développement*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, pp. 21-26.

Bournérias M., 2002, *Anthropisation*. in Dictionnaire de l'écologie (Encyclopedia Universalis), Paris, Encyclopedia Universalis et Albin Michel, pp. 83-92.

Boutaud A., 2004. *Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ?*, Thèse en Sciences de la Terre et de l'Environnement de l'École des Mines de Saint-Etienne et de Université Jean Monnet, 413 p.

Boutefeu B., 2007, *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*, Thèse de doctorat en Géographie, Lyon, École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, 519 p.

Boutier J., 2004, « Le grand tour : une pratique d'éducation des noblesses européennes (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Le voyage à l'époque moderne* », *Bulletin de l'Association des Historiens modernistes des Universités*, 27, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, p. 7-21.

Boyer M., 1996, *L'invention du tourisme*, Paris, Gallimard, 160 p.

Brandi C., 2001 (première édition 1963), *Théorie de la restauration*, Paris, éditions du Patrimoine, , 208 p. [traduit par Colette Déroche]

Bravard J.-P., 2003, « Dynamiques à long terme des systèmes écologiques ou de l'Eden impossible à la gestion de la variabilité », dans Leveque C. et Van Der Leeuw S. (dir.), *Quelles natures voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, Paris, Elsevier, pp. 133-139.

Bravard J.-P. , 2006, « La lône, l'aménageur, l'écologue et le géographe, 40 ans de gestion du Rhône », *Bulletin de l'association des géographes français*, vol. 3, pp. 368-380.

Brousliche J.-F., 1977, *Voyage dans le Finistère, en 1829, 1830 et 1831*, Éditions Morvran. 349 p. (Réédition)

Brunet R., (dir.), 1990, *Géographie universelle : monde nouveau*, Paris, Hachette/Reclus, 550 p.

Bureau des Périmètres sensibles 22, 1987, *Programme départemental d'action (1987-1992)*, Conseil général des Côtes-du-Nord.

Cabri J.-L., 2011, « Les sites classés au secours des vallées franciliennes », *pour mémoire hors série. La loi de 1930 à l'épreuve du temps : les sites, atouts pour les territoires. Actes de la journée d'études du 29 novembre 2010*, pp. 71-73.

Cairns J. J., 1995, « Ecosocietal restoration. Reestablishing humanity's relationship with natural systems », *Environment*, vol. 37, n°5, pp. 4-9, 30-33.

Callicott J. B., 2000. « Contemporary Criticisms of the Received Wilderness Idea », *Conference proceedings: Wilderness science in a time of change conference-. Volume 1 : Changing perspectives and future directions*, 1999 May 23-27, Missoula, MT, Ogden, UT, U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Rocky Mountain Research Station, pp. 24-31.

Cambry J., 1799, *Voyage dans le Finistère ou État de ce département en 1794 et 1795*, Paris, Éditions du Cercle social, an VII, 550 p.

Cans R., Charvolin F., 2008, « Aux origines du ministère de la Protection de la nature et de l'Environnement », *pour mémoire n° 5*, pp. 9-18

Cassou J., 1967, « Du voyage au tourisme », *Communication*, n° 10, pp. 25-34.

Castells M., 1998, *La société en réseaux*, Paris, éditions Fayard, 671 p.

Chabaud G., Cohen E., Coquery N. et Penez J., 2000, *Les guides imprimés du XVI^e au XXI^e siècle. Villes, paysages, voyages*, Paris, Belin, 703 p.

- Chamberlain K., 1997, « Carrying capacity », *Tourism focus*, n° 8, UNEP-IE.
- Chamboredon J.C., Méjean A., 1983, *La constitution du regard touristique : l'exemple de la Provence méditerranéenne*, École Nationale Supérieure.
- Chardigny F., Lebreton P., 1994, « La politique française de protection des paysages et sites naturels. Réflexion sur l'efficacité de la loi de 1930 sur le classement des sites », *Paysage : Le mot et la chose, Revue de géographie de Lyon*, Vol. 69 n° 4, pp. 287-304.
- Charles L., Kalaora B., 2008, « Pensée, sensibilité et action dans la société française autour de la question de la nature », *Annales de géographie*, vol. 663/5, pp. 3-25.
- Chartier M., 1950, « En vue de l'étude de l'habitat rural », *L'information géographique*, Vol. 14/3, pp. 111-114.
- Charvolin F., 1997, « L'invention du domaine de l'environnement. Au tournant de l'année 1970 en France », *Strates*, n° 9, [En ligne].
- Chauleur Y., 1978, *Constitution de sites naturels d'État*, Délégation à la Qualité de la Vie.
- Chaumier S., Jacobi D., 2008, « Nouveaux regards sur l'interprétation et les centres d'interprétation », *La Lettre de l'OCIM* [En ligne], 119 | 2008, mis en ligne le 21 janvier 2011, URL : <http://ocim.revues.org/348>
- Choay F., 1992, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 272 p.
- Clavier P., 2004, *Qu'est-ce que la théologie naturelle ?*, Paris, Vrin, 128 p.
- Clewell, A.F., Aronson J., 2010, *Restauration Écologique : Principes, valeurs, et structure d'une profession émergente*, Actes Sud, Arles, France, 340 p.
- Commissariat général au développement durable, 2010, *Étude sur les perceptions sociales et les pratiques environnementales des Français de 1995 à 2011*, La revue du CCGD, Ministère de l'écologie de l'énergie du développement durable et de la mer, 70 p.
- Commune de Plévenon, 2009, *Cap Fréhel. Projet d'aménagement en partenariat avec le conseil Général et le Conservatoire du littoral*, 4 p.
- Conseil général des Côtes-du-Nord, 1939, *Rapports et délibérations - Conseil général des Côtes-d'Armor*, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5688301k.image>.
- Conservatoire du littoral, 2007, Actes de l'atelier du Conservatoire « Protection du littoral et développement durable », Arles, 26 et 27 septembre, 23 p.
- Corbin A., 1988, *Le territoire du Vide. L'occident et le désir du rivage (1750-1840)*, Paris, Aubier, 412 p.

-
- Cottet-Tronchère M., 2010, *La perception des bras morts fluviaux. Le paysage, un médiateur pour l'action dans le cadre de l'ingénierie de la restauration. Approche conceptuelle et méthodologique appliquée aux cas de l'Ain et du Rhône*. Thèse de doctorat. Université Jean Moulin Lyon 3, 320 p.
- Cousin S., 2008, « L'Unesco et la doctrine du tourisme culturel », *Civilisations*, n° 57, pp. 41-56.
- Cousin S., Réau B., 2009, *Sociologie du tourisme*, Collection Repères, Paris, Éditions de la Découverte, 121 p.
- Cronon W., 1995, « The trouble with wilderness, or getting back to the wrong nature », *Uncommon ground: toward reinventing nature*, New-York, Norton, pp. 69-90.
- Cros-Mayrevielle F., 1907, « De la protection des monuments historiques ou artistiques, des sites et des paysages », Paris, in Barraqué B., 2005, *Le paysage et l'administration*, rapport de 1985 réédité par la Direction de la Nature et des paysages du MEDD, 138 p.
- Daudet A., 1895, *La petite Paroisse*, Paris, Lemerre, 452 p.
- Davis M. A., Slobodkin L. B., 2004, « The science and values of restoration ecology », *Restoration ecology*, vol. 12, n° 1, pp. 1-3.
- De Montlibert C., 1990, *Introduction au raisonnement sociologique*, Presses Universitaires de Strasbourg, 187 p.
- Déléage J.-P., 1992, *Histoire de l'écologie - une science de l'homme et de la nature*, Paris, La découverte, 330 p.
- Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement de Bretagne, 1989, *Le tourisme et les pointes rocheuses. Impacts de la fréquentation. Principes et méthodes de restauration*, 85 p.
- Delouche D., 1978, *La découverte de la Bretagne*, Lille, Presses universitaires de Lille III, 1125 p.
- Denis J., Pontille D., 2010, *Petite sociologie de la signalétique. Les coulisses des panneaux du métro*, coll. Sciences sociales, Paris, Éd. Presses des Mines, 197 p.
- Denord F., 2007, *Néo-libéralisme version française. Histoire d'une idéologie politique*, Paris, Demopolis, 371 p.
- Depraz S., 2004, « Les analyses paysagères et leur légitimation sociale. La place de l'enquête sociologique dans les évaluations paysagères », in Puech D. et Honegger A. (dir.), *L'évaluation du paysage. Une utopie nécessaire ? À la recherche d'indicateurs, marqueurs pluridisciplinaires*, Montpellier. 15-16 janvier 2004, pp. 375-383.
- Deprest F., 1997, *Enquête sur le tourisme de masse. L'écologie face au territoire*, Belin, collection Mappemonde, 207 p.
- Desdoigts J.-Y., 1995, « La protection des sites en Bretagne. Note sur une politique de l'État français », *Norois*, N°166, pp. 427-442.

Desdoigts J.-Y., 2000, « L'extrémité du Cap Sizun : restauration de la nature et tourisme. L'opération grand site de la pointe du Raz, de la pointe du Van et de la baie des Trépassés », *Norois*, n°186/2, pp. 283-293.

Di Méo G., 2007, *Processus de patrimonialisation et construction des territoires*, communication au colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », Poitiers, Châtelleraut, 19 p.

Didon H., 1930, *Lettres à madame Caroline Commanville (1874-1895)*, Plon, Paris.

Direction de la Nature et des Paysages, 1998, *Les sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930*, Ministère de l'Environnement, 54 p.

Direction de la Nature et des Paysages, 2003, *Règlement d'usage label Grand Site de France®*, note de mai, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, 4 p.

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, 2009, *La politique Grands Sites, Novembre 2009*, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 2 p.

Donadieu P., 2002, « Les références en écologie de la restauration », *La terre et la vie*, supplément 9, pp. 109-120.

Donadieu P., Périgord M., 2007, *Le paysage. Entre natures et cultures*, collection 128, Paris, Armand Colin, 128 p.

Doody J.-P., 2001, *Coastal conservation and management : an ecological perspective*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, 306 p.

Droff, J., 2009. *Étude du consentement à payer (CAP) des visiteurs de sites naturels restaurés. Cas du Cap Fréhel, de la pointe du Raz et de la Presqu'île de Quiberon*, Institut de Géoarchitecture – EA 2219 – UBO, 41p.

Droz Y., Miéville-Ott V., Spichiger R., Forney J., 2006, *Le champ du paysage : représentations paysagères et processus de légitimation des usages sociaux du paysage : de la Vue-des-Alpes au Pays-d'Enhaut*, NRP 48 Landscapes and Habitats of the Alps, Final scientific report, Institut d'ethnologie, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Neuchâtel, 67 p.

Druguet A., 2007, « Concilier agriculture et conservation d'un paysage de terrasses à la périphérie du Parc national des Cévennes », *Géocarrefour*, Vol. 82/4, pp. 199-207.

Dubois M., 1889, *Géographie économique de l'Europe*, Paris, G. Masson, 705 p.

Dubos R., 1970, *Le génie du lieu*, Conférence donnée le 26 février à l'Université de Californie, Berkeley, École de la Forêt et de la Préservation de la Nature, The Horace Conservation Lectureship, http://agora.qc.ca/Documents/Rene_Dubos--Le_Genie_du_Lieu_par_Rene_Dubos

Dubost F., 1994, *Vert patrimoine*, Éditions MSH, Paris, 172 p.

Dufour M., Hamel N, 2008, *Esprit du lieu : espaces de silence et regards croisés*, in 16th ICOMOS General Assembly and International Symposium : 'Finding the spirit of place – between the tangible and the intangible', 29 sept – 4 oct 2008, Québec, Canada.

Duigou S., Le Boulanger J.-M., 2005, *Cap-Sizun. Au pays de la pointe du Raz et de l'île de Sein*, Histoire et Géographie contemporaine, éditions Palatines, 239 p.

Dumoulin J., 2003, « Les routes touristiques au Québec : de la conception à la signalisation », *Téoros* [En ligne], 22-2, mis en ligne le 1er mai 2012, URL : <http://teoros.revues.org/1763>

Duval M., 2007, *Dynamiques spatiales et enjeux territoriaux des processus de patrimonialisation et de développement touristique. Étude comparée des Gorges de l'Ardèche et du Karst Slovène*, Thèse pour le doctorat de Géographie, Université de Savoie, 420 p.

Duval M., Gauchon C., 2007 « Analyse critique d'une politique d'aménagement du territoire, les Opérations Grands Sites », *Annales de Géographie*, n°654, pp.35-56.

Écosystèmes-Bretagne, 1994, *Côte Sauvage de la presqu'île de Quiberon. Phase I : état actuel et problématique. Phase II : propositions d'aménagement*, étude pour le Conservatoire du littoral.

Énoul P., 1999, *Restaurer nos espaces naturels : Bilan d'un savoir-faire en Bretagne*, Institut Régional du Patrimoine de Bretagne, 55 p.

Fabre J., 1889, *La presqu'île de Quiberon : notes de voyage et d'histoire*, Paris, É. Thorin, 30 p.

Faure A., Pollet G., Warin P., 1995, *La construction du sens dans les politiques publiques, Débats autour de la notion de référentiel*, Logiques politiques, L'Harmattan, Paris, 191 p.

Fermin H., 1986, *Dinard : la vie balnéaire à travers ses hôtels du Second Empire à nos jours*, Dinard, 167 p.

Ferrand J.-P., 2003, *Bilan des travaux expérimentaux de restauration des milieux naturels sur la Côte Sauvage de la presqu'île de Quiberon*, SIVU du Grand Site Gâvres-Quiberon, 43 p.

Février G., 1994, « La signalétique sur le lieu d'accueil : Être lu sans être vu », *Publics et Musées*. n°4, pp. 105-107.

Fichaut B., Bioret F., Le Demez M., Jonin M., 1997, « La pointe du Raz, (Finistère, France) : aménagement modèle ou modèle d'aménagement ? », *Littoral 95. Actes du colloque international. Continuités et ruptures sur les littoraux européens*, Cahiers nantais, n° 47-48, janvier-juillet, Ouest éditions/Presses Académiques, pp. 302-308.

Filhol E., 2000, « L'image de l'autre au Moyen Âge. La représentation du monde rural dans le Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle », *Cahiers d'histoire* 45/3, pp. 347-362.

Flaubert G., 1989, *Voyage en Bretagne (1847). Par les champs et par les grèves*, Éditions Complexes, 368 p. (Réédition)

Flipo J.-P., 2004, « Développement durable : confusions durables ? », *Décisions Marketing* N° 34, Avril-Juin, pp. 91-93

Fuster C., 1904, *Bretagne, heures vécues*, Paris, Fischbacher, 357 p.

Gallet S., Bioret F. Hérou A., 2009, « Quelles méthodes pour le suivi et l'évaluation des opérations de restauration écologique. Exemple de la Côte Sauvage de Quiberon », *Ingénieries-EAT*, numéro spécial, pp. 73-81.

Gallet S., Bioret F., Sawtschuk J., 2011, « La restauration des végétations des hauts de falaises du littoral atlantique, vers une évaluation globale », *Revue Sciences Eaux et Territoires*, n°5, pp. 12-19.

Galet S., Hérou A., 2010, « Un impératif : évaluer l'évolution de la restauration », *Espaces naturels*, n°29, janvier, pp. 28-29.

Galzain (de) M. 1956, *La côte celte : La-Trinité, Carnac, Quiberon*, Châteaulin, Éditions Jos Le Douaré, 30 p.

Gauchon C., 2002, « Les sites naturels classés entre 1906 et 1930 dans les Alpes du Nord : entre tourisme et protection, bilan et actualité », *Revue de géographie alpine*, Tome 90/2. pp. 15-31.

Gay C., 2006, « Transport et mise en tourisme du monde », *Cahiers de Géographie*, collection EDYTEM, n° 4, pp. 11-22

Géolitt, 1989, *Propositions pour la mise en valeur des sites de la pointe du Raz et de la baie des Trépassés*, étude pour la commune de Plogoff, 18 p.

George P., Verger F., 2000, *Dictionnaire de la géographie*, 7ème édition (1ère édition 1970), Paris, Presses Universitaires de France, 500 p.

Gérard B., délégué régional du Conservatoire de l'espace littoral, Compte-rendu de la réunion du 3 octobre 1989 à propos de la Réhabilitation et mise en valeur de la pointe du Raz, Plogoff.

Ginier J., 1972, « Le tourisme finistérien (3e et 4e parties) », *Norois*. N°73, Janvier-Mars, pp. 103-114.

Girard B., 1889, *La Bretagne maritime*, Rochefort, imprimerie C. Thèse, 533p.

Gourmel J.-P., non daté, *Historique de la presqu'île de Quiberon*, Éditions Locadel.

Granier M., Kalaora B., 1996, « L'évolution des aspirations sociales à propos du littoral et de sa protection », *Espaces. Revue technique du tourisme et des loisirs*, mars-avril, pp. 44-53.

Gravari-Barbas M., 1998, « Belle, propre, festive et sécurisante : l'esthétique de la ville touristique », *Norois*, N°178, Villes et tourisme, pp. 175-193.

Gravari-Barbas M. (dir.), 2005, *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, Collection Géographie Sociale, 618 p.

Grawitz M., 2001, *Méthodes des sciences sociales*, 11ème édition. Dalloz, 1019 p.

Gruyer P., 1911, *Bains de mer de Bretagne, du Mont Saint-Michel à Saint-Nazaire : guide pratique des stations balnéaires avec leurs voies d'accès et leurs principales excursions*, Paris, Hachette, 471 p.

Gruyer P., 1925, *Un mois en Bretagne*, Paris, Hachette, 220 p.

Guérin M., 2009, « Pratique et consommation culturelles en Communauté française ». *Courrier hebdomadaire n° 2031-2032*, CRISP, Bruxelles, 70 p.

Guillemin A., 1982, « Aristocrates, propriétaires et diplômés, la lutte pour le pouvoir local dans le département de la Manche, 1830-1875 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 42, pp. 33-60.

Guillet F., 2003, « Entre stratégie sociale et quête érudite. Les notables normands et la fabrication de la Normandie au XIXe siècle », *Le mouvement social*, n° 203, pp. 89-111.

Guillevic Y., Teigner L., 1999, *Grand Site Quiberon/Gâvres. Étude sommaire de la végétation d'un secteur promis à supporter une piste cyclable*, SEPNB – Section de Lorient, 24 p.

Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos, 186 p.

Gumuchian H., Marois C., 2000, *Initiation à la recherche en géographie, Aménagement, développement territorial, environnement*, Paris, Anthropos, Economica, 425 p.

Héran F., 2012, *Vélo et politique globale de déplacements durables*, Rapport final, Programme national de recherche et d'innovation dans les transports terrestres, Groupe opérationnel 1 : mobilité, territoires et développement durable, 114 p.

Hobbs R. J., 2007, « Setting effective and realistic restoration goals: key directions for research », *Restoration ecology*, vol. 15/2, pp. 354-357.

Houlet J., n.d., *Quelques réflexions sur la protection des sites*, doc. Multicop. in Chardigny F., Lebreton P., 1994, « La politique française de protection des paysages et sites naturels. Réflexion sur l'efficacité de la loi de 1930 sur le classement des sites », *Paysage : Le mot et la chose, Revue de géographie de Lyon*, Vol. 69/4, pp. 287-304.

Hugo V., 1867, *Odes et ballades*, Paris, J. Hetzel, 118 p.

Hull R. B., Robertson D. P., 2000, « The language of nature matters: we need a more public ecology », *Restoring nature. Perspectives from the social sciences and humanities*, Island Press, Washington D.C., pp. 97-118.

Hunt, J.D., Willis, P., 1988, *The Genius of Place: The English Landscape Garden, 1620-1820*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press, 392 p.

ICOMOS-France, 2000, « Accueil, aménagement et gestion dans les grands sites », *Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS*, Actes du Colloque d'Arles, 1999, 244 p.

ICOMOS-France, 2006, « Vivre dans un Grand Site, le pari du développement durable », *Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS*, n° 22, 200 p.

ICOMOS France, 2010, « Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ? », *Cahiers de la section française de l'ICOMOS*, n° 25, 256 p.

Jacobi D., 2011, « Jérôme Denis, David Pontille, *Petite sociologie de la signalétique. Les coulisses des panneaux du métro* », *Questions de communication*, n°19, pp. 374-376.

Jeudy H.-P., 2001, *La machinerie patrimoniale*, Paris, Sens et Tonka, 127 p.

Joanne P. (dir.), 1890, *Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies*, Paris, Hachette, 686 p.

Joanne P., 1901, *Bretagne 1901, routes les plus fréquentées*, Paris, Hachette, 132 p.

Jodelet D. (dir.), 1989, *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, 447 p.

Kalaora B., 1981, *Le musée vert ou le tourisme en forêt. Naissance et développement d'un loisir urbain, le cas de la forêt de Fontainebleau*. Paris, Éditions Anthropos, 302 p.

Kalaora B., 2000, *Écologie et utopie, de la nature à l'environnement : la nature comme utopie moderne*, Biennale internationale d'architecture, Venise, 14 p.

Kalaora B., 2001, « À la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française*, Vol. 31/4, pp. 591-597.

Kalaora B., 2004, « La carpe du grand site et le lapin du développement durable », *Vivre dans un Grand Site : le pari du développement durable, les cahiers de la section française de l'ICOMOS*, n° 22, pp. 157-160.

Kalaora B., 2004b, « Le conservatoire du littoral : entre patrimonialisation et médiation », *Annales de géographie*, n° 635, pp. 87-99.

Kalaora B., Granier M., 1996, « Public protecteur ou public prédateur », *Espaces*, n°138, avril, pp. 44-53.

Kalaora B., Konitz A., 2004, « Le Conservatoire du littoral : entre patrimonialisation et médiation », *Annales de Géographie*, 113/635, pp. 87-99.

Kalaora B., Savoye A., 1985, « La protection des régions de montagne au XIX^e siècle : forestiers sociaux contre forestiers étatistes », in Cadoret A. (dir.), *Protection de la Nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, pp. 6-23.

Lacroix V., Zaccai E., 2010, « Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante », *Revue Française d'Administration publique*, pp. 205-232.

Lajarge R., 1997, « Environnement et processus de territorialisation : le cas du Parc naturel régional de la Chartreuse (France) », *Revue de géographie alpine*, Tome 85/2, pp. 131-144.

Lalaing (de) S., 1886, *Les côtes de la France. De Cherbourg à Saint-Nazaire*, Lille, J. Lefort, 320 p.

Lamy Y., 1993, « Du monument au patrimoine. Matériaux pour l'histoire politique d'une protection », *Genèses*, n°11, pp. 50-81.

-
- Lannoy (de) F., 2004, *La Cité de Carcassonne*, Éd. Heimdal, 90 p.
- Laplace-Treyture D., 2007, « Le paysage en pratiques. Exemples à travers deux guides touristiques : l'Itinéraire des Pyrénées d'Adolphe Joanne (1862) et le Guide régional Michelin Pyrénées Côte d'Argent (1934-1935) », *Eria*, n° 73-74, pp.281-290.
- Larrère R., 2002. « Nature, campagne et paysage : des différents regards et de leur légitimité », dans Sylvestre J.-P. (dir.), *Agriculteurs, ruraux et citadins : les mutations des campagnes françaises*. Educagri Éditions, Dijon, pp. 193-208.
- Larrère C., Larrère R., 1997, *Du bon usage de la nature : pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier, 355 p.
- Larrue C., 2000, *Analyser les politiques publiques d'environnement*, Paris, L'Harmattan, 207 p.
- Lascoumes P., Le Bourhis J.-P., 1997, *L'environnement ou l'administration des possibles. La création des Directions Régionales de l'Environnement*, Logiques Politiques, Paris, L'Harmattan, 249 p.
- Lascoumes P., Le Galès P., 2007, *Sociologie de l'action publique*, Collection n° 128, Paris, Armand Colin, 126 p.
- Lauriol J., 2004, « Le développement durable à la recherche d'un corps de doctrine », *Revue française de gestion*, n° 152/5, pp. 137-150.
- Lavenot P.-M., 1886, *Les Îles d'Hoëdic et d'Houat et la presqu'île de Quiberon, étude géographique et archéologique*, Vannes, Imprimerie de Galles, 18 p.
- Laville B., 2010, « Du ministère de l'impossible au ministère d'État », *Revue française d'administration publique*, n°134, pp. 277-231.
- Le Bourhis J.-P., 2009, « DRE, DRAE, DIREN, DREAL. Éléments pour une histoire de l'administration territoriale de l'Environnement en France », *Pour mémoire*, Revue du Comité d'histoire du MEEDDM, n° 6, été, pp. 9-23.
- Le Braz A., 1901, *La terre du passé*, Paris, C. Lévy, 336 p.
- Le Démézet M., Maresca B., 2003, *La protection de la nature en Bretagne. La SEPBN (1953-2003*, collection « Espace et Territoires », Presses Universitaires de Rennes, 235 p.
- Le Floc'h E., Aronson J., 1995, « Écologie de la restauration. Définition de quelques concepts de base », *Natures-Sciences-Sociétés*, vol. 3, numéro spécial, pp. 29-35.
- Le Fur Y., Bernier L., Dormaels M., 2012, *La patrimonialisation de l'urbain*, Collection Nouveaux Patrimoines, Presses de l'Université du Québec, 278 p.
- Le Garrec É., 1895, *Quiberon*, Vannes, Imprimerie de Lafolye, 61 p.

Lebras G., 2007, *Restauration et réhabilitation de la végétation des falaises littorales des côtes Manche-Atlantique*, Programme de Recherche Liteau 2 : Restauration et réhabilitation de la végétation des falaises littorales des côtes Manche-Atlantique, Université de Bretagne Occidentale, Institut de Géoarchitecture, 506 p.

Leca J., Grawitz M. (dir.), 1985, *Traité de science politique*, Paris, Presses universitaires de France, 2701 p.

Ledesma L. O., 2012, « Hologrammes d'une mémoire désobéissante : Les *animitas* du Chili » in Le Fur Y., Bernier L., Dormaels M., *La patrimonialisation de l'urbain*, Collection Nouveaux Patrimoines, Presses de l'Université du Québec, pp. 11-40

Lemoine G., 2009, « Ouverture au public d'un Espace naturel sensible ou préservation du patrimoine naturel ? Le cas de l'Engoulevant d'Europe *Caprimulgus europaeus* sur le terroir de Germignies-Nord (59, SE – E07, 08 et E07, 09) », *Le Héron*, 42 (1), pp. 37-44.

Leniaud J.-M., 1992, *L'utopie Française. Essai sur le patrimoine*, Paris, Éditions Mengès, 180 p.

Lepart J., Marty P., 2006, « Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité », *Annales de Géographie*, Armand Colin, n° 651, pp. 485-507.

Lepelletier A., 1853, *Voyage en Bretagne*, Le Mans, Monnoyer, 543 p.

Lévêque C. et al., 2010, « À propos des introductions d'espèces », *Écologie et idéologies, Études rurales*, 2010/1 n° 185, pp. 219-234.

Loncle N., 2009, *Programme LITEAU - Analyse de l'évaluation globale de site*, Institut de Géoarchitecture, Université de Bretagne Occidentale, 73 p.

Loyrette H., 2006, *Au cœur de la Joconde Léonard de Vinci décodé*, Paris, Musée du Louvre éditions/Gallimard, 121 p.

Luginbühl Y., 1989, *Paysages. Textes et représentations du Siècle des lumières à nos jours*, Paris, La Manufacture, 267 p.

Lussault M., 1995, « L'objet environnemental dans l'action territoriale », *Montagnes méditerranéennes*, n°1, pp. 172-185.

Maisonneuve T., 1895, « Pastels bretons », *l'Hermine*, octobre.

Malte-Brun V.-A., 1838, *Nouvelles annales des voyages*, Paris, Librairie Gide Fils.

Malte-Brun V.-A., 1993, *La Bretagne au XIX siècle*, Paris, Éditions Gisserot. (Réédition)

Marinier A., 1886, *La baie de Saint-Malo, de Cancale au cap Fréhel*, Paris, Guides artistiques Simons, 195 p.

Marot C., 1671, Épitre 45.

Mény Y., Thœnig J.-C., 1989, *Politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France, 391 p.

Meur-Férec C., 2007, « Entre surfréquentation et sanctuarisation des espaces littoraux de nature », *L'Espace géographique*, vol. 36/1, pp. 41-50.

Meur-Férec C., Hoedt M., Danes L., 2001, « Fréquentation des sites naturels littoraux. Vers une meilleure connaissance du public : l'exemple de deux sites dunaires à l'Est de Dunkerque », *Hommes et Terres du Nord*, n° 2, pp. 81-89.

Michelet J., 1959, *Journal (1828-1848)*, Paris, Éditions Gallimard, 929 p. (Réédition)

Micoud A., 1995, « Le Bien commun des patrimoines », *Patrimoine naturel, patrimoine culturel, Colloque des 12 et 13 décembre 1994. École Nationale du Patrimoine*, Paris, La Documentation française, pp. 25-38.

Micoud A., Peroni M., 2000, *Ce qui nous relie*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 373 p.

Milian J., 2003 « Politiques publiques de protection de la nature l'exemple des espaces naturels protégés », *Écologie & politique* 1/27, pp. 179-192.

Ministère chargé de la protection de la Nature et de L'environnement, 1972, *La politique française de l'environnement : rapport d'activité 1971*, Paris, la Documentation française, 203 p.

Mission Espaces naturels et Cadre de vie (dir.), 1980, *Vers une politique d'aménagement et de réhabilitation des sites naturels à forte fréquentation. Recueil d'idées*, Délégation à la qualité de la vie, Ministère de l'Environnement et du cadre de vie, 280 p.

Moulin R., 1992, *De la valeur de l'art*, Paris, Flammarion, 286 p.

Muir R., 1999, *Approaches to landscape*, London, Macmillan Press, 310 p.

Muller P., 1992, « Entre le local et l'Europe. La crise du modèle français de politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 42/2, pp. 275-297.

Muller P., 2000, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 50/2, pp. 189-207

Muller P., 2003, *Les politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France, 126 p.

Muller P., Jobert B., 1987, *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses universitaires de France, 242 p.

Muller P., Surel Y., 1998, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 156 p.

Nennig J.-P., 2008, « Quimper - Douarnenez-Tréboul », in *Le chemin de fer de Bretagne sud*, JPN éditions, pp. 193-198.

Nora P., 1986, *Les lieux de mémoire. Tome I – La République*, Paris, éd. Gallimard, 610 p.

Norberg-Schulz C., 1997, *Genius loci : paysage, ambiance, architecture*, Bruxelles, Mardaga, 213 p.

OMT, 2010, *Mémento du tourisme* édition 2010.

Origet du Cluzeau C., 2000, *Le Tourisme culturel*, Collection Que sais-je ?, Presses universitaires de France, 127 p.

Pages D., 1995, « Parcours obligés : du bon usage de la signalétique », *Communication et organisation* [En ligne], n° 8, mis en ligne le 26 mars 2012, URL : <http://communicationorganisation.revues.org/1819>

Pailler Y. et al., 2011, « Évolution des paysages et occupation humaine en mer d'Iroise (Finistère, Bretagne) du Néolithique à l'Âge du Bronze », *Norois* 220/3, pp. 39-68.

Palmaert A. de, 2005, *Un siècle de bords de mer (1850-1950)*, Collections Mémoires, Éditions Ouest-France, 123 p.

Papon F., 2001, « Mûrissement social et pratique de la bicyclette », *Démographie et demande de transport*, L'Harmattan, pp. 237-263

Pécout R., 1992, « L'épreuve du feu. La forêt méditerranéenne en Languedoc », *Terrain*, n° 19, pp. 115-124.

Pennanguer S., 2005. *Incertitude et concertation dans la prise de décision en gestion durable de la zone côtière*, Thèse de doctorat de l'École Nationale Supérieure Agronomique de Rennes, 372 p.

Périgord M., 2005, « La banalisation des paysages », *Cafés Géographiques* [En ligne], Mulhouse, Café Rey, le 16 décembre, http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=770.

Perrin G., 2004, *Suivi de la revégétalisation des sentiers du cap d'Erquy et du cap Fréhel*, Mission d'expertise pour le Conseil Général des Côtes d'Armor, 26 p.

Perrin G., Rozé F., 2002, *Évaluation des méthodes de restauration et de réhabilitation des sentiers du cap d'Erquy et du cap Fréhel*, Laboratoire d'écologie végétale, Université de Rennes 1, 66 p.

Petit-Berghem Y., 2003, « Le déterminisme des landes atlantiques : quelle réalité ? », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Politique, Culture, Représentations, article 240.

Phytolab, 2008, *Élaboration d'un projet de territoire site du cap Fréhel, commune de Plévenon*, Document de synthèse, 42 p.

Picon B., 1988, *L'espace et le temps en Camargue*, 2^{ème} édition, Arles, Éditions Actes Sud, 229 p.

Pillias A.-F., 2006, *Une politique spécifique pour nos plus prestigieux paysages*, Centenaire de la protection des sites 1906-2006, Sites et Monuments numéro 195, octobre-novembre, Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, pp. 36-40.

Pincemin P.-A., 1996, *Mémoire de Paramé*, éd. Danclau.

Poujade R., 1975, *Le ministère de l'impossible*, Paris, Calmann-Lévy, 278 p.

Poulot D., 1998, *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, 311 p.

Poulot D., 2009, « Le patrimoine immatériel en France entre renouveau muséographique et territoire de projet », *Ethnologies*, volume 31/1, pp. 165-200.

Prats M., Thibault J.-P., 2003, « Qu'est-ce que l'esprit des lieux ? », Actes du symposium scientifique international *La mémoire des lieux : préserver le sens et les valeurs immatérielles des monuments et sites*, 14^e Assemblée générale et symposium scientifique de l'ICOMOS, Victoria Falls, Zimbabwe – 27-31 octobre 2003, 3 p.

Py P., 1992, *Le tourisme, un phénomène économique*, La documentation française, Paris, 181 p.

Quivy R., Van Campenhoudt L., 1995, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, 288 p.

Raffin J.-P., Ricou G., 1985, « Le lien entre les scientifiques et les associations de protection de la Nature : Approche historique », *Protection de la Nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, pp. 61-74.

Ramade F., 2002, *Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement*, Dunod (réédition 1993), Paris, 1075 p.

Raoul O., 1863, *Séductions...*, Paris, A. Faure, 296 p.

Rautenberg M., 2003, « Comment s'inventent de nouveaux patrimoines : usages sociaux, pratiques institutionnelles et politiques publiques en Savoie », *Culture & Musées*, n°1, Nouveaux regards sur le patrimoine (sous la direction de Jean Davallon), pp. 19-40.

Rautenberg M., 2004, « La patrimonialisation, entre appropriation sociale et désignation institutionnelle », in Debarbieux B., Fourny M.-C. (dir.), *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Grenoble, MSH-Alpes, pp. 71-87.

Reliant, C., 2004, *L'expertise comme outil de territorialisation d'une politique publique ? Fonctions et usages de l'expertise socio-économique dans la politique d'aménagement des zones inondables en France et en Angleterre*, Centre d'Enseignement et de Recherche Eau, Ville et Environnement - CEREEVE, École Nationale des Ponts et Chaussées – ENPC, 350 Pages + annexes.

Renard T., 2012, « Perspective pittoresque et caractère des villes : La patrimonialisation de l'urbain comme affirmation identitaire en Italie au début du XX^e siècle », in Le Fur Y., Bernier L., Dormaels M., *La patrimonialisation de l'urbain*, Collection Nouveaux Patrimoines, Presses de l'Université du Québec, pp. 237-264.

Riegl, A., 1984 (première édition 1903), *Le Culte moderne des monuments, sa nature, son origine*, Paris, In Extenso, 1984, 79 p. [traduit et présenté par Jacques Boulet]

Roger A., 1995, *La théorie du paysage en France, 1974-1994*, Seyssel, Champ Vallon, 463 p.

Roger A., 1997, *Court traité du paysage*, Paris, Éditions Gallimard, 199 p.

Roqueplo P., 1997, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Sciences en questions, INRA éditions, 105 p.

Rousse J., 1886, *À M. Julien Duchesne*, in Birh J-P, 1988, Regards d'émeraude. Les pays de la côte d'Émeraude de Dinard au cap Fréhel. Saint-Jacut-de-la-Mer, 405 p.

Rumpala Y., 2003, *Régulation publique et environnement. Questions écologiques, réponses économiques*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 373 p.

Ruskin J. (traduit par G. Elwall), 1987, *Les Sept Lampes de l'architecture*, première édition 1848, Paris, Denoël, 2025 p.

Sangsue D., 2001, « Le récit de voyage humoristique (XVIIIe-XIXe siècle) », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 101/4, pp. 1139-1162.

Sawtschuk J., 2010, *Restauration écologique des pelouses et des landes des falaises littorales atlantiques : Analyse des trajectoires successioneelles en environnement contraint*, Thèse de doctorat de l'Université de Bretagne Occidentale, mention Aménagement de l'Espace et Urbanisme, 397 p.

Scheibling J., 1994, *Qu'est-ce que la géographie ?*, Carré géographie, Paris, Hachette, 199 p.

Sébillot P., 1883 (réédité en 1967), *Gargantua dans les traditions populaires*, Collection Les littératures populaires de toutes les nations, Paris, Éditions Maisonneuve et Larose, 342 p.

Sébillot P., 1901 (2^{ème} réédition en 1997), *Le folklore de la mer*, Saint-Malo, Éditions l'Ancre de marine, 171 p.

SERI, 2004, *L'abcdaire sur l'écologie de la restauration de la SER internationale*, 15 p.

Simonet F., 2009, « L'évaluation : objet de standardisation des pratiques sociales », *Cités*, 2009/1 n° 37, pp. 91-100.

Sol M.-P., 2007, « La patrimonialisation comme (re)mise en tourisme. De quelques modalités dans les Pyrénées catalanes », in Violier P., Lazarotti O. (dir), *Tourisme et patrimoine. Un moment du monde*, Presses de l'université d'Angers, pp. 161-175.

Surel Y., 2000, « Comparer des sentiers institutionnels. La réforme des banques centrales au sein de l'Union européenne », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 7/1, pp. 135-166.

Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la pointe du Raz et du cap Sizun, 1992, *Projet d'aménagement du site classé. Parti d'aménagement*, Opération Grand Site National pointe du Raz-cap Sizun, 58 p.

Taine H., 1897, *Carnet de voyage (1863-1865)*, Paris, Hachette, 350 p.

Talion R., Jeudy H.-P., 1977, « Signalisation, signalétique, la différence ? », *Communication et langages*. n°36, 4ème trimestre, pp. 32-43.

Talon-Hugon C., 2008, *L'esthétique. Les théories philosophiques de l'art*, 2^e édition, Paris, Presses universitaires de France, 128 p.

-
- Theys J., 2003, *La gouvernance, entre innovation et impuissance*, Développement durable et territoires, Dossier 2 : Gouvernance locale et Développement Durable, mis en ligne le 1er novembre, URL : <http://developpementdurable.revues.org/index1523.html>
- Thibault J.-P., 2009, *Petit traité des grands sites*, Ed. Actes Sud, Coll. Architecture, 220 p.
- Thoening J.-C., 1985, « L'analyse des politiques publiques » in Leca J., Grawitz M.,(dir.), *Traité de science politique*, Presses universitaires de France, Paris, 4t., 2701 p.
- Tilden F., 1977 (première édition 1957), *Interpreting our heritage*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 119 p. (Traduction française en 1970)
- Tissot L., 2000, *Naissance d'une industrie touristique. Les anglais et la Suisse au XIXe siècle*, Lausanne, Payot, 302 p.
- Trépos J.-Y., 2001, « La fragile légitimité des experts », *Sciences humaines*, n°117, pp. 36-39.
- Tricaud P.-M., 2010, *Conservation et transformation du patrimoine vivant. Étude des conditions de préservation des valeurs des patrimoines évolutifs*, Thèse de doctorat de l'Institut d'urbanisme de Paris, Université de Paris-Est, 252 p.
- Trollope A., 2002, *Un été en Bretagne : journal de voyage d'un Anglais en Bretagne pendant l'été 1839*, Éditions du Laveur, 500 p. (Réédition)
- Turlin M., 2006, « L'identification des sites protégés », *AJDA*, n° 36.
- Vallin É., 1859, *Voyage en Bretagne : Finistère précédé d'une notice sur la Bretagne au XIXème siècle*, Comptoir de la Librairie de Province, 312 p.
- Van der Yeught C., 2012, « Construire des compétences centrales "tourisme durable" dans les destinations », *Revue française de gestion* 222/3, pp. 13-34.
- Vattier d'Ambroise V., 1890, *Le littoral de la France*, Paris, V. Palme, 601 p.
- Véchambre M., 1990, « Fontainebleau, histoire d'une conquête », *Mappemonde*, n°1, pp. 1-7.
- Veschambre V., 2008, *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Presses Universitaires de Rennes, 315 p.
- Vega Cardenas A., 2011« Restauration épistémologique », *CeROArt* [En ligne], 6 | 2011, mis en ligne le 31 mai 2011, URL : <http://ceroart.revues.org/2120>.
- Viel A., 2003, « Quand le musée vit au rythme de la cité. Sens et contresens de l'«esprit des lieux» ». *Art et philosophie, ville et architecture*, Paris, La découverte, pp. 221-235.
- Vigour C., 2005, *La comparaison en science sociale. Pratiques et méthodes*, Paris, La découverte, 335 p.
- Vincent J., 2007, *L'intrusion balnéaire. Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945)*, Presses Universitaires de Rennes, 231 p.

Viollet-Le-Duc E.-E., 1875, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du 11^e au 16^e siècle*, Paris, 1875, Tome VIII, article « Restauration », p. 155-167.

Viron O., 2001, « Géopolitique de l'Irlande médiévale (600-1200) », *Hypothèses* n° 1, pp. 27-38.

Vourc'h A., 1999, « *vaut le détour !* » *les grands sites*, Urbanis ATEN/ICOMOS, (diffusion ATEN), 75 p.

Vourc'h A., 1999b, « L'opération grand site de la pointe du Raz. Une réhabilitation exemplaire », *Cahier Espace*, n° 62, 6 p.

WCED, 1987, *Notre avenir à tous- Rapport Brundtland*, traduction française, 318 p.

Weber E., 1983, *La fin des terroirs*, Paris, Éditions Fayard, 846 p.

Weber M., 1959, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 230 p. (1^{re} édition 1919)

Zarka Y.-C., 2009, « Éditorial. Qu'est-ce que tyranniser le savoir ? », *Cités*, 2009/1 n° 37, pp. 3-6.

Zola É., 2006, *La terre*, réédition du livre de 1887, Les classiques de poches, Éditions Le livre de poche, 512 p.

Table des illustrations

Table des figures

Figure 1 : Récapitulation des valeurs patrimoniales.....	13
Figure 2 : Situation de nos terrains d'étude.....	25
Figure 3 : Vues d'ensemble de nos trois terrains d'étude.....	26
Figure 4 : Exemples des premières incursions du paysage dans la peinture occidentale.....	40
Figure 5 : Composition du premier comité d'honneur de la SPPF.....	60
Figure 6 : Carte recensant les membres du RGSF.....	86
Figure 7 : Schématisation simplifiée de la relation entre les référentiels globaux et sectoriels.....	91
Figure 8 : Cartes postales début du 20 ^e siècle : un troupeau de moutons paissant sur le cap Fréhel (à gauche) et troupeau de vaches sur la pointe du Raz (à droite).....	94
Figure 9 : Usages agropastoraux des promontoires littoraux.....	95
Figure 10 : Carte postale début du 20 ^e siècle : l'étang de Laoual.....	96
Figure 11 : Carte postale première moitié du 20 ^e siècle : l'Amas du cap.....	97
Figure 12 : Carte postale début du 20 ^e siècle : à côté du cap Fréhel, les abords du fort Lalatte.....	97
Figure 13 : Dessin représentant une vue générale du cap Fréhel en 1865 par Cadin.....	103
Figure 14 : Jules Girardet (1856-1938), Soir du Bataille : Épisode de La Bataille de Quiberon.....	108
Figure 15 : Les affiches promotionnelles des stations balnéaires de la côte d'Émeraude.....	115
Figure 16 : Évolution de réseaux de chemins de fer entre 1860 et 1930.....	116
Figure 17 : Cartes des établissements dans le temps des lignes ferroviaires à proximité des stations balnéaires et des promontoires littoraux que nous étudions.....	117
Figure 18 : Affiches promotionnelles éditées par les compagnies de chemins de fer afin de promouvoir des destinations touristiques.....	118
Figure 19 : Affiche plages de la Bretagne.....	119
Figure 20 : Carte postale du début du 20 ^e siècle : Famille faisant une halte devant le phare du cap Fréhel.....	121
Figure 21 : Exemple des hippomobiles permettant l'acheminement des visiteurs à l'occasion de l'inauguration de la statue de Notre-Dame-des-Naufragés à la pointe du Raz, 1904.....	122
Figure 22 : Carte postale datée de 1918 montrant le poste électrosémaphorique et la buvette-restaurant.....	124
Figure 23 : Carte postale des hôtels à la pointe du Raz pendant l'entre-deux guerres.....	124
Figure 24 : Carte poste pendant l'entre-deux-guerres : le restaurant de la Fauconnière et le sémaphore de la pointe du Raz.....	125
Figure 25 : Vue aérienne du restaurant Le Vivier au premier plan et de celui des Mouettes, en retrait.....	126
Figure 26 : Carte postale pendant l'entre-deux-guerres : voiture stationnant devant le phare du cap Fréhel.....	127
Figure 27 : Photo prise à la fin de la Seconde Guerre mondiale : le sémaphore a été détruit, ainsi que le phare et les installations allemandes. Le restaurant de La Fauconnière semble avoir été épargné.....	129
Figure 28 : Carte postale prise en 1954 de la pointe du Raz.....	130
Figure 29 : Carte postale pendant les années 1970 : vue aérienne de la pointe du Raz.....	131
Figure 30 : Carte de périmètre du site classé sur la côte sauvage de Quiberon.....	132
Figure 31 : Carte du tracé de la route côtière de la côte sauvage de Quiberon.....	133
Figure 32 : Cartes postales montrant l'activité anthropique et ses conséquences sur la pointe du Raz.....	148
Figure 33 : Illustrations montrant le dénudement de l'extrême pointe du cap Fréhel.....	149
Figure 34 : Propriété du Conservatoire du littoral sur le site de la pointe du Raz.....	159
Figure 35 : Propriété du Conservatoire du littoral sur le site de côte sauvage de Quiberon.....	159
Figure 36 : Photographie de la pointe du Raz 1997 (avant travaux).....	163
Figure 37 : Évolution du couvert végétal après deux ans de restauration passive sur la côte sauvage de Quiberon.....	172
Figure 38 : Degré de satisfaction de l'état naturel du site.....	173
Figure 39 : La désorganisation des stationnements après-guerre.....	182

Figure 40 : Carte postale pointe du Raz (années 1960).....	183
Figure 41 : Carte postale de 1957 du phare du cap Fréhel.....	183
Figure 42 : Photos aériennes montrant le tracé de la route côtière à l'est du cap Fréhel	184
Figure 43 : Carte postale des années 1970/1980.....	185
Figure 44 : Stationnements « sauvages » sur la côte sauvage de Quiberon.....	187
Figure 45 : Stationnements « sauvages » à la pointe du Raz.....	187
Figure 46 : Cliché de la route d'accès en période estivale d'intense fréquentation.....	189
Figure 47 : Les anciennes infrastructures d'accueil touristique de la pointe du Raz.....	191
Figure 48 : Résultats du sondage réalisé par le site internet du journal Le Télégramme (été 2011).....	195
Figure 49 : Infographie extraite du schéma directeur voté en 2001.....	197
Figure 50 : Plan de réorganisation des stationnements sur la côte sauvage.....	199
Figure 51 : Schéma synthétique de la réorganisation des stationnements du cap Fréhel.....	206
Figure 52 : Évolution des abords de la route menant au cap Fréhel.....	209
Figure 53 : Schéma général du tracé de la piste cyclable reliant Gâvres à Quiberon.....	212
Figure 54 : Photographie de portions de voie cyclable traversant la lande de la côte sauvage.....	213
Figure 55 : Cartographie présentant en vert les portions de voie cyclable aménagées sur le milieu naturel.....	214
Figure 56 : Plan schématique du projet de piste cyclable.....	215
Figure 57 : Quatre exemples d'un comparatif entre la situation actuelle (photographie) et le projet (croquis)..	216
Figure 58 : Photographie d'un exemple de piste en sablé cap d'Erquy.....	217
Figure 59 : Schéma de principe de la structure en estacade.....	217
Figure 60 : Plan des cheminements piétons de la pointe du Raz.....	229
Figure 61 : Plan des cheminements sur le cap Fréhel.....	230
Figure 62 : Carte des cheminements créés sur la côte sauvage.....	231
Figure 63 : Capture d'images d'un reportage de France 3 à propos de l'ensemencement hydraulique.....	236
Figure 64 : Cartographie des différentes techniques utilisées pour la restauration écologique de la pointe du Raz.....	237
Figure 65 : Différents clichés aériens des zones de pose de toiles en jute sur la côte sauvage de Quiberon.....	241
Figure 66 : Clichés de l'extrémité de la pointe du Raz prise depuis le sémaphore.....	255
Figure 67 : Évolution de la restauration de la végétation sur trois sites de la côte sauvage.....	256
Figure 68 : Divers clichés du cap Fréhel illustrant la recolonisation des végétaux sur les zones mises en défens.....	257
Figure 69 : Cartographie de la pointe du Percho	260
Figure 70 : Cartes d'évaluation globale réalisée à partir de la méthode élaborée au sein de l'institut de Géoarchitecture.....	262
Figure 71 : Photographies des parkings bitumés détruits ou en projet de destruction.....	273
Figure 72 : Différents plans de masse des parkings.....	274
Figure 73 : Montage photo de la vue d'ensemble du parking de la pointe du Raz.....	275
Figure 74 : Schéma de principe, plans de coupe et photo d'un parking réaménagé à la côte sauvage de Quiberon.....	276
Figure 75 : Vue du parking de la pointe du Raz : des graminées et des ajoncs (<i>Ulex sp.</i>) sur les murets en pierres sèches.....	277
Figure 76 : Plan de masse (haut) et photo du parking (bas) de Kergrois (côte sauvage de Quiberon).....	277
Figure 77 : Sentiers formés par le piétinement des visiteurs.....	279
Figure 78 : Schéma et photos de la technique du monofil.....	281
Figure 79 : Cartographies recensant les sentiers bordés de monofils sur le cap Fréhel et la pointe de Raz	282
Figure 80 : Cartographie de la côte sauvage de Quiberon recensant les techniques de mise en défens utilisées le long des sentiers piétons.....	283
Figure 81 : Schéma et photos de la technique du bifil mis en place à la côte sauvage de Quiberon.....	284
Figure 82 : Schéma et photos de la technique de la ganivelle mise en place à la côte sauvage de Quiberon.....	285
Figure 83 : Catalogue d'équipements proposé pour la réhabilitation de la côte sauvage de Quiberon.....	291
Figure 84 : Catalogue d'équipements proposé pour la réhabilitation du cap Fréhel.....	291
Figure 85 : Carte des anciennes et nouvelles zones de stationnement de véhicules à la pointe du Raz.....	295

Figure 86 : carte des anciennes et nouvelles zones de stationnement de véhicules au cap Fréhel.....	295
Figure 87 : Carte des zones autorisées et interdites aux piétons à la pointe du Raz.....	297
Figure 88 : Carte des zones autorisées et interdites aux piétons au cap Fréhel.....	297
Figure 89 : Photographies d'une zone en principe interdite aux visiteurs, mais le point de vue qu'elle offre fait que cette interdiction n'est pas respectée.....	298
Figure 90 : Photographie (à gauche) et carte (à droite) de la zone piétinée qui s'est dégradée du point de vue écologique depuis la réhabilitation du site.....	298
Figure 91 : Photographie d'éléments guidant les visiteurs.....	301
Figure 92 : Carte représentant l'orientation probable d'intervention sur le cap Fréhel.....	302
Figure 93 : Projet de création d'une boucle de visite du cap Fréhel avec indication du sens de visite.....	302
Figure 94 : Clichés de la cité commerciale de la pointe du Raz.....	304
Figure 95 : Variation théorique du nombre de visiteurs sur sites en fonction du temps de la visite.....	307
Figure 96 : Photographie des signalétiques employées par le Conservatoire du littoral à la côte sauvage de Quiberon et à la pointe du Raz.....	322
Figure 97 : Éléments de signalétique employés au cap Fréhel.....	323
Figure 98 : Éléments de signalétiques présents sur nos trois sites d'études.....	324
Figure 99 : Exemple de panneaux d'interprétation.....	327
Figure 100 : Illustration utilisée lors de la communication de Ken Chamberlain.....	333
Figure 101 : Localisation et photo de l'hôtel de l'Iroise.....	339
Figure 102 : Cliché du pin's produit lors de l'opération «sauvez la pointe du Raz » et photographie ayant servi pour la couverture du journal « Le Point », avec au premier plan les draps séchant sur la lande.....	341
Figure 103 : Photographies de la peinture <i>Ecce Homo</i> d'Élías García Martínez à trois périodes différentes....	355
Figure 104 : Photographies de la pointe du Raz vue du Sémaphore.....	356

Table des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif des rencontres des gestionnaires membres du RGSF.....	87
Tableau 2 : Recensement du nombre de sites littoraux parmi la liste des sites à vocation de réserves naturelles par département.....	157
Tableau 3 : Réponses à la question « Quel est le motif de votre visite ? ».....	170
Tableau 4 : Réponses à la question : « Que venez-vous faire sur ce site ? ».....	170

Bande originale de la thèse

Alain Bashung – Discographie
Amon Tobin – Taxidermia
Arctic Plateau – On a sad sunny day
Arthur H – Mystic rumba
Asleep We Live – Showmance
Barbara - Discographie
Bertrand Cantat - Nous n'avons fait que fuir
The Bowerbirds – Hymns for a Dark Horse
Brombaer & Phole – The jungle sessions
Chaz Knapp – Vie comme un Parasite Faisant la fête
cLOUDDEAD – cLOUDDEAD
Cocorosie – La maison de mon rêve
Depth Affect – Hero crisis
Dj Philly Phil - French Kiss volume 1/2/3/4/5
Dominique A – Discographie
Electric Bazar Cie – Retire tes doigts
Emiliana Torrini – Love In The Time Of Science
Filastine – Loot
Fire Spoken by the Buffalo – Air Your Grievance
First Aid Kit – The Lion's Roar
Ikebana – Élues
Jacaszek – Treny
Jull – De la neige et des océans
Kapela ze Wsi Warszawa – Hopsasa
Lola Lafon – Grandir à l'envers de rien
Logreybeam – Perhaps
Mano Solo – Discographie
Mélatonine – Les environnements principaux
My Own Private Alaska – Amen
No Color – L'aube
Onra – Chinoiseries
Philippe Katerine – Philippe Katerine
The RAah Project – Score
Rien – Il ne peut y avoir de prédiction sans avenir
Saycet – One day at home
The Silver Mt. Zion Orchestra & Tra-La-La Band With Choir - "This Is Our Punk-Rock"
Soap & Skin – Lovetune For Vacuum
Stupeflip – The Hypnoflip Invasion
Susanne Sundfør – The Brothel
Thee Stranded Horse – Churning strides
Thomas Fersen – Gratte La Puce: Best Of De Poche
Toumast – Ishumar
Zenzile – Electric Soul
Zéro Degré - Des Étoiles Plein Les Yeux
Various artists – LateNightTales : The Cinematic Orchestra
Various Artists – The Very Best Of Éthiopiennes

Table des matières

Remerciements.....	5
Sommaire.....	7
Liste des sigles et acronymes.....	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	11
PARTIE I : LA PATRIMONIALISATION DES GRANDS SITES NATURELS	37
CHAPITRE 1 : L'INVENTION DU SITE PITTORESQUE.....	39
I - Le paysage, une nouvelle conception du pays.....	39
1- La peinture paysagère, une artialisation du pays.....	39
2- Le paysage, une mise en mots du pays.....	40
II - La pratique du voyage, une découverte différenciée de la nature.....	42
1- Le Grand Tour, une pratique de l'espace, une expérience du pays.....	42
2- Les représentations de la nature et du paysage.....	43
3- Le rapport au sauvage.....	44
4- Le voyage romantique au 19 ^e siècle.....	45
III - La diffusion des valeurs patrimoniales des sites naturels.....	46
1- L'essor du tourisme.....	46
2- L'excursion et le livre-guide.....	48
3- Les sites naturels, éléments du patrimoine de la nation.....	49
Conclusion du chapitre 1.....	51
CHAPITRE 2 : LA POLITIQUE PUBLIQUE DES SITES CLASSÉS.....	53
I – Les politiques publiques.....	54
L'analyse cognitive des politiques publiques par la mobilisation du concept de référentiel... 55	
II - La politique des sites et monuments naturels pendant la première moitié du 20^e siècle.....	56
1- Les représentations romantiques urbaines de la nature s'invitent sur la scène politique.... 57	
a- <i>L'institutionnalisation de la préservation des sites pittoresques : L'anecdote précurseur et fondatrice de la forêt de Fontainebleau</i>	58
b- <i>L'activité de lobbying des associations notabliaires</i>	59
2- Une législation pour les sites naturels.....	61
a- <i>L'inscription réglementaire peu efficace de la protection des sites naturels : la loi de 1906</i>	61
b- <i>La loi de 1930 dite des « sites classés »</i>	63
c- <i>La parenthèse vichyste</i>	65
Conclusion du chapitre 2.....	66
CHAPITRE 3 : L'ENVIRONNEMENT, UN ÉLÉMENT TRANSFORMANT L'ACTION PUBLIQUE EN FAVEUR DES GRANDS SITES NATURELS.....	67
I - L'environnement comme nouvel objet d'intervention publique de l'après-guerre.....	68
1- La perte de légitimité de l'administration de la Culture dans la protection des sites naturels.....	68
a- <i>La création de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR)</i>	69
b- <i>La création d'une administration spécifique à l'environnement</i>	70
2- L'essoufflement et le dévoiement de la politique des sites classés.....	72

II – La lente mise en place de la politique « Grands Sites » à partir des années 1970.....	74
1- La réhabilitation écologique et paysagère des sites.....	74
2- Une politique centralisée inadaptée aux nouveaux principes d'action publique.....	75
3- L'ajustement de la politique Grands sites avec la décentralisation et le développement durable.....	77
<i>a- Les collectivités locales deviennent les porteuses des projets.....</i>	<i>79</i>
<i>b- L'encadrement de la démarche par les services de l'État.....</i>	<i>80</i>
<i>c- La monofocalisation sur l'OGS de la pointe du Raz : le symbole de l'échec de la relance du dispositif.....</i>	<i>81</i>
4 - Donner du sens pour les collectivités locales.....	81
<i>a- L'élaboration d'une doctrine sous l'influence de la démarche Unesco.....</i>	<i>81</i>
<i>b- La mise en réseau pour légitimer la démarche à l'échelle territoriale.....</i>	<i>83</i>
L'organisation de colloques.....	83
Un engouement important de la part des gestionnaires isolés.....	84
La constitution d'une association.....	84
Un réseau pour échanger et partager.....	85
<i>c- Le label Grand site, un outil pour favoriser l'adhésion des acteurs locaux.....</i>	<i>87</i>
<i>d- Le sens de la labellisation.....</i>	<i>90</i>
Conclusion du chapitre 3.....	91
CHAPITRE 4 : L'INVENTION ET LA PATRIMONIALISATION DE PROMONTOIRES LITTORAUX EN BRETAGNE : LA POINTE DU RAZ, LE CAP FRÉHEL ET LA CÔTE SAUVAGE DE QUIBERON.....	93
I - L'appropriation locale des promontoires littoraux.....	94
1- L'ancienne anthropisation par l'agropastoralisme.....	94
2- Un espace de légendes locales.....	96
II - Le temps de la découverte et de l'invention.....	98
1- L'invention de la pointe du Raz : Un éperon terrible, qui attire et inspire les voyageurs du 19 ^e siècle.....	98
2- L'invention du cap Fréhel : un promontoire bienveillant.....	102
<i>a- Un point stratégique pour la navigation et pour la défense du territoire.....</i>	<i>102</i>
<i>b- Une étape du voyage en Bretagne.....</i>	<i>104</i>
3- L'invention de la côte sauvage de Quiberon : marquée par l'histoire.....	106
<i>a- Un emplacement stratégique occupé de longue date.....</i>	<i>106</i>
<i>b- Un drame historique, le massacre des royalistes.....</i>	<i>107</i>
<i>c- Une image sanglante persistante dans les carnets de voyage qui imprègne tout un territoire.....</i>	<i>108</i>
<i>d- La découverte de la « mer sauvage ».....</i>	<i>111</i>
4- Les promontoires, lieux inventés, lieux transcendés.....	113
III - L'organisation locale de la pratique de découverte.....	114
1- L'importance du développement des stations balnéaires.....	114
2- Les guides touristiques.....	116
3- Le développement des chemins de fer.....	120
4- L'aménagement touristique des falaises.....	123
5- L'amélioration de l'accessibilité.....	127
6- Aménagement, inquiétudes, destructions, des actions humaines continues.....	128
7- La massification touristique du littoral breton pendant les Trente-Glorieuses : les élus locaux veillent à posséder un contrôle sur cette ressource économique.....	129
<i>a- La réorganisation de la pointe du Raz par les pouvoirs publics.....</i>	<i>130</i>
<i>b- La balnéarisation du littoral morbihannais et l'aménagement progressif de la route côtière de Quiberon.....</i>	<i>131</i>
<i>c- La régulation des aménagements au cap Fréhel par la maîtrise foncière municipale.....</i>	<i>134</i>
Conclusion du chapitre 4.....	136
CONCLUSION DE LA PARTIE I.....	138

PARTIR II : LA RÉHABILITATION, UN PROCESSUS NÉGOCIÉ DE TRANSFORMATION DU PATRIMOINE.....	141
CHAPITRE 5 : LA MISE EN PROBLÈME DE LA DÉGRADATION ÉCOLOGIQUE DES PROMONTOIRES LITTORAUX.....	145
I - La dégradation écologique, une menace pour le patrimoine.....	145
1- La dégradation écologique des promontoires littoraux.....	148
2- L'inscription des questions de dégradation sur l'agenda politique.....	150
II - L'intégrité écologique des promontoires littoraux, une préoccupation partagée ?.....	154
1- La protection des espaces naturels littoraux en Bretagne par la société civile : l'importance de la Société d'Étude et de Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB).....	154
2- Le Conservatoire du littoral : un établissement public incontournable dans la protection de l'espace littoral.....	158
3- Un impensé des acteurs politiques à l'échelon local.....	162
<i>a- L'engagement des collectivités locales dans le dispositif Grands Sites: études de cas.....</i>	<i>162</i>
La prise en main préfectorale du dossier de la pointe du Raz.....	162
L'OGS, un outil pour le service espace naturel du Conseil général du Morbihan.....	164
Les conflits entre les élus locaux du cap Fréhel et la SEPNB autour de la protection des milieux naturels.....	166
<i>b- Une dégradation écologique non identifiée par les pouvoirs locaux.....</i>	<i>167</i>
4- Les publics et la perception des sites.....	168
Les enquêtes de fréquentation sur les sites d'étude.....	168
Une perception pittoresque du site.....	169
La non-identification de la dégradation écologique du site.....	171
Les promontoires littoraux : des paysages sauvages extraordinaires pour les publics.....	173
Conclusion du chapitre 5.....	175
CHAPITRE 6 : LE REcul DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL TOURISTIQUE, PRODUIT DE TRACTATIONS ET DE RAPPORTS DE FORCE.....	177
I - L'anthropisation des promontoires littoraux au 20^e siècle.....	180
II - L'objectif communément partagé de la maîtrise du stationnement.....	186
1- Le stationnement sauvage diffus et non diffus sur les espaces naturels.....	186
2- Le stationnement sur les espaces naturels dans les différents codes législatifs.....	187
3- La place de la voiture au centre des préoccupations.....	188
III - La négociation du recul les infrastructures: étude de cas.....	190
1- Le déplacement des infrastructures de la pointe du Raz.....	191
<i>a- La réflexion communale à propos d'une réhabilitation en lieu et place de l'existant.....</i>	<i>192</i>
<i>b- Le déplacement imposé des infrastructures.....</i>	<i>192</i>
2- La suppression avortée de la route côtière de la côte sauvage de Quiberon.....	194
<i>a- Le positionnement du Conservatoire du littoral.....</i>	<i>195</i>
<i>b- La réticence et le refus des élus locaux.....</i>	<i>196</i>
<i>c- La régulation des stationnements plébiscitée.....</i>	<i>198</i>
3- L'aménagement bloqué du cap Fréhel.....	200
<i>a- Le désengagement du syndicat mixte au profit du Conseil Général et du Conservatoire du littoral.....</i>	<i>203</i>
<i>b- La formulation du schéma directeur.....</i>	<i>205</i>
IV - La construction de voies cyclables, une artificialisation vertueuse.....	210
1- Étude de cas : la côte sauvage de Quiberon.....	211
2- Le projet de voie cyclable au cap Fréhel.....	215
3- Les voies cyclables, un aménagement vertueux.....	218
Conclusion du chapitre 6.....	220

CHAPITRE 7 : LA RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS, UN SECTEUR DÉPOLITISÉ DE L'AMÉNAGEMENT.....	223
I - Les deux versants de la restauration écologique des promontoires littoraux.....	225
1- La restauration écologique passive : réduire le facteur de dégradation qu'est le piétinement.....	226
<i>a- Protéger sans réduire la fréquentation.....</i>	<i>226</i>
<i>b- Une approche pragmatique et quantitative de la problématique de la fréquentation.....</i>	<i>227</i>
<i>c- La canalisation : une exclusion du milieu naturel.....</i>	<i>231</i>
2- La restauration active : la reconstitution anthropique du milieu naturel.....	232
<i>a- La pointe du Raz, laboratoire de la restauration active des falaises littorales....</i>	<i>233</i>
<i>b- Le transfert de compétences et de savoirs en écologie de la restauration vers les gestionnaires et les praticiens.....</i>	<i>238</i>
II - Les appropriations de la problématique de la restauration écologique par les collectivités locales en charge de l'aménagement des sites.....	243
1- La faible place du politique : obtenir l'adhérence.....	243
<i>a- L'absence de couvert végétal ou l'esthétique de la preuve : un argumentaire de la dégradation.....</i>	<i>244</i>
<i>b- La méconnaissance des problématiques écologiques des décideurs locaux et leur confiance envers les spécialistes.....</i>	<i>245</i>
<i>c- Les limites de l'adhérence du pouvoir politique à la cause de la conservation des milieux naturels.....</i>	<i>247</i>
2- Le suivi écologique, un outil de transmission pour les scientifiques, un outil d'appropriation pour les praticiens.....	249
<i>a- L'évolution de l'évaluation des procédés de restauration des milieux naturels... </i>	<i>250</i>
<i>b- La mise au point d'une technique de suivi écologique pour les gestionnaires.....</i>	<i>259</i>
<i>c- Le sens du suivi écologique.....</i>	<i>263</i>
Conclusion du chapitre 7.....	264
CONCLUSION DE LA PARTIE II.....	265
PARTIE III : LES INCIDENCES DE LA RÉHABILITATION SUR LE PATRIMOINE ET SUR LA PATRIMONIALISATION.....	267
CHAPITRE 8 : LES NORMES ET LES IMPENSÉS DE LA RÉHABILITATION.....	271
I - La banalisation des lieux	271
1- L'uniformisation des aires de stationnement.....	272
2- L'uniformisation des équipements de gestion de la fréquentation.....	279
3- Les facteurs pouvant expliquer cette banalisation.....	286
<i>a- La mise en réseau : des problèmes communs, des solutions communes.....</i>	<i>287</i>
<i>b- Les pratiques professionnelles.....</i>	<i>290</i>
II - Les effets produits sur les pratiques : l'encadrement et l'uniformisation des potentialités de découvertes.....	294
1- La restriction des zones de départ de la découverte des sites.....	294
2- Le contingentement des zones autorisées aux visiteurs.....	296
3- Le guidage de la découverte.....	299
4- La pratique imposée de la cité commerciale sur le site de la pointe du Raz.....	303
5- L'élargissement spatial et temporel de la visite.....	305
6- La normalisation des pratiques par l'aménagement sur un espace « sauvage ».....	308
Conclusion du chapitre 8.....	309

CHAPITRE 9 : LA PRÉSERVATION DE « L'ESPRIT » DES LIEUX, GARANT DU PATRIMOINE OU MÉDIUM DE LA PATRIMONIALISATION DES MILIEUX NATURELS ?.....	311
I - L'aménagement hanté par l'« esprit » des lieux.....	312
1- Préambule conceptuel sur l'esprit des lieux	313
2- Le développement d'une rhétorique à l'échelon national pour l'aménagement des grands sites naturels.....	314
II - Traduire l'esprit du lieu sur le terrain, entre pragmatisme et désenchantement.....	319
1- Protéger les milieux naturels, un impératif intangible.....	319
2- La traduction de l'esprit des lieux par l'interprétation d'un patrimoine.....	321
3- Informer et sensibiliser pour l'appropriation de la valeur écologique du site comme un élément patrimonial.....	322
<i>a- La sensibilisation par la signalétique in situ.....</i>	<i>322</i>
<i>b- L'interprétation du patrimoine pour transmettre un « esprit des lieux ».....</i>	<i>326</i>
4- Le désenchantement du regard informé ?.....	330
III - La réhabilitation, facteur de dégradation patrimoniale ?.....	331
1- L'intensité de la fréquentation : un facteur amenuisant la qualité de l'expérience du lieu.....	332
2- L'aménagement des lieux et les éléments discursifs évoquant certains excès.....	336
3- La destruction de l'hôtel de l'Iroise : au croisement des sensibilités et de la doctrine de réhabilitation.....	339
4- Le projet lisse les sensibilités.....	343
5- Le paysagement du site, une rupture du rapport au sauvage ?.....	344
Conclusion du chapitre 9.....	346
CONCLUSION DE LA PARTIE III.....	347
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	349
Bibliographie.....	361
Table des illustrations.....	381
Bande originale de la thèse.....	385
Table des matières.....	387

La patrimonialisation des grands sites : évolution des doctrines et transformation des espaces Exemple des promontoires littoraux emblématiques bretons

Résumé : Cette thèse s'inscrit dans une perspective compréhensive des processus de patrimonialisation de grands sites naturels bretons, de leur découverte à leur réhabilitation, ici la pointe du Raz, le cap Fréhel et la côte sauvage de Quiberon. Ces promontoires littoraux, objets inventés au 19^e siècle, sont devenus au fil du temps des supports d'œuvres littéraires et picturales, d'introspection et de fascination exercée par la puissance des éléments marins. Ces lieux ont accueilli depuis les années 1950 des fréquentations touristiques de plus en plus importantes, ayant provoqué des phénomènes de mise à nu des sols, que l'administration de l'Environnement a jugé menaçants pour leur intégrité. Il y a une trentaine d'années, elle a donc décliné une politique de réhabilitation dont la matérialisation principale fut la conduite d'« Opérations Grand Sites ». De quelle manière ces projets de réhabilitation sont-ils menés et selon quelles doctrines ? Comment prennent-ils en compte les différents usages et valeurs attribuées à ces patrimoines ? Cette thèse analyse les aménagements, désaménagements et réaménagements de ces sites, l'imbrication de la montée de la doctrine écologique et des jeux d'acteurs qui s'y développent, et, interroge leur incidence sur le patrimoine et les modalités de son appropriation, ce que nous appelons le processus de patrimonialisation.

La première partie retrace la patrimonialisation des grands sites naturels emblématiques de France, leur invention (chapitre 1), les politiques publiques mises en place en vue de leur protection (chapitre 2 et 3), et se focalise sur nos terrains d'étude (chapitre 4). La seconde partie montre les évolutions du cadre doctrinal, organisationnel et normatif de l'action publique, favorisant la protection de l'environnement et l'aménagement touristique. Elle montre le renouvellement des principes d'action publique (chapitre 5) et les transformations des espaces induites par les doctrines et les jeux d'acteurs (chapitre 6 et 7). Enfin, la troisième partie aborde les effets de ces réhabilitations sur le patrimoine et le processus de patrimonialisation contemporains (chapitre 8 et 9) et propose une réflexion sur la dimension normative des opérations de réhabilitation : nous démontrons qu'elles sont constitutives du processus de patrimonialisation.

Mots-clefs : patrimoine « naturel », patrimonialisation, réhabilitation, restauration écologique, politique publique, tourisme, promontoires littoraux, Bretagne

Abstract: This work analyzes in a comprehensive perspective the heritage making of the Brittany great sites, namely the point of Raz, the cape of Fréhel and the wild coast of Quiberon. These coastal headlands, objects invented in 19th century, became over time supports of literary and pictorial works, of introspection and fascination exercised by the power of the marine elements. Since the 1950s, a increase of tourist attendances has led to the degradation of their ecosystems, that the administration of the Environment considered that's a threat for their integrity. Thirty years ago, this administration introduced a policy of rehabilitation the main realization of which was the conduct of « Opérations Grand Sites ». How are these projects of rehabilitation led and according to which doctrines? How do they take into account the various uses and the values attributed to these heritages? This thesis analyzes the land planning, dis-planning and re-planning of these sites, the rise of the ecological doctrine and stakeholders' interactions and questions their incidence about the heritage and the modalities of its appropriation, that we call the process of heritage making.

The first part redraws the heritage making of the big symbolic natural sites of France, their invention (chapter 1), the public policies creation with the purpose of their protection (chapter 2 and 3), and a more precisely a focus on our study fields (chapter 4). The second part shows the evolutions of the doctrinal, organizational and normative dimension of the public action, favoring the environmental protection and the tourist development. It shows the renewal of the principles of public action (chapter 5) and the transformations of the spaces, which it led from stakeholders' interactions in presence (chapter 6 and 7). Finally, the third part approaches the effects of these rehabilitations on contemporary heritage and process of heritage making (chapter 8 and 9) and proposes a reflection on the normative dimension of the operations of rehabilitation. We make the demonstration that they are a part of the process of heritage making.

Key-words: "natural" heritage, heritage making, rehabilitation, ecological restoration, public policy, tourism, coastal cliff top, Brittany.